This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

BUHR B

a39015 00024156 5b

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

Digitized by Google

Digitized by Google

TH 2

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Martène, Edmond

VOYAGE LITTERAIRE DE DEUX RELIGIEUX BENEDICTINS DE LA CONGREGATION DE S. MAUR,

(D. Martène et D. Durand)

Où l'on trouvera

I. Plusieurs Pieces, Inscriptions, Epitaphes servantes à éclaircir l'Histoire, & les Genealogies des anciennes familles.
II. Plusieurs Usages des Eglises Cathedrales & des Monasteres, touchant la discipline & l'Histoire des Gaules.
III. Les fondations de beaucoup de Monasteres, & une infinité de recherches curieuses & interessantes.

OUVRAGE ENRICHI DE FIGURES.

LE VOYAGE DE NICOLAS DE BOSC Evêque de Bayeux, pour negocier la paix entre les Couronnes de France & d'Angleterre en 1381.

ITER INDICUM BALTHASARIS SPINGER.

DESCRIPTIO APPARATUS BELLICI Regis Franciæ Caroli intrantis civitates Italiæ, Florentiam ac deinde Romam pro recuperando regno Siciliæ sive Neapolitano

A PARIS,
Chez MONTALANT, Quay des Augustins, à la descente du Pont Saint Michel.

M. DCC. XXIV.

Avec Approbation, Privilége du Roy, & Permission des Superieurs.

SAINTE GENEVIÈVE ECOLE

Digitized by Google

Digitized by Google

Bates
Lib. 1 o
3-24-27
14312

SECOND VOYAGE LITTERAIRE.

L'ENGAGEMENT où nous nous sommes trouvez de travailler à un Ouvrage aussi interessant, que le dessein en est grand & étendu, ayant porté nos superieurs assemblez à la diette annuelle, à nous faire entreprendre un voyage dans les Pays-Bas & dans l'Allemagne, pour y chercher dans les bibliotheques tous les memoires qui pouvoient contribuer à sa perfection. Ils nous declarerent leur resolution à la fin du mois de May 1718. Nous la reçûmes avec tout le respect & la soumission que nous devions, mais en même temps avec crainte. Car quoyque Dieu nous ait donné beaucoup d'amour pour le travail, & un zele assez grand pour tout entreprendre lorsqu'il s'agit de rendre service à l'eglise & à l'etat, & de contribuer de notre part à l'utilité publique; le succès de ce voyage nous paroissoit fort incertain & douteux, puisqu'il étoit question

Digitized by Google

d'aller dans un pays où nous étions inconnus, dans un pays dont nous n'entendions pas la langue, dans un pays où tant d'hommes habiles avoient déja moissonné avant nous, & même glanné après les moissonneurs.

Il étoit donc fort à craindre que nous ne nous donnassions bien de la peine inutilement, & que nous ne rapportassions de tous nos travaux que la bonne volonté de servir le Public avec laquelle nous aurions entrepris le voyage. Mais l'experience que nous faisons tous les jours de la protection de Dieu sur nous, & la benediction visible qu'il donne à nos entrepriſes, nous ayant relevé le courage, nous crûmes qu'il regarderoit aussi d'un œil favorable les pieuses intentions de ceux qui nous envoyoient, si nous mettions notre confiance en lui. Ainsi après avoir demandé le secours des prieres de nos confreres, nous nous mîmes en chemin le 30. May 1718.

Chelle. Nous allâmes d'abord à l'abbaye de Chelle, située dans une belle plaine, sur le bord de la Marne, à quatre lieües de Paris. Elle est si connuë & si illustre, qu'il n'est pas necessaire de nous étendre beaucoup pour en donner une juste idée. Tout le monde sçait que c'est un glorieux monument de la pieté de sainte Batilde reine de France. L'auteur de sa vie nous apprend néanmoins que sainte Clotilde y avoit déja assemblé une communauté de vierges, qui s'étoient consacrées à Dieu par les vœux monastiques. Mais soit que le premier monastere eut été detruit, soit que les grands biens dont sainte Batilde enrichit l'abbaye, lui ayent acquis le titre de Fondatrice, on le lui donne encore aujourd'hui, comme on a fait dans les siecles precedens. Non contente d'avoir rétabli le monastere & de lui avoir fait des donations considerables, elle compta tout cela pour rien, si elle ne s'y donnoit elle-même: c'est pourquoi après avoir été les delices de la France sous le regne de Clovis II. son mari, après avoir fait admirer sa prudence dans la Regence du Royaume pendant la minorité de ses trois fils, changeant sa couronne en un voile, elle apprit à la posterité, qu'elle sçavoit aussi bien obéir que commander, & que le joug de JESUS-

Digitized by Google

CHRIST eſt infiniment plus doux, que tout ce que le monde peut avoir d'agréable. Son exemple attira à Chelle un grand nombre de princeſſes & de filles de diſtinction, non ſeulement du royaume, mais encore des pays étrangers, qui paſſoient les mers pour ſe conſacrer au ſervice de celui qui eſt l'époux des vierges. Je ne doute point que Bertilende qui contribua à la fondation du monaſtere d'Epternac, par une donation conſiderable qu'elle fit à S. VVillebrod apôtre des Friſons, ne fut de ce nombre. Giſele ſœur de l'empereur Charlemagne, que ce grand prince honoroit comme ſa propre mere, choiſit Chelle pour ſe mettre à l'abri de la corruption du ſiecle. Hegilvide mere de l'imperatrice Judith prefera la qualité d'abbeſſe de Chelle à tous les titres d'honneur qu'elle pouvoit poſſeder dans le monde, & ſans remonter à ces ſiecles éloignez ; Chelle renferme aujourd'hui dans ſon ſein une des plus grandes Princeſſes de l'Europe, puiſqu'elle a l'honneur d'être du Sang Royal de la Couronne de France, & d'être la fille du Prince qui gouverne aujourd'hui le royaume. Tout le monde ſçait & admire avec quelle conſtance elle a quitté les plaiſirs qui pouvoient arrêter une jeune princeſſe à la fleur de ſon âge, & le mepris qu'elle a fait des couronnes que ſa naiſſance royale lui pouvoit faire eſperer. Perſuadée que ſon royaume n'étoit pas de ce monde, & que l'époux des vierges en reſervoit un autre plus durable à celles qui ſe conſacrent à ſon ſervice.

Convaincuë que ce Royaume ne s'emporte que par la force & qu'en ſe faiſant violence, que le moyen le plus court de vaincre le monde eſt de le fuir ; elle n'heſita pas à ſe derober d'une cour floriſſante : la retraite du cloître ne lui fit pas d'horreur, les exercices les plus humbles de la religion ne lui parurent pas trop bas : les auſteritez les plus rudes ne l'ébranlerent point. Elle fit un ſacrifice parfait & des plaiſirs & des honneurs, & embraſſa genereuſement la croix pour ne s'en ſeparer qu'à la mort. Lorſque nous arrivâmes à Chelle elle ſortoit d'une retraitte qu'on lui avoit fait interompre pour quelques indiſpoſi-

Digitized by Google

tions, & étoit occupée à faire des ornemens pour l'egliſe. Nous eûmes l'honneur de lui preſenter nos reſpects. Nous ſaluâmes auſſi madame de Vilars qui en étoit alors abbeſſe. Elle nous fit auſſi-tôt entrer dans l'interieur pour voir les archives. Nous y vîmes quatre beaux cartulaires, dont nous fîmes quelques extraits par rapport à nos deſſeins. Nous trouvâmes dans l'un de ces cartulaires des reglemens faits il y a cinq cens ans ou environ pour la nourriture des Religieuſes. Il paroît par ces reglemens qu'elles aſſaiſonnoient leurs legumes avec de la graiſſe trois fois la ſemaine ſeulement, les Dimanches, les Mardis, & les Jeudis, en quoy elles étoient plus religieuſes que les religieux de Cluni, qui en mangeoient autrefois tous les jours, enſorte que Pierre le Venerable ſe crut obligé de leur en ôter l'uſage les Vendredis, à cauſe du ſcandale des ſeculiers qui n'en mangeoient pas eux-mêmes ce jour-là. Les grandes fêtes on leur accordoit la viande, mais elles n'en avoient que d'une ſorte, excepté le jour de ſainte Bertille premiere abbeſſe de Chelle, auquel on leur ſervoit deux mets, & le jour de S. Baltide auquel on leur en ſervoit trois.

On nous fit voir auſſi le calice de ſaint Eloy, dont la coupe eſt d'or émaillé. Elle a près d'un demi pied de profondeur & preſqu'autant de diametre, le pied eſt beaucoup plus petit. Je n'aurois pas de peine à croire que ce calice a été autrefois donné au monaſtere par ſainte Batilde, qu'il ſervoit pour les jours de Communion ſous les deux eſpeces, & qu'on l'appella le calice de S. Eloy, parce que ce ſaint qui étoit un des directeurs de la Sainte, s'en ſervoit ordinairement. Quoyqu'il en ſoit, on conſervoit encore autrefois la patene d'or du même calice, mais il y a plus de trois cens ans qu'on la fondit pour faire la chaſſe de S. Baltilde.

Ainſi la devotion de ces dames pour leur ſainte patrone, nous a privé de ce precieux monument, qu'on ne peut aſſez regretter. Outre le calice de ſaint Eloy, on montre encore dans le threſor de Chelle deux beaux buſtes d'argent, dans leſquels ſont renfermez les chefs de

Digitized by Google

S. Geneſt archevêque de Lion, & de S. Eloy evêque de Noyon, tous deux aumôniers de ſainte Baltilde. Les reliques de la Sainte ſont dans une riche & magnifique chaſſe d'argent d'un très-beau travail, expoſée ſur la grille du chœur, & celle de ſainte Bertille dans une autre. Tous les lieux reguliers de la maiſon ſe reſſentent de ſa nobleſſe, tout y eſt beau, mais rien ne bleſſe la ſimplicité religieuſe. On prétend que l'egliſe des religieuſes fut bâtie par Giſele ſœur de Charlemagne, je ne ſçai ſi elle eſt d'une ſi grande antiquité. Elle eſt belle, le grand autel ſur tout eſt des plus magnifiques qu'on puiſſe voir. Le tabernacle eſt d'argent maſſif. La Grille du chœur des religieuſes eſt ſi delicate & d'un travail ſi exquis, qu'on peut dire qu'il ſurpaſſe tout ce que l'art eſt capable d'inventer. C'eſt Madame d'Orleans qui l'a fait faire par le même ouvrier qui a fait celles de S. Denis. On voit dans une chapelle le tombeau de Clothaire I I I. roi de France, fils de Clovis II. & de ſainte Batilde, avec cette epitaphe.

Hic jacet rex Clotharius Balchildis reginæ filius.

Outre l'egliſe des religieuſes qui eſt conſacrée en l'honneur de la Sainte Vierge, on voit encore à Chelle celle de ſainte Croix, où ſainte Baltilde fut enterrée. Elle eſt fort petite & ſert aujourd'hui aux religieux Benedictins nos confreres qui confeſſent les religieuſes, & dont la maiſon fait comme un petit monaſtere ſeparé.

Le lendemain nous nous rendîmes à l'abbaye de ſaint Faron de Meaux, dont nous avons parlé dans notre premier Voyage Litteraire. La bibliotheque eſt fort bonne, & remplie d'un grand nombre de livres imprimez, bien choiſis & bien conditionnez, mais il y a très-peu de manuſcrits. Le principal contient les ouvrages de Nicolas de Lyra en quatre gros volumes écrits l'an 1405. par Michel Marcheſien Normand. On lit à la fin des Commentaires ſur Eſdras, qui ſont dans le ſecond volume; ces mots: S. Faron.

Ego igitur gratias ago Deo, qui dedit mihi gratiam ſa-

Digitized by Google

cundum modulum ingenii mei, ſuper omnes libros in biblia contentos, primo ſuper illos qui ſunt de canone, incipiendo à Geneſi, & procurrendo uſque ad finem Apocalypſis, excepto fine Ezechielis, cujus expoſitionem ex cauſa rationabili retardavi: Poſtea vero ſuper illos qui non ſunt de canone, incipiendo à libro Thobiæ, & terminando in libro qui dicitur ſecundus Eſdræ, ut ſic per hanc diſtinctionem librorum & ordinationem appareat ſimplicibus qui libri ſunt canonici, & qui non, & qui majoris auctoritatis, & qui minoris. Et quoniam probabiliter timeo in pluribus defeciſſe, tamen propter magnitudinem operis, propter ſcientiæ meæ parvitatem; ideo de defectibus veniam poſtulo, & de aliis ad Laudandum Deum meos legentes invito; deprecans humiliter & devotè, ut apud Deum me velint ſuis orationibus adjuvare, actum Pariſiis anno Domini milleſimo CCCXXX. XIII. *Calendas Aprilis.*

On voit par là en quel tems Nicolas de Lyra compoſa ſes ouvrages ſur l'Ecriture, & quel ordre il y donna. On nous fit auſſi remarquer dans l'egliſe le tombeau de la comteſſe Adele, qui eſt enterrée dans la chapelle de la Vierge, avec cette Epitaphe.

Ales Campaniæ tumulor quondam comitiſſa
Hic pars in requie mihi ſit ſanctis repromiſſa.
Gaigni cum multis, hoc ſi cognoſcere vultis,
Donavi donis, amore Deique Faronis
Oratè prome.

Bourg-Fontaine.

Nous partîmes le lendemain 1. de Juin, pour aller à la Chartreuſe de Bourg-Fontaine, ſituée dans une grande ſolitude, à une lieüe de Villers-Cotterêt. Elle n'eſt pas fort ancienne, mais elle n'en eſt pas moins conſiderable. Charles de Valois roi de France la fonda pour vingt-huit religieux, dans le lieu même où étoit ſon palais. Il leur donna pour fondation ſix cens livres de rente, qui en ce tems-là étoit une ſomme conſiderable, mais qui aujourd'hui n'entretiendroit pas deux religieux. Ce grand prince n'eut pas la conſolation de voir ſon ouvrage achevé; mais Philippe de Valois ſon couſin, qui lui ſucceda

Digitized by Google

à la Couronne, y mit la derniere main. Ces Princes venoient de tems en tems à Bourg-Fontaine se delasser des soins d'un grand royaume, ils s'y édifioient de la sainte vie de ces pieux Solitaires, qui de leur côté s'édifioient de la pieté des princes. Ils alloient à couvert de leur palais dans l'egliſe, pour y assister aux offices divins dans une tribune, d'où ils admiroient la modestie des religieux sans être vûs: tant ils étoient attentifs à ne point troubler leur recueillement. Ils avoient fait une défense expresse à tous leurs officiers d'entrer dans le cloître, afin que rien n'interrompit leur silence & la tranquilité de leur solitude. C'étoit une chose admirable de voir tous les mouvemens d'une Cour nombreuse sans bruit au milieu d'un desert, & des Solitaires au milieu du bruit de cette même cour aussi tranquils que s'ils en avoient été fort éloignez. Le palais de Philippe de Valois subsiste encore aujourd'hui tout entier, & il sert d'officines & de greniers aux Religieux.

Nous en partîmes le 2. jour de Juin de bonne heure, pour aller à l'abbaye de Long-Pont, qui n'en est éloignée que de trois lieües. Nous y avions déja été autrefois, mais nous étions bien aise de revoir encore les manuscrits. Nous y arrivâmes comme les religieux commençoient leur grand-messe. Nous ne voulûmes pas souffrir qu'on fit sortir personne du chœur pour venir nous recevoir, mais après avoir salué le Saint Sacrement, nous nous amusâmes à lire & à copier les epitaphes qui sont dans le cloître & dans le chapitre. Je crois qu'on ne sera pas fâché de les voir ici aussi-bien que celles qu'on voit dans l'Egliſe. Long-Pont.

Dans l'egliſe du côté de l'epitre.

Hic jacet Joſſenus epiſcopus Sueſſionenſis, qui primo adduxit conventum hujus domus de Clara-valle tempore B. Bernardi abbatis.

Et sur une tablette près de son tombeau.

Joſſenus vel Goſſenus anno M. C. X X V. *Sueſſorum creatus*

Digitized by Google

epiſcopus, ante archidiacopus Bituricenſis, magiſter celeberrimus Pariſienſis, pater juſtitiæ, & multorum cœnobiorum, hoſtis vitiorum, & caſtatis cultor præcipuus. Obiit anno M. C. L I.

Au milieu du presbytere.

Hic jacet Anculfus epiſcopus Sueſſionenſis.

Anno Domini M. C C. L X X X X. *Octobris* V I I I. *calendas obiit vir prudens, pius, & liberalis Milo* de Baſoch, *quondam Sueſſionenſis epiſcopus. Et tunc fuit corpus ejus ſepultum in eccleſia Sueſſionenſi, ubi nunc jacet Gerardus epiſcopus nepos ejus, & anno* M. C C. *incarnationis &* L X X X X V I. I I I. *nonas Octobris hic fuit demum corpus tranſlatum prout dum viveret ordinavit, dextro brachio Sueſſione remanente. Orate pro eo.*

Au côté de l'evangile on voit le tombeau de Jean de Montmirel & de ſa fille Marie, qui a cette epitaphe.

Hic jacet nobilis Maria domina de Fara, quæ cum ſanctiſſime viveret, fuit in eleemoſynis larga, bonis operibus plena, in oratione devota, filia hujus probiſſimi militis & devotiſſimi monachi fratris Johannis, quondam domini de Monte mirabili, mater Ingranni.

Cy giſt Monſeigneur Enjourran de Coucy, ſires de Marles, la Fare, Montmirel, Freſmes, Condé en Brie, & vicomte de Meaux, qui trépaſſa l'an de grace M. C C C X I. *le* X X. *jour du mois de Mars. Priez Dieu pour ſon ame.*

Dans la Chapelle de Notre-Dame.

Cy giſt meſſire Jacques Baſtard de Vendôme, chevalier, chambellant du roi, gouverneur de Valois, capitaine d'Arques & bailli de Vermandois, Seigneur de Bonneval, Signi, Fortel, Heux en Ternois, la Vacgrie, & de Vierge, qui trépaſſa le premier jour d'Octobre M. D. X X I V.

Auprès.

Digitized by Google

Auprès gyst Madame Jehanne de Rubempré son épouse, paravant veufve du sieur de Crevecœur, laquelle trepassa le Priez Dieu pour cely.

Vers la chapelle de Notre-Dame sur un tombeau élevé.

Cy gist frere Gregoires, qui fu chevalier, & vidame de Plaisance, & laissa par miracle ses enfans, ses amis, ses possessions pour Dieu servir humblement, & persevera en ce lieu moine en l'aspreté de l'ordre XXV. *ans, en grand ferveur & en grand religion, & rendit à Dieu son esprit saintement & joyeusement.*

Dans le cloître l'épitaphe de Raoul le jeune & d'Eleonor de Vermandois est conçûë en ces termes.

Fratri juncta soror, comiti comitissa Radulfo
Nobilis Eleonor hic tumulata jacet.
Qui cum claruerint altis natalibus, alta
Vicerunt morum nobilitate genus.
Sed quid honor, quid opes, quid denique gloria mundi?
Ecce brevis pariter claudit utrumque lapis.
In speculum, lector, tibi sit, pro temet & ipsis
Sors tua te moveat fundere vota precum.

L'epitaphe de Pierre le Chantre étoit autrefois renfermée en ces deux vers.

Hoc jacet in loculo Petrus venerabilis ille,
Egregius Cantor, Parisiense decus.

Aujourd'hui on lit celle-ci au lieu de sa sepulture.

D. O. M.

Hic jacet Petrus Cantor Parisiensis doctor celeberrimus, qui in episcopum Tornacensem electus humiliter declinavit, & suis auditoribus scientiæ ac normæ morum existens, assumto in hoc monasterio Cistercienſi habitu, vitam beato fine complevit XIV. *calendas Junii, anno* M. C. LXXX. *corpus ejus emortuum mirificum ac suavissimum odorem exhalavit.*

Digitized by Google

Cy giſt Adam Bourdons, & madame Helviz de Courcerel.

Hic jacet Enjorrandus de RUIS *canonicus Laudunenſis.*

Hic jacet magiſter Petrus de ROSAY, *canonicus Sueſſionenſis, nepos domini Enjorandi de* RUIS *canonici Laudunenſis. Obiit anno Domini* M. CC. XLVII. IIII. *calendas Novembris.*

Hic jacet magiſter Petrus, quondam decanus de Fara, nepos Domini Enjorandi de RUIS.

Cy giſt Simon eſcuyer de Chauvi ſieux jadis monſeigneur Guidon de Meigni, qui donna les terres de Chauvies, S. Germain, Bouillant à l'egliſe de Long-pont. Priez Dieu pour lui. L'an de grace M. CC. LXXXI.

Cy giſt Lioſmon.... & monſeigneur Jehan ſon frere, qui furent occis en Audijois pour la foi de Jeſus-Chriſt, leſquels ly cuens Jean de Soiſſons fit apporter ceans l'an notre Seigneur M. & CC. & LVIII.

Cy giſt Huars Soibers de Laon chaſtelain de Viviers.

Cy giſt meſſire Jehan de Faveroles chevaliers, qui trepaſſa l'an M. CC. LXXX. *proyez pour s'ame.*

Cy giſt madame Marie femme jadis de monſeigneur Jehan de Faverolles chevaliers, qui trepaſſa l'an M. CCC. XVI. *ou mois d'Avril.*

Cy giſt madame Manqus dame de Voulies.

Epitaphes qui ſont dans le chapitre.

Hic Radulfe jaces comes inclyte, laudſque tuorum,
Te genus & probitas, te laudat gratia morum.
Te Deus aſſumat, ditet atque corona ſuorum,
Hic erit & requies & vita beata piorum.

Digitized by Google

A. comitissa pia DE SOISSONS *quæ jates* ICI Ada
Regno felici tecum sit virgo Maria,
Mater egenorum, multorum plena bonorum,
Heu! laus horum, cibus es modo vermiculorum.

Cy gist messire Mahiu de Roye seigneur d'Aunois, qui fut hardis & plein de toute bonne foi, jadis sire de Plessier, qui ou royaume eut grand mestier, car la destruit le mal, qui mi n pleine d'anemi, se prions tous pour l'ame de li, & trepassa l'an de grace M. CCC. LXXX. *au mois de Janvier, priez pour s'ame.*

Cy gist Tristan de Roye chevalier, sire de Busene & de Haute entrepriſe, qui trepassa en Espegne M. CCC. LXXXVI. *au mois de Decembre, le jour de la conception Notre-Dame, si prions le Seigneur devotement, priez pour s'ame.*

Cbi gist Thientris de Roye Videmesse de Châlons, qui fut bele, bonne, sage & très-devote, & trepassa en son Chastel à Basocque, l'an M. CCC. LXXXVIII. *le* XVII. *jour Decembre.*

Devant le chapitre.

Cy gist monseigneur Jehan Matifort de Bucy, jadis pere monseigneur Simon Matifort evêque de Paris. Proiez pour s'ame, que Dieu bonne mercy ly face.

Cy gist maistre Giras de Parmes, chanoine de l'egliſe de saint Gervais de Soiſsons, qui trepassa l'an de grace M. CC.... *de Septembre, priez pour s'ame.*

Hic jacet magister Martinus de Parma quondam canonicus de Capella in Bria. migravit a sæculo anno Domini M. CC. LXXXV. *orate pro eo. Requiescat in pace.*

Cy gist Colars de Crontoy, priez pour s'ame que Dieu bonne mercy ly face.

Digitized by Google

Cy giſt Jehan de Lion, Eſcuyers, fils de meſſire Jehan de Lion, demeurant à Bruxelles, & trepaſſa l'an mil quatre cens dix-ſept, le vingt-deuxiéme jour de May, priez Dieu pour lui.

Epitaphes qui ſont dans le cloître de l'abbé.

Cy giſt madame Marie, ki fut femme monſeigneur Adam de Vierzi, priez pour s'ame.

Cy giſt meſſire Adans de Vierzy chevalier, priez pour s'ame.

Cy giſt madame Jehanne, feme jadis monſeigneur Gerart d'Aconni, qui trepaſſa l'an M. CC. LXXXVI. *ou mois de Novembre.*

Cy giſt meſſire Gerart d'Aconni chevalier, proiez pour s'ame.

Cy giſt Guillaume Malegeneſte, qui fut jadis veneur notre Seigneur roi de France, qui trepaſſa de ce ſiecle l'an de grace M. CCC. I. *ou mois Fevrier. Proiez pour s'ame, que notre ſires bonne merci ly face. Amen.*

Nous paſſâmes le reſte de la journée à voir les manuſcrits. Les principaux ſont de grandes Bibles & les ouvrages des ſaints Peres. Sur tout de ſaint Auguſtin, de S. Hierôme, de S. Gregoire, de Lactance, de S. Pierre Damien, de S. Bernard. On y trouve auſſi des hiſtoriens, entre autres l'hiſtoire de Joſeph, l'hiſtoire des Albigeois compoſée par Pierre abbé des Vaux de Cernai. Pluſieurs vies de Saints, les Actes de la plûpart des ſaints evêques de Soiſſons, & par rapport à l'hiſtoire de France la vie de ſainte Baltilde, & celle de S. Sigiſmond roi de Bourgogne. Les Actes de S. Cyprien & de Sainte Juſtine compoſés en trois livres par un auteur contemporain, que nous avons donné au public dans le troiſiéme tome de nos Anecdotes s'y trouvent auſſi, mais ſans l'alteration qui eſt au troiſiéme livre dans le manuſcrit de S. Oüen, car il y eſt dit

Digitized by Google

que le Juge renvoya ces saints martyrs non à l'empereur Claude, mais à Diocletiens conformement à l'extrait, que Photius avoit fait de ces Actes, ce qui les rend indubitables.

Nous partîmes le lendemain 3. jour de Juin de grand matin, & nous fûmes dire la messe à Soissons. La Ville est assez belle, le monde y est poli, les peuples humains, le clergé seculier & regulier nombreux & bienreglé. La cathedrale qui est grande & bien bâtie, peut passer pour une des belles eglises du Royaume. Il y a une bibliotheque, dans laquelle on trouve encore quelques manuscrits. Les plus considerables sont l'ancienne Collection d'Espagne des Conciles écrites en caracteres Lombards il y a plus de huit cens ans, & les lettres de Nicolas Clemangis, avec quelques anciennes éditions. On conte à Soissons au moins six abbayes, trois de l'Ordre de S. Benoist, & trois de l'Ordre de S. Augustin. Soissons.

Saint Medard, que le peuple appelle S. Marc, est non-seulement la plus ancienne, mais aussi une des plus illustres de l'ordre de S. Benoist. Elle reconnoît pour Fondateur le roi Clothaire I. qui ayant fait apporter à Soissons le corps de S. Medard evêque de Noyon, fit commencer une basilique, c'est-à-dire une eglise de moines, sur le corps du Saint, assez près de son palais. Sigebert son fils l'acheva avec une magnificence royale. Ils la choisirent tous deux pour le lieu de leur sepulture, & on voit encore aujourd'hui leurs tombeaux dans la crypte souteraine aux pieds de celui du saint evêque. Ce fut là qu'ils ensevelirent avec leur corps toute la gloire attachée aux sceptres & aux couronnes sous de simples tombes. Car en ce tems-là les rois n'avoient pas encore de tombeaux élevez, leurs figures même qui sont gravées sur leurs tombes ne sont pas de cette antiquité. Nous les rapporterons ici afin que les Sçavans en puissent porter leur jugement. S. Medard.

Digitized by Google

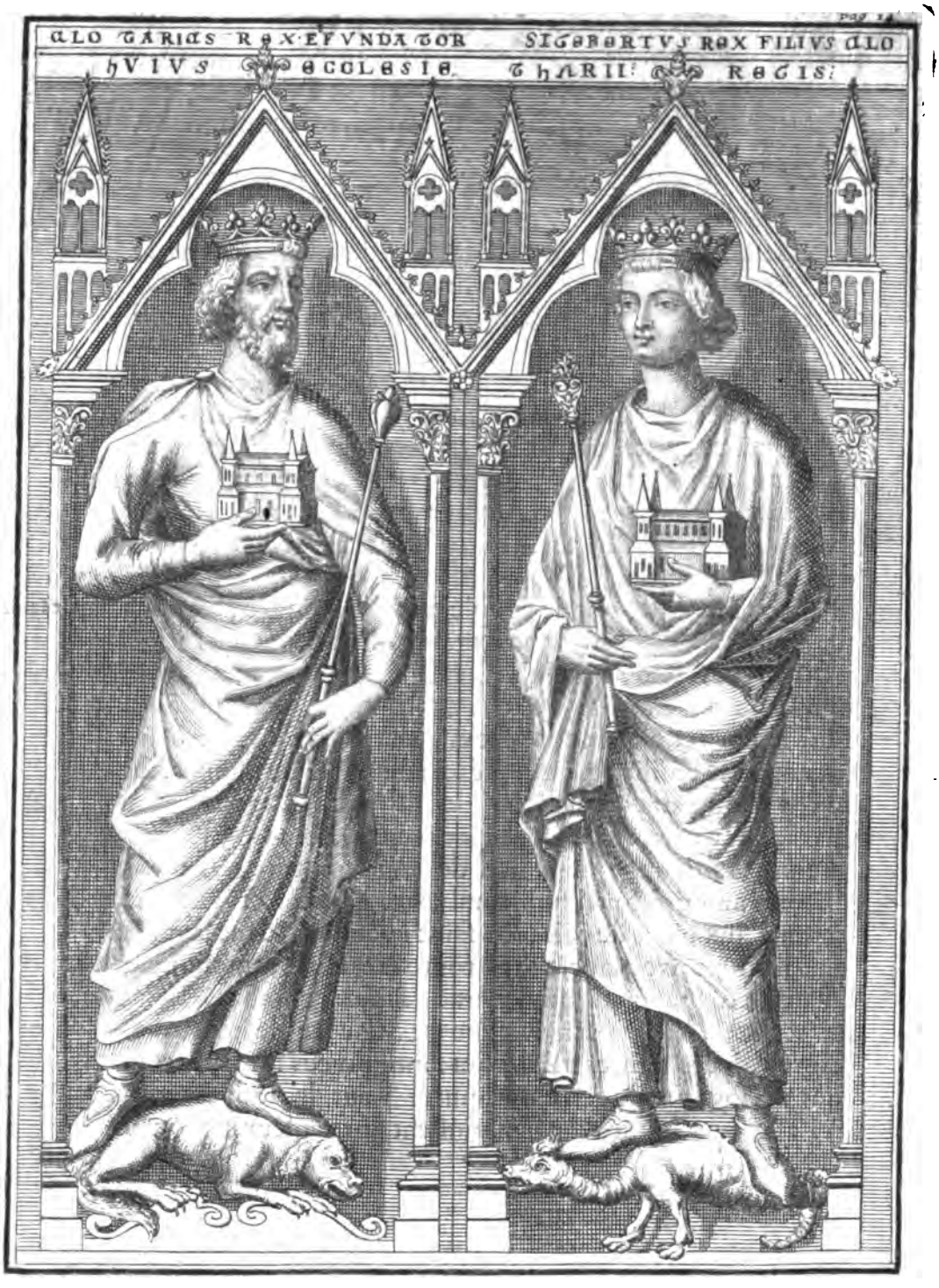

Digitized by Google

Egive reine de France & femme de Charles le Simple, enterrée auſſi dans la même crypte, n'a auſſi qu'une ſimple tombe de pierre, ſur laquelle on a aſſez de peine de lire l'epitaphe ſuivante.

Quæ fueram quondam titulis generoſa ſuperbis,
Quæ ducibus regni regimen memorabile Francis :
Hic Ethgiva premor, terræ ſub pulvere pulvis.
Quòd quiſquis cernis, caſus reminiſcere mortis,
Orans ut requies detur mihi carne ſolutæ.

VII. Kal. Jan.

Quelques-uns ont cru qu'il y avoit eu autrefois à ſaint Medard quatre cens religieux qui chantoient les loüanges de Dieu jour & nuit, ſans interruption. C'eſt un fait dont nous ſouhaitterions avoir des preuves auſſi inconteſtables, qu'il eſt certain que le monaſtere a été dans tous les tems très-celebre, qu'il s'y eſt tenu pluſieurs conciles, que S. Boniface apôtre d'Allemagne & archevêque de Mayence y a couronné Pepin roi de France, que l'empereur Louis le Debonnaire y a été mis en priſon par ſes propres enfans, que Pepin le jeune roi d'Aquitaine y a été renfermé & contraint d'y recevoir la tonſure, qu'il comte au nombre de ſes abbés les rois Eude & Raoul, qu'il a donné à l'egliſe pluſieurs grands evêques, & entre autres Raoul archevêque de Bourges, Foucher evêque de Noyon, Ingrand evêque de Laon, S. Arnoul evêque de Soiſſons, Geoffroy evêque de Châlons. Qu'il a ſervi de retraite à de grands prélats qui ont quitté volontairement leurs evêchez pour ſe mettre à couvert des dangers preſque inévitables de l'epiſcopat, & ſe ſanctifier avec tant de pieux ſolitaires. Ce fut là vûë qu'eut le venerable Leidrade en quittant l'archevêché de Lyon pour ſe faire religieux à S. Medard.

Ce Monaſtere ſubſiſta avec ſplendeur juſqu'à ce que la fureur des Calviniſtes le reduiſit à n'être plus qu'une ombre fort legere de ce qu'il avoit été. Ces impies s'en étant emparés pillerent les chaſſes d'argent de trente corps ſaints, & les trois chaſſes d'or où étoient les reliques de S. Medard, S. Sebaſtien, & S. Gregoire le Grand. Ils renverſerent tous les lieux reguliers. L'Egliſe qui étoit

Digitized by Google

magnifique ne tarda pas long-tems après à tomber. Le relâchement des anciens moines s'étant joint à cela, le monaſtere paroiſſoit entierement enſeveli dans ſes ruïnes, & aſſurement il falloit la Congregation de ſaint Maur pour lui rendre quelque luſtre. Car lorſque la reforme y fut introduite, il n'y avoit plus que huit religieux, qui vivoient preſque ſans regularité, tous les ornemens de la ſacriſtie conſiſtoient dans une aube & un calice d'étein, le cloître étoit plein de decombres, les voutes du chapitre & du refectoire étoient à bas, l'herbe avoit cru dans le dortoir, l'egliſe avoit plus la reſſemblance d'un prêche que d'une egliſe; car l'abbé commendataire qui l'avoit fait rebatir, s'étant ſervi d'un Calviniſte, & lui ayant confié cette entrepriſe, il lui donna la veritable forme d'un prêche, n'y faiſant ni autel ni chapelle. Les choſes étoient en cet état lorſque environ l'an 1637. les religieux de la Congregation de S. Maur furent introduits au monaſtere de S. Medard. Ils n'y trouverent point d'autre bâtimens pour ſe loger, que la priſon de Louis le Debonnaire, qui ſert aujourd'hui de preſſoir. Elle leur ſervit de dortoir, de refectoire, de chapitre, d'infirmerie, & de chambre d'hôtes, & lorſqu'ils alloient à matines, ils étoient obligés de marcher *ſub dio*, dans les bouës & dans les neiges; mais l'amour de Dieu qui les animoit & le deſir de retablir la regularité dans un lieu d'où le bon ordre étoit banni, leur rendoit cette demeure agréable. Ils ne la regardoient pas comme une priſon, mais comme un palais, & Dieu donna une telle benediction à leur zele, qu'en très-peu de temps on vit revivre la pieté dans un lieu, dont elle ſembloit être éteinte, les obſervances monaſtiques reprendre leur premiere vigueur, & tous les lieux reguliers retablis. Le cloître eſt un des plus beaux qui ſoient dans le royaume. Les piliers & les feüillages qui ornent les chapiteaux ſont d'une delicateſſe qui ſemble ſurpaſſer l'art. Au-deſſus de la porte par laquelle on ſort du monaſtere, on voit une ancienne pierre ſur laquelle les ſentimens ne ſont pas uniformes. Quelques-uns croyent qu'elle a ſervi au tombeau d'une perſonne de grande diſtinction. D'autres diſent qu'elle a ſervi à un

temple

Digitized by Google

temple d'idoles, ce qui n'eſt pas vrai-ſemblable. Nous la rapporterons ici afin que les curieux & les antiquaires puiſſent nous dire ce qu'ils en penſent.

Le chapitre eſt grand, élevé, & bien vouté. Le refectoire bâti ſur les ruïnes de l'ancien, eſt très-long, clair à proportion, & orné d'une très-belle boiſerie. Les dortoirs & les jardins repondent au reſte du monaſtere, c'eſt-à-dire qu'ils ſont très-beaux. On voit encore dans le jardin des mazures d'une ancienne egliſe, bâtie ſur le modele de celle de Sainte Sophie de Conſtantinople, auſſi a-t-elle retenu le nom de ſainte Sophie. Il y a douze chanoines, qui ſont obligez d'aſſiſter les dimanches à la meſſe des religieux. Je ne parle pas de l'egliſe parce qu'il n'y a rien de remarquable dans le vaiſſeau, qui a été bâti ſur le modelle d'un prêche, on y a mis le grand autel dans le milieu du fond; aux deux extremitez on a pratiqué deux chapelles, de ſaint Sebaſtien & de ſaint Gregoire le Grand. Et au bas du chœur on a menagé dans la nef deux petits autels, l'un conſacré à la Vierge & l'autre à ſaint Benoiſt. On montre dans la ſacriſtie un très-beau buſte d'argent, dans lequel eſt renfermé le chef de ſaint Medard.

De tous les anciens monumens, il ne reſte à S. Medard qu'un ancien texte des Evangiles, qu'on ne peut trop eſti-

Digitized by Google

mer. Il eſt écrit en lettres d'or onciales, toutes les pages ſon en deux colonnes, mais travaillées avec tant de ſoin, qu'il n'y en a pas deux de ſemblables. C'eſt un preſent que l'empereur Louis le Debonnaire fit au monaſtere, lorſqu'on y apporta le corps de S. Sebaſtien : il eſt couvert d'un très-beau filagrane de vermeil doré, qu'Ingran abbé de S. Medard fit faire, comme nous l'aprenons de l'inſcription ſuivante. *Hæc tabula facta eſt a domno Ingranno abbate hujus loci anno Incarnati Verbi M. C. LXVIIII. papatus Alexandri III. decimo, regni Ludovici Junioris XXXIII: librum autem iſtum obtulit Lodovicus Pius Imperator Beato Sebaſtiano, in exceptione ejuſdem martyris inclyti & papæ Gregorii Urbis Romæ.*

On nous montra auſſi une ancienne inſcription gravée ſur une pierre qui fut trouvée il y a queiques années dans une dependance du monaſtere. Les curieux ne ſeront peut-être pas fâché de la trouver ici.

IMP. CAES. L.
SEPTIMO SE
VERO PIO PER
TINACE AVG. ARA
BICO A DIABENIC.
PARTHICO MAX.
PP. COS. III. ET IMP. CÆS.
M. AVRELIO ANTONINO.
PIO FELICE.
AVT. P. VII, COSS. III. PPE.
COS. CURANTE L. P.
POSTVMO LEG. AVGG.
PP. AB AVG. SVESS.
LEVG. VIII.

Il faut joindre à cette inſcription, celle qui eſt gravée ſur une colomne de pierre dans la cour du château de Vic ſur Aine, appartenant à M. l'abbé de S. Medard.

Digitized by Google

IMP. CAES.
M. AVRELIO AN
TONINO PIO.
AVG. BRITANNI.
COMAX. TRIB.
POT. XIIII. IMP. II.
COS. IIII. PP. PRO
COS. AB AVG.
SVESS. LEVG.
VII.

On regarde à Soiſſons S. Creſpin & S. Creſpinien comme les apôtres du pays. Il y a deux abbayes fondées en leur honneur. Celle de S. Creſpin le Grand eſt la plus conſiderable, tant parce qu'elle eſt la plus ancienne, que parce qu'elle a eu l'honneur de conſerver les reliques de ces ſaints martyrs. On dit que c'étoit autrefois la Cathedrale, & que cela a duré juſqu'à S. Bandaride, qui la tranfera dans la ville en l'egliſe de S. Gervais: auſſi eſt-il reſté une très-grande union entre les Chanoines de cette egliſe & les religieux de S. Creſpin. Les jours de S. Bandaride & de S. Creſpin, les chanoines viennent en proceſſion au monaſtere, & y chantent la meſſe ſolemnelle avec les religieux. Et le Dimanche dans l'octave de l'Aſcenſion les religieux vont à S. Gervais avec les corps de leurs SS. Patrons, où ils chantent la meſſe avec beaucoup de ſolemnité. Le Monaſtere de S. Creſpin a ſubſiſté avec aſſez d'éclat juſqu'à la guerre que les Calviniſtes declarerent à tous les lieux ſaints. Pour lors il fut ruîné de fond en comble. Tout ce que les religieux purent faire fut de ſauver les reliques de leurs ſaints Patrons, qui étoient conſervez dans une belle chaſſe d'argent. Ils crurent qu'ils ne pouvoient pas les depoſer dans un lieu plus ſûr, que dans l'abbaye de Notre-Dame, où madame de Bourbon ſœur du prince de Condé, qui en étoit abbeſſe, avoit parole qu'on ne toucheroit pas à ſon monaſtere: comme en effet il fut le ſeul qui échapa à la fureur de ces impies. S. Creſpin.

Digitized by Google

Les religieuſes garderent ſi bien les reliques de S. Creſpin, qu'elles n'ont jamais voulu les rendre, & tous les ans lorſque les religieux de S. Creſpin portent en proceſſion la chaſſe du Saint à la cathedrale, ils vont la prendre à Notre-Dame, & les magiſtrats s'engagent pardevant Notaires de la faire rapporter après la proceſſion.

Notre-Dame. Nous voilà inſenſiblement tombé ſur l'abbaye de Notre-Dame, la troiſiéme de l'ordre de S. Benoiſt & la plus illuſtre de toutes celles qui ſont aujourd'hui à Soiſſons. Elle doit ſon origine à Lentrude, femme du fameux Ebroin maire du palais, qui la dota ſi richement, qu'il ſe trouve peu d'abbaye de filles, qu'on puiſſe lui comparer. On y comtoit autrefois juſqu'à trois cens religieuſes, & quarante recluſes, ſans parler des religieux deſtinez pour leur adminiſtrer les ſacremens, & avoir ſoin de leurs affaires, dont la communauté a été changée en un chapitre de chanoines. Etherie qui en a été la premiere abbeſſe fut tirée de l'abbaye de Joüare, elle a été ſuivie d'un très-grand nombre de princeſſes, qui l'ont gouvernée. Les plus illuſtres ont été Gizele fille du roi Pepin, que l'empereur Conſtantin avoit demandé à ce prince pour être l'épouſe de ſon fils; Theodrade ſœur de S. Adalard & couſine germaine de l'empereur Charlemagne, Rotilde fille de l'empereur Charles le Chauve, Mathilde fille de Raimond comte de Toulouſe & de Conſtance fille de Louis le Gros roi de France, Catherine de Bourbon, ſans parler des dames de Lorraine. Aujourd'hui elle a pour abbeſſe madame Catherine-Marguerite de Fieſque, dont l'illuſtre maiſon eſt ſi connuë, qu'il n'eſt pas neceſſaire que je m'étende ſur ſes ancêtres. Pour en donner l'idée qu'elle merite, il ſuffit de dire que la maiſon de Fieſque a donné à l'egliſe deux ſouverains pontifes, Innocent IV. & Adrien V. ſoixante-quatre cardinaux, & plus de quatre cens tant archevêques qu'evêques. Que ſainte Catherine de Gennes en eſt ſortie auſſi-bien que Boniface & Thomaſe de Fieſque, qui par leur vie ſainte & miraculeuſe ont merité d'être beatifiez par le S. Siege.

Comme l'abbaye de Notre-Dame eſt ancienne & illuſ-

Digitized by Google

Les religieuſes garderent ſi bien les reliques de S. Creſpin, qu'elles n'ont jamais voulu les rendre, & tous les ans lorſque les religieux de S. Creſpin portent en proceſſion la chaſſe du Saint à la cathedrale, ils vont la prendre à Nôtre-Dame, & les magiſtrats s'engagent pardevant Notaires de la faire rapporter après la proceſſion.

Nôtre-Dame

Nous voilà inſenſiblement tombez ſur l'abbaye de Nôtre-Dame, la troiſiéme de l'ordre de S. Benoiſt & la plus illuſtre de toutes celles qui ſont aujourd'hui à Soiſſons. Elle doit ſont origine à Lentrude, femme du fameux Ebroïn maire du palais, qui la dota ſi richement, qu'il ſe trouve peu d'abbayes de filles, qui puiſſent lui être comparées. On y comptoit autrefois juſqu'à trois cens religieuſes, & quarante recluſes, ſans parler des religieux deſtinez pour leur adminiſtrer les ſacremens, & avoir ſoin de leurs affaires, dont la communauté a été changée en un chapitre de chanoines. Etherie qui en a été la premiere abbeſſe fut tirée de l'abbaye de Joüare, elle a été ſuivie d'un trés-grand nombre de princeſſes, qui l'ont gouvernée. Les plus illuſtres ont été Gizele fille du roy Pepin, que l'empereur Conſtantin avoit demandé à ce Prince pour être l'épouſe de ſon fils; Theodrade ſœur de S. Adalard & couſine germaine de l'empereur Charlemagne, Rotilde fille de l'empereur Charles le Chauve, Mathilde fille de Raimond comte de Toulouſe & de Conſtance fille de Loüis le Gros roi de France, Catherine de Bourbon, ſans parler des dames de Lorraine. Aujourd'hui elle a pour abbeſſe madame Catherine-Marguerite de Fieſque, dont l'illuſtre maiſon eſt ſi connuë, qu'il n'eſt pas neceſſaire que je m'étende ſur ſes ancêtres. Pour en donner l'idée qu'elle merite, il ſuffit de dire que la maiſon de Fieſque a donné à l'egliſe deux ſouverains pontifes, Innocent IV. & Adrien V. ſoixante-quatre cardinaux, & plus de quatre cens tant archevêques qu'evêques. Que ſainte Catherine de Gennes en eſt ſortie, auſſi bien que Boniface & Thomaſe de Fieſque qui par leur vie ſainte & miraculeuſe ont merité d'être beatifiez par le S. Siege.

Comme l'abbaye de Nôtre-Dame eſt ancienne & illuſ-

Digitized by Google

tre, nous étions bien aiſe d'y voir tout ce qui pouvoit ſervir à noſtre inſtruction, madame l'abbeſſe nous reçut avec cette bonté, qui eſt naturelle aux perſonnes de ſa naiſſance. Elle nous fit tout ouvrir & madame Guedoin religieuſe d'un merite diſtingué nous accompagna par tout. Nous y vîmes un trés-beau cartulaire, où il y a des titres très-anciens & en grand nombre, & je doute fort qu'il y ait aucune abbaye de filles en France, qui en ait tant. Nous y vîmes auſſi des manuſcrits trés-beaux, entr'autres les livres de la cité de Dieu de S. Auguſtin écrits en lettres Lombardes il y a huit ou neuf cens ans, les vies des anciens Peres du deſert, la vie de ſaint Drauſin evêque de Soiſſons, celle de ſaint Voüé, & pluſieurs livres de prieres. L'appartement de l'abbeſſe eſt magnifique, tous les lieux reguliers repondent à la grandeur de la maiſon. Le cloître eſt un des plus beaux que j'aye vû dans les monaſteres de religieuſes; le refectoire eſt grand & vouté. L'egliſe eſt la plus ancienne de toutes celles qui ſont aujourd'hui dans la ville, ſur tout le ſanctuaire. On y voit à l'entrée les tombeaux de ſaint Drauſin evêque de Soiſſons & de ſaint Voüé, qui n'ont rien de cette magnificence, qui attire l'admiration des étrangers; mais qui ſont venerables par leur antiquité. L'autel qui eſt tout de marbre peut paſſer pour un des plus beaux qu'on puiſſe voir. Je ne dis rien du chœur des dames, qui eſt orné de grands tableaux qui repreſentent la vie de la Vierge, tous des plus habiles maîtres de Paris. On en eſt redevable à la pieté de madame l'abbeſſe de Fieſque. Les chaſſes de ſaint Drauſin, de ſaint Voüé, & de ſainte Sigrade mere de ſaint Leger evêque d'Autun & martyr, ſont au deſſus des grilles du chœur. Le treſor de l'egliſe eſt trés-riche. Car ſans parler de la chaſſe de ſaint Creſpin qui eſt toute d'argent. Le reliquaire qui contient une portion conſiderable du bois de la croix du Sauveur, ne ſe peut aſſez eſtimer, le grand texte des evangiles orné d'une infinité de pierres précieuſes, eſt d'une magnificence achevée. Je ne dis rien des autres reliques, que Nivelon evêque de Soiſſons, qui avoit ſa niece abbeſſe de Nôtre-Da-

Digitized by Google

tre, nous étions bien aiſe d'y voir tout ce qui pouvoit ſervir à notre inſtruction, madame l'abbeſſe nous reçut avec cette bonté, qui eſt naturelle aux perſonnes de ſa naiſſance. Elle nous fit tout ouvrir & une dame religieuſe d'un merite diſtingué nous accompagna par tout. Nous y vîmes un très-beau cartulaire, où il y a des titres très-anciens & en grand nombre, & je doute fort qu'il y ait aucune abbaye de filles en France, qui en ait tant. Nous y vîmes auſſi des manuſcrits très-beaux, entr'autres les livres de la cité de Dieu de S. Auguſtin écrits en lettres Lombardes il y a huit ou neuf cens ans, les vies des anciens peres du deſert, la vie de S. Drauſin evêque de Soiſſons, celle de S. Voüé, & pluſieurs livres de prieres. L'appartement de l'abbeſſe eſt magnifique, tous les lieux reguliers repondent à la grandeur de la maiſon. Le cloître eſt un des plus beaux que j'aye vû dans les monaſteres de religieuſes; le refectoire eſt grand & vouté. L'egliſe eſt la plus ancienne de toutes celles qui ſont aujourd'hui dans la ville, ſur tout le ſanctuaire. On y voit à l'entrée les tombeaux de ſaint Drauſin evêque de Soiſſons & de ſaint Voüé, qui n'ont rien de cette magnificence, qui attire l'admiration des étrangers; mais qui ont aſſez pour s'attirer la veneration des peuples. L'autel qui eſt tout de marbre peut paſſer pour un des plus beaux qu'on puiſſe voir. Je ne dis rien du chœur des dames, qui eſt orné de grands tableaux qui repreſentent la vie de la Vierge, peints par les plus habiles maîtres de Paris. C'eſt l'ouvrage de la pieté de madame l'abbeſſe de Fieſque. Les chaſſes de S. Drauſin, de S. Voüé, & de ſainte Sigrade mere de ſaint Leger evêque d'Autun & martyr, ſont au-deſſus des grilles du chœur. Le threſor de l'egliſe eſt très-riche. Car ſans parler de la chaſſe de S. Creſpin qui eſt toute d'argent. Le reliquaire qui contient une portion conſiderable du bois de la croix du Sauveur, ne ſe peut aſſez eſtimer, le grand texte des evangiles orné d'une infinité de pierres précieuſes, eſt d'une magnificence achevée. Je ne dis rien des autres reliques, que Nivelon evêque de Soiſſons, qui avoit ſa niece abbeſſe de Notre-Da.

Digitized by Google

me, rapporta de Conſtantinople. Je me contenterai d'écrire ici ce qu'on en lit dans le Necrologe du monaſtere. *Idus Septembris obiit Dominus Nivelo epiſcopus Sueſſionenſis, qui dedit eccleſiæ noſtræ in reverſione peregrinationis ſuæ à civitate Conſtantinopolitana, Zonam B. Mariæ Virginis, cum vaſe, & imagine ipſius, & de camiſia ejuſdem, caput B. Judæ cum vaſe, brachium S. Euſtachii martyris, de faſcia qua involutus fuit puer* JESUS, *de Sandalio Domini, de Sindone munda, de ligno vivificæ crucis in duobus locis cum duobus vaſis, de S. Clemente, de lecto B. Virginis, de capillis S. Georgii, de S. Pantaleone, de S. Baſilio, de pellicio S. Heliæ, de Spongia Domini, & de Spinea coronæ, de veſtimento purpureo. Pro quo in die ſui obitus abbatiſſa Helvidis aſſenſu capituli ſui de acquiſitionibus ſuis de* CHARLI, *& de aliis locis ad procurandum in granario frumentum accipi conſtituit, & in cellario vinum optimum, & pro beneficiis quæ contulit noſtræ eccleſiæ, conventus conceſſit ſibi unam præbendam unius monialis in hoſpitali noſtræ eccleſiæ. Quod ne quis diminuat vel auferat, pleno capitulo ſub excommunicationis interdicto prohibitum eſt.* Outre les reliques dont il eſt fait ici mention, nous vîmes encore dans le threſor les heures de ſaint Pierre de Luxembourg & ſon chapelet, dont les grains ſont fort gros. Il y a quelques années que le tonnerre étant tombé à Notre-Dame, il y fit un terrible fracas, parmi tous ſes effets on nous fit remarquer qu'il avoit effacé de l'Epitaphe d'une abbeſſe qui commençoit ainſi : *Cy giſt très-haute & très-puiſſante Princeſſe*, &c. ces mots *Très-haute & très-puiſſante Princeſſe*. Cela s'eſt fait par un effet naturel, mais Dieu qui ſe ſert tous les jours des effets de la nature, pour nous donner des inſtructions, nous fait en cette rencontre une belle leçon, qui nous apprend qu'en religion il n'y a plus de grandeur & de puiſſance, que celle qu'on s'acquiert par de grandes vertus. La profeſſion monaſtique eſt un holocauſte qu'on offre à Dieu, & dont la victime par conſequent doit être entierement détruite. Carloman prince François étoit dans ce ſentiment, lorſqu'après avoir abandonné la couronne de France à ſon frere Pepin, il ſe retira au Mont-Caſſin, où il fit un ſi grand ſacrifice de toutes ſes grandeurs, qu'il y vêcut aſſez long-

Digitized by Google

tems inconnu, & y exerçoit les plus vils emplois de la cuiſine.

Avant que de ſortir de Notre-Dame je remarquerai ici, que parmi les perſonnes illuſtres dont il eſt parlé dans le Necrologe; voici ce qu'on y lit de Conſtance ſœur de Loüis le Jeune Roi de France. III. *nonas Februarii obiit Conſtantia, regali progenie orta, mater venerabilis Mathildis abbatiſſæ, pro qua ſingulis annis recipimus decem modios frumenti, & XX. ſolidos, in cujus anniverſario abbatiſſa Mathildis filia ejus, conſtituit nobis dari ſplendidum generale, & liba, & optimum vinum.* Ce qui me fait croire que Conſtance s'étoit retirée à Notre-Dame de Soiſſons auprès de ſa fille. Car cette chaſte Princeſſe ne pouvant ſuporter les grands debordemens de Raimond comte de Toulouſe ſon mari, le quitta & ſe retira dans un cloître, comme nous apprenons d'une très-belle lettre qu'Alexandre III. écrivit à Loüis le Jeune ſon Frere, pour l'exhorter à lui perſuader de retourner avec ſon mari, ce qu'aucun hiſtorien du Languedoc n'a encore remarqué. Or il eſt aſſez probable, que le cloître qu'elle choiſit pour le lieu de ſa retraite, fut Notre-Dame de Soiſſons, afin d'avoir la conſolation d'être auprès de ſa fille..

Une autre choſe que j'ai a remarquer ici, c'eſt que le fameux Paſchaſe Radbert abbé de Corbie, qui étoit de baſſe naiſſance, avoit été élevé à Notre-Dame de Soiſſons, & y avoit puiſé les principes de ces grandes vertus qui l'ont rendu digne d'être mis au nombre des Saints. On ſçait qu'il n'a pas été ſeulement Saint, mais auſſi très-ſçavant, qu'il eſt le prèmier qui a écrit ſur le Saint Sacrement, & qui nous a donné des armes pour combattre les heretiques, qui ont oſé depuis combattre la réalité du Corps & du Sang du Sauveur dans l'Euchariſtie. Le Pere Sirmond Jeſuite nous a donné un volume entier de ſes ouvrages, le Pere Dacheri a imprimé ſon livre de la Virginité qu'il dedia à l'abbeſſe & aux religieuſes de Notre-Dame. J'ajoûterai à cela que lorſque Louis le Debonnaire fonda l'abbaye de Corbie en Saxe, il fonda auſſi celle d'Herivord, où il mit des religieuſes de Notre-Dame de Soiſſons.

Digitized by Google

S. Jean des Vignes.

L'abbaye de S. Jean des Vignes la principale des trois abbayes de chanoines reguliers qui ſont à Soiſſons a été fondée par Hugues ſeigneur de Château-Thiery l'an 1076. ſur une petite élevation qui étoit autrefois environnée de vignes. Quoiqu'elle ſoit fort recommandable par ſa grandeur, elle l'eſt encore davantage par ſa regularité. Car on dit qu'elle n'a pas encore eu beſoin d'être reformée. Les religieux ſe levent à minuit, ils font l'office avec beaucoup de majeſté, ils vivent dans une ſi grande retraite, que lorſqu'ils font quelque viſite en ville chez leur parens ou chez leurs amis, ils doivent toûjours être revenus à l'office, ils gardent un ſilence exact depuis les vêpres, ou du moins depuis complies juſqu'au lendemain après primes, dans les jeûnes de l'avent & du carême ils ne mangent qu'un morceau de pain à la collation, encore le carême faut-il le demander, car lorſqu'ils ſont aſſemblez au refectoire, un religieux s'avance au milieu du refectoire, & ſe tournant du côté du prieur, il lui dit *Placet detur panis*, & il repond *Placet*. Tous les lieux reguliers ſe reſſentent de la grandeur de la maiſon, c'eſt-à-dire qu'ils ſont beaux. L'egliſe eſt grande, élevée, bien percée & très-bien decorée. Il y a ſur tout une cuivrerie qui ſe fait admirer, les deux fleches de pierres ſont très-belles, & ſe font voir de loin, la ſonnerie eſt excellente. La bibliotheque eſt aſſez bonne, tous les livres y ſont enchaînez ſelon l'ancien uſage, car l'abbaye de S. Jean des Vignes a toûjours été fort attachée à ſes premieres pratiques. On y voit encore quelques manuſcrits, que l'injure des tems n'a pas diſſipé. Les principaux ſont une bible avec des concordances, un grand & très-beau manuſcrit des lettres de S. Jerôme. Les morales de S. Gragoire, &c.

Les deux autres abbayes de Chanoines reguliers, ſont S. Leger, où il y a un abbé regulier, & S. Creſpin en Chaie. Elles ſont toutes deux de la congregation Gallicane, qui en les reformant leur a rendu leur premier luſtre. Il y a encore hors de la ville une communauté de chanoineſſes regulieres dans le monaſtere de S. Paul. Elles avoient fait autrefois un échange de leur maiſon avec les chanoines reguliers

Digitized by Google

guliers de S. Etienne de Reims, qui étoient de la congregation du Val des écoliers. Ceux-ci dans la suite quitterent la place, & ces deux maisons sont aujourd'hui possedées par des chanoinesses, qui sont veritablement regulieres.

Je ne parle pas des autres maisons religieuses de Soissons, je dirai seulement qu'il y a un couvent de Minimesses, ou de filles qui gardent la regle de S. François de Paule, elles ne se sont pas fort étenduës. Car je ne connois que ce couvent en France.

Nous passâmes la fête de la Pentecôte à Soissons, & le jour suivant nous fûmes à l'abbaye de Braine où nous sçavions qu'il y avoit des manuscrits. Monsieur de la Sale qui en est prieur, nous y reçût avec beaucoup de bonté, & après le dîné il nous mena à la bibliotheque, où nous en trouvâmes effectivement un assez bon nombre, une très-belle bible en deux grands volumes, dont le caractere nous parut être de six à sept cens ans, un receüil de plusieurs anciens auteurs qui ont écrit contre les Juifs, beaucoup d'ouvrages des SS. Peres, un commentaire sur les pseaumes qui a pour titre *Incipiunt flores psalmorum, qui a Beatæ memoriæ Lietberto prius Insulano canonico post modum S. Rufi abbate excepti sunt & in unum collecti.* Trois vies de l'empereur Charlemagne, la premiere écrite en trois livres par le commandement de l'empereur Frederic I. la seconde par le faux Turpin, & la troisiéme par Eginard. On trouve à la fin de ce volume les noms de tous les evêques qui assisterent au concile general de Latran sous Alexandre III. que Dom Luc Dacheri a rendu publics dans son Spicilege, les vies des peres du desert parmi lesquels on trouve *Itinerarium Antonini monachi*, & un autre ouvrage qui a pour titre *Sententia S. Drithelmi*, sans parler de plusieurs autres actes des Saints.

Pour ce qui est de l'abbaye, elle est une des plus considerable de l'ordre des Premontrez. Elle fut d'abord fondée pour des chanoines seculiers, qui étoient chapelains des comtes de Braine. Mais la vie sainte des religieux que S. Norbert avoit assemblez dans le desert de Premontré, faisoit alors un si grand éclat, qu'André *de Baldimento* &

Digitized by Google

Agnés ſon épouſe en furent touchez, & par l'avis de Joſlin evêque de Soiſſons, ils expulſerent les chanoines, & ſe choiſirent des chapelains plus ſaints, mettant en leur place des religieux de Premontré. La pieté des ſaints fondateurs n'en demeura pas là, André quitta le ſiecle, & ſe fit moine à Clairvaux, & Agnés prit le voile de religieuſe & ſe retira à Fontenelle, qui étoit aſſez près de Premontré, où elle mourut l'an 1149. Depuis ce tems les comtes de Braine ont beaucoup conſideré l'abbaye, & il l'ont choiſi pour le lieu de leur ſepulture. On y voit encore un grand nombre de leurs tombeaux, que nous aurions volontiers deſignez pour les faire graver ici, ſi nous avions eu le tems, mais à ce défaut nous rapporterons leurs épitaphes, que nous avons tiré d'un manuſcrit de la maiſon & conferé ſur les lieux.

RECUEIL DES EPITAPHES

Des tombeaux faits en memoire de hauts & puiſſans princes, princeſſes, comtes & comteſſes de Braine & de Dreux, enterrés dans l'egliſe de S. Yvè de Braine, ordre de Premontré, dioceſe de Soiſſons.

Au milieu du cloître eſt la tombe de madame Agnés de Baudement, dite de Champagne, comteſſe de Braine, & fondatrice de ladite Abbaye. Son effigie eſt relevée en boſſe au naturel deſſus ſa tombe, qui n'eſt que de pierre dure, ſans datte & ſans inſcription.

Au milieu du ſanctuaire devant le grand autel eſt la tombe de Robert ſecond du nom, comte de Dreux, du Perche, & de Braine, fils de Robert de France premier du nom comte de Dreux; & d'Agnés dite de Champagne notre fondatrice. Robert de ſon vivant fit faire ſa tombe, qui eſt de Bronze relevée en boſſe, ſur laquelle ſe voit ſon effigie, tenant en main une fleur de lys avec cette épitaphe.

Digitized by Google

Stirpe ſatus regum, pius & cuſtodia legum,
Brannæ Robertus comes, hîc requieſcit opertus
Et jacet Agnetis ſitus ad veſtigia matris.
Obiit anno gratiæ milleno ducenteno XVIII. *die Innocentum.*

Devant le Crucifix à l'entrée du chœur eſt une tombe platte de Bronze de Robert troiſiéme du nom, comte de Dreux, du Perche, & de Braine, autour de laquelle ſe lit ſon épitaphe.

Hic jacet illuſtris de regum ſemine natus,
Drocarum, Branæque comes, Robertus, humatus.
Hic in amicitia Theſeus fuit, alter in armis
Ajax, conſilio pollens fuit alter Ulyſſes.
Obiit anno M. CC. XXXIII.

Au côté droit de la tombe de Robert troiſiéme, eſt celle de ſon frere Pierre de Dreux, ſurnommé Mauclerc, elle eſt de bronze, relevée en boſſe, deſſus ſa cuiſſe ſont les armes de Bretagne & de Dreux. Voici ſon épitaphe.

Petrus flos comitum, Britonum comes, hic monumentum
Elegit; poſitum juxta monumenta parentum.
Largus, magnanimus, audendo magna probatus,
Magnatum primus, regali ſtirpe creatus
In ſancta regione Deo famulando moratus,
Vitæ ſublatus rediens, jacet hic tumulatus.
Cœli militia gaudens, de milite Chriſti
Summa lætitia comiti comes obviet iſti.
Anno Domini M. CC. XXXVIII.

Dans le chœur en entrant au côté droit eſt une tombe platte de cuivre du ſecond fils de Robert troiſiéme du nom, nommé auſſi Robert de Dreux, frere du comte Jean de Dreux, ſecond comte de Châteaudun. Voici ſon épitaphe.

Digitized by Google

Anno milleno ſex ac vicibus quoque deno
Cum bis centeno, demptis octo, duodeno
Nobilis & gratus fuit hac tellure locatus
Robertus; vitæ poſſit bona condere geſta
Drocenſis, frater comitis fortis prece ſitis
Hoc vos qui legitis, miſſus in alta ſit is.

Du côté gauche en entrant dans le chœur eſt une tombe platte de cuivre de madame Clemence vicomteſſe de Châteaudun, épouſe de ce dernier Robert avec cette inſcription ſans datte.

Pace Clementiſſa jacet iſta proxima miſſa
At ſponſi lateri non poſſet plus bona quæri
Nobilis & clemens ob bona plus vehemens.
Qui tranſis ora, pace ſit abſque mora
Spiritus iſtius, det Deus ipſe pius
Dicat quod fiat quiſque, mori quieſcat.

Dans la chapelle de S. Sebaſtien eſt une riche tombe de cuivre doré de madame Marie de Bourbon, comteſſe de Dreux, du Perche, & de Braine, femme de Jean premier du nom, comte deſdits lieux & de S. Valery, lequel eſt auſſi enterré dans notre egliſe, & dont le riche tombeau qui étoit pareil à celui de ſon épouſe, a été enlevé par les Eſpagnols en 1650. dans les guerres civiles. Au pied de ladite Marie de Bourbon dont l'effigie eſt relevé en boſſe, ſe lit cette inſcription.

Cy giſt madame Marie comteſſe de Dreux, & dame de Braine; fille de monſeigneur Archambaud de Bourbon, priez pour s'ame, elle trepaſſa la vigile de S. Barthelemy en l'an de grace M. CC. LXXIV.

Autour de cette tombe ſont pluſieurs petites ſtatuës de cuivre doré, ornées d'autant d'inſcriptions en lettres d'or, qui declarent les noms de ceux & celles qu'elles repreſentent.

Digitized by Google

Dans la Chapelle de S. Denis, autrement des comtes, proche la muraille eſt la tombe élevée partie en marbre partie en pierre dure du comte Simon de Rouci & de ſa femme Marie de Châtillon, dont on voit les effigies relevées en boſſe & au naturel, avec cette inſcription autour de la tombe.

Cy giſt haut & puiſſant prince monſeigneur Simon comte de Rouci & de Braine, qui trepaſſa en ſon Châtel du Bois lez Roucy en l'an de grace M. CCC. IIIIXX. *& douze, le mardy* XVIII. *de Fevrier.*

Et en ſuivant ſe lit,

Cy giſt très haute & puiſſante dame madame Marie de Châtillon comteſſe deſdits lieux, & femme dudit monſeigneur le comte, qui trepaſſa en l'an de grace M. CCC. IIIIXX. *& ſeize, le onze d'Avril. Et leur fit faire cette ſepulture Reverend pere en Dieu monſeigneur Jean de Roucy par la grace de Dieu evêque & duc de Laon, pair de France, leur fils.*

Au côté droit de l'autel de ladite chapelle des comtes eſt la tombe partie de marbre, partie de pierre dure, de même hauteur & ſtructure que la précedente, de Hue ſecond du nom, fils aîné de Simon de Roucy, & de Marie de Châtillon, avec cette inſcription.

Cy giſt haut & puiſſant ſeigneur Monſeigneur Hue ſecond comte de Roucy & de Braine, qui trepaſſa en l'an de l'incarnation de N. S. Jeſus-Chriſt M. CCC. *quatre-vingt-quinze le* XXV. *jour du mois d'Octobre, priez pour ſon ame,*

Et enſuite ſe lit,

Cy giſt haute & puiſſante dame madame Blanche de Coucy, comteſſe deſdits lieux, & femme dudit monſeigneur le comte qui trepaſſa en l'an de grace de Notre-Seigneur M. CCCC. *& X. le* XXIV. *Fevrier.*

Digitized by Google

Au côté gauche de la tombe du comte Simon, eſt celle du comte Jean ſixiéme du nom, comte de Roucy & de Braine, ſon petit fils. Elle eſt auſſi de la même hauteur & ſtructure que les précedentes, on lit cette inſcription.

Cy giſt très-noble prince monſeigneur Jehan de Roucy & de Braine, qui trepaſſa en la bataille d'Azincourt, lez Blangy en Ternois, le vendredy XXV. *jour d'Octobre, le jour de S. Creſpin & de S. Creſpinian, l'an de grace mil* CCCC. XV. *priez Dieu pour ſon ame.*

Devant l'autel de ladite chapelle eſt une très-belle tombe platte de bronze, ſur laquelle on voit gravé avec le burin d'une maniere très-delicate les effigies de deux princes de la maiſon de Roucy enterrez deſſous, avec cette inſcription.

Cy giſt monſeigneur Simon de Roucy, ſeigneur du Pontaver, fils de monſeignenr Simon comte de Roucy & de Braine, & de madame Marie de Châtillon, qui trepaſſa l'an de grace mil CCCC. *& deux, le Dimanche aprés la S. Jean Baptiſte.*

Se lit en ſuivant.

Cy giſt Hue de Roucy, fils de monſeigneur comte de Roucy & de Braine & de madame Blanche de Coucy, qui trepaſſa l'an de grace mil CCCC. XII. *le Dimanche* XVIII. *jour d'Août. Et leur fit faire cette ſepulture monſeigneur Jehan de Roucy evêque & duc de Laon, comte d'Aniſy, pair de France, frere dudit monſeigneur Simon, & oncle dudit Hue. Priez pour ſon ame. Amen.*

Joignant la muraille de ladite chapelle des comtes, proche l'autel du côté de l'epitre, eſt une petite tombe platte de marbre, autour de laquelle eſt cette inſcription.

Cy giſt Charles de Saluce aîné fils de haut & puiſſant prince

Digitized by Google

Thomas marquis de Saluce, & de madame Margueritte de Roucy, fille de monſeigneur le comte Hue, & de madame Blanche de Coucy, qui trepaſſa l'an de grace mil CCCC. VI. *le* VIII. *jour de Septembre.*

Au bas de la même chapelle eſt une tombe de pierre fort élevée avec des figures tout autour, qui repreſentent toutes les vertus, ſur laquelle on voit l'effigie relevée en boſſe au naturel de madame Guillemette de Sarebruche. Voici ſon epitaphe.

Cy giſt haute & puiſſante, dame madame Guillemette de Sarebruche en ſon vivant comteſſe de Braine, dame du Pont-Arcy, Mont-Agut, Neuf-Châtel, la Ferté-Gaucher, Vilomer en la foreſt de Daule, dame d'honneur de la royne, & gouvernante de meſdames filles de France, veufve de feu haut & puiſſant ſeigneur meſſire Robert de la Marck mareſchal de France, laquelle trepaſſa en ſon Chaſtel de Braine, le Jeudy vingtiéme Septembre mil cinq cens ſoixante & onze.

A la gauche du tombeau de madame de Sarebruche eſt celui de madame Françoiſe de Brezé comteſſe de Maulevrier, femme de monſeigneur Robert de la Marck, quatriéme du nom, duc de Boüillon, prince ſouverain de Sedan, Jamas, Raucourt, & comte de Braine, marechal de France, chevalier de l'ordre, capitaine des Cent-ſuiſſes de la garde, & des cent-hommes d'armes des anciennes ordonnances du royaume, gouverneur & lieutenant aux pays & duché de Normandie, fille aînée de haut & puiſſant ſeigneur meſſire Pierre de Brezé comte de Maulevrier, ſenechal de Normandie, & de madame Diane de Poictiers, ducheſſe de Valentinois, ſur lequel tombeau partie de marbre, partie de jaſpe, ſe voit l'effigie de ladite dame de Brezé en relief toute de marbre avec l'habillement & le voile de Cordeliere, s'étant miſe du tiers-ordre par devotion à ſaint François. Voici ſon épitaphe en lettre d'or.

Digitized by Google

Franciſcæ jacet hic Brezeæ corpus, utrimque
Nobilis, à Petri Brezei ſtirpe paterna,
Armis qui primus pro rege iit obvius Anglis,
Reſtituitque ſuis urbes ex hoſte receptas.
Nec ſtirps inferior materna, à Pictone ducta
Guillelmo comite ſanctorum in templa recepto.
Talibus orta, Duci nupſit Bullonio, eumque
Captivum, nullo victum pretioque miniſque
Emptum multo auro moribundumve hoſte recepit,
Sed patris orba tamen ſua pignora texit & auxit
Conjugio affines jungens per regna potentes
Sic rexitque domum, colait ſacra, fovitque genos.
Obiit anno Domini milleno quingenteſimo LXXVII. *die* XIV. *in. Octobris.*

L'égliſe qui renferme tous ces tombeaux eſt belle & ancienne. On y voit dans les vitres peintes la vie de notre Seigneur repreſentée avec toutes les figures du Sauveur, tirées de l'ancien Teſtament. Elle eſt conſacrée à S. Yvè, en latin *Evodius*, archevêque de Rouen, dont les reliques ſont conſervées ſur le grand autel dans une fort belle chaſſe d'argent, autour de laquelle on lit les vers ſuivans.

Præſule Rothomagus, ſed & hoſpite Brana beato
Gaudeat Evodio, capſa præſente locato
Quem Florentinus Celinaque (regna regente
Gallica Clotario) Domino genuere favente.
Hoc vas feciſti gemmis auroque decorum,
Abbas Gerarde, tibi pax cœtu ſuperorum
Anno milleno ducenteno quoque quarto
Cum quadrageno Domini pariter ſociato.

Il y a encore d'autres reliques à Braine: mais la plus conſiderable eſt l'Hoſtie miraculeuſe, qu'on y a conſervée depuis l'an 1153. juſqu'à nos jours. Elle a donné occaſion à une proceſſion fort ſolemnelle, qui ſe fait encore à preſent dans l'octave de la Pentecôte. Voici ce que nous trouvons

Digitized by Google

trouvons de cette Hoſtie dans un manuſcrit de Braine dont l'écriture peut être de trois cens ans.

INSIGNE MIRACULUM CORPORIS DOMINI NOSTRI JESU-CHRISTI QUONDAM SICUT HIC PATET CELEBRATUM IN HAC ECCLESIA S. EVODII DE BRANA.

Anno Dominicæ incarnationis milleſimo conteſimo quinquageſimo tertio, illuſtris & potens Domina Domina AGNES *comitiſſa Drocarum & Branæ, igne divini amoris accenſa, cujus corpus in medio chori eccleſiæ beati Evodii de Brana in tumba lapidea tumulatum eſt, eccleſiam præfatam ex immenſa devotione fundavit & ædificavit, ac canonicorum Præmonſtatenſis ordinis conventum inſtituit in eadem. Quo tempore placuit illi cujus ſapientiæ non eſt numerus, & qui vult omnes ſalvos fieri, ſui ſacro-ſancti corporis miracula ſuſcitare. Erant nempe eodem tempore multi Judæi cum uxoribus ſuis & filiis commorantes in Brana, inter quos erat quædam juvencula, non modicum ſpecioſa, quam dicta comitiſſa tenerrime dilexit, cupiens ipſam de parentum ſuorum perfidia, ad fidem Chriſti convertere & ſpecioſum corpus ejus ſpecioſiori fidei noſtræ pulchritudine decorare: quam dicta comitiſſa de domo ſuorum parentum abſtractam, & violenter per ſervientes & familiares ad propriam domum adductam, una cum puellis ſuæ cameræ, ſuo proprio obſequio mancipavit, eamque coegit ſingulis diebus una ſecum ad eccleſiam pergere, & divinis ſervitiis intereſſe; conſulens illi ut in remiſſione ſuorum peccatorum baptiſmi gratiam perciperet, & fieret chriſtiana, monſtrans eidem & prædicans quod in ſacro-ſancto Euchariſtiæ ſacramento non fantaſticum, ſed verum corpus Chriſti formatum manu Spiritus ſancti in utero Virginis, & pro redemptione humani generis confixum in ara crucis infallibiliter continetur, qui & tertia die reſurgens, aſcendit in cœlum, & ſedet ad dexteram Dei patris, inde venturus judicare vivos & mortuos. Hæc & his ſimilia quotidie dictam Judæam edoceus, nihil omnino proficere potuit, dicta Judea in priſtina permanente perfidia, & dicente quod numquam præmiſſa crederet, niſi corpus Chriſti inter manus ſacerdotis cum Carne & Sanguine in*

Digitized by Google

ara crucis aſpiceret. Quo audito, dicta comitiſſa à ſuo ſancto propoſito non deſiſtens, divinum auxilium invocavit, & accedens ad Domnum Anſculfum tunc epiſcopum Sueſſionenſem dioceſanum ſuum, præmiſſa omnia & ſingula eidem luculenter aperiens, conſilium & adjutorium ejus ſuppliciter imploravit. Prænominatus vero epiſcopus dictæ comitiſſæ devotionem tam ardentem attendens, aures benivolas ejus precibus inclinavit, & ſolemnes proceſſiones in locis circumvicinis indicens, omnes populos ad certam diem ad dictum monaſterium ſancti Evodii convenire præcepit. In præſentia igitur Dominorum HENRICI *archiepiſcopi Remenſis fratris præfatæ comitiſſæ,* ANSCULFI *epiſcopi prædicti,* PETRI *abbatis dicti loci, comitiſſæ ſæpedictæ, plurium nobilium virorum & mulierum quos dicta comitiſſa eodem convocaverat, necnon totius populi & Judæorum prædictorum, quidam devotus religioſus dicti monaſterii miſſam de S. Spiritu ſolemniter celebravit in majori altari præfatæ eccleſiæ, inter cujus manus hora immolationis, ſacro-ſanctum corpus in cruce ſuſpenſum omnibus ibidem exiſtentibus viſibiliter apparuit in modum cujuſdam pueri, prout omnes tam Chriſtiani quam Judæi, qui tunc ibidem aderant, veraciter ſunt teſtati. Et clamaverunt dicti Judæi cum uxoribus & filiis inceſſabili voce dicentes: Videmus, videmus ipſum corpus Chriſti carnaliter & corporaliter extenſum in cruce, ſicut domina comitiſſa totiens nobis indicavit, & ita firmiter eſſe credimus, & petimus omnes baptizari in nomine Patris & Filii & Spiritus ſancti, qui cœcam noſtram perfidiam gratiæ & fidei ſuæ lumine ſic miſericorditer dignatus eſt illuſtrare, & quidem omnes una cum uxoribus & filiis fuerunt illico baptizati. Sacramentum vero per quod miraculum iſtud apparuit, de conſilio archiepiſcopi & epiſcopi prædictorum, & juxta voluntatem comitiſſæ, propter honorem & nobilitatem ipſius miraculi cuſtoditum fuit, poſitum in proprio calice illo quo conſecratum extitit in quadam theca aurea, & reconditum in armario ipſius eccleſiæ. Ubi abſque quavis corruptione permanſit uſque in præſentem diem, ſicut datur oculariter intueri. Dederuntque præfati domini archiepiſcopus & epiſcopus, & etiam aliqui Romani pontifices multas indulgentias omnibus qui de bonis ſuis dictæ eccleſiæ in honore præfati mira-*

Digitized by Google

culi darent eleemosynas in laudem ipsius cui est honor & gloria per infinita sæcula sæculorum amen.

L'auteur de ce recit n'a pas fait reflexion, qu'Ansculfe evêque de Soissons étoit mort, lors qu'Henri fut fait archevêque de Reims, & qu'Agnés quoique d'une illustre naissance, n'étoit pas sœur de cet archevêque; mais pour faire de semblables mepriſes, il ne faut qu'écrire un peu après la chose arrivée. Et cela n'altere en rien la verité du miracle.

Cette Hostie étoit fort petite, ce qui justifie Honoré d'Autun, qui écrit que de son tems les hosties n'excedoient point la grandeur d'un denier. On conserve encore à Braine les anciens fers avec lesquels on les faisoit, on y voit leur grandeur & leur forme, qu'on ne sera pas fâché de voir ici representée.

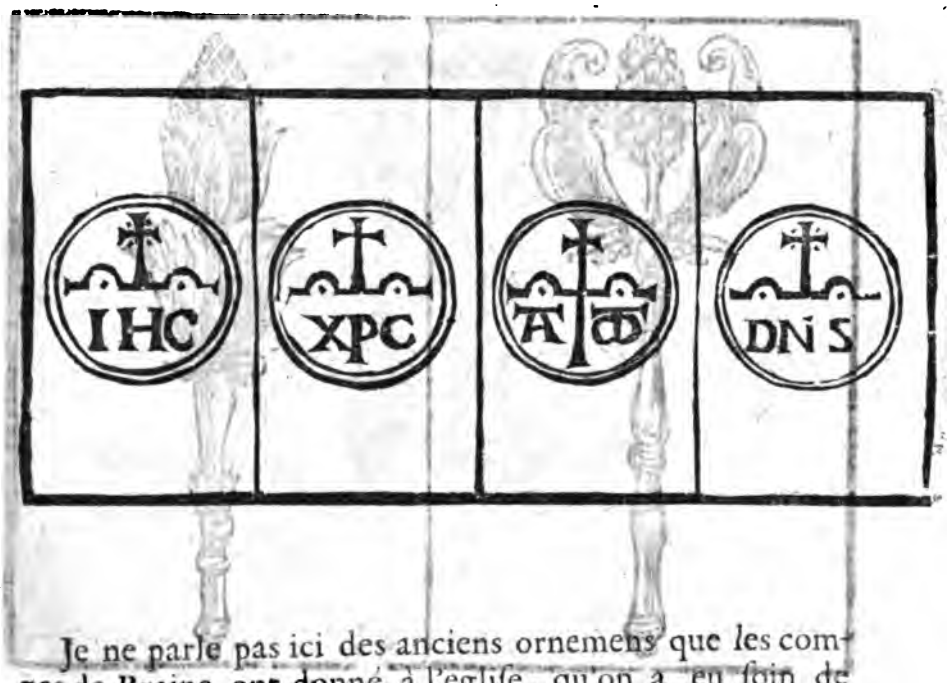

Je ne parle pas ici des anciens ornemens que les comtes de Braine ont donné à l'egliſe, qu'on a eu ſoin de bien conſerver juſqu'à preſent. On y remarque la même forme que nous avons obſervée dans notre premier voyage litteraire.

Digitized by Google

Reims. Le lendemain ſept du mois de Juin, nous partîmes de Braine pour aller à Reims. Nous y avions déja été autrefois, mais nous étions bien aiſe de voir encore les manuſcrits. D'ailleurs l'abbaye de ſaint Remi eſt ſi conſiderable, qu'on y remarque toûjours des choſes nouvelles. Tous les ſçavans ſçavent que Louis quatriéme dit d'Outremer, & Lothaire ſon fils rois de France y ſont enterrez. On y voit leurs anciennes figures aux deux côtez du grand autel. Le pere Mabillon les a fait graver dans ſes annales, mais les ayant examiné ſur les lieux, les ſceptres de ces deux Rois ne nous ont pas paru aſſez fidelement gravez, c'eſt pourquoi nous avons crû qu'il étoit à propos de les repreſenter ici.

Sceptre de Louis IV. Sceptre de Lothaire ſon fils.

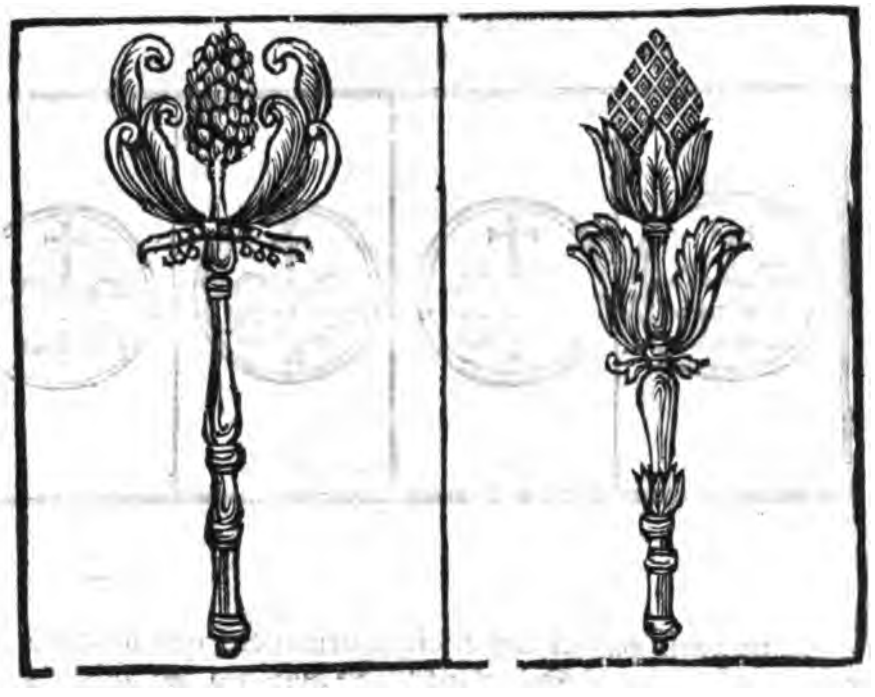

On peut ajoûter ici la figure d'un roi de France ce-

Digitized by Google

nant ſon ſceptre à la main tel que nous l'avons trouvé dans une lettre initiale d'un manuſcrit de ſaint Martin de Tournay.

On me fit encore remarquer dans la nef une très-ancienne épitaphe, gravée ſur une pierre qu'on a enclavée dans la muraille proche de la porte de l'egliſe, qui merite d'être rapportée ici.

Digitized by Google

Rachel, Suſanna, Rebecca, Tabita, Ruth, Annæ
Sex fuit atque una Guiburgis quam tegit urna.
Rachel ore, fide Suſanna, Rebecca pudore,
Corde Tabitæ pio, Ruth ſenſu, moribus Annæ.
Hanc rapuit mundo lux feſta ſequens Benedicti,
Qui prece ſuccurrent defunctæ ſint benedicti.

On croit que le cimetiere des chretiens étoit autrefois dans l'eſpace qui eſt entre l'abbaye de S. Remi & celle de S. Nicaiſe, & on eſt perſuadé qu'il y a eu pluſieurs martyrs enterrez, ce qui paroît aſſez vrai-ſemblable: car depuis peu encore on y a découvert trois corps, dont deux avoient de gros clous aux cranes & aux épaules, monſieur Marlot dans ſon hiſtoire de la metropole de Reims, écrit que de ſon tems on en avoit découvert de ſemblables, & il remarque, que c'étoit le ſupplice ordinaire dont Rictiovare ſe ſervoit pour faire mourir les chretiens. Parmi ceux qu'on decouvrit de ſon tems, on trouva le corps d'un enfant d'environ dix ans, avec des clous au crane, aux temples & aux jointures des bras: ce qui ſemble ôter toute ſorte de doute que ce ne fut des martyrs. Car on n'a jamais fait mourir d'enfans pour crime d'un ſemblable ſupplice. On peut voir dans ſon premier tome ce qu'il a fait graver de ces corps trouvez avec leurs clous.

S. Thierry. Nous fûmes de Reims à ſaint-Thierry, où nous eûmes l'honneur de ſaluer monſeigneur l'archevêque qui vivoit là dans une grande ſolitude, éloigné de tout commerce & tout occupé des affaires du tems. Il nous temoigna bien de la bonté, & nous donna des lettres pour madame l'abbeſſe d'Aveſne ſa ſœur.

L'abbaye de S. Thierry eſt à deux lieues de Reims, ſituée ſur une petite montagne qui porte le nom de Mont d'Or, fort renommée par ſes bons vins. S. Thierry qui en fut le premier abbé étoit diſciple de S. Remy, & il eut pour ſecond ſucceſſeur S. Theodulfe, qu'on nomme communement dans le pays S. Thiou, leurs reliques ſont conſervées

Digitized by Google

dans deux belles chaſſes d'argent ſur le grand autel, & on ne comprend pas comme les freres Prêcheurs de Treves, prétendent avoir le corps de S. Theodulfe. Car il n'eſt jamais ſorti du lieu où il a vêcu, où il eſt mort, & où il a été enterré. Auſſi ne ſçait-on preſque de quelle maniere ce Saint leur eſt venu. Car ſelon la relation qui nous en a été faite, ce Saint des freres Prêcheurs eſt un ſaint trouvé avec le nom de Théodulfe; & ſur cela, ſans autre examen on a avancé que c'eſt le corps de S. Théodulfe de Reims. Outre S. Thierry, S. Théodulfe, l'abbaye a eu encore deux grands hommes, Geoffroy qui fut enſuite abbé de S. Medard de Soiſſons, & après evêque de Châlons, & le fameux abbé Guillaume ami de S. Bernard, dont il a écrit la vie, qui quitta volontairement ſon abbaye pour ſe retirer dans celle de Signy où il finit ſes jours dans les exercices d'une très-ſevere penitence. Le monaſtere eſt très-beau, mais il doit toute ſa beauté à la reforme. L'egliſe quoiqu'imparfaite a ſes beautez. Le rond point du cœur eſt merveilleux. On voit dans le ſanctuaire du côté de l'évangile le tombeau d'un ſeigneur de Roucy autrefois avoüé du monaſtere, qui après l'avoir pillé, lui rendit tous ſes biens. Du côté de l'épitre ſous une colomne de marbre ſont les cœurs de meſſieurs Bailly avocats generaux & abbez commendataires, & dans la croiſée meridionale il y a *un Guillelmus miles de Cranelle* ſous une tombe plate. Le tableau du grand autel qui repreſente la Transfiguration, eſt de la main du fameux Champaghe. La bibliotheque n'eſt pas mauvaiſe. Il y a même d'excellens manuſcrits & en aſſez bon nombre. Les principaux ſont des ouvrages des ſaints Peres & des ſacramentaires.

Le ſamedi onziéme jour de Juin après dîné nous partîmes de S. Thierry pour aller à Vauclair, paſſer la fête de la Trinité. Il y avoit long-tems que nous ſouhaitions de voir cette abbaye, à cauſe de la reputation qu'elle s'eſt acquiſe par ſa regularité. Car après la Trape, Septfons & Orval, elle paſſe pour une des mieux reglées de l'ordre de Cîteaux. Elle eſt dans le dioceſe de Laon, à quatre Vauclair.

Digitized by Google

lieües de la ville, dans une ſolitude aſſez agréable. On y reconnoît pour fondateur l'evêque Barthelemy, qui y mit des religieux de Clairvaux l'an 1134. l'egliſe pourtant qui ſubſiſte aujourd'hui ne fut en état d'y pouvoir faire l'office, que plus de cent ans après. Voici ce que nous en trouvons à la fin d'un ancien manuſcrit. *Anno Domini* M. C C. *quinquageſimo* V I I. *G. littera dominicali currente, epacta tertia, concurrens* VII. *indictione* X V. VIII. *idus Aprilis, in die Paraſceve Domini, ſub Ægidio abbate decimo hujus loci, intravit conventus Vallis claræ in novam baſilicam poſt ibidem ſervituus.* On a ajoûté d'une écriture plus recente. *Sed quia hæc baſilica remanſerat imperfecta, domnus Marinus abbas, vel prædeceſſor ejus, vel uterque ſimul, curavit eam perfici, ut nunc eſt, fuitque ſub Marino abbate dedicata* X V I I. *die Junii anno Domini* M D X L. Cette egliſe eſt aſſez belle & fort propre. J'en dis autant de tous les lieux reguliers, où il eſt aiſé de s'appercevoir que c'eſt une maiſon reformée. Car lorſque Dieu eſt ſervi dans un monaſtere, on y remarque parmi la ſimplicité religieuſe un ordre que la pieté & la religion inſpirent, qui donne du reſpect, & repand la bonne odeur de Jeſus-Chriſt, qu'on ne trouve point dans les maiſons relâchées, ou lorſqu'on s'eſt une fois écarté de la regularité, tout manque, tout tombe dans le deſordre.

Nous aſſiſtâmes à la grande meſſe, à laquelle monſieur l'abbé officioit. Avant la meſſe il fit l'aſperſion de l'eau benite, premierement aux quatre coins de l'autel, puis dans le presbytere, où tous les religieux vinrent la recevoir de lui. Le ſous-diacre fut la donner aux externes. A la fin du *Gloria in excelſis* tous les religieux firent le ſigne de la croix, de même qu'au *Benedictus*. Les jeunes religieux qui devoient communier, ſe donnerent auparavant la paix, qu'un miniſtre de l'autel vint leur apporter. Ils reçurent la communion au coin de l'autel, tenant le bout de la nappe qui le couvroit. On nous fit voir enſuite une très-belle croix d'or, ornée d'un très-beau filagrame, & enrichie de beaucoup de pierres précieuſes. Je ne parle point de la coule de S. Bernard, qu'on conſerve à Vauclair.

Nous

Digitized by Google

Nous passâmes le reste de la journée dans la bibliotheque, qui est vaste & très-belle, & toute remplie d'excellens livres très-bien conditionez. Il y a aussi un grand nombre de manuscrits fort bons, la plûpart des ouvrages des saints Peres. J'y vis entr'autre un ancien sacramentaire, où dans le canon de la messe après les noms ordinaires des apôtres & des martyrs, on lit ceux-ci. *Dionysii, Rustici, Eleuterii, Hilarii, Martini, Augustini, Gregorii, Hieronymi, Benedicti, & quorum solemnitas hodie in conspectu tuæ majestatis celebratur; Domine Deus, in toto orbe terrarum, & omnium sanctorum tuorum, quorum meritis precibusque concedas, ut in omnibus protectionis tuæ muniamur auxilio* Et dans l'oraison *nobis quoque peccatoribus*, après le nom de sainte Anastasie, & celui de Ste Genevieve. J'y remarquai aussi cette oraison attribuée à S. Ambroise.

Infra actionem quotidianam S. Ambrosii Mediolanensis archiepiscopi.

Hanc igitur oblationem servitutis nostræ, sed & cunctæ familiæ tuæ, quæsumus Domine, placatus accipias, quam tibi devoto offerimus corde, pro pace, & caritate, & unitate sanctæ ecclesiæ, pro fide catholica & omnium fidelium tuorum jubeas conservari, pro sacerdotibus & omni gradu ecclesiæ, pro regibus & ducibus, & omnibus qui in sublimitate sunt constituti, pro familiaribus & consanguineis & omnibus nobis commendatis, pro pauperibus, orphanis, viduis, captivis, iter agentibus, languidis, defunctis, qui de hac luce in recta fide & in tuo nomine confidentes migraverunt, & pro omni populo catholico, pro dissidentibus & discordantibus, ut ad caritatem & concordiam omnes revocentur. Pro hujus etiam negotii qualitate supplici ter deprecamur, de qua in præsenti disputationis actio ventilatur, quatinus non humano, sed tuo sancto quoque judicio dirimata justitiæ veritatisque termino finiatur, diesque nostros in tua pace disponas.

Dans un autre manuscrit qui contient des gloses sur S. Jean, nous lûmes les épitaphes suivantes.

EPITAPHIUM NICOLAI ARBATIS CLARÆ VALLIS.

Quem tegit hæc tumba, turtur fuit atque columba,

Digitized by Google

Hic titulo dignus, qui cœlebs atque benignus.

ALITER.

Hic jacet abbatum flos, jaspis, aroma, beatum
Judico conventum, quem ditat tale talentum.

ALITER.

Migrans undena Maii Nicolae calenda,
Cujus mens azyma, cujus fuit os sine menda.

DE ANNIVERSARIO GOBERTI DE MONTE CABILONIS.

Anno milleno bis centenoque viceno,
Sexto G. moritur, Damasique die sepelitur.

EPITAPHIUM EJUSDEM.

Continet hoc bustum Gobertum fronte venustum,
Corpore robustum, morum moderamine justum.

ALITER.

Hic jacet, hinc surget, Gobertus vir reverendus,
Quem non objurget judex in fine tremendus.

ALITER.

Occubuit patriæ fol, morum formula, legum
Sanctio, militiæ specimen, victoria regum.

ALITER.

Pulcher eras, fortis, prudens, Paris, Hector, Ulysses,
Nunc quoque felix es cœlestis in area cohortis.

ALITER.

Flere tuum noli Gobertum, Mons Cabilonis,
Regnat in arce poli monachis hinc inde patronis.

Je ne parle pas ici des grands abbez qui ont gouverné l'abbaye de Vaucler. Je dirai seulement qu'un des plus illustres, fut Henry, que S. Bernard tira de ce lieu pour le faire abbé du monastere de Fontaine en Angleterre, d'où il fut encore tiré pour remplir le siege archiepiscopal de l'eglise d'Yorck.

Laon. Nous partîmes le jour suivant de grand matin, comblez des honnêtetez de monsieur l'abbé, & de tous les religieux de Vaucler, & nous arrivâmes assez tôt à Laon, pour y travailler le reste de la journée. Nous commençâmes par la cathedrale, qui peut passer pour une des plus illustres du Royaume. Elle reconnoit pour fondateur S. Remy archevêque de Reims, qui y établit S. Gonde-

Digitized by Google

bault premier evêque, & l'enrichit de grands biens, & c'est peut-être pour cela que l'evêque de Laon est le second duc & pair de France, & qu'au sacre de nos rois, il porte la sainte Ampoule. Je ne connois aucune cathedrale dans le royaume, où il y ait un plus grand nombre de chanoines. Car on y en compte quatre-vingt-quatre, qui surpassent leur grand nombre par leur pieté & leur assiduité à l'office divin. Monsieur Leleu nous fit l'honneur de nous accompagner à la bibliotheque, où il y a un très-grand nombre de manuscrits excellens, dont le P. Sirmond a bien sçu autrefois profiter. Les principaux que nous y remarquâmes sont un manuscrit de S. Isidore au moins de mille ans, un ancien recueil des conciles, les actes du troisieme concile de Constantinople, le concile d'Arles sous S. Cæsaire, les lettres d'Hincmar archevêque de Reims. Plusieurs lettres des papes à Charles le Chauve, quelques ouvrages de Gregoire de Tours, un très-beau manuscrit de Fortunat, Alcuin de la procession du S. Esprit dedié à Charlemagne, Cassiodore sur les pseaumes, à la fin duquel on trouve quelque chose historique de Charles VIII. Les ouvrages de Ratherius evêque de Verone, les lettres de Pierre de Blois, celles de Pierre des Vignes, l'histoire de Reims par Flodoard, l'histoire des guerres de la terre sainte par Guibert abbé de Nogent, une chronique des papes qui finit à Innocent VI. dans laquelle il y a plusieurs choses qui regardent l'histoire de France. Un ancien manuscrit d'Anastase le Bibliothequaire, à la fin duquel on lit ce Fragment historique.

....Quo defuncto, corpus ejus sepultum est ante fores Basilicæ beati Petri apostoli, & cessavit episcopatus ejus. Explicit.

Et Lotharius quidem accepit regnum Romanorum, & totam Italiam, & partem Franciæ. Hludovicus vero, præter Nericam quam habebat, tenuit regna quæ pater suus ei dederat. Karolus vero mediotatem Franciæ ab occidente, & totam Neustriam, Britanniam, & maximam partem Burgundiæ, Gotiam, Wasconiam, Aquitaniam, submoto inde Pipino filio Pippini, & in monasterio S. Medardi attonso, qui postea inde per fugam elapsus, Aquitaniam regressus multo tempore fugiendo ibi

latuit, iterumque à Ramnulfo præfecto per fidem deceptus, comprehensus est, & ad Karolum adductus Silvanectum, perpetuo est exilio detrusus. Hlotharius vero ex Irmingarda filia Hugonis tres habuit filios, id est Hludovicum, cui regnum Romanorum & Italiam tradidit, alterum autem Hlotharium, cui sedem imperialem reliquit, tertium vero Karolum, cui Provinciam gubernandam dimisit. Decessit quoque Hlotharius anno incarnationis. Domini nostri JESU-CHRISTI DCCCLV. *imperii regni sui* XXXIII. *Post cujus obitum Karolus filius ejus qui Provinciam gubernabat octavo anno moritur. Dehinc Hludovicus imperator Romanorum & Hlotharius fratres regnum ejus, hoc est Provinciam inter se dispertiunt. Hludovicus autem rex Noricorum, id est Bajoariorum Hludovici imperatoris filius anno incarnationis Domini* DCCCLXV. *post festivitatem paschalem, regnum suum inter filios suos divisit, & Karlomanno quidem dedit Noricam, id est Bajoariam, & Marcas, contra Sclavos & Longobardos: Hludovico vero Turingiam, Austrasios, Francos, & Saxoniam dimisit. Karlo quoque Alemanniam, & Curvvalam, id est comitatum Cornu-Galliæ reliquit. Ipse tamen Hludovicus super filios suos feliciter unne principatum tenet anno incarnationis Domini* DCCCLXVIIII. *Et post hæc obiit Hludovicus rex anno Dominicæ incarnationis* D. CCC. LXXVI. *cum regnasset annis* LIIII.

Carolus autem rex occidentalium Francorum XXXVI. *regni sui in Italiam pergens orandi causa, ad limina apostolorum pervenit, ibique à cuncto populo Romano imperator eligitur, & à Johanne papa in imperatorem consecratur* VIII. *Cal. Januarii anno dominicæ incarnationis* DCCCLXXV. *inde in Galliam prospere reversus est. Anno quoque regni sui* XXXVIII. *& imperii III. inchoante in Italiam iterum perrexit, & colloquio Johannis papæ usus, in Galliam revertens transcenso Anisò monte præsensis luminis claruit visu* III. *nonas Octobris indict.* X. *anno Domini nostri* DCCCLXXVII. *Cui successit in regno filius ejus Hludovicus. Deinde anno regni sui secundo necdum expleto, isdem Hludovicus obiit Compendio alatio* V. *idus Aprilis indictione* XII. *anno Domini* DCCCLXXVIIII. *Deinde filii ejus Hludovicus & Karlomannus, regnum ejus inter se dispertiunt.*

Digitized by Google

Prædictus vero rex Hludovicus in pago Viminaco cum Normannis bellum gerens, triumphum adeptus est, & non multo post obiit II. *nonas augusti, anno Domini* DCCCLXXXI. *indict.* XV. *Regnavit annos* II, *menses* III, *dies* XXIIII. *Cui successit in regno frater ejus Karlomannus regnavit annis* III. *& diebus* VI. *deinde in Euvelina saltu in monte Aerico astu singularis percussus est. Obiit anno dominicæ incarnationis* DCCCLXXXIIII. *indict.* II. VIII. *idus Decembris.*

Nous y vîmes auſſi un ancien ſacramentaire, dans lequel nous remarquâmes l'anathême ſuivant contre ceux qui s'emparoient des biens de l'égliſe.

Raptores, deprædatores atque invasores rerum hujus sanctæ Dei ecclesiæ, non nostris, sed Christi verbis & omnium sanctorum ejus, qui cum illo in cœlis regnant, & in terris mirabiliter coruscant, in virtute ipsius qui nobis licet indignis, in apostolis suis dixit: quæcumque ligaveritis vel solveritis super terram, erunt ligata vel soluta & in cœlis, *a liminibus omnis sanctæ Dei ecclesiæ anathematizatos pellimus & damnamus, atque divina & apostolica auctoritate extorres esse jubemus, & non solum qui faciunt, sed & qui facientibus consentiunt. Ut quia ad penitentiam & emendationem legaliter vocati venire noluerunt, & divinum præceptum cum nostro consensu non servaverunt, in verbo Dei omnipotentis, & per lignum sanctæ crucis in virtute S. Dei genitricis Mariæ, & S. Petri, & omnium sanctorum martyrum, confessorum, ac virginum, & per nostri ministerium sint anathematizati, & à consortio omnium christianorum sequestrati, donec quod male gesserunt emendare satagant. Consentitis? consentimus. Excommunicatis? excommunicamus, anathematizatis? anathematizamus. Anathema sint nisi resipuerint.*

Enfin dans un autre manuſcrit nous trouvâmes ces deux epitaphes.

EPITAPHIUM REINOLDI.

Reinoldus jacet hic cum Hildegarde sorore
Ambo germani semper amore pii.

In vita cari, post mortem hic quoque junctis
Hos nec mors dirimit, quos humus una tegit.
Hi duo diversas tenuerunt ordine vitas,
Vir speculativam, femina pragmaticam.
Hos igitur tibimet pariter conjungere cœlo
Nec dedigneris Christe redemptor. Amen.

EPITAPHIUM ALMANNI MONACHI ATQUE PHILOSOPHI.

Hic jacet Almannus sophiæ præclarus alumnus
Altivillarensi gymnasio elicitus.
Qui studiis radians & Aprilis germine vernans
Ecclesiam Christi sparsit odore bono
Instituens à ♈ transire ad ☉ gradatim
Sitque philosophicum purificare oculum,
His intentus erat phenopem bisque fecabat,
Quando hominem hic ponit, spiritus astra petit,
Quintilis decimas solis statione calendas
Vergens tristis hanc dilaculum accubuit.
Da igitur, lector, Almanno parte redemptor,
Concedens illi, te sine fine frui.

De la bibliotheque nous descendîmes dans l'eglise, dont le vaisseau est très-vaste & très-beau. On peut la mettre au nombre des belles eglises de France. On nous fit remarquer comme une chose singuliere, que dans les quatre gros piliers de la croisée, qui soutiennent la grande fleche au milieu de l'eglise, il y a quatre escaliers. Nous apperçûmes hors du chœur un ancien breviaire manuscrit enfermé dans une petite grille de fer, & comme nous en étions surpris, on nous dit que les chanoines qui venoient tard à l'office ne pouvant pas entrer dans le chœur, alloient autrefois reciter leurs heures canoniales dans ce breviaire. Enfin nous vîmes dans la nef la chaire dans laquelle S. Bernard a autrefois prêché, comme nous avions vû dans la bibliotheque celle dans laquelle Anselme maître de Pierre Abailard, avoit enseigné.

Digitized by Google

Il y a à Laon cinq abbayes. Celle de S. Vincent eſt la plus ancienne, & reconnoit pour fondatrice la reine Brunehaut, qui fonda auſſi S. Martin, S. Andoche & S. Jean d'Autun. Celle de S. Vincent étoit autrefois le cimetiere des evêques de Laon, & on en compte juſqu'à quarante-quatre, qui l'ont honorée de leur ſepulture. On y conſerve les reliques de S. Chanoald evêque, & le chef de ſaint Paul premier hermite. Elle étoit en très-pitoyable état avant la reforme, la nef étoit à bas, on ne pouvoit faire l'office que dans le chœur qui étoit fort malpropre: tous les lieux reguliers ne ſubſiſtoient plus. Aujourd'hui tout y eſt retabli, la nef eſt rebâtie, l'egliſe eſt très-belle & ornée, tous les lieux reguliers ſont en état, & le jardin eſt fort agréable. Il y a même un étang où l'on peut conſerver du poiſſon, quoique ſur une haute montagne, & on peut dire que cette abbaye a recouvert une partie de ſon ancienne ſplendeur. Ce fut de ce monaſtere qu'Eugene III tira l'abbé Anſelme, pour le faire premier evêque de Tournay, lorſqu'à la ſollicitation de S. Bernard, il y retablit le ſiege épiſcopal, qui depuis S. Medard avoit été uni à celui de Noyon.

L'abbaye de S. Jean, autrefois aſſez illuſtre, eſt auſſi très-ancienne. Sainte Salabege le fonda pour des religieuſes, & y bâtit ſept egliſes. Elle s'y retira elle-même, & y vêcut avec tant de pieté, qu'après ſa mort elle merita d'être inſcrite dans le catalogue des Saints. On y conſerve ſes précieuſes reliques & ſon pſeautier écrit en ancienne lettre Saxone, à la fin duquel on voit le ſymbole des apôtres ſans l'addition *Filioque*. On peut juger de ſon antiquité par l'extrait que le pere Mabillon en a fait graver dans la Diplomatique. Au douzieme ſiecle les religieuſes de S. Jean étant relâchées de leur premiere ferveur, on mit en leur place des moines, qui la poſſedent encore aujourd'hui. Drogon en fut tiré peu de tems après pour être cardinal de la ſainte egliſe Romaine, & ne ſe rendit pas moins recommandable par ſes écrits pleins de pieté, que par ſa pourpre.

La troiſieme abbaye eſt S. Martin, qui dans ſon ori-

gine étoit desservie par des clercs seculiers. Barthelemi evêque de Laon, qui dans son tems s'acquit une grande reputation par sa pieté & par les fondations qu'il fit, dès le commencement de son pontificat y mit des clercs reguliers, mais s'étant apperçû qu'ils n'augmentoient ni en nombre ni en vertu, il demanda à S. Norbert des religieux de Premontré, qu'il mit en leur place. Ils en prirent possession l'an 1124. & ils repandirent une si bonne odeur dans le pays, que Gaultier premier abbé de ce monastere en fut tiré pour être consacré evêque de Laon. L'abbaye est une des plus considerables de l'ordre, elle a été reguliere jusqu'à nos jours, & l'abbé est un des trois qui doivent confirmer l'election de l'abbé de Premontré. L'eglise & tous les lieux reguliers se ressentent de la grandeur de la maison. Il y a une assez bonne bibliotheque, dans laquelle on voit encore quelques manuscrits, mais d'assez peu de consequence. Un des principaux est le Memorial historique en quatre volumes in folio de Jacques de Guise abbé de S. Vincent, qui vivoit vers l'an 1380.

Les abbayes de Montreüil & du Sauvoir sont hors de la ville, au bas de la montagne. Elles sont toutes deux de religieuses de l'ordre de Cîteaux. Dans celle de Montreüil on conserve la Veronique, ou la sainte Face de notre Seigneur, dont le pape Urbain IV. qui avoit été archidiacre de Laon, fit present à sa sœur qui en étoit abbesse, & c'est pour cela aussi qu'on nomme aussi l'abbaye *sainte Face*.

S. Nicolas aux Bois.

Nous ne fimes pas un long sejour à Laon. Nous en partîmes le mardi quatorziéme de Juin pour aller à S. Nicolas aux Bois, abbaye de notre congregation située dans une affreuse solitude, à trois lieues de là. Elle doit son origine à deux hermites, & reconnoît pour fondateur Philippe premier roi de France. Il paroît par les mazures qui y restent, qu'elle étoit autrefois plus considerable qu'elle n'est aujourd'hui. On y montre une grande sale, dans laquelle on prétend qu'il s'est tenu un concile du tems de S. Bernard, dont on a des lettres écrites à l'abbé de S. Nicolas. On y voit encore des prisons royales, qui font horreur

reur à voir. Mais ce qui nous toucha d'avantage c'eſt la vertu d'un religieux, qui attaqué d'un mal caduc, étant tombé dans l'accès de ſon mal dans le feu, ſe brûla la moitié du viſage, & devint ſi defiguré que perſonne ne le peut voir ſans fremir. Il vit là depuis plus de vingt-trois ans, ſans converſation avec les hommes, mais fort conſolé de celle qu'il a avec Dieu dans la priere qui lui eſt preſque continuelle, & dans laquelle il regarde ſa maladie comme une faveur du ciel. Du reſte il n'y a rien de conſiderable à S. Nicolas. Les peuples y reverent Bernard Arquet, qui étant grand Vicaire de l'evêque de Baſas abbé commendataire de ce monaſtere, quitta volontairement ſon emploi, & toutes les douceurs qui pouvoient l'accompagner, pour prendre ſoin d'une cure de campagne abandonnée. Il y donna toute ſon attention. Il eut beſoin de toute ſa patience, il n'épargna ni peine ni travaux, il prêcha de parole & d'exemple, & s'y acquit une ſi grande reputation, qu'étant mort en odeur de ſainteté l'an 1661. les peuples n'ont ceſſé de venir faire leurs prieres ſur ſon tombeau, & croyent obtenir des graces du ciel par ſon interceſſion.

Après le dîné nous allâmes à l'abbaye de Premontré, qui n'eſt éloignée de celle de S. Nicolas que d'une grande lieüe. Tout le monde ſçait que c'eſt là où S. Norbert jetta les fondemens de ſon ordre. Elle eſt ſituée dans une ſolitude ſi affreuſe, qu'il eſt difficile d'y arriver ſans un guide du pays. On y entre d'abord par une grande cour, où il y a pluſieurs corps de bâtimens pour loger les abbez qui viennent au chapitre general. De-là on va dans les lieux reguliers qui ſont grands & très-beaux. L'egliſe ſur tout eſt d'une grande propreté. Monſieur l'abbé qui gouverne aujourd'hui n'a rien negligé pour lui donner tout l'agrément poſſible. Le pavé, les chaires du chœur, & pluſieurs autres ornemens ſont de lui. On nous fit voir le tombeau d'un evêque près du grand autel, qu'on dit être celui de Barthelemi evêque de Laon & fondateur du monaſtere, ce qui ſouffre quelque difficulté. Car les auteurs nous apprennent que ce Barthelemi, qui avoit auſſi fondé Premontré.

Digitized by Google

Foigni, & qui n'étoit pas moins touché de la ſainte vie des religieux de cette abbaye, que de celle des religieux de Premontré, après avoir gouverné ſaintement ſon dioceſe pendant un tems conſiderable, quitta ſon evêché, ſe fit moine à Foigni, y mourut, y fut enterré, & on y montre ſon epitaphe. Je croirois plûtôt que ce tombeau eſt celui de Gaultier, qui ſucceda à Barthelemi dans l'evêché de Laon, qui ayant été tiré de Premontré pour être premier abbé de S. Martin, voulut retourner après ſa mort dans le ſein de ſa mere. On voit deux autres tombeaux du côté de l'evangile, celui de Thomas & celui d'Enguerran de Couci. Le chapitre eſt très-vaſte & très-beau. On travaille aujourd'hui à bâtir un nouveau cloître, un nouveau dortoir, & une nouvelle bibliotheque. Le vaiſſeau où ſont actuellement les livres n'eſt pourtant pas petit, & il eſt tout plein de fort bons livres & bien conditionnez. Il y a même encore des manuſcrits, & entre autres un Juvenal & un Perſe dont le caractere paroît être de ſept cens ans, un Suetome, un Jean de Saliſberi, la vie de S. Norbert écrite par Hugues ſecond abbé de Premontré & diſciple du Saint. Je ne parle pas du jardin de monſieur l'abbé, qui a tout l'agrément qu'on peut donner à un lieu reſſerré, & dont on a très-bien menagé le terrain: mais il eſt fâcheux, que pour le rendre plus beau, on ait detruit la chapelle, & le premier édifice de S. Norbert, qui étoit le lieu le plus venerable de Premontré. On nous dit que l'Egliſe avoit été bâtie en neuf mois, mais il y a apparence que cela ſe doit entendre de ce premier édifice plûtôt que de l'egliſe d'aujourd'hui.

S. Quentin. Nous retournâmes coucher à S. Nicolas, & le lendemain quinziéme de Juin nous nous rendîmes à S. Quentin. Nous paſſâmes par le Village de S. Gobin, devenu fameux depuis quelques années par une manufacture de glaces, qui ſurpaſſent de beaucoup les glaces de Veniſe, nous eûmes la curioſité de la voir, & nous admirâmes juſqu'où va l'invention de l'homme, ou plûtôt la bonté de celui qui a créé l'homme, qui lui a donné l'eſprit & l'induſtrie

Digitized by Google

pour faire de ſi belles choſes. Nous paſſâmes la fête du ſaint Sacrement avec nos confreres de S. Quentin. Hors les tems de l'office nous jettâmes les yeux ſur le cartulaire du monaſtere, & nous remarquâmes un titre qui nous apprend qu'environ l'an 1130. deux religieux demanderent permiſſion à leur abbé de ſe retirer dans une ſolitude, à trois lieües de-là, & peu après ils demanderent permiſſion de paſſer dans l'ordre des Premontrez avec le lieu qu'ils habitoient, ce qui leur fut accordé, & je crois que c'eſt là ce qui donna commencement à l'abbaye du Mont S. Martin.

Nous partîmes le lendemain pour aller au Mont ſaint Quentin, monaſtere de notre congregation, ſitué ſur une petite élevation, autrefois appellée le Mont des Cygnes, à un quart de lieüe de la ville de Peronne. Cette abbaye reconnoît pour ſon fondateur Erchinoald Maire du Palais ſous le roi Dagobert, qui après avoir fondé l'abbaye de Lagni pour S. Furſi, fonda encore celle du Mont des Cygnes pour le même Saint, qui y établit pour premier abbé S. Ultain, un de ſes compagnons venu d'Ecoſſe, & fit conſacrer l'egliſe par S. Eloy. Ce ſaint lieu ayant été détruit par les barbares, fut retabli ſur la fin du dixiéme ſiécle par le comte Albert, & fleurit dès lors en ſainteté. Un des plus grands hommes qui l'ayent gouverné, eſt l'abbé Godefroi, auſſi grand par ſa pieté & ſa religion, que par ſon illuſtre naiſſance, c'eſt ce que nous apprenons de ſon épitaphe, qu'on voit dans le tour des chapelles derriere le grand autel. Mont S. Quentin.

Quisquis
Hujus baſilicæ vestigia teris,
Siſte hìc tantiſper
Ad tumulum venerabilis GODEFRIDI,
Hujus loci abbatis,
Genere, probitate, meritis,
Poſt ſanctos Furſeum & Ultanum
Nulli forte ſecundi.
Genus diſce ex nepte ejus Ida,

Digitized by Google

Comitis Namurcenſis filia,
Quæ EUSTACHIO *comiti Bolonienſi*
Illuſtres duos filios procreavit
GODEFRIDUM & BALDUINUM
Sacræ expeditionis duces & reges.
Probitatem probat religio,
Quam in hoc monaſterio
Aſſeruit, auxit, illuſtravit.
Merita denique, unus præcæteris GODEFRIDUS
Votorum & orationum ejus fructus
E ſacro fonte filius & alumnus,
Quem eccleſiæ Ambianenſi
Paſtorem formavit.
Longe plura celat hic lapis,
Animus in cælo majora.
Obiit die XXIII. *Februarii anno* M XCVIII.
Regiminis ſui XL.
Bene merito patri & abbati
Hujus loci aſcetæ
Titulum cum tumulo erexerunt.
Anno M D C XCIII.

On ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici ce qu'on a pû recouvrer des epitaphes tant des autres abbez de ce monaſtere, que des autres perſonnes illuſtres, qui y ont été enterrées.

EPITAPHIA QUÆ INVENI IN LIBRO MANUSCRIPTO QUÆ SUNT AUT FUERUNT SCRIPTA SUPER TUMULOS NOSTRÆ ECCLESIÆ.

Domnus Walterus ſecundus nomine dictus de HARDECOURT abbas hujus monaſterii ab anno 1198. uſque ad annum 1241. quo mortuus eſt, & ſepultus fuit in capella B. Mariæ in medio ante altare, cujus tumba elevata erat aliquantulum à terra, & ſuper quam ſcriptum fuiſſe dicitur hoc epitaphium.

Digitized by Google

Quarto nonas Octobris moritur Gualterus DE HARDECOURT *abbas, dans, redundans & inundans, inopes ſublevans, & hic in arcto ponitur, cujus laus non ſepelitur.*

Robertus FAWIAUS qui dedit ſancto Quintino unum modium frumenti annuatim, obiit decima die Februarii 1260. ejus tumba repoſita eſt propè altare capellæ B. Virginis inter tumbas Mathæi DE DURY & Joannis HENNON abbatum, cum antea eſſet in extrema parte capellæ, in ejus ingreſſu. Ejus epitaphium ſic legitur gallicè.

Chi giſt deſſus Ane Favviaus,
Roi d'ermes fors preus & loiaus,
Plains de meurs de chevallerie,
Eſperanche de ſe lignie,
Vainquiers fut, & nient vaincus,
Par tout fut mounſtre ſes eſcus.
Robers fut apellés par nom,
Li vrais Dix li fache pardon,
M. & CC. & LX. *ans murut*
Dont mais hos fut doulas.

Robertus II. abbas hujus monaſterii ab anno 1267. uſque ad annum 1275. quo ſe ſe demiſit, obiit & ſepultus eſt circa capellam ſancti Andreæ, ſub lapide, circa quem leguntur hæc verba gallicè.

Cy giſt li abbé Robert, qui trepaſſa en l'an de le Incarnation mil deux cent quatre-vingt, au dernier jour de May. Priez Dieu pour ſon ame.

Mathæus I. abbas hujus monaſterii ab anno 1280. uſque ad annum 1293. quo obiit die 16 Junii, jacet ante capellam ſancti Albini ſub lapide ſubnigro, circa quem inter multa quæ legi non poſſunt, hæc ſolum verba leguntur. *Quod ſumus iſte fuit plaſma.*

Joannes *de Villers* abbas hujus monaſterii ab anno 1293. uſque ad annum 1313. quo obiit die 1. Aprilis, jacet in ca-

Digitized by Google

pella B. Mariæ in choro, juxta Gerardum unum è prædeceſſoribus ſuis. In medio ejus tumbæ olim ſic legebatur gallicè, & adhuc legitur.

Chi giſt II. abezieu Jean de Villers, qui fut abbé X X. priez Dieu pour lui. Et circa eamdem tumbam hæc verba leguntur latinè. *Hic tectus ſub lapide pius ac humilis jacet J.* DE VILLERS *cœnobio qui fuit oprlio* X. M. C. *ter.* Le reſte ne s'eſt pû lire.

Joannes II. dictus d'INCHY abbas hujus monaſterii ab anno 1313. uſque ad annum 1337. quo obiit 29 Julii, jacet in capella B. Mariæ, in choro à latere epiſtolæ. Circa ejus tumbam hi verſus leguntur.

Hic fuit in mundo generoſo ſanguine natus,
Corde fuit mundo, clemens, pius ac moderatus,
Verbis facundus, fuit omni crimine mundus,
Donis fœcundus, hac non fuit æde ſecundus,
Ipſam ditavit quam paupertas ſpoliavit.
Te.... neſcio quo merito.
Annus millenus ter centenus duodenus
Ter præſens unus mortis dedit huic grave munus.

Circa figuram capitis hi duo verſus legebantur.

J. D'INCHY *natus abbas jacet hic tumulatus,*
Crimine purgatus, cum ſanctis ſit ſociatus.

Anno 1327. obiit quidam nobilis dictus Dominus DE FAY, qui ſepultus eſt ante capellam B. Mariæ per circuitum chori juxta tumbam abbatis dicti DE VILLERS, cujus inſignia ſunt lilia ſine numero, ut patet in effigie veſtimenti dicti Domini ibidem ſepulti, & vocatur Major domus regiæ.

Joannes III. nomine dictus miles, abbas hujus monaſterii ab anno 1337. uſque ad annum 1361. quo obiit &

Digitized by Google

ſepultus eſt 6. Decembris juxta capellam ſancti Albini; cujus epitaphii hæc ſunt verba.

Abbas vir rectus jacet hic ſub marmore cretus.
Dictus J. miles, fortis, fidelis Achilles,
Juſtus, diſcretus fuit, iſte quoque clericus aptus,
M. C. ter ſumptum ſimul & bene junctum
L. huc addas octo ter numero tradas
Dum melius rexit, longe ſed egregie vixit
Nicolai feſto deceſſit, mente momento
In mundo Dominus regnans in cœlis ipſe coronans.

Anno 1360. cœperunt Domini milites de Clariaco eligere ſepulturam, ſeu humari in capella ſancti Albini in noſtra eccleſia.

Joannes IV. nomine dictus DE HARDECOURT abbas hujus monaſterii ab anno 1361. uſque ad annum 1370. quo obiit, & ſepultus eſt in capella B. Mariæ in choro cujus hoc eſt epitaphium.

Clam jacet in tumba domnus Joannes, mere Columba,
Prodiit hic natus de villa COMBLES *hamatus,*
Sobrius & caſtus, patiens fuit ac moderatus,
Mille ter C. cape ſed L X. numera juſti
Reperies tempus quo fertur paſtor electus,
Et decimum functus poſt annum ſubiit auctus,
Clementis feſto migravit, ſic pius eſto,
Ut poſſit vivere cum ſanctis, dic miſerere.

Annis 1384. & 1385. obierunt Hugo Dominus DE CLARY & Margarita ejus uxor, & ſepulti ſunt in capella ſancti Albini, in qua eſt eorum tumulus, cum hoc epitaphio.

Cy giſt Hues ſire de Clery & de Ferrinont, jadis chevalier chamellent du roy nos ſire, qui trepaſſa l'an M. CCC. *quatre-vingt-cinq el mois de Septembre. Cy giſt Marguerite de Rouſy jadis dame de Clary & de Nantuel ſa femme qui trepaſſa l'an mil trois quatre-vingt-quatre es mois de Mars.*

Digitized by Google

Petrus *de Puille* abbas hujus monaſterii ab anno 1379. uſque ad annum 1398. quo obiit, & ſepultus eſt in capella ſancti Stephani ſub lapide revoluto, ſubjacet etiam abbas Balduinus d'Alouange. Sic habet ejus epitaphium.

Prudens, formoſus, humilis, pius atque benignus,
Hinc morans, rexit annis X. bis, bene vixit.

Mathæus II. dictus de Dury abbas hujus monaſterii ab anno 1398. uſque ad annum 1413. quo obiit ultima die Julii, & ſepultus eſt in capella B. Mariæ à latere evangelii. Ejus epitaphium.

Paſtor ſublimis, clarus virtutibus almis,
Virtutes monachis ter quinis viruit annis.
Anno millena C. bis bino duodeno
Uno conjuncto deſcedens ordine ſancto
Nocte Petri quæ ſtat ad Vincula, cœnobitarum
Dompnus Mathæus de Dury *cælicolarum*
Eſt dignus vita pace frui merita.

Joannes V. Hennon dictus, abbas hujus monaſterii ab anno 1413. uſque ad annum 1438. quo obiit 18. Septembris, & ſepultus eſt in capella B. Mariæ à latere epiſtolæ: cujus tumbæ nihil inſcriptum reperimus, ſed quam conjicimus ex eo quod dicitur Robertus *Favviaux* ſepultus inter tumbas Mathæi de Dury & Joannis Hennon.

Anno 1458. die 25. Julii obiit Dominus Hugo de Longueval miles & ſepultus eſt in capella B. Mariæ ante altare, cujus epitaphium inſculptum lapidi intra murum ſic legitur gallicè.

Au devant cet autel gist deffunt monſieur Hugues de Longeval, en ſon vivant chevalier ſeigneur de Vaulx en Artois, & d'Epy, conſeiller & chambellan de monſeigneur le duc de Bourgogne,

Digitized by Google

gogne, & auſſi conſeiller & premier chambellan de monſieur le comte d'Etampes, bailly de Heſdin & capitaine de Bapaulme, lequel deffunt par ſon teſtament, devis, & ordonnance de derniere volonté, a fondé une meſſe perpetuellement être dite & celebrée en icelle chapelle pour le remede & ſalut de l'ame de lui, & des ames de monſeigneur ſon pere, madame ſa mere & de meſſeigneurs ſes amis trépaſſez avec un obit ſolemnel tous les ans, à tel jour que ledit feu trépaſſa. Enſemble une antienne de Notre-Dame, qui ſe dira après icelui obit. Lequel deffunt termina par mort le jour de S. Jacques & S. Chriſtophe, l'an de grace mil quatre cens cinquante-huit. Priez pour ſon ame.

Joannes VIII. dictus d'ESTREZ abbas hujus monaſterii, qui & ultimus fuit electus ex profeſſis hujus monaſterii, quod rexit ab anno 1487. uſque ad annum 1516. quo mortuus eſt Peronæ: cujus corpus relatum eſt in hoc monaſterium, & ſepultum in medio chori, cujus epitaphium olim legebatur inſculptum parvo lapidi ſubnigro his verbis.

Hic jacet venerabilis Joannes D'ESTREZ *abbas hujus congregationis, qui obiit anno* 1516. *Januarii* 27.

Annis 1507. & 1509. multi Religioſi hujus monaſterii obierunt & ſepulti ſunt in capella B. Mariæ & in eccleſia, quorum ſepulturæ non reperio loca ſingularia, nec quid inſcriptum ſit eorum tumulis, niſi quod lapidi poſito ſuper tumulo Domini Ægidii CROQUESEL olim inſcriptus fuiſſe dicitur hic verſus.

Quem pedibus teritis, precibus relevare velitis.

Anno 1541. die 22. Novembris obiit dominus Petrus BACHELER hujus monaſterii religioſus, bis in abbatem electus, cujus tamen bina electio à rege non fuit confirmata. Sepultus eſt circa capellam ſancti Andreæ ſub lapide ſubnigro, in quo hæc verba leguntur gallicè.

Digitized by Google

Cy giſt Domp Pierre Bacheler licentié ès decrets, religieux de ceans, deux fois eſlu en abbé, lequel de meurs & biens a icelle egliſe decoré, & rendit à Dieu ſon eſprit le 22 Novembre 1541.

Anno 1574. die 15. Aprilis obiit Domnus Antonius DUPUIS ſubprior hujus monaſterii & ſepultus eſt in ingreſſu capellæ B. Mariæ, ſub tumba, circa quam hæc verba olim legebantur.

Venerabilis presbyter Antonius DUPUIS *vita functus anno Domini 1574. 15. Aprilis, qui fuit ſubprior & theſaurarius.*

Anno 1678. die 10. Januarii Henricus D'ARGOUGES tertius ex hac familia poſt Claudium ejus patruum & Franciſcum d'Argouges ejus fratrem abbas hujus monaſterii, obiit Pariſiis; cujus corpus inde huc relatum eſt, & ſepultum in capella ſancti Andreæ die 8. Maii ejuſdem anni. Cui prior & monachi hujus monaſterii hoc epitaphium poſuerunt, quod legere eſt in eadem capella ſancti Andreæ hic verbis.

DEO OPT. MAX.

Hic jacet clariſſimæ memoriæ
*D. Henricus d'*Argouges
Peronenſis ſancti Quintini de monte cœnobii
Abbas eximius

Qui nobiliſſimæ familiæ ſplendorem integerrimæ vitæ merito, ſingulari modeſtiâ, caritate in ſuos, beneficentia in pauperes multis gradibus auctiorem fecit. Quippe qui reditus prope omnes ſive in erigendis ſeu inſtaurandis aut exornandis eccleſiis, officiisque divinis auguſtius celebrandis piè ac religioſe conſumpſerit: hæc ſua certe, hæc ſua ſunt, quia in aliis rariora: ſuaviſſima in ſuos religioſos manſuetudo, occulta in pauperes liberalitas, miſericors & prudens, quod in amica rixarum compoſitione judicium ſicut Deo gratum, ita & omnibus fecit cariſſi-

Digitized by Google

mum, adeò ut communi bono non sibi natus esse videretur, & abbatum exemplar concordi omnium voce fuerit nuncupatus, cum post illustrissimum patruum Claudium, fratremque Franciscum tertius ex Argougiorum familiâ XXVI. annis cum mensibus IX. monasterio præfuisset, anno Christi 1678. die X. Januarii decessit Parisiis, unde corpus ejus, uti testamento cavit, die VIII. Maii ejusdem anni huc delatum est & honorificè reconditum.

Optimo abbati hoc sinceri amoris & grati animi monumentum hujus cœnobii Prior & monachi lugentes posuere.

Requiescat in pace. Amen.

On n'a au Mont S. Quentin pour eglise qu'un chœur avec son tour des chapelles, qui est assez delicat & fort beau; de-là on entre dans la grande chapelle de la Vierge, qui pourroit elle seule passer pour une eglise. C'est-là qu'on conserve le tresor du monastere, où il y a un morceau considerable du bois de la vraye Croix apporté des croisades, avec des anciennes inscriptions grecques, des reliques de S. Ignace martyr, & le chef de S. Boniface IV. pape.

L'abbaye d'Aroais autrefois appellée Aridagamantia à trois lieües du Mont S. Quentin, est située dans une solitude, qui étoit autrefois une retraite de voleurs, mais trois hermites Heldemare, Conon & Roger en firent une demeure d'Anges. Heldemare & Conon étoient prêtres, Roger n'étoit que laïc. Ils assemblerent là une communauté, qui donna commencement à la congregation d'Aroais, dont Jacques de Vitry a fait un si bel éloge. Ils ne mangeoient point de viande, ils jeunoient une grande partie de l'année, se levoient à minuit, travailloient durant le jour plusieurs heures, gardoient un grand silence & ne portoient point de linge. Parmi tant d'excellens religieux il se trouva un faux frere, qui assassina le frere Roger, & donna un coup mortel au P. Heldemare. Conon prit la conduite de la congregation, & dans la suite fut créé cardinal de la sainte eglise Romaine. Je ne sçai si

Aroais.

Digitized by Google

parmi tant de bien qu'il y avoit dans cette Congregation, il ne se trouvoit pas aussi quelques défauts, qui donnerent lieu à plusieurs monasteres de s'en separer pour se donner à l'ordre de Cîteaux. Dans la suite des tems l'ambition des abbez, qui vouloient avoir part à l'election de celui d'Aroais chef de la congregation, qui appartenoit aux seuls religieux de la maison, la dissout entierement. Prétention entierement contraire à l'usage des anciennes congregations, dont le general s'éliſoit par les religieux du monastere où il demeuroit. C'est ainsi qu'il se pratique encore à Cluni, à Cîtaux, à la grande Chartreuse, à Premontré, sans que les autres maisons en fassent aucune plainte: aujourd'hui l'abbaye d'Aroais n'est pas dans sa premiere ferveur. Il y a pourtant une assez bonne observance, les religieux y vivent dans une grande retraite, & gardent le silence depuis complies jusqu'au lendemain après sexte, ils observent la pauvreté & on ne voit rien de superflu dans leurs chambres, l'appartement de l'abbé même est fort modeste, & la chambre où il couche est fort pauvre. Il gouverne avec sageſſe, & nous n'avons rien remarqué que de loüable en lui. On dit qu'il est fils d'un charron, qui avoit sept garçons tous sept religieux, il y en a quatre abbez, deux de l'ordre de saint Benoist & deux de l'ordre de S. Augustin. Il y en avoit un cinquiéme qui est mort assez jeune souprieur de saint Bertin, & qui avoit le merite d'être abbé, un sixiéme que nous avons vû confesseur des dames de Fline, & qui a été aussi proposé pour être abbé. Je ne connois pas le septiéme. On peut dire qu'ils étoient tous des enfans de benediction, & que c'est leur propre merite, qui les a elevé. Je reviens à l'abbaye d'Aroais où l'on prétend avoir les reliques de sainte Monique dans une très-belle chasse d'argent. Les actes de la translation de la Sainte sont dans Bollandus. Je ne parle pas de la bibliotheque, qui est assez peu de chose, il y a pourtant quelques manuscrits assez bons, mais qui ne contenoient rien qui dût nous arrêter. Ainsi nous retournâmes coucher au Mont S. Quentin, & le lendemain nous allâmes à Corbie.

Digitized by Google

Corbie.

Je ne repete pas ici ce que nous avons dit de cette illustre abbaye dans notre premier voyage litteraire. Je dirai seulement qu'ayant encore jetté les yeux sur les manuscrits, nous lûmes à la fin d'un manuscrit de Pierre Comestor ces paroles: *Anno Verbi Incarnati* M. C. LXXXIII. *scriptus est iste liber à Johanne monoculo, quo rex Francorum Philippus filius Hludovici regis passus est horribilem guerram à comite Flandrensi Ph. & comite Theobaldo & comitissa Campanensi, & duce Burgundiensi, & Stephano comite Blesensi.* Nous vîmes aussi dans le thresor un crucifix d'ivoir habillé, & attaché à la croix avec quatre clous. Un chalumeau qui servoit autrefois pour la communion du calice. Il avoit une petite coupe pour recevoir le precieux sang qui pouvoit tomber par megarde, d'où en ce cas il retombroit dans le calice par deux petits tuyaux. Et des Bourses anciennes des chevaliers qui avoient été aux croisades, avec leurs armes. Enfin nous lûmes dans la chapelle de Soyecourt les épitaphes suivantes.

EPITAPHES AU MILIEU DE LA CHAPELLE DE SOYECOURT.

Chy gist Mesieres Hues chevaliers, sires de la Houssaye qui trepassa le XXIII. *jour du mois d'Octembre l'an de grace mil* CCC. LXI. *priez pour leurs ames.* † *Chy gist dame Perrote Dayencourt feme dudit chevalier qui trepassa ..... mois d'Octembre l'an de grace mil* CCC. LVIII.

Cy gist messire Gilles de Soyecourt, seigneur dudit lieu, Franvilles, Moucourt, Beauvoisy, Torcy & Artois, Montigny & échanson de France du tems & regne de Philippes de Valois, qui deceda l'an mil trois cens quarante & un. Priez Dieu pour son ame.

Cy gist madame Agnès de Cayeu, dame de Soyecourt, & de son propre des terres de Bouvainecourt & de Meguelies en Vi-

Digitized by Google

meu, qui deceda le troiſiéme jour de Juin l'an mil trois cens quarante.....

Cy giſt meſſire Jehan de Soyecourt, ſeigneur dudit lieu, Franville, Beuvainecourt, Meguelies, Torſy, Verlon ſur la mer, qui deceda le III. Octobre mil trois cens quatre-vingt. Priez Dieu pour ſon ame.

Cy giſt madame de Varennes, dame de Soyecourt, qui trepaſſa le ſeptiéme Juillet mil trois cens ſoixante & treize. Priez Dieu pour ſon ame.

Arras. Après avoir ſejourné un jour à Corbie, nous prîmes le chemin d'Arras. Comme nous approchions de la ville, nous rencontrâmes des payſans qui prenoient leur refection dans les champs où ils travailloient. Ils nous inviterent de bonne grace à vouloir prendre part à leur repas. Mais nous les remerciâmes, & nous admirâmes la bonté de ces peuples, & combien ils aiment les religieux. Le jour ſuivant nous fîmes dire la meſſe & S. VVaſt & enſuite nous demandâmes à ſaluer monſieur le grand Prieur. Il nous retint en l'abbaye & envoya auſſi-tôt querir nos chevaux. C'eſt un parfaitement honnête homme, ſçavant, & d'un très-grand merite. Il a été trente ans au college de Doüay où il a rempli dignement les chaires de Philoſophie & de Théologie, & la charge de preſident du college. Il en
n 2. fut tiré pour être grand prevôt de S. VVaſt, le principal & le plus penible emploi de la maiſon, & après la mort du grand Prieur, il fut choiſi de tous les religieux pour prendre ſa place qu'il remplit aujourd'hui avec honneur & avec la ſatisfaction de tous ſes confreres. Mais on peut dire ſans flaterie que ce n'eſt là que la moindre choſe de ce qu'il merite. Il envoya auſſi-tôt chercher le bibliothequaire, & ordonna qu'on nous communiquât tout ce qu'il y avoit. La bibliotheque eſt excellente ſoit pour le nombre, ſoit pour la qualité des livres, & paſſe avec juſtice pour la

Digitized by Google

meileure & la plus nombreuſe qui ſoit en province. Il y a un très-grand nombre de manuſcrits, que nous examinâmes tous à loiſir, & dont on nous permit de copier tout ce que nous voulûmes. La plûpart ſont des ouvrages des ſaints Peres & des hiſtoires eccleſiaſtiques & monaſtiques, comme dans la plûpart des bibliotheques des moines; nous y vîmes un très-beau texte des evangiles écrit en lettre d'or, qui ſervoit autrefois à la meſſe. une grande bible qu'on pretend avoir été donnée au monaſtere par Charles le Chauve, & dans laquelle nous trouvâmes des variations ſi conſiderables dans les livres des Paralipomenes, que nous crûmes que ce pouvoit être l'ancienne verſion Italique. Une ancienne collection des conciles & des decretales des papes, l'hiſtoire d'Angleterre du venerable Bede en lettres Lombardes, l'hiſtoire eccleſiaſtique de Ruffin, l'hiſtoire de Joſeph, un regiſtre des lettres du pape Alexandre III. Il y a auſſi des manuſcrits modernes qui peuvent ſervir à illuſtrer l'hiſtoire des deux derniers ſiecles, & particulierement tout ce qui s'eſt paſſé dans les guerres de Flandres. Il eſt à remarquer que dans ce grand nombre de manuſcrits, qui ornent aujourd'hui la bibliotheque de S. VVaſt, il y en a grand nombre qui viennent de celle des Celeſtins d'Amiens, qui leur avoient été donné par un Enguerran prevôt de la cathedrale d'Amiens. On ne peut pas comprendre comme ces manuſcrits ſont paſſez de la bibliotheque des Celeſtins en celle de ſaint VVaſt, à moins qu'on ne diſe que ces peres les ont vendus au commencement de l'impreſſion, pour avoir des livres imprimez, qui leurs paroiſſoient plus commodes, & que les religieux d'Arras qui ont toûjours cultivé les lettres, les ont achetez: voilà ce qui nous paroît le plus probable. Parmi les plus anciens manuſcrits il y en a un de S. Auguſtin ſur les pſeaumes, écrit dans le neuviéme ſiecle; à la tête duquel le moine Radulfe qui l'a copié eſt

Digitized by Google

ainſi repreſenté avec l'ancien habit monaſtique des religieux de S. VVaſt, en cette ſorte.

On lit enſuite les vers ſuivans.

Hunc ego Rodulfus monachus tantummodo dictus
Nomine non merito, ſed fretus præſule Chriſto,
Conſcripſi librum, cæleſti dogmate plenum,
Ne grave ſit cuiquam, libri ſi lucra capeſcam,
Magnum pro libro certe quia pignus habebo.
Quod pignus ſodes? quod pignus? jam modo noſces.
Cum librum ſcribo, Vedaſtus ab æthere ſummo,
Reſpicit è cœlis quot aretur pagina ſulſis,
Quot folium punctis hinc hinc lacereetur acutis,
Tuncque favens operi noſtro, noſtroque labori,
Grammata quot ſulci, quot ſunt quot denique puncti,
Inquit, in hoc libro, tot crimina jam tibi dono.

Hanc

Digitized by Google

Hancque poteſtatem dat Chriſtus habere perennem.
Nec labor iſte tibi, frater, jam proderit uni,
Sed queiſcumque velis detur pars magna laboris.
Hæc merces operis, quam dat ſcriptoribus ipſis
Sanctus Vedaſtus, pater optimus, atque benignus,
Hac mercede librum perſcripſi ſedulus iſtum,
Quem ſi quis tollat, tellus huic ima dehiſcat,
Vivus & infernum petat amplis ignibus atrum. Fiat, fiat.

On peut voir par ces vers quelle étoit l'eſperance de ceux qui écrivoient autrefois les livres, & combien leur travail leur paroiſſoit utile, puiſqu'ils croyent qu'autant de mots qu'ils écrivoient, autant de pechez leurs étoient remis, & qu'ils étoient perſuadez que leur travail profitoit à pluſieurs, en quoi ils ne ſe ſont pas trompez, puiſqu'il profite encore tous les jours par l'uſage ſaint & religieux qu'on en fait. Parmi les manuſcrits recens, il y en a un qui a pour titre *la Violete*, qui parle des vertus chretiennes, dont l'auteur s'eſt fait connoître par ces paroles. *Jou Godefrois fiex de Jehan le Coiſpelier jadis bourgois de S. Omer, moyne de l'ordre S. Benoiſt de l'abie ſeint Eugene de les Sene le veille en Toskane, nés en le ville de S. Omer ſuſdite, fit cheſt livre en la ſovent dite vile, en l'onneur de Dieu, de ſe mere, & de tous ſeins, ſpecialement de monſieur ſeint Georges l'an de graſe* M. C C C. & X L. *deux, environ le ſeint Jehan Baptiſte en eſté, pour le commun pourfit & l'amour des habitans, où je me tenoie molt aloijes tant de char & de ſanc, comme de lynage, comme de pure benivolent bien deſervie envers mi ſouvent.* Après avoir examiné la bibliotheque, monſieur le grand Prieur nous mit entre les mains quatre grands cartulaires très-beaux, & où il y a d'excellentes choſes, qui peuvent ſervir à éclaircir l'hiſtoire. Nous en copiâmes quelques endroits, dont nous pourrons faire part au public. Ce que nous venons de rapporter nous fait voir que les ſix incendies qui ſont arrivées à S. VVaſt, n'ont pas tout conſumé, & nous font aiſement juger des treſors immenſes que nous y trouverions, ſi nous avions tout ce que les flammes nous ont ravi; mais ce n'eſt pas ſeulement la bi-

Digitized by Google

bliotheque & les archives qu'on doit admirer à S. VVaſt. Tout y eſt grand & magnifique. L'egliſe eſt comparable aux plus belles du royaume, grande, large, élevée, delicate & ornée: ſur tout le tour des chapelles & le chœur. Les chaires ſont d'un travail immenſe. L'hiſtoire de l'ancien & du nouveau teſtament y eſt repreſentée. L'autel eſt ſimple ſelon l'ancien uſage, mais derriere l'autel on voit une pyramide de pierre ſoutenuë par quatre colomnes de porphyre, au-deſſus de laquelle ſont les corps de S. VVaſt, de S. Adulfe & de S. Ranulfe dans trois chaſſes d'argent, & je ne comprend pas comment monſieur Baillet a avancé que le corps de S. VVaſt n'étoit pas dans l'egliſe de l'abbaye qui porte ſon nom, mais à la cathedrale. Car les deux auteurs qu'ils citent pour ſes garans, n'en diſent pas un ſeul mot, & s'il avoit conſulté les chanoines de la cathedrale d'Arras, ils lui auroient avoüé de bonne foi qu'ils n'ont pas le corps de S. VVaſt, qu'ils s'eſtiment fort heureux d'avoir une partie de ſon chef & un oſſement d'un de ſes bras, qu'ils gardent comme un très-riche threſor.

Le tombeau de Thierry I. roi de France, fondateur du monaſtere, ſe voit dans le ſanctuaire du côté de l'evangile avec cette epitaphe.

Rex Theodoricus, ditans ut verus amicus
Nos ope multimoda, jacet hic cum conjuge Doda.
Regis larga manus, & præſul Vindicianus,
Nobis regale dant & jus pontificale.
In decies nono cum quinquagies duodeno
Anno, defunctum ſciet hunc qui quatuor addet.
Qua legis hæc hora, Dominum pro regibus ora,
Muneribus quorum ſtat vita Dei famulorum.

Un peu plus bas eſt le tombeau de Jean Sarraſin archevêque de Cambray, qui ſe reſſouvenant qu'il avoit été religieux & abbé de S. VVaſt, voulut y être enterré. Celui de Philippe Gavrel un des derniers abbez reguliers eſt du côté de l'epitre. Ces deux abbez ont été deux grands hommes, naturellement porté à de grandes

Digitized by Google

entrepriſes. Sarrazin s'étoit élevé par ſon propre merite, il fut employé dans des négociations & dans les affaires de l'état. Son zele pour ſon prince lui procura ſon affection & l'archevêché de Cambray. Etant encore abbé de S. VVaſt, il fit bâtir le convent des Capucins aux depens de ſon monaſtere, & fonda les filles de ſainte Agnés, deſtinées pour l'éducation des jeunes filles. Gavrel fit encore de plus grandes choſes; car il bâtit le beau college des Jeſuites d'Arras, & le dota d'un bon revenu, il fonda le convent des Auguſtins de la Baſſée, le monaſtere des Benedictins Anglois & le ſuperbe college de Douay. Je ne parle pas ici de tout ce qu'ont fait les autres abbez de ſaint VVaſt. On peut dire ſeulement en general qu'il y a peu de maiſons religieuſes à Arras, qui n'ayent reſſenti leurs liberalitez, ſoit dans la fondation de leur convent, ſoit dans pluſieurs autres occaſions.

Le threſor eſt très-riche & dans tous les Pays-Bas, il n'y en a point qui lui ſoit comparable. Il y a quatre buſtes d'argent d'une grandeur qui n'eſt pas commune, dans leſquels on conſerve les chefs de S. Leger evêque d'Autun, de S. Vindicien evêque d'Arras, de S. Aubert evêque de Cambray, & de S. Omer evêque de Terouenne. Six autres chefs d'argent, qui renferment des reliques de divers Saints, une croix magnifique pour ſa grandeur & pour ſon travail, dans laquelle il y a une portion conſiderable du bois de la vraye croix, un calice qu'on croit avoir ſervi à S. Thomas de Cantorberie, des colombes dans leſquelles on conſervoit autrefois la ſainte Euchariſtie, un vaſe d'yvoire en forme de tour, où l'on prétend que ſainte Marie-Magdelaine mettoit des parfums, mais il paroît par une ancienne inſcription, qu'on y conſervoit autrefois le ſaint Sacrement dans un vaſe d'or, quatre chandeliers d'argent d'une grandeur & d'une groſſeur prodigieuſe.

Les lieux reguliers repondent à la grandeur de la maiſon. Il y a deux refectoires, un pour le maigre & un pour le gras. Le refectoire où l'on fait maigre eſt grand, large & élevé, mais il n'eſt que lambriſſé; dans le fond on a

Digitized by Google

peint à fresque la ceremonie de l'année Sainte, faite à Rome en mil sept cens, par le cardinal de Boüillon doyen du sacré college & abbé de S. VVast. Le refectoire où les religieux mangent de la viande n'est pas si grand, mais il est vouté & très-beau. C'est une ancienne coûtume du monastere conservée par la tradition, qu'aux graces, qui se disent après le repas, les religieux prononcent ainsi ce verset. *Dispersit dedit pauperibus, justitia ejus manet in gloria.* Je ne parle pas du carillon, qui passe pour le plus agréable, qui soit dans les Pays-Bas, ni de l'orgue qui est toute dorée.

Les religieux de S. VVast se levent entre onze heures & minuit, pour chanter matines, ils disent tous les jours l'office de la Vierge, chantent trois grandes messes & quelquefois quatre. & celebrent les divins mysteres avec beaucoup de gravité. Tous les jours le prieur, ou celui qui preside au chœur, offre à la messe la matiere du sacrifice. Le jour de S. Jean nous assistâmes à l'office, nous y remarquâmes quelques ceremonies particulieres, que les personnes zelées pour les anciens rites seront bien aises de trouver ici. Le celebrant va à l'autel precedé de deux prêtres seculiers en surplis, qui portent des masses, & qui le ramenent de même maniere. Les Acolythes tiennent leurs chandeliers presque durant toute la messe. Ils les deposent néanmoins au *Kyrie* sur un marbre, qui est devant le grand candelabre. Alors ils vont à l'autel preparer la matiere du sacrifice, les hosties pour ceux qui doivent communier, & versent du vin dans le calice, qu'ils portent ensuite derriere l'autel. Ce sont eux qui chantent le graduel avec le thuriferaire. L'evangile se chante au candelabre. Avant le *Pater* le diacre & le sous-diacre sont à genoux, aussi-bien qu'au *Domine non sum dignus.* Les religieux qui ne sont pas prêtres communient à la messe, & vont faire leurs actions de graces derriere le grand autel au tombeau de S. VVast, où ils demeurent jusqu'à la fin de la messe. Le diacre chante l'*Ite missa est* à côté du celebrant & non au milieu de l'autel. Durant le carême on fait le *mandatum* tous les samedis aux religieux, &

Digitized by Google

tous les jours aux pauvres. Lorsqu'un religieux meurt, le prieur l'étole au col frappe la tablette dans le cloître avec un marteau. Quoique les religieux de S. VVast ne soient pas gênez, ils sont pourtant fort retirez; il se passe des mois entiers sans en voir un en ville, & il y en a qui seront six mois sans sortir. Tous les jours les quatre prieurs s'assemblent après prime pour conferer de la discipline monastique, & au chapitre qui se tient immediatement après, on impose penitence à ceux qui se trouvent en faute. Avant le repas ils s'assemblent encore pour voir, si on doit faire misericorde à quelqu'un.

L'abbaye de S. VVast est la plus illustre de tous les Pays-Bas, la plus puissante, la plus riche & celle qui a de plus grands privileges. L'abbé lorsqu'il est regulier, est president d'une petite congregation des exempts, composée de six abbayes des Pays-Bas, S. VVast, S. Bertin, S. Amand, S. Pierre de Gand, Lobbes, & Ehinam. Enfin S. VVast a été de tout tems un seminaire d'hommes illustres, qui a donné à l'egliſe plusieurs evêques, & à l'ordre monastique un grand nombre d'abbez. Nous raporterons ici ceux qui sont tombez entre nos mains, car il seroit difficile de les rapporter tous.

LES PERSONNES ILLUSTRES QUI SONT SORTIES DE S. VVAST POUR GOUVERNER D'AUTRES MONASTERES.

LEDUINUS établit la discipline monastique au monastere de Marchienne l'an 1024. Il y mena une colonie de ses religieux, pour prendre la place des religieuses, qu'on en avoit expulsées. Il gouverna le monastere neuf ans, au bout desquels il se démit, & se retira à son premier monastere.

ALBERIC fut abbé de Marchienne quinze ans & mourut en 1048.

S. POPPON abbé de S. VVast le fut aussi de Marchienne, mais très-peu de tems, car on ne lui donne qu'un mois de gouvernement.

Digitized by Google

GUY abbé de Marchienne durant vingt ans mourut l'an 1068.

ALARD abbé de Marchienne decedé l'an 1091.

RICHARD abbé de S. Vaast rétablit la discipline reguliere au monastere de Lobbes, que l'indigne Ingobrand avoit ruïnée l'an 1020. Il a été aussi abbé de Florine selon Balderic *chron. Camer. l. 3. cap. 18.*

GUILLAUME CAULIER religieux de S. Vaast fut premierement abbé de S. Gerard, & ensuite de Lobbes, il mourut l'an 1550.

Le monastere de saint Martin de Tournay a eu pour abbé JACQUES MARQUAIS prieur de S. Vaast.

JEAN LE CLERC religieux & prieur de S. Vaast a été abbé de Blangi. On dit que ce monastere a eu encore pour abbé un autre religieux de S. Vaast, dont nous ne sçavons pas le nom.

JOSEPH COLONNE abbé de Blangi en 1639.

JEAN prieur de S. Vaast a gouverné le monastere de Hunecour.

PIERRE RICHARDOT quitta l'office de souprieur de S. Vaast pour prendre la conduite de l'abbaye d'Epternac 1607.

ANTOINE DE GEMIECOUR a été abbé de saint André du Château Cambresi.

JEAN FACHIN abbé de S. Jean de Terouenne.

JEAN DE CAVEREL souprieur de S. Vaast abbé de Gembloux.

PHILIPPE CLOEMAN mourut en 1625. abbé de Gembloux.

HAYMERY religieux sçavant de S. Vaast fut fait abbé d'Anchin l'an 1089.

ALPHONSE DORESMIEUX abbé de Favernay en Franche-Comté 1608.

GODEFROY LEMENS abbé d'Ulierbec près de Louvain.

VAUETIER abbé d'Ehinam vers l'an 1067.

SIMON VVARLUZEL abbé de Ehinam.

JEAN DE VILLIERS abbé de S. Lucien de Beauvais.

Digitized by Google

ADRIEN DE HABARCI abbé d'Ancoult de l'ordre de S. Auguſtin.

JEAN VVARLUZEL abbé du Mont S. Quentin en 1474.

SIMON DE VVARLUZEL abbé de S. Adrien de Grardmont.

JERÔME DE MONCHEAUX abbé de S. Adrien de Grardmont.

N. abbé d'Haſnon.

CLAUDE LOUVEL abbé de S. Creſpin en 1613.

PHILIPPE DERGMIES premier abbé de S. Sauve près de Valencienne.

JEAN D'ENGHICIEN abbé d'Audembourg 1616.

FRANÇOIS BOUCAUT abbé de S. Sepulcre.

CLAUDE HACCART abbé de S. Sepulcre.

CLAUDE LAUNIN nommé à l'abbaye d'Audembourg.

EVESQUES TIREZ DE S. VAAST.

S. HADULFE abbé de S. Vaaſt & evêque d'Arras.

DODILON evêque d'Arras.

AUTBERT evêque de Cambray & d'Arras.

JEAN SARRAZIN archevêque de Cambray.

FRASMARUS evêque de Noyon.

JEAN LE FEVRE evêque de Chartres en 1380.

S. VIGOR evêque de Bayeux.

La ville d'Arras avec une partie de la cité a été bâtie ſur le fond & domaine de l'abbaye, qui jouit de tous les droits royaux, entre autre de celui de main-morte, qui veut qu'aucun ne puiſſe ſe marier ni entrer dans les ordres ſans le conſentement de l'abbé, & ſans payer certains droits.

Les douze échevins de la ville viennent tous les ans après leur élection dans l'egliſe de la Madelaine, qui eſt de la juriſdiction de l'abbaye, où ils jurent en preſence du grand Prevôt, des barons, & hommes de fief & de tous

Digitized by Google

les officiers de l'abbaye de garder les droits du Roy & de l'abbaye, & donnent une piece d'argent pour marque de leur soumission.

L'abbaye jouit du droit de Tonlieu, qui se perçoit sur toutes les marchandises qui se vendent & debitent dans la ville. La police lui appartient & la connoissance des poids & mesures, les droits de transage & mesurages de sel, les droits de roüage, timonnage dans toute la ville & banlieuë, les droits des flots & flegars, bargagnes & boutures, ensorte qu'on ne peut avoir de pas sur les ruës, faire des avances, mettre des enseignes & auvans (ce qu'on appelle à Paris droit du grand voyer) ni édifier des moulins, creuser des puits & faire de nouveaux ouvrages, sans la permission de l'abbaye, & sans payer les droits pour ce dûs.

On ne peut bâtir dans la ville aucune eglise, chapelle, ou oratoire, sans sa permission, & sans payer la reconnoissance. L'inscription de la pyramide du petit marché d'Arras le marque expressément. *Anno Dominicæ incarnationis* M. C C. *pyramis erecta est in fundo S. Vedasti per consensum abbatis & capituli, sine quorum consensu, nec altare hic potest erigi, nec divina celebrari, nec aliud fieri.*

L'abbé de S. VVaast precede dans les assemblées generales des états d'Artois, tous les abbez & chapitres de la province, & suit immediatement les evêques d'Arras & de S. Omer.

Durant le tems que nous étions à S. VVaast, nous crûmes qu'il étoit de notre devoir, d'aller rendre nos très-humbles respects à monseigneur l'evêque d'Arras. Monsieur le grand prieur nous donna son carosse, & monsieur le tiers prieur nous y accompagna. Nous trouvâmes un venerable vieillard octogenaire. Il nous reçut avec cette bonté, qui est naturelle à tous les bons evêques. Il nous temoigna, qu'il souhaitteroit que nous ne fussions pas dans la peine de le venir voir dans son dioceſe, mais de nous y voir établis.

Nous vîmes ensuite la cathedrale qui est grande & très-belle, le chœur sur tout & la croisée sont incomparables, &

Digitized by Google

& il ne ſe peut rien ajoûter à la delicateſſe des piliers qui ſoutiennent ce ſuperbe édifice. La nef & le tour des chapelles ne repondent point tout à fait à cette magnificence. Le pavé du chœur paroît auſſi ancien que l'egliſe, qui peut bien avoir été bâtie dans le tems de la ſeparation de l'evêché d'Arras d'avec celui de Cambray. Il eſt compoſé de grandes pierres dures, ſur leſquelles l'hiſtoire de la Geneſe eſt repreſentée en boſſe, travail admirable qui s'eſt conſervé juſqu'à nos jours, & qui apparemment durera encore long-tems. Au deſſus du chœur on voit les tombeaux de pluſieurs evêques, tant anciens que modernes. Celui de Lambert qui gouverna le premier l'egliſe d'Arras après le rétabliſſement de l'evêché, eſt dans la croiſée du côté du ſeptentrion contre la muraille du chœur, le caractere de ſon épitaphe paroît très-ancien, mais le travail du tombeau, & ſur tout la figure de l'evêque nous a paru plus moderne. Dans la croiſée du midi eſt gravée ſur la muraille du chœur la charte de Philippe auguſte, par laquelle ce prince accorde la regale à l'egliſe d'Arras, dans le tems même qu'elle a été accordée, comme il paroît par le caractere. On y a joint une ſentence renduë ſous le regne de Louis XI. qui maintient les chanoines dans leur poſſeſſion.

Je ne parle pas du threſor qui eſt très-riche. Il y a trois belles croix enrichies de pierres précieuſes & ornées d'un très-beau filagrame, une croſſe magnifique, ſix grandes figures d'apôtres d'argent, qu'on met ſur l'autel les grandes fêtes, une ſainte épine dans une croix d'or, donnée par le cardinal de Granvel, & pluſieurs autres reliquaires. Les ornemens ſont encore plus magnifiques. Celui qui vient de la chapelle d'Henry VIII. roi d'Angleterre, eſt d'un fort beau drap d'or, relevé en broderie plate & très-fine. Il y a des cartouches qu'on peut regarder comme des chef-d'œuvres. Ce parement ſert le jour de la Pentecôte. Celui du jour de Pâques eſt d'un autre goût, & au moins auſſi magnifique. C'eſt une riche tapiſſerie très-fine, tiſſuë partie d'or, partie de ſoye & de laine fine, dont les couleurs ſont très-vives. Cet ou-

Digitized by Google

vrage peut avoir trois cens ans. Tous nos myſteres y ſont repreſentez, & je n'ai rien vû de plus beau en ce genre. On nous montra encore d'anciens ornemens rouges, qui ſervent depuis le dimanche de la Paſſion juſqu'au vendredi Saint, & d'anciennes chappes d'un travail exquis, qui ſervent à ceux qui liſent les propheties.

Il y a dans le chapitre d'Arras quarante chanoines, & plus de cinquante chapelains. De ces quarante chanoines, il y en a au moins vingt docteurs & plus de trente occupez dans les exercices de la confeſſion, & qui tous les ans font des miſſions. Monſieur l'abbé Blondin docteur de la faculté de Paris, habile predicateur, & très-verſé dans les antiquitez de ſon egliſe, nous fit voir la bibliotheque, dont les principaux manuſcrits ſont les actes ou l'hiſtoire de la reſtauration de l'evêché, la chronique de Balderic écrite de ſon tems (ce pourroit bien être l'original) de très-belles bibles, un très-beau Joſeph, pluſieurs ouvrages de S. Auguſtin, un Terence &c. On y conſervoit encore autrefois les actes du concile de Baſle en ſix volumes in folio, écrits de la main de Pierre Bruneti chanoine d'Arras, qui aſſiſta au concile, mais monſieur le cardinal de Richelieu les enleva pour les depoſer dans la bibliotheque de Sorbonne, & en fit faire une copie reliée très-proprement, qu'il envoya à Arras.

Une des grandes devotions d'Arras, eſt celle qu'on a pour la ſainte Chandelle. C'eſt un gros cierge qu'on prétend avoir été apporté au Venerable evêque Lambert par la ſainte Vierge pour guerir ceux qui étoient frappez du feu infernal. Le plus authentique monument qu'on en ait, eſt un ancien tableau près du tombeau de cet evêque, où l'on voit deux anges dont l'un tient une chandelle, & l'autre preſente à boire à un malade une liqueur, dans laquelle on avoit repandu quelques goutes de cette chandelle. On l'allume tous les ans pendant un certain tems, & on pretend qu'elle ne diminuë point. Elle ſe conſerve dans une chapelle au milieu du petit marché, & on en donne tous les ans la garde à trois bourgeois de la ville, qui ont chacun une clef differente.

Digitized by Google

Nous reſtâmes neuf ou dix jours à Arras, durant leſquels nous fûmes comblez des bienfaits de monſieur le grand prieur & des religieux de ſaint Vaaſt. Comme nous ſortions du monaſtere, on nous fit remarquer une croix à quarante ou cinquante pas au-delà, & on nous dit que S. Bernard étant venu à Arras, s'arrêta en cet endroit, & ne voulut pas entrer au monaſtere, parce que l'abbé & les religieux lui avoient refuſé un lieu de leur dependance, qu'il demandoit pour y bâtir une abbayie de ſon ordre. On dit que c'eſt le lieu où eſt aujourd'hui la prevôté de S. Michel, qui eſt aſſez agréable.

Nous partîmes d'Arras le jour de la Viſitation pour aller au Mont S. Eloy, illuſtre abbaye de l'ordre de ſaint Auguſtin, ſituée ſur une petite élevation à deux lieües de la ville. L'abbé qui s'eſt acquis beaucoup de reputation dans le monde, n'y étoit pas, mais les religieux en ſon abſence nous temoignerent toute la cordialité poſſible. Ils ſont habillez de violet, ce qui eſt ſingulier à leur maiſon. Car les autres chanoines reguliers ſont communement habillez de blanc ou de noir. Leur egliſe n'eſt pas achevée, mais ce qui eſt bâti eſt très-beau, ſur tout le ſanctuaire. On y conſerve le corps de S. Vindicien & quelques autres reliques richement enchaſſées. Il y a dans la bibliotheque un aſſez bon nombre de manuſcrits, preſque tous ouvrages des peres, dont les principaux ſont les lettres de S. Cyprien, celles de S. Bernard, pluſieurs ouvrages de S. Auguſtin & de S. Jerôme. Nous les vîmes tous devant le dîné, & après le repas on nous fit voir l'enclos qui eſt très-beau, ſur tout la terraſſe, d'où l'on decouvre une grande étenduë de pays. Le puits qui eſt dans la cour, & d'où l'eau ſe communique par toute la maiſon, eſt une choſe des plus curieuſes qu'on puiſſe voir en ce genre. Mont S. Eloy

Nous partîmes le même jour pour Doüay, où nous arrivâmes ſur les ſept heures. Nous fûmes deſcendre au college de S. Vaaſt, où monſieur le preſident & tous les religieux qui y demeurent nous reçurent avec toute l'amitié que nous pouvions deſirer. Le college n'eſt pas ſeule- Doüay.

Digitized by Google

ment magnifique pour les bâtimens, il eſt encore le plus fameux de l'univerſité. On y fait profeſſion d'y enſeigner la doctrine de S. Thomas, qui eſt la plus ſure & la plus ſolide de l'école. Il y a huit regens, dont quatre enſeignent la philoſophie, un la dialectique & trois la théologie, tous religieux de S. Vaaſt. Il y a ordinairement quatre cens écoliers & quatre-vingt penſionnaires, qu'on éleve avec un très-grand ſoin dans la pieté & dans les ſciences. Ce college donne un grand luſtre à l'abbaye de S. Vaaſt, & lui fournit d'excellens ſujets. L'egliſe du college ſert auſſi aux Benedictins Anglois, qui ont trente penſionnaires. Leur maiſon eſt aſſez belle, & leur bibliotheque aſſez bonne, nous n'y vîmes pour tout manuſcrits qu'un pſeautier qui n'eſt recommandable que par ſes vignettes. Il y a à la tête une petite chronique des rois d'Angleterre. Nous aſſiſtâmes le dimanche à la meſſe conventuelle, qui ſe chante avec beaucoup de majeſté, & quelqu'inſtance que nous firent les religieux de reſter, nous partîmes après dîné pour Anchin.

Anchin. Quoique l'abbayie d'Anchin ne ſoit pas fort ancienne, & que ſes commencemens ayent été très-ſimples, elle ne laiſſe pas d'être une des plus fortes, des plus riches, & des plus illuſtres des Pays-Bas. Elle doit ſon origine à deux gentilshommes, qui degoûtez des vanitez du monde, ſe retirerent dans cette ſollitude, où ils ſe bâtirent des cellules de branches d'arbre. Leur vie ſainte leur attira des diſciples, qui touchez des exemples de leur vertus, ſe joignirent à eux, & inſenſiblement formerent une communauté de religieux, qui vivoient dans une grande pauvreté. Ils appellerent leur monaſtere Anchin, en latin *Aquicinctum*, parce que de tous côtez il eſt environné d'eaux, qui néanmoins ne le rendent pas mal ſain. Cela dura ainſi ſous les quatre premiers abbez, mais le nombre des religieux s'étant beaucoup augmenté ſous le gouvernement de S. Goſwin, il fallut bâtir des édifices plus étendus & plus ſpatieux. Les grandes vertus de ce Saint, & ſa ſage conduite le firent admirer, on vint à lui de toutes parts, les donations ſe multiplierent, & depuis ce tems là le monaſtere devint un des plus auguſte de l'ordre.

Digitized by Google

En effet lorſqu'on entre à Anchin, on eſt d'abord frappé de la grandeur de la maiſon. La premiere choſe que nous y vîmes, fut l'egliſe, qui nous parut très-belle. Elle a trois cens cinquante-cinq pieds de longueur, quatre-vingt-trois de largeur, & autant de hauteur. Les decorations repondent à ſa grandeur. La nef eſt ornée de pluſieurs grands tableaux, qui ſont à chaque pilier. Le chœur eſt majeſtueux, & l'autel très-riche; le retable, où nos principaux myſteres ſont repreſentez, eſt de vermeil doré & orné de pierres precieuſes. La croix qui a au moins ſix pieds de hauteur eſt d'argent, le tabernacle, qui ſelon la coûtume de la plûpart des egliſes des Pays-Bas, eſt à côté de l'autel, eſt de marbre. Il eſt fait en forme de pyramide, qui s'éleve preſque juſqu'à la voute, d'un très-grand travail. Tout le monde admire le ſaint Sepulcre, qui eſt dans le tour des chapelles, & qui repond au grand autel. La figure qui repreſente la Magdelaine en pleurs eſt ineſtimable. Tous les religieux prêtres ont chacun leur autel, où ils diſent la meſſe, leurs ornemens & leur calices. Ce qui n'empêche pas que la ſacriſtie ne ſoit encore fournie de pluſieurs ornemens très-riches pour les principales fêtes de l'année. On y montre une chaſuble de S. Thomas de Cantorbye, & une autre qui a été donnée par S. Louis. Le threſor repondoit autrefois à la grandeur de la maiſon. Il y avoit pluſieurs reliques ſuperbement enchaſſées, mais ayant été tranſportées à Cambray dans un tems de guerre, monſieur de Balagny qui en étoit gouverneur, & qui étoit de la religion prétenduë reformée, s'empara de tous les reliquaires, fit fondre l'argent, & renvoya quelque tems après les reliques toutes confonduës dans des ſacs de cuir, de ſorte qu'on n'oſe pas aujourd'hui les expoſer, de crainte qu'il n'y ait mêlé d'autres oſſemens. On croit néanmoins encore y avoir un pied de S. Martin en chair & en os, une relique de S. Agnés, & une de S. Clement. On nous montra une croſſe dont le travail eſt admirable. Trois mitres d'abbez qu'on ne peut aſſez eſtimer.

Le cloître eſt le plus beau que nous ayons vû, ſoit pour

Digitized by Google

la longueur, soit pour la largeur, soit pour les decorations. Il est vitré selon la coûtume des Pays-Bas, & les vitres sont peintes du côté de l'eglise, mais avec des couleurs très-vives. Les douze playes d'Egypte & le passage de la mer rouge y sont representez. On y admire sur tout un portrait de Pharaon, que les plus habiles peintres estiment tant, qu'ils croyent qu'on ne pourroit le payer quand on le couvriroit de louis d'or. Dans les murailles il y a des enfoncemens où la passion de notre Seigneur est representée avec un travail immense. L'ancien refectoire, qui ne sert plus aujourd'hui, fait juger par sa grandeur du nombre de religieux qu'il y avoit autrefois à Anchin. Il y a trois dortoirs, un pour les religieux prêtres, un pour les jeunes, & un pour les domestiques, la nuit on les ferme tous à clef. Dans le premier dortoir il y a un puits où les religieux vont se laver les mains avant que d'aller à l'eglise. Il a cela de singulier que quoyqu'il soit tout proche de l'eglise, l'eau neanmoins monte plus haut que n'est le pavé de l'eglise. La bibliotheque est excellente, & une des meilleures qui soit dans les Pays-Bas. Les grands hommes qui ont fleuri à Anchin n'ont pas peu contribué à la rendre bonne. Dans le siécle passé François de Bar & Jean Despierres tous deux grands prieurs du monastere, se sont rendus recommandables par leurs ouvrages. Le dernier sur tout passoit pour le plus habile mathematicien de son tems. Mais les plus grandes richesses de cette bibliotheque, consistent principalement dans les manuscrits: en quoi il y a très-peu de bibliotheque en province qui lui soient comparables. Il y a peu de Peres latins dont on ne trouve quelques ouvrages, comme de S. Hilaire, de S. Ambroise, de S. Hierôme, de S. Augustin, de S. Gregoire, de Cassien, d'Alcuin, de Rupert, de S. Bernard, de S. Pierre le Venerable, d'Hildebert, de Hugues de S. Victor, je ne parle pas de l'introduction à la théologie de Pierre Abaillard, des ouvrages d'Aelrede, des sermons d'Odon moine de Cantorberie écrits il y a plus de cinq cens ans. Mais ceux qui m'ont paru les plus beaux ce sont les lettres de Pierre le Venerable, &

Digitized by Google

tous les ouvrages de S. Bernard écrits vers ſon tems en trois grands volumes in folio avec un ſoin très-particulier. Je n'ay j'amais rien vû de plus beau en ce genre. Je les parcourus avec grande attention, & j'y fis ſur les lettres quelques remarques que nous avons rapportées dans le premier tome de notre nouvelle collection.

Le ſixiéme livre de la vie & des miracles de S. Bernard qui eſt dedié à Samſon archevêque de Reims dans les editions & dans la plûpart des manuſcrits, eſt dedié dans le manuſcrit d'Anchin à Henri frere du roi de France religieux de Clairvaux avec cette inſcription. *Epiſtola Herimanni Conſtantienſis epiſcopi ad Henricum fratrem Ludovici regis, Clarevallenſem monachum.* Tibi ſpecialiter deſtinandum, C'eſt la lettre que les religieux de Clairvaux, qui accompagnoient S. Bernard en Allemagne, écrivirent à Henry frere du Roy, qui n'étoit encore que novice, & que nous avons imprimée au premer tome de nos Anecdotes.

Entre les plus curieux manuſcrits de l'abbayie d'Anchin on doit mettre un recueil de pluſieurs pieces qui regardent le concile de Baſle. On y trouve pluſieurs lettres écrites au concile, pluſieurs traitez faits contre les erreurs des Bohemiens, parmi leſquels on en trouve un de Jerôme de Prague, ſçavant Camaldule, dedié au prieur de la Chartreuſe de Baſle nommé Albert, un volume entier de diſcours prononcez au concile avec les noms & qualitez de ceux qui les ont prêché, qu'on ne ſera peut-être pas fâché de voir ici.

Feria IV. in capite Junii per fratrem Lupum de Galdo *magiſtrum in theologia de ordine Predicatorum & ambaſſatorem regis Caſtellæ in ſacro concilio Baſileenſi* 1435.

In die aſſumptionis beatæ Mariæ per quendam abbatem de Britannia ordinis Ciſtercienſis.

Collatio facta in die beati Martini epiſcopi per magiſtrum Martinum Berruerii *decanum eccleſiæ Turonenſis in concilio Baſil.* 1434.

Collatio facta per priorem charthuſiæ de Claromonſem dominica penultima ante adventum Domini.

Digitized by Google

Dominica II. adventus per magiſtrum Jo. de Raguſio *ordinis fratrum Prædicatorum.*

Dominica IV. adventus per magiſtrum Guillelmum Evrardi *ambaſſiatorem univerſitatis Pariſienſis.*

In circumciſione Domini per quemdam doctorem de ordine Ciſtercienſi Leodienſis dioceſis.

Feria IV. in capite Jejunii per fratrem Guillelmum Joſſeaume *de ordine Minorum de obſervantia.*

Sermo pronunciatus per dominum Alphonſum *prothonotarium, nepotem domini cardinalis S. Euſtacii & ambaſſiatoris regis Caſtellæ* Domine ſi vis potes me mundare.

Sermo in aſſumptione B. Mariæ Virginis per magiſtrum Ægidium Carlerii *Baſileæ factus.*

Sermo factus per quemdam magiſtrum ordinis Minorum in die S. Dominici factus.

In die S. Franciſci per provincialem Lombardiæ ordinis Prædicatorum.

Collatio facta Dominica II. adventus & die S. Nicolai per provincialem Franciæ ordinis Prædicatorum.

In die S. Michaelis per magiſtrum Jo. de Polemar *auditorem domini Juliani cardinalis S. Angeli legati &c.*

In die Viſitationis B. Mariæ Virginis per quemdam doctorem ord. Ciſter.

In feſto apoſtolorum Petri & Pauli per epiſcopum Lectorenſem.

Dominica I. in XL. per magiſtrum Thomam de Courcellis 1434. *in concilio Baſileenſi.*

Dominica XV. poſt. Pentecoſten per magiſtrum Dionyſium *oratorem univerſitatis Pariſienſis.*

Dominica Lætare Jeruſalem *per quemdam doctorem Pariſienſem nomine* Thomam *nationis Gallicanæ.*

Sermo in dominica LXX. per magiſtrum Matthæum Manage.

Collatio magiſtri Guidonis de Vercellis *canonici Metenſis facta dominica in.....* Eſtote imitatores Dei ſicut filii Cariſſimi. *Ad Epheſios V.*

Collatio facta in Cœna Domini per magiſtrum Ludovicum de

de Piramo *ministrum provinciæ S. Antonii de Padua in concilio Basileensi pronunciata anno* 1434.

Collatio facta per fratrem Nicolaum *ordinis Prædicatorum conventus Divionensis dominica I. XL. in concilio Basileensi.*

Collatio facta per magistrum Martinum Berruerii *in concilio Basileensi in dominica in passione.*

Collatio facta per magistrum Thomam de Courcellis *in die S. Augustini.*

Collatio facta per priorem S. Benigni Divionensis dominica qua cantatur Lætare Jerusalem 1433.

Dominica III. post. oct. Paschæ per fratrem Nicolaum.

Dominica IV. in adventu Domini per provincialem Angliæ ordinis Carmelitarum.

Dominica III. in adventu.

Dominica in septuagesima per quemdam magistrum in Theologia de Lombardia ordinis Augustinensium.

Dominica post ascensionem Domini.

Per magistrum Jeronymum de Praga *die* Quasimodo 1433.

Per provincialem Lombardiæ ordinis Carmelitarum in die obsequiarum Reverendissimi patris archiepiscopi Mediolanensis.

Sermo in festo apostolorum Petri & Pauli per magistrum Gerardum Brant *sacræ Theologiæ professorem anno* MCCCCXXXII. *in sacro concilio Basileensi.*

Pro aliquali reformatione religiosorum.

In die S. Jeronymi per D. Simonem de Valle *de ditione Venetorum.*

Collatio facta per Dominum episcopum Dynensem in condemnationem libelli Augustini de Roma.

Sermo in die epiphaniæ anno 1436. *in generali Basil. concil. factus per magistrum doctorem* Matthæum *ord. fratrum Minorum.*

In festo purificationis B. Mariæ per magistrum Thomam de Courcellis.

Sermo ejusdem in festo S. Benedicti factus Basileæ anno Domini 1436.

Collatio facta per magistrum de Courcellis *in exequiis do-*

Digitized by Google

mini archiepiſcopi Rothom. penultima auguſti anno 1436.

In annuntiatione Virginis Mariæ per magiſtrum de Nigromonte *provincialem Lombardiæ ordinis Prædicatorum.*

De S. Stephano per mag. Mo. de Polemart *auditorem domini S Angeli cardinalis.*

Dominica poſt nativitatem & die Innocentium per magiſtrum Ra. de Porta.

Dominica III. in XL. per abbatem de Mulenbrunna.

Die omnium ſanctorum per decanum de Salceya.

In annuntiatione glorioſæ Mariæ Virginis per magiſtrum Johannem de Rouvay.

Per magiſtrum Scole *dominica in XL.*

Sermo factus per quemdam doctorem ord. Ciſterc. diœceſ. Leodienſis.

Per magiſtrum Jo. de Mont-Martis *dominica* Lætare.

Per magiſtrum Jo. de Tongrelot *ord. Præmonſtrat.*

In die conceptionis Virginis MARIÆ *per dominum epiſc. Cavalicenſem in concilio Baſileenſi.*

Dominica poſt epiphaniam per fratrem Nicolaum *de ordine Prædicatorum.*

Exhortatio archidiaconi de Scotia pro libertate eccleſiaſtica.

In die omnium ſanctorum per provincialem Avenionenſem ordinis Carmelitarum.

II. III.

In feſto apoſt. Simonis & Judæ per fratrem Henricum Kaltiſen *ord. Prædicatorum ſacræ Theol. profeſſorem ac prævitatis hæreticæ inquiſitorem* 1434.

Sequitur epiſtola Jeſu-Chriſti tranſmiſſa in concilio Baſileenſi imaginarie compilata, ut patrum emolliantur corda.

Il eſt ſurprenant que dans une bibliotheque auſſi complete, que celle d'Anchin, on trouve ſi peu de manuſcrits des conciles, & ſi peu des hiſtoriens. Il y a apparence que les manuſcrits de ces matieres ont été enlevez par des curieux, qui s'en ſeront rendus maîtres par la facilité de quelques abbez. On ne laiſſe pas pourtant d'y trouver encore quelques hiſtoriens, quoyqu'en très-petit nombre. Nous y avons vû un très-beau Joſeph des Anti-

Digitized by Google

quitez Judaïques. La vie de Charlemagne écrite par Eginard, l'hiſtoire des Normands par Dudon, la vie de ſaint Liethert avec l'hiſtoire des monaſteres du dioceſe de Cambray. La vie de S. Goſvin abbé d'Anchin, la chronique de Sigebert avec ſa continuation par un religieux d'Anchin. C'eſt *l'Auctuarium Aquicinctenſe* donné au public par Aubert Mirée, mais ſi tronqué qu'on eſt ſurpris, qu'un homme auſſi habile que Mirée, y ait fait tant de retranchement, ſans en avertir les lecteurs. On ne peut pas même deviner les raiſons qui l'ont porté à tronquer ainſi cet ouvrage. Nous en rapporterons ici deux exemples. Sur l'an 1151. l'auteur dit: *Ludovicus rex Francorum conſilio domni Bernardi abbatis Clarevallis Aanordem uxorem ſuam repudiavit &c.* ce qui eſt très-remarquable. Car juſqu'à preſent on a ignoré que le roi eût repudié ſa femme par le conſeil de S. Bernard. On s'eſt contenté de dire qu'il s'étoit ſeparé d'elle, parce qu'elle étoit ſa parente. Sur l'an 1181. l'auteur dit: *Alexander papa ſenex & plenus dierum, viceſimo ferme ab Urbe milliario in quadam Romanæ eccleſiæ poſſeſſione diem clauſit ultimum. Cujus obitu quidam inſipientes Romani audito, ei non, ut debuerunt, obviam, cum ad urbem deferretur, venerunt: & ei maledicentes, luto etiam & lapidibus lecticam in qua portabatur lapidantes, vix eum in patriarchio Lateranenſi ſepeliri permiſerunt.* On ne peut pas s'imaginer pourquoi Mirée a retranché ces faits de ſon *Auctuarium*, ſi ce n'eſt par reſpect pour le ſaint Siege. Mais cela ne diminuë en rien la gloire d'Alexandre III. qui étoit un très-grand pape, cela fait voir ſeulement juſqu'où les Romains porterent leur inſolence contre lui, dont on n'eſt pas tout à fait ſurpris, car on ſçait qu'ils ont été plus d'une fois contraires à leur evêque. Je ne dois pas oublier ici, qu'entre les manuſcrits d'Anchin, nous trouvâmes une collection des ſtatuts de l'ordre de Cîteaux redigez par ordre des matieres l'an 1356. differente des autres collections qui ſont dans le *Nomaſticon* de Cîteaux. Il y a apparence que ce manuſcrit vient de l'abbaye de Fline, car on y lit à la fin ce qui ſuit.

Digitized by Google

A L'EGLISE ET ABBAYE DE FLINES SONT GIST ET ENSEPULTURES LES PERSONNES QUI S'ENSUIVENT.

PREMIER.

En la chapelle S. Anthoine giſt noble dame MARGUERITE *fille du comte de Brienne, épouſe monſeigneur* THIERY DE BEURE *extraite des roixs de Cypre.*

En la chapelle de la Trinité giſt noble & illuſtre prince GUILLAUME DE DAMPIERRE, *frere de* GUY *comte de Flandres, & auprès* ROGIER DE MORTAIGNE *chevalier ſire Deſpiere ſon chambellan.*

En la chapelle de S. Hubert giſt noble & vertueuſe dame madame MAHAUT *comteſſe de Flandres, dame de Bethune & de Terremonde, femme à très-illuſtre prince* GUY *comte de Flandres fondateur de ceans.*

En la chapelle de S. Philippe & S. Jacques, giſt très-illuſtre & très-noble dame madame BLANCHE *fille au roi de Sicile, & femme au comte* ROBERT *fils de* GUY *comte de Flandres.*

Devant le grand autel au cœur au dextre côté giſt JEHAN DE FLANDRIA *evêque de Liege, fils de* GUY *comte de Flandres fondateur de cette egliſe.*

Et au côté feneſtre devant ledit grand autel giſt GUILLAUME DE FLANDRIA *evêque de Cambray, frere ou ſurnommé* JEHAN *evêque de Liege.*

Ad dexteram magni altaris.

JOHANNES DE FLANDRIA *epiſcopus Leodienſis filius Guidonis comitis Flandriæ hujus eccleſiæ fundatoris,*

Digitized by Google

Ad ſiniſtram.

GUILLELMUS DE FLANDRIA *epiſcopus Cameracenſis Domini epiſcopi Leodienſis conſanguineus.*

Lorſque nous arrivâmes à Anchin la premiere perſonne que nous rencontrâmes fut une chanoineſſe reguliere, qui portoit une couronne de fleurs ſur la tête, & comme cela nous ſurprit, on nous dit qu'il y avoit eu ce jour-là une premiere meſſe au monaſtere, & qu'aux premieres meſſes le celebrant portoit une couronne de fleurs à l'autel, qu'il retenoit juſqu'à l'offertoire, & qu'alors on l'envoyoit à la plus proche parente, qui la portoit le reſte de la journée. Tous les jeudis les religieux d'Anchin chantent une grande meſſe du S. Sacrement, pendant laquelle il eſt expoſé, à la fin on donne la benediction & on le reſſerre. Les dimanches les deux acolythes qui portent les chandeliers, chantent à la proceſſion les litanies des Saints, qu'ils interompent à la chapelle de la Vierge, où l'on fait une ſtation & où l'on chante une antienne & une oraiſon de Notre-Dame : Ils les continuent dans le cloître, où l'on fait une ſeconde ſtation devant le crucifix, & on chante une antienne de la croix avec le *De profundis.* De-là on entre dans l'egliſe, & on finit les litanies devant l'autel. Après vêpres on chante les litanies de la Vierge. A la meſſe le diacre encenſe à l'offertoire le celebrant, le chantre, & le ſoudiacre; le thuriferaire encenſe le chœur & donne à chaque religieux deux coups d'encent. Mais lorſque le diacre tire les rideaux, il interrompt l'encenſement, & revient à l'autel. A la conſecration le ſoudiacre & les miniſtres ſe proſternent, & tous les dimanches le diacre, le ſoudiacre, & les religieux qui ne ſont pas prêtres, communient, & reſtent à genoux juſqu'à la fin de la meſſe. La veille de la fête de la tranſlation de notre Bienheureux Pere S. Benoiſt nous aſſiſtâmes à vêpres. Monſieur le grand prieur officia. Il étoit revêtu en chappe, accompagné de deux religieux auſſi revêtus en

Digitized by Google

chappes. Ils resterent durant tout l'office assis près de l'autel. Là monsieur le grand prieur entonna la premiere antienne, l'hymne & l'antienne de *Magnificat*. Les acolythes n'allumerent leurs cierges qu'à la fin de vêpres, pour aller au *Pater* devant le celebrant. Tous les jours lorsque les religieux vont au refectoire après l'office, ils s'arrêtent dans le cloître. Le soupriieur dit *Benedicite* & les autres repondent *Deus*. Ils font la lecture durant la refection, mais en faveur des hôtes, ils l'interrompent. Les novices parlent toûjours latin entre eux & avec leur Pere maître, ils ne parlent jamais à aucun prêtre, & ne sortent point du monastere jusqu'à leur profession. Quoyque les religieux d'Anchin soient soumis à l'evêque, ils ont néanmoins une jurisdiction comme episcopale sur six paroisses, repanduës en divers dioceses.

Nous restâmes dix jours à Anchin, comblez des honnêtetez de monsieur le grand prieur & des religieux. Comme nous nous disposions à prendre congé d'eux, ils nous conseillerent d'aller voir les tombeaux des messieurs de l'Alaing, qui ont fait autrefois une assez grande figure dans les Pays-Bas. Il nous firent même tant d'instances, que nous ne pûmes nous en dispenser. Monsieur le grand prieur eût la bonté de nous donner deux religieux qui nous accompagnerent. Nous y vîmes quelques tombeaux qui ne sont pas indifferens, nous les aurions dessiné si nous avions eu le tems, mais nous primes au moins les épitaphes que nous rapporterons ici.

Entre la chapelle S. Jean & le grand autel, sous une pyramide il y a une lame de cuivre sur laquelle est gravée cette épitaphe.

Cy gist hault, noble & puissant seigneur monseigneur Charles comte de l'Aaling, doyen des pairs de Hainaut, sire du pais de Cornais, baron de Condé, de Montigny, de Warin, senechal de Flandre, seigneur de Bracle, Vvasiers, saint Albin, Escaulines &c. Lequel pour ses vertues & suffisances fut employé & entremis par feu de trés-hault memoire l'empereur Charle V. & le roy ca-

Digitized by Google

tholique Philippe second, ſes princes naturels en leurs plus grandes & importantes affaires, tant de paix que de guerres, étant de leur chambre & conſeil privé & d'eſtat, chaief de leurs finances, & chevalier de leur très-noble ordre du toiſon d'or, fut gouverneur premierement des pays d'Utrecht, proviſionel de Hollande & Zelande, puis du duché de Luxembourg, & comte de Chiny, & finalement grand bailly, gouverneur & capitaine general de Hainault, Cambray, Cambreſis, s'étant outre ce ledit ſeigneur Roy, pendant ſes conquêtes en France, confié en luy du gouvernement general de tous les Pays-bas. Se trouva aux guerres de Julieres, où étant chief des chevaux Legiers, à la journée de Zittart eut ſon cheval occis ſoul lui; en celles de Luxembourg, où rembarra la puiſſante armée des François; en celles de Picardie, esquelles étant capitaine general de l'armée Imperiale, entra en pays d'ennemis, print Vervins & Bohain, & generalement en toutes les guerres de ces pays, esquelles étant capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances, avec aultres honorables charges de gens de pieds & de cheval, s'eſt toûjours maintenu ſi valliemment & prudemment, que les ennemis ne luy purent onc donner attaint, ny à aucune place d'importance à luy commiſes. Traitta les mariages dudit ſeigneur ſon Roy à dame Marie reine d'Angleterre, France & Irlande: pourparla, conclud & jura au nom de l'empereur es mains de Henry ſecond roy de France la treuve ſeptennalle, & s'employant au traitté & concluſion de la paix univerſelle de chreſtienneté, ſelon ſa charge fut en cette très-ſainte & très-loüable empriſe appellé de ce monde à la paix éternelle. Epouſa en premiere noce dame Marguerite de Croy, dame de Vvavrin, des Chaulines, fille au prince de Chimay (qui ſous meſme lamme luy eſt encores compagnie, attendant la reſurrection) de laquelle en vingt-deux ans qu'ils furent conjoints, de douze enfans n'en a laiſſé qu'un ſurvivant, Philippe comte de l'Alaing, qui en pieuſe memoire de ſes très-nobles progeniteurs leur a fait dreſſer cette ſepulture. Depuis eut à femme dame Marie de Montmorency, de laquelle a laiſſé deux fils & une fille. Trepaſſa ledit ſeigneur en la ville de Bruxelle ce XXI. *de Novembre* MD. LVIII. *ayant vécu* LII. *ans..... mois..... jours. Et ladite dame ſa premiere compagne le deuxiéme de Juillette.* MDXL.

Digitized by Google

Devant la chapelle de S. Jean.

Cy giſt meſſire Philippe, comte de l'Alaing, doyen des pairs de Haynault, ſenechal de Flandres, ſire du pays d'Eſcornaix, baron de Vvaurin, ſieur de S. Albin en Doüay, & gouverneur, capitaine general, & grand bailly dudit pays & comté de Hainault, gouverneur de Valenciennes; grand bailly des bois audit Haynault, & du conſeil d'état de ſa Majeſté catholique, qui trepaſſa le 2 jour de May 1582. *& dame Margueritte de Ligne, dite d'Aremberghe, ſa compagne, qui trepaſſa le* XXIIII. *jour du mois de Fevrier* 1611. *priez Dieu pour leurs ames.*

Du côté de l'epitre.

Chy giſt hault & nobles homes monſeigneur Otte, ſeigneur de l'Alaing, chevalier, qui trepaſſa en l'an de grace M. CCCC. *& quarante* VII. *ou mois de Janvier, le treiſiéme jour. Priez à Dieu pour ſon ame. Chy giſt haulte & noble dame Yollens de Barbanchon, dame de l'Alaing, ſa compaigne & épouſe, qui trepaſſa en l'an de grace* M. CCCC. *&* XXXIV. IX. *jour ou mois de Janvier. Priez à Dieu pour ſon ame, & veſqui ledit ſeigneur cent & trois ans.*

Au bas de la chapelle au côté de l'evangile qui repond au chœur.

Chy le chœur de meſſire Charles premier comte de l'Alaing, baron d'Eſcornay, dont le corps giſt en l'abbaye des Pretz à Doüay, qui trepaſſa le XVII. *jour de Juillet l'an* XV^c. XXV.

CHAPELLE NOSTRE-DAME.

Au bas de la chapelle du côté de l'evangile.

Chy giſt meſſire Anthoine de l'Alaing & de Begnicourt, chevalier, conſeiller & chambellan des ducs Philippe & Charles de Bourgogne freres, maître du bon chevalier meſſire Jacques, qui

Digitized by Google

qui trepaſſa l'an mil CCCCLXIX. *le* VIII. *jour du mois de Janvier. Priez Dieu pour ſon ame.*

On lit encore du côté de l'evangile cette epitaphe.

Chy giſt le bon chevalier meſſire Jacques de l'Alaing, aîné fils de hault & noble monſeur Guitte, ſeigneur de l'Alaing, qui trepaſſa au ſiege de Vaut-poueque le III. *jour du mois de Juillet l'an* M CCCC LIIII. *Priez pour ſon ame.*

Du côté de l'epitre qui repond au côté de l'evangile du grand autel.

Chy giſt hault & noble homme monſeigneur Guillaume, ſeigneur de l'Alaing chevalier, qui trepaſſa en l'an de grace MCCCCLXXV. *ou mois d'Aouſt le* XXVII. *jour, Priez à Dieu pour ſon ame. Chy giſt haulte & noble dame, dame Jehanne de Crequy, dame de l'Alaing, ſa compagne & épouſe, qui trepaſſa l'an de grace* MCCCCXCV. *ou mois d'Octobre le* XXI. *jour. Priez à Dieu pour ſon ame.*

Dans la chapelle du château.

D. O. M.

Piis manibus D. Franciſci comitis Lalani Philippi Cl. hæredis filiique, Scornatiorum dinaſtæ, baronis Vvaurinii & Albinianæ in Catuacis clientelæ, patroni collegii Marchianenſis dum vixit ſtudioſi, mnemoſyni loco poſuit Margareta Arembergia mater.

Tene mori, formoſe Morine, heroas & illos
Quos Lalanigenum fers ſuper aſtra genus?
Ante vitem maritis ieras virtutibus annos.
Ante diem virtus, mors fuit ante diem.
Quem Phœbum Carites, rex Neſtora, patria patrem,
Speravere ſibi tres puer unus obit.
3. Idus Februarii anno domini M D X C. *ætatis ſuæ* 12.
Adrianus de Roulers Inſulanus mœſtus edidit

M

Il y avoit alors une bande de voleurs dans les environs. On en avoit déja arreſtez ſept, qui étoient dans les priſons de Doüay, & comme nous retournions de l'Alaing, on en prit encore un dans un village près du monaſtere, mais Dieu par ſa miſericorde, nous preſerva des mains de ces hommes impitoyables. Le lendemain lorſque nous allions à Marchienne, nous trouvâmes deux archers, qui en cherchoient encore.

Marchienne. L'abbaye de Marchienne n'eſt éloignée de celle d'Anchin, que d'une lieüe & demie. Elle doit ſon origine à ſaint Amand & à ſainte Rictrude, qui y aſſemblerent deux communautez, une d'hommes & une de filles. Ces deux monaſteres ayant éprouvé la fureur des Normans dans le neuviéme ſiecle, furent entierement détruits. Mais dans l'onziéme on y rétablit les moines, & on y bâtit une celebre abbaye dont les premiers abbez furent tirez de ſaint Waſt d'Arras. L'abbaye forma une petite ville, qui de nos jours a ſoutenu un ſiege, & qui étoit aſſez aiſée lorſqu'il y avoit des abbez reguliers, qui conſumant dans le pays les revenus du monaſtere, faiſoient ſubſiſter tous les habitans.

Mais ce n'eſt pas la ville ſeule, qui ſouffre de la commande. Cette abbaye qui étoit auparavant floriſſante, ſe trouve aujourd'hui par le partage diminuée du revenu, reduit à un nombre de religieux fort modique, qui ne laiſſent pas d'obſerver encore l'hoſpitalité avec toute la charité poſſible. Ils l'ont obſervée à notre égard avec tant de cordialité, que nous ne l'oublierons jamais. Monſieur le prieur donna ordre qu'on nous ouvrit la bibliotheque. Nous y trouvâmes un aſſez bon nombre de très-beaux manuſcrits. Car ſans parler des ouvrages des Peres de l'egliſe, & particulierement de ſaint Auguſtin, de S. Gregoire, de Sidoine Apollinaire, d'Alcuin, de S. Anſelme, de S. Bernard, parmi leſquels on trouve la lettre aux Chartreux du Mont-Dieu ſous le nom de ce Saint, ſans parler d'une très-belle collection de conciles & de lettres des papes en deux gros volumes, nous y vîmes un très-beau Joſeph écrit avec grand ſoin, auſſi-bien qu'un Papias, &

Digitized by Google

quelques hiſtoriens des guerres de la Terre ſainte, dont le premier commence ainſi: *De geſtis Francorum Jeruſalem expugnantium lib.* I. *incipit*, *Anno Dominicæ Incarnationis* MXCVI. *regnante in Alemannia Henrico imperatore, in Francia Philippo rege, in Græcia Alexio, in Anglia Vvillelmo &c.* Le ſecond eſt, *Fretellus de locis ſacris.* Le troiſiéme Foucher de Chartres. Le quatriéme a pour titre. *Hiſtoria Gilonis cardinalis epiſcopi de via Jeroſolymitana.* C'eſt l'ouvrage de Gilon ſoudiacre de Paris, que nous avons imprimé au troiſiéme tome de nos Anecdotes, ouvrage excellent, quoyque l'auteur ait été peu connu juſqu'à preſent, même de ceux qui ont écrit des auteurs eccleſiaſtiques, qui ne font pas ſeulement mention de lui. Mais le manuſcrit de Marchienne nous apprend tous les differens états par leſquels il a paſſé; car outre le titre, qui lui donne la qualité de cardinal & d'evêque, voici ce que nous liſons à la fin: *Explicit libellus Gilonis Pariſienſis clerici, poſtea Cluniacenſis monachi, inde cardinalis epiſcopi, de via Jeroſolymitana, quando expulſis & occiſis paganis, devictæ ſunt Nicæa Antiochia, Jeruſalem à Chriſtianis.* Il y a bien de l'apparence que c'eſt ce Gilon cardinal & evêque de Tuſcule, qui a écrit la vie de S. Hugues abbé de Cluni, dont nous avons imprimé la preface dans le premier tome de nos Anecdotes. Enfin il y a dans le même volume une hiſtoire de Mahomet écrite en vers par Hildebert archevêque de Tours. Outre ces hiſtoriens, nous trouvâmes encore une chronique qui commence par la création du monde & finit en l'an 1268. Une autre chronique compoſée par un religieux de Marchienne dont le nom commençoit par la lettre R. & cela par ordre de l'abbé Pierre, qui mourut l'an 1306. L'hiſtoire de Jacques de Vitri. Un très-beau & ancien manuſcrit de la vie des Peres du deſert diſtribué en trois livres, dont on fait auteur Poſtumien. La vie de Hugues illuſtre abbé de Marchienne, que nous avons imprimée au troiſiéme tome de nos Anecdotes. Il eſt ſurprenant que la vie de ce grand homme ſe trouvant dans pluſieurs monaſteres des Pays-Bas, elle ait échappé à la diligence des ſçavans continuateurs de Bollandus, qui

Digitized by Google

l'ont mise au nombre des vies omises, qu'ils n'avoient point trouvées.

Un des plus curieux manuscrits de Marchienne, c'est un ancien pontifical à l'usage des eglises d'Angleterre. Il y est fait mention de l'histoire de Bede, de S. Augustin archevêque de Cantorbie, & de S. Cuthbert. On croit avec assez de fondement, qu'il vient de S. Thomas de Cantorbie. Dans l'ordination des diacres, il prescrit l'onction des mains avec l'huile sacrée & le saint creſme, & cette priere, *Consecrentur manus istæ, quæsumus Domine, & sanctificentur per istam sanctam unctionem nostramque, benedictionem, ut quæcumque benedixerint benedicta sint, quæcumque sanctificaverint sanctificata sint. Per.* De même dans l'ordination des prêtres, il prescrit l'onction de la tête avec cette priere: *Ungatur & consecretur caput tuum cælesti benedictione in ordinem sacerdotalem, in nomine Patris & Filii & Spiritus-sancti.* Parmi les benedictions, il marque *Benedictio magnæ aquæ* qui se faisoit par sept prêtres revêtus en aube, ou trois prêtres & quatre diacres, lorsqu'on ne pouvoit trouver aisement sept prêtres.

Voici encore quelques remarques, que nous fimes sur les manuscrits de Marchienne. A la fin d'un manuscrit de S. Isidore, on trouve un autre ouvrage qui a pour titre, *Fabii Planciadis Fulgentii Ug. expositio sermonum antiquorum ad Grammaticum Calcidium.* Et à la fin d'un commentaire sur les psaumes sous le nom de S. Jerôme, *Cosmographia Ethici.* A la fin d'un ancien manuscrit des Morales de S. Gregoire, écrit il y a environ sept cens ans, on lit ces quatre vers, qui nous apprennent les noms de ceux qui l'ont copié.

Nos monachi tres hunc librum descripsimus in Job,
Primus Tetboldus, medius Fulbertus, Amandus,
Poscimus inde Dei jugiter sentire levamen,
Auxilio Petri, Pauli precibusque Beati.

Ces trois religieux ont écrit plusieurs manuscrits comme il paroît par le témoignage qu'ils ont mis à la fin de

Digitized by Google

leur travail. Voici ce que l'un d'eux écrit à la fin du traité de S. Auguſtin, *de Diſciplina Chriſtianorum. Hujus libri ſcriptoris fratris Amandi cunctorum monachorum infimi memor eſto S. Rictrudis, eique veniam ſcelerum ſuorum apud terribilem judicem impetra, ut tecum ſine fine mereatur regnare in ſupera regna.* Voici encore un petit fait hiſtorique, qui ne doit pas être omis. Il ſe trouve à la fin d'un manuſcrit qui contient les evangiles, qui ſe doivent lire pendant le cours de l'année.

Anno Domini M. CL XIV. *reconditæ ſunt reliquiæ S. Rictrudis in ſcrinio argenteo, in quo nunc eædem reliquiæ venerantur, IV. nonas auguſti, à domno* HENRICO *Remenſi archiepiſcopo, qui fuit filius Ludovici regis Francorum, & ab* ANDREA *Atrebatenſi epiſcopo, præſentibus abbatibus* MARTINO *S. Vedaſti,* FRANCONE *Haſnonienſi,* VVATLERIO *Bergenſi,* BALDUINO *Iprenſi,* HENRICO *S. Quintini Belvacenſis, aſtante quoque magna multitudine clericorum & laicorum, ante majus altare Marchianenſis eccleſiæ, die dominicæ, indictione* XII.

Enfin à la fin d'un traitté de *Profeſſione monachorum*, attribué à Guillaume de Lyon, on lit ces deux vers en faveur de la vie retirée.

Cella vale, tu ſcala Jacob, thronus Salomonis,
Das vento paleas, & cœlo grana reponis.

J'ajoûterai ici les epitaphes ſuivantes, qui ſe trouvent à la fin d'un manuſcrit d'Hugue de S. Victor, dont le caractere n'eſt pas éloigné de ſon tems.

Anno ab Incarnatione Domini M CXL I. *obiit domnus Hugo canonicus S. Victoris* III. *idus Februarii, qui ex Iprenſi territorio ortus, à puero exulavit, & hæc & plura alia ſui operis emolumenta reliquit.*

Digitized by Google

REVERENDI IN CHRISTO PATRIS DD. JACOBI COENE ABBATIS EPITAPHIUM.

Coënius hic recubat Brugenſi Jacobus ab urbe,
Conditione abbas, religione pius,
Conſpicuus vita, celeberſtudio ædificandi.
Obvia teſtantur tot monumenta ſatis.
Luſtra octo & menſes bis quinque expleverat abbas,
Sic cœptum hic finit, rite coronat opus.

EJUSDEM AD MONACHOS.

Diſcite commonachi, noſtro exantlare labores
Exemplo, cœptam currere rite viam.
Diſcite & hic faciles, quando nec ferrea nobis
Fata peperceruntſolvere lege pari
Obiit XIV. *calendas Novembris anno* MDLII.

Le cloître repond à la magnificence de l'egliſe. Il eſt vouté & vitré. La voute eſt dorée, & les vitres ſont peintes. Ces peintures nous repreſentent la vie de notre Seigneur, digne objet de la meditation des religieux, qui autrefois paſſoient une bonne partie de la journée dans le cloître.

Les religieux de Marchienne diſent tous les jours les litanies avant la grand-meſſe, ancien uſage de l'ordre, qu'ils ont retenus. Les dimanches ils chantent trois grandes meſſes, avant la troiſiéme on fait la proceſſion, à laquelle le diacre & le ſoudiacre portent des textes, après la proceſſion le celebrant chante les litanies. Il ſe ſied à la meſſe durant le *gloria in excelſis*, l'epitre, le graduel & le *credo*. Pendant que le diacre chante l'evangile à l'aigle, le celebrant accompagné du ſoudiacre le recite tout bas à l'autel. C'eſt le diacre qui encenſe l'autel à l'offertoire, il encenſe auſſi l'autel matutinal & le chœur: le chantre & le grand prieur en particulier & les religieux en general de

Digitized by Google

de quatre coups d'encens chaque côté. Je ne dois pas omettre ici qu'entre les raretez qui ſont dans le treſor, on y conſerve une très-belle croix donée par S. Thomas de Cantorbie, où il y a pluſieurs pierres precieuſes, & entr'autres une agathe d'une groſſeur prodigieuſe, la chaſuble du Saint, & un oſtenſoir de criſtal en forme de croix pour expoſer le ſaint Sacrement. Voici encore une choſe ſinguliere que nous vîmes à Marchienne, & dont je n'ai jamais entendu parler. C'eſt un bœuf familier, qui quittoit ſon troupeau & venoit trouver celui qui l'appelloit.

Comme nous étions près de l'abbaye de Haſnon, nous fûmes bien aiſe d'aller voir monſieur l'abbé, que nous reſpectons beaucoup, comme un homme qui fait honeur à l'ordre, & qu'on doit regarder comme le reſtaurateur de ſa maiſon, puiſque l'ayant trouvée preſque toute ruinée, il l'a ſi bien retablie & pour le ſpirituel & pour le temporel, qu'il l'a renduë une des meilleures abbayes du pays, & la poſterité s'étonnera qu'un ſeul homme ait pû faire tant de bien à ſon monaſtere. Lorſque nous arrivâmes chez lui, il venoit encore de mettre en fond ſix milles florins pour l'entretien de la bibliotheque. Pour rendre ce fond plus ſolide, il avoit fait paſſer l'affaire en chapitre du conſentement de toute ſa communauté, & il devoit encore le faire confirmer par monſieur l'evêque d'Arras. Nous croyions n'être à Haſnon qu'une heure ou deux, mais le bon abbé nous retint le reſte de la journée. Nous vîmes cependant la bibliotheque, où nous trouvâmes des manuſcrits que nous n'avions pas vû la premiere fois. Entre autres un très-beau texte des evangiles, dont tous les commencemens de chaque evangile ſont écrits en caracteres d'or ou d'argent, un manuſcrit des lettres de S. Auguſtin, un de S. Gregoire, la chronique de Sigebert & quelques autres plus recens dont je rapporterai ici les titres. *Henricus de Pyro cognomento Brunonis legum doctor, quondam S. Pauli Leodienſis canonicus, poſtea ad ordinem Carthuſienſem converſus, de Eſu & abſtinentia carnium, Bartholomæo ſacræ Theologiæ profeſſori Carthuſienſi in Ruremonda.* Haſnon.

Digitized by Google

Prior Haſnonienſis de Eſu carnium 1493.

Modus vivendi in ordine S. Benedicti ante Johannem RODE *ſacræ theologiæ bacalaureum, & in jure canonico licentiatum, abbatem, S. Matthiæ Trevirenſis. De Simonia in receptione monachorum auctore eodem priore.*

Tractatus de abſtinentia carnium allatus de Colonia à monaſterio S. Martini Colonienſis ordinis S. Benedicti.

Tractatus contra multiplicationem divinorum officiorum in ordine S. Benedicti, à priore Haſnonienſi editus. Item tractatus, quod extra obſervantiam non eſt ſalus.

Tractatus Johannis Trithemii de ſtatu & ruina ordinis S. Benedicti. A la fin de ce traité on lit ces mots. *Lectus fuit præſens tractatus in capitulo provinciali ordinis S. Benedicti provinciæ Moguntinæ, in Hirſaugia celebrato, ad menſam, anno Domini* MCCCC. XCIII. *Dominica* Jubilate, *& ſequentibus diebus uſque ad finem. Omnibus autem abbatibus inibi adunatis volentibus & conſentientibus, ſtatutum fuit ut imprimeretur, & in futuris capitulis provincialibus ad menſam publice legeretur, ut patet in ſtatutis.*

Collatio de republica eccleſiæ & monachorum ordinis divi Benedicti, habita Coloniæ per R. P. D. Johannem abbatem Spanheimenſem idibus Septembris MCCCCXCIII.

Ejuſdem Trithemii liber de cura paſtorali.

Tractatus novus ſuper reformatione ordinis monaſtici, auctore Michaele Bureau. A la tête de ce traité il y a une lettre addreſſée à l'auteur avec ce titre.

Colendiſſimo magiſtro noſtro Michaeli Bureau, ſacrarum litterarum interpreti doctiſſimo, Julianus Guimonus unus ex fratribus Majoris monaſteri, S. P. D.

Digitized by Google

Nous partîmes le lendemain de grand matin pour nous rendre à S. Amand, tant pour nous édifier, que pour revoir les manuscrits que nous avions déja vû autrefois. Je ne repeterai pas ici ce que nous avons dit de cette illustre abbaye dans notre premier voyage litteraire, il suffit en un mot de dire qu'elle passe pour la plus reguliere des Pays-bas. La bibliotheque étoit autrefois excellente en manuscrits. Les religieux se plaignent d'une personne d'autorité, qui en a enlevé une bonne partie des meilleurs. Il en reste pourtant encore un bon nombre, qui sont fort precieux. La plûpart contiennent des ouvrages des Peres de l'egliſe, & plusieurs anciens Grammairiens. Outre ceux-là nous y vîmes des anciennes gloses sur la regle de S. Benoist écrites il y a plus de huit cens ans, l'Emine y est expliquée en cette sorte: *Emina appendit libram unam quæ geminata facit Sextarium.* Ainsi selon l'auteur de cette gloſe, qui par son antiquité merite quelque autorité, l'Emine de S. Benoist étoit une mesure qui contenoit une livre, c'est-à-dire seize onces de vin, ce qui approche fort du sentiment du P. Mabillon, qui lui en donne dix-huit. Voici aussi ce que ces mêmes gloses disent sur le mot de *caligæ. Caligæ vel à calo pedum dictæ, vel quia ligantur. Nam socci non ligantur, sed tantum intromittuntur. Calo enim vocatur lignum, sine quo consui calceamenta non possunt.* Parmi les livres de Théologie, nous vîmes les commentaires de Gilbert de la Porrée evêque de Poitier sur les livres de la Trinité de Boëce. Son portrait est à la tête avec cette inscription. *Magister Gillebertus Pictavensis episcopus altiora Theologicæ Philosophiæ secreta, diligentibus, attentis, & pulsantibus reserans discipulis quatuor, quorum nomina subscripta sunt quia digni sunt.* Au-dessous de ce portrait on voit celui de trois de ses disciples, celui du quatriéme est dans la lettre initiale. Au-dessous de ces trois portraits on lit cette inscription. *Jordanus Fantasma, Ivo Carnotensis decanus, Johannes Belet. Hi tres & ille quartus intensiore studio attenti, mentis acie perspicacissimi, & sola veritatis specie coacti, sub Pictavensi episcopo viguerunt discipuli, quorum animæ requiescant in pace.* L'inscription de celui qui est representé dans la lettre ini-

S. Amand.

Digitized by Google

tiale eſt conçûë en ces termes. *Nicolaus qui pro dignitate ſua arcanis Pictavenſis epiſcopi ſententiis, ut digni intromittantur ad eas, lucem plenæ expoſitionis infudit.* Voici une autre inſcription qui ſe trouve à la fin du Catholicon de Jacques de Geſnes de l'ordre des freres Prêcheurs. Elle nous apprend un fait hiſtorique, & en même tems l'attention & la charité de Matthieu de Launays abbé de S. Amand. *Explicit liber Catholicon, ſcriptus anno* MCCCCXXXII. *ad requeſtam nobilis viri Domini Matthæi de Launays, pro tunc temporis abbatis S. Amandi in Pabula, quem dictus abbas tunc temporis non habens gubernationem bonorum temporalium eccleſiæ prædictæ, de propriis ſuis ſolvit pecuniis. Ordinavit denique, idem quod præſens liber in medio dictæ eccleſiæ collocaretur, & non ſolum conventuales illius monaſterii, quin immo curatus villæ ejuſdem, capellani rector, rector ſcholarum, ceterique clerici & advenæ in eodem proficere valerent. Rogat demum dictus abbas omnes in hoc libro ſtudentes, quatenus omni menſe dicant orationem dominicam cum ſalutatione angelica ad honorem Dei, & animæ ſuæ miſericordiam apud Deum conſequendam.* Il eſt aſſez facile de juger par cette inſcription combien les livres en ce tems-là étoient rares. Je ne parle pas ici des ouvrages de Jean Fayt religieux de S. Amand & enſuite abbé de S. Bavon de Gand, l'un des plus habiles predicateurs de ſon tems, dont l'un a pour titre: *Manipulus exemplorum*, & l'autre: *Tabula ſuper Vegetium de re militari.* Je ne parle pas non plus d'un manuſcrit qui contient 217. epitres d'Etienne de Tournai, ni du manuſcrit dit *Marinus Sanalus de expeditione Jeroſolymitana.*

Lorſque nous étions à S. Amand on celebra la fête de la dedicace de l'egliſe le dimanche dans l'octave de la fête de notre bienheureux pere S. Benoiſt. Monſieur l'abbé de S. Bertin, qui prenoit alors les eaux ſur les lieux, y officia pontificalement avec beaucoup de majeſté, & dîna enſuite avec les religieux au refectoire qui étoit orné de branches d'arbre. La grande meſſe & les vêpres furent chantez en muſique.

Vigogne. Avant que de quitter S. Amand, nous fûmes bien aiſe d'aller à Vigogne, pour y voir encore les manuſcrits que

Digitized by Google

nous avions déja vû autrefois, nous y remarquâmes entre autres, un recuëil d'anciens auteurs de l'hiſtoire d'Angleterre, quelques ouvrages contre Beranger, les ſentences du cardinal Drogo. Comme nous dînions au refectoire avec les religieux, un domeſtique portant ſix pains dans une corbeille, avec la portion d'un religieux, s'approcha du ſouprieur qui preſidoit à la communauté, & lui dit *Benedicite*. Le ſouprieur repondit *Requieſcant in pace*. On nous dit enſuite, que ç'étoit une aumône qu'on faiſoit aux pauvres pour le repos de l'ame d'un religieux d'Haſnon decedé depuis peu, & que lorſqu'il mouroit un religieux à Vigogne, on faiſoit pour lui la même choſe à Haſnon. Nous reſtâmes le reſte de la journée à Vigogne & le lendemain nous retournâmes à S. Amand, d'où nous partîmes le 25. Juillet, jour conſacré à l'apôtre S. Jacques.

S. Martin de Tournay.

Nous partîmes de grand matin pour éviter la chaleur qui étoit exceſſive, & nous prîmes un chemin abregé qui devoit nous delivrer de la pouſſiere : mais après avoir marché une groſſe heure, nous nous retrouvâmes à la porte de S. Amand. Il nous fallut prendre le grand chemin de Tournai, où nous arrivâmes ſur les huit heures. Après avoir ſalué monſieur l'abbé de S. Martin. Nous dîmes la ſainte meſſe, nous aſſiſtâmes enſuite à celle de la communauté, qui ſe chanta avec beaucoup de majeſté. On y fit la benediction des fruits nouveaux ſelon l'ancienne coûtume, & nous remarquâmes qu'après l'evangile, on encenſa le chœur, & on donna le texte ſacré à baiſer à tous les religieux, & la paix à l'*Agnus Dei*. Le même jour après vêpres on fit à la paroiſſe de S. Jacques une proceſſion ſolemnelle du S. Sacrement, pour faire reparation à Dieu des injures que les heretiques lui font dans le plus auguſte de nos myſteres. Il y eut predication par un religieux de S. Martin. Cette proceſſion paſſe pour une des plus belles & des plus majeſtueuſes qu'on puiſſe voir. Pendant ce tems-là nous étions occupés à voir les manuſcrits, qui ſont très-beaux & en très-grand nombre. Nous y trouvâmes l'inſtitution d'une autre proceſſion ſolemnelle, qui ſe fait tous les ans à Tournay le jour de l'exal-

Digitized by Google

tation de la ſainte Croix, que je rapporteray ici parce-qu'elle eſt hiſtorique.

Reverendo Patri & Domino, Dei providentia Trajectenſi epiſcopo, & capitulo ceterisque Trajectenſis dioceſis fidelibus Vv. decanus, J. archidiaconus totiusque Tornacenſis eccleſiæ capitulum, ſalutem in Sion & gloriam in Jeruſalem.

Univerſiati veſtræ notum fieri volumus, quod cum olim peccatis hominum & mulierum exigentibus..... quædam infirmitas quæ vulgo dicitur morſus infernalis *invaſerit populum dioceſis Tornacenſis & Cameracenſium dioceſum, inſpiratione divina ſancti quorum reliquiæ in noſtra continentur eccleſia, & adhuc.... ſtatuerunt ut in die exaltationis ſanctæ crucis fideles viri & mulieres, magni & parvi, apud Tornacum venirent, & circa civitatem cum devotione & orationibus proceſſionem facerent: ita quod reliquiæ ſanctorum ante populum portarentur. Unde contigit in prima proceſſione, ut omnes qui hujuſmodi in enormi morbo laborabant, divino miraculo ſint liberati. Idèo ſtatutum fuit à clero Tornacenſi, confirmatione apoſtolica ſuper hoc obtenta & indulgentia, ut ſingulis annis in exaltatione ſanctæ crucis ſimilis proceſſio celebretur: & divino miraculo contigit & ſemper contingit, ut omnes viri & mulieres, parvi & magni, in fide non hæſitantes, qui hujuſmodi interſunt proceſſioni, ab hujuſmodi infirmitate liberentur, ſive laborant ſive non laborant, per totum annum ſint immunes. Et quia quidam Trajectenſis dioceſis ſuper hoc certificari volebant, præſentes litteras vobis mittimus, ſigillorum noſtrorum munimine roboratas. In his..... ſigillum epiſcopi noſtri viri ſancti & religioſi non eſt.....quia eſt in terra Albigenſium cum rege Francorum. Datum Tornaci anno Domini* MCCXXVI. *menſe Septembri.*

Nous ne nous étendrons pas ici à parler des manuſcrits de l'abbaye de S. Martin de Tournay, parce qu'on en trouve le catalogue dans Sanderus. Je dirai ſeulement que le pſautier en quatre colonnes eſt un des principaux. Il contient quatre anciennes verſions, qui ſont la Gallicane, la Romaine, l'Hebraïque & la Grecque. A la fin du pſautier on lit ces mots qui meritent d'être ici rapportez.

Digitized by Google

Anno ab incarnatione Domini MCV. *& à reſtauratione hujus cœnobii quarto decimo, ſcriptus eſt liber iſte in hoc ipſo cœnobio à quodam fratre monacho & ſubdiacono, præcipiente viro venerandæ memoriæ domno* ODONE *primo monacho & primo abbate hujus ſancti cœnobii. Qui venerandus abbas eodem anno raptus ad epiſcopatum Cameracenſis civitatis, non ſine damno totius noſtræ congregationis nobis ablatus eſt. Conſecratusque eſt epiſcopus ſupradictæ Cameracenſis eccleſiæ à* MANASSE *Remenſi metropolitano &* VII. *comprovincialibus epiſcopis, anno dominicæ incarnationis* MCV. *indictione tertia decima, epacta* III. *ſexto nonas Julii, die dominica, Romanæ urbis cathedræ præſidente domno* PASCHALI *papa, Francorum regnum gubernante rege* PHILIPPO. *Noſtrum vero cœnobium rexit annis* XIII. *in quibus ita ei divina gratia affuit, ut cum ante ejus adventum per* CCC. *fere annos nullus in hoc loco manachus fuerit, infra* XII. *annos, non ſolum terras & manſiones & officinas & quæque uſibus ſervorum Dei erant neceſſaria, verum etiam pluſquam* LXX. *monachos omnipotenti Domino regulariter ſervituros in hoc loco aggregaverit.*

Il paroît par ce fragment qu'on croyoit à S. Martin que depuis trois cens ans avant la reſtauration du monaſtere faite à la fin de l'onziéme ſiecle par le ſaint abbé Odon, il n'y avoit pas eu de moines, c'eſt-à-dire depuis le ravage des Normans; mais nous apprenons d'un ouvrage compoſé par un chanoine de Tournay, qui ſe fit moine à S. Martin de Tournay ſous l'abbé Gautier, qui vivoit du tems de S. Bernard, qu'il ne faut pas faire remonter ſi haut ſa ruine totale, & que le mechant evêque Fulcherius en eſt la principale cauſe. Car voici comme l'auteur s'explique là-deſſus: *Quidam falſo putant monaſterium noſtrum ab his (Normannis) fuiſſe ſubverſum. Poſt hanc autem tribulationem ſecuta eſt & alia in epiſcopatu Tornacenſi & Noviomenſi per ter ſenos menſes, epiſcopante* FULCHERO *crudeli tyranno, qui omnes abbatias, quas deſtruere potuit, deſtruxit aut expoliavit, inter quas & noſtram, ſicut Dominus abbas Gal-*

Digitized by Google

terus teſtabatur, penitus deſtruens, terras ejus ac prædia & cetera quæque clericis militibus dedit, permittente tamen Deo, qui non multo poſt retributionem ei talem retribuit, ut à pediculis ſuffocatus peſſima morte interierit: cujus interitum audientes viri religionis, quos exoſos ſemper habuerat, quidam eorum pro ejus abſolutione non requiem æternam, ſed Te Deum laudamus, *cantaverunt.* Nous avons crû que les lecteurs ne ſeroient pas fâchez de trouver ici ce petit fragment, qui nous apprend le caractere de l'evêque Fulcherius, qu'on ſçait d'ailleurs avoir été un très-mechant evêque. J'ajoûterai encore ici un petit fragment d'un ancien Rituel d'environ ſix cens ans, ſur la maniere d'adminiſtrer les derniers Sacremens, parce qu'il contient des rites aſſez ſinguliers & dignes d'être remarquez.

Interim dum affertur corpus Domini, lavatur bucca infirmi, & antequam communicetur, confiteor Deo *dicit, & fratribus in commune reſpondentibus* miſereatur veſtri, *ſolus ſacerdos proſequitur* Indulgentiam & abſolutionem & remiſſionem omnium peccatorum tuorum &c. *Ipſum autem corpus Domini in vino & aqua mixto intinguitur. Quo epotato, bibit quoque ablutionem calicis, & ſi poſſit, ablutionem digitorum ſacerdotis & adhuc calicis. Si non poſſit, alius bibit. Adhibetur illi crux à ſacerdote, ut adoret & oſculetur. Oſculatur deinde ſacerdotem & poſtea omnes fratres & pueros. Redit conventus, crux eſt contra faciem ejus affixa, & lumen uſque ad clarum diem. Cum autem videbitur exitus hora imminere, cilicium ad terram proſternitur, cinis deſuper in crucis modum ſpargitur, æger deponitur. Priori nunciatur, qui facit coram eo legi paſſiones, ſi habuerit memoriam æger; vel ſi non habet, pſalmos cantari. Cum autem videbitur anima ſine longa mora egreſſura, percuſſa tabula, venit conventus cantando ſymbolum donec anima ſolvatur. Si autem ad diem perducitur, tunc à domno abbate vel priore pronunciatur hæc letania* Kyrie eleiſon &c. *Quod ſi nondum finierit, repetitur quater aut amplius ab omnibus* Credo in unum Deum. *Si adhuc vivit, recedit conventus, retentis aliquibus qui cantent pſalmos &c.*

Nous

Nous reſtâmes deux jours à Tournay fort edifiez de la communauté de S. Martin. Les religieux ſe levent tous les jours à minuit pour chanter matines. Ils font l'office avec beaucoup de majeſté. Ils recitent au chœur les litanies des Saints entre prime & tierce. La proprieté eſt bannie du monaſtere ; & c'eſt pour cela que monſieur l'abbé ne ſouffre aucune penſion pour les religieux, leur faiſant fournir toutes leurs neceſſitez avec abondance.

Lorſque nous prîmes congé de lui, il eut la bonté de nous preſter un manuſcrit de Gilles de Muits abbé de S. Martin de Tournay, qui contient l'hiſtoire des Flagellans, & ce qui ſe paſſa de ſon tems à leur occaſion dans le pays. Cet auteur mit à la tête de ſon hiſtoire, une vignette, où ils ſont repreſentez dans une proceſſion les épaules nuës & le foüet à la main en la maniere qui ſuit.

Nous prîmes enſuite la route de Bruxelles, & nous allâmes le premier jour à Cambron, celebre abbaye de l'ordre de Cîteaux, à trois lieües de Mons. Lorſque nous y arrivâmes monſieur l'abbé n'y étoit pas, mais le prieur & les religieux nous reçûrent très-bien. Il y avoit un pere Jeſuite qui enſeignoit la philoſophie aux jeunes reli- Cambron.

Digitized by Google

gieux, monsieur l'abbé aimant mieux se servir d'un étranger pour enseigner ses freres, que d'employer à cela un religieux du monastere, qui demanderoit des exemptions de l'office divin. Car à Cambron & dans quelqu'autres monasteres, ni les maîtres, ni les écoliers, n'ont aucune dispense. En quoi certes ils sont beaucoup plus loüables, que certains religieux des Pays-bas, qui dispensent non-seulement du chœur, mais encore du breviaire les jeunes freres qu'on applique à l'étude de la Philosophie & de la Théologie. On ne sçait quel nom donner à cette coûtume. La moindre chose qu'on en puisse dire, c'est qu'on doit la regarder comme un abus effroyable. Et on ne peut pas comprendre comment des religieux consacrez au service de Dieu par leur état, croyent pouvoir se dispenser de reciter ses loüanges, au moins en particulier. C'est une chose inouïe dans l'antiquité, & entierement contraire à la regle de S. Benoist, qui défend de préferer aucune chose à l'office divin, & qui oblige les religieux qui vont dehors, de le reciter exactement à l'heure, & ceux qui travaillent à faire la recolte dans la campagne, de le reciter dans le lieu même où ils font la moisson. Enfin le pape Benoist a ordonné que les religieux, qui pour des empêchemens legitimes, comme seroit l'étude, ne peuvent pas assister au chœur, recitent leur office en particulier, & même, s'il se peut, plusieurs ensembles. Voici comme il s'en exprime dans la constitution qu'il a fait pour l'ordre de S. Benoist *cap.* 27. *Ceterum qui ad chorum vel ad ecclesiam accedere nequiverint, predicationi, lectioni, seu administrationi, vel officiis suis, aut piis sive licitis operibus, de licentia illius ad quem eam dare pertinuerit, occupati, in loco alio congruo & honesto debitis horis, juxta possibilitatem plures simul conveniant, & debite dicant divinum officium, & quotidianum pensum exsolvant debitæ servitutis.*

Nous mangeâmes avec ce R. P. Jesuite qui nous parut fort honête homme. Il étoit dans la bibliotheque lors qu'on nous y mena, & prenant un manuscrit il y lut ces mots, *Liber B. Mariæ de Camberone, si quis eum abstulerit anathema sit.* Pour lors le religieux qui nous accompa-

Digitized by Google

gnoit, dit en riant, si tous ceux qui nous ont pris des manuscrits sont excommuniez, il y aura bien des Jesuites excommuniez, à quoy le R. P. repondit: Vous nous les avez donnez. Ce qui pourroit bien être: car je suis persuadé qu'on met bien des vols de manuscrits sur le compte de ces reverends Peres, dont ils sont fort innocens, & j'ay trouvé dans certains monasteres des manuscrits, qu'ils avoient renvoyez avec leurs lettres d'avis du renvoy, quoyqu'on y conservât encore *le recepisse* qu'ils avoient donné en les empruntant. Ceux qui trouveront ces *recepissez* ne manqueront pas de dire sans examiner davantage, que ces peres ont retenu leurs manuscrits. Quoiqu'il en soit, nous parcourûmes tous ceux de la bibliotheque de Cambron, qui sont beaux & en grand nombre, la plûpart des ouvrages des peres de l'eglise. Nous y trouvâmes deux volumes des ouvrages de Gilles Charlier, doyen de l'eglise de Cambray, qui vivoit du tems du concile de Basle, & dont on a une très-ancienne édition assez rare. Nous y lûmes à la page 115 du manuscrit des erreurs prêchées le jour du Vendredi Saint à Cambray & à Douai par deux Cordeliers, à l'occasion de ces paroles que Jesus-Christ dit à sa mere avant que d'expirer *mulier ecce filius tuus.* que je ne rapporte pas ici, mais voici des sentimens plus orthodoxes sur la maniere dont se fait la consecration de l'Eucharistie, que nous trouvâmes dans une ancienne explication du Canon de la messe, dont le caractere a plus de sept cens ans, où après les paroles dont le Sauveur se servit en donnant son corps & son sang à ses disciples, l'auteur dit ces mots: *Unde & universalis ecclesia jugem memoriam Domini Redemptoris sui celebrat. Ipse Dominus tradidit apostolis, & apostoli generaliter omni ecclesiæ in his verbis, sine quibus nulla lingua, nulla regio, nulla civitas, id est nulla pars ecclesiæ catholicæ conficere possit, id est consecrare sacramentum corporis & sanguinis Domini: quod apostolus manifeste demonstrat ad Corinthios ubi dicit*: Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis, quoniam Dominus Jesus in qua nocte tradebatur, accepit panem &c. *Christi ergo virtute & verbis iste panis & calix ab initio consecratus est: Christi virtute & verbis*

Digitized by Google

ſemper conſecratur & conſecrabitur. Outre les manuſcrits qui ſont à la bibliotheque, il y en a encore quelques-uns dans le chapitre, qui ſervoient autrefois pour la lecture plus ordinaire des religieux. Il en tomba un entre nos mains, qui avoit ce titre : *Speculum clauſtralium quod venerabilis pater & ſacerdos Bartholomæus Claniacenſis, monachus ex dictis SS. Patrum Gregorii, Auguſtini, Hieronymi, Origenis & aliorum ſanctorum, Dei præcedente gratia, compoſuit, & fratribus ſuis clauſtralibus cuſtodiendum reliquit. In hoc enim quaſi in ſpeculo, Dei gratia, mentium facies videri poſſunt. Sunt enim in hoc volumine homiliæ evangeliorum dominicarum dierum & ſolemnitatum fere totius anni, ſcilicet nonaginta. Sermones de ſanctis apoſtolis, martyribus, confeſſoribus, virginibus multi.*

Tout ce que l'on voit à Cambron reſſent ſa grande maiſon, & retrace en même tems la ſimplicité des premiers religieux de l'ordre. On montre dans le treſor la croſſe du bienheureux Faſtrede premier abbé de Cambron, d'où il fut tiré pour être troiſiéme abbé de Clairvaux & enſuite de Cîteaux. Elle n'eſt que de bois, mais elle eſt beaucoup plus précieuſe, que ſi elle étoit d'or ou d'argent. La paſſion de notre Seigneur, qui eſt gravée deſſus, inſpire la pieté, & j'avouë que j'en fus ſi touché, que je la baiſai par reſpect. La chaſuble de ſaint Bernard qu'on montre n'en inſpire pas moins. Elle n'eſt ni de drap d'or, ni d'argent, ni de ſoye, mais de ſimple cotton. Elle ſert le jour de ſa fête & à toutes les premieres meſſes des religieux. Il s'en faut bien que j'eſtime autant la belle mitre qu'un evêque de Gand, qui avoit beſoin d'argent, vendit à un abbé de Cambron, quoyqu'elle ſoit couverte de perles & de pierres précieuſes. On dit qu'elle eſt venuë autrefois d'Angleterre. Tous les bâtimens ſont ſimples. L'ancienne infirmerie fait juger du grand nombre des religieux qu'il y avoit dans les premiers tems de ſa fondation. L'egliſe eſt belle, & il y a pluſieurs ſepultures de perſonnes illuſtres. La plus conſiderable eſt celle de Didier, evêque de Terouenne. Elle eſt dans le ſanctuaire avec cette épitaphe.

Digitized by Google

Dat Deſiderio cathedram Tarvanna, ſepulcrum
Hic locus, omne bonum dat paradiſus. Amen.

Aſſez près de l'autel du côté de l'evangile, on voit le tombeau d'Englebert d'Enguien & de ſa femme avec ces épitaphes.

Chi giſt meſſire Engleberg d'Enghien jadis ſeigneur de Rameru, de le Folie, & de Tubiſe, qui trepaſſa en M. CCCCII. *le* II. *jour de Fevrier. Priez pour ſon ame.*

Chi giſt madame Marie de l'Alaing, épouſe dudit ſeigneur Englebert d'Enghien, qui trepaſſa l'an M. CCCCXVI. *le* XVI. *Decembre. Priez pour ſon ame.*

Dans la croiſée du côté du midi on lit cette épitaphe de pluſieurs ſeigneurs de Lignes, enterrez tant dans l'egliſe que dans le cloître.

D. O. M.

Sacrum

Ac piæ memoriæ illuſtriſſimorum D. D. Toparcharum, Dynaſtarum ac militum prænobilis domus ac familiæ de Lignea.

VValterii II. 1190. *Valterii III.* 1245.

VValterii IV. 1271. *Johannis, Gerardi archidiaconi Brabantiæ, Faſtredi dynaſtæ de* TONGRES, *Michaëlis domini de* PONTOIT, *Arnoldi, Faſtredi de* ELLEIGNI, *Faſtredi domini de* MONSTREUIL, *Faſtredi Domini de Lignea* 1317, *dominæ Elizabethæ, D. Margaritæ, D. Adelinæ de* HAVRE, *dominæ Julianæ de* ROSSOIT, *& Iſabellæ dominarum de Lignea, hujus monaſterii Camberonenſis benefactorum hic & in clauſtro ſepultorum.*

Digitized by Google

Enfin dans le bas de la nef du côté du ſeptentrion on trouve ces deux épitaphes.

Chi giſt meſſire Jehan, ſire de Leus en Braibant, ki trepaſſa en l'an de grace M. CCCX. *le jour Grigore. Priez pour s'ame.*

Chi giſt dame Aulaïs de Dothenghien, jadis dame de Lens, ki trepaſſa l'an de grace M. CCC. *&* XXIV. *lendemain dou jour S. Marc. Priez Dieu pour s'ame.*

Nous partîmes de Cambron le trentième Juillet, pour aller au Grand Bigard, nous paſſâmes par Enguien où nous fûmes ſaluer monſieur l'Abbé de Cambron, que nous avions vû autrefois à Mons confeſſeur des dames d'Eſpeinlieu, & pour lequel nous avions conſervé beaucoup d'eſtime. C'eſt un fort honnête homme, très-digne de la place qu'il occupe aujourd'hui. Il nous fit toute l'amitié poſſible.

Le Grand Bigard.

L'abbaye de Grand Bigard fut fondée dans le douziéme ſiecle pour des religieuſes Benedictines. On n'y reçoit que des demoiſelles d'une nobleſſe inconteſtable, mais leur principale nobleſſe c'eſt leur vertu. Elles ne ſont point cloîtrées, mais elles n'en ſont pas moins ſolitaires; car elles ne ſortent que pour des neceſſitez de la derniere importance. Deux fois l'année, dans le tems des minutions, elles peuvent ſortir le matin & revenir le ſoir. Elles ont tous les jours des heures reglées pour le travail manuel, durant lequel on fait une lecture de quelques livres de pieté. Elles ont deux refectoires, un pour l'hyver & l'autre pour l'été. Leur cloître eſt fort joli. Il eſt vouté, vitré, & orné de tableaux & de petits oratoires, où ces dames vont faire leurs prieres. Madame de Velaſco leur abbeſſe joint à une illuſtre naiſſance une ſolide pieté. Lorſqu'elle fut élûë abbeſſe, elle trouva la maiſon endettée de ſoixante mille florins, & ſes fermes ruînées par les guerres, & chargées de contributions. Mais elle trouva un grand treſor dans la confiance en Dieu & aux merites de ſainte Vivine.

Digitized by Google

L'année du grand hyver elle fit publier dans les villages d'alentour, qu'on pouvoit aller couper du bois dans ſes forêts, pourvû qu'on ne touchât pas aux gros arbres. L'année ſuivante elle ouvrit ſes greniers à tous les pauvres: mais l'année d'après elles les trouva pleins. Elle a payé toutes ſes dettes, reparé ſes fermes & les bâtimens de ſon monaſtere, decoré l'egliſe & fait faire une chaſſe d'argent à ſainte Vivine premiere abbeſſe du Grand Bigard, qui revient à ſix ou ſept milles florins. Cette Sainte paſſe dans le pays pour une thaumaturge, on vient de tous côtés dans ſon egliſe implorer ſon aſſiſtance & on le fait avec ſuccès, on donne à tous les pelerins de l'eau de la fontaine de la Sainte, qui ne ſe corrompt jamais, & ils trouvent dans cette eau un remede ſalutaire à leurs maux. Il n'y a pas même juſqu'aux heretiques qui viennent implorer le ſecours de ſainte Vivine. Peu de tems avant que nous arrivaſſions là un Hollandois à qui il étoit mort vingt-quatre beſtiaux, & à qui il en reſtoit ſeize malades, vint au Grand Bigard demander à la Sainte leur gueriſon, il les trouva tous parfaitement gueris à ſon retour. Il admira la vertu de la Sainte, & reconnut que dans ſa ſecte on ne trouve point de ſi habiles medecins.

Le lendemain de notre arrivée, on celebra la fête de la dedicace. Le chapelain dit la meſſe à ſix heures, & y communia les dames. Avant la meſſe il donna la benediction du S. Sacrement au peuple avec le ſaint ciboire au grand autel, il le porta enſuite à l'autel de ſainte Vivine, où il donna la benediction aux religieuſes, & l'expoſa durant le ſaint ſacrifice. A la fin de la meſſe, il donna encore la benediction & le reſſerra. Le confeſſeur qui étoit un religieux de Grarmond dit la grande meſſe, & y obſerva les mêmes ceremonies: à la fin de la meſſe celle qui devoit faire la lecture au refectoire dit trois fois debout *Domine labia mea aperies.* Nous fûmes fort édifiez de ces bonnes dames, qui nous reçûrent avec toute la bonté poſſible, & qui même nous offrirent de l'argent lorſque nous les quittâmes, mais nous nous contentâmes de leur demander des prieres.

Digitized by Google

Grimberg. Après dîné nous partîmes pour aller à l'abbaye de Grimberg, qui n'eſt qu'à deux lieües de-là, entre Malines & Bruxelles. Elle fut fondée d'abord pour des Benedictins, qui la poſſederent environ vingt-cinq ans, elle paſſa enſuite aux chanoines reguliers, qui peu de tems après la cederent aux Premontrez à cauſe de ſa pauvreté. Ceux-ci, qui ont un talent particulier pour l'œconomie, en firent une puiſſante maiſon. Elle fut entierement ruinée dans les guerres de la religion par les Huguenots, mais les Premontrez l'ont retablie avec magnificence.

L'egliſe qui eſt d'une nouvelle ſtructure, eſt ſuperbe, & très-bien ornée. Tous les lieux reguliers ſont neufs & très-beaux, excepté le cloître qui eſt ancien & vitré. La vie de S. Norbert en peinture en fait le plus bel ornement. La bibliotheque ayant été brûlée par les heretiques, tous les manuſcrits ont été conſumés par le feu. Il n'y reſte aujourd'hui que deux bibles manuſcrites, & d'anciens ſtatuts ſynodaux de l'egliſe de Cambray depuis l'an 1300. juſqu'à 1324. L'abbé qui gouverne aujourd'hui cette maiſon nous parut un très-honnête homme, il nous quitta aprés ſoupé pour aller lui-même faire la priere aux domeſtiques, & nous vint retrouver un peu aprés. Il nous fit voir une très-belle ſale, où il y a des tableaux d'un grand prix. Nous ne vîmes dans ce monaſtere que des ſujets d'édification. Le procureur nous dit qu'il y avoit une benediction de Dieu particuliere ſur leur maiſon, qu'ils faiſoient de très-grandes depenſes, & qu'ils ne manquoient de rien, mais qu'il attribuoit cela à ce que l'on recevoit tous les novices *gratis*, & qu'on avoit banni le peculium du cloître. Il nous donna enſuite un homme à cheval pour nous conduire à Dilighen, autre abbaye de Premontré à trois quarts de lieües de Bruxelles.

Dilighen. Cette abbaye a éprouvé le même ſort que celle de Grimberg. C'eſt-à-dire qu'elle a été ruïnée par les heretiques. Aujourd'hui on la retablit, & on lui a redonné ſon premier luſtre. L'egliſe eſt fort jolie, l'argenterie très-riche, le refectoire orné de très-beaux tableaux, le jardin fort agréable, & la bibliotheque aſſez bonne, mais

Digitized by Google

mais il n'y a que très-peu de manuscrits qui ne sont pas de conséquence. Comme nous ne trouvâmes rien qui nous arrêtât à Dilighen, nous allâmes le même jour à Bruxelles.

Le lendemain nous fûmes dire la messe aux Jesuites. C'étoit dans l'octave de S. Ignace, tous les confessionnaux étoient remplis, & plus de quarante personnes communierent dans le peu de tems que nous fûmes là. L'eglise est très-belle & très-ornée, la sacristie est grande & toute pavée de marbre, la plus belle que j'aye jamais vûë. Après la messe nous demandâmes à voir la bibliotheque, mais le frere nous pria d'attendre jusqu'à dix heures & demie, parce que tous les peres étoient occupez au confessional, & les regens étoient en classe. Il se trouva néanmoins là un Jesuite, qui s'offrit fort obligeament de nous la faire voir. Il fut chercher la clef & nous mena jusqu'à la porte, mais il la trouva barricadée à cause des émotions populaires, qui s'étoient élevées dans la ville, contre lesquelles ils avoient crû devoir se précautionner, parce qu'on les avoit menacé de piller leur maison. Nous vîmes seulement à l'entrée quelques anciennes inscriptions sur des pierres enclavées dans la muraille. Nous fûmes de-là chez monsieur le prince de Rubanpré, qui passe pour un homme de lettres; mais il étoit alors au conseil. Monsieur Vanderboon pour lequel nous avions une lettre, nous reçut chez lui avec beaucoup d'honnêteté, il nous fit voir plusieurs manuscrits qui concernent les fiefs de la province, la plûpart assez recens. Il envoya querir un libraire qui pût nous indiquer les meilleures bibliotheques de la ville, & les endroits où nous pourrions trouver des manuscrits. Celui-ci nous dit qu'il n'y avoit personne de lettres à Bruxelles, parce que tous ceux qui étudioient & qui menoient une vie un peu plus reglée que les autres, passoient pour des Jansenistes, & que personne ne vouloit avoir cette reputation; que lorsqu'il lui tomboit des manuscrits entre les mains, les Anglois & les Hollandois les enlevoient aussi-tôt, que la meil-

Bruxelles.

Digitized by Google

leure bibliotheque qui fut à Bruxelles étoit celle de l'ambaſſadeur de l'empereur, mais qu'elle étoit inacceſſible. Il nous invita enſuite d'aller en ſa boutique, nous y fûmes par complaiſance, & nous lui demandâmes s'il avoit quelques bons livres. Les meilleurs, nous dit-il, ſont les livres des Janſeniſtes. Et en avez-vous, lui dis-je, ouy, mon pere, en voilà, il nous montra les ouvrages du P. Sirmond & du P. Petau Jeſuites. Je lui dis qu'il avoit bien raiſon de dire que ces livres étoient bons. Voilà encore un Janſeniſte, ajoûta-t-il, en nous montrant les livres des Rites eccleſiaſtiques. Il ne nous connoiſſoit pas, & ne ſçavoit pas même de quel ordre nous étions. J'eus bien de la peine à m'empêcher de rire, & je vis par là ce que l'on doit penſer de la plûpart de ceux qu'on appelle aujourd'hui Janſeniſtes.

Rouge-Cloître. Nous partîmes l'après-dîné pour aller au monaſtere de Rouge-Cloître, une des plus belles maiſons des chanoines reguliers de l'ordre de S. Auguſtin dans les Pays-Bas. Lorſque nous y arrivâmes, on faiſoit le ſervice d'un de leurs confreres qui étoit mort. Dès que les religieux nous apperçûrent, ils vinrent nous recevoir, & nous firent le meilleur accueil du monde. Nous y allions principalement pour y voir les manuſcrits qui ſont en aſſez grand nombre, quoyque nous les euſſions déja vû autrefois, nous étions bien aiſe de les voir encore, parce qu'en fait de manuſcrits on profite toûjours à les examiner. Je ne repeterai pas ici ce que nous avons rapporté ailleurs des quatre gros volumes de Guillimannus prieur du monaſtere, quoyqu'on pût y faire encore beaucoup de remarques, ſur tout dans le tome qui a pour titre: *Hiſtoriologium Brabantinorum tam ſæcularium principum, quam religioſorum, in quo mutato temporum ordine, locum præoccupat hiſtoria Jeroſolymitana.* Car ſans parler de tous les ouvrages qui regardent les croiſades, on trouve un livre *de Victoria ducis Brabantenſium & cladibus Leodienſium*, à la fin duquel, on lit le nom de l'auteur en ces termes: *Explicit hiſtoria com-*

Digitized by Google

pendioſa de triumpho ducis Brabantenſis & cladibus terræ Leodienſis edita à viro litterato & venerabili patre Henrico de Merica priore canonicorum regularium prope Lovanium anno MCCCCLXIX. *feliciter.*

On y trouve encore les ouvrages ſuivans.

Electio illuſtriſſimi principis archiducis Auſtraſiorum & Brabantinorum in regem Romanorum, videlicet Maximiliani generi Caroli ultimi ducis in civitate Francofordienſi.

Ejuſdem coronatio.

Epiſtolæ Æneæ Silvii ad Philippum ducem Burgundiæ &c.

Epiſtola S. Thomæ de Aquino ad Aleydem duciſſam Brabantiæ fundatricem Vallis-ducis.

Geſta Jacobi de Vitriaco.

Itinerarium generoſi militis Domini Ægidii de Traſeignies qui fuit cognatus ducis Brabanti.

La collection des vies des Saints en quatre volumes d'une écriture très-menuë, recueillies par Jean Ghentius chanoine regulier de Rouge-Cloître, n'eſt pas un des moindres manuſcrits dela bibliotheque. Parmi ces vies écrites par des anciens auteurs, j'y lû celles de deux ſaints du monaſtere de Fontenelle en Normandie, ſçavoir de S. Erembert evèque de Toulouſe & moine de Fontenelle & de S. Condet moine & confeſſeur, dont la fête eſt marquée au XII. des calendes de Novembre. Elle finit par ſon epitaphe, qu'on ne trouve pas aujourd'hui à Fontenelle, ni dans la chronique imprimée de cet illuſtre monaſtere. C'eſt pourquoy nous croyons qu'on ne ſera pas fâché de la voir ici.

Digitized by Google

Extitit in Gallis meritis dignissimus olim
Cujus membra sacra hic tumulata jacent.
Nomine Condetus virtutum flore coruscus,
Pro quibus in cœlis nunc viget eximius.
Qui Theoderico Francorum sceptra regente,
Rura Britannorum Transvena deseruit.
Gallorum adiit partes lux christi colarum,
Insula hunc sequanæ quæ Beltinnaca vocatur,
Curriculis multis pavit & hic sepelit.
Ejus sacratos cineres post tempora longa,
Egregio cultu turba sacrata tulit
Fontanellensis, tumulans in cespite pulcro,
Nunc ibi poscentes muneribus cumulat.

On y trouve aussi les ouvrages suivans de quelques auteurs de l'ordre des freres Prêcheurs.

Tractatus de calcatione malignorum spirituum editus à fratre Nicolao Jacquers ordinis fratrum Prædicatorum.

Liber de sensibilibus deliciis paradisi editus à fratre Johanne de Tambaco ordinis Prædicatorum provinciæ Theutonicæ.

Johannes Nyder de reformatione religiosorum. Quæstio de secreto confessionis celando cum determinatione data per magistrum Bernardum de REYDE *sacræ Theologiæ professorem.*

J'ajoûterai à ces auteurs *Ambrosii oratio habita Basileæ in sacra synodo septimo calendas Septembris anno Domini* M CCCCXXXV. *cum illuc à Romano Pontifice Eugenio IV. missus esset orator.* On y trouve aussi l'exposition d'Haimon sur les epitres de S. Paul, où il a la qualité d'evêque de Cologne, mais il n'y a aucun evêque de Cologne de ce nom.

Après le repas, on nous mena dans le jardin pour un peu nous recréer ; & l'on nous y fit voir une chapelle

Digitized by Google

de la Vierge ſur une petite élevation, où les religieux vont tous les ſamedis chanter le *Salve regina*. Il y avoit autrefois une petite chambre qui joignoit la chapelle, où ils alloient tous les ans faire une retraite de huit jours. Car les chanoines reguliers de la congregation de Vindeſhein, dont Rouge-Cloître étoit, s'appliquoient fort aux exercices ſpirituels, & pour y vaquer avec plus de liberté, ils gardoient la clôture, comme font aujourd'hui les Chartreux. Il n'y a pas cent ans qu'ils ont ceſſé de la garder.

Lorſque nous partîmes, monſieur le prieur eut la bonté de nous donner un religieux, qui vint nous reconduire à cheval juſqu'à Notre-Dame du Chene. C'eſt une egliſe de devotion bâtie par le prince Albert & la princeſſe Iſabelle, qui eſt deſſervie par un Premontré de l'abbaye du Parc près de Louvain. Nous fûmes de-là dîner à la prevôté de Baſſevavre deſſervie par ſix religieux de l'abbaye d'Afflighen. Il y a une Notre-Dame miraculeuſe, qui y attire un grand concours de peuples. Et comme les perſonnes ſimples ont ordinairement plus de foi & plus de pieté que les autres, ces bonnes gens marchent à genoux au tour de l'autel, devotion qu'ils ont réiterée ſi ſouvent, que le pavé quoyque de marbre eſt preſque tout uſé.

Nous fûmes le même jour coucher à l'abbaye de Gembloux, la plus noble du Brabant. L'abbé a droit de faire battre monnoye, mais il y a au moins cent vingt-cinq ans qu'on n'en a battu. Les religieux ſont fort reguliers, le jour precedent ils avoient été cinq heures durant à la campagne, pour faire la recolte. Ils mangent à la verité trois fois la ſemaine de la viande, mais ils n'en uſent jamais le ſoir, & les vendredis ils n'ont que du pain ſec à la collation. Nous paſſâmes la matinée à voir ce qui reſtoit de manuſcrits de l'incendie generale du monaſtere, & après-dîné nous partîmes ſur les trois heures pour aller à Oignies. Gembloux.

C'eſt un monaſtere de chanoines reguliers, fameux par la retraite de ſainte Marie d'Oignies, dont l'illuſtre cardinal Jacques de Vitri chanoine regulier du lieu & ſon direc- Oignies.

Digitized by Google

teur, a écrit la vie. Nous y trouvâmes un venerable prieur, qu'on peut regarder comme le reſtaurateur de la maiſon & pour le ſpirituel & pour le temporel. Il étoit curé lorſqu'il fut élû prieur. La maiſon étoit chargée de trente-ſix mille livres de dettes, les bâtimens en deſordre, & la diſcipline reguliere fort affoiblie. Il commença par reduire ſes religieux à la vie commune, il leur interdit les penſions, & le pecule; il deffendit les dotes pour la reception des novices; il fit de grandes aumônes; & avec ce ſecret il trouva le moyen de payer toutes les dettes, de rebâtir le monaſtere, de faire une bibliotheque & des ornemens pour l'egliſe. Il établit des lieux & des temps de ſilence. Il appliqua ſes religieux à l'étude, & leur donna de bons maîtres pour les former dans les ſciences, ce qui a ſi bien réuſſi, qu'aujourd'hui il y a dans le monaſtere pluſieurs religieux capables d'enſeigner. Pour affermir ſes religieux dans le bien qu'il avoit établi, il leur fit ſoutenir dans une theſe que le vice de proprieté eſt un dereglement qu'un abbé doit retrancher, & que chaque religieux eſt obligé en conſcience de lui obéïr ſur ce point, quoyqu'un uſage contraire eut prévalu dans ſon monaſtere, & quand même il ne ſe ſeroit engagé que dans la vûë de joüir de cette douceur. Cette theſe choqua les religieux d'une fameuſe abbaye, qui s'en plaignirent. Mais on leur repondit qu'on n'avoit pas ſoutenu cette theſe pour les critiquer; qu'on n'avoit eu en vûë que d'expoſer la verité; que jouiſſant du bonheur de la vie commune, ils ſe faiſoient un veritable plaiſir de s'occuper des avantages qu'on peut en retirer pour s'animer à la conſerver ſans relâche. Si ces religieux avoient autant de ſoin d'étudier leur regle, qu'ils en ont de bien recevoir ceux qui les viennent voir, ils verroient qu'il n'y a rien de plus deffendu, & que S. Benoiſt veut qu'on en retranche juſqu'aux moindres racines. Toutes les regles monaſtiques ſuivirent en cela celle de S. Benoiſt. Et le pape Innocent III. étoit ſi perſuadé de cette verité, que dans une conſtitution qu'il a faite pour les Benedictins, il declare qu'un

Digitized by Google

abbé ne doit pas croire qu'il ait le pouvoir de dispenser ses religieux sur la proprieté ; que le vœu de pauvreté aussi bien que celui de la chasteté est tellement annexé à l'état monastique, que le pape même ne peut pas en dispenser.

Le monastere d'Oignies reconnoit pour fondateur un saint prêtre, nommé Gilles de VValcour, qui en jetta les fondemens vers l'an 1192. & fit consacrer l'eglise par l'evêque de Liege en l'honneur de S. Nicolas. Il eut pour compagnon Jean de Nivel docteur en Theologie, celebre predicateur & doyen de l'eglise de Liege. Jacques de Vitri docteur de l'université de Paris, attiré par la reputation de sainte Marie d'Oignies, vint exprès pour la voir ; charmé de sa sainte conversation, il se laissa aisément persuader d'embrasser la vie religieuse, & de se faire chanoine regulier à Oignies. Son merite le fit bientôt connoître auprès des souverains Pontifes. Il fut créé cardinal de la sainte eglise Romaine, evêque d'Acon, & employé dans des legations considerables, ce qui lui donna occasion de faire present à son monastere de plusieurs saintes reliques, entre autres, du bois de la vraye croix, d'une côte de S. Pierre, d'une machoire de saint Barnabé, d'un ossement du pied de saint Jacques le majeur, d'une dent de S. André, d'un doigt de S. Martin, de l'huille de S. Nicolas &c. On voit encore dans le threſor la discipline de ce grand cardinal, son missel, son pontifical, sa crosse d'yvoire, deux de ses mitres, une de parchemin qui fait voir la simplicité de ce tems-là, & une plus précieuse. On y voit aussi une très-belle chasse d'argent, qui renferme le corps de sainte Marie d'Oignies ; son chef, son couteau & sa chemise de laine. Le calice de Gilles de VValcour premier prieur du monastere, est semblable à ceux que nous avons vû ailleurs de S. Thomas de Cantorbie. L'eglise est assez belle, on y voit le tombeau de Jacques de Vitry en marbre noir dans le sanctuaire du côté de l'epitre, & près de la sacristie celui de Gerard sire de Morbais, châtelain de Bruxelles. Le tableau de sainte Marie d'Oignies qui est dans sa chapelle passe pour

Digitized by Google

un chef-d'œuvre. Il n'y a point de manuscrits dans le monastere que ceux qu'on voit dans la sacristie. Le plus précieux est un sacramentaire écrit il y a plus de sept cens ans. Nous fimes quelques extraits du calendrier qui nous apprenoit le tems de l'ordination de plusieurs evêques de Tongres & de Cambray; des ceremonies de l'extreme-onction qui renferment des rites singuliers, & d'autres pour le premier mercredi de carême qui sont assez considerables pour être rapportez ici.

EX ANTIQUO SACRAMENTARIO OIGNACI.

In Calendario à nono Cal. martii translatio duorum fratrum Theuduvad & Chroaldi.

XVI. *Cal. Aprilis ordinatio Dodilonis Cameracensis ecclesiæ episcopi anno ab incarnatione Domini* DCCCLXXXVIII.

III. *Idus Aprilis secunda translatio Theuduvardi.*

VII. *Cal. Maii natale S. Ermini episcopi & confessoris.*

VI. *Nonas Maii ordinatio Faraberti sanctæ Tungrensis ecclesiæ episcopi.*

XI. *Cal. Julii natale S. Eusebii historiographi.*

VI. *Idus Julii transitus S. Ettoni confessoris.*

XVII. *Cal. aug. natalis Gundulfi atque Monulfi episcopi & confessoris.*

XII. *Cal. Septembris ordinatio Everacri S. Leodiensis ecclesiæ episcopi.*

X. *Cal. Sept. ordinatio Stephani sanctæ Tungrensis ecclesiæ episcopi.*

VII. *Cal. Octobris natalis S. Roberti episcopi.*

XIV. *Cal. Novembris ordinatio Ogonis S. Tungrensis ecclesiæ episcopi anno incarnationis Domini* DCCCCXLVI.

X. *Cal. Novembris restitutio corporis S. Amandi episcopi*

II. *Nonas Novembris Romæ ordinatio Richarii episcopi Tungrensis ecclesiæ.*

XVI. *Cal. Januarii vocatio Dodilonis monachi ex monasterio S. Vedasti ad episcopatum anno ab incarnatione Domini* DCCCLXXXVII.

Digitized by Google

In ordine ad visitandum infirmum.

Ingredientes ſacerdotes in domum infirmi decantent VII. *pſal. pœnitentiæ cum letania &c.*

Et ſic perunguant ſinguli ſacerdotes infirmum de oleo ſanctificato, facientes cruces in collum, & guttur, & pectus, & inter ſcapulas, & ſuper V. *ſenſus corporeos, & in ſupercilia oculorum, & in aures intus & foris, & in narium ſummitate ſive interius, & in labia, id eſt exterius, & in manus ſimiliter exterius ideſt deforis, ut maculæ quæ per* V. *ſenſus mentis & corporis fragilitate carnis aliquo modo inhæſerunt hac medicina ſpiritali & Domini miſericordia pellantur.*

Dum ungunt ſacerdotes infirmum, dicant has orationes moroſius unguendo:

Ungo te oleo ſanctificato in nomine Patris & Filii & Spiritus ſancti, ut more militis uncti præparatus ad luctam, poſſis aëreas ſuperare catervas.

Item alia ab alio ſacerdote dicenda.

In nomine Patris & Filii & Spiritus-ſancti. Sit tibi hæc unctio olei ſanctificati ad purificationem mentis & corporis, & ad munimen & defenſionem contra jacula immundorum ſpirituum.

Item alia ab alio ſacerdote dicenda.

Ungo te oleo ſancto, invocata magni creatoris majeſtate, qui juſſit Samuelem prophetam ungui David in regem. Operare creatura olei in nomine Dei Patris omnipotentis, ut non lateat hic ſpiritus immundus, neque in medullis, neque in ulla compagine membrorum, ſed habitet in eo virtus Chriſti altiſſimi, & ſanctificatio Spiritus ſancti.

Item alia.

Ungo te oleo ſancto in nomine Patris & Filii & Spiritus-ſancti, obſecrans miſericordiam ipſius unius Domini ac Dei noſtri, ut fugatis omnibus doloribus vel incommoditatibus corporis tui, recuperetur in te virtus & ſalus, quatenus per hujus operationem myſterii, & per hanc ſacrati olei unctionem, virtutem ſanctiſſimæ Trinitatis me-

Digitized by Google

dicatus, priſtinam & magis robuſtam recipere merearis ſanitatem.

Uncto infirmo, dicantur hæ ſingulæ orationes.

Sequuntur in mſ. quatuor orationes.

Deinde communicet eum ſacerdos corpore & ſanguine Domini, & ſic faciant illi per ſeptem diebus, ſi neceſſitas fuerit tam de communione quam & de alio officio; & ſuſcitabit eum Dominus ad ſalutem ſua clementia; & ſi in peccatis fuerit, dimittentur ei.

MISSA PRO INFIRMO IN DOMO.

Cum anima in agone ſui exitus diſſolutione corporis ſui viſa fuerit laborare, convenire ſtudebunt fratres vel ceteri quique fideles, & communicandus eſt infirmus de ſacrificio ſancto, etiam ſi comediſſet ipſo die, quia communio erit ei defenſatrix & adjutrix in reſurrectione juſtorum. Ipſa enim reſuſcitabit eum. Poſt communionem vero..... (unum folium deeſt)

In ſacris ordinationibus nulla aſſignatur inſtrumentorum porrectio. Poſt ordinationem epiſcopalem legitur edictum, quod dat pontifex epiſcopo cui benedixit.

Dilecto nobis fratri illi epiſcopo ille pontifex. Dum etenim credimus &c.

FERIA IV. INFRA *Quinquageſimam orationes & preces ſuper pœnitentem confitentem peccata ſua more ſolito.* Exaudi Domine preces noſtras & confitentium tibi parce peccatis, ut quos conſcientiæ reatus accuſat, indulgentia tuæ miſerationis abſolvat. Per. *Hic mittendus eſt cinis ſuper caput pœnitentis, & dicendum.* Memento homo quia pulvis es & in pulverem reverteris. *Statimque ponendum cilicium & dicendum.* Contere cor tuum, & humilia animam tuam in cinere & cilicio, cor enim contritum & humiliatum Deus non deſpicit. *Oratio.* Prævenias hunc famulum tuum, quæſumus Domine, miſericordia tua, ut omnes iniquitates ejus celeri indulgentia deleantur. Per.

Poſt hæc ejiciendus eſt ab eccleſia &c.

Floref. Nous partîmes d'Oignies fort édifiez de la regularité de la maiſon, & nous fûmes à l'abbaye de Floref, qui

Digitized by Google

n'eſt qu'à deux lieuës de là, & à deux de Namur. Floref eſt un des plus illuſtres & des plus anciens monaſteres de l'ordre des Premontrez. Son abbé eſt un des trois, qui ont le droit de confirmer l'election de celui de Premontré. Cette abbaye reconnoît pour ſes fondateurs les comtes de Namur, qui charmez de la ſainte converſation de S. Norbert & de ſes freres, lui demanderent des religieux dés l'an 1121. c'eſt-à-dire un an après la fondation de Premontré, & leur cederent le château qu'ils avoient dans ce deſert, pour y bâtir un monaſtere. Ils le choiſirent dans la ſuite pour le lieu de leur ſepulture, & on voit devant le grand autel ſur un marbre blanc leur epitaphe, qui eſt conçûe en ces termes.

Hic jacent corpora pietate & ſanguine illuſtrium virorum Godefridi & Henrici quondam comitum Namurcenſium & hujus eccleſiæ fundatorum, ex antiquo choro per admodum reverendum D D. Carolum de Severi ejuſdem eccleſiæ antiſtitem huc tranſlata 6. Februarii anno M D C X L I I. *ipſorum animas cœlum ſuſcipiat, quorum corpora hic terra poſſidet.*

Et du côté de l'evangile.

Anno Domini M D C X L I I. VI. *Februarii ex antiquo choro hic tranſlata ſunt per R. D. D. Carolum de Severi hujus monaſterii archimandritam corpora piiſſimarum & nobiliſſimarum feminarum Ermenſendis & Agnetis comitiſſarum Namurcenſium, & hujus eccleſiæ fundatricum, quarum prior hunc locum S. Patri Norberto pietati conſecrandum donavit. In pace ſit locus earum.*

Sur le marbre blanc de la baluſtrade qui eſt du côté de l'evangile.

A regiæ ſtirpis majoribus ortum
Æque repetunt Godefridus & Ermenſendis.
Imperatores, reges, heroes, ſacrorum principes divos
Numerant inter poſteros & ſeros nepotes.

Digitized by Google

Probandæ regiæ munificentiæ
Una sat est Floresia.
Infimorum conversorum professo statu,
Ostentationis fastum depresserunt,
Illuserunt veste candida
Vixerunt conjuges pacifici.
Faxis lector dormiant confratres
In pace.

Sur le marbre du balustre du côté de l'epitre.

D. O. M.

Vis scire quam non sit aliena à bellica
Fortitudine christiana pietas?
Henricus Namurci & Lucemburgi comes,
Godefridi & Ermensendis non degener filius,
Utramque felici fœdere copulavit.
Bello strenuus, pace pius.
Fundatam à parentibus Floresiam fovit, dotavit, ditavit bonis,
Sublimavit honoribus, in tantum dilexit,
Ut apud ipsam cum Agnete conthorali sepeliri
Voluerit anno MCLXXX.
Principibus dilecta viris Floresia juges
Manibus ipsorum grata repende preces.

Lorsque nous arrivâmes à Floref on chantoit la grande messe, & comme c'étoit un dimanche nous fûmes bien aise de l'entendre. On y chanta la preface de la Trinité, & les jeunes religieux y communierent. Après la messe nous demandâmes monsieur l'abbé, mais comme il étoit malade, le prieur vint nous recevoir d'une maniere fort gracieuse. Après le dîné on nous mena à la bibliotheque, où il y a un grand nombre de manuscrits très-beaux. Nous les examinâmes tous, & nous travaillâmes dessus le reste du jour & tout le lendemain. Nous y vîmes entre autre une très-belle bible, les lettres de saint Augustin, celles de saint Gregoire, de S. Bernard, de Yves de Chartres, de Pierre d'Herentels prieur de Floref. Celles-

Digitized by Google

ci ſont toutes ſpirituelles, l'hiſtoire Romaine de Sextus Rufinus diviſée en vingt-ſept livres, dont le dernier finit en 804. Nous y vîmes auſſi un ancien auteur anonyme, qui a plus de cinq cens ans, & qui ſous le titre *de Viduitate* traitte en pluſieurs homelies diverſes matieres. La troiſiéme partie de ſon ouvrage eſt de l'Euchariſtie. Il rapporte dans ſa preface differentes erreurs touchant cet auguſte Sacrement: & voici comme il s'en explique.

Alii quod de membris dicitur capiti aſcribunt, alii quod de capite dicitur membris apponunt, qui & de utroque vel alterutro tam confuſe ſentiunt, ut aut caput nimis humilient, aut membra nimis glorificent, qui non ſolum de veritate corporis Chriſti, ſed & de ſacramento varios errores & hæreſes incurrunt. Nam alii panem & vinum non mutatum dicunt, ſed ſolum ſacramentum eſſe, ſicut eſt aqua baptiſmatis, vel oleum chriſmatis, ſicque corpus Chriſti non vere, ſed figurate vocari dicunt, ſicut, inquiunt, cum dicitur, accipe veſtem candidam, quam perferas ante tribunal Chriſti, nec tamen ipſam, ſed ab ipſa ſignificatam intelligimus, ita eſt hic. Alii panem dicunt non ſolum ſacramentum, ſed etiam in pane Chriſtum quaſi impanatum. Alii dicunt panem & vinum in carnem & ſanguinem mutari, non tamen Chriſti, ſed cujuslibet filii hominis ſancti & Deo accepti. Hic enim dicunt impleri quod Chriſtus dicit: niſi manducaveritis carnem filii hominis, non habebitis vitam in vobis. Alii Dei gratiæ derogantes, dicunt malis ſacerdotum meritis annulatur divini invocatio nominis. Non enim panis in carnem Chriſti niſi conſecratione digna poteſt converti. Alii adhuc deterius delirantes, dicunt mutari quidem in carne Chriſti, ſed malis meritis ſumentium non permanere in carnem Chriſti, ſed iterum reverti in purum ſacramentum panis. Alii, quod adhuc deterius eſt, dicunt quod per comeſtionem convertatur in corruptionem fœdæ digeſtionis, ut reliqui cibi.

Après le prologue il diviſe ſon ouvrage en pluſieurs chapitres, dont nous rapporterons ſeulement ici les titres.

Prologo finito, primo expediamus de veritate Dominici corporis, deinde de ipſius ſacramenti variis diſputemus, prout Dominus dederit, quæſtiunculis.

Digitized by Google

I. *Capitulum quod Deus hominem Dominicum pro nobis assumtum super omnia exaltavit.*

II. *Quod ut certius in simili natura per gratiam Christi speremus gloriam, nos fratres suos fecit, & illum & cum illo nobis omnia donavit.*

III. *Quod ad majorem tantæ gratiæ certitudinem, ipsum caput nostrum Deus nos membra ejus ita constituit, ut nos corpus ejus cum ipso capite dicimur, Christus sacramento & veritate corporis sui nos sibi uniens & concorporans.*

IV. *Quid sit sacramentum & quot modis accipiatur.*

V. *Quod visibile sacramentum panis & vini nuncupative dicatur corpus Christi.*

VI. *Quod Christus in pane sacramentali non personaliter ita sit impanatus, ut in carne incarnatus.*

VII. *Quod remanentibus qualitalibus suis, substantia panis & vini in verum Christi corpus mutetur.*

VIII. *Quomodo sacramentum corporis Christi à ceteris sacramentis differat aut conveniat.*

IX. *Quod novus panis & vinum in corpus Christi mutata novam carnem aut sanguinem non generant.*

X. *Quod de quolibet filio hominis non, nec nisi de ipso Christo intelligendum sit.* Nisi manducaveritis carnem filii hominis non habebitis vitam in vobis. *Vidua suis cum similibus Sarabtena non nisi Christum novit Filium hominis, præter filios hominum, quibus dicitur* Filii hominum usquequo graves corde, ut quid diligitis vanitatem.

XI. *Quod in Sacramento visibili sit spirituale & invisibile corpus Christi.*

XII. *Quod corpus Christi cum in sacramento sit spiritualiter & invisibiliter, non tamen minus substantialiter & vere.*

XIII. *Quod veritas corporis Christi etiam signis sit sæpius ostensa.*

XIV. *Quod corpus Christi cum sit locale, tamen eodem momento in diversis locis sit, quia est in cœlo & in terra.*

XV. *Quod corpus Christi divisum & à fidelibus sumtum permanet incorruptum & integrum.*

XVI. *Quod immolatio Christi in altari non dicitur, quod ita-*

Digitized by Google

rum occidatur, ſed quod vera ejus immolatio repræſentata idem in altari nunc quod tunc in cruce operetur.

XVII. *Quod dupliciter ſeu tripliciter corpus Chriſti dicatur; nam ſeptem modis ſacramentum dicitur.*

XVIII. *Quod inviſibile corpus Chriſti in ſacramento ſit ſacramentum viſibilis corporis Chriſti in humana forma... veri idem ejuſdem.*

XIX. *Quod ſacramentum duobus modis ſignificatur, vel ſua ex ſe ſimilitudine, vel alicujus actionis erga ſe ſimilitudine.*

XX. *Quia in ſacrificio eſt ſacramentum corporale & corpus Chriſti ſpirituale, & quod duæ ſunt etiam ejus comeſtiones, una corporalis, altera ſpiritualis, & boni quidem duabus comeſtionibus ſumunt corpus Chriſti, mali tantum una comeſtione.*

XXI. *Quod ſicut nec minus à malo, nec magis à bono ſacerdote conſecratur veritas corporis Chriſti, ſic nec minus à malo, nec magis à bono quolibet ſumatur quantum ad ſubſtantiam.*

XXII. *Quo modo vere & ſalubriter à quolibet poſſit ſumi corpus Chriſti.*

XXIII. *De diverſis quæſtionibus quæ oriri ſolent de ſacramento corporis & ſanguinis Domini.*

J'ajoûterai à cela un ancien manuſcrit qui a pour titre *Honorius Eremita in Cantica* & les conſtitutions de l'egliſe collegiale de S. Denys de Liege.

Après avoir vû la bibliotheque on nous fit voir la maiſon qui eſt aſſez belle, mais l'egliſe eſt ce qu'il y a de plus conſiderable. Elle eſt très-bien bâtie & fort decorée de marbre & de peintures. On croit y conſerver une grande partie des reliques de S. Gereon martyr, qu'on dit y avoir été apportées de Cologne par S. Norbert même, & une portion conſiderable du bois de la vraye croix donnée par les comtes de Namur. Ces deux reliques ſont renfermées dans deux reliquaires très-riches & pour la matiere & pour la façon. On lit ſur celui de la croix une inſcription ancienne, qui atteſte qu'il en eſt ſorti deux fois du ſang.

Comme nous étions à Floref, il y vint deux Carmes Dechaux, dont l'un avoit demeuré ſix ans à leur convens

Digitized by Google

de Vienne en Autriche. Il nous apprit une circonſtance remarquable du dernier ſiege de cette ville, ſçavoir que durant tout le ſiege, le commandant des troupes Ottomanes les avoit viſité ſouvent, & leur avoit dit de ne rien craindre, qu'il ſuffiſoit qu'ils fuſſent les enfans du grand prophete Elie pour qu'il les prît ſous ſa protection. Un Premontré qui entendoit ce diſcours, & qui avoit bien de la peine à s'empêcher de rire, lui dit qu'ils n'étoient pas du tems d'Elie, mais le Carme lui repliqua d'un ton fort ſerieux, mon couſin, vous n'avez pas tout lû.

S. Gerard. L'abbaye de S. Gerard n'eſt qu'à deux lieuës de Floref dans une campagne aſſez agreable. Elle fut fondée dans le dixiéme ſiecle par S. Gerard religieux de S. Denys en France, qui y porta des reliques de S. Eugene, & reforma en même tems dix-huit monaſteres des Pays-Bas. Celle de Bronne dont nous parlons, à laquelle le Saint a donné ſon nom, étoit autrefois conſiderable, mais l'erection de l'evêché de Namur, l'a miſe à deux doigts de ſa ruine totale. Car les evêques s'étant ſaiſis de tous les revenus, à peine y ont-ils laiſſé de quoy entretenir un petit nombre de religieux, quoyque par la bulle d'union, il ſoit porté qu'ils entretiendroient le nombre ordinaire. Mais il s'en faut bien qu'ils ayent gardé cette clauſe. On peut bien juger par-là que nous ne devions pas nous attendre à trouver grand-choſe dans cette abbaye. On y conſerve pourtant encore les reliques de S. Gerard, de S. Eugene & des ſaints Innocens en trois belles chaſſes d'argent, & un très-beau reliquaire du bois de la vraye croix, dont on a les actes de la tranſlation. On voit dans une chapelle où les religieux font l'office le tombeau d'un evêque de Namur, & un puits au milieu de l'égliſe, dont l'eau eſt ſalutaire aux malades. On l'appelle le puits de S. Gerard, parce qu'on prétend que le Saint en a obtenu la ſource par ſes prieres. Je ne me ſouviens plus ſi c'eſt dans l'egliſe, que nous avons lû cette épitaphe du dernier abbé regulier.

Hic

Hic jacet reverendus in Christo pater Dominus Benedictus à Mailli, ultimus abbas hujus monasterii, qui postquam rexit cum laude dictum monasterium, diem clausit extremum anno 1564. *mensis Junii die* 25.

Nous ne restâmes pas long-tems à S. Gerard, & le même jour nous allâmes coucher à l'abbaye de S. Jean de Florine, qui n'est qu'à trois lieues de S. Gerard.

Florine.

Cette abbaye est petite, mais elle est fort jolie, l'eglise est propre, & le sanctuaire orné d'une belle boiserie & de tableaux. On croit y conserver un doigt de S. Jean-Baptiste, & le corps de S. Maur martyr de Reims. Il y a dans la bibliotheque plusieurs beaux & anciens manuscrits, une bible de neuf cens ans, les lettres & divers ouvrages de S Jerôme, d'Origene, de Cassien, de S. Gregoire, de saint Colomban, de Paschase Radbert. Mais ce qui nous a le plus charmé, ce sont les grandes aumônes qu'on fait en ce monastere & la regularité exacte des religieux. Ils se levent tous les jours à minuit, & après matines ils font une demie heure de meditation. Ils sont toûjours debout & la tête nuë à l'office, ils chantent avec une gravité édifiante. Ils ne portent point de manches à leur froc, si ce n'est lorsque l'abbé officie. L'abbé lui-même ne porte ni la mitre ni la croix. Ils observent un silence exact toute la matinée, une heure devant les vêpres & une heure devant complies. Les religieux ont trois fois la semaine l'usage du vin & de la viande, mais à tous les jeunes de regle aussi-bien qu'aux jeunes d'eglise, ils n'ont que du pain à la collation. Enfin ils ont banni du cloître le *peculium*, ce qui entretient une grande paix dans leur maison; car l'experience fait voir que toutes les divisions qui arrivent dans les monasteres, viennent du *meum* & du *tuum*. Les religieux croyent se mettre au large en se procurant des pensions de leurs parens & la jouissance de quelque petits revenus: & l'on voit tous les jours qu'ils ne sont jamais plus à l'étroit & dans l'indigence, & que le moyen le plus

Digitized by Google

propre pour perdre une maiſon religieuſe, c'eſt d'y introduire le *peculium*.

Moulins. Nous paſſâmes la fête de S. Laurent à Florine, & le lendemain nous partîmes de grand matin, pour aller à l'abbaye de Moulins, ſituée dans une agréable ſolitude, à cinq quarts de lieuës de Dinant. On dit qu'elle a été fondée par les comtes de Namur pour des religieuſes de l'ordre de Cîteaux vers l'an 1230. & qu'environ deux cens ans après on la donna à des moines. Nous n'y avons rien trouvé de grand, que le bon cœur de l'abbé & des religieux. Voici néanmoins quelques épitaphes que nous avons priſes dans l'egliſe.

Du côté de l'evangile.

Ad mortis nutum Willelmum flete tributum
Solventem juvenes, flete dolendo ſenes.
Iſte cliens magnus fuit ortu, mitis ut agnus,
Laudibus ornatus, mortis in ore datus.
A nece defuncti mortales diſcite cuncti,
Ut nece cuncta ruunt, & velut umbra fluunt.

Du côté de l'epitre.

Anno Domini M C C. *ſeptuageſimo ſexto, pridie idus Maii obiit V villelmus miles.*
Impete cum triſti V villelmum mors rapuiſti,
Hac recubante domo quò fleat omnis homo.
Militiæ nomen, ſpeculum, flos, laus, decus, omen,
Gloria fama tacent, intumulata jacent.
Terra virum gaudet tantum ſepelire quod audet,
Quo ſtupuere coli regna ſuperna poli.
Non vidi mundum dare tanta laude ſecundum.
Hunc abſolve Deus, neſciat eſſe reus.

Amen.

Digitized by Google

Cy giſt madame Marie de Ligne eſpouſe à haulx, noble & puiſſant ſeigneur, meſſire Gilles baron de Berlaymont & de Hercies ſur Sere, Aunor, Formie, Vvingheyes, qui trépaſſa au chaſtel de Beauraing l'an MCCCCLXII. *le* XIIII. *de Mars.*

Le même jour nous partîmes ſur les quatre heures pour aller coucher à Vaſor. C'eſt une ancienne abbaye de notre ordre, ſituée ſur le bord de la Meuſe dans une ſolitude aſſiegée de tous côtez de montagnes. Elle doit ſa fondation au comte Eilbert, qui fonda auſſi le monaſtere de S. Michel en Thierache. Elle a eu pour premier abbé le ſaint evêque Foranannus, dont elle conſerve les precieuſes reliques, auſſi-bien que celles de S. Eloque abbé de Lagni dans le dioceſe de Paris. L'egliſe n'eſt pas fort grande, mais elle eſt ancienne. Elle n'eſt voutée que dans le ſanctuaire, qui eſt orné d'une très-belle boiſerie; mais le plafond du chœur & de la nef qui eſt enrichi de très-belles peintures ne laiſſe pas d'avoir ſon merite. Il n'y a point de porte dans le fond de la nef non plus qu'à Florine, ce qui fait croire qu'anciennement on n'y entroit que par le dedans du monaſtere, & que par conſequent les ſeculiers, ſur tout les femmes, n'y entroient jamais. Voici deux epitaphes très-ſimples de deux perſonnes illuſtres que nous y avons luës. Vaſor.

La premiere eſt dans la chapelle de S. Benoiſt.

Abbas Vvarn. Lateranenſis concilii teſtis obiit anno MCCXVI.

La ſeconde dans la nef.

Anno Domini MCCLVII. III. *nonas Septembris obiit Gerardus frater comitis de Loz.*

Digitized by Google

Le monaſtere eſt proportionné à l'egliſe, c'eſt-à-dire qu'il eſt petit, mais fort propre, ſur tout le cloître, où l'on garde en tout tems un ſilence inviolable. La bibliotheque paſſe pour excellente dans le pays. C'eſt l'ouvrage de monſieur l'abbé, homme ſçavant & fort zelé, qui tâche d'inſpirer l'amour de l'étude à ſes religieux, en leur achetant les meilleurs livres. Les appartemens de ſon logis abbatial ſont magnifiques, on y voit de très-belles tables de marbre de Genes, les ornemens des portes & des cheminées ſont de même matiere. Il nous fit voir un criſtal de roche orné de pierres precieuſes, ſur lequel on voit l'hiſtoire de Suſanne très-finement gravée, à ce qu'on prétent, par S. Eloi, ſur lequel on lit *Lotharius rex Francorum me fieri juſſit.* Autrefois les abbez le portoient ſur leur poitrine lorſqu'ils officioient. Je ne parle pas du monaſtere d'Haſtier, qui n'eſt qu'à trois quarts de lieuës de Vaſor, & qui avoit autrefois le même abbé. Il eſt aujourd'hui reduit en prieuré, où l'abbé de Vaſor envoye cinq religieux. Nous reſtâmes un jour entier à Vaſor comblez des honnêtetez de monſieur l'abbé, qui eut la bonté de nous communiquer ſon cartulaire, & de nous donner des copies des principaux titres, qui peuvent ſervir à éclaircir l'hiſtoire du pays. Enfin lorſque nous partîmes pour aller à S. Hubert, il nous donna un homme à cheval, qui nous conduiſit à moitié chemin, & nous addreſſa à un bon curé qui nous donna à dîné.

S. Hubert.

L'abbaye de S. Hubert n'eſt pas ſeulement une des plus conſiderables qui ſoient dans les Ardennes & dans le dioceſe de Liege, elle eſt encore une des plus illuſtres de l'ordre de S. Benoiſt, ſoit pour ſes privileges, ſoit pour ſes grands biens, ſoit par ſon pelerinage. Saint Beregiſe qui avoit été elevé à S. Tron, en fut le premier abbé. On prétend qu'il y établit une communauté de clercs, auſquels ſuccederent des moines du tems de Loüis le Debonnaire. Mais il n'y a guere d'apparence qu'un Saint elevé dans un monaſtere de l'ordre de S. Benoiſt, eut porté

Digitized by Google

Pepin maire du Palais à fonder une abbaye de clercs, dont il devoit avoir la conduite ; & cela dans une ſolitude affreuſe, dont les clercs, qui aiment les villes & les lieux frequentez, ne ſont pas capables de porter l'auſterité. D'ailleurs on ſçait que les anciens entendent aſſez ordinairement par le nom de clerc celui de moine, comme on peut voir dans Gregoire de Tours. Peut-être que l'abbaye ayant été d'abord fondée pour des moine, paſſa dans la ſuite à des clercs, comme cela eſt arrivé aſſez ſouvent à d'autres lieux, & que ces clercs étant beaucoup dechus, ont crut que pour retablir l'abbaye dans ſon luſtre, il falloit y remettre des religieux. Quoyqu'il en ſoit, tout le monde convient au moins, que le ſaint evêque de Liege Vvalcandus y établit des moines, & qu'il y transfera le corps de S. Hubert de l'egliſe de S. Pierre de Liege, où il avoit été enterré. Cette tranſlation ſe fit avec beaucoup de ſolemnité l'an 825. ſous le regne de l'empereur Loüis le Debonnaire. Depuis ce tems les Liegeois ont fait, à ce qu'on dit, pluſieurs tentatives pour reprendre les reliques de ce Saint, qu'ils regardent comme un de leur principaux protecteurs, & qui ſelon la tradition du pays a transferé le ſiege epiſcopal de Tongres ou de Maſtrich dans leur ville. Ces tentatives ont obligé les religieux à mettre le corps de leur ſaint Patron en lieu de ſûreté, & de le ſi bien cacher, qu'il n'y a jamais que deux religieux dans l'abbaye, qui ſçachent le lieu où il eſt. On montre ſeulement dans le treſor ſa croſſe qui eſt d'yvoire, & ſon étole dans un coffre d'or, donné l'an 1594. par DIANE de Domp-Martin marquiſe d'Autrech, la ſemele d'un de ſes ſouliers, & ſon peigne, dont on donna un morceau au prince Palatin, qui en reconnoiſſance a donné aux religieux un fond de deux cens écus. Les religieux de leur côté ſe font un devoir de lui faire tous les ans un ſervice. On montre outre cela dans le treſor un calice d'or & un très-beau texte des evangiles, orné de pierres précieuſes, donné par l'empereur Loüis le Debonnaire à la

Digitized by Google

translarion de S. Hubert. Un très-beau pseautier écrit en lettres d'or donné par l'empereur Lothaire son fils, quatre couronnes imperiales & plusieurs autres dons très-riches, faits par divers princes. On conservoit encore autrefois dans le tresor les corps de saint Beregise & de saint Théodoric abbez du monastere, mais ayant été brûlez par les Calvinistes, on n'a plus aujourd'hui que leurs cendres. On voit encore aux pilliers de la nef des marques de la fureur de ces impies, & des tentatives qu'ils firent pour ruiner l'eglise. S'ils avoient executé leur dessein, ils auroient fait un très-grand mal. Car l'eglise est très-belle, grande, large, élevée, & très-bien percée. Il y a double collateral, le chœur & le sanctuaire sont pavez de marbre, l'autel est magnifique. Le jour de l'Assomtion l'abbé officia pontificalement. Outre les principaux ministres de l'autel qui étoient religieux, il avoit quatre chapelains seculiers, dont l'un portoit sa crosse, l'autre sa mitre, le troisiéme le gremial, & le quatriéme la bougie. Les Acolythes pendant la messe, n'allumerent leurs cierges qui étoient sur la credence, qu'à l'évangile & à *Magnificat* des vêpres, & aussi-tôt après ils les éteignirent. Le maître des ceremonies encensa le chœur, donnant à chaque religieux un coup d'encens. Il y a d'autres ceremonies qui leurs sont particulieres. Après vêpres on fit une procession, on chanta le *salve regina* & les litanies de la Vierge, qu'on termina dans la nef.

Pour ce qui est du monastere, il est propre, regulier & commode, mais il n'a rien de trop somptueux. La bibliotheque est la meilleure du pays. Il y en a à Liege qui ont un plus grand nombre de manuscrits, mais qui ne sont pas meilleurs. Les principaux sont une ancienne bible de saint Jerôme en trois colomnes, deux anciennes collections de conciles, l'histoire d'Angleterre par le Venerable Bede & dans le même volume celle de France par Gregoire de Tours & par Fredegaire. Il y manque plusieurs chapitres de celle de Gregoire de Tours, ces chapitres ne regardent

Digitized by Google

point l'hiſtoire de nos rois, mais celle de quelques evêques en particulier. Il y a auſſi pluſieurs manuſcrits d'Origene de S. Auguſtin, de S. Jerôme & de S. Gregoire, il y en a deux très-anciens de S. Iſidore en lettres Lombardes, les vies des Peres du deſert, qui ſont plus amples que dans Roſweide. On trouve auſſi à la fin des retractations de S. Auguſtin, un dialogue contre les Juifs, qui a pour titre *Diſputatio Judæi & Chriſtiani* ſans nom d'auteur. C'eſt un ouvrage de Rupert, que le P. Gerberon nous a donné à la fin de S. Anſelme. Mais les plus conſiderables ſont ceux qui ſont dans le treſor, ſur tout le pſeautier écrit en lettre d'or, dont nous avons parlé, & qui a été donné par l'empereur Lothaire. On voit à la tête le portrait de ce prince, que le R. P. Dom Benoiſt Mourmane procureur de S. Hubert a eu la bonté de nous faire deſſiner. C'eſt une antiquité conſiderable & qui merite d'avoir place ici.

Digitized by Google

Digitized by Google

Après le portrait de l'empereur Lothaire on lit les vers ſuivans.

Inclyta Cæſareum diffundit fama triumphum
Hlotharii, celebrat quem maximus ambitus orbis.
Hunc oriens recolit, mittens veneranter Achivos,
Qui veniam curvi poſcant & fœdera pacis.
Syderis occidui populi ſua jura tremiſcunt,
Et tanto gaudent proni ſe ſubdere regi.
Quem non verba valent titulis exponere certis,
Ingenii locuples, neque ſufficit illius umquam
Virtutes animi propriis percurrere verbis,
Nec ſi centeno loqueretur lingua meatu.

L'image du roi David eſt au ſecond feüillet avec ces vers.

Rex fuit eximius, de multis fratribus unum,
Quem Deus elegit regnandi ut ſceptra teneret,
Cœlitus hunc ſacro Spiramine namque coëgit,
Pſallere bis quinis cœleſtia carmina chordis,
Quæ naſciturum regalis ſemine ventris
Signarent Chriſtum, mundi per enigmata regem,
Quem canit & citharæ modulantis verbere plectri,
Organa multiplici componit inclyta ſenſu,
Cymbala pſalterium prædocto pollice pulſat,
Myſtica deſignent ut nobis carmina regem.

Au troiſiéme feüillet eſt l'image de S. Jerôme avec ces vers.

Hieronymus mundi celeberrimus extat in orbe,
Quem meritis vitæ fulgens veneratur Eous.
Syderis occidui reminiſcitur ultima Thyle,
Teſtamenta Dei geminæque conſona legis
Tradidit ac vertit, mutans ſermone latino.
Hæc quoque pſalmorum gratiſſima cantica nobis,

Digitized by Google

Transtulit, ac demum rectum correxit ad unguem.
Continet ut præsens descriptus namque libellus,
Quem fieri regis veneratio magna coëgit.
Cujus amor mundi quadrifida climata complet.

Il y a enfin au quatriéme feüillet un ancienne formule de confession generale, & une très-belle priere qu'on recitoit autrefois avant de commencer le pseautier. On ne sera pas fâché de les trouver ici.

CONFESSIO OPTIMA PECCATORUM.

Confiteor Deo & omnibus sanctis ejus, & tibi pater, quia ego miser & peccator peccavi in legem Dei, in cogitationibus pessimis, in meditationibus pravis, in verbis, in factis, in pollutionibus, in detractionibus, in perjuriis, in superbia, in vana gloria, in vigilando, in dormiendo, in manducando, in bibendo, in luxuriando, seu in omnibus vitiis. Odivi disciplinam Domini, & projeci sermones ejus retrorsum. Si vidi furem, cucurri cum eo, & cum adulteris tuis portionem meam posui. Os meum abundavit malitia & lingua mea miscuit dolos. Sedens adversus fratrem locutus sui, & adversus filium matris meæ posui scandalum. Non est peccatum super peccatum meum, non est iniquitas super iniquitatem meam. Nullum invenitur peccatum, cujus sordibus non sim coinquinatus. Quod pollicitus sum non conservavi, semper ad peccatum redii, prioribus sceleribus semper deteriora conjunxi. Negligens fui & sum de opere Dei & de ordine meo. Infinita sunt peccata mea. Ideo precor te, ora pro me misero peccatore ad Dominum.

ORATIO ANTE RECITATIONEM PSALTERII.

Immense misericors Deus, Pater omnipotens, qui per os David electi tui carmina nos dulciflue docuisti, & petitionis affectum nobis miserabiliter declarasti, concede mihi, quæso, indigno ill. famulo tuo, hujus capacitatis spiritu repleri, ut sicut ille per hujus carmina modulationis gratiam tuæ consolationis

Digitized by Google

percepit, & peccatorum indulgentiam promeruit: ita me in hac hora, clementissime pater, dignanter respicias, & quidquid ad aures tuæ pietatis digne pulsavero, mihi misericorditer concedas. Tu enim corda nosti omnium, & cogitationes & verba conspideras, tu nosti quid mihi magis expediat. In quibuscumque partibus mihi necesse fuerit, misericordiam tuam invenire merear. De cujus anima & prosperitate te invocavero, apud misericordiam tuam indulgentiam suam percipiat. Præsta, Creator mundi, qui cum æterno Filio tuo & Spiritu sancto æqualis vivis & regnas per infinita sæcula sæculorum. Amen.

Après cette priere suit la preface de S. Jerôme écrite en lettres d'or, & enfin le pseautier avec ce titre.

INCIPIT LIBER PSALMORUM
EMENDATUS A B. HIERONYMO PRESBYTERO.

Les cantiques qu'on a coûtume de chanter dans l'eglise sont à la fin du pseautier, le *Te Deum*, le symbole *Quicumque*, qui est attribué à S. Athanase, l'oraison Dominicale & le symbole des Apôtres. Tout ceci est encore écrit en lettres d'or.

On lit ensuite les prieres suivantes, qui sont d'un caractere presque aussi ancien que le manuscrit.

ORATIONES PRO STATU SANCTÆ
DEI ECCLESIÆ.

Ego dixi Domine miserere mei, sana animam meam quia peccavi tibi.

Peccavimus cum patribus nostris, injuste egimus, iniquitatem fecimus.

Domine ne memineris iniquitatum nostrarum antiquarum, cito anticipent nos misericordiæ tuæ.

Adjuva nos Deus salutaris noster. Propter gloriam nominis tui, Domine, libera nos & propitius esto.

Digitized by Google

Fiant immobiles quasi lapis, donec pertranseat populus tuus Domine.

Veniat mors super illos: & descendant in infernum viventes.

Erubescant & conturbentur in sæculum sæculi: & confundantur & pereant.

Et cognoscant quia nomen tibi Dominus. Tu solus altissimus super omnem terram.

Ne forte dicant in gentibus ubi est Deus eorum? Et innotescat in nationibus.

Ultio sanguinis servorum tuorum qui effusus est, introeat in conspectu tuo.

Secundum magnitudinem brachii tui posside filios mortificatorum.

Videant pauperes & lætentur. quærite Deum & vivet anima vestra.

Adjutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cœlum & terram.

Domine exaudi orationem meam: & clamor meus ad te veniat.

ORATIO.

Ecclesiam tuam, quæsumus proprio sanguine filii tui redemtam jugibus defende præsidiis, ut persecutione paganorum procul repulsa, tibi omni tempore famuletur. Per.

ORATIO.

Absolve, quæsumus Domine, delicta famuli tui STEPHANI *pontificis, & intercedente B. Dei genitrice Maria, à peccatorum suorum nexibus, quæ pro sua fragilitate contraxit, tua miseratione liberetur. Per Dominum.*

ALIA.

Omnipotens sempiterne Deus, ædificator & custos civitatis supernæ, intercedente B. Lamberto martyre tuo atque pontifice, custodi famulum tuum STEPHANUM *pontificem, ut sit in eo domicilium incolumitatis & pacis. Per Dominum.*

Digitized by Google

ALIA.

Preces noſtras, quæſumus Domine, memor fragilitatis humanæ, placatus admitte, & quia ..... noſtræ ad impetrandæ, quæ poſcimus.....qualitate diffidimus, pietatem tuam humiliter imploramus, ut interceſſione ſanctæ Dei genitricis Mariæ, & beatarum omnium cœleſtium virtutum ſanctorumque patriarcharum, prophetarum, apoſtolorum, martyrum, confeſſorum, ac virginum, omniumque cœleſtium tuorum famulorum, Stephano propriarum indulgentiam culpatum, & plenitudinem æternorum largiaris gaudiorum. Per Dominum noſtrum Jeſum-Criſtum.

INCIPIT ORATIO PRO VIVORUM QUI PSALTERIUM IN ORDINE VICIS SUÆ CANTARE DEBENT ITALICOM. PRIMUM GENIBUS FLEXIS IN TERRA ORATIONEM DOMINICALEM ET SIMBOLUM, TUM DENUO REPETAT EAMDEM ORATIONEM DOMINICALEM SUPPLICITER OBSECRANS.....

Cette priere qui eſt d'une écriture très-ancienne tient à la couverture du manuſcrit.

Deus omnium rerum creator, qui in veritate perfecta dominaris & regnas, ad precem meam aures tuæ pietatis inclina, & licet peccatorum ac facinorum meorum vinculis ſim adſtricta, ut tibi non valeam digne ſupplicare: tu tamen clemens & miſericors, qui exaudire dignatus es Jonam prædicantem, Ninivitas ad te revertentes, proſtrato ac pœnitenti per Nathan prophetam revelaſti David & etiam ſuorum peccatorum facinora eſſe dimiſſa; exaudi me infelicem coram majeſtatis tuæ conſpectu proſtratam, ac ſcelere peccatorum meorum nimium prægravatam: qui etiam dixiſti nolo mortem peccatoris, ſed magis ut convertatur & vivat, quique Chananæam & publicanum vocaſti ad pœnitentiam, tu miſerearis mei poſtulantis in ordine vicis meæ. In primitus Hlothario, Karolo, atque Hludovico germanos meos, necnon & germanas meas ill. videlicet: Karolum ſeniorem noſtrum ſive reginas adeo & avunculos meos, pro fratribus noſtris ſive ſoroes in hoc cœnubio una in familiaritate de-

Digitized by Google

gentibus, scilicet tam viventibus quam etiam olim defunctis, quorum nomina in capite hujus psalterii vel in fine inserta esse videntur Hlothario, Hyrmingardis, Theoberto, vel quorum manibus in familiaritate sociatos in amorem susceperunt, vel quorum & quarum elemosinas sumus adjunctæ, & virorum quoque ac feminarum utrorumque sexuum absque insidiis diabolicæ artis ita disponas, & tua virtute regas, ut tibi toto corde..... famulentur, & quæ digne postulant consequi mereantur, cum dies futuri judicii advenerit, tunc.... promereantur audire: Venite benedicti patris mei percipite regnum, quod vobis paratum est ab origine mundi: ut sint consortes & participes inter sanctos & electos tuos per infinita sæcula sæculorum. Amen.

Post hanc orationem dicat. *Ego dixi Domine. Converte, Domine. Oculi Domini. Salvos fac servos tuos. Mitte eis Dñe auxilium. Requiem æternam donet eis. Dominus..... animæ eorum, in bonis. Requiescant in pace. Amen. Domine exaudi orationem meam.* Psal. *Miserere mei Deus* cum gloria. Finita gloria. Inchoat antiphonam *Beatus vir.* Psal. *Beati immaculati.*

Manu vero longe recentiori hæc addita fuere.

Apud Duriscl in comitatu de Salmis pro remedio animæ suæ & mariti sui Anselmi Domina Gela femina nobilis tradidit ad altare S. Petri sanctique Huberti ad luminaria ecclesiæ XXX. *denerendas ceræ, quæ solvuntur in festo S. Huberti.*

J'ajoûterai à ces observations sur le pseautier de l'empereur Lothaire, qu'on conserve encore dans le tresor de S. Hubert un petit missel d'environ trois cens ans, dans lequel on lit à la fin du Canon les oraisons suivantes. Après l'oraison. *Domine Jesus-Christe dixisti apostolis tuis pacem meam &c.*

Pax Christi & ecclesiæ abundet in cordibus nostris. Amen.

Dando pacem dic. *Habete vinculum pacis & caritatis, ut apti sitis sacro-sanctis mysteriis Christi.*

ORATIO S. AUGUSTINI.

Domine Jesu-Christe Fili Dei vivi &c,
Perceptio corporis &c.

SALUTATIONES

SALUTATIONES CORPORIS CHRISTI.

Ave in ævum sanctissima Christi caro, summa vitæ meæ dulcedo.

ORATIO.

Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi? Panem cœlestem accipiam de mensa Domini, & nomen Domini invocabo.

ORATIO.

Corpus Domini nostri JESU-CHRISTI *proficiat mihi peccatori in remissionem peccatorum meorum. Amen.*

SALUTATIONES SANGUINIS CHRISTI.

Ave in æternum cœlestis potus ante omnia & super omnia mihi dulcis.

ORATIO.

Sanguis ejusdem Domini nostri Jesu-Christ proficiat mihi peccatori in remissionem peccatorum meorum & ad vitam æternam.

Tout le monde sçait, que le plus puissant remede contre la rage, c'est d'avoir recours à la protection de saint Hubert. Lorsque nous étions dans son monastere, il y arriva dix personnes du dioceſe de Langres, qui avoient été mordues par un chien enragé. Après s'être confessées & avoir communié, le sacristain leur fit un petite incision au front, inséra une très-petite parcelle de l'étole de S. Hubert dans la playe, la referma proprement & la banda avec un linge, & leur prescrivit certaines loix à garder. Ces loix sont:

1. De se confesser, & communier durant neuf jours.
2. Durant ce tems-là de coucher seul dans des draps blancs, ou bien vêtu.

Digitized by Google

3. De boire dans un verre, ou un autre vaſe particulier, & de ne ſe point baiſſer la tête pour boire dans des fontaines ou dans des rivieres.

4. De boire du vin mêlé avec de l'eau, ou de l'eau toute pure.

5. On peut manger du pain blanc ou autre, de la chair d'un porc mâle d'un an ou plus, des chapons ou poules auſſi d'un an ou plus, des poiſſons portant écailles, comme harangs ſorets, carpes & des œufs cuits durs, le tout froid.

6. On ne doit point peigner ſes cheveux durant quarante jours.

7. Le dixiéme jour il faut ſe faire delier ſon bandeau par un prêtre qui le brûle, & jette les cendres dans le ſacraire.

8. Il faut garder tous les ans la fête de S. Hubert qui arrive le 3. Novembre.

9. Si la même perſonne recevoit dans la ſuite quelque bleſſure ou morſure d'un chien ou autre bête enragée, qui allât juſqu'au ſang, il n'eſt pas neceſſaire qu'elle revienne à S. Hubert, il ſuffit qu'elle faſſe les mêmes abſtinences durant trois jours.

On ajoûte que ceux qui ſont une fois venus à S. Hubert, & qui ont été gueris, peuvent donner repit ou delai de quarante jours, à ceux qui ayant été mordus & étant empêchez ne peuvent venir à S. Hubert avant le dixiéme jour, & même renouveller pluſieurs fois ce delai de quarante en quarante jours, s'il eſt neceſſaire.

Quelques perſonnes regardent ce regime comme une ſuperſtition, il eſt toutefois certain que tous ceux qui l'obſervent ſont gueris, & que ceux qui le negligent périſſent de la rage. Il eſt encore certain, que cette pratique eſt très-ancienne, puiſqu'il en eſt parlé dans le *Cantatorium* de S. Hubert, ouvrage écrit il y a plus de ſix cens ans, & dans les actes de la tranſlation de ce Saint écrits par Jonas evêque d'Orleans, qui ſont encore plus anciens. Enfin l'evêque de Liege, les examinateurs ſynodaux du dioceſe, l'univerſité de Louvain, les docteurs en medecine étant

Digitized by Google

consultez là-dessus, ont approuvé ce regime, & voici les raisons qu'ils en apportent.

On leur ordonne de coucher seuls dans des draps blancs & nets pour éviter les accidens tant pour eux, que pour les autres, s'ils couchoient avec d'autres personnes & dans des draps infectez; ou bien vêtus par la même raison, & aussi par mortification.

On leur ordonne de boire dans un verre particulier, pour éviter les dangers, & pour eux & pour les autres, & de ne se point baisser pour boire dans des fontaines ou des rivieres, de crainte que dans ces mouvemens la parcelle de l'étole de S. Hubert, qu'on a inserée dans leur front, ne tombe.

On leur ordonne de mettre de l'eau dans leur vin ou de la boire pure, & par mortification & pour ne pas échauffer le sang, ce qui seroit contraire à la guerison de la rage.

On leur permet certains alimens & on retranche les autres, on veut qu'ils les mangent froids par mortification. Et pour la même raison on veut que les animaux dont on leur permet l'usage soient d'un an ou plus, parce que la viande des jeunes animaux est plus délicate.

Enfin on leur défend de se peigner durant quarante jours, & cela dans un esprit de penitence.

Les religieux entretiennent un hôpital joignant le monastere pour recevoir les pauvres pelerins, qui arrivent tous les jours à S. Hubert. Ils entretiennent encore quatre prêtres seculiers, pour recevoir leurs confessions. Car encore bien qu'ils ayent parmi eux plusieurs religieux très-capables, ils se sont interdit volontairement le soin d'entendre les confessions des externes, pour accomplir leurs fonctions du cloître avec plus de liberté & moins de distraction. C'est un reglement qu'ils se sont prescrit eux-mêmes en recevant la reforme des peres de la Congregation de saint Venne, qu'ils suivent sans relâchement depuis l'an 1618. quoyqu'ils n'ayent pas les secours des monasteres qui sont unis en congregation. Mais leur fidelité leur tient lieu de tous ces secours. Lorsque nous étions chez eux, ils furent travailler à la campagne pour faire la recolte. Ils di-

Digitized by Google

rent les vêpres à une heure & travaillerent juſqu'au ſoupé.

Braz. Comblez de leurs honnêtetez, nous partîmes le 19 d'Août avec un homme à cheval qu'ils nous donnerent, pour nous conduire à Stavelo. Nous couchâmes le lendemain au village de Braz chez le curé, l'oncle d'un religieux de S. Hubert. C'eſt un grand homme de bien, qui depuis quarante ans exerce l'hoſpitalité ſans en être incommodé. Perſuadé que le bien des eccleſiaſtiques eſt le patrimoine des pauvres, il leur donne tout ce qu'il a. Il avoit un frere auſſi prêtre, qui rempli des mêmes principes, & animé du même eſprit, diſtribuoit auſſi tout ce qu'il avoit aux membres de JESUS-CHRIST. Ce frere en mourant le fit ſon heritier. Mais le bon curé donna tout aux pauvres, & il apprehendoit tellement qu'il ne lui reſtât quelque choſe du bien de ſon frere, qu'il donna encore trois cens écus du ſien. Il a fait de grands accommodemens dans ſon presbytere, de très beaux ornemens pour ſon egliſe, & medite d'en bâtir une nouvelle. Heureux les peuples qui ont de ſemblables paſteurs. Il eſt l'arbitre de tous les differens des eccleſiaſtiques du pays.

Stavelo. Le lendemain nous partîmes de grand matin pour aller dire la meſſe à l'abbaye imperiale de Stavelo. Nous trouvâmes monſieur le prieur à l'entrée du monaſtere, qui nous reçût avec tout l'acceüil poſſible. Il nous mena lui-même à l'egliſe, nous fit donner des ornemens, & nous combla d'honêtetez. L'après midi il nous fir voir la bibliotheque, qui eſt dans un petit edifice très-ancien joignant le dortoir. Il y a un autel conſacré du tems de S. Poppon comme il paroît par cette inſcription.

Anno ab incarnatione Domini M.XXX. *indictione* XIII. *Chuonrado* VII. *anno imperatore, Rainardo* VI. *epiſcopo Leodicenſi, Poppone ejus loci* XI. *anno abbate, dedicatum eſt hoc altare in honore ſanctorum Nicolai, Martini, Medardi, Vedaſti, Amandi, Apri, Columbani, Remigii, Maximivi,* VII. *Kalend. Januarii, quorum reliquiæ inibi continentur. Deogratias.*

Digitized by Google

Au-dessous de la bibliotheque est le noviciat dans un petit lieu voûté. Les differentes revolutions arrivées à Stavelo sont cause qu'aujourd'hui on n'y trouve pas un si grand nombre de manuscrits, mais le peu qu'il y en a est bon. On y voit entr'autres une très belle bible en deux grands volumes, écrite en quatre ans par Goderan & Erneston religieux du monastere, à la fin de laquelle on lit cette inscription.

Codices hi ambo quia continuatim & tamen morosius scripti sunt per annos ferme IIII. *in omni sua procuratione, hoc est scriptura, illuminatione, ligatura uno eodemque anno perfecti sunt ambo. Licet hic posterior qui est anterior, & ipse est annus ab incarnatione Domini* M. XCVII. *indictione* V. *Henrico* IIII. *imperante, Christianorum exercitu super paganos violenter agente. Obberto Leodicensi præsule, Rodulfo Stabulensi abbate, Christo Domino ut semper per infinita sæculorum sæcula regnante. Amen.*

On lit aussi à la tête les vers suivans, qui sont de l'abbé Vvolphelme, que je crois être S. Vvolphelme abbé de Brunvillaire à deux lieuës de Cologne. Je les rapporterai ici, seulement à cause du merite de celui qui en est auteur.

VERSUS DOMNI VVOLPHELMI ABBATIS SUPER NOVUM ET VETUS TESTAMENTUM.

Late diffusus sic ecclesiasticus usus
Se testamentis exercet Dei omnipotentis,
Ut legat hæc ambo sed & omni compleat anno;
Sicut in hebdomada psalmorum clauditur oda.
Ast hinc psallendi cum stet status, inde legendi;
Lectio quo profit, numquam præfatio desit,
Qua clavi limen patet ad quodcumque volumen.
Pandat ut admisso quid clamet abyssus abysso
Admitti vero dedit ejus gratia clero,
Qui populis ipso parat hinc documenta ministro.
Sed cunctis æque non detegit intima quæque.

Digitized by Google

Quis tamen interea non abnuit interiora.
Angelus hinc enſem ſuſpendit percutientem.
Altius inflictus non lædit fulminis ictus;
Non ignis torrens, non vultus dæmonis horrens.
Captivis diræ diſcedunt ſenſibus iræ.
Vaſta lues morbi quæ ſæpe ſupervenit orbi;
Aut non accedit, citiuſve precando recedit.
Excepto natos quod vult pater eſſe paratos
Verberibus tangi pœniſque fugacibus angi.
Queis abſterrendi nocuo ſunt fœdere mundi.
Sed non donorum Deus uſum ſubtrahit horum.
Queis patrem ſeſe per verbera comprobat eſſe.
Si ſit eis ritus, legaliter hic ſtabilitus
Ut ſit, pſallatur ceu diximus atque legatur.
Utilitas extra patet hæc, latet altior intra.
Huc introductus guſtabit munera fructûs,
Cui donat mentem Dominus guſtare ſinentem,
Fructus majoris quam pandit lingua ſaporis.
Sed nec erit guſtum qui ſcriptis exprimat iſtum.
Guſtet: ipſe magis ſcit quam ſit terra ſuavis,
Quam ſcripturarum conſervat aula ſacrarum:
Et quæ diffundi ſe vult per climata mundi;
Quo genus humanum ſit in hoc medicamine ſanum.
Quod naturarum peragit compago duarum;
Dum Deus inde pater parit, hinc parit innuba mater.
Nil cœlis illinc, nil terris clarius iſtinc.
Qua ſpecie bina componitur hæc medicina.
Chriſtus patre ſatus Deus eſt, homo Virgine natus.
Qui cum patre Deus, ſed & almo Pneumate verus.
Ad nos indultis pandat ſua viſcera culpis
Sacra per examen dum juſte diſcutit. Amen.

Le manuſcrit qui contient l'hiſtoire de Joſephe n'eſt pas moins beau que la bible. La plûpart des autres manuſcrits ſont des ouvrages des peres de l'egliſe, ſur tout de ſaint Auguſtin, de S. Jerôme & de S. Gregoire. On y voit auſſi les actes d'un chapitre general des moines noirs tenu à S. Maximin de Treves en mil quatre cens vingt-deux, &

Digitized by Google

des reglemens faits au concile de Baſle l'an mil quatre cens trente-ſix pour la reformation de l'ordre de S. Benoiſt. Dans un ancien ſacramentaire qui ſemble avoir été à l'uſage de l'egliſe de Mayence, ou de quelqu'autre egliſe de cette Metropole, il eſt preſcrit que dans la dedicace des egliſes, on renfermera dans l'autel trois portions du corps de Jeſus-Chriſt avec les ſaintes reliques. *Deinde ponat tres portiones corporis Domini in confeſſionem & tres de incenſo & tunc ponantur reliquiæ in confeſſionem.* Dans l'ordination du diacre, il n'eſt pas preſcrit qu'on lui donne à toucher le texte ſacré des evangiles. Mais le plus curieux de tous les manuſcrits eſt celui qui comprend les lettres de Vvibaldus un des plus grands hommes de ſon tems, & qui étoit alors dans l'empire ce que Sugere étoit en France. Monſieur le prieur nous fit la grace de nous en donner une copie.

Le chartrier eſt un des plus propres & des mieux ordonnés que j'aye vû. Il eſt dans une ancienne chapelle, qu'on dit que l'abbé Vvibaldus s'étoit fait bâtir ſur le modele de ſainte Sophie de Conſtantinople. Nous y vîmes un ancien cartulaire, qui renferme un ſi grand nombre de chartes des rois de la premiere race, qu'il n'y a que ſaint Denys qui puiſſe lui diſputer pour le nombre. Mais ce que nous n'avons trouvé dans aucune egliſe de France, nous y avons vû une charte de l'empereur Lothaire II. accordée à l'abbé Vvibaldus, écrite en lettre d'or. On en voit une toute ſemblable en l'abbaye de Corbie en Saxe dont Vvibaldus étoit auſſi abbé. Alberic en ſa chronique rapporte ſur l'an 940. que S. Edmond roi d'Angleterre donna à l'abbaye de Glaſton un privilege écrit en lettre d'or dans un livre des evangiles. L'egliſe eſt une des plus belles du pays. Elle a près de trois cens pieds de longueur, quatre-vingt un de largeur. Elle eſt haute à proportion; la croiſée a cent cinquante pieds de longueur; l'ancien clocher en avoit trois cens de hauteur, mais en 1701. il fut brûlé avec toute la couverture de la nef par le feu du ciel, qui en trois heures de tems conſuma ce bel edifice. Les decorations de l'egliſe ſont très-belles, le jubé fort joli, & l'autel magnifique. Le devant qui eſt de ver-

Digitized by Google

meil doré repreſente la deſcente du S. Eſprit ſur les apôtres, qui y ſont en boſſe avec cette inſcription. *Factus eſt repente ſonus tamquam advenientis ſpiritus vehementis, & repleti ſunt omnes Spiritu ſancto.* Le retable beaucoup plus riche eſt tout d'or maſſif. Il repreſente les principaux myſteres de la paſſion & de la reſurrection du Sauveur. C'eſt l'ouvrage du grand Vvibaldus, dont on voit la figure d'un côté, & de l'autre celle de l'imperatrice Irene. Il avoit autrefois ſon tombeau dans le ſanctuaire, avec cette courte épitaphe.

Anno Domini MCLVIII. *indictione* VII. *obiit recolendæ memoriæ domnus Vviboldus Stabulenſis & Corbeienſis abbas.*

Mais comme il embarraſſoit l'égliſe, on l'a detruit, ſans qu'il paroiſſe aujourd'hui aucun monument ſur la place, qui conſerve la memoire d'un ſi grand homme. On a eu plus de ſoin de la tombe de Guillaume de Mandreſcheit qui eſt devant le grand autel, ſur laquelle on lit cette épitaphe.

Hic ſepultus quieſcit reverendus in Chriſto pater ac illuſtris Dominus Guillelmus ex comitibus à MANDRESCHEIDT, BLANCKENHEIM, *inſignis Stabulenſis & Prumienſis monaſteriorum abbas ac præſul optime meritus, cujus inter ceteras præclare à ſe, dum in vivis ageret, res geſtas, in primis memorata dignæ ſunt, quod difformationem quæ monaſteria invaſerat purgavit, caſtrum Longiæ multis annis ab exteris occupatum, Cæſare auſpice, recuperavit, arcemque vicino in monte erexit. Obiit anno Domini ſeſquimilleſimo quadrageſimo ſexto, ſecunda Julii, cujus animæ Deus miſereatur.*

On montre derriere le grand autel la chaſſe qui renferme les précieuſes reliques de ſaint Remacle, patron du monaſtère. Elle a ſix pieds & trois quarts de longueur, deux de largeur, & trois pieds & un pouce de hauteur. Elle eſt très-belle & très-riche, la figure du Sauveur aſſis & tenant un globe en ſa main fait l'ornement de la partie de devant, où on lit cette inſcription :

Solus

Digitized by Google

Solus ab æterno creo cuncta, creata guberno.

De l'autre côté l'on voit la figure de la ſainte Vierge, qui tient ſon fils entre ſes mains, avec cette inſcription:

Tu mihi nate pater, & tu mihi filia mater.

Saint Remacle au milieu de ſix apôtres ſeparez par des colonnes, & ſaint Lambert au milieu de ſix autres apôtres ſeparez de même maniere, ſont repreſentez aux deux côtez. Le deſſus en forme de toît repreſente en reliefs les principaux myſteres du Sauveur. Toutes les figures, les colonnes & les reliefs ſont d'argent doré: on croit que le reſte de la chaſſe n'eſt que de cuivre doré. Entre les pierres precieuſes dont elle eſt enrichie, on remarque une agathe qui par ſa groſſeur & ſon travail ſe fait admirer. Elle repreſente un roy à demi corps. On croit à Stavelo que c'eſt ſaint Goduin quatriéme abbé qui a fait faire cette chaſſe, parce, dit-on, que c'eſt lui qui le tira de l'oratoire de ſaint Martin où il avoit été enterré, pour le transferer dans la principale egliſe, où il l'expoſa dans un lieu éminent, mais elle ne nous paroît pas d'une ſi grande antiquité; je ſerois plus porté à croire que c'eſt l'ouvrage de ſaint Poppon ou de Vibaldus. Je trouve même qu'en 1263. les religieux de Stavelo ſe diſpoſoient à mettre les reliques de ſaint Remacle dans une nouvelle chaſſe, qu'ils avoient fait faire. C'eſt ce qu'on voit dans une lettre qu'ils écrivirent cette année aux religieux de Solignac en Limouſin, qui leur avoient demandé des reliques de leur ſaint patron.

Outre le corps de ſaint Remacle, on montre encore dans le treſor ſa chaſuble, ſon étole, ſon manipule, ſa chappe, ſes ſandales, ſa cucule & ſon peigne. Rien au monde ne m'a tant touché que de voir ſa cucule. Elle eſt d'une étoffe très groſſe, de couleur brune & toute rapetaſſée. C'étoit-là l'habit d'un homme qui dans le ſiecle avoit paru avec éclat à la cour de nos rois, & qui

Digitized by Google

après avoir joüi plusieurs années d'un très-grand & très-riche evêché, s'étoit retiré dans une solitude affreuse, pour y vivre dans les exercices d'une rigoureuse penitence. La forme de la cucule est semblable à celle des anciennes chasubles, c'est-à-dire qu'elle couvre tout le corps & qu'il n'y a pas de manches, avec cette difference qu'il y a au dessus un petit capuce pointu, qui y est attaché : ce qui confirme ce que dit S. Isidore dans son livre des Etimologies, *Casula est vestis cucullata, per diminutionem à casa, quod totum hominem tegat*, & l'abbé Theodemare dans sa lettre à Charlemagne. *Cucullam nos esse dicimus, quam alio nomine casulam vocamus.* C'est le plus precieux monument d'antiquité que nous ayons en ce genre, & il m'a paru si respectable, que j'ai cru faire plaisir aux lecteurs de le representer ici.

Digitized by Google

Digitized by Google

Il faut ajoûter à cela une très-belle croix d'or, dans laquelle il y a du bois de la vraye croix, que Vvibaldus rapporta de Conſtantinople, & le chef de ſaint Alexandre martyr. Pour le corps de ſaint Poppon, il eſt à la ſacriſtie dans une belle chaſſe d'argent.

Si l'on en croit la tradition du pays, la crypte ſouterraine eſt l'ouvrage de ſaint Poppon, mais nous la croyons plus ancienne, parce que nous trouvons dans un ancien calendrier écrit vers le temps de ſaint Poppon même, que la dédicace en fut faite l'an 1008. & par conſequent longtemps avant ſaint Poppon. Il y a plus d'apparence qu'elle a été bâtie par l'abbé Odilon, lorſqu'il rétablit le monaſtere, qui avoit été ruiné par les Normans, & que c'étoit-là l'egliſe qui ſervoit alors aux religieux, ſur l'extremité de laquelle on bâtit dans la ſuite l'egliſe qu'on voit aujourd'hui. Quoyqu'il en ſoit, cette crypte eſt aſſez belle, il y a trois autels, & ſaint Poppon y fut enterré devant la chappelle de la Vierge. Son tombeau eſt fort frequenté, parce que tous les malades y trouvent un ſouverain remede à leurs maux. C'eſt aſſez proche de cette crypte qu'on voit le lieu, où du temps de ſaint Renacle les religieux qui avoient failli en quelque obſervance alloient faire penitence devant la croix, comme il arriva à ſaint Lambert, qui ayant fait du bruit dans le dortoir en ſe levant longtemps avant matines pour prier Dieu, l'abbé lui ordonna d'aller à la croix, où il demeura durant les matines expoſé aux injures du temps & tout couvert de neige. On dit qu'elle étoit de bois, & que les chanoines de Liege en memoire de ce qui arriva à ſaint Lambert, ont voulu l'avoir. Aujourd'ui il y en a une de fer. Tout le reſte du monaſtere ſe reſſent de la ſimplicité des premiers religieux de Stavelo. Le cloître eſt grand, voûté & vitré ſelon la coûtume du pays, on y voit la ſuite des abbez repreſentez ſur les vitres. Le chapitre eſt bâti dans le lieu où étoit autrefois l'oratoire de ſaint Martin, il eſt petit & très-ancien, comme il paroît par les vitres qui ſont peintes, & ſur leſquelles ont lit les vers ſuivans.

Digitized by Google

Judicii fratrum quibus eſt commiſſa poteſtas
Judicii horrendi mente diem teneant.
Judicium de judiciis qui ſunt ſubituri,
Judicium ſubeant de pietate magis.

Quod rex peccavit humilis confeſſio lavit
Et tu, prælate, ſimili parcas pietate.

Cum mittis lapidem, qui criminis es reus idem
Pro lapſu mœſto pius & tu labilis eſto.

Eſt gladio verbi pinguedo ſecanda ſuperbi,
Sed ne diſtiteris ſi convitio maculeris.

Cum ſit latronis ſpelunca domus Salomonis;
Ulciſcendo ſcelus debet ferveſcere zelus.

C'eſt dans ce lieu-là que ſaint Remacle a été enterré, & on y voit encore ſon tombeau, ſur lequel on a gravé les vers ſuivans.

Quiſquis humum docta variatum conſpicis arte,
Flecte genu, tali eſt dignus honore locus
Præſulis hoc tumulo jacuerunt oſſa Remacli,
Oſſa inhonorato non retinenda ſolo.
Nobile depoſitum tellus ſervavit honore
Arcubus agnoſcens numen ineſſe ſacris.
Reddidit intactum fulvo quod dignius auro
Conderet artificis docta labore manus.
Hinc igitur moveat greſſus, actuſque prophanos,
Acceptum ſuperis hunc venerare locum.

L'abbé Theoderic a été auſſi enterré dans le même lieu, devant le pupitre, & on lit encore ſur ſon tombeau cette epitaphe.

Quem tegit iſte lapis, fuit Abbas Theodericus
Expulſum Treveri, quem Stabulaus retinet.

Digitized by Google

Nobilitas mentis ſeptenis artibus aucta
Non fuit inferior nobilitate Patrum.
Simplicior quam tempus ei ſuadebat & ordo,
Excidit officio ſimplicitate ſua;
Sed tribulatorum ſpes, portus & aura Remaclus
Colligit hoſpitio poſt tumuli titulo.
Prima Novembris eum carnis de carcere ſolvit.
Hic tegitur corpus, ſpiritus aſtra petit.

Voici ce que j'ai trouvé dans un vieux memoire du lieu, & du temps de la ſepulture de l'abbé Cuonon. *Ante ſcripterium ſubter magnum lapidem recumbit piæ memoriæ domnus abbas Cuono Stabulenſis, anno Domini* MCXXVIII. *indictione* VII. V. *idus decembris viam univerſæ carnis ingreſſus.* Cette inſcription nous apprend qu'à Stavelo il y avoit autrefois un lieu deſtiné pour écrire des livres, comme on voit encore aujourd'hui à Ciſteaux & à Clervaux. L'auditoire joint le chapitre, c'eſt le lieu où les religieux viennent après la réfection faire un quart d'heure de lecture ſpirituelle avant que d'avoir le colloque. Nous aſſiſtâmes un dimanche à la grande-meſſe, & je remarquai qu'un religieux ſortit du chœur vers le commencement de l'epître pour aller faire l'aſperſion de l'eau benite dans toutes les officines du monaſtere; à l'evangile on alluma un cierge qu'on éteignit auſſi-tôt après.

Les premiers religieux de Stavelo commencérent dans un grand eſprit de ſimplicité, d'humilité & de penitence. Le roy Sigebert qui les fonda à la demande de ſaint Remacle, leur ayant donné douze lieuës d'un deſert inculte, ils luy en rendirent ſix, & ſe contenterent ainſi de la moitié, qu'ils cultiverent avec beaucoup de peine, dans un eſprit de pauvreté & de penitence. Et cette vie bien loin d'éloigner le monde de leur deſert, leur attira un grand nombre d'excellens ſujets, qui s'y diſtinguerent par leur ſainteté & par leur propre merite. On ne ſera peut-être pas fâché de voir icy une liſte des perſonnes illuſtres qui ont fleuri à Stavelo, telle que je l'ai trouvée dans un ancien manuſcrit.

Digitized by Google

VIRI ILLUSTRES QUI EX MONASTERIO STABULENSI PRODIERUNT.

S. Remaclus episcopus Tungrensis abbas I.
S. Theodardus episcopus Tungrensis & martyr.
S. Lambertus episcopus Tungrensis & martyr.
S. Floribertus episcopus Tungrensis.
S. Babolenus episcopus regionarius abbas II.
S. Sigolenus abbas III.
S. Goduinus abbas IV.
S. Anglinus abbas X.
S. Agilolfus archiepiscopus Colonienſis & martyr.
S. Albriacus abbas XII.
S. Richarius episcopus Leodienſis.
S. Odilo abbas XXXI.
S. Poppo abbas XXXV.
S. Theodericus abbas. S. Huberti.
S. Vvolbodo episcopus Leodicenſis.
Lambertus abbas Elvangenſis archiepiscopus Moguntinus
Rodulfus abbas, Herfeldenſis poſtea episcopus Paderbonenſis.
Johannes de ENGHEIN episcopus Leodienſis.
Vvirundus abbas XIV. Carolo magno charus.
Odulfus præpoſitus Malmundarienſis & Carolo magno charus.
Johannes S. Popponis diſcipulus abbas Limburgenſis & S. Maximini Trevirenſis.
Fulmarus abbas Vvizemburgenſis.
Nortbertus abbas S. Galli.
Humbertus abbas Epternacenſis.
Heribrandus abbas S. Giſleni in Hannonia.
Ello abbas S. Nicolai Bravvillarienſis juxta Coloniam.
Cuono abbas monaſterii Boſondorpenſis in Lotharingia.
Herigerus abbas S. Pauli Ultrajectenſis.
Everhelmus abbas Altimontenſis.

Digitized by Google

Heribertus abbas S. Vincentii Metenſis.
Theodericus abbas Neuvillerenſis.
Lambertus Vvalciodorenſis abbas.
Bertulfus abbas S. Matthiæ Trevirenſis.
Vvibaldus abbas Stabulenſis, Caſinenſis, Corbeienſis & Vvalciodorenſis.
Robertus abbas Vvalciodorenſis.
Petrus Luſius abbas. B. Mariæ Monaſterienſis prope Lucemburgum.

L'amour de la pauvreté & de la penitence n'attira pas ſeulement à Stavelo de grands hommes en vertus & en merites, il lui procura encore de grands biens & de beaux droits, enſorte que dans la ſuite l'abbé eſt devenu ſouverain & prince du ſaint empire. Les grands biens qu'on donna aux religieux, ou qu'ils acquirent par leur travail, les mit dans la neceſſité d'avoir des defenſeurs ou advocats, communement appellez *Advouez*, pour les defendre contre les entrepriſes & les perſecutions ſoit de leurs voiſins, ſoit de toutes autres perſonnes.

Dans les premiers ſiecles ils n'eurent point d'autres avoüez & protecteurs que les rois de France, qui les avoient fondez & les empereurs: Dans la ſuite du temps les empereurs leurs donnerent d'autres princes qui recevoient à fief de leurs mains imperiales le titre & la charge d'avoüé, ſans qu'elle fut hereditaire. Leur office étoit de prendre les armes pour la defenſe du monaſtere, mais ils ne devoient les prendre que lorſqu'ils étoient appellez & requis par l'abbé. Et pour recompenſe de leurs ſervices, ils avoient la troiſiéme partie des amandes, qui réſultoient des executions qu'ils avoient faites. Ils n'avoient rien autre choſe, & l'abbé même ne leur donnoit pas le logement : mais dans la ſuite du temps ils s'emparerent par force de pluſieurs groſſes terres & ſeigneuries ; comme ces avoüez ont toûjours été des perſonnes puiſſantes, nous allons en rapporter une ſuite depuis environ huit cent ans, comme on nous l'a communiquée.

DE

Digitized by Google

DE ADVOCATIS MONASTERII STABULENSIS.

Ab initio abbatiam Stabulenſem advocatos non habuiſſe, ſed immediate ſub protectione & mundiburdio regum atque imperatorum fuiſſe certum eſt, & colligitur ex inſtrumento Ludovici regis, ubi habetur: Qualiter ipſe princeps & rex Sigibertus, ſcilicet pro mercedis ſuæ impendio & æterna retributione villas aliquas &c. abſque introitu advocatorum conceſſit. *Pauca de advocatis ex cartis monaſterii, & aliis auctoribus breviter hic annotabo.*

BURGERICUS *ſubſcripſit donationi cujuſdam Lamberti, anno* 923.

ODILARDUS *interfuit donationi Rainulfi & uxoris ejus Huodæ, anno domini* 943. *regis Ludovici* 7.

ERENFRIDUS *comes in quadam precaria facta in favorem cujuſdam Ramberti anno* 949. *Sub Brunone duce & archiepiſcopo Colonienſi, qui tum juſſu Ottonis imperatoris fratris ſui regnum Lotharienſe adminiſtrabat.*

GOZILO *comes anno* 966. *confirmavit donationem Walteri de Domekena & Comina. In carta ſic legitur:* Cum auctoritate & teſtimonio comitis, & advocati GOZILONIS. *Ejuſdem fit mentio in donatione Ernulfi & Gozelini fratrum, facta de allodio ſuo in Crovia ſuper Moſellam, anno Ottonis tertii* VIII. *Chriſti* 991.

FRIDERICUS *comes interfuit donationi de Glamacho factæ anno* 1004. *per Gerundum ſub Ravengero abbate. In donatione ſic legitur:* Teſtes idoneos adhibemus Fridericum ipſius loci advocatum, Henricum comitem, Giſlebertum comitem.

Digitized by Google

FRIDERICUS *filius præcedentis, frater Henrici ducis Bavariæ ex comite Luxemburgensi, interfuit commutationi factæ per S. Popponem cum Nanthero abbate S. Martini Metensis. In instrumento sic habetur.* Facta est hæc donatio apud Duvillam, ubi colloquium fuit inter imperatorem & Henricum Francorum regem, ducatum Lotharienſis regni tenente Gozilone, eodem super bona S. Martini advocato, super abbatiam S. Maximini comite Henrico, super bona S. Remacli fratre ejus comite Friderico. *Fit etiam ipsius mentio in alia commutatione per eundem S. Popponem facta de villa Vendengia, cum villa de Lusengia anno* 1042. *Iste dux Lotharingorum inferiorum loco Gozilonis Ignavi constituitur anno* 1046. *Pro remedio animæ suæ & sepulturæ loco dedit ecclesiæ Stabulensi anno* 1067. *ecclesiam de* Sprimont, *cum dominio. Theodericus abbas in suis miseriis dissidii Malmundariensis, quo monasterium Malmundariense à Stabulensi divellebatur, eum ex jure antiquitatis utriusque ecclesiæ advocatum pro auxilio interpellavit; qui se murum pro sancti Remacli causa opposuit, & ut vivens statuerat, numquam à S. Remacli patrocinio discedere, sic mortuus implevit, ut honorificam haberet sepulturam in ejus monasterio. Ad ejus enim limina sepultus cum Gerberga nobilissima conjuge, diem resurrectionis expectat.* Lib. triumphi sancti Remacli, cap. 5. *Mortuus videtur circa ann.* 1068.

GODEFRIDUS *Marchio Longobardiæ successit suo fratri Friderico, qui offerente Theodorico, advocatiam Stabulensem una cum ducamine in curia apud Goslar ab imperatore adeptus est. Fuit vir potens & strenuus bonusque consilio.* Vide lib. 1. triumphi S. Remacli cap. 10. 11. 13.

HENRICUS *filius Alberti comitis Namucensis regebat advocatiam Stabulensem anno* 1088. *uti constat ex donatione Bozonis de Bra, in qua hæc leguntur.* Facta est hæc traditio per manus Henrici majoris advocati ejusdem ecclesiæ, filii comitis Namucensis Alberti, præsente Rudolpho abbate. *Hic Henricus per filiam Hyredem nuptiis sibi sociatam, factus erat Rupensis & Durbucensis comes, qui sine prole obiit.*

Digitized by Google

ALBERTUS III. *comes Namurcenſis frater dicti Henrici, advocatiam Stabulenſem circa annum* 1090. *regendam ſuſcepit, eoque auctore per conflictum judiciarium dominium de* Fraipent, *propter quod cædes prædæque acerbæ inter abbatiæ Stabulenſis & eccleſiæ Ayrienſis ſubditos perpetratæ erant, eccleſiæ Stabulenſi revindicatum eſt circa annum* 1094. *Mentio enim ejus conflictus fit in infeudatione quam fecit Giſleberto de terra* de Savieigne *anno* 1095. *Et in donatione quam fecit abbas Folmarus Stabulenſibus monachis anno* 1100. *de villa* de Kaulin, *quæ ſic finit.* Acta ſunt hæc anno Dominicæ incarnationis MC. quinto ordinationis noſtræ anno &c. Alberto comite Narmurcenſi Stabulenſis eccleſiæ advocato, Thietbaldo de Haja ſubadvocato. *Mortuus eſt, ut vult* Agurne *apud nos manuſcriptus eodem anno* 1100.

HENRICUS *Alberto patri ſucceſſit in advocatia, ex hereditate etiam comes Rupenſis & Durbucenſis. Multis annis eam advocatiam adminiſtravit, uti conſtat ex multis inſtrumentis. Donatio alicujus allodii in villa* de Mormont, *ſic explicit.* Hæc traditio facta eſt anno incarnationis Dominicæ MCV. præſente ejuſdem loci abbate Folmaro, adſtantibus advocatis Henrico & Tietbaldo. *Teſtis etiam occurrit in donatione facta anno* MCXVIII. *per Boſonem* de Bras, *teſtibus Henrico advocato & Petro ſubadvocato. Adſtruitur etiam advocatus in inſtrumento, quo Anſelmus de Bras accepit mutuo* 12. *marcas & dimidiam ſuper beneficio ſuo eccleſiæ de Bras his verbis*: Teſtes ſunt Henricus advocatus & filius ejus Henricus. *Anno* 1128. *Rolandus* Doroit, *tradidit ad altare S. Remacli quicquid habebat in* Doroit, Malin, *&c. per manus Henrici majoris advocati. Circa annum* 1150. *ut placet* Agurne *apud nos mſ. obiit nulla prole relicta.*

HENRICUS *vulgo dictus Cæcus comes Namurcenſis Patruo ſuo Henrico in comitatus Rupenſem & Durbucenſem & advocatiam Stabulenſem ſucceſſit, qui antea, Conrado ſub annum* 1139. *mortuo, comes Lucemburgenſis effectus erat. Hic ſicut alii advocati, ut verbis utar Wibaldi ſcribentis ad ſuos monachos,* Fuerunt non pauperum defenſores, ſed crude-

Digitized by Google

liſſimi vaſtatores & libertatis abbatiæ Stabulenſis inimiciſſimi inſidiatores *Hunc vitam protraxiſſe ad annum* 1188. *vult* Defenſio *S. Maximini prope Treviros.*

THEOBALDUS *Barrenſis comes ſucceſſit, cui Ermeſindis unica Henrici Cœci filia & in tot ditionibus heres, uxor obtigerat. Qui relicta tantum unica filia, dicta Iſabella, ann.* 1214. *ſecundum Defenſionem S. Maximini pag.* 43. *mortuus eſt. Hac Iſabella nupta Vvalranno Limburgenſi juniori, mater ejus Ermenſindis ad ſecunda vota nuptiarum tranſiens, nupſit Vvalranno ſeniori comiti Arlunenſi, & poſtea duci Limburgenſi, patri Vvalranni junioris, eo pacto antenuptiali, ut bona non ad poſteros qui ex Iſabella filia Ermenſindis nati erant, devolverentur, ſed ad poſteros qui ex Vvalranno ſeniore & Ermenſinde naſcerentur.*

VVALRANNUS *igitur advocatiam Stabulenſem anno* 1214. *una cum Ermeſinde adminiſtravit uſque ad annum* 1246. *quo vita ceſſit juxta Defenſionem S. Maximini, pag.* 43.

Hi advocati potius rapacitate ſua devorabant bona abbatiæ. Occupaverant enim injuſte, magno monaſteriorum damno, caſtrum Longiæ & domum fortem de Comblens, *quæ anno* 1227. *per judiciariam ſententiam reſtituere coguntur ad inſtantiam Friderici de Petra abbatis, in imperiali curia. Sententiam hic adjungimus.*

THEODERICUS Dei gratia archiepiſcopus Trevirenſis, HUGO eadem gratiam epiſcopus Leodienſis, & L. comes palatinus & dux Bavariæ. Notum facimus omnibus præſens ſcriptum inſpecturis, quod cum quæſtio coram Domino rege HENRICO & ſuis principibus apud Aquisgranum inter dominam comitiſſam ERMESINDEM Lucemburgenſem, & abbatem & conventum Stabulenſem ſuper caſtro de Longia & domo de *Coblens*, & jure eccleſiæ ſuæ, ſecundum quod in privilegiis ſuis continebatur, verteretur: Tandem mediantibus domino rege & ſuo conſilio, ſcilicet HENRICO Colonienſi archiepiſcopo, & LUPOLDO duce Auſtriæ, in hanc formam pacis con-

Digitized by Google

venerint ſupradicti, comitiſſa videlicet, abbas & conventus, quod in continenti prædicta comitiſſa jam dictis abbati & conventui caſtrum ſuum de Longia, & domum de *Coblens* libere reſtituet, & ipſos abbatem ſcilicet & conventum Stabulenſem de cetero terra ſua quiete & pacifice ubique gaudere permittet. De damnis igitur eiſdem illatis ſtabit dicto noſtro, ita quod ſi ambo ad id proſequendum intereſſe non poterimus, alter noſtrorum de me & domino Leodienſi, ſine contradictione, bona fide proſequetur. Et ſuper hoc fidejuſſerunt pro prædicta Ermeſinda comitiſſa dominus Vvalrannus de *Lembourg*, dominus Thomas de *Hofalize*, & D. Ar. de *Rodmach*, prædictis abbati & conventui. Si vero prædicta domina contra prædictam formam pacis aliquo modo contraire, quod non credimus, attentaverit; terra ſua quæ eſt in dioceſi Treverenſi & terra ſua quæ eſt in dioceſi Leodienſi, tamdiu ſub interdicto auctoritate noſtra jacebit, quouſque ad plenum de violatione pacis prædictis abbati & conventui Stabulenſi fuerit ſatisfactum. Nos autem de Caſtro Longia & de domo de *Comblens* providebimus indemnitati comitiſſæ, abbatis & conventus Stabulenſis, & ordinationem indemnitatis nobis reſervamus faciendam, quam abbas ſæpedictus fide interpoſita in mânus noſtras ſe ſervaturum repromiſit, & ſuper hoc nobis litteras ſuas patentes exhibere tenebuntur. Ut ergo abbas & conventus ſua in pace quietâ de cetero poſſideant; nos ſupradictis abbati & conventui præſentem paginam ſigillis noſtris roboratam dedimus in perpetuum robur & munimen. Datum Aquisgrani, Dominica *Iſti ſunt dies*, anno Domini MCCXXVII.

Quanta mala dicta Ermeſindis & damna monaſteriis & patriæ intulerit vide apud Laurentium meum prædeceſſorem, in Friderico abbate.

Vvalrannum patrem excepit HENRICUS *cognomento Magnus, dictus etiam* Blondus.

Anno 1244. *donavit Friderico abbati vicecomitatum ſuum de Brazi, ipſe tamen cum fratre ſuo Gerardo comite ſub præ-*

Digitized by Google

textu quod HENRICUS *Gueldrenſis abbas Stabulenſis eos pro advocatis agnoſcere nollet, non ſolum patriam Stabulenſem rapinis, incendio, cædibus vaſtavit: ſed etiam ipſum monaſterium die S. Ceciliæ, anno* 1249. *uſque ad ipſum Sigillum ſpoliavit.*

In Syriam iturus circa annum 1270. *cum aliis ſe cruce ſignavit, unde redux fato conceſſit, relictis ex ſe pluribus liberis.*

HENRICUS *filius Henrico patri ſucceſſit, qui ducta in uxorem Beatrice Aveſnenſi, [filia] Bellomontani in Hannonia domini, filios genuit Henricum III. comitem Lucemburgenſem Valrannum comitem, & filias duas.*

HENRICUS *Juſtus ex comite Lucemburgenſi & Rupenſi, deinde imperator patri ſuo ſucceſſit. Reſtituit Henrico* de Boulan *abbati, arcem Longianam anno* 1309. *uti ex inſtrumento ſequenti videre eſt.*

Univerſis litteras inſpecturis HENRICUS de BOLAN, Dei gratia monaſteriorum Stabulenſis & Malmundarienſis abbas, & ambo conventus ipſorum locorum ſalutem in Domino. Noverint univerſi quod cum ſereniſſimus dominus noſter, dominus Henricus eadem gratia Romanorum rex ſemper Auguſtus, tunc Lucemburgenſis comes, caſtrum noſtrum de Longia occupaſſet & detineret, non ad auferendum, ſed potius ad conſervandum nobis & eccleſiis noſtris adverſus pericula imminentia, ut dicebat, idem dominus comes ad regnum prædictum divina providentia vocatus & aſſumtus, caſtrum ipſum eo pacto nobis reſtituit, quod comiti Lucemburgenſi non deberet eſſe nocivum per aliquos commorantes in eodem, niſi forte, quod abſit, comes ipſe vel ſui nobis, vel eccleſiis noſtris, aut eidem caſtro, vel ſuis appenditiis invaderent aut ad invadendum vel nocendum ſe pararent; quibus cauſis abbas & ſui cum caſtro eodem ſe poſſent adverſus eundem comitem & ſuos complices defendere, tueri & reſiſtere hujuſmodi violentiis ſibi à dicto comite & ſuis complicibus inferendis vel illatis. Promiſimus etiam dictus abbas &

Digitized by Google

promittimus bona fide, quod dictum caſtrum extra manus noſtras & eccleſiarum noſtrarum per nos vel alium non ponemus: & ſi nos pro nobis & eccleſiis noſtris contingeret dicti comitis, qui noſter eſſe dignoſcitur advocatus, auxilium invocare, quod facere non debemus, niſi de conſenſu capitulorum noſtrorum, ad defendendum nos ſeu eccleſias noſtras contra quoſcumque injuriam ſeu violentiam inferentes, caſtrum ipſum aperiemus & accommodabimus ei ad hoc ut injuriam propulſet ipſam, ſi ipſa injuria vel violentia hoc requirat, quo ceſſante ipſe comes & ſui caſtrum ipſum exire tenebuntur; & nobis libere dimittere & abſolute; in cujus rei teſtimonium, præſentibus litteris ſigilla noſtra duximus apponenda. Datum anno Domini milleſimo trecenteſimo nono feria ſecunda ante Aſcenſionem Domini.

Dictum autem caſtrum Henricus comes anno 1300. *fraudulenter occupavit in profeſto S. Lamberti, Thibaldo fratre Ægidii tunc temporis abbatis, illud prodente & vendente magna pecuniæ vi Obiit anno* 1313. *ut vult* Agurne.

JOHANNES *Bohemiæ rex & comes Lucemburgenſis Henrico patri ſucceſſit. Hic cum Adolpho à Marca epiſcopo Leodienſi pactum iniit, ne unquam arx Longiana ab abbatia Stabulenſi divelleretur, nec ipſe nec ſucceſſores illam invadere conarentur, idque approbantibus Carolo dicti regis filio primogenito, capitulo Leodienſi, necnon Vvenrico Stabulenſi abbate & monacho. Henricus enim de* Bolain *eam arcem ad tempus pro munitione conceſſerat dicto epiſcopo Leodienſi, cum Leodienſes adverſus eum rebellantes igne & armis ex Harmalia, quo ſe receperat, expuliſſent.*

CAROLUS *filius Johannis imperator creatus, dictus eſt Carolus IV. Relevavit anno* 1346. *ab Hugone abbate advocatiam Stabulenſem cum omnibus pertinentiis, & quadriennio poſt anno* 1349. *reſcripſit officiatis ſui comitatus Lucemburgenſis, ut privilegia & immunitates abbatiæ Stabulenſis manu teneant & conſervent. Tenor litterarum talis eſt.*

Digitized by Google

CAROLUS Dei gratia rex Romanorum, imperator Augustus Bohemiæ rex, & comes Lucemburgiæ, universis & singulis officiatis dicti nostri comitatus præsentibus & futuris salutem.

Cum jure nostro hereditatio simus advocatus abbatiæ Stabulensis, ac illius pertinentiarum & appendicum, eamque conservare & defendere teneamur, prout nostri antecessores fecerunt, idcirco vobis mandamus, &c.

VENCESLAUS *per cessionem sui fratris Caroli IV. imperatoris factus advocatus a dicto Carolo anno Christi* 1357. *imperii sui secundo, litteras accepit mandatorias, ut conservaret & tueretur privilegia abbatiæ Stabulensis. Tales litteras scripserat dictus Carolus suo fratri Vvenceslao anno Christi* 1354. *in favorem monasterii S. Maximini quæ extant in Defensione S. Maximini, pag.* 62.

Hic anno 1394. *in comitiis ordinum imperii apud Metensem civitatem frequentissime celebratis, à fratre suo Carolo IV. ex comite dux Lucemburgicus creatus est.*

Venceslao sine prole mortuo, successit VENCESLAUS *ejus nepos & Caroli IV. filius. Is instigante præposito Ardennæ dominium de* Odoigne *&* Pirouster *anno* 1360. *ratione sui comitatus Rupensis sibi arrogare conabatur: sed re examinata, à conatu suo destitit.*

Coronatus fuit anno Christi 1376. *Aquisgrani rex Romanorum, Ignavus dictus. Hic anno* 1384. *advocatiæ Stabulensis relevium fecit in hunc modum.* VENCESLAUS Dei gratia Romanorum rex semper Augustus, & Bohemiæ rex, Lucemburgensis dux, marchio Arlunensis, & comes Rupensis, recognoscimus tenore præsentium universis, quod villam nostram Marchiæ relevaverimus à venerabili abbate & monasterio Stabulensi ordinis S. Benedicti, Leodiensis diocesis, & cetera bona quæ ab eis tamquam comes Rupensis tenemus, ad instar prædecessorum nostrorum comitum Rupensium; & ob hoc dictum monasterium, personas, & ejus bona tamquam advocatus, defensor & protector tueri, defendere & protegere intendimus.

VENCESLAUS

Digitized by Google

VENCESLAUS & JODOCUS *marchio Brandeburgi & Moraviæ, ſpe prolis Elizabetham Gorliziam neptem Venceſlai ex fratre Johanne duce Gorlizenſi, matrimonio junxerunt Antonio Burgando, promiſſis ei in dotem* 120. *Florenorum aureorum, ea conditione, ut donec dicta ſumma ſolveretur, proprietatem ducatus Lucemburgenſis & comitatus Chinenſis cum fructibus poſſiderent. Attamen Venceſlaus comitatum Ruſpenſem & Dominium Durbutenſe in conventionum nuptialium tabulis exemerat his verbis*, réſervé tant ſeulement noſtre forteresſe & ville de la Roche en Ardenne. *Quæ loca tenuiſſe Sigiſmundum imperatorem ejuſque heredes certum eſt, donec Philippus cognomento Bonus, Antonii Burgundi filius, ingenti pecunia ab Sigiſmundi heredibus, qui omnia ducatus Luxemburgici ſui eſſe juris contendebant & armis repetebant obtinuit, ut non impignoratione, ſed hereditario jure ducatum cum adjunctis comitatibus & dominiis ſibi ſuisque poſſideret.*

CAROLUS *cognomento Audax, poſt mortem patris jure hereditario ducatum Lucemburgenſem & advocatiam Stabulenſem adminiſtravit. Tempore hujus advocati & ſequentium multa mala Stabulenſis patria perpeſſa eſt, præcipue ab Lucemburgenſibus, Limburgenſibus & Georgio Rupenſi prætenſo comite.*

MARIA *Caroli filia nupta Maximiliano archiduci Auſtriæ, poſtea imperatori, ejus nominis prima, una cum ducatu Lucemburgenſi & comitatu Rupenſi tenuit advocatiam Stabulenſem.*

PHILIPPUS *archidux Auſtriæ poſt rex Hiſpaniæ, vivente patre Lucemburgum ſimulque advocatiam Stabulenſem obtinuit. Is ad informationem anno* 1502. *Vvillelmi abbatis de violentia ab annis quindecim illata eccleſiæ Stabulenſi & ſubditis, per Gerardum de* Ghoire, *mandavit gubernatoribus Lucemburgenſi & Limburgenſi, aliisque officiatis, ut dictum Gerardum apprehenſum carceri manciparent, & bona ipſius ſequeſtrarent. Sed illo paulo poſt è vivis ſublato, facinus inultum remanſit.*

Digitized by Google

CAROLUS V. *imperator Philippo patri successit in advocatia. Egregium sese ecclesiæ Stabulensis advocatum & defensorem ostendit. Nam in comitiis Aquisgranensibus coronandus, Guillelmi præsulis in confessu principum & procerum imperii perorantis facundiam admiratus, simulque precibus exoratus, potius advocati fidissimi partes præstitit in revindicanda arce Longianæ, quam jam à 70. annis Marchani titulo impignorationis occupatam restituere recusabant. Jussu autem Caroli Cæsaris Henricus Nassovius calendis Maii 1521. expedito exercitu obsessam oppugnare inchoavit, dieque octava expugnatam funditus dirnendam curavit. Nullam aliam expeditionis mercedem religiosissimus Cæsar petiit, nisi fieret ei hæc gratia, ut quot annis ejus memoria in fundendis ad Deum precibus celebraretur; quod inconcusse in hunc usque diem observatum est, & dies ipsa de libitinario pridie indicitur.*

Malmidi. L'abbaye de Malmidy est à une lieuë & demie de Stavelo, dans une vallée un peu plus étendue & plus agreable. Elle reconnoît pour fondateur saint Remacle évêque de Tongres, qui à la priere de saint Cunibert evêque de Cologne, la bâtit dans l'extremité de son dioceſe, & ordonna que ces deux monasteres n'auroient que le même superieur, que les novices des deux maisons feroient profession à Stavelo, & qu'à la mort de l'abbé les deux communautez s'y assembleroient pour proceder à une nouvelle election. Ce qui s'est observé jusqu'à present. Nous nous rendîmes à Malmidy le vingt-sept du mois d'Aoust, nous y trouvâmes les religieux occupez à réparer les ruines de leur monastere, qui avoit été entierement réduit en cendres dans les dernieres guerres par les François. Il ne resta de tous les édifices que la grotte ou l'ancienne eglise, respectable par son antiquité & par sa forme. Il y a trois autels, & aujourd'hui on y enterre les religieux. La ville qui avoit été enveloppée dans le malheur du monastere, étoit déja rebâtie, & elle nous parût assez jolie. Il y a des Capucins aussi bien qu'à Stavelo, des religieuses du saint Sepulchre, & une vingtaine de prestres à la paroisse. L'abbaye étoit aussi presque entie-

Digitized by Google

rement rétablie. Il n'y a plus que l'eglise à faire. En attendant on fait l'office dans une grande chapelle qu'on a bâtie exprès. Nous y arrivâmes un samedi, & le même jour après complies on donna deux fois la bénédiction du saint Sacrement, une fois après le *Salve Regina*, & une fois après les Litanies. Nous esperions trouver du travail à Malmidy, mais de tous les anciens monumens on a à peine sauvé de l'incendie cinq ou six manuscrits, dont les principaux sont une bible en deux volumes, & un Joseph. On a aussi sauvé les reliques de saint Scuvicule compagnon de saint Nigaise, premier evêque de Rouen, dont nous avons imprimé les actes de la translation dans nos Anecdotes, & quelques autres reliques. Nous passâmes le dimanche à Malmidy avec nos chers confreres, qui nous comblerent d'honnêtés, aussi-bien que ceux de Stavelo. Comme nous nous entretenions familierement avec le prieur, il nous demanda si parmi nous l'abstinence de la viande obligeoit sous peine de peché mortel. Je lui répondis que nous n'examinions pas si nos regles nous obligeoient sous peine de peché mortel ou non, qu'il nous suffisoit de sçavoir ce qu'elles nous prescrivent pour l'observer, qu'il n'y a que des esclaves & des mercenaires qui observent leurs regles par la crainte de la peine, mais que des veritables enfans se portoient avec inclination à suivre les volontez de leur pere, dès qu'elles leur sont connuës, sans penser s'ils seront punis ou non, s'ils manquent d'y obéïr. Mais que puisqu'il vouloit sçavoir mon sentiment, que j'étois persuadé qu'il n'y a point de regles qui n'obligent sous quelque peché, que les regles essentielles qui regardent les vœux, obligeoient sous peine de peché mortel, qu'outre les regles essentielles qui regardent les vœux, il y en a encore de capitales, sans lesquelles l'observance de la religion ne peut subsister, comme l'Office Divin, qu'on ne peut omettre sans peche mortel; & que l'abstinence de la viande dans les Congrégations bien reglées, peut être considerée sur ce pied; qu'enfin il est très-difficile de la violer sans pecher mortellement. Il convint du principe, & il me dit qu'il étoit persuadé qu'un

Digitized by Google

religieux qui rompt le silence de la nuit peche mortellement, c'est aussi le sentiment de Suares, qui doit faire trembler bien des religieux, qui ne se font pas un grand scrupule de parler dans le tems du silence de la nuit.

Liege. Nous partîmes le 29. d'Août pour aller à Liege. Monsieur le prieur eut la bonté de nous donner un guide, qui nous conduisit jusqu'à Spa, petite ville, fameuse par ses eaux minerales, qui sont fort salutaires. Lorsque nous y passâmes, il n'y avoit pas long-tems que le Czar de Moscovie les avoit prises, & comme elles lui avoit bien fait, il avoit envoyé une belle inscription, qu'on devoit placer au-dessus des Bains dans le lieu le plus remarquable, pour apprendre à la posterité, qu'il y avoit été gueri, mais comme elle n'étoit pas encore placée, nous ne la vîmes pas. Nous arrivâmes à Liege sur les quatre heures, & nous fûmes descendre à l'abbaye de S. Jacques. Monsieur l'abbé étoit allé à Huy pour recevoir la profession de trois religieuses. Le prieur étoit aussi absent, mais le souprieur, qui est un homme de merite, nous reçût avec beaucoup de charité. Cette illustre abbaye fut fondée l'an 1014. par Balderic evêque de Liege, qui y mit un bras de S. Jacques, & la choisit pour le lieu de sa sepulture. On voit encore son tombeau élevé au milieu du chœur. Celui d'Olbert, qui en fut le premier abbé; est au bas du sanctuaire, & un peu plus haut on voit celui d'un autre abbé, dont on estime le travail. L'eglise est sans contredit une des plus belles du pays, on y admire sur tout la nef, dont la voute est fort hardie. Il y a à tous les piliers des figures de marbre blanc, la plûpart achevées. Les collateraux sont ornez de tableaux, le jubé est magnifique, on ne sçait ce qu'on doit y admirer davantage, la matiere ou le travail, on montre dans l'eglise un degré double, comme une chose très-rare. Tous les étrangers l'admirent, & ce fut ce que le Czar trouva de plus singulier dans l'abbaye. On croit à S. Jacques qu'il est l'unique en son espece, mais il y en a un semblable en l'eglise de Marmoutier, par lequel on monte au repos de S. Martin. Le reste des bâtimens du monastere ne repond pas tout à fait à l'eglise. L'ancien

L'abbaye S. Jacques.

Digitized by Google

refectoire eſt cependant très-beau, & il peut contenir cent religieux. Apparemment qu'il y avoit autrefois ce nombre. Aujourd'hui il ne ſert plus, & les religieux mangent en deux ſales plus petites: l'une ſert pour les jours gras, & l'autre pour les jours maigres. Les cloîtres ſont voutez, mais il n'y a que deux côtez qui ſoient vitrez. Au côté de l'egliſe il y a des bancs de bois & des pupitres, ce qui me fait croire que c'étoit le lieu où les religieux étudioient autrefois, & faiſoient leurs lectures. La bibliotheque eſt dans une grande ſale voutée, qui repond au cloître. Elle eſt plus conſiderable par les manuſcrits que par les livres imprimez. On y trouve encore preſque tous ceux qui furent donnez par le fondateur, comme il paroît par un ancien catalogue des livres du monaſtere, écrit ſous l'abbé Olbert. La plûpart ſont des ouvrages des Peres de l'egliſe. Outre ces manuſcrits il y en a encore pluſieurs autres de tous les ſiecles ſuivans, & ſur toute ſorte de matiere, dont les principaux ſont une très-belle bible en quatre ou cinq gros volumes, écrite il y a ſix cens ans, les lettres de ſaint Cyprien, pluſieurs ouvrages de S. Thomas écrits de ſon tems, les livres de l'imitation de JESUS-CHRIST auſquels on a mis le nom de Thomas à Kempis d'une main aſſez recente, pour juger que cette addition s'eſt faite depuis les conteſtations ſur l'auteur de cet excellent ouvrage. Pluſieurs anciens theologiens & auteurs de pieté, ce qui fait voir qu'on s'eſt appliqué de tous tems à l'étude dans cette maiſon, & qu'il y a eu beaucoup d'obſervance. Cependant comme les choſes humaines ſont ſujettes à la viciſſitude des tems, vers la fin du treiſiéme ſiecle la diſcipline reguliere ſe trouva fort alterée par le frequent changement des abbez, & par la mauvaiſe conduite d'un certain Henri, qui fut depoſé: mais ſes ſucceſſeurs reformerent le monaſtere, qui ſe trouva bien-tôt en état de fournir des religieux au celebre monaſtere de S. Mathias de Treves, pour jetter les fondemens de la congregation de Burſfelde. On peut même dire que dans tous les tems S. Jacques a produit de grands hommes, pour gouverner d'autres Monaſteres; c'eſt ce qu'on

Digitized by Google

peut voir par la liſte ſuivante, que nous avons tirée d'un manuſcrit de la maiſon.

VIRI ILLUSTRES QUI EX S. JACOBI COENOBIO PRODIERUNT.

Thietmarus abbas Florinenſis 1050.
Guiremundus abbas Bronienſis 1062.
Cuno abbas Sigebergenſis & epiſcopus Ratisbonenſis 1117.
Heribrandus abbas S. Laurentii 1103.
Herzelo abbas Florinenſis.
Everlinus de Foux *abbas S. Laurentii.*
Elbertus abbas S. Huberti 1167.
Oliverius de Hezemont *abbas Vallis S. Lamberti* 1236.
Hermannus de Lobio epiſcopus & ſuffraganeus Adulfi epiſcopi Leodienſis 1322.
Franco ejuſdem ſuffraganeus.
Nicolaus de Tornaco abbas Criſpinienſis 1365.
Johannes Hotton, *abbas Florinenſis* 1421.
Carolus Orchen *abbas Florinenſis.*
Robertus abbas S. Heriberti.
Radulfus abbas S. Heriberti.
Nicolaus abbas Florinenſis.
Emmelennus abbas de Lubiis.
Euſtachius à Straax *prior ſcripſit in regulam S. Benedicti.*

Le premier dimanche du mois de Septembre on celebra la fête de l'Ange Gardien. Après tierce le celebrant fit l'aſperſion de l'eau benite à tous les autels, & à la fin de la proceſſion on chanta le *Salve regina*. Durant toute la meſſe les deux acolythes demeurerent à genoux à la credence, liſant des prieres dans un livre, ils allumerent leurs cierges à l'evangile, & les éteignirent après. A la fin de la meſſe ils les rallumerent. Le diacre & le ſoudiacre furent durant le *Kyrie* à la credence pour préparer l'epitre & l'evangile, & la matiere du ſacrifice. Lorſque le diacre chanta l'evangile, il dit *Dixit Dominus Jeſus &c.* ſelon l'ancien-

Digitized by Google

ne coûtume, au lieu que nous disons simplement *Dixit Jesus &c.* Il porta ensuite le texte à l'abbé pour le baiser, mais aux autres il leur presenta un texte plus petit. Il y eut communion à la fin de la messe, & après vêpres on dit les litanies.

La bibliotheque de monsieur le baron de Crassier.

Peu de jours après notre arrivée à Liege, nous fûmes voir monsieur le baron de Crassier, que nous avions déja l'honneur de connoître de reputation. Il nous temoigna avoir beaucoup de joye de nous voir, & il ne se peut rien ajoûter à toutes les honêtetez qu'il nous fit. Il nous apprit le triste sort de la bibliotheque de S. Gal, & nous montra là-dessus une lettre d'un de ses amis qui avoit voyagé en Allemagne, & comme elle contient quelques points de litterature assez interessants, je crois que les sçavans ne seront pas fâchez de la voir ici. Nous en adjoûterons une autre également curieuse.

EXTRAIT DE DEUX LETTRES écrites à monsieur le baron de Crassier par un de ses amis voyageant en Allemagne.

Nuremberg le 22. Septembre 1717.

Des trois curieux que j'ai vû passant à Francfort monsieur de Uffenbach très-riche particulier, demeurant dans la ruë de Eschenheimer, est celui qui l'emporte: je ne crois pas même qu'il se trouve son pareil dans toute l'Allemagne. Car outre un très-beau cabinet de medailles, il a des bustes, statuës, bas-reliefs, des bijoux en grand nombre, & pardessus cela une bibliotheque des plus riches & des mieux ordonnées. Pour vous en donner une idée, je vous dirai qu'il travaille actuellement à en donner le catalogue au public, en deux gros volumes in folio, dont l'un ne contiendra que ses manuscrits, tous également rares. Cet ouvrage sera dans le goût de Lambecius, mais plus succint. Parmi ses manuscrits il y en a qui lui viennent du pillage de l'abbaye de S. Gal, qu'il a acheté au poids seulement, ayant fait exprès un voyage à Ausbourg, où il avoit appris, mais trop tard, qu'on y en avoit amené des chariots pleins, qui furent d'abord vendus chez des

Digitized by Google

bateurs d'or & des relieurs de livres, & periront ainsi miserablement. Du reste je ne sçaurois assez vous vanter le sçavoir & les manieres nobles & gracieuses de ce monsieur de Uffenbach, qui ne souhaite rien tant que la connoissance des sçavans, à qui il se fait un plaisir de communiquer tout sans reserve &c.

Pendant mon sejour à Wirtzbourg j'ai vû M. Siegler secretaire du conseil ecclesiastique, dont le medaillier n'est pas grand-chose, aussi n'est-ce pas à quoi il s'applique: sa curiosité consiste à amasser toutes les anciennes monnoyes des evêques de Wirtzbourg depuis près de 700. ans, qu'ils en ont eû le droit, & nous prépare là-dessus une dissertation historique fort ample. Il a encore une collection des chartres les plus anciennes de l'abbaye de Fulde, avec les sceaux des anciens empereurs & rois très-bien dessinez: mais ce qui va vous surprendre, est qu'ayant depuis peu, de la permission de monsieur le baron de Hutten grand doyen de la Cathedrale, foüillé sous les toits de cette eglise, il y a trouvé un tresor consistant en manuscrits, qui étoient entierement oubliés, & que l'on croit y avoir resté cachez depuis la guerre de Suede, si pas plus long-tems. Ces manuscrits dont je n'ai sçû voir que quelques-uns, sont des plus anciens & la plûpart écrits: cum litteris semiuncialibus *sans interponctions. Entre autres un* codex Justiniani *que je crois être du tems de cet empereur. J'ai fort exhorté ce monsieur Siegler à nous donner un catalogue exact de tous, avec la gravure des caracteres, ce qu'il m'a promis*: cum licentia tamen superiorum.

Passau le 3. Octobre.

Pour vous continuer quelque chose de mon voyage, je dois vous dire, qu'étant arrivé à Ratisbonne, ce qui m'y a le plus frappé d'admiration, a été la main droite de S. Chrisostôme, que l'on me fit voir à la cathedrale, c'est une relique precieuse & conservée à miracle, le pouce qui en a été coupé, est en veneration dans la chapelle de l'empereur à ce qu'on m'a dit. Ce present a été fait à l'eglise de Ratisbonne par un de ses chanoines, neveu d'un evêque d'Osnabruch, qui en 1656. l'obtint de l'abbaye d'Isbourg, où on la gardoit depuis plusieurs siecles. Le livre aux evangiles que je vis dans l'abbaye de saint Emeram, est encore une rare & très-

riche

Digitized by Google

riche antiquité, c'eſt un don de l'empereur Henry IV. On m'a dit que Maximilien, grand-pere du duc de Bavière d'à preſent, ne ſçavoit aſſez l'admirer, & qu'il en avoit offert ſa ville de Stranbingen avec ſes dépendances; mais les bons moines perſuadez que ce duc les leur reprendroit enſuite, quand il voudroit, trouverent convenable de refuſer un ſi bel offre.

Eſtant à Munic, je vous y ay ſouhaitté avec monſieur de Louvrex, ſur-tout lorſque l'on me laiſſa ſeul dans la ſalle des antiques de la Cour, où oubliant le boire & le manger, j'y paſſai toute la journée, depuis les huit heures du matin juſqu'à ſix heures du ſoir, à contempler des ſtatuës, des buſtes, des vaſes, des portraits en medailles, des bas reliefs, & mille autres antiquitez, tant de marbre, de bronze, que de pierres de touche, mais d'une beauté ſi ſurprenante, que j'en devins preſque ſtatuë moi-même. Cette ſale eſt d'une longueur prodigieuſe, toute voûtée, & ornée des quatre côtez, de maniere que je crois ne rien voir de ſi beau en Italie, d'où preſque toutes ces rares antiquitez ont eſté tirées, moyennant des ſommes immenſes, par le dit feu duc Maximilien.

Pour ce qui eſt de la bibliotheque, perſonne ne ſçut me dire d'abord où elle étoit placée; & lorſqu'après bien des informations, j'appris que c'étoit à la vieille cour, je ſçus à meſme temps, que celuy qui en a les clefs, étoit à Ausbourg avec madame l'Electrice: c'eſt bien dommage qu'une tour ſi polie donne ſi peu dans les ſciences, & que parmy tant d'autres dépenſes, l'on ne fourniſſe pas à l'entretien d'une perſonne, qui comme un Beger, mit au jour les belles choſes que j'y ay veues; car tout ce que le Theſaurus Brandeburgicus, *le cabinet du duc d'Arſchot, & tant d'autres contiennent, n'ont rien en comparaiſon.*

Nous paſſâmes toute l'après-dinée chez monſieur le baron de Craſſier; nous y trouvâmes une excellente bibliotheque, tant en livres imprimez, qu'en manuſcrits, grand nombre d'antiquitez, des urnes, des autels, des divinitez, des agathes, & des pierres d'un grand prix, des anciennes monnoies de nos rois, des medailles, des tableaux tres-rares, entr'autres un *Ecce homo* de l'an 1113.

Digitized by Google

un Fra-Paolo, & un ſaint Pierre martyr, ineſtimables. Le plaiſir que nous avions à voir toutes ces richeſſes, & la maniere obligeante avec laquelle ce ſçavant homme les montroit, nous firent paſſer là pluſieurs heures, ſans preſque nous en appercevoir.

Outre les manuſcrits, monſieur de Craſſier a encore pluſieurs pieces fugitives, & même originales; il nous montra entr'autres une lettre de ſaint François de Sales, évêque de Genêve, écrite de la propre main du Saint en Italien: Et comme elle n'eſt pas imprimée, nous croyons qu'il eſt de notre devoir de luy donner place icy avec ſa traduction.

LETTRE

DE SAINT FRANÇOIS DE SALES,

TRADUITE DE L'ITALIEN.

MOlto reverendo padre ſingolarmente cariſſimo & officioſiſſimo.

Quantunque io vedeva di non poter in niun modo ſcrivere convenientemente la vita della felice memoria di monſignor Veſcovo ſuo frello per la mia troppo grande vozzeſſa & inſufficientia nientedimeno. Il diletto chio havrei di dar guſto à V. R. & di dar teſtimonio della ſtima di queſto gran ſervo diddio mi dava

MOn très-cher & très-officieux pere,

Quoique je me viſſe abſolument hors d'état de pouvoir écrire la vie de monſeigneur l'évêque votre frere d'heureuſe memoire, ſoit à cauſe de ma trop grande impoliteſſe, ſoit à cauſe de mon incapacité; cependant la ſatisfaction que j'aurois eu de faire plaiſir à V. R. & de marquer mon eſtime pour ce grand ſerviteur de Dieu, me faiſoit en quelque

Digitized by Google

maniere eſperer de pouvoir entreprendre cet ouvrage; mais me voyant appellé à Paris par notre ſereniſſime prince cardinal, je perds toute ſorte d'eſperance de pouvoir m'appliquer à écrire, & ſur tout cette hiſtoire, qui demande un homme qui puiſſe s'informer d'un tres-grand nombre de particularitez, que je ne puis apprendre ny entendre icy. Je la ſupplie donc de vouloir m'excuſer, ſi je ne luy rends pas ce ſervice dans cette occaſion, que j'embraſſerois d'ailleurs avec plaiſir, & d'eſtre perſuadé que ce n'eſt que par impoſſibilité que je m'en diſpenſe. Je ne laiſſerai pourtant pas de vous envoyer dans ſon temps quelques remarques touchant cette hiſtoire, qui ſeront peut-être de quelque ſecours à celuy qui l'écrira. Je ſuis en toute maniere, & ſeray toûjours de votre paternité le tres ſûr & tres-affectionné frere & ſerviteur.

Ainſi ſigné,

FRANÇOIS, *Eveſque de Genéve.*

A Anecy ce 16. Octobre 1618.

un certe che di ſperanza di poterlo fare in qualche modo. Ma vedendom adeſſo tirato in Parigi, per ſervire il ſereniſſimo principe cardinali noſtro, in queſto viaggio di Francia i perdo ogni ſorti di ſperanza di ſcrivere, & maſſime che detta hiſtoria richiede di eſſer ſcritta da huomo che poſſa ſaper moltiſſime particolarita che io non poſſo cognoſcere, ne intender qui & molto meno in Francia. Mi perdoni adunque V. P. sio non la ſervo in queſta occaſione che per altro mi ſarebbe ſtata gratiſſima & veda che la ſola impoſſibilita m'impediſce. Ma non laſciaro à ſuo tempo di mandargli alcuni oſſervationi circa quell hiſtoria che potranno forſi giovare il ſcrittore, & in ogni modo ſono; & ſara ſempre di V. P. certiſſimo & affectiſſimo frello & ſervitore. *Sic ſignatum,*

FRANCISCO, Veſcovo di Geneva.

In Anneſſi all xvj. di Ottobre 1618.

Cette lettre de ſaint François de Sales me donne occaſion d'en joindre une autre du même Saint, dont j'ay l'original entre les mains; elle eſt écrite à la mere Angelique, abbeſſe de Port-royal, & contient des

Digitized by Google

particularitez qui meritent d'être connuës:

Il n'y aura donc plus en moy de monſieur pour vous, ny en vous de madame pour moy; les anciens, cordiaux, & charitables noms de pere & de fille ſont plus chrétiens, plus doux, & de plus grande force pour témoigner la dilection ſacrée que notre Seigneur a voulu eſtre entre nous: je dis ainſi hardiment, que Dieu a voulu eſtre entre nous, parce que je le ſens puiſſamment, & ne crois pas que ce ſentiment puiſſe venir d'ailleurs. Et de plus, je connois qu'il m'eſt profitable, & qu'il m'encourage à mieux faire; c'eſt pourquoy je le conſerverai ſoigneuſement. De vous dire que vous en faſſiez de meſme, je ne le ferai pas; car, s'il plaiſt à Dieu, il vous l'inſpirera, & je ne puis douter qu'il ne le faſſe. Or ſus donc, ma tres-chere fille, c'eſt la verité que je ſuis meshuy en ſi grande incertitude du temps de mon départ, que je n'oſe plus me promettre la conſolation de vous revoir de mes yeux mortels. Mais ſi j'en ai le laiſir, je le ferai tres-affectueuſement; & ſi je crois que votre cœur bien-aimé en doive recevoir quelque notable utilité, je ferai tout ce que je pourrai pour cela. Cependant, ma tres chere fille, ſouvenez-vous ſouvent de ce que je vous ai dit: Dieu a jetté les yeux ſur vous, pour ſe ſervir de vous en choſes de conſequence, & vous tirer à une excellente ſorte de vie. Portez donc reſpect à ſon élection, & ſuivez fidelement ſon intention. Animez continuellement votre courage d'humilité, & votre humilité, c'eſt à dire, votre miſere, & le deſir d'eſtre humble, animez les de confiance en Dieu, enſorte que votre courage ſoit humble, & votre humilité courageuſe. Paiſemez toutes les pietes de votre converſation, tant interieure qu'exterieure, de ſincerité, douceur & allegreſſe, ſuivant l'avis de l'Apôtre: Réjoüiſſez-vous toûjours en notre Seigneur; je vous dis de rechef, rejoüiſſez vous: que votre modeſtie ſoit connue à tous les hommes, & s'il eſt poſſible, ſoyez égale en humeur, & que toutes vos actions ſe reſſentent de la réſolution que vous avez faite d'aimer conſtamment l'amour de Dieu. Ce bon porteur, que j'aime cordialement, parce qu'il eſt tout vôtre, vous porte le livre du P. Dom Sens, general des Feüillans, où il y a une grande & profonde doctrine ſpirituelle, pleine de maximes tres-importantes. S'il vous ſemploit qu'il vous

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

A L'eglise Cathedrale.
B Le Palais Episcopal.
C S.t Nicolas
D Le Marché
E L'hospital.
F S.t Martin.
G La Chapelle.
H l'abbaye de S.t Aug

PLAN DE LA VILLE ET DU SIEGE DE TEROUANNE

Vne des plus anciennes et des plus Fortes places des pays-bas, dans le Comté d'Artois, autrefois redoutable aux Flamans et le boulevar de la France, qui Fut assiegée par l'armée Imperiale de Charles-quint le XIII. Avril MDLIII. et prise d'assaut le XX. Juin Sur les huit heures du matin apres une longue et opiniâtre resistance et enfin rasée par le commandement du Vainqueur dont il ne reste aujour-d'huy que la place on dit qu'on trouva alors dans l'abbaye de S.t augustin cette inscription. Jam terra vana peris, jam non terra vana manebis.

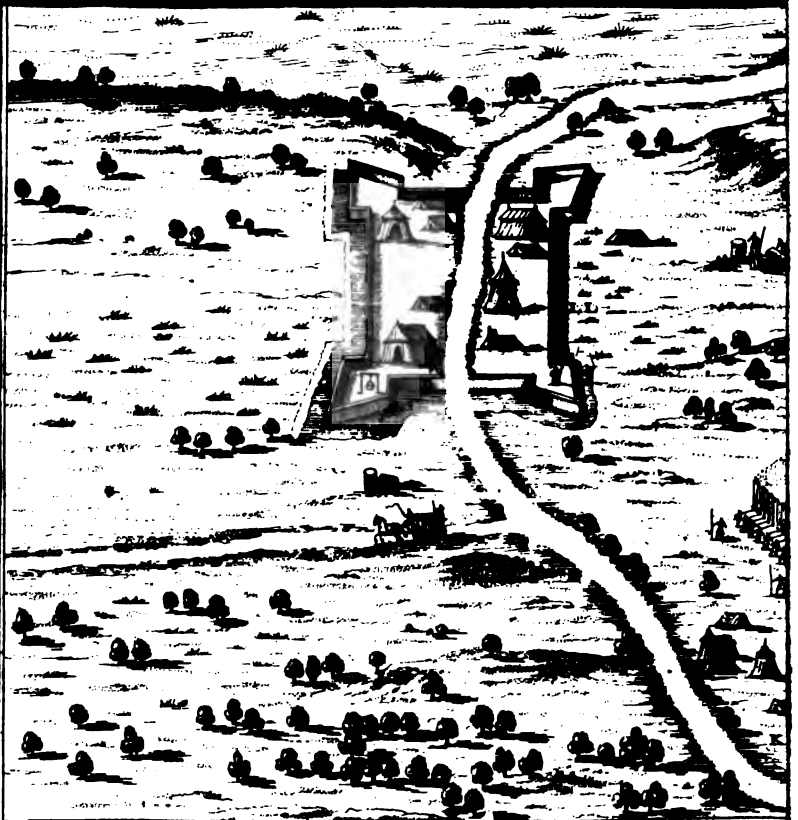

X M.r Lens ou, dix enseignes Namuroises.
Y Pour les Chevaux des Chariots.
Z Herbelle.
AA Capitaine George, dix Enseignes allemans.
BB M.r de Millepertuis, Six
CC Camp de M.r de Reen
DD Vphen.
EE Munitions.
FF Camp des hões d'arme

Digitized by Google

portât hors de la ſainte allegreſſe que je vous conſeille ſi fort, croyez que ce n'eſt pas ſa pretention, ains ſeulement de rendre ſerieuſe & grave cette joye, comme auſſi faut-il qu'elle ſoit: Et quand je dis grave, je ne dis pas morne, ny affectée, ny ſombre, ny dédaigneuſe, ny altiere; mais je veux dire ſainte & charitable. Le bon pere a une opinion fondée en ſa vertu & humilité, qu'on ne puiſſe pas paſſer un jour ſans peché veniel, dont on ſe puiſſe accuſer en confeſſion. Mais l'experience en cecy m'a fait voir le contraire; car j'ai vu pluſieurs ames bien examinées, ne dire rien que je puiſſe remarquer eſtre peché, & entr'autres l'heureuſe ſervante de Dieu mademoiſelle Acarie. Je ne dis pas que peut-eſtre il ne ſe paſſât quelques coulpes venieles; mais je dis qu'elle ne les pouvoit remarquer en ſon examen, ny moy reconnoiſtre en ſa confeſſion, & que partant j'avois raiſon de lui faire repeter l'accuſation de quelque coulpe ancienne. Vous ne direz point cecy à perſonne, s'il vous plaiſt, ma tres chere fille; car je revere ſi hautement ce bon pere, & tout ce qu'il dit, que je ne voudrois pas qu'on ſçut qu'en cecy meſme je me retiraſſe de lui. Outre que ie ne ſçai pas comme il aura couché cet article, ne l'ayant pas lu en ſon livre, que ie ne l'ai point vû encore, ains ſeulement le luy ayant oüi dire; & je parle à votre cœur confidemment, ne vous chargez pas de trop de veilles ny d'auſterité, & croyez-moy, ma tres-chere fille, car j'entends bien ce que je dis en cecy. Mais allez au Port-royal de la vie religieuſe par le chemin royal de la dilection de Dieu & du prochain, de l'humilité, de la debonnaireté. Si jamais vous m'écrivez des nouvelles de votre cœur, vous n'avez point beſoin de vous ſigner, ny de marquer le lieu d'où vous m'écrirez, ny de parler de vous, ains ſeulement de la fille que je vous ai recommandée. Je ne ſçai pourquoi je vous écris ſi largement, c'eſt mon cœur qui ne ſe laſſe point de parler au vôtre; mais il faut que je finiſſe pour entrer au bain, puiſque je ſuis entre les mains du medecin. Dieu ſoit à jamais au milieu de votre cœur, ma tres chere fille, & je ſuis de tout le mien invariablement votre pere & ſerviteur, F. Eveſque de Geneve.

Lorſque nous primes congé de monſieur le baron de Crallier, il s'offrit de nous accompagner dans tous

les lieux de la ville où nous voudrions aller, & en même temps il donna avis de notre arrivée à monsieur de Louvrex, ancien bourgmestre & échevin de Liege, l'un des plus beaux esprits & des plus sçavans qui soient dans le pays. Il quitta aussi-tôt sa maison de campagne où il estoit depuis quelques jours, pour nous faire l'honneur de nous venir voir, & ne nous abandonna pas durant tout le temps que nous restâmes à Liege.

Les Jacobins. Le cinquiéme de Septembre, monsieur le baron de Crassier & monsieur de Louvrex nous menerent aux Jacobins, où il y avoit autrefois une assez bonne bibliotheque; mais il y a quelques années que tous les manuscrits perirent dans un incendie, qui consuma entierement le monastere. Il est à présent rebâti assez proprement; l'église, faite en forme de dôme, sur le modele de celuy de saint Pierre de Rome, est tres-belle; on y admire la charpente, où l'on compte jusqu'à dix-sept cens pieces. On y conserve aussi une croix tres-belle, dans laquelle il y a du bois de la vraie croix: une épine de la couronne de notre Seigneur, donnée par saint Loüis, comme il paroist par ses lettres, qu'on nous fit voir: un calice d'un tres beau travail, dans le pied duquel il y a du bois de la croix de notre Seigneur, donné aussi par saint Loüis; un ornement du manteau royal de ce saint roy, qui sert le jour de sa feste, le jour de Noël à la messe de minuit, & le jour de l'Epiphanie. Nous fûmes ensuite à l'abbaye de Beaurepert, de l'Ordre des Prémontrez, qui a eu pour premier abbé le bienheureux Luc: Il y a une église assez jolie; mais il n'y a aucun manuscrit dans la bibliotheque.

La bibliotheque de M. de Louvrex. Le lendemain nous fûmes voir monsieur de Louvrex, & en même temps nous examinâmes sa bibliotheque, qui est excellente, & composée des ouvrages des Peres de l'Eglise, des meilleurs Historiens, des Jurisconsultes, de livres des Belles-lettres. Il y a aussi quelques manuscrits & quelques antiquitez, entr'autres la victoire de Constantin sur le tyran Maxence, gravée sur un cristal: ouvrage inestimable, & plusieurs medailles. Il nous mena ensuite en carosse à la Chartreuse, avec messieurs de

Digitized by Google

Craſſier & du Chaſteau, ancien bourgmeſtre de Liege, qui voulurent bien nous faire l'honneur de nous y accompagner. Cette chartreuſe eſt hors de la ville, ſur une éminence d'où on découvre toute la ville, & dans le lieu même où étoit autrefois l'abbaye de Beaurepert. Il y avoit autrefois beaucoup de manuſcrits ; mais le monaſtere ayant eſté entierement réduit en cendres dans les dernieres guerres, ils ont tous eſté conſumez dans les flammes. Il n'y a que les ſermons de Jacques de Vitry, en quatre ou cinq volumes, qui ayent échappé à l'incendie. On nous montra un tres-beau tableau de ſaint Bruno, qu'on dit être au naturel. Au-deſſous de la montagne on voit la Leproſerie de la fameuſe ſainte Julienne, qui a donné occaſion à la Feſte du Saint Sacrement. A notre retour, nous vîmes la bibliotheque de monſieur du Chaſteau. Les Chartreux.

Le huit de Septembre, accompagnez de monſieur de Craſſier & de monſieur de Louvrex, nous allâmes préſenter nos reſpects à monſieur le grand doyen, nous aſſiſtâmes enſuite aux Vêpres ſolemnelles qui ſe chanterent à la cathedrale. Elles furent precedées de l'expoſition du Saint Sacrement, après laquelle le chantre revêtu en chappe, fut avertir le grand doyen de commencer. On chanta tous les pſeaumes en plein chant ; & immediatement après l'hymne, ſans capitule, la muſique commença la premiere ſtrophe dans le jubé, le chœur reprit la ſeconde en plein chant, enſuite la muſique, & ainſi juſqu'à la fin. Après l'hymne on chanta une proſe en muſique. Au *Magnificat*, M. le grand doyen alla prendre une chappe, & encenſa l'autel, les chanoines, qu'on appelle *Tréfonciers*, & le chantre : le thuriferaire encenſa le bas chœur, enſuite monſieur le grand doyen chanta l'oraiſon à l'aigle. Les Vêpres furent ſuivies des Complies, & les Complies de la proceſſion & de la benediction du tres-ſaint Sacrement, qu'on donna deux ou trois fois. La Cathedrale.

Après Vêpres, monſieur le grand doyen nous attendit dans le chapitre, pour nous faire voir les reliques & les ornemens, qui ſont tres-riches, & dignes d'une des plus illuſtres cathedrales de l'Egliſe. On nous en montra un

Digitized by Google

entr'autres, qu'on prétend avoir servi à saint Lambert, dont la chappe & la chasuble sont tous couverts de perles, & dont le travail surpasse de beaucoup la matiere : les sandales & les botines de saint Hubert, évêque de Liege : le *Pallium* de Gregoire X. qui avoit esté archidiacre de cette église ; & une croix faite du bois de celle où le Sauveur a esté attaché pour nous racheter, donnée par ce grand pape. Le beau reliquaire qui contient le chef de saint Lambert, est tout d'or & d'un travail exquis ; monsieur le grand doyen eut la bonté de l'en tirer, & nous fit l'honneur de nous le faire baiser à nud. On nous fit voir ensuite un saint George d'or, donné par Charles le Hardy, duc de Bourgogne, pour réparation des vexations qu'il avoit faites à l'église de Liege : deux calices d'or : une Image de la sainte Vierge, & une autre de saint Joseph d'argent, de hauteur naturelle, des anciennes dyptiques, & le manuscrit des anciens scrutins qui s'observoient autrefois durant le carême sur les cathecumenes, & qui sont encore aujourd'huy en usage dans l'église de Liege, aussi-bien qu'en celle de Vienne en Dauphiné. La châsse de saint Lambert est dans le jubé ; monsieur le grand doyen voulut bien qu'on la découvrit pour nous la faire voir. Elle est d'un travail antique, partie d'or, partie d'argent, ornée d'un grand nombre de pierres précieuses, & entr'autres d'une agathe qui représente l'imperatrice Faustine, dont le travail est admirable.

On nous fit voir ensuite ce qu'il y a de plus remarquable dans l'église, les tombes de cuivre de plusieurs évêques, entr'autres de Hugues de Pierre Pont, & de Louis de Bourbon. Ce premier avoit choisi sa sépulture au Val saint Lambert ; mais les chanoines, qui étoient tres-attachez à ce bon évêque, se rendirent maîtres de son corps. Mais en fait de sépulture, il n'y a rien qui approche du tombeau d'Erard de la Mark, que ce grand évêque de Liege se fit construire pendant sa vie, dans le sanctuaire ; il est d'un cuivre doré, dont le travail surpasse la matiere : & nous croyons que les curieux nous sçauront bon gré de le représenter icy.

Digitized by Google

Monſieur le grand doyen nous montra dans un des collateraux de la nef, l'endroit où l'on croit que le ſaint éveſque Frederic a eſté enterré ; il n'y a aucune epitaphe, ny aucune inſcription, ny rien qui déſigne le lieu d'une ſépulture, & nous trouvons au contraire dans un ancien auteur qui a écrit ſa vie, qu'on ne ſçait point le lieu où il a eſté enterré. Voicy comme il s'exprime : *Multa & alia per ſervum ſuum Dominus miracula operari dignatus eſt, quæ à quodam clerico ſcripta fuerunt ; ſed ea reperire numquam potui. Hæc autem quæ ſuperiùs continentur, Nonnus Renerius hujus monaſterii monachus, qui tunc temporis præſens fuit, deſcripſit, ut ſermo viri Dei impleretur, qui multis eum miraculis, poſt obitum ſuum illuſtrari prædixit ; & licèt tanta circa ſepulcrum ejus Dominus mirabilia monſtraverit, locus tamen ſepulturæ ejus modo ab omnibus ignoratur, quia quamvis in eccleſia antiqua ſepultus fuerit, in nova eccleſia quæ modo cernitur, fuit fortè ſepultura ejus, aut juxta murum, aut in angulo aliquo caſu contigit, & ſic à memoria hominum excidit.* Voila quel eſt le ſort des grands hommes ; mais Dieu ſçaura bien le retrouver au jour du jugement, pour le faire paroître avec gloire à la face de tout l'Univers. On voit encore dans la nef la chaire où ſaint Bernard a prêché, & une couronne ſemblable à celle qui eſt au milieu du chœur de ſaint Remy de Rheims. Dans le fond de la nef eſt l'ancien chœur, qu'on croit eſtre le lieu même où ſaint Lambert a ſouffert le martyre. Les tréfonciers y vont encore en proceſſion, & y font l'Office, lorſque, ſelon la coutume du pays, on expoſe le Saint Sacrement dans la nef. Il y a pluſieurs ſépultures de perſonnes de diſtinction, qui ſe ſont fait un honneur de mêler leurs cendres dans cette terre, qui avoit eſté arroſée du ſang du ſaint Martyr.

Nous paſſâmes de-là à l'égliſe des Jeſuites, où il y avoit muſique & une grande feſte pour le jubilé d'un congreganiſte, qui avoit depuis cinquante ans frequenté les aſſemblées de pieté de ces Peres. C'étoit notre deſſein d'y voir la bibliotheque ; mais on étoit trop occupé aux réjoüiſſances de cette feſte. Cela nous donna occaſion d'al-

Digitized by Google

ler chez les Carmes, qui ont un tres-beau cloître, où l'on voit leur fondation & leur nécrologe. Nous allâmes enſuite voir l'egliſe collegiale de ſaint Paul, qui paſſe pour la plus belle de la ville; elle eſt effectivement tres-délicate, fort ornée, & toute pavée de marbre.

Le lendemain, qui étoit un vendredy, monſieur le grand doyen nous fit l'honneur de nous donner à dîné, & nous fit en même temps bien des offres de ſes ſervices. Le ſamedy dixiéme Septembre, monſieur de Louvrex voulut auſſi nous donner à dîné, & après le dîné il nous mena aux Auguſtins. On celebroit ce jour-là la feſte de ſaint Nicolas de Tolentin, & nous aſſiſtâmes aux complies, qui furent chantées en muſique, & ſuivies de la benediction du Saint Sacrement. Nous vîmes la bibliotheque, qui eſt tres-peu de choſe; mais les jardins ſont tres-beaux.

L'Abbaye de S. Laurent.

Après avoir paſſé environ quinze jours en l'abbaye de ſaint Jacques, nous fûmes à celle de ſaint Laurent, qui eſt hors de la ville, ſur une petite élevation, que les anciens appelloient *Mons publicus*. Sa ſituation eſt des plus agreables qu'on puiſſe s'imaginer. La vûë y eſt charmante; on y découvre toute la ville: & ce qui eſt de plus avantageux, c'eſt qu'il eſt facile d'y découvir le ciel des yeux de l'ame. Les Religieux y vivent dans une grande regularité, qui s'y maintient depuis pluſieurs ſiecles dans toute ſa vigueur; le ſilence, la retraite, la pauvreté, l'obéïſſance, & toutes les vertus religieuſes y ſont pratiquées avec beaucoup de pureté. Ils ſe levent tous les jours à trois heures, pour chanter matines; & ſelon une ancienne pratique de l'Ordre, avant de les commencer, ils font tous trois oraiſons devant l'autel, trois après Prime, & trois après Complies. Ils mangent de la viande trois fois la ſemaine, mais jamais le ſoir. Ils ont trois refectoires, l'un pour le maigre, qui eſt tres-grand, tres-beau, & orné de peintures: un pour le gras, qui eſt plus petit: & le troiſiéme pour les jours de minutions, où il eſt permis de parler. Le ſilence eſt inviolable dans le cloître, dans le chapitre, & dans le refectoire. Ils parlent tous les jours

Digitized by Google

pendant une heure après le repas ; mais depuis le dîné jusqu'à quatre heures, les portes du monastere sont fermées, pour éviter les visites des seculiers, qui prennent ordinairement ce temps pour aller voir leurs amis. Ils ne souffrent point parmy eux le *peculium*, persuadez de ce qu'écrit un de leurs auteurs, que rien n'est plus capable de ruiner un monastere de fond en comble, & pour le spirituel, & pour le temporel, que la proprieté. Pour cet effet, l'abbé a un grand soin de pourvoir aux necessitez de tous les religieux. Il est jeune ; mais il a la maturité des vieillards. Il n'éxige rien de ses freres, qu'il ne pratique lui-même ; il les éveille lui-même tous les jours pour matines, mange avec eux au refectoire, & leur montre par ses actions tout ce qu'ils doivent faire pour être bons religieux. Il avoit onze novices, tous sujets d'esperance, ausquels il se disposoit de donner un sçavant maître pour les élever dans les sciences, après leur profession. Son prédecesseur avoit amassé une des meilleures bibliotheques qui soient à Liege ; il continuë d'y mettre de bons livres. Nous y vîmes un grand nombre de manuscrits tres-beaux & tres-anciens, sur toutes sortes de matieres ; la plûpart neanmoins sont des ouvrages des Saints Peres. Il y en a plusieurs du bienheureux Rupert, qui avoit esté tiré de saint Laurent, pour gouverner le monastere de Tuit, prés de Cologne. Voicy ce qu'on lit de luy en deux manuscrits d'un caractere d'environ trois cens ans : *Liber domni Roberti, abbatis monasterii sancti Heriberti in Tuitio juxta Coloniam, primo monachi sancti Laurentii prope Leodium, ubi ab infantia fuit oblatus, nutritus & eruditus. Anno* MCXIIII. *in abbatem promotus, obiit anno Domini* MCXXVII. *& in Tuitio requievit* : ce qui ne s'accorde pas avec un épitaphe qu'on nous montra, & qu'on nous dit être tirée du monastere de Tuit même ; elle est d'une main recente, & conçuë en ces termes : *Anno Domini* MCXXXV. IV. *Nonas Martii, obiit venerabilis pater & dominus Rupertus abbas hujus monasterii, vir doctissimus atque religiosissimus, ut in libris suis quos edidit claret apertissimè.* Nous ne sçavons pas quand cette épitaphe a esté faite, ny d'où elle a esté co-

Digitized by Google

piée, & nous ne l'avons pas trouvée à Tuit, où on ne ſçait pas même où il a eſté enterré, quoiqu'on croye que c'eſt dans le cloître. Outre les ouvrages de Rupert, on nous montra un livre aſſez conſiderable *de Conſenſu Evangeliſtarum*, compoſé par Vvaſelinus abbé de ſaint Laurent, qui vivoit dans le douziéme ſiecle. C'eſt apparemment ce Vvazelinus dont le pere Mabillon nous a donné une excellente lettre *de Continentia conjugatorum*, adreſſée, non pas à l'abbé de Florine, comme il a dit; mais à l'abbé du monaſtere de Flonne, de l'Ordre de ſaint Auguſtin, à quatre lieuës de Liege, comme nous avons lû dans le manuſcrit de ſaint Laurent, qui eſt écrit du temps de l'auteur. Je ne ſçay pas ſi ce n'eſt pas ce Vvazelinus; premierement prieur de ſaint Jacques, à qui Raimbault chanoine regulier a adreſſé quelques-uns de ſes ouvrages, pour les corriger. On peut voir ſes Lettres, que nous avons imprimées au premier tome de nos Anecdotes. Ces petites remarques m'obligent d'en faire encore deux ſur les manuſcrits de ſaint Laurent. La premiere eſt, que la lettre de Berenger *ad Eremitas*, imprimée au premier tome de nos Anecdotes, ſur un manuſcrit de l'abbaye d'Alne, ſe trouve dans un manuſcrit de ſaint Laurent, ſous le nom de Berenger archevêque: *Berengarii archiepiſcopi*. La ſeconde, qu'au commencement d'un manuſcrit des ſix livres de ſaint Jerôme ſur le prophete Jeremie, on lit ces mots: *Nota quod glorioſus doctor Hieronymus ſcripſit* XX. *libros ſuper Jeremiam prophetam, quorum ſex primi habentur in iſto volumine; tres ultimi reperiuntur apud Regulares Septem-fontium in Brabantia: ſed undecim medii non inveniuntur, quod deplorant Caſſiodorus, Rabanus, & Johannes Andreas.* Outre les manuſcrits des Saints Peres, dont nous venons de parler, il y en a auſſi pluſieurs hiſtoriques, un tres-beau martyrologe d'Uſuard, dont le caractere approche du temps de l'auteur: l'hiſtoire de France de Gregoire de Tours, où il manque quelques chapitres, avec celle de Fredegaire, pluſieurs manuſcrits de l'hiſtoire du monaſtere, écrits par pluſieurs auteurs qui ſe ſont ſuccedez les uns aux autres, &

Digitized by Google

qui ont conſervé à la poſterité ce qui s'étoit paſſé de leur temps : une ancienne collection de canons diviſée en deux livres, qui pourroit bien être celle dont parle Alberic dans ſa chronique ſur l'an 1008. où il dit ce qui ſuit : *Baldericus, vir nobilis, Leodienſium ordinatur epiſcopus, qui in ſcripturis ſtudioſus, magnum illud volumen canonum edidit, ſcripturarum ſententiis undique compilatis defloratum, collaborante ſibi in hoc magiſtro Otberto abbate, viro undecumque doctiſſimo* : Un recuëil de conciles, à la teſte deſquels on trouve la chronique de Bede : Le concile de Piſe, accompagné de pluſieurs pieces qui y ont rapport : Durand, *de Modo celebrandi concilii generalis* ; & d'autres Traitez en ce genre, qui ſont dans le même volume : Nicolas Simeri, de l'Ordre des Freres Preſcheurs, *de Inquiſitione contra hæreticos*, ouvrage qui comprend pluſieurs excellentes pieces. Je ne parle pas de pluſieurs manuſcrits des livres de l'Imitation de JESUS-CHRIST, qui ſont ſans nom d'auteur, ny de pluſieurs manuſcrits de droit, qui ont eſté autrefois à l'uſage du fameux Lambert *de Stipite*, religieux de ſaint Laurent, qui aſſiſta au concile de Conſtance, & fut député de la part du concile, pour aller ſommer Benoiſt XIII. de venir comparoitre devant les évêques, & qui par ſon propre merite eut l'honneur d'être un de ceux qui furent nommez par le concile pour élire le pape Martin V.

Comme nous étions dans la bibliotheque, le reverend pere Dom Celeſtin, religieux d'un veritable merite, qui nous accompagnoit, & qui prenoit plaiſir à nous faire voir tout ce qui pouvoit contribuer à notre ſatisfaction, nous apporta deux autels portatifs : l'un de porphyre, long ſeulement d'un pied, ou environ, & large d'un demi pied, orné d'une bordure de bronze doré, ſur lequel on lit ces paroles : *Anno Dominicæ Incarnat.* MLXI. *indictione* XIV. IV. *idus Auguſti, dedicatum eſt hoc altare in honore Domini noſtri* JESU-CHRISTI, *& ſanctæ Crucis, & B. Mariæ ſemper Virginis, & ſancti Johannis Baptiſtæ, & omnium Apoſtolorum, & Martyrum Laurentii, Pancratii, Georgii, & undecimmillium Virginum, & omnium Sanctorum,*

Digitized by Google

cooperante Lamberto II. hujus loci abbate.

Memoria domni Hillini præpoſiti & majorum ejus.

Autour de cet autel, les douze Apôtres ſont repreſentez en yvoire. L'autre autel eſt d'une pierre verte, qui n'a que deux pouces de long, & trois de large; le reſte eſt couvert d'une lame de bronze, ſur laquelle eſt gravée cette inſcription: *Anno ab Incarnatione Domini* MCXXXVII. *indictione* V. *conſecratum eſt hoc altare in honore ſanctæ & individuæ Trinitatis, & ſanctæ Crucis, & ſanctæ Mariæ Virginis, & ſancti Laurentii Martyris, & omnium Sanctorum, à domino Radulpho Leodienſium epiſcopo,* XV. *Calendas Martii.*

Hic datur ipſe Jeſus animarum potus & eſus.

Hæc tibi ſit cara, cui caro fit, crucis ara.

Cet autel eſt orné de pluſieurs pierres précieuſes. Aux quatre coins ſont répréſentez les quatre Evangeliſtes, & deſſous on voit un crucifix d'yvoire, attaché à la croix avec quatre cloux.

Pour ce qui eſt de l'egliſe, quoiqu'elle ne ſoit pas de la beauté de celle de ſaint Jacques, elle ne laiſſe pas d'être fort jolie; elle eſt ornée, & tout le ſanctuaire eſt pavé de marbre. On y voit encore l'image de la ſainte Vierge, devant laquelle le bienheureux Rupert avoit coutume de faire ſes prieres. Tout le monde ſçait ce qu'on rapporte de ce grand homme: qu'il avoit l'eſprit ſi peſant & ſi bouché pendant ſa jeuneſſe, que ſes maîtres ne pouvoient rien luy faire comprendre; mais que s'étant adreſſé avec ferveur à cette mere de la divine ſageſſe, il obtint le don d'intelligence dans un ſi ſouverain degré, qu'il devint lui-même dans la ſuite un grand maître des autres, & en état de compoſer pluſieurs excellens ouvrages. Autrefois les reverends peres Jeſuites avoient coutume d'amener tous les ans leurs écoliers à ſaint Laurent, pour y demander la même grace à la ſainte Vierge; mais depuis quelques années ils ont interrompu cette devotion. La crypte ſouteraine ſemble avoir eſté la premiere égliſe du monaſtere. On y voit les tombeaux de ſaint Vvolbodon, & de Durand évêques de Liege, & celuy d'Eſtienne premier abbé du monaſtere. Aujourd'huy le corps de ſaint Vvolbodon eſt tout

Digitized by Google

entier dans le thréſor. Il y a auſſi un morceau conſiderable du bois de la vraie Croix, une tres-riche argenterie, un calice, une bourſe d'argent & une croſſe, dont on admire le travail. L'abbaye d'Averbode, de l'Ordre des Prémontrez, ſe trouvant preſſée d'argent il y a quelques années, les vendit à celle de ſaint Laurent, qui n'a garde de s'en défaire.

Le dix-ſeptiéme de Septembre, on celebra à Liege la feſte de ſaint Lambert, patron de la Cathedrale. Nous fûmes bien-aiſes d'y voir les ceremonies de ce jour-là. Lorſque nous y arrivâmes, on étoit déja au *Gloria in excelſis*. Le ſuffragant qui officioit, étoit aſſis dans un fauteüil ſur le marchepied de l'autel, au coin de l'évangile, ayant pour miniſtres un preſtre aſſiſtant, un diacre, un ſoudiacre, deux acolytes, & un thuriferaire, revêtus en tuniques. Au verſet *Suſcipe deprecationem meam*, il ſe mit à genoux ſur le degré ſans ôter ſa mitre. Le *Gloria* fini, il dit *Dominus vobiſcum* au milieu de l'autel, & le diacre ſe tourna avec luy vers le peuple; il dit enſuite l'oraiſon au coin de l'autel. L'épître & l'évangile furent chantées au jubé, & les acolythes y porterent des flambeaux au lieu de chandeliers. Après l'évangile, le ſoudiacre porta le texte au chœur. Ce texte étoit different de celuy qu'on avoit donné à baiſer au celebrant. Le thuriferaire, qui précedoit le ſoudiacre, encenſa le chœur pendant que le ſoudiacre préſentoit le livre à baiſer. Il le préſenta premierement au prevoſt & à tous les tréfonciers de ſon côté; enſuite aux trois chantres, puis au grand doyen, & à tous les tréfonciers de ſon côté. A l'offertoire, le diacre encenſa les *oblata* & l'autel. En même temps un acolythe apporta une écharpe au ſoudiacre, qui prit lui-même la patene ſur l'autel, & la ſoutint en ſa place ordinaire, juſqu'au *Pater*. Au *Pater*, il la donna au diacre, qui la tint auſſi avec une écharpe, juſqu'à la fin de l'oraiſon dominicale, qu'il la donna au celebrant. A la préface, deux thuriferaires apporterent leurs encenſoirs ſur le degré de l'autel, & retournerent enſuite à la ſacriſtie prendre deux flambeaux, qu'ils mirent entre les mains de deux petits

Digitized by Google

enfans. Ils retournerent une ſeconde fois, & apporterent encore deux flambeaux, qu'ils donnerent de même à deux autres enfans; puis reprenant leurs encenſoirs, ils les agiterent juſqu'au *Pater*. A l'élevation, le diacre, le ſoudiacre, & les thuriferaires demeurerent debout. Le diacre durant tout le canon ne fit aucune fonction à l'autel. Avant l'*Agnus Dei*, le celebrant chanta les anciennes benedictions au coin de l'autel; & après l'*Agnus Dei*, deux tréfonciers vinrent à l'autel recevoir la paix, qu'ils porterent enſuite chacun de leur côté, & ſe la donnerent les uns aux autres, non pas en s'embraſſant, mais par une ſimple inclination.

Après la meſſe, on fit une proceſſion ſolemnelle, à laquelle aſſiſterent dans l'ordre ſuivant, les Minimes, les Capucins, les Auguſtins, les Cordeliers, les Recollets, les Jacobins, les Carmes, les Tréfonciers, dont chacun étoit ſuivi de ſon laquais. Suivoit le Chef de ſaint Lambert, & enfin le Saint Sacrement, porté par le ſuffragant. Enſuite marchoient les Bourguemeſtres & les Echevins, portans en main de grands bâtons, ceux des premiers étoient blancs, ceux des ſeconds étoient rouges. Après la meſſe, monſieur du Chaſteau nous fit l'honneur de nous donner un dîné magnifique.

Le dimanche ſuivant, on fit l'élection des bourguemeſtres, qui fut ſuivie de grandes réjoüiſſances. Durant l'élection, toutes les portes de la ville furent fermées. Nous aſſiſtâmes cependant à la meſſe à ſaint Laurent; elle fut précedée par les litanies de la Vierge, & par l'expoſition du Saint Sacrement. Durant toute la meſſe, les acolythes furent à genoux ſur le marchepied de l'autel: le ſoudiacre ne prit point de benediction après avoir chanté l'épître; mais le diacre la prit au coin de l'autel du côté de l'évangile. A l'offertoire, le celebrant benit l'encens; mais il ne le mit pas dans l'encenſoir. Il encenſa le Saint Sacrement & les *oblata*; le diacre encenſa l'autel, & ſe tourna auſſi avec le celebrant, lorſqu'il dit *Dominus vobiſcum*. Les jeunes Religieux y communierent, & ce jour-là ils eurent du vin au refectoire, à cauſe de la communion.

A

Digitized by Google

A la fin de la messe, on donna la benediction du Saint Sacrement, qu'on resserra aussi tôt.

Après Vêpres, nous accompagnâmes le reverend pere Dom Celestin Lombard au prieuré de saint Nicolas, où il donna trois fois la benediction du Saint Sacrement avec le Saint Ciboire, 1. après l'avoir tiré du tabernacle, 2. après avoir chanté l'antienne *O sacrum convivium*, les litanies, & le *Tantum ergo Sacramentum*, 3. après l'avoir encensé avant de le resserrer. Nous retournâmes par l'abbaye de saint Gilles, où il y a onze chanoines reguliers. L'egliſe est petite. On lit devant le grand autel cette épitaphe recente d'Alberon I. évêque de Liege, qu'on fait passer pour fondateur de cette abbaye, quoiqu'elle doive son origine à Beringerus abbé de saint Laurent: S. Gilles.

D. O. M.

Et memoriæ domini Alberonis hujus nominis primi, episcopi & principis Leodiensis, Henrici II. comitis Lovanii, & Odiliæ Lantgravii Thuringiæ sororis filii, hujus abbatiæ sancti Ægidii primarii fundatoris. Obiit anno Domini MCXXVIII. *Calendis Februarii. Dominus Johannes* de Nollet *abbas optimi patroni monumentum anno* MDLXVIII. *igne corruptum hoc novo restauravit anno* MDCXLVI. *mensis Februarii die* XXIV.

Alexandre I. évêque de Liege, qui est enterré dans la croisée, en a une plus simple; elle est conçuë en ces termes:

Hic jacet Alexander I. episcopus Leodiensis MCXXXV.

Adalberon pouvoit bien en avoir une semblable avant l'incendie qui a détruit son tombeau.

Le lendemain, nous fûmes à saint Martin, ancienne collegiale fondée par Everacle evêque de Liege, en l'honneur de ce Saint, qui l'avoit gueri miraculeusement d'une maladie tres-fâcheuse. L'egliſe est fort belle, & monsieur le doyen prend plaisir à l'orner de tres-riches tableaux, qu'il y fait faire. Le tombeau du fondateur est dans le sanctuaire, du côté de l'evangile, & dans le lieu même où reposoit autrefois le Saint Sacrement. C'est dans cette S. Martin.

Digitized by Google

egliſe, que la Feſte du Saint Sacrement a eſté inſtituée, dans une chapelle qui eſt au bas de la nef, qu'on appelle pour cela *la Chapelle du Saint Sacrement.* Tous les jeudis il y eſt expoſé depuis les cinq heures du matin juſqu'au ſoir, & meſſieurs les chanoines ſe ſuccedent les uns aux autres pour l'adorer.

S. Pierre. Nous fûmes de-là à ſaint Pierre, la plus ancienne egliſe de la ville, ayant eſté fondée par ſaint Hubert evêque de Liege, qui y mit une communauté de Benedictins, tirez de l'abbaye de Stavelo, & la choiſit pour le lieu de ſa ſépulture. On montre encore dans la crypte ſouterraine le lieu où il fut enterré, & à l'oppoſite celuy de la ſépulture de l'evêque Richard. Le tombeau de ſaint Hubert fut depuis tranſporté dans l'egliſe ſuperieure; mais on ne peut pas aujourd'huy montrer en quel endroit. On y conſerve une étole qui a eſté à ſon uſage, & la clef qu'on dit luy avoir eſté donnée par le pape Sergius, lorſqu'il l'ordonna évêque à Rome, avec un ancien martyrologe, à la fin duquel eſt la regle des chanoines. L'an 891. les Normans ruinerent le monaſtere, & maſſacrerent tous les moines. On prétend avoir conſervé juſqu'à préſent leurs oſſemens. Quarante ans après on mit en leur place des chanoines, qui y ſont encore aujourd'huy. On voit dans la nef la tombe d'un chanoine, où il eſt repreſenté avec ſon aumuſſe ſur la teſte, ſelon l'ancien uſage. L'egliſe de ſaint Pierre eſt certainement tres-ancienne; mais depuis quelques années on luy a donné un air de nouveauté, qui la rend tout-à-fait gaye.

Les Cordeliers. On nous mena de-là aux Cordeliers, dans l'eſperance que nous pourrions y trouver quelques manuſcrits; mais ils nous aſſûrerent qu'ils n'en avoient aucun. Ils nous firent remarquer dans l'egliſe une excellente copie d'un tableau ineſtimable, qui repreſentoit le pape rendant viſite à ſaint François. Ils nous dirent qu'ils avoient eu autrefois l'original; mais qu'un prince d'Allemagne paſſant à Liege, en fut ſi charmé, qu'il en offrit dix mille livres, & qu'ils ne purent le lui refuſer. Nous vîmes dans la nef le tombeau de frere Julien, diſciple de ſaint François: ce qui prouve

Digitized by Google

l'antiquité de cette maiſon. Il n'y a point d'épitaphe ; car celle que Eiſen, ou quelques autres auteurs qu'il a copié luy ont faite, n'a aucun caractere d'antiquité.

Le vingt deuxiéme de Septembre, notre bon amy Dom Celeſtin Lombard voulut bien nous accompagner juſqu'au Val ſaint Lambert, où nous allâmes dire la meſſe. Val ſaint Lambert. C'eſt une illuſtre abbaye de l'ordre de Ciſteaux, qui avoit d'abord eſté fondée à quatre lieuës de Liege, vers l'an 1188. mais dans un lieu ſi diſgracié, & ſi dénué des commoditez de la vie, que les religieux qu'on avoit tirez de Signy, prirent le party de s'en retourner dans leur premier monaſtere. Hugues de Pierre-pont évêque de Liege, crut en les perdant, qu'il avoit perdu un grand thréſor ; il ne deſeſpera pas pourtant de les faire revenir. Il alla lui-même au Chapitre general à Ciſteaux, & offrit un autre lieu plus commode ſur le bord de la Meuſe, à deux lieuës ſeulement de la ville, pour avoir la conſolation de s'y retirer de temps en temps. Il y bâtit le monaſtere, & y reçut une communauté l'an MCCII. comme nous l'apprenons de cette épitaphe d'un des principaux bienfaicteurs du monaſtere, qui ſe lit dans le cloître :

Sit tibi cum vita regnare, Radulphe levita.
Nam radix iſti claustro nutrixque fuiſti.
Te pia Virgo Dei foveat, te Bartholomæi
Lux tulit, & cœli æternæ det gaudia vitæ.
Anno milleno bis centeno quoque bino
Venit conventus, quindeno poſt obit iſte.

Il y avoit autrefois un aſſez bon nombre de manuſcrits au Val ſaint Lambert ; mais la plûpart ont eſté vendus, ou perdus : il en reſte cependant encore quelques-uns. Nous y avons vû entr'autres quelques ouvrages de ſaint Bernard, & des homiliaires aſſez beaux. L'égliſe eſt bien bâtie ; le chœur & le ſanctuaire ſont pavez de marbre. On voit dans la ſacriſtie un tres-beau reliquaire, où il y a un morceau conſiderable du bois de la vraie croix, & un calice d'or eſtimé quatorze mille livres. Le cloître eſt grand,

Digitized by Google

voûté & vitré ; le chapitre & le refectoire répondent au reſte. L'enclos eſt ſi grand, qu'il faut au moins une heure pour faire le tour des murailles.

Il nous reſtoit à voir la bibliotheque des Peres Croiſiers ; monſieur le baron de Craſſier, monſieur de Louvrex, & monſieur de Rimer ſçavant chanoine de ſaint Barthelemy, nous firent l'honneur de nous y mener. Elle eſt conſiderable par les anciennes éditions & par les manuſcrits qui y ſont. Les principaux contiennent quelques ouvrages de ſaint Auguſtin, de ſaint Jerôme, de Caſſien, de ſaint Jean Climaque, & le concile de Baſle ; monſieur le prieur eut la bonté de nous en prêter quelques-uns.

Nous demeurâmes prés d'un mois à Liege. La ville eſt grande, riche & peuplée. Le clergé ſeculier & regulier y eſt nombreux. Outre la cathedrale, qui eſt compoſée de ſoixante chanoines, il y a ſept collegiales, toutes de trente chanoines. Toutes les prevôtez du dioceſe doivent être poſſedées par des chanoines de la cathedrale, qui ſont tous de naiſſance.

Entre le clergé regulier, ſaint Laurent & ſaint Jacques tiennent par-tout le premier rang. Ce ſont deux anciennes abbayes de l'Ordre de ſaint Benoiſt, illuſtres par les grands hommes qu'elles ont eu, par les anciens monumens qu'elles ont conſervez, & par les grands biens qu'elles poſſedent. Les chanoines reguliers y ont trois maiſons, S. Gilles, ſaint Leonard, & les Eſcoliers. Celle-cy ſe diſtingue des autres par la regularité & par la pieté, depuis que les chanoines reguliers de France y ont mis la reforme : ce qui leur a attiré l'eſtime & l'admiration de toute la ville. Les Premontrez, les Chartreux, les Croiſiers, les Guillelmites, y ont tous des monaſteres, & tous les Ordres mandians des convens tres-nombreux. Parmy les monaſteres de filles, les Benedictines de la Paix paſſent pour les plus regulieres ; c'eſt effectivement une communauté où il y a beaucoup de bien & une grande obſervance. Elles ont neanmoins un peu terni le luſtre de leur regularité, en ſe relâchant depuis quelques années de l'abſtinence de la viande, qui a toûjours paſſé dans l'Ordre de

Digitized by Google

ſaint Benoiſt pour un des principaux points de la regle. Auſſi a-t-on remarqué que dans ce grand Ordre, qui a donné à l'Egliſe un nombre ſi prodigieux de Saints canoniſez, on n'en trouve aucun qui ait vêcu dans les monaſteres où l'abſtinence ne fût pas en vigueur. Mais on doit plutôt attribuer ce relâchement à une trop grande indulgence de quelques directeurs peu inſtruits des devoirs monaſtiques, qu'au defaut de ferveur dans ces bonnes religieuſes, qui d'elles-mêmes ſont portées au bien & à leur devoir: heureuſes ſi elles trouvoient des perſonnes aſſez éclairées & aſſez zelées pour leur perſuader de reprendre une obſervance, qu'elles ont quittée un peu trop legerement, & ſans aucune bonne raiſon.

Nous partîmes de Liege le 26. de Septembre, après avoir remercié monſieur l'abbé & nos chers confreres de ſaint Laurent, qui nous avoient comblé d'honnêtetez. S. Tronc. Nous allâmes ce même jour à l'abbaye de ſaint Tronc, où nous avions déja eſté autrefois; mais nous étions bien-aiſes d'y voir encore les manuſcrits. Nous nous attendions d'y eſtre bien reçus, tant parceque l'abbé paſſe pour un prélat qui aime les lettres, que parce que nous avions tres-bien reçu à Paris un de ſes religieux qu'il avoit envoyé à Rome, nous ne pûmes cependant rien voir, pour des raiſons dont il eſt inutile de rapporter les motifs & le détail.

Tongres. Nous partîmes le lendemain pour aller à Tongres. Nous deſcendîmes au monaſtere de l'Agonie de Jeſus-Chriſt, *de Agonia Chriſti*, de l'Ordre des chanoines reguliers de S. Auguſtin, de la congregation de Vvindesheim, où nous nous trouvâmes dédommagez du peu de ſatisfactions que nous avions eu à ſaint Tronc, par le bon accuëil que nous fit le prieur, homme d'une pieté & d'un merite diſtingué. Il nous fit auſſi-tôt ouvrir la bibliotheque, où nous trouvâmes un aſſez bon nombre de manuſcrits, la plûpart recens, & des ouvrages de pieté. On y voit pourtant quelques ouvrages des Saints Peres, les lettres de Pierre de Blois dans un gros volume, Adeolat ſur les cantiques, & Alger *de Corpore & Sanguine Do-*

Digitized by Google

mini, à la fin duquel ſont les bulles d'Urbain IV. & Martin IV. touchant l'inſtitution de la Feſte du Saint Sacrement, un ouvrage qui a pour titre *Franco humilis monachus, de Inſtitutione Euchariſtiæ.* La vie de ſaint François, écrite par trois de ſes diſciples : La vie des hommes illuſtres de la congregation de Vvindesheim : Quelques ouvrages de Thomas à Kempis, qui portent ſon nom à la teſte : Deux volumes de l'Imitation de JESUS-CHRIST, l'un écrit l'an 1523. l'autre un peu plus ancien, tous deux ſans nom d'auteur, juſqu'à ces derniers temps, qu'une main recente y a mis celuy de Thomas à Kempis.

Le monaſtere de Tongres, comme la plûpart de ceux de la congregation de Vvindesheim, n'eſt pas ancien. Il fut bâti l'an 1424. & les chanoines reguliers y furent introduits à la demande des bourgeois, par l'autorité de Jean de Hoerſbeeck évêque de Liege. La pieté & la regularité y ont toûjours fleuri ; elles y ſont encore en vigueur : & nous en ſortîmes fort édifiez, pour aller à l'abbaye de Val-Dieu.

Et Val-Dieu. Cette abbaye eſt de l'Ordre de Ciſteaux, ſituée à quatre lieuës de Tongres, autant de Maſtrech & de Liege, & à cinq d'Aix-la Chapelle. Elle fut fondée l'an 1168. à Hocht, qui n'eſt qu'à une lieuë de Maſtrech, Henry duc de Limbourg la transfera en 1216. dans un valon fort ſolitaire, mais aſſez agreable, qui depuis prit le nom du *Val-Dieu*. L'ancienne egliſe, qui ſubſiſte encore aujourd'huy, nous fait juger de la pauvreté, & en même temps de la ſainteté des premiers habitans de ce deſert. Elle eſt dans le cloître proche du chapitre, & n'a pas plus de vingt-cinq pieds de long, environ douze d'élevation, & dix de largeur. Les anciens pupitres, qui ſubſiſtent encore, reſſentent entierement la ſimplicité des premiers religieux de Ciſteaux. Aujourd'huy le monaſtere a plus d'étenduë, & il eſt bâti aſſez proprement ; mais ce n'eſt que par la bonne œconomie de l'abbé d'à préſent, qui a rétabli tous les lieux reguliers. On lit dans le chapitre cette épitaphe :

Hic jacet illuſtri de Monyoc ſtemmate natus.

Digitized by Google

Walrannus miles, monachum quem vota creassent,
Si non præmaturè è vivis hunc fata tulissent.
Requiescat in pace.

La bibliotheque n'eſt pas fort conſiderable. Nous n'y avons trouvé pour tout manuſcrit, qu'une bible aſſez belle ; mais nous avons trouvé une grande cordialité dans tous les religieux, qui nous ont paru reguliers & fort zelez. Ils font tous les dimanches des exhortations aux peuples, qui viennent des environs recevoir d'eux le pain de la parole de Dieu. Il y a près du monaſtere une fontaine d'eaux minerales, mais qui ne ſont pas connuës.

Nous paſſâmes au Val-Dieu la feſte de ſaint Michel, & le lendemain nous nous rendîmes à Aix-la-Chapelle, lieu de la naiſſance de Charlemagne, & de la réſidence des empereurs qui l'ont ſuivi. La ville eſt aſſez grande, les ruës fort larges, & les édifices beaux. Il n'y a point de riviere ; mais il ne ſeroit pas difficile de faire un canal, qui auroit communication dans la Moſelle, & la ville ſeroit marchande & le trafic conſiderable. Il conſiſte aujourd'huy en draps & en cuivre. Les eaux minerales y attirent beaucoup de monde, & c'eſt ce qui fait à préſent la richeſſe de la ville. La maiſon de ville eſt dans une belle place, & la face eſt magnifique, mais un peu négligée. Il ne reſte plus aucun veſtige de l'ancien palais des empereurs, qui depuis Charlemagne y ont fait leur réſidence : ce qui fait voir l'inconſtance des choſes de ce monde. On montre ſeulement proche des bains l'endroit où on croit qu'il étoit. Et en effet les bains paroiſſent anciens, & les voûtes qu'on y voit, ont quelques reſtes de grandeur. Quoique la ville d'Aix-la-Chapelle ait éprouvé la fureur des Normands, comme pluſieurs autres villes qu'ils ont réduites en cendre, on prétend que la ſainte chapelle, qu'on nomme *la grande egliſe*, bâtie par Charlemagne, ſubſiſte encore aujourd'huy ; c'eſt une rotonde tres-magnifique, & à peu près ſemblable à celle de ſaint Benigne de Dijon, ſi ce n'eſt qu'elle eſt plus auguſte. On dit que Charlemagne y fut enterré, & que le caveau dans

Aix-la-Chapelle.

Digitized by Google

lequel il fut mis, eſt encore dans ſon entier. On en a tiré enſuite le ſiege de pierre ſur lequel il avoit eſté mis, & on l'a placé dans une chapelle du troiſiéme étage de la rotonde. C'eſt ſur ce ſiege que les empereurs ſont aſſis à la ceremonie de leur ſacre. Le chœur des chanoines, qui eſt au bout de la rotonde, eſt d'une ſtructure plus recente, & aſſez délicate. On y voit le tombeau de l'empereur Otton III. qui n'a rien de magnifique, & le drap mortuaire de Loüis XIII. roy de France, qui eſt expoſé au-deſſus de l'autel; car c'eſt une ancienne coutume d'y envoyer les draps mortuaires de tous nos rois, après leur mort. Ils attendoient celuy de Loüis XIV. qu'ils n'avoient pas encore reçu. Le corps de Charlemagne eſt ſur le grand autel, dont le retable eſt d'or. Il eſt dans une châſſe magnifique; mais ſon chef eſt dans le thréſor, dans un tres-beau buſte, enrichi de pierres précieuſes. On y voit auſſi le bras de ce grand empereur, que le roy Loüis XI. fit enchaſſer dans un reliquaire également riche: le texte des evangiles écrit en lettres d'or ſur du velin pourpré, qui fut trouvé entier dans ſon tombeau, lorſqu'on le canoniſa: ſon épée, que les empereurs portent trois jours durant à leur couronnement. Cette épée eſt grande & belle; il y a à la poignée une peau de ſerpent, qui ſuë ſi on l'approche de quelque poiſon: ce qui fait voir les précautions que ce prince prenoit contre les entrepriſes qu'on auroit pû faire contre ſa vie; & combien la condition des grands eſt à plaindre, d'être toûjours dans la crainte de quelque trahiſon. Le plus riche reliquaire du thréſor, eſt celuy qui conſerve de la terre arroſée du ſang de ſaint Eſtienne premier martyr. Il eſt d'or maſſif, & enrichi d'une infinité de pierres tres-précieuſes. C'eſt ſur ce reliquaire, que les empereurs font leur ſerment à leur ſacre. Que ſi le couronnement ne peut ſe faire à Aix-la-Chapelle pour des raiſons particulieres, on le porte avec l'épée de Charlemagne au lieu où il ſe doit faire. On montre encore dans le tréſor une figure de la ſainte Vierge, gravée ſur ſon image peinte par ſaint Luc; & on prétend qu'elle a eſté gravée par le même Saint: la ceinture de la Vierge, & celle du Sauveur: un morceau

Digitized by Google

morceau de la corde avec laquelle il fut attaché à la colonne, & plusieurs autres reliques. La tribune où l'on chante l'evangile, faite comme une chaire de prédicateur, est de vermeil doré, & ornée de figures d'yvoire, dont le travail est inestimable. Elle est à l'extremité des chaires du chœur. Les ornemens sont tres-riches & tres-précieux; les plus considerables pour leur antiquité sont une tres-ancienne chappe, qu'on dit avoir servi au pape Leon III. lorsqu'il fit la dédicace de l'eglise d'Aix-la-Chapelle: & une chasuble qu'on prétend avoir servi à saint Bernard. Un Sçavant l'ayant vûe, l'a fait dessiner pour la faire graver dans un ouvrage sur les Rites ecclesiastiques, qu'il se propose de donner au public. Mais il ne faut pas être fort versé dans l'antiquité, pour voir que si cette chasuble a servi à saint Bernard, elle a esté tres-certainement échancrée; car du temps de ce Saint, & même long-temps après, les chasubles étoient toutes rondes par le bas, comme on voit dans d'autres chasubles qui ont servi au même Saint. L'ornement entier que la princesse Isabelle a donné, est beaucoup plus précieux. Il est composé de soixante pieces, dont le fond est d'argent, & les orfrois d'or battu, chargez d'une infinité de perles tres-grosses. Il est accompagné de deux couronnes d'or garnies de diamans, qu'on met sur la teste de la Vierge & de l'enfant Jesus les jours des grandes festes. Elles n'ont point de prix, non plus que les deux robes que la même princesse a données pour les deux mêmes figures. Je ne parle pas de l'ornement rouge de l'empereur Joseph, qui est aussi complet que celui-là, quoiqu'il ne soit pas si riche. Monsieur Lamberti chanoine, & monsieur Bomerson chantre de la grande eglise, eurent la bonté de nous faire voir toutes ces richesses. Ils nous montrerent aussi quelques manuscrits qui leur sont restez. Ce ne sont que des livres d'eglise, le martyrologe d'Adon, des homiliaires & des missels. J'en vis deux chez monsieur Bomerson d'environ six cens ans; je jettai les yeux dessus, & je remarquai que l'Office du vendredy saint finit dans l'un par ces paroles: *Ponat partem corporis Domini in calice nihil dicens. Consecratur autem vinum & aqua*

Digitized by Google

per panem ſanctificatum. Sic conſummatur Officium. Et dans l'autre : *Sumat de ſancta, & ponat in calice nihil dicens, niſi fortè aliquid ſecrete vult dicere in nomine Patris & Filii, & Spiritus ſancti.* Pax Domini *non dicitur, quia non ſequuntur oſcula circumſtantium. Sanctificatur autem vinum non conſecratum per panem ſanctificatum.* L'on fait tous les mois à Aix-la-Chapelle l'Office de ſaint Charlemagne ; mais on y eſt ſi peu éclairé, qu'au lieu de prendre les leçons dans les meilleurs auteurs qui ont écrit de ce grand prince, on les tire des actes fabuleux du faux Turpin.

Après avoir vû la grande egliſe, nous fûmes au monaſtere des chanoines reguliers de la congregation de *Windesheim*, qui fut fondé il y a trois cens ans à Aix-la-Chapelle par un bourgeois de la ville. Son premier deſſein étoit de fonder une Chartreuſe ; mais ſes facultez ne s'étant pas trouvées ſuffiſantes pour cela, il tourna ſes vûës ſur les chanoines reguliers de la congregation de *Vvindesheim*, dont la vie avoit quelque rapport à celle des Chartreux ; car ils gardoient la clôture comme eux : & nous parlâmes à un ancien chanoine, qui nous aſſûra qu'il avoit vû un ancien pere, qui avoit fait profeſſion dans le temps qu'ils gardoient la clôture ; c'eſt pourquoy encore aujourd'huy ils n'aſſiſtent pas aux proceſſions publiques. A préſent ils ne ſont pas ſi reſſerrez ; mais ils ne laiſſent pas d'être fort reguliers. Leur maiſon eſt fort jolie, & leur prieur fort honnête. Il nous fit voir leur bibliotheque, qui n'eſt compoſée que de quelques anciennes éditions, & de quelques manuſcrits recens. Les principaux ſont la regle des chanoines faite au concile d'Aix-la-Chapelle du temps de Loüis le Débonnaire : les anciens ſtatuts ſynodaux de Cologne : les conſtitutions des chanoines reguliers de Nuremberg. On nous montra dans l'egliſe un petit crucifix de bois tres-bien travaillé, qu'on prétend avoir eſté apporté du concile de Conſtance par le fondateur. Comme nous allions prendre congé du prieur, la princeſſe Chriſtine arriva au monaſtere ; & comme elle avoit demeuré en France, elle fut bien aiſe de nous voir. Nous fûmes le lendemain chez elle, pour lui préſenter

Digitized by Google

nos reſpects, elle nous témoigna beaucoup de bonté, nous retint quelque temps auprès d'elle, & nous montra le portrait en yvoire du pere Mabillon, qu'elle avoit dans ſon cabinet.

L'abbaye de Roldue, auſſi de l'ordre de ſaint Auguſtin, à deux lieuës d'Aix-la-Chapelle, eſt beaucoup plus ancienne. Les premiers Religieux de cette maiſon vivoient dans un grand détachement de toutes choſes, & leur ſainteté éclatoit dans tout le pays. Saint Norbert s'y retiroit quelquefois, pour vaquer à l'oraiſon. On prétend que c'eſt dans la crypte de cette maiſon, qu'il reçut la regle de ſaint Auguſtin. Il s'en faut bien qu'elle ſoit à préſent ſi auſtere. L'abbé d'aujourd'huy, qui a la réputation d'un grand homme de bien, l'a réformée à peu près ſur le pied des chanoines reguliers de ſainte Genevieve. Nous n'en dirons rien davantage, parce que nous n'y fûmes pas.

Il y avoit long-temps que nous ſouhaittions de voir le monaſtere d'Inde, qu'on nomme communément *Corneil-munſter*, dont le grand ſaint Benoiſt d'Aniane a eſté le premier abbé. On ſçait que c'eſt à ſon occaſion, qu'il a eſté fondé par l'empereur Loüis le Débonnaire, qui l'ayant choiſi pour ſon confeſſeur & ſon conſeil, étoit bien-aiſe de l'avoir toûjours auprès de luy. Ce monaſtere eſt à deux lieuës d'Aix-la-Chapelle, dans un lieu tres-profond & tres-ſolitaire. Le Saint y aſſembla trente religieux, qui vivoient comme à Aniane, & dans les autres monaſteres de France, où il avoit rétabli l'obſervance de la regle. Aujourd'huy il n'y en a que douze, qui font tous preuve de nobleſſe; mais qui ſont bien éloignez de l'obſervance de leurs premiers peres. L'abbé qui gouverne aujourd'huy, eſt tres-bien intentionné, & il ne tiendra pas à luy, qu'il ne ramene ſes freres à une bonne regularité. Nous y arrivâmes un ſamedy dernier jour de Septembre. Le lendemain, qui étoit le premier dimanche d'Octobre, on y celebra la feſte de Notre Dame du Roſaire. On commença par l'expoſition du Saint Sacrement dans le ciboire à l'autel de la Vierge. Avant la grande meſſe, on l'expoſa au grand autel; on donna la benediction, & on le porta en

Corneil-munſter.

proceſſion dans le cloître. A la teſte de la proceſſion marchoit l'image de la ſainte Vierge, portée par des filles. A l'offertoire, un Dominicain en ſurplis, & l'étole au col, prêcha en allemand, il ne dit point d'*Ave Maria*. Après la meſſe, on reſſerra le Saint Sacrement, qu'on expoſa de nouveau avant les vêpres, qui furent ſuivies des complies, chantées en faux-bourdon avec l'orgue, après leſquelles on donna la benediction du Saint Sacrement. L'abbé prétend avoir droit de faire la ceremonie du couronnement de l'empereur, lorſque l'archevêque de Cologne eſt abſent. Quand l'abbé vient à mourir, les religieux s'aſſemblent auſſi-tôt pour proceder à l'élection d'un ſucceſſeur; & celui qui eſt élu, fait les funerailles de ſon prédeceſſeur. Il eſt ſurprenant que dans une maiſon auſſi illuſtre, il ne s'y ſoit conſervé aucun ancien monument; on nous fit voir ſeulement quelques chartes originales de Loüis le Débonnaire, & entr'autres une accordée à ſaint Benoîſt, trois jours avant ſa mort. Il eſt encore plus ſurprenant, qu'on ignore aujourd'huy le lieu de ſa ſépulture, & qu'on ne puiſſe montrer les reliques d'un des plus grands ſaints de l'Ordre de ſaint Benoiſt, qui par un zele incroyable a rétabli l'obſervance de ſa regle, & travaillé avec tant de ſuccez à la réforme des abbayes, qui étoient tombées en décadence, qu'il mérita d'être appellé dans l'Ordre *Benedictus II.* On dit neanmoins qu'il y a dans ce monaſtere un grand nombre de reliques tres-précieuſes, & je n'ay pas de peine à le croire; mais on s'eſt fait une loy de ne les montrer qu'en certain temps. On nous fit ſeulement voir les chefs de ſaint Corneil & de ſaint Cyprien, auſquels il y a grande dévotion.

Gladbach. Nous partîmes le deux d'Octobre de Corneil-munſter, pour aller à l'abbaye de Gladbach, qui en eſt diſtante de treize lieuës. Le pays eſt aſſez beau, & on trouve de deux en deux lieuës de petites villes, qui ſont un agrément pour les voyageurs. Nous paſſâmes par Eſchweiler, Aldenhoven, Linnich, Ercklens, & Dahlen. En ſortant de Linnich, où nous avions dîné, notre garçon voulut prendre un chemin plus court que nous; mais il ne put nous re-

Digitized by Google

joindre : ce qui nous embarraſſa un peu, parce que nous n'entendions pas la langue du pays. Lorſque nous arrivâmes à Ercklens, on nous arrêta à la porte, & comme nous ne ſçavions pas l'allemand, nous répondîmes en latin. Le garde, qui ne l'entendoit pas plus que nous l'allemand, fit venir un miniſtre Lutherien, qui à peine pouvoit nous entendre ; mais comme dans tous nos voyages, nous avons remarqué ſur nous des effets de la divine providence, il ſe trouva là un ſoldat Bavarois, qui écorchoit un peu de François, qui nous dit qu'il n'étoit pas néceſſaire de paſſer dans la ville. Il eut même la charité de nous conduire à pied plus d'une grande lieuë. A la ſortie de Dahlen, la providence nous envoya un autre homme qui ſçavoit le françois, pour nous conduire juſqu'à Gladbach. Nous y arrivâmes à ſix heures & demie ; & comme monſieur l'abbé étoit en compagnie, nous ne pûmes luy parler ; mais il nous envoya un officier, qui nous reçut avec beaucoup de charité. Le lendemain monſieur l'abbé nous fit avertir, & nous témoigna avoir beaucoup de joye de nous voir, nous aſſûrant que tout ce qui étoit dans ſon monaſtere, nous ſeroit communiqué, & qu'il nous rendroit ſervice en tout ce qui dépendroit de luy. Nous fûmes enſuite dire la meſſe, & après nous vîmes la bibliotheque, qui dans le pays doit paſſer pour excellente. Nous trouvâmes trois bibles tres-eſtimables pour leur rareté : la premiere manuſcrite en deux grands volumes d'un caractere hebreux : la ſeconde latine en deux grands volumes in folio, qui pouvoit avoir ſept cens ans d'antiquité : la troiſiéme étoit auſſi en deux volumes de la premiere impreſſion, qui eſt fort recherchée & fort rare : deux tres-beaux textes des evangiles : les traitez de ſaint Auguſtin ſur ſaint Jean : les conferences de Caſſien : quelques ouvrages de Smaragde : la vie de ſaint Gregoire, écrite par Jean diacre : la vie de Charlemagne, écrite par Eginard : celle de Loüis le Débonnaire par Thegan : l'hiſtoire des guerres de la Terre ſainte, écrite en douze livres par Albert d'Aix. Tous ces manuſcrits, qui étoient dans la bibliotheque, ont au moins ſix cens ans d'antiquité. Monſieur l'abbé nous fit encore

Digitized by Google

voir quelques anciens miſſels qu'il avoit dans ſa chambre. J'en vis entr'autres un d'environ ſix cens ans, où le *Memento* eſt exprimé en ces termes : *Memento, Domine, famulorum, famularumque tuarum, & omnium eorum quorum eleemoſynas ſuſcepi, & quorum confeſſionem audivi, & quorum nomina in memoriam familiaritatis aſſumſi, & eorum qui mihi amicitiâ vel cognatione junguntur, etiam eorum qui emendabiles inimici ſunt, & ceterorum famulorum famularumque tuarum, & omnium circumſtantium*, &c. Dans l'oraiſon *Communicantes*, après les noms de ſaint Coſme & de ſaint Damien, on lit encore les ſuivans : *Bonifacii, Lamperti, & ſanctorum confeſſorum tuorum Sylveſtri, Martini, Auguſtini, Gregorii, Hieronymi, Galli, Benedicti, Nicolai, Ondalrici, necnon & illorum quorum ſolemnitas hodie in conſpectu majeſtatis tuæ celebratur, Domine Deus noſter, in toto orbe terrarum, eorum quoque quorum reliquiæ in hac ſancta Eccleſia Dei conditæ ſunt, & omnium Sanctorum tuorum, quorum meritis*, &c. L'oraiſon qui ſuit immédiatement la conſécration, commence ainſi : *Unde & memores Domine, nos ſervi tui, ſed & plebs tua ſancta ejuſdem Filii tui Domini noſtri tam venerandæ nativitatis, quam beatæ paſſionis.* Avant le *Memento* pour les morts, on lit celui-cy : *Memento mei, quæſo Domine, & miſerere, licèt hæc ſancta indignè tibi, ſancte Pater, omnipotens, æterne Deus, meis manibus offerantur ſacrificia, quia nec invocare ſanctum ac venerabile nomen tuum dignus ſum : ſed quoniam in honore & laude & memoria glorioſiſſimi ac dilectiſſimi Filii tui Domini noſtri* JESU-CHRISTI *offerantur, ſicut incenſum in conſpectu divinæ majeſtatis tuæ, cum odore ſuavitatis aſcendant. Per.* A la fin de l'oraiſon *Nobis quoque peccatoribus*, il eſt fait mention de ces Saints, *Agna, Cecilia, Beatrice, Eugenia, Margarita, Anaſtaſia, Sophia, Fide, Spe, & Charitate.* Dans l'oraiſon *Libera nos*, après ces mots, *atque Andrea*, on lit ceux-cy, *Stephano, Bonifacio, ſanctis Confeſſoribus Gregorio, Nicolao, Benedicto.* Enfin, avant que de donner le baiſer de paix, on doit dire ces paroles : *Habete vinculum caritatis & pacis, ut apti ſitis ſacro ſanctis myſteriis. Oſculum pacis & dilectionis ſemper maneat in cordibus noſtris.* Il eſt encore à remarquer que dans la benediction du cierge

paſchal, on n'y trouve pas ces mots : *O neceſſarium Adæ peccatum.*

L'egliſe du monaſtere eſt ancienne & aſſez ornée ; il y a une fort belle crypte, où ſont les tombeaux de ſaint Sandrade premier abbé de Gladbach, & de ſaint Alberic. L'Office divin s'y fait tres-bien & avec gravité. Tous les jours à huit heures, on y dit une meſſe, à la fin de laquelle on fait une petite exhortation au peuple. Après l'exhortation, les aſſiſtans ſortent deux à deux, recitans des prieres, parcourant ſept oratoires, pour obtenir la converſion d'un officier qui leur fait de la peine.

Le treſor de Gladbac paſſe pour un des plus conſiderables qu'on voye dans le pays, tant pour la quantité que pour la qualité des reliques ; car ils prétendent avoir les chefs de ſaint Laurent, de ſaint Vite, & de ſainte Chriſtine : les bras de ſaint André, de ſaint Eſtienne martyr, de ſaint Eſtienne pape, de ſaint Benoiſt : un morceau conſiderable de la robe de pourpre de notre Seigneur, & de la nappe qui ſervit à la cene du Sauveur, & pluſieurs autres. Les plus authentiques ſont les corps de ſaint Sendrade premier abbé du monaſtere, de ſaint Alberic, qui ſont des Saints locaux. Le bras de ſaint Benoiſt peut bien eſtre de ſaint Benoiſt d'Aniane, qui étant mort dans le voiſinage, au monaſtere de Corneil-munſter, peut aiſément avoir eſté donné à celuy de Gladbach. Pour ce qui eſt du chef de ſaint Laurent, une des plus grandes preuves qu'on puiſſe apporter pour en prouver la verité, ce ſont les efforts que Philippe II. roy d'Eſpagne fit pour l'avoir. Ce grand prince ayant fait bâtir l'Eſcurial en l'honneur de ſaint Laurent martyr, l'une des plus brillantes lumieres de l'Eſpagne, ne crut pas ſa pieté ſatisfaite, de luy avoir fait conſtruire un des plus ſuperbes édifices qu'on puiſſe voir ; il crut encore qu'il étoit de ſa religion de l'enrichir de quelques reliques conſiderables du Saint. Ayant ſçu que le chef de ſaint Laurent étoit à Gladbach, il le jugea digne de remplir ſes deſirs, & penſa ſerieuſement aux moyens de l'avoir. On aura de la peine à croire tous les mouvemens qu'il ſe donna pour l'obtenir. Jamais place de guerre

Digitized by Google

ne luy a coûté tant d'inquietude, & jamais il n'a tant donné d'aſſauts pour prendre une fortereſſe, qu'il en donna aux religieux de Gladbach, pour en devenir maître. Dès l'an 1570. il engagea Salentin archevêque & electeur de Cologne, d'en faire la demande. Ce prélat en écrivit le dix-huit de Septembre à l'abbé Pierre. L'année ſuivante il joignit la recompenſe à la demande, & Godefroy de Buchoel s'engagea de la part du Roy, de donner au monaſtere une rente de ſix cens maldres de froment par an. L'acte de Bochoel eſt du dix-neuf Septembre 1571. L'archevêque de Cologne preſſé par le roy, réïtera ſa demande par une lettre qu'il écrivit à l'abbé Pierre au mois de Decembre 1571. Cela n'ayant pas réüſſi, Godefroy de Bochoel fit de nouvelles propoſitions à l'abbé le douze Mars 1572. & luy fit offre de la part du roy, de deux cens paires de maldres de froment, dont il lui donna toutes les aſſûrances poſſibles. L'année ſuivante, le ſix de Juin 1573. il s'engagea de nouveau à luy donner une rente de ſix cens florins. On ne ſçait ce que l'on doit plus admirer icy, ou l'ardeur du roy pour avoir le chef de ſaint Laurent, ou la perſeverance de l'abbé à refuſer de ſi grands avantages, pour conſerver un treſor ſi précieux. Mais il n'en demeura pas là; car le treize du même mois de Juin, il refuſa encore cinq villages, que Jean de Vvittenhoiſt luy offrit de la part du roy. Philippe ne ſe rebuta pas pour cela; il fit faire de nouvelles inſtances auprès de l'abbé par Loüis de Reguiſen gouverneur des Pays-bas, qui luy en écrivit une lettre fort preſſante, dattée d'Anvers le trois Decembre 1573. Je ne ſçay ſi environ ce temps-là Salentin archevêque de Cologne ſe broüilla avec le roy d'Eſpagne, ou avec ſes officiers, ou ſi ouvrant les yeux, il fit réflexion ſur la perte que feroit ſon dioceſe, s'il ſouffroit qu'on transferât en Eſpagne la teſte de ſaint Laurent; mais je ſçay que le neuf de Janvier 1574. il revoqua la permiſſion qu'il avoit donnée auparavant, & fit défenſe à l'abbé de ceder une ſi précieuſe relique. L'abbé Pierre étant mort, le roy crut qu'il auroit meilleure compoſition de l'abbé *Hechgen* qui luy ſucceda. Il luy fit écrire par le gouverneur

neur des pays-bas le 15 Mars 1574. ce qui n'ayant pas mieux reuſſi, on donna un peu de relâche aux religieux. Mais l'an 1587. Philippe II. étant venu à l'Eſcurial, l'envie d'avoir le chef de S. Laurent le reprit avec plus d'ardeur, & le 25. de Septembre il écrivit de ce monaſtere au duc de Parme une lettre, par laquelle il lui ordonne de donner tous ſes ſoins à procurer la tranſlation du chef de S. Laurent à l'Eſcurial. Le Duc ſe mit en devoir d'executer les ordres du roi. Et ce fut en conformité à ces ordres que Ferdinand Lopes gouverneur de Kempen en écrivit le 13 Mai 1588. & le huit Juin de la même année à Odendal, qui étoit alors abbé de Gladbach. Erneſt archevêque de Cologne ſe joignit à Lopes, & il écrivit de Liege une lettre très-preſſante à l'abbé, dattée du 29 Juillet 1588. qui fut ſuivie d'une autre de Lopes, écrite deux jours après, c'eſt-à-dire le 31 de Juillet. Ces lettres n'eurent aucun effet. Tant d'aſſauts donnerent l'alarme dans le pays, & la crainte qu'on eut de perdre le chef de ſaint Laurent engagea le duc de Juliers à écrire à l'abbé de Gladbach une lettre pour l'exhorter à mettre ſa Relique à couvert des ruſes & des ſurpriſes, & qu'il lui conſeilloit de l'apporter en depôt à Juliers. Sa lettre eſt du 27 Mars 1591. & en même tems il lui envoyoit une obligation, par laquelle il s'engageoit de rendre la Relique, qu'il reconnoiſſoit n'avoir qu'en depôt. Bien-tôt après la batterie recommença, & des lettres très-preſſantes volerent de toutes parts. Le duc de Parme écrivit de Bruxelles à l'abbé le 7 Septembre 1591. Le comte de Mansfeld le 30 d'Avril 1592. Ferdinand Lopes & Baltazar Delgado le 5 Juin 1592. Erneſt archevêque de Cologne le 23 Juin de la même année. Enfin le 5 Juillet 1592. le duc de Parme envoya à Lopes & à Delgado une inſtruction pour ſe rendre maître du chef.

Il eſt difficile de comprendre comme ces pauvres religieux purent tenir bon contre tant d'attaques. Leur reſiſtance ne fit qu'allumer le deſir du roi & de ſes courtiſans, qui croyoient par là lui faire plaiſir. Philippe voyant que tout ce qu'il avoit fait juſqu'alors avoit été inutile, crut qu'il n'en falloit pas faire à deux fois. Il s'adreſſa au Pape,

Digitized by Google

& obtint ſans peine un bref de Clement VIII. pour avoir le chef de ſaint Laurent, conſervé dans l'abbaye de Gladbach, & le 29 Juillet le Nonce du pape reſidant à Cologne, envoya Delgado à Gladbach, avec une lettre à l'abbé, pour avoir la relique. Ferdinand Lopes lui écrivit de même le 13 d'Août, & le Nonce une ſeconde lettre du 25. du même mois 1592. On peut bien s'imaginer dans quel embarras ſe trouva le pauvre abbé. Mais le duc de Juliers par bonheur l'en tira, lui faiſant une défenſe expreſſe le 31 Août, d'entrer dans aucun accommodement ſur la tranſlation de la relique de ſaint Laurent, & la ducheſſe réitera la même défenſe le 11 Septembre 1592. aſſurant l'abbé, qu'elle aimeroit mieux perdre la moitié de ſes états, que le chef de ſaint Laurent.

Cependant l'abbé Hulſen ayant ſuccedé à Odendal, on crut que dans un changement de gouvernement, on pourroit avoir ce qu'on n'avoit pû obtenir ſous les autres abbez. Baltaſar Delgado dans cette penſée lui écrivit le 23 d'Août 1593. qu'il eut à porter au roi d'Eſpagne la relique qu'il ſouhaittoit depuis ſi long-tems. Erneſt archiduc d'Autriche & gouverneur des Pays-bas, l'exhorta auſſi par une lettre qu'il lui écrivit le 4 Septembre de la même année: le docteur Lavemberg par une autre écrite de Cologne le 23 du même mois: Hermant comte de Bergh par une autre écrite à Gueldre le 11 Octobre enſuivant. Enfin pour qu'il ne manquât rien à la recommandation, l'empereur Rodolfe à la priere du roi d'Eſpagne écrivit lui-même à l'abbé de Gladbach, pour le porter à ſatisfaire la pieté de ce grand Prince en lui accordant le chef de ſaint Laurent. La lettre de l'empereur eſt dattée du quinze Octobre 1593. Cette lettre fut ſuivie de deux autres de Baltazar Delgado, l'une du 18 Octobre 1593. l'autre du 8 d'Août 1595.

Il ſemble qu'une ſi forte batterie, ne fit qu'affermir la conſtance de l'abbé & des religieux; car ils ſoutinrent encore de plus rudes aſſauts les années 1596. & 1597. L'an 1596. le 9 Juillet le pape Clement VIII. addreſſa un bref à l'abbé même, par lequel il lui enjoignoit de livrer au

Digitized by Google

plûtôt le chef de saint Laurent au roi d'Espagne. Le treize Decembre le duc de Juliers demanda d'être informé de tout ce qui avoit été traitté. L'année suivante le roi Philippe écrivit une lettre le 10 Fevrier, & l'empereur Rodolfe une à l'abbé & une autre aux conseillers du duc de Juliers, dattés du 27 Mars 1597. Coriolanus nonce du Pape à Cologne, joignit à cela des ordres precis à l'abbé, par une lettre qu'il lui écrivit le 21 Mai de la même année, & il donna en même tems une commission à George Braun doyen de Notre-Dame *ad Gradus* de Cologne, à l'abbé de S. Martin le Grand, & à Leonard religieux de la même maison, de mettre en execution le bref du Pape. Les commissaires dresserent un procès verbal de ce qu'ils avoient executé. On dressa en même tems un decret d'excommunication contre l'abbé, s'il n'obeïssoit dans huit jours aux ordres de sa Sainteté, avec une prorogation de trois semaines accordée sur la requête de l'abbé le 29 Mai 1597. Dans cette extremité Jean Vvilhen duc de Juliers vint au secours du pauvre abbé, & après lui avoir fait une severe reprimande le 6 Juin 1597. de ce qu'il avoit voulu entrer en composition avec les commissaires sans sa permission, il lui deffendit de se desaisir de la relique, & de faire aucun traitté là-dessus. Cependant le marquis de Mendoza écrivit de Francfort une lettre audit abbé de Gladbach, dattée du 9 Juin, par laquelle il demandoit au nom de l'empereur & de l'archiduc une conference avec lui à Cologne ou ailleurs. L'abbé de son côté manda au duc de Juliers l'état où il se trouvoit reduit, l'assurant qu'il n'avoit pû obtenir qu'un delai de trois semaines. Sa lettre est du neuf Juin 1597. Le jour suivant les conseillers du duc de Juliers écrivirent au nonce & aux commissaires nommez par lui, de faire cesser toutes leurs procedures: ce qui n'empêcha pas le nonce de faire de nouvelles instances auprès de l'abbé par une lettre qu'il lui écrivit le douze du même mois, & le marquis de Mendoza, qui étoit deja arrivé à Cologne, pour traitter avec lui, & qui pour ce sujet lui écrivit une lettre le 14. de Juin. Mais pour arrêter toutes ces poursuites, le seize du même mois le duc de Juliers fit une

Digitized by Google

deffenſe expreſſe à l'abbé de faire aucun traitté ſur cette matiere, ſur peine d'être chaſſé de ſes états, & de ſaiſir tout le temporel de ſon monaſtere. Cette défenſe obligea le marquis de Guadaleſte, qui étoit à Aix-la-Chapelle, d'écrire au conſeil du duc pour tâcher de le gagner. Sa lettre eſt du 21 Juin, mais le 29 enſuivant, le docteur Hardenraeds écrivit au même conſeil, que le nonce & les commiſſaires avoient juſqu'alors ignoré ſes privileges, & que les connoiſſant, ils deſiſtoient de leur entrepriſe, & ne feroient là-deſſus aucune peine à l'abbé de Gladbach ni à ſes religieux. Auſſi-tôt le duc donna avis à l'abbé de ce deſiſtement par une lettre qu'il lui écrivit le 28 Juin 1597.

Mais l'année ſuivante la batterie recommença, & dès le 4 de Janvier 1598. le cardinal Albert, gouverneur des Pays-bas, écrivit au duc de Juliers pour le prier de ſe rendre favorable aux pieux deſirs du roy d'Eſpagne au ſujet de la tranſlation du chef de ſaint Laurent à l'Eſcurial. Il écrivit en même tems à ſon conſeil, & demanda d'avoir là-deſſus une conference. On la lui accorda, mais il n'y put rien obtenir. Pour couper court & terminer enfin cette affaire, le ſix Fevrier le duc de Juliers écrivit au Pape une lettre fort touchante, dans laquelle il lui marque, que ſes états étant depuis huit cens ans en poſſeſſion du chef de S. Laurent, il ne pouvoit pas ſouffrir qu'on les privât de la protection d'un ſi grand Saint, & qu'il le prioit de diſſuader le roi Philippe de le demander davantage. Il manda la même choſe au roi d'Eſpagne. Ce qui ne lui plût point. Le ſept d'Avril ſuivant l'illuſtre Henry Cuyckius evêque de Ruremonde, ſi recommandable par ſon érudition, écrivit à l'abbé de Gladbach de n'avoir aucun égard à toutes les deffenſes, qu'il avoit reçûës de la part du duc, & de ne point faire de difficulté d'accorder à un grand monarque, tel qu'étoit le roi d'Eſpagne, le chef de ſaint Laurent. L'archiduc Albert gouverneur des Pays-bas, fit de ſon côté de nouvelles inſtances auprès de l'abbé le neuf d'Août, & pour le fléchir il tâcha de gagner la ducheſſe, lui écrivant pour ce ſujet le trente du même mois. Enfin le jour ſuivant qui étoit le 31. d'Août, ce même prince muni du conſentement du pape,

Digitized by Google

de l'empereur, & de l'archevêque de Cologne, s'addreſſa tout de nouveau à l'abbé, au conſeil du duc de Juliers, & au duc même, & le huit de Septembre il écrivit au mareſchal du duc de Juliers, de s'employer auprès de la ducheſſe, du conſeil du duc, & de l'abbé de Gladbach, & de faire enſorte, qu'ils accordaſſent à la pieté du roi d'Eſpagne ce qu'il ſouhaittoit avec tant d'ardeur. Mais cette lettre eut un ſuccès tout contraire à ce que ce prince s'étoit propoſé. Car le conſeil du duc de Juliers ayant ſçû que l'archiduc avoit envoyé le ſieur de Milendonck à Gladbach, pour negocier la tranſlation du chef de ſaint Laurent, il ſignifia à l'abbé une deffenſe de faire là-deſſus aucun traitté. Elle fut expediée le 12 Septembre 1598. cependant l'archiduc ne ſe rebuta point, & le dix-ſept du même mois les conſeillers de Cleves envoyerent à ceux de Juliers des lettres d'Albert pour les porter à favoriſer le deſir du roi d'Eſpagne, mais ils accompagnerent ces lettres d'une declaration du duc & de la ducheſſe de Juliers par laquelle, ils temoignoient qu'ils ſe rendroient indignes des benedictions du ciel, & auroient ſujet de craindre ſes plus terribles maledictions, s'ils conſentoient qu'on enlevât de leurs états un ſi precieux threſor. La mort du roy Philippe qui arriva en ce tems-là, donna aux religieux de Gladbach une treve de treize ou quatorze ans.

Philippe III. qui avoit ſuccedé à ſon pere, renoüa cette entrepriſe, & le 8 Juillet 1612. il donna ordre au marquis de Guadaleſte de travailler ſerieuſement à la tranſlation du chef de S. Laurent. Celui-ci envoya le 17 Septembre Thomas Grammaye muni des lettres du roy d'Eſpagne à Gladbach pour traiter avec l'abbé, & lui promit de lui rendre des ſervices conſiderables à la cour de l'empereur, s'il vouloit ceder la ſainte Relique au roy ſon maître. Deux ans après Vvolfgange Vvilhz duc de Juliers ſe trouva à l'armée du roy d'Eſpagne devant Vveſel, d'où il écrivit le 14 Octobre 1614. à l'abbé de Gladbach de ne point donner le chef: mais peu après ce prince ne put pas tenir long-tems contre l'autorité d'un ſi grand roi, qui le combloit de bontez. Il écrivit donc peu de tems après à l'abbé

Digitized by Google

de lui envoyer le chef de ſaint Laurent, pour le preſenter lui-même au roi. Ce fut en cette occaſion que le bon abbé ſe trouva très-embarraſſé, mais il ſe tira d'affaire écrivant au duc, qu'en l'abſence de quelques-uns de ſes ſeigneurs, il ne pouvoit rien deliberer ſur une choſe de cette conſequence. Le 28 Novembre 1614. le duc étant au Camp du roi d'Eſpagne, écrivit encore à l'abbé pour lui demander quelque petite relique pour le marquis de Spinola. Mais en cette occaſion il ne s'agiſſoit pas de celle de ſaint Laurent.

L'an 1617. le 21. Mars le duc de Juliers écrivit encore à l'abbé de Gladbach de prendre enfin une derniere reſolution ſur la tranſlation du chef de ſaint Laurent à l'Eſcurial, & le 25 Fevrier 1618. il deputa le ſieur de Vvonſheim pour traitter de cette affaire avec l'abbé. L'archiduc Albert de ſon côté écrivit auſſi là-deſſus une lettre très-preſſante au même abbé dattée du 21 Novembre, ſi bien que le 26 Janvier 1619. les religieux de Gladbach ſemblerent entrer en compoſition, & propoſerent quelques conditions. Celle que l'abbé demanda fut qu'on le delivreroit de l'avoüairie des ducs de Juliers. Les ſçavans ſçavent que les princes donnerent autrefois aux monaſteres des avocats pour les deffendre contre ceux qui entreprendroient ſur leurs biens & ſur leurs privileges: mais que dans la ſuite ces avocats aulieu de proteger les religieux, en devinrent les plus cruels perſecuteurs, apparemment que l'abbé propoſa cette condition, pour ſe debarraſſer des inſtances empreſſées du duc de Juliers. Quoiqu'il en ſoit on trouve une inſtruction de l'archiduc Albert du 4 Juin de la même année pour traitter avec l'abbé & les religieux, & une offre de douze mille écus *duodecim millium Philippeorum*, ſans compter beaucoup d'autres choſes dont on pretendoit les gratifier; mais le douze Septembre de la même année l'abbé pria très-humblement l'archiduc de l'excuſer ſur le refus qu'il faiſoit de ceder une relique d'un Saint qu'il regardoit comme le protecteur de ſon abbaye. Enfin on trouve encore une lettre ſur le même ſujet, de la pieuſe princeſſe Iſabelle Eugenie, qui gouver-

Digitized by Google

noit les Pays-bas, addreſſée à l'abbé & aux religieux de Gladbach, & dattée du 21 Fevrier 1628. Ce qui fait voir que les pourſuites des rois d'Eſpagne pour avoir le chef de ſaint Laurent ont duré ſoixante ans, & on admirera la fermeté & la conſtance de l'abbé & des religieux à reſiſter à tant de puiſſances. On conſerve à Gladbach tous les actes originaux que nous venons de citer, nous ne les rapporterons pas ici, parce que cela groſſiroit trop cet ouvrage, nous nous contenterons ſeulement de donner les deux brefs de Clement VIII. deux lettres des rois d'Eſpagne, & deux de l'empereur Rodolfe.

BREVE CLEMENTIS PAPÆ VIII. AD REGEM HISPANIARUM.

CLEMENS PAPA VIII.

Cariſſime in Chriſto fili noſter, ſalutem & apoſtolicam benedictionem. Præclara majeſtatis tuæ in colendo omni Chriſtianæ religionis officio, inque ſanctorum reliquiis reverendis pietas facit, ut votis tuis, iis præſertim, quibus cum ejuſdem religionis dignitate ſacrarum rerum cultus non modo confirmari, ſed augeri etiam poteſt, libenter annuamus. Cum itaque ſicut accepimus, majeſtas tua in magnifico & excelſo templo B. Laurentii levitæ & martyris vulgo El Real Eſcurial *ordinis S. Hieronymi nuncupato, dudum magno ac plane regio ſumtu conſtructo, ejuſdem Beati Laurentii reliquias ſummo ſtudio atque diligentia reponi cupiat, eaſque paſſim ſtudioſe conquirat, nobiſque per dilectiſſimum filium nobilem virum Antonium de Cardona & Corduba ducem Sueſſæ & Somæ tuum apud nos oratorem exponi feceris, caput ejuſdem S. Laurentii in eccleſia monaſterii de Gladbach, in agro Juliacenſi, prope* Erkolens, *Colonienſis dioceſis ut pie creditur, reperiri, & propterea eadem majeſtas tua deſideret, pro ſummo tuo erga ipſum Beatum Laurentium pietatis atque devotionis affectu, caput prædictum ex dicta eccleſia ad templum præfatum tranſferri, ubi digniori loco repoſitum tutius etiam obſervabitur. Nos tuæ pietati benigne ſatisfacere, quan-*

tum cum Domino possumus, summopere cupientes, tuis per eumdem Antonium ducem atque oratorem tuum nobis porrectis supplicationibus inclinati, majestati tuæ, ut unam vel plures personas ecclesiasticas sæculares, vel cujuslibet ordinis regulares, tibi gratas & acceptas, & ad hoc munus peragendum idoneas, dirigere possis, quæ ad ecclesiam dicti monasterii accedant, & inde prædictum caput B. Laurentii martyris ea qua decet reverentia extrahant, & ad præfatum templum S. Laurentii El real *deferant, & in loco ibidem ad id per majestatem tuam eligendo collocent, auctoritate apostolica tenore præsentium licentiam & facultatem concedimus, mandantes propterea dilectis filiis abbati & conventui præfati monasterii de Gladbach, in virtute sanctæ obedientiæ, & sub indignationis nostræ, aliisque arbitrio nostro ipso facto incurrendis pœnis, ut idem caput S. Laurentii, regiæ tuæ pietati satisfaciendo, ad prædictum templum S. Laurentii* El Real *per personam seu personas à te deputandas transferri permittant. Majestatem vero tuam hortamur, ut eidem monasterio aliquam eleemosynam singulari tua pietate, & regali munificentia dignam largiatur, ut ipsi abbas & conventus liberalitate tua sublevati, & inopiam, si qua laborant, subleuent, & præfatam translationem minore cum incommodo sustineant, non obstantibus constitutionibus & ordinationibus apostolicis, ac dicti monasterii & illius ordinis etiam juramento, confirmatione apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis, statutis, & consuetudinibus ceterisque contrariis quibuscumque. Deum interea assidue rogabimus, ut qui in sanctis suis nobis & præsidium constituit & exemplum, ac per eosdem totum terrarum orbem gloria sua illustravit, majestatem etiam tuam salvam & incolumem quam diutissime esse velit, ut Christianam religionem, quæ hoc tempore maximis in difficultatibus versatur, ejusdem B. Laurentii levitæ & martyris precibus non ad occasum solum, sed ad solis usque ortum ab omnibus incommodis surtam tectamque tueatur. Datum Romæ apud S. Marcum sub annulo piscatoris die* XIII. *Julii* 1592. *pontificatus nostri anno* I.

M. VESTRIUS BARBIANUS.

BREVE

BREVE CLEMENTIS PAPÆ VIII. AD ABBATEM ET CONVENTUM GLADBACENSEM.

Dilectis filiis abbati & conventui monasterii de Gladbach *agri Juliacensis prope* Erckelens *Colonienſis diœceſis.*

CLEMENS PAPA VIII.

Dilecti filii, ſalutem & apoſtolicam benedictionem. Piis nuper cariſſimi in Chriſto filii noſtr PHILIPPI *Hiſpaniarum regis Catholici votis annuentes, eidem Philippo regi ex cauſis tunc expreſſis, ut ex eccleſia veſtri monaſterii de* Gladbach, *in agro Juliacenſi prope* Erckelens, *Colonienſis diœceſis, capui S. Laurentii levitæ & martyris in dicta eccleſia, ut pie creditur, reconditum; ad inſigne & excelſum templum ejuſdem ſancti Laurentii* El Real *Toletanenſis diœceſis, ab eodem Philippo rege fundatum, & magno ſumtu conſtructum, transferendi licentiam & facultatem conceſſimus, pro ut in noſtris deſuper in forma Brevis* XIII. *Julii* MDXCII. *pontificatus noſtri anno* I. *expeditis litteris plenius continetur, quarum tenorem pro expreſſo haberi volumus. Cupientes autem prædictas litteras noſtras debitæ executioni demandari, vobis ſub excommunicationis latæ ſententiæ, aliisque eccleſiaſticis ſententiis, cenſuris & pœnis eo ipſo incurrendis, per præſentes injungimus, ut ſtatim viſis & receptis præſentibus, nullo alio à nobis expectato mandato, eiſdem noſtris litteris in omnibus & per omnia pareatis & obtemperetis, juxta earumdem ſeriem & tenorem Quod ſi eiſdem litteris parere quoquo modo diſtuleritis, univerſis & ſingulis eccleſiarum prælatis, aliisque in eccleſiaſtica dignitate conſtitutis, tenore præſentium committimus & mandamus, ut poſtquam pro parte ejuſdem Philippi regis requiſiti fuerint, litteras noſtras præd. ctas executioni debitæ demandent, & demandari faciant, per ſe vel alium ſeu alios, quos ad id idoneos duxerint deputandos, cum poteſtate declarandi, vos in easdem ſententias, cenſuras & pœnas incidiſſe, nec non illas aggravandi & reaggravandi, interdictum eccleſiaſticum apponendi, & auxilium brachii ſæcularis, ſi opus fuerit, invocandi, omnia & ſin-*

Digitized by Google

gula faciendi, dicendi, gerendi, exercendi, & exequendi, quæ in præmissis & circa ea, ac pro totali & plenaria earumdem litterarum nostrarum executione necessaria, seu quomodo libet opportuna, non obstantibus constitutionibus & ordinationibus apostolicis & præsertim Bonifacii aliorumque Romanorum pontificum prædecessorum nostrorum, de reliquiis non extrahendis; quorum omnium tenores præsentibus pro expressis haberi volumus, nec non omnibus & singulis, quæ in eisdem litteris nostris volumus non obstare, ceterisque contrariis quibuscumque. Datum Romæ apud sanctum Marcum sub annulo piscatoris, die IX. *Julii* MDXCVI. *pontificatus nostri anno* V.

M. VESTRIUS BARBIANUS.

EPISTOLA PHILIPPI II. REGIS HISPANIARUM AD ABBATEM ET CONVENTUM GLADBACENSEM.

Venerabili abbati & devotis religiosis monasterii S. Viti in Gladbach.

PHILIPPUS *Dei gratia Castellæ, Legionis, Aragonum, utriusque Siciliæ, Hierusalem, Portugalliæ, Navarræ & Indiarum rex &c.*

Venerabilis abbas & devoti religiosi, non dubitamus, quin frater Balthasar Delgado *accurate explicuerit vobis pium nostrum desiderium, quo ipsum venerandum caput S. Laurentii martyris ad nostrum regnum Hispaniæ, suum nativum solum, in ecclesiam in* Escurial, *quam Deo & eidem sancto extruximus, ex vestro monasterio translatum iri cupimus Cum ergo prædictus frater* Delgado, *quem ea de causa ablegavimus, omnes vestras cunctationes, & potissimum quod, salva conscientia, non putetis translationi ejusmodi vos assentiri possit, humiliter nobis rescripserit, quantumvis in hoc sufficere vobis potuisset laudabilis & pervetusta ecclesiæ consuetudo, qua pro incremento Christianæ pietatis translationes sanctarum reliquiarum de uno loco in alium adhuc in dies recte instituuntur: tamen pro omni securitate con-*

Digitized by Google

ſcientiarum veſtrarum, qua ulterius cunctari non valeatis, cum præſentibus tranmiſimus conſenſum ac breve apoſtolicum, gratioſe petentes, ut ejuſdem tenorem, & circa hoc pium noſtrum deſiderium, quod ex ſupradicto patre Delgado *pleniſſime ſemper cognoſcere poteritis, diligenter adimpleatis. Quod ſi feceritis, prout confidimus, omnibus favoribus & clementia in futurum vos gratioſe proſequemur. Datum Madriti die* X. *menſis Februarii anno* MDXCVI.

PHILIPPUS.

Martinus Idioq.

EPISTOLA REGIS HISPANIÆ AD ORATOREM SUUM IN BELGIUM.

Illuſtri marchioni de Guadaliſte cognato, à meis conſiliis, & meo oratori in Belgio.

REX.

Illuſtris marchio de Guadaliſte, cognate, mihi à conſiliis, & mi legate in Belgio, jamdudum per medium Hurtunis de Ugarte Pagadoris *generalis mei exercitus iſtarum regionum & Thomæ* Gramaye, *qui ut ſcis de præſenti reſidet Coloniæ, laboratum fuit in negotio tranſlationis in Hiſpaniam capitis glorioſi S. Laurentii, in cerro monaſterio fratrum Benedictinorum propè dictam civitatem exiſtentis, & quia extreme deſidero, & gaudebo quod habeat ſuum effectum, tibi mando & præcipio, ut cures explorari ea quæ circa occurrunt, certiorem me reddens de forma, quæ tibi videbitur convenientior, ad deducendam hanc rem ad perfectionem, mutuo te intelligendo in hac materia cum* dom. Baltaſar de Runiga, *cui etiam ſcribo, ut circa hoc correſpondeat tecum. Di Madrid 8. Julii* 1612.

YO EL REY.

Antonio de Aroſtegia.

Digitized by Google

EPISTOLA RODULPHI IMPERATORIS AD ABBATEM GLADBACENSEM.

Honorabilis & devote, exponit nobis sereniſſimus princeps Dominus PHILIPPUS *Hiſpaniæ & utriusque Siciliæ rex, Dominus, cognatus, affinis & frater noſter cariſſimus per ſuum in aula noſtra reſidentem oratorem, quod religioſum quemdam adlegaverit, ut is caput S. Laurentii, quod in abbatia tua conſervari intellexit, pro caritate ſua obtinere, & ſecum in Hiſpanias transferre poſſet, quandoquidem tam amice quam fraterne nos requirat, ut caritas ſua per interceſſionem noſtrum deſideratas reliquias eo melius & facilius obtinere poſſit. Quapropter te gratiſſime requiro, ut ſuo caritatis ſuæ regiæ voto & deſiderio annuas, quatenus caritas ſua in hoc interceſſionis noſtræ effectum ſentiat. Quod nobis ſingulariter placebit.*

Ad mandatum ſacræ Cæſareæ majeſtatis.

Ex aula Bragenſi die 15. Octobris. J. BARRISIUS.

EPISTOLA RODULFI IMPERATORIS AD ABBATEM GLADBACENSEM.

Honorabilis & devote. Ad petitionem cognati, affinis & fratris noſtri Hiſpaniarum regis, ratione reliquiarum capitis ſancti Laurentii, quod in abbatia tua conſervatur, te antea gratioſe requiſivimus, quatenus ad ſpecialem noſtrum honorem caritatis ſuæ voto & deſiderio annuas. Quandoquidem nos requirit per caritatis ſuæ regiæ miniſtrum dom Franciſco de Mendoza *regni Arragoniæ admirantem, à nobis petitum, ut piæ caritatis ſuæ voto & deſiderio annuatis. Quapropter gratioſe te requiro, ut jam memoratum caput S. Laurentii ad ſpecialem devotionem & pietatem caritatis ſuæ extendas; & te in hoc ita oſtendas,*

Digitized by Google

at non ſolum caritas ſua, ſed etiam nos in omni gratia tibi & abbatiæ tuæ obligemur.

Die 27. Martii in aula noſtra Bragenſi.

Ad mandatum ſacræ Cæſareæ majeſtatis.

J. BARRISIUS.

Nous reſtâmes trois jours à Gladbach, fort édifiez de la communauté, qui eſt compoſée au moins de trente-cinq religieux fort reguliers. Il y a deux cens ans qu'on n'y recevoit que des nobles, & ils étoient reduits à ſept ou huit religieux; mais le monaſtere ayant été uni à la congregation de Bursfeld, il fut ouvert à tous ceux qui déſiroient ſervir Dieu en eſprit & en verité, conformement à la regle de S. Benoiſt, & au lieu de ſept ou huit gentilshommes, ſans regle & ſans pieté, qui diſſipoient tout le bien de la maiſon, il ſe vit tout d'un coup rempli d'un grand nombre de ſerviteurs de Dieu, qui édifioient les peuples par leurs exemples, ſoulageoient les pauvres par leurs aumônes, & attiroient la benediction du Ciel ſur le pays par leurs prieres. L'abbé qui gouverne aujourd'hui eſt un homme de merite. Il a rebati tout ſon monaſtere, & ſa memoire y ſera à jamais en benediction. Le jour de ſaint Placide nous dînâmes au refectoire avec la communauté, & nous remarquâmes que les religieux qui viennent tard, ſe proſternent à terre tout de leur long. Lorſque l'*angelus* ſonne, tous les freres ſe levent, le Prieur dit tout haut *Angelus Domini*, un autre *Ave Maria* & un troiſiéme *Deo gratias & Mariæ*. La ville de Gladbach eſt petite, il y a des Calviniſtes & des Juifs, mais le nombre des Catholiques, qui ont pour curé un religieux, eſt plus grand. C'eſt là qu'on fait ces belles toiles, qu'on tranſporte dans toutes les parties de l'Europe, & qu'on appelle ordinairement toiles de Hollande, parce que les Hollandois viennent les enlever, & en font un très-grand commerce.

Digitized by Google

Dusseldorp. Nous partîmes de Gladbach le 6. Octobre pour aller à Dusseldorp, où nous étions bien aise de voir la bibliotheque de l'electeur Palatin, dont on nous avoit fait grand recit. Nous passâmes par Nusse, petite ville assez jolie, qui n'est qu'à une lieue de Dusseldorp. Lorsque nous fûmes arrivé au bord du Rhin, nous le trouvâmes si agité des vents, qu'aucun batelier n'osoit se hazarder à le passer, si bien que le courier fut obligé d'attendre. Il nous fallut prendre le même parti, & nous demeurâmes là au moins deux heures. Le vent s'étant un peu appaisé, le bateau qui étoit de l'autre côté de la riviere, passa chargé de monde. Lorsqu'il fut arrivé à notre bord, le courier y entra, & nous avec lui & environ vingt personnes; nous voguâmes assez heureusement jusqu'au milieu du Rhin. Pour lors il s'éleva un coup de vent si furieux, que nous crûmes tous perir. En effet ce coup fut si violent, que nos chevaux en tomberent, & par leur contre-poids remirent le bateau dans son équilibre, qui sans cette chute auroit tourné. Le reste du passage ne fut pas sans danger; car les flots entroient de tout côté dans le bateau; mais comme le vent nous poussoit vers le bord, nous y arrivâmes bien-tôt. Nous rendîmes grace à Dieu de nous avoir delivré d'un danger si évident, & nous dîmes de bon cœur le *Te Deum laudamus*.

Nous fûmes aussi-tôt au palais de l'electeur Palatin, qui fait ordinairement sa residence à Dusseldorp. Nous demandâmes monsieur Buchel, conseiller & bibliothequaire de son Alteſſe Electorale: mais les gardes nous dirent qu'il ne logeoit pas au palais, ils ne purent même nous enseigner sa maison, & nous eûmes assez de peine à la deterrer. Cela nous donna occasion de voir toute la ville, qui est grande & bien bâtie. Il y a deux places assez belles, & la statuë du deffunt Electeur est au milieu de la principale. Enfin après avoir parcouru toute la ville, nous apprîmes que celui que nous cherchions demeuroit hors de la ville. Nous trouvâmes enfin sa maison, mais nous ne pûmes alors lui parler, parce qu'il n'y étoit pas. Le lendemain après avoir dit la messe chez les peres Cordeliers, nous retournâmes chez lui. Il nous attendoit avec impatience, & nous temoigna

Digitized by Google

bien de la joye de nous voir. Il nous montra d'abord ſa bibliotheque qui eſt aſſez bonne. Il y a pluſieurs manuſcrits. Les principaux ſont deux anciens textes des evangiles très-beaux, dont les commencemens ſont écrits en lettres d'or; le concile de Baſle; les lettres d'Yves de Chartres; quelques ouvrages des Peres; un très-beau miſſel orné de pluſieurs mignatures très-fines, écrit par un Cordelier à l'uſage d'un evêque d'Arras, qui a été enſuite archevêque de Palerme; un livre de ſecrets, compoſé par un moine appellé Theophile; un livre de prieres en Arabes, ſur lequel on lit cette inſcription. *Manuale precum imperatoris Solymanni lingua Arabica, multis litteris & lituris aureis eleganter ſcriptum, continens varias preces ex Alcoranno ſumtas, ut & figuras quaſdam & ſchemata, quæ magiam Turcicam olent.*

Captus eſt hic liber inter impedimenta Solymanni, cum anno 1529. *obſidionem Viennæ ſolveret, impellente Philippo comite Palatino, cui acceptum tulit dux Bavariæ, ex cujus bibliotheca ſæculi ſequentis anno* 32. *in manus Guſtavi Adolfi regis Sueviæ tranſiit.* Nous y vîmes auſſi une ancienne impreſſion de la chronique de Tritheme, à la fin de laquelle on lit ce qui ſuit: *Impreſſum & completum præſens chronicarum opus anno Domini* 1515. *in vigilia Margaritæ virginis, in nobili famoſaque urbe Maguntina, hujus artis impreſſoriæ inventrice prima, per Johannem* Schoiffer, *nepotem quondam honeſti viri Johannis* Fuſth, *civis Moguntini, memoratæ artis primarii auctoris, qui tandem imprimendi artem proprio ingenio excogitare cœpit anno dominicæ nativitatis* 1450. *indictione* 13. *regnante illuſtriſſimo Romanorum imperatore Frederico* III. *præſidente Sanctæ Moguntinæ ſedi reverendiſſimo in Chriſto patre Domino Theoderico pincerna* de Erpach *principe electore, anno autem* 1452. *perfecit deduxitque eam, divina favente gratia, in opus imprimendi, opera tamen ac multis neceſſariis adinventionibus Petri Schoiffer de Geruſheim miniſtri ſui, filiique adoptivi: cui etiam filiam ſuam Chriſtinam Fuſthin pro digna laborum multorum adinventionum muneratione nuptui dedit. Retinuerunt autem hi duo prænominati Johannes Fuſth & Petrus Schoiffer hanc artem in ſecreto, omnibus miniſtris ac familiaribus eorum, ne illam quoquo modo manifeſtarent, jurejurando aſtrictis, quæ tandem de anno* 1462.

Digitized by Google

per eosdem familiares in diversas terrarum provincias divulgata, haud parvum sumsit incrementum.

Cum gratia & privilegio Cæsareæ majestatis, jussu & impensis honesti Johannis Haselperg ex Aia majore Constantiensis dioceſis.

Après avoir passé environ deux heures en la bibliotheque de monsieur Buchel, il nous mena à celle de l'Electeur. Nous l'examinâmes à notre loisir, sur tout les manuscrits, parmi lesquels nous trouvâmes une bible traduite en Allemand il y a plus de 300. ans. Ce qui fait voir que c'est sans fondement qu'on a avancé, que Luther étoit le premier qui en eût donné une traduction. Il y a aussi quelques anciens auteurs prophanes, qui sont d'une antiquité respectable, entre autre un Horace, quelques ouvrages de Ciceron, ceux de Boëce, de Themistius, de Luidprand, un très-beau Vitruve, un très-beau recuëil de lettres originales de plusieurs grands hommes, parmi lesquelles il y en a une de Calvin. Après dîné monsieur Buchel nous vint prendre pour nous faire voir le jardin de l'Electeur, & nous accompagna jusqu'à l'abbaye de Dusselthal.

Dusselthal. Cette abbaye nouvellement fondée est de l'ordre de Cîteaux, de l'observance d'Orval. Monsieur Dacmen chanoine de la cathedrale de Cologne, charmé de la sainte conversation de ces religieux, crut ne pouvoir faire un meilleur usage des grands biens que Dieu lui avoit donné, qu'en fondant une abbaye où l'on observât la même regularité, persuadé qu'il ne pouvoit rien faire de plus agreable à Dieu, de plus utile à son ame, & à sa famille, & de plus édifiant pour le public. Il leur donna un bien considerable & les établit dans une Isle sur le Rhin. Mais ils n'y furent pas long tems, qu'ils s'apperçurent que les inondations de cette grande riviere rendoient le lieu inhabitable: & la chose étoit si sensible, que le fondateur en convint, & leur permit de s'établir ailleurs. Le prince electeur Palatin fut ravi d'avoir cette occasion, de laisser à la posterité un monument de sa pieté, & d'attirer par-là les benedictions du ciel sur son illustre maison. Non seulement il leur permit de s'établir dans ses états, mais il voulut les avoir auprès

auprès de lui, leur donnant un grand terrain à un quart de lieuë de Dusseldorp, des terres, des bois, & de grands privileges.

Le titre de cette donation est si beau & si édifiant, que je ne puis me dispenser de le raporter ici tout entier, pour la consolation de ceux qui liront ceci.

Nos Joannes Vvilhelmus Dei gratia Comes Palatinus Rheni, Sacri Romani Imperii Archithesaurarius & Elector, Bavariæ, Juliæ, Cliviæ & Montium Dux, Princeps Mærsæ, Comes Veldentiæ, Sponheimij, Marchiæ & Ravensbergæ, Dominus in Ravenstein &c. Universis præsentes litteras inspecturis salutem & gratiam Electoralem. Cum inter ea, quæ ad fidelium nobis subditorum regimen pertinent, ad hoc præcipuè animum intendimus, ut sacer Religiosorum cœtus in tranquilla securitate Deo fidelius digniusque famulàri valeat, piè in Domino confidentes, quatenus, quia nos ipsi sumus hujus mundi negotiis bellorumque tumultibus continuo implicati, spiritualibus pro voto vacare non possumus, ijdem sine impedimento Dominum obsecrantes, Divinam misericordiam sedulo servitio suo facilius nobis reddant propitiam. Hinc perpensis incommoditatibus, curis, ac molestiis, quibus Religiosi Patres Ordinis Cistercienses strictæ observantiæ ad Insulam Luricensem, infra residentiam nostram Electoralem, nuper per R. D. Dacmen Metropolitanæ Ecclesiæ Colonienſis Canonicum evocati, ob improvisam aquarum ibidem exundantiam interdum forsitan inquietari possent; nos eorumdem patrum tranquillitati, quantum cum Domino possumus, consulere, omnemque timorem ac damnum quod evenire posset, maturo remedio prævenire volentes, iisdem de alio commodiori loco, cum desiderio & assensu jam dicti Domini Dacmen, cujus piæ intentioni per hanc donationem non solum non derogare, verum eidem in bono proposito suo ad ædificandum ibidem Monasterium, contra quoscumque potenti manu intendimus assistere, clementissime providendum esse duximus, sylvam vulgo dem unter flinger buch undt broich, *infra Montem Comitum vulgo* Grafenbergh *sitam, ad hoc aptam judicantes. Quam sylvam igitur cum annexis pratis & pascuis se extendentem à ponte* Zoppenbrush *trans viam communem us-*

que ad pedem dicti montis in longitudine, in latitudine vero à jam dicto ponte transfluvium Duſſel *uſque ad prata* Von Derendorff *& cis fluvium ante villas* Spech *nuncupatas, indeque rurſus uſque ad pedem prætacti montis, prout denotant protocollum deſuper factum & plantati lapides ſeu termini, quibus per commiſſarios noſtros ea circumſcribi curavimus. Item jam tactas binas villas illas* Speck hoff *dictas ac terras earumdem condigno pretio cum ſupradicta ſylva præviè nobis comparatas, inſuper & alteram memorati fluvii ripam ante hac ad pharmacopæum Lebalii alioſque reſpective ſpectantem, ſcilicet ex parte terrarum arabilium à ponte* Zoppenbruch *uſque ad eaſdem has villas una cum via, per quam aliàs greges pecorum ex civitate noſtra Duſſellana in ſylvam prædictam ducti ſunt, incipiendo extra* Pempelforth *poſt virgam jaculatoriam vulgo* die Schicffrathe *dictam, ſupra dictis patribus æternæ retributionis intuitu præſentium tenore clementiſſime libera conferimus ac donamus, cum omnibus eorum appertinentiis, juribus, privilegiis, reditibus, proventibus ac emolumentis, ad effectum ut ibidem Abbatiam juxta primævum inſtitutum erigere, monaſterium ſuum, eccleſiam ac reliquas officinas per ſtatuta vel regulam præſcriptas, etiam molendinum, ad proprium tamen uſum tantum, exſtruere, ac Fratres inibi numero ac pietate creſcentes, remotis omnibus turbationis obſtaculis, ſoli Deo, cujus obſequio feliciter ſe devoveruut, in ſolitudine, ſilentio ac pœnitentiæ ſpiritu ſecundum profeſſionem ſuam deſervire, ac ſacras hoſtias pro noſtra & dilectiſſimæ noſtræ dominæ conſortis Annæ Mariæ Ludovicæ Magnæ Duciſſæ Etruriæ, ac totius Electoralis Domus incolumitate, prædeceſſorumque ac ſucceſſorum noſtrorum ſalute jugiter immolare poſſint ac teneantur: declarantes & præſentium tenore indulgentes, quatenus illud novum monaſterium illiuſque ſuperior ac familia liberè frui & gaudere poſſint ac debeant immunitatibus, exemptionibus, libertatibus, juribus, privilegiis ac facultatibus quibuſcumque, quibus alii ejuſdem Ordinis & inſtituti ſuperiores, religioſi & monaſteria gaudere dignoſcuntur, eximentes ideo & liberantes locum, perſonas, nec non animalia ad ſupra dictos patres ſpectantia, hiſce in perpetuum ab omni quorumcumque ſæculari juriſdictione, ſervitio aut quocumque alio*

Digitized by Google

onere, gravamine vel taxa impositâ aut imponendâ. Insuper & bona eorum ad propriam consumptionem & materialia ad ædificationem vel reparationem monasterii, ecclesiæ, annexorumque pertinentia, per aquam & terram ducenda sub jurisdictione nostrâ ab omni telonii, pedagii aut cujuscumque alterius titulati oneris exactione, ita tamen, ut post viginti annos hanc exactionum immunitatem reproducere ac renovare teneantur. Et quoniam eosdem patres in specialem serenitatis nostræ Electoralis protectionem ab hinc suscipere placuit, volumus quoque specialibus eos gratiis & favoribus clementissime prosequi, concedentes ut quodcumque prædium, terræ, prata, sylvæ, vineæ, aut aliud quodcumque bonum illis fuerit in eleemosinam datum, aut aliis justis modis comparatum, ab omni onere, cui antea forsitan subjectum fuit (exceptis decimis) liberum sit & immune, eo ipso quo ipsorum esse cæperit, usque dum quinquaginta religiosi ex reditibus eorum bonorum acquisitorum honestè sustentari valeant, personam per annum computando ad 50 imperiales, quod ipsum sub pœna restitutionis privilegii hujus percepti nobis & nostris successoribus quam primum denuntiare tenebuntur. Denique iis gratiosissimè concedentes, ut per supra donatum territorium, rivulo Dussel *tam ad faciendum molendinum sicut prætactum est, quam ad pontem exstruendum, aliasque necessitates, uti possint, & gregem ovilem in prædia suburbana æquè ac in sylvam vulgo* Stap *dictam pascendum mittere ac tenere juxta morem aliorum qui eodem jure vel privilegio gaudent, salvo nimirum cujuscumque præjudicio: decernentes ut nulli omnino hominum fas sit supradictos Patres vel successores eorum, super hac liberâ donatione ac respectivè exemptione perturbare, bona & possessiones eorum quascumque onerare seu auferre vel ablata injuste detinere, aut quibuslibet temerariis vexationibus fatigare, sed omnia iisdem eorumque successoribus integra & illæsata conserventur, usibus eorum profutura. Si quis autem huic nostræ donationi aut constitutioni temere contraire præsumpserit, indignationem nostram & successorum nostrorum (quorum conscientiæ nos hæc executioni exactissimæ injungimus, & coram Judice supremo de iis respondere debeant) graviter se noverit incursurum, ac pro tantæ temeritatis excessu severissimam & irremissibilem pœnam ac-*

Digitized by Google

bitrariam ſubiturum. Ut autem pro gloria Dei, Eccleſiæ ædificatione, & Fratrum ſalute optime ibidem inſtituta diſciplina perpetuus temporibus vigere poſſit ac valeat, volumus harum ſerie, & nobis & ſucceſſoribus noſtris expreſſe reſervamus, ut in noviter erigendo monaſterio ſimplicitas & paupertas, ac Regula Sancti Benedicti inviolabiliter ſervetur, ſecundum illam Ordinis formam, quam primævi PP. Ciſtercienſes primo Ordinis ſæculo laudabiliter inſtituerunt & laudabilius practicarunt, & Fratres ſupradicti in illa inſula modo practicant, de qua dare tenebuntur nobis & regimini noſtro, uti huic Duſſeldorpienſi Xenodochio, unicuique ſcriptum exemplar ad aſſervandum in noſtra privatâ tam regiminis noſtri Cancellaria, uti & in hoc Duſſeldorpienſi Xenodochio. Quod ſi hujuſmodi Fratres per fragilitatem aut ſatanæ ſuggeſtionem (quod abſit) litteralem regulæ ſuæ ſeu ſtrictam obſervantiam relaxare & profeſſionem ſuam negligere contigerit, ac præviis monitionibus canonicis, de jure & ab Ordine requiſiti, non reſipuerint, moreſque ſuos non correxerint, & ad priorem uſum ad litteram nobis & regimini noſtro, uti & huic Duſſeldorpienſi noſtro Xenodochio, copialiter traditi inſtituti non ipſo facto reduxerint; tam ſuperior quam cæteri monachi dicti monaſterii per diverſa puriores ſeu ſupradictæ prioris obſervantiæ monaſteria diſpergantur, quæranturque & advocentur ad dictum monaſterium, ſi ulli-bi locorum reperiri poſſint religioſi ejuſdem ordinis, qui primævam obſervantiam ſeu primævum inſtitutum ſine ulla contradictione profiteantur. Quod ſi autem poſt factam diligentiam neceſſariam tales non amplius reperiantur, tunc bona quæcumque prædicti monaſterii tam mobilia quam immobilia Xenodochio huic Duſſeldorpienſi ſine contradictione applicentur, ſervatâ annuâ penſione pro diſperſis illius monaſterii quamdiu vivunt. Ne autem eorum ſucceſſores hujus noſtræ diſpoſitionis ignorantiam frivole allegare poſſint, volumus quoque & hiſce mandamus, ut hoc decretum & ille vitæ modus, quem ſæpe memorati fratres, dum ſunt numero duodecim (prout juxta ſtatuta eſſe debent) ſervare tenentur, regulæ in capitulo legi ſolitæ annectatur, nobiſque & regimini noſtro, tum etiam hujus Duſſeldorpienſis Xenodochii proviſoribus intra annum ejuſmodi copia tradatur, ad vigilem ſemper oculum deſuper habendum,

Digitized by Google

In quorum omnium & singulorum fidem præsentes manu propriâ subscripsimus & sigillo nostro Electorali communiri fecimus. Data Dusseldorpii die prima mensis Augusti anno 1707.

JOHANNES VVILHELMUS Elector.

(L. S.)

Vidit B. DE GISE.

Voilà peut-être la plus belle action que ce Prince ait jamais faite en sa vie, & qui rendra son nom recommandable à la posterité. Mais tandis que le pieux Electeur éternisoit sa memoire, le Sieur Dacmen ternit la sienne par la revocation qu'il fit de sa fondation, soit par une inconstance naturelle, soit par le conseil de quelques indignes Directeurs, prétendant que les religieux ayant abandonné l'Isle inhabitable où il les avoit établi, il étoit en droit de reprendre tout ce qu'il leur avoit donné. Mais l'Acte de la fondation & de son consentement à la translation du Monastere, étoient faites en trop bonne forme pour pouvoir en revenir. Cependant ces saints Religieux pour le bien de la paix, lui remirent volontairement une bonne partie de sa donation, ce qui le rendit indigne du secours de leurs suffrages, qui étant mis dans la balance avec ses biens, l'auroient sans doute emporté de beaucoup. Il avoit mis dans les greniers du Ciel son or & son argent. Ils étoient à l'abri des voleurs, en lieu de seureté, & Dieu les lui auroit conservé avec usure dans toute l'éternité. Il a eu la foiblesse de les retirer, il a perdu le merite d'une si bonne œuvre.

Nous eûmes une joye nonpareille de voir ces Anges du desert: nous remarquâmes en eux des veritables disciples de S. Bernard, & dans leurs édifices une image parfaite du premier monastere de Clairvaux. L'esprit de charité qui les anime tous, cette mortification extrême dont ils font profession, cette grande pauvreté qui fait toutes leurs richesses, & cette simplicité qui regne dans

Digitized by Google

tout ce qui paroît chez eux, les rend reſpectables à tous les gens de bien, & même aux libertins. Il n'y a pas juſqu'aux Proteſtans qui n'admirent leurs vertus. Ils diſent hautement, que ſi tous les Religieux avoient été comme eux, il s n'auroient jamais penſé à ſe reformer. Ils me mirent dans une chambre où ils avoient logé un Evêque. Elle étoit petite à la verité, & je touchois preſque le plâcher avec la main : on peut juger du reſte ; mais je n'aurois pas voulu la changer avec le palais du Prince. Leur Egliſe eſt auſſi fort petite & fort baſſe, de ſimples bancs leur ſervent de chaires du chœur, & leurs livres de chant ſont ſur de pauvres pupitres. Ils ſont toûjours debout à l'office, la tête nuë, & les yeux entierement fermez, ſi ce n'eſt qu'ils les ouvrent pour lire ce qu'ils ont à chanter, leur modeſtie eſt angelique. Nous aſſiſtâmes le Dimanche à leur grande meſſe, & nous remarquâmes que le diacre & le ſoûdiacre ſe laverent les mains après l'offertoire, que le ſoûdiacre ſoûtint la patene avec le voile du calice, que les Religieux non prêtres, après s'être donné la paix, communierent au coin de l'autel, ſe ſervant de la nappe même qui le couvre pour communier, qu'ils paſſerent enſuite derriere l'autel pour aller recevoir l'ablution à l'autre coin, que tous les ornemens étoient ſans or, ſans argent, ſans ſoye. Leurs lits ſont au milieu de leur dortoir, diviſez les uns des autres par une ſeparation. Ils étoient au moins vingt Religieux de chœur, ſans parler des Freres convers & des novices. Parmi les Religieux de chœur ils avoient un abbé Benedictin, homme de merite, & conſideré dans ſon Ordre, qui a foulé aux pieds ſa dignité abbatiale, pour embraſſer l'humble état de ſimple religieux de Duſſelthal, où il fait aujourd'hui l'office de cellerier. Il y avoit auſſi un Chanoine regulier de Rolduc, âgé de ſoixante & dix ans, qui aprés s'être oppoſé de toutes ſes forces à la reforme de ſon monaſtere, vint embraſſer la plus rigoureuſe qu'on puiſſe s'imaginer. Nous paſſâmes le Dimanche à Duſſelthal avec beaucoup de conſolation, charmez de la charité & de la ſainteté de ces pieux Religieux, ſur tout de l'Abbé, qui à nôtre

Digitized by Google

départ nous donna un homme pour nous conduire à Verden.

L'Abbaye de Verden eſt dans le dioceſe de Munſter, ſur le bord de la riviere de Rure, environnée de tous côtez de bois & de montagnes; elle fut fondée vers l'an 796 par ſaint Ludger premier evêque de Munſter, qui la choiſit pour le lieu de ſa retraite durant ſa vie, & pour celui de ſa ſepulture après ſa mort. Lorſque nous y arrivâmes, l'abbé qui étoit un homme de merite, & preſident de la Congregation de Burſefeld, étoit malade; c'eſt pourquoi nous ne pûmes lui parler, mais il donna des ordres ſi précis, que tout nous fut communiqué. Nous vimes la biblioteque, qui eſt une des meilleures qu'il y ait dans le païs. Il y a pluſieurs manuſcrits. Les principaux ſont une ancienne collection de Canons, écrite il y a plus de 800 ans. Nous croyons que c'eſt celle de Denys le Petit, dont le pape Hadrien I. fit preſent à l'empereur Charlemagne après l'avoir augmentée de pluſieurs lettres & decrets de ſes predeceſſeurs. On y voit à la tête un eloge de cet Empereur en vers acroſtiches, dont les premieres lettres forment ce titre, *Domino excell. filio Carulo Hadrianus papa.* C'eſt l'epître dedicatoire qu'Hadrien I. a miſe au commencement de cet Ouvrage, à la place de celle de Denys le Petit, adreſſée à Eſtienne evêque de Salone. Charlemagne ayant apporté cette collection en France, on en fit un grand nombre de copies en très-peu de tems: mais il ſe trouve peu de manuſcrits comme celui dont nous parlons ici, qui contiennent l'epître dedicatoire. On la voit encore dans un ancien manuſcrit de la Bibliotheque de S. Germain des Prez, d'où le ſçavant P. Sirmond l'a fait paſſer dans ſon edition des Conciles tome II. pag. 218, ce qui nous diſpenſe de la rapporter ici. Il y a auſſi une ancienne collection de Conciles, l'Hiſtoire de Joſeph, pluſieurs Ouvrages des Peres, les Homelies de Smaragde ſur les evangiles, & ſur les epîtres de S. Paul. Un ancien Pontificat de plus de 600 ans, où il y a des rites très-ſinguliers, de très-anciens textes des Evangiles: mais ceux

Verden.

Digitized by Google

que j'eſtime le plus ſont le texte des evangiles écrit de la propre main de S. Ludger, & celui des epîtres de S. Paul, écrit de celle de S. Hildegrin evêque d'Halberſtade, avec les homelies de S. Gregoire, écrites par le même Saint, lorſqu'il n'étoit encore que diacre, à la tête deſquels on lit les vers ſuivans.

En tibi perpetuæ cupiens infundere vitæ
Gaudia, lector prudens, ne ſeducaris ab iſtis.
Omnia iſta volant, ſervantur in æthere illa.
Folia conſcripſi hæc pauperum uſibus apta,
Exemplo quæ eſſe bonis per ſæcula opto,
Lumina perpetuæ jamjam effundere lucis;
Viribus ut ſummis fallentia fugere diſtant,
Vaſtaque fumigeræ vincant incendia flammæ,
Angelicoſque augere choros, perque æthera poſſint
Laudibus æternum gaudentes ſcandere limen,
Dulcia poſt præſens ſumturi munera ſæclum.

Les vers qui ſuivent ne ſont pas du même auteur, ni de la même main, quoiqu'ils ſoient fort anciens.

Gregorius magni ſublimia dicta prophetæ
Diſcutit, æthereas doctus adire vias
Captivoſque feris revocat Babylonis ab undis
Quo patrium Solyma carmen in arce ſonent.

ALII VERSUS

Gregorius celſi cœleſtia viſa prophetæ
Explanat, calles gnarus adire poli.
En aliam ingrediens Sion in collibus urbem
Aurea multifidos pandit ad aſtra gradus.

A la fin du volume on lit ce qui ſuit.

Expliciunt homiliæ ſancti Gregorii papæ urbis Romæ ſuper Ezechiel Propheta, numero duodecim, quas ego HILDIGRIMUS *Indignus*

Digitized by Google

indignus diaconus scribere conavi, ad utilitatem multorum, auxiliante Domino nostro JESU CHRISTO, *ad finem usque complevi. Bonum opus nobis in voluntate sit, à Deo autem erit in perfectione.*

Il y a deux egliſes à Verden, une plus petite, qu'on pretend avoir été bâtie par S. Ludger, mais qui ne nous paroît pas d'une ſi grande antiquité, & une plus grande, qui eſt plus ancienne que l'autre, & qui n'eſt pas éloignée du tems de S. Ludger. Le dernier Abbé y a fait beaucoup d'ornemens, qui lui donnent un air de nouveauté. Ce n'eſt par tout que dorures, depuis le bas juſqu'au haut de la voûte. L'orgue eſt magnifique, l'architecture très-riche & très-belle, la lampe eſt la plus groſſe que j'aye jamais vûë, mais avec tout cela j'eſtime encore plus le calice de S. Ludger, quoiqu'il ne ſoit que de bronze doré, & qu'il ſoit très-petit; mais celui qui s'en ſervoit étoit un evêque tout d'or, & très-grand par ſes vertus, & ſur tout par ſon ardente charité. Le reverend pere Ludger Gebhardts, religieux du monaſtere, & d'un merite très-diſtingué, qui ſçait l'hebreu & la peinture en perfection, l'architecture & les mathematiques, ſans jamais avoir eu de maîtres, mais qui ſurpaſſe encore ſes grands talens par ſon humilité, eut la bonté de le deſſiner avec toutes ſes dimenſions, comme on le voit ici.

Digitized by Google

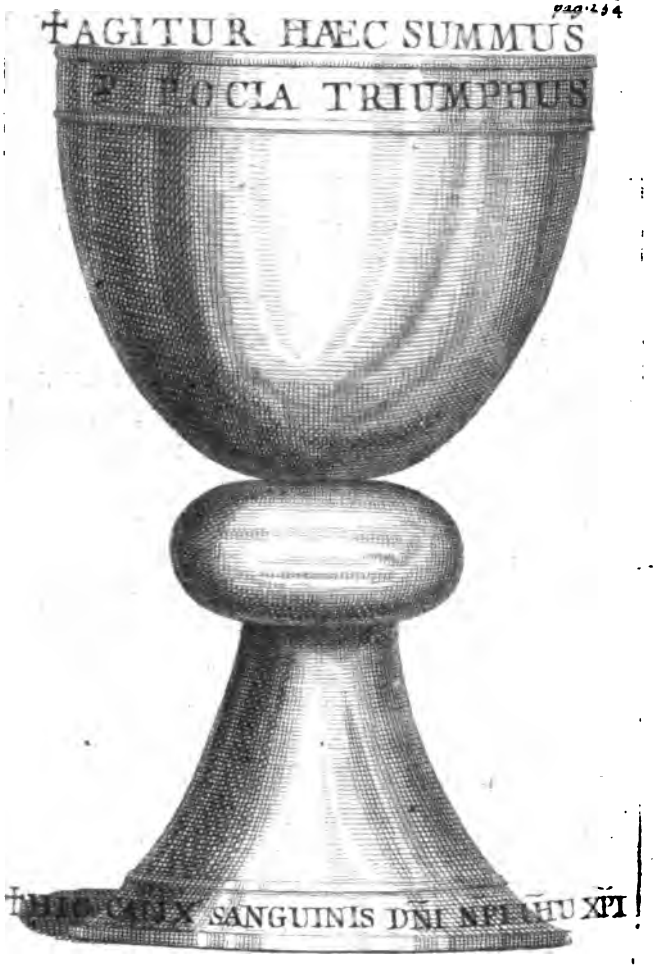

Digitized by Google

Le Saint fut enterré dans la cripte de l'egliſe, où l'on voit encore ſon tombeau. Son corps eſt aujourd'hui au grand autel dans une grande chaſſe, qu'on decouvre les jours de grandes fêtes. Outre le tombeau de ſaint Ludger, on voit encore dans la même cripte les tombeaux de quatre ſaints evêques, ſçavoir, de S. Hildegrin, frere de S. Ludger, & premier evêque d'Halberſtad; du B. Geofroi, ſecond evêque de Munſter, & neveu de S. Ludger & de S. Hildegrin, de S. Thidgrin, ou Thiadgrin, auſſi neveu des mêmes Saints, & evêque d'Halberſtad, & du B. Alfridus evêque de Munſter, qui a écrit la vie de ſaint Ludger, dont il avoit été un des principaux diſciples. On ne ſera pas fâché de voir ici leurs epitaphes.

EPITAPHE DE S. HILDEGRIN.

Julii tredecimis reſolutus carne kalendis,
Hildegrimus tumulo clauditur appoſito,
Frater Ludgeri, coëpiſcopus atque beati,
Compar huic meritis, ſicut in officiis.

EPITAPHE DU B. GEOFROI.

Gerfredi patris tumbam venerare fidelis,
Cujus apud Dominum forte viget meritum
Idus Septembris perſolvit debita carnis,
Deponens maſſam pridie torpoream.

EPITAPHE DU B. THIDGRIN.

Hac recubant foſſa Thidgrimi præſulis oſſa,
Terra tenet corpus, pneuma fovet dominus.
Idibus in Februi ſenis obit aſſecla Chriſti,
Promeritus vitæ gaudia perpetuæ.

Digitized by Google

EPITAPHE DU B. ALTFRID.

Altfridus tumulum præsul sibi vindicat istum,
Pneuma creatori dans, cinerem cineri.
Obiit in decimis Maii pater iste calendis,
Cujus nos sacris protegimur meritis.

On nous fit voir encore à Verden un sceptre de l'empereur Charlemagne, composé de plusieurs sortes de pierres, sur lequel on fait faire le serment aux vassaux du monastere. Après avoir sejourné deux ou trois jours à Verden, nous comptions aller à Cologne, mais quelques Religieux nous persuaderent d'avancer dans la Vvestphalie, & de pousser jusqu'à Corvée. Quoique nous fussions bien avancez dans l'automne, qui ne nous promettoit plus qu'un tems fort incommode à des voyageurs, le desir que nous avions de voir Corvée, une des plus illustres abbayes d'Allemagne, nous determina aisement à partir. Nous prîmes congé de nos chers confreres, qui nous avoient temoigné beaucoup d'amitié; &. comme nous montions à cheval, l'abbé tout malade qu'il étoit, voulut encore nous donner des marques de son bon cœur. Car il nous envoya par son Soûprieur deux grosses pieces d'argent, nous priant de les recevoir comme une marque de son amitié. Nous ne sçavions ce que c'étoit, mais le Soûprieur nous ayant dit avec empressement, *sunt numismata*, nous crûmes que c'étoit des medailles, & nous les reçûmes avec bien de la reconnoissance. Mais lorsque nous fûmes un peu avancez, on nous dit que c'étoit deux pieces de monnoye de Bronsvvic, qui pouvoient valoir deux ecus de France; alors nous prîmes la resolution, lorsque nous serions de retour de lui envoyer des livres pour cette somme, ce que nous fîmes aussi-tôt que nous fûmes arrivez en France. Mais la mort qui enleva le bon abbé sur la fin du mois de Decembre, nous priva aussi de la consolation d'apprendre qu'il les avoit reçus. Après trois jours

Digitized by Google

de marche, nous arrivâmes le 15 d'Octobre à Lieſborne, qui eſt à une lieuë de Lipſtadt petite ville aſſez belle. Le même jour l'abbé étoit allé à Munſter, pour examiner une Demoiſelle qui devoit prendre l'habit de religieuſe dans un monaſtere de nôtre Ordre. Mais le Prieur & tous les religieux nous temoignerent toute l'amitié poſſible. Nous vîmes les manuſcrits, dont les principaux ſont une très-belle bible en deux volumes, S. Auguſtin de la cité de Dieu, & pluſieurs autres ouvrages des Peres de l'Egliſe, ſur tout d'Origene, de S. Ambroiſe, de S. Jerôme, & de S. Gregoire. Nous y trouvâmes auſſi quelques ouvrages de l'abbé Tritheme, & un ancien catalogue des livres du monaſtere, écrit l'an 1225, dans lequel il eſt fait mention d'une lettre de Pierre Abaillard à S. Bernard, qui ne ſe trouve plus aujourd'hui dans la bibliotheque. On dit que Bernard Veith prieur de Lieſborne a écrit une excellente hiſtoire des troubles de Luther, dans laquelle on puiſe tous ceux qui depuis ont écrit ſur cette matiere. Nous ne pûmes la voir, parce qu'elle étoit dans l'appartement de l'abbé. Lieſborne.

Selon la tradition du monaſtere, Charlemagne en fut le premier fondateur, & il le bâtit d'abord pour des filles en faveur de ſa ſœur, qui en fut la premiere abbeſſe. Mais ayant été brûlé en 1131, un evêque de Munſter y mit des moines en leur place. L'Egliſe eſt conſacrée ſous l'invocation de S. Simeon, qui reçut le Sauveur au Temple, dont ils ont un bras, & des SS. Coſme & Damien, dont ils ont auſſi quelques reliques. Nous aſſiſtâmes le dimanche à l'office, & nous remarquâmes qu'à la proceſſion on chanta les litanies de la Vierge en l'honneur de nôtre-Dame de Mont-Carmel, dont on porta l'image à la proceſſion. On y porta auſſi le ſaint Sacrement, qui fut expoſé durant la meſſe, & on donna trois fois la benediction. Premierement en l'expoſant, ſecondement après la proceſſion, & enfin après la meſſe.

Le 17 d'Octobre nous partîmes de Lieſborne, pour aller à Marienfeld, en latin *Campus Mariæ*, la plus riche & la plus illuſtre abbaye qui ſoit dans la Vveſtphalie, après celle de Corvée. Elle eſt ſituée dans une grande ſolitude à douze- Marienfeld.

Digitized by Google

lieuës de Munſter, de Paderborne & d'Oſnabruch. Le terrain y eſt très-aride, & on y cuëille une eſpece de grain, dont le pain eſt noir comme du charbon, & preſque peſant comme de la pierre. On dit que Lypſe en ayant vû, s'écria: *O qualis regio, in qua homines coguntur comedere terram.* On l'appelle communement *du bonpournic*, nom qui lui eſt reſté à l'occaſion d'un François, qui appelloit ſon cheval Nicolas, & qui s'étant vû ſervir de ce pain en eut horreur, & s'écria qu'il étoit bon pour Nic. encore ne ſçai-je ſi les chevaux en voudroient manger. Il eſt bien certain qu'en France aucun païſan pour pauvre qu'il ſoit n'en voudroit pas. Cependant pluſieurs perſonnes en font là leurs delices, &, à ce qu'on dit, entre autres le roi de Pruſſe. Herman evêque de Munſter, qui avoit été religieux de l'Ordre de Cîteaux, fonda cette Abbaye pour des religieux du même ordre l'an 1190, & la choiſit pour le lieu de ſa ſepulture. On voit ſon tombeau au milieu du ſanctuaire. Il y a à côté de l'autel comme une pyramide, où je crois qu'on mettoit autrefois le ſaint Sacrement. L'Egliſe eſt belle, & tout le monaſtere renouvellé. Et quoiqu'il ſoit aſſez beau, il reſte cependant un côté de l'ancien cloître, qui fait regretter les premiers édifices. Nous demandâmes à voir la bibliotheque, mais comme on bâtiſſoit, on nous repondit que les livres étoient repandus dans toutes les chambres des religieux, & qu'il n'y avoit point de manuſcrits.

Paterborne. Ainſi nous prîmes la route de Paterborne, où nous arrivâmes le 19 d'Octobre ſur les neuf heures du matin. Nous nous étions formé une grande idée de cette ville, mais nous fûmes très-ſurpris de n'y trouver que des maiſons de bois, & des rues dont pluſieurs ne ſont pas pavées. Outre la Cathedrale, il n'y a dans la ville que l'abbaye d'Abdinghoff, la collegiale de Buſtoff, des Jeſuites, des Capucins, & des religieux de l'Obſervance de ſaint François, avec une abbaye de Benedictines. La Cathedrale eſt magnifique, il y a vingt-quatre Chanoines capitulans, qui doivent faire preuve de nobleſſe. Ils ne portent au chœur que le ſurplis ſur leur ſoutane. L'Egliſe eſt grande & d'une belle largeur, les collateraux ſont auſſi élevez que le

Digitized by Google

reſte de la nef, où il y a des chapelles très ornées. Le chœur qui eſt élevé ſur une crypte, eſt magnifique. On y voit les tombeaux des evêques de la maiſon de Furſtemberg, qui ſont très-beaux. Celui de Theodore de Furſtemberg, qui s'éleve juſqu'à la voute, eſt d'un travail immenſe. On remarque par tout des monumens de la pieté de ces evêques. On nous montra dans la ſacriſtie une grande croix d'argent haute de ſix ou ſept pieds, ſix chandeliers de même metail, qui repondent à la croix, deux beaux buſtes auſſi d'argent, où ſont renfermez les chefs de S. Liboire evêque du Mans, patron de la Cathedrale, & de S. Menulfe diacre, qui aporta du Mans le corps de ce ſaint: ce ſont des dons du pieux & ſçavant evêque Ferdinand de Furſtemberg, auſſi-bien que le devant d'autel, qui eſt d'argent maſſif d'un très-grand travail. Nous vîmes auſſi des vers gravez ſur une lame d'argent, qu'il avoit compoſé en forme de priere en l'honneur de S. Liboire, pour lui demander d'être delivré des douleurs de la pierre; car il étoit auſſi bon poëte qu'il étoit bon hiſtorien. Nous lui ſommes redevables du livre qui a pour titre, *Monumenta Paderbornenſia*. On nous montra auſſi dans la ſacriſtie une figure de S. Anne d'or maſſif, donnée autrefois par Imadus evêque de Paderborne, deux calices d'or, & un d'argent, qu'on dit avoir ſervi de coupe à l'empereur Charlemagne, dont la forme convient aux anciens calices. On nous montra encore un coffre d'argent plein de ſaintes reliques, au milieu duquel il y a une pierre precieuſe. On le porte chez les chanoines, lorſqu'ils ſont malades, & quand ils ont recouvrée la ſanté, ils le raportent eux-mêmes à l'égliſe, mais s'ils viennent à mourir, on le porte devant leur corps à leurs obſeques. Je crois que c'eſt un ancien autel portatif, ſur lequel on diſoit la meſſe aux chanoines malades, & qu'ils rapportoient eux-mêmes lorſqu'ils étoient gueris. Je ne dois pas oublier que le corps de S. Liboire evêque du Mans, eſt dans une grande chaſſe d'argent. On lui attribue la conſervation de la religion catholique dans Paderborne, car à la paix de Munſter, les Lutheriens ayant demandé l'é-

vêché de Paderborne, ſous les mêmes conditions qu'on leur avoit accordé celui d'Oſnabruch, les chanoines ſupplierent le Roi très-chretien d'être protecteur d'une egliſe qui avoit pour patron un Saint de France, ce que le Roi leur accorda. La ville étoit déja toute pervertie, aujourd'hui il n'y a pas un ſeul heretique. On enterre tous les chanoines dans le cloître, où ils ont de ſuperbes epitaphes.

Abdinghoff L'Abbaye d'Abdinghoff doit ſon origine au bien-heureux Meinverc evêque de Paderborne, qui revenant de Rome avec l'empereur S. Henri, & paſſant par Cluny, amena douze religieux de ce monaſtere, que l'abbé S. Odilon lui accorda. Il leur bâtit & fonda un celebre monaſtere, qui dependoit encore de Cluny, il y a trois cens ans, & le choiſit pour le lieu de ſa ſepulture. On voit encore dans la crypte ſouterraine l'endroit où il fut inhumé. Il y eſt reſté pendant pluſieurs ſiecles, & ce n'eſt qu'en 1376 que l'abbé Conrad le transfera au milieu du chœur, où il eſt aujourd'hui dans un tombeau élevé. On lui trouva ſa croſſe de bois, & la chaſuble avec laquelle il fut enterré, ſans aucun veſtige de corruption, & encore aujourd'hui elle ſert à la meſſe le jour de la mort du S. Evêque. Voici quatre vers qu'on a fait pour en conſerver la memoire.

Veſtem quam cernis & preſens continet arca.
Meinverci egregii præſulis ipſa fuit.
Ut nobis veteres C. ter. xlque loquuntur
Annis hic latuit corpus & ipſa ſimul.

Depuis qu'il a été tiré du lieu de ſa premiere ſepulture, on n'a point voulu reparer l'endroit, afin qu'il fût plus connu.

Lorſque le ſaint Evêque fonda cette abbaye, il eut ſoin qu'elle ne manquât de rien, principalement en ce qui regardoit le culte de Dieu. On trouve à la fin d'un ancien

Digitized by Google

ancien texte des evangiles, l'inventaire de ce qu'il donna à la sacristie. Je le rapporterai ici pour l'instruction des lecteurs, & j'y joindrai un autre inventaire fait du tems de Gombert quatriéme abbé d'Abdinghoff.

Iste est thesaurus quem frater Andreas, consignante episcopo MEGINVERCO; *& commendante abbate* SIGEHARDO, *in custodia recepit conservandum. Aureus calix* I. *cum patena* LXX. *lapidum decoratus ornatu. Argentei vero* VII. *coppa* I *argentea, cruces* II. *cum baculis, octo dorsolia coccinea,* IV. *pallia,* V. *linea dorsalia, cappæ* XXV. *casulæ* XIV. *dalmaticæ* V. *stolæ* VI. *auro textæ, de quibus una* XXVII. *habuit tintinnabula, alia* XXI *adjunctis cingulorum & mappularum pertinentiis* I. *sine cingulo & mappula,* I. *sine cingulo, una habens mappulam. Iterum una cum cingulo sine mappula, ad præcingendam albam,* I. *coccineum cinctorium, stolæ* VII. *cum suis manipulis præter quas diximus, subtilia* II. *& unum offertorium; palliolum* I. *super analogium, lapides cristallini* XXXIII. *cervicalia* III. *velamina altarium* VIII. *linea* I. *laneum, & unum de vetustissimo pallio, manutergia* IV. *albæ* L. *superhumeralia* XXXV. *ampullæ* V. *zonæ* XV. *cortinæ* V. *bancalia* VII. *tapetia* XLII. *listræ* II. *candelabra* VII. *& VIII. corporalia.*

Iste est thesaurus quem fr. commendante abbate Gumberto in custodia recepit conservandum. Aureus calix I. *cum sua patena* LXXXII. *lapidum decoratus ornatu. Argenteus calix major. Item calix fusilis quem* HENRICUS *episcopus abstulit. Item* V. *calices minores ad cottidianum usum. Cruces argenteæ* II. *cum baculis suis, candelabra cuprea* II. *ferrea* IV. *thuribulum* I. *deauratum &* III. *cuprea, albæ* XL. *cum cingulis* X. *coccineis, casulæ coccineæ* XIII. *veteres coccineæ* III. *casulæ, laneæ* II. *coopertoria altaris varii generis* VI. *lanea* IV. *tappæ coccineæ... stolæ auro intextæ* VII. *cum manipulis & cingulis,* IV *stolæ cottidianæ cum manipulis sine cingulis* XIV. *dalmaticæ* VIII. *tunicæ coccineæ* V. *mappulæ coccineæ* VIII. *dorsalia lanea* VIII. *duo choralia, cortinæ lineæ* VII. *offertoria* II. *plenaria* IV. *& tria evangelia, plumaria* VI. *missalis liber plenus, item alius, tres alii cum collectis, tres lectionarii & quartus cum evangelio, duo vexillæ, duo phylacteria.*

Digitized by Google

coccinea, tapetia IX. *bancalia* VI. *coopertorium analogii coccineum* I. *pallia coccinea* XIII. *cristallini lapides* XXXI. *onychini lapides* XX. *& alii* XVI. *cyphus cupreus deargentatus* I. *pallæ altaris lineæ* IV. *item.*

Au commencement du texte des evangiles dont nous avons tiré ces deux inventaires, Jesus-Christ est representé crucifié avec quatre cloux & vêtu.

Aujourd'hui on montre dans le tresor une portion du bois de la vraye croix, renfermée dans une très belle croix d'or, sur laquelle on lit ces mots: *Meinvercus episcopus aurum Christo obtulerat, hoc ecclesia in communes usus expendit. Frater Thietmarus ecclesiæ reddidit in opus hujus crucis & calicis, pro redemtione viæ Jerosolymitanæ: quæ si quis abstulerit, anathema sit.* Cette croix est enrichie de plusieurs pierres précieuses, entre lesquelles on distingue un très bel onix, sur lequel ont lit ces deux mots en anciens caracteres Romains: MARCI TERTULLINI. On conserve de plus à Abdinghoff, le corps de saint Felix martyr d'Aquilée, dans une très-riche chasse d'argent. Il fut apporté à Paterborne par saint Meinverc, & la verité de la relique a été éprouvée par le feu. Dans les neceſſitez publiques on la porte en procession, & les frequens secours qu'en reçoivent les peuples, sont des preuves certaines du pouvoir du Saint auprès de Dieu. Il faut ajoûter à ce que nous venons de rapporter, trois anciens autels portatifs en forme de coffre d'argent, dont le dessus est d'une pierre de porphyre. On lit sur un de ces autels les vers suivans, qui font juger qu'il a été consacré par saint Gregoire, lorsqu'il envoya saint Augustin en Angleterre.

Præ cunctis aris hæc Gregoriana vocaris;
A quo sacraris, gens petit Anglia daris;
Post hinc portaris; his ossibus associaris,
Cum quibus esse faris vis meritique paris.
Cœlitus ignaris nota fis; per signa probaris.
Petra salutaris debilitate varis.

Comme saint Pierre est le patron du monastere, on a

Digitized by Google

repreſenté ſur l'un de ces autels l'hiſtoire de ſon martyre, avec les vers ſuivans.

Sur la premiere face.

Dum crucis pœna dat Petro gaudia plena,
Dum cruciatur ita, fit dignus perpete vita.
Dum perimit lictor, Paulus fit ſanguine victor.
Hoc tibi delatum ſit amoris pignus, Petre, gratum;
Chriſtum placatum reddens, laxando reatum.

Sur les trois autres faces.

Cœtus apoſtolici Chriſto dilecte ſenatus,
Ante Deum precibus populi deleto reatus.
Eccleſiam Chriſti tua gratia ſic tueatur,
Expers ut ſortis divinæ non habeatur.

Sur la face ſuperieure.

In cruce ſuſpenſus ad ſe trahit omnia Chriſtus;
Surgit & invictus de funere glorioſus.

Je ne parle pas de l'égliſe, qui eſt aſſez belle pour le pays, mais elle n'eſt pas decorée. On y conſerve le ſaint Sacrement, non au grand autel, mais dans un armoire enfoncée dans le mur du côté de l'evangile, & fermée d'une ſimple grille de fer & d'un voile. On montre dans la nef un pain converti en pierre, on ne dit pas comment, ni à quelle occaſion. Nous vîmes dans la crypte ſoûterraine un autel, au milieu duquel il y a un trou de la largeur d'un demi pied de diametre, couvert d'une plaque de fer. C'eſt aſſurement où on a mis les reliques, lorſqu'on en a fait la dedicace. On pretend que l'empereur ſaint Henry venoit dans cette crypte par un lieu ſoûterrain, avec ſainte Cunegonde ſon épouſe, pour aſſiſter la nuit à matines avec les religieux. De l'egliſe on entre dans une grande chapelle, qui ſert de ſepulture aux abbez; on dit qu'un poſſedé y a

Digitized by Google

été délivré du demon ſur le tombeau du ſaint abbé Jean de Suſat, un des premiers reformateurs du monaſtere. Tout le monde ſçait que c'eſt à Abdinghoff qu'a vêcu le fameux ſaint Paterne reclus, qui ayant predit que la ville de Paderborne ſeroit conſumée par le feu du ciel, & voyant ſa prophetie accomplie, aima mieux brûler tout vif, que de ſortir de la cellule où il s'étoit volontairement enfermé, pour témoigner à Dieu ſon amour, comme le rapportent Sigebert, Marianus Scotus & d'autres auteurs. On voit encore dans le jardin les maſures de ſa cellule, & tout proche on a bâti une chapelle en l'honneur de ſaint Alexis.

Je n'ai pas parlé juſqu'à preſent de la biblioteque, il y a peu de manuſcrits. Les principaux ſont quelques lectionaires, des recüeils de vies des ſaints, celle de ſaint Meinverc, des obſervations ſur la regle de ſaint Benoît d'un *Magiſtri Hugonis*. Il y a auſſi de très-beaux textes des evangiles. Dans l'un de ces manuſcrits nous trouvâmes les vers ſuivans en l'honneur du pape Paſchal II. par un Milon, qui apparamment eſt le cardinal Milon, moine de ſaint Aubin d'Angers, duquel on a quelques vers ſemblables.

Magnificandus & omnicolendus ubique timendus,
Juſtitiæ fidem qui Petri continet ædem.
Nomine PASCHALIS *venerandus vir ſpecialis,*
Lux, decus eccleſiæ, caput orbis, imago ſophiæ,
Examen juris, pia forma ſequenda futuris,
Cujus ad adventum terror fregit Beneventum.
Sit per eum ſalvus quem Virginis edidit alvus.
Si genus & ſpeciem dialectica cuncta novaret,
Magnus Ariſtoteles ſi ſcire ſuum repararet,
Tullius & Plato ſi ſurgant fonte renato,
Si de Parnaſſo transferret carmina Naſo,
Magnificandus ut es, vix dignum laude ſonarent.
Nobilitate tui generis nimis es ſpecialis,
Moribus & vita magis es quam pontificalis.
Roma caput mundi ſi præmunita fuiſſet,
Sedis apoſtolicæ tibi pridem jura dediſſet,
Juſtitiæ legi tua vox nihil ante tuliſſet.

Digitized by Google

In Samio ſummo bivio ſic vita regatur.
Ne leve læva levet, levitatem dextra ſequatur.

Les religieux de cette maiſon étudient très-bien, ils ont une fleuriſſante jeuneſſe, qui eſt de grande eſperance, & depuis 1700 ils ont donné neuf maîtres de philoſophie & de theologie à pluſieurs monaſteres de differens ordres; à la celebre abbaye de Corbie en Saxe un lecteur de theologie; aux chanoines reguliers de Riechenberg un lecteur de philophie & de theologie; aux chanoines reguliers de Dalheim un lecteur de philoſophie & de theologie; aux chanoines reguliers de Granhoff, ou *Georgii Montis*, un lecteur de philoſophie & de theologie; aux chanoines reguliers d'Hamerſleben deux lecteurs de philoſophie & de theologie; aux chanoines reguliers de Bodeken deux lecteurs de philoſophie & de theologie; aux religieux d'Hardenhouſen de l'ordre de Cîteaux, un lecteur de theologie.

Comme les religieux d'Abdinghoff ſe diſtinguent par leurs vertus & par leurs ſciences, on ne doit pas s'étonner s'ils joüiſſent de très-beaux privileges.

Dans toutes les aſſemblées l'abbé tient le premier rang après le prince, dans les proceſſions publiques les religieux ont le pas au-deſſus des chanoines de la cathedrale, privilege dans lequel ils ont été maintenus par un jugement contradictoire du ſaint Siege. Lorſque les chanoines viennent au monaſtere avec les religieux, ils n'ont dans le chœur que la gauche, & les moines occupent la droite. Je ne connois aucun monaſtère, qui en ce genre ait de ſi beaux privileges. Je trouve ſeulement que l'empereur Otton ayant érigé l'abbaye de Magdebourg en cathedrale, il transfera les moines dans un fauxbourg de la ville, & pour adoucir la peine qu'ils pouvoient avoir d'abandonner leur monaſtere aux chanoines, il ordonna que dans toutes les proceſſions & aſſemblées publiques les moines auroient la droite. C'eſt ce que nous apprenons d'une ancienne chronique de Saxe, imprimée par Libnitz ſur l'an 969.

Les R. P. Jeſuites occupent le convent des Cordeliers,

Digitized by Google

mais comme l'egliſe de ces peres étoit petite, ils vont la convertir en d'autres uſages. Ferdinand de Furſtemberg leur en a bâti une magnifique. Ils ont une image de la Vierge, qu'ils croyent & qu'ils honorent comme miraculeuſe, & on dit que c'eſt devant cette image que le fameux Kirker étant encore novice, fut gueri de la lepre. Nous y vîmes une partie de la chaſuble de S. François Xavier, & un calice d'or. Leur bibliotheque eſt la meilleure que j'aye vûë en Allemagne. Elle eſt digne d'une compagnie qui fait profeſſion d'étudier, & de communiquer la ſcience aux autres. C'eſt encore un Furſtemberg qui a fait bâtir le convent des Capucins, & qui leur a donné le bras de ſaint Liboire. Les religieux de l'Obſervance reconnoiſſent auſſi Ferdinand de Furſtemberg pour leur fondateur, il eſt enterré chez eux, & il vouloit leur donner ſa bibliotheque, mais ils le remercierent, diſant qu'elle étoit trop belle pour des pauvres. Il la donna aux Jeſuites, qui profiterent avec joye de la ſimplicité de ces bons peres, qui n'ont pas de biblioteque, quoiqu'ils ſoient obligez d'étudier pour ſe rendre capables de prêcher & de diriger.

Bodechen. Le monaſtere de Bodechen ſitué à trois lieuës de Paderborne dans une ſolitude affreuſe, environné de tout côté de bois & de hautes montagnes, étoit dans ſon origine une abbaye de religieuſes Benedictines, fondée par ſaint Menulfe diacre, qui apporta du Mans à Paderborne les reliques de ſaint Liboire. Il le choiſit pour le lieu de ſa ſepulture, & ſon corps y eſt encore aujourd'hui en grande veneration. Dans la ſuite ces religieuſes s'étant relâchées de l'étroite obſervance, elles oublierent inſenſiblement ce qu'elles étoient, & eurent la vanité de prendre la qualité de chanoineſſes, & de ſe ſeculariſer. Leurs excès alloient ſi loin, que l'evêque de Paderborne ſe crut obligé de les ſupprimer entierement, & de mettre en leur place des chanoines reguliers de la congregation de Vvindesheim, dont la vie & la penitence égaloient celle des moines les plus auſteres. Ils y aſſemblerent plus de cent cinquante religieux, qui par leur exacte diſcipline firent tant de bruit dans le pays, que

Digitized by Google

cette maiſon devint bien-tôt la mere de vingt ſept autres, où l'on vivoit avec la même auſterité. On conſerve encore les vies des ſept premiers prieurs ou prevôts, qui ſont ſi édifiantes, qu'il eſt ſurprenant qu'on laiſſe dans l'obſcurité de ſi brillantes lumieres, qui feroient ſans doute bien du fruit, ſi on les mettoit au jour.

Le prieur qui gouverne aujourd'hui meriteroit bien d'avoir rang parmi ceux-là, car il a la reputation d'un ſaint, & il paſſe ordinairement toute la matinée en prieres dans l'egliſe. Il nous parut un grand homme de bien, & nous édifia beaucoup. Il nous retint deux jours chez lui, & nous fit voir ſa bibliotheque avec beaucoup de bonté. Elle paſſe pour une des plus riches du pays en manuſcrits. Les plus conſiderables ſont un recüeil de vies des ſaints en douze gros volumes, dont chaque volume contient les vies des ſaints d'un mois. C'eſt le recueil le plus ample & le plus accompli que j'aye jamais vû. On dit que les Jeſuites d'Anvers en ont beaucoup profité.

Le public en eſt redevable aux ſoins d'Arnaul Huls ſeptiéme prieur de Bodeken, qui les a ramaſſez avec beaucoup de peine, les a reduits en ordre, & les a faits tranſcrire. La pluſpart des autres manuſcrits ſont recents, le plus ancien eſt un fragment de la chronique d'Eginard, & un ouvrage qui a pour titre, *Honorius cardinalis de vitæ cognitione.* Je ne parle pas d'un manuſcrit de Lactance, à la fin duquel on lit ces mots, *Firmiani Lactantii viri præcellentis ingenii, qui vel ſolus inter Chriſtianæ profeſſionis ſcriptores ſupereminet nitore quodam & copia, vel nullam eorum ſequitur facundia ſimul & lenitate ſermonum, Divinarum inſtitutionum adverſus gentes, de Ira quoque Dei ad Donatum, necnon & de Opificio Dei & formatione hominis ad Demetrianum finiunt libri per fratres presbyteros & clericos congregationis domus Viridis-horti ad S. Michaëlem in oppido Roſtockenſi partium inferioris Sclaviæ, prout facultas & induſtria tulit emendate ſatis & accurate conſummati, anno Incarnationis Dominicæ milleſimo quadringenteſimo ſeptuageſimo ſexto quinto calendas Aprilis. Deo gratias.*

Lorſque nous étions à Bodeken nous vîmes un mar-

Digitized by Google

chand, qui nous dit avoir autrefois mené de là à Paris treize mille moutons, & qu'en trois heures de tems il les avoit vendus, & avoit été payé de tout. Ce qui fait voir la conſommation qui ſe fait dans Paris.

Brindler. Le 28 d'Octobre nous partîmes de Bodeken pour aller à Brindler : c'eſt une petite abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui a été d'abord fondée pour des filles, mais aujourd'hui il y a des moines. Elle eſt ſituée, comme la plûpart des monaſteres de cet ordre, dans une grande ſolitude. Lorſque nous y arrivâmes l'Abbé étoit en compagnie, mais celui qui avoit ſoin des hôtes vint nous recevoir fort charitablement, & en attendant le dîné, il nous mena chauffer à la cuiſine, car en ce pays-là on n'y regarde pas de ſi près, & on ne fait pas tant de façons. Nous y comptâmes juſqu'à dix chiens de chaſſe, qui ſe chauffoient auprès d'un grand feu propre à rôtir un bœuf ; la coûtume de ces cantons là étant de mettre au feu des arbres entiers, qu'on fait tirer par des chevaux. Après dîné nous demandâmes à voir la bibliotheque, mais le religieux qui nous avoit déja parlé, nous dit de la part de ſon abbé, qu'il n'y avoit point de bibliotheque à voir pour nous. Nous ne crûmes pas y perdre beaucoup, car tout nous parut fort petit & fort mince dans cette maiſon, ainſi ſans perdre tems, nous reprîmes nôtre équipage, & nous remontâmes à cheval pour aller coucher à Statberg, qui n'eſt qu'à une lieuë & demie de là.

Statberg. Statberg eſt une petite ville ſituée ſur une haute montagne, où les Saxons adoroient l'idole Irmenſul ; que Charlemagne détruiſit, après les avoir vaincus. On dit que ce pieux Empereur y bâtit un monaſtere dans le même endroit. C'eſt aujourd'hui une prevôté qui dépend du monaſtere de Corbie en Saxe, où il y a huit religieux. On l'appelle en latin, *S. Petri in Monte Martis*. On voit derriere l'egliſe une colomne dans le lieu même où on croit qu'étoit l'idole Irmenſul, avec cette inſcription.

Digitized by Google

DUX OLIM FUI SAXORUM

ATQUE

DEUS.

MARTIUS ME POPULUS

COLUIT.

POPULUS QUI ME RITE ET PERPETIM COLIT,

EORUM CIVITAS

PRINCEPS ESSE SOLET, ET PRIMO LOCO

PRÆLIUM COMMITTERE.

Il ne reſte plus aujourd'hui aucun veſtige ni de l'inſcription ni de l'idole, mais on ne ſera pas fâché de voir ici la deſcription qu'en fait Ernſtius dans ſes obſervations lib. 2. cap. 17. *Hæc effigies in multis Saxonum templis depicta fuit, & hæc quidem forma. Vir erat armatus, floribus ad pubem uſque circum eum undique è terra ſurgentibus. Deus enim prœliorum habebatur ortumque à flore duxiſſe credebatur. Hac mente id fictum ita, ut bella graviſſima levi ſæpe de cauſa ſuſcipi ſignificarent, & vel florem ad arma homines concitare interdum oſtenderent. Gladio erat accinctus. Dextra vexillum gerebat, cui inſigne erat flos purpureus, læva lancem. Galeæ inſidebat gallus gallinaceus, quod magnorum bellorum erat ſignum. Lanx multa eſſe perpendenda docebat: credo, in bello ſuſcipiendo ut removeatur omnis temeritas, & injuſtitia. Pectus idoli nudum erat, inſiſtente ei urſo; quo fortitudinem docebant atque intrepidum in periculis animum. Nemo enim militum videri vult ignorare, fortiter in hoſtem eſſe pugnandum, & ſi quando in fugam conjectus ſit, urſinos mores capiendos, circumſpiciendumque, & ſi viderit eum à quo ſit perſeq-*

Digitized by Google

ritus, impetum in eum faciendum, si tamen expediat & possit. Clypeum quoque adjecerant, cui inscripta erat, Lanx, Rosa, & Leo: *quod hunc spectabat, ut fortitudine atque calliditate omnia esse bella expedienda docerent. Hæc statua Martisburgi in Vvestphalia quoque erat, quam Carolus magnus abolevit.*

On a érigé une autre figure dans le cimetiere, qui a beaucoup plus de vertu que celle d'Irmensul, puisqu'elle sauve la vie aux criminels. C'est celle de Roland general des armées de Charlemagne, dont on fait un saint. Elle sert d'azyle à tous les criminels, & on n'oseroit mettre la main sur celui, qui étant poursuivi, peut seulement la toucher. Le Prieur ne le peut faire arrêter, il n'y a que l'Empereur seul qui ait ce pouvoir. Il y a dans l'eglise du monastere une paroisse, qui est desservie par un religieux. Lorsque nous y étions, une femme vint offrir son enfant à Dieu quarante jours après ses couches, & le pasteur recita sur elle & sur son enfant un grand nombre de prieres.

Dalheim

De Statberg nous fûmes à Dalheim, qui n'en est éloigné que de trois lieuës. Nous vîmes en passant le lieu où Charlemagne defit les Saxons pour la derniere fois, & les reduisit à son obéissance après trente ans de guerre, & presqu'autant de victoires remportées sur ces peuples barbares. Dalheim étoit originairement un monastere de religieuses, qui s'étant relâchées, prirent la qualité de chanoinesses; mais leur vie étoit si licentieuse, qu'on fut obligé de mettre en leur place des chanoines reguliers de la Congregation de Vvindesheim, dont la vie sainte répandoit un grand éclat dans le pays. Ils furent tirez du monastere de Bodeken, & s'accrurent tellement, qu'on y compta jusqu'à cinquante freres convers: on peut juger par là du nombre des religieux de chœur: aujourd'hui il n'y en a pas tant, mais leur maison est fort jolie, & passe pour une des belles du pays. A la verité il n'y a rien de magnifique, mais tout y est propre & riant. Il y a une très-grande liaison entre eux & les Benedictins, qui de tems en tems leur donnent des maîtres pour enseigner la philosophie & la theologie à leurs jeunes religieux. L'abbé

Digitized by Google

de d'Abdinghoff a été de ce nombre, & il y a fait de si bons disciples, qu'il les a rendus capables d'enseigner eux-mêmes. Nous y fûmes reçus fort cordialement. La bibliotheque est remplie d'anciennes éditions, & de plusieurs manuscrits presque tous recens, & d'ouvrages de pieté. Car les premiers chanoines reguliers de la congregation de Vvindesheim cherchoient plus à s'édifier qu'à devenir sçavans. Les principaux sont les statuts synodaux de Pierre archevêque de Mayence, la chronique de Henri de Herefort, & les livres de l'imitation de Jesus-Christ avec le nom de Thomas à Kempis. Mais il faut remarquer 1. que son nom n'y a été mis qu'après coup, & à la marge: il est neanmoins de la premiere main. 2. Que le manuscrit n'est pas fort ancien, & qu'il peut bien avoir été écrit après la premiere édition, où cet ouvrage est attribué à ce pieux chanoine regulier. 3. Que cependant il paroît qu'on a fait grand fonds sur ce manuscrit dans les contestations qui ont partagé les savans sur l'auteur de cet excellent ouvrage; car on n'a pas negligé de marquer qu'il a été envoyé à Paris par la poste, pour servir de défense contre ceux qui vouloient attribuer ce livre à un autre. Mr. le Prieur nous fit toutes sortes d'honnêtetez, & il ne tint pas à lui que nous ne restassions plus long-tems chez eux. Mais la saison étoit trop avancée, & nous étions bien aise d'avancer. Ainsi nous prîmes le chemin de l'abbaye d'Hardenhousen de l'ordre de Cîteaux, qui n'est qu'à trois lieües de Dalheim. Hardenhousen

Cette abbaye est dans une grande solitude, comme le sont presque toutes celles de cet ordre. Elle fut fondée l'an 1140 par Bernard evêque de Paderborne, qui la choisit pour le lieu de sa sepulture, qu'on voit au milieu du chœur où il fut enterré. Il y avoit autrefois cent religieux, & quarante convers: aujourd'hui il n'y a que vingt-six religieux. La maison est assez belle. L'eglise est l'ouvrage des premiers religieux qui ont habité ce desert, aussi se ressent-elle de la simplicité des premiers peres de l'ordre; mais on y a fait des ouvertures & des ornemens qui en déguisent un peu l'antiquité. Le cloître est assez beau, l'ap-

Digitized by Google

partement de l'abbé, ſur tout la grande ſale eſt magnifique. La bibliotheque, à ce qu'on dit, étoit autrefois remplie d'un grand nombre de manuſcrits, dont la plus grande partie eſt paſſée dans celle du prince de Vvolfenbutel. Il en reſte pourtant encore quelques-uns, dont les principaux ſont S. Auguſtin ſur les pſeaumes, les lettres d'Ives de Chartres, l'hiſtoire des guerres de la terre ſainte par Robert abbé de ſaint Remy, quelques ouvrages de S. Bernard, un recüeil de ſermons prononcez au concile de Baſle, les ſermons d'Egbertus, le gloſſaire d'Albert moine de Sibourg, un ouvrage du moine Guillaume ſur la virginité. Nous paſſâmes à Hardenhouſen la fête de la Touſſaint. L'Abbé officia pontificalement. Il avoit pour miniſtres un prêtre aſſiſtant, un diacre, un ſoûdiacre, un thuriferaire, & deux ceroferaires. Deux ſeculiers revêtus de gris avec des manteaux portoient ſa croſſe & ſon livre. Le prêtre aſſiſtant avoit une petite baguette d'argent attachée à ſon bras, avec laquelle il montroit au celebrant ce qu'il devoit lire. La meſſe fut chantée en muſique, mais elle n'en fut pas plus longue; car le ſoûdiacre ne chanta qu'une periode ou deux de l'epître, le celebrant ne chanta que le commencement de la preface juſqu'à ces mots, *æquum & ſalutare nos tibi ſemper gratias agere*. Il ne chanta de même que la preface de l'oraiſon dominicale, *Oremus præceptis ſalutaribus moniti, & divina inſtitutione formati, audemus dicere*, & recita tout bas le *Pater*. Avant l'*Agnus Dei* il ne chanta point *Dominus vobiſcum*, *Pax Domini ſit ſemper vobiſcum*. Nous avions déja remarqué quelque choſe de ſemblable en d'autres egliſes d'Allemagne, ainſi cela ne nous ſurprit pas. En France on le regarderoit cet uſage comme un grand abus, mais en ce pays-là on y eſt ſi accoûtumé, qu'on n'y fait pas reflexion. On ne ſçait pas même que le concile de Baſle l'a condamné Car voici comme il s'exprime dans la ſeſſion XXI. chapitre 8. *Abuſum aliquarum eccleſiarum, in quibus* credo unum Deum *quod eſt ſymbolum & confeſſio fidei noſtræ, non complete uſque ad finem cantatur, aut præfatio ſeu oratio Dominica omittitur, vel in eccleſiis cantilenæ ſæculares admiſcentur, ſeu miſſæ*

Digitized by Google

privata sine ministro aut per secretas orationes ita submissa voce dicitur, quod à circumstantibus audiri non potest, abolentes, statuimus, ut qui in his transgressor inventus fuerit, à suo superiore debite castigetur. A l'offertoire le diacre encensa chaque religieux en particulier. L'Abbé communia son soûdiacre au coin de l'autel avant de dire le *Misereatur tui*, mais les autres religieux communierent au coin de l'autel après le *Confiteor*, *&c.* Les vespres furent chantées sans solemnité, & il n'y avoit que deux cierges allumez à l'autel. Après les vespres du jour, on dit celles des morts, à la fin desquelles les domestiques chanterent des cantiques en langue vulgaire pour les ames du purgatoire.

Le lendemain nous prîmes congé de monsieur l'Abbé, qui eut la generosité de nous offrir de l'argent, mais nous le remerciâmes, & nous nous contentâmes d'un guide qu'il nous donna pour nous conduire à Gerden.

Gerden est une abbaye de religieuses Benedictines à six lieuës de Paderborne, qu'on peut regarder comme l'ouvrage de l'evêque Bernard. Il y a trente religieuses, qui vivent dans une bonne regularité. Elles gardent la clôture, se levent à minuit, & rentrent au chœur à six heures. Les fêtes & les dimanches elles y demeurent depuis ce tems jusqu'à onze heures. Les visiteurs ont voulu de tems en tems les soulager d'une si grande fatigue, mais elles n'ont jamais voulu interrompre une si sainte pratique, qu'elles ont reçuë de leurs anciennes. C'est encore une regle inviolable parmi elles, d'entendre tous les jours toutes les messes qui se disent dans leur eglise. Leur pieté rend leur maison florissante, & je ne sçai s'il y en a aucune où l'hospitalité soit exercée avec tant de generosité. Elles ont un corps de logis magnifique, & des appartemens très-propres pour recevoir les hôtes. Elles ont trois religieux de Marienmunster pour les diriger, qui nous attendoient, & qui nous témoignerent beaucoup de bonté. Il paroît par leurs titres que dès le commencement de leur fondation elles n'ont point eu d'autres directeurs que des Benedictins, & que de tout tems il y a eu des religieux & des religieuses à Gerden. Gerden

L'abbaye de Marienmunster est à cinq lieuës de Gerden Marienmunster.

Digitized by Google

dans une très-grande ſolitude. Il y a quarante religieux, dont treize deſſervent les cures ou des maiſons de filles. Car dans toute l'Allemagne les religieux Benedictins ont plus de cures que les chanoines reguliers & les Prémonſtrez. L'Abbé eſt ſçavant, & a enſeigné long-tems avec applaudiſſement la doctrine de ſaint Thomas: mais il ne reſte dans le monaſtere aucun monument qui ait échapé à la fureur des heretiques, ainſi nous partîmes dès le lendemain pour aller à Corvée.

Corvée Il y avoit long-tems que nous deſirions de voir cette abbaye, qui eſt un eſſain de nôtre Corbie de France: c'eſt pourquoi nous y fûmes reçus, non comme des étrangers, mais comme des confreres. Tout le monde ſçait qu'elle doit ſon origine à l'abbé ſaint Adalard, couſin germain de l'empereur Charlemagne, qui après avoir donné de grands biens à ſon monaſtere, où il y avoit alors trois cens religieux, apprehendant qu'il ne fût trop riche, fonda de ſes propres revenus l'abbaye de Corbie en Saxe, où il vouloit avoir des predicateurs, pour la converſion des Saxons & des pays ſeptentrionaux. En quoi il réuſſit ſi bien, que cette nouvelle Corbie devint un ſeminaire de ſaints Evêques & d'Abbez; entre leſquels ſaint Anſchaire evêque d'Hambourg, & apôtre des pays ſeptentrionaux, a porté la lumiere de l'evangile dans le royaume de Danemarck. Saint Adalard avoit d'abord fondé la nouvelle Corbie à deux lieuës de l'endroit où elle eſt aujourd'hui, *in loco horroris & vaſtæ ſolitudinis*; mais ce deſert affreux ſe trouva tellement dépourvû des choſes les plus neceſſaires à la vie, que les premiers religieux qui s'y établirent d'abord, ne purent pas y reſter long-tems, & quelqu'attrait qu'ils euſſent pour la retraite, pour la pauvreté & la penitence, ils furent obligez d'abandonner un lieu tout-à fait ſterile, & où ils manquoient de tout, pour fixer leur demeure ſur le bord du Veſer, dans un lieu fort agréable, & qui paſſe pour le paradis terreſtre de la Saxe. La ſainteté de leur vie, & leur zele apoſtolique, leur attira l'eſtime & l'amour de tous les nouveaux convertis à la foi, qui leur firent tant de bien, que l'abbaye de Corbie devint bien-tôt une des plus puiſſantes de l'Allemagne, &

Digitized by Google

que les plus grands Seigneurs du pays, les Princes mêmes, se firent gloire d'être ses vassaux. On ne sera peut-être pas fâché d'en voir ici une liste que nous avons tirée de l'histoire du monastere.

ANNO 1300. CIRCITER TALES ERANT VASSALLI.

Inter feudales præcipuos Corbeiæ olim numerabantur.
Dux Stetinensis cum insula Rugiana & provincia Sclavorum.
Dux in Luneburg, Bordevvich, Bomeneborg, Vvelpe *cum adjacentibus advocatiis.*
Dux in Braunsvveig Vvulffenbuttel *advocatiam in* Kroppenstede *in* Scheiningen *cum decimis & mancipiis.*
Dux in Embecke *castrum* Eberstein *cum saltu & principatu* Solinge, *qui dicitur* Forst *& suis mancipiis, bona ministerialia in* Hoyen, *in* Borge *& in* Detmaringhusen, *& in* Bretthusen *de* Frygen.
Dux in Gottingen Ussar Nien Nouvver *& partem Solingiæ, in qua jam structum est* de Furstenberg, *oppidum* Northeimb *cum aliis decimis & mancipiis, oppidum* Munden *cum suis mancipiis. Langravius Hassiæ quæ bona habeat à Corbeia, vide cartul.* 1. *fol* 520.
Comes de Ansolt. *Comes de* Holsten *in* Sconborg. *Comes in* Eberstein. *Comes de* Pyrmondt. *Comes de* Vvoldenberg. *Nunc habet ecclesia Hildesiensis. Comes in* Dassele. *Nunc habet ecclesia Hildeliensis.*
Comes in Schvvalenberg. *Ex parte ecclesia Paderbornensis minus debite. Comes de* Borga. *Comes de* Vvaldeck. *Comes in* Regenstein. *Comes in* Ravensberg. *Comes in* Sternberg. *Comes in* Oldenburg. *Comes in* Tecklenborg. *Comes in* Spegelberg.

BARONES.

Dominus in Mansfeldt. *Dominus in* Hademersslede. *Dominus de* Lippia. *Dominus in* Schonenberg. *Dominus in* Depholt. *Dominus in* Humborg. *Dominus in* Bruchhausen. *Dominus* Escherde.
Dominus in Schavenborg *alias* Von Dalvvig. *Dominus in*

Digitized by Google

Desenberg *alias* de Spegell. *Dominus de* Brakelé.

Hi omnes sunt exemti in propria persona. Ad sequendum cum armis & potentia Romanum imperium, erit in ordinatione abbatis Corbeiensis, sicuti in litteris regum & imperatorum Romanorum plenius continetur.

L'abbaye de Corbie ayant des vassaux si puissans, il ne faut pas s'étonner si l'abbé est prince du saint Empire, s'il a rang dans les dietes, s'il fait battre monnoye, & s'il a toutes les prerogatives d'un souverain. Mais quelque florissante que soit cette abbaye, & quelqu'illustres qu'ayent été de tous tems les abbez qui l'ont gouvernée, elle a été sujette, comme une infinité d'autres, à bien des revolutions, qui l'ont quelquefois mise à deux doigts de sa perte. On ne peut s'imaginer les violences & les prophanations que les Lutheriens y ont commises : le siécle passé elle a été entierement ruinée par les Suedois ; enfin il ne reste aujourd'hui de l'ancien monastere que le portail de l'eglise, qui pourroit bien être du tems de saint Adalard : tout le reste est nouveau, mais l'abbé qui gouvernoit alors l'a entierement reparée, avec tant de magnificence, qu'elle passe pour le plus beau & le plus somptueux monastere de toute l'Allemagne. L'eglise neanmoins qui a été bâtie sous ses predecesseurs, est petite, mais tous les lieux reguliers sont vastes & splendides, & l'appartement de l'abbé est si étendu, qu'on prétend qu'il peut y loger trois princes avec toute leur suite. Il y avoit autrefois à Corbie une très-riche bibliotheque, mais on peut juger que les heretiques ne l'auront pas épargnée. Presque tous les manuscrits ont été transferez dans la bibliotheque du prince de Vvolfenbutel. Il ne laisse pas d'y en rester encore quelques-uns qui ne sont pas à mépriser. Voici les principaux : un très-ancien texte des evangiles ; un recuëil d'anciennes loix des Saxons, des François, des Thuringiens, & des anciens canons penitentiaux ; les coûtumes du monastere écrites en deux livres il y a plus de six cens ans ; un recuëil de traitez spirituels infolio, dont le premier écrit l'an 1436. est une exposition sur le canon de

Digitized by Google

de la messe ; les quatre livres de l'imitation de Jesus-Christ d'un caractere plus beau, & qui paroît plus ancien ; deux autres manuscrits de l'imitation de Jesus-Christ, l'un de l'an 1461, & l'autre de 1479, tous sans nom d'auteur ; un commentaire sur la regle de saint Benoît, sans nom d'auteur. De la bibliotheque on entre dans le chartrier, l'un des plus beaux & des mieux en ordre que j'aie vû, je puis ajoûter, & des mieux conservé ; car nonobstant les diverses revolutions qui sont arrivées dans cette illustre maison, il paroît encore dans son entier, & c'est là qu'on a puisé tout le fonds de l'histoire de Paderborne.

Lorsque nous étions à Corvée on celebra la fête de la dedicace de l'eglise, & le même jour monsieur l'Abbé fit la dedicace d'une chapelle qu'il avoit fait bâtir dans la cour pour les domestiques. Car l'abbé de Corvée a droit de consacrer les eglises. Il donna ensuite à tous ses religieux un magnifique repas dans une grande sale où il mange d'ordinaire avec les hôtes. Elle est ornée d'un très-grand nombre de tableaux très-fins, qui pour la plus part sont des presens du dernier prince de Brunsvic, qui étoit catholique. Nous remarquâmes dans tous les repas que nous prîmes avec l'abbé, que lorsqu'il boit à la santé de quelqu'un, celui-là se tient debout & se découvre, tandis qu'il boit, de quelque condition qu'il soit. Quand il nous fit l'honneur de boire à la nôtre, nous voulûmes aussi observer le ceremonial, mais il nous fit asseoir & couvrir. C'est un prélat fort humain, qui n'a rien de fier, & on ne reconnoît qu'il est prince, que par les honneurs qu'on lui rend. Sa dignité de prince ne lui fait pas oublier qu'il est religieux. Il est très-regulier dans sa conduite, & exact dans tous ses exercices. Il assiste tous les jours très-ponctuellement à l'office divin avec ses freres, sans faste & sans ostention. Enfin c'est un très-bon abbé, dont nous ne pouvons dire que du bien, non plus que du prieur, qui est un homme sçavant, & du Soûprieur, qui est un très-saint religieux, & generalement de toute la communauté, qui nous a édifié. Nous y demeurâmes trois jours, mais nous n'y fûmes pas assez pour l'abbé, qui fit tout ce qu'il pût pour nous rete-

Digitized by Google

nir pendant l'hyver. Nous eſperions aller de à la celebre abbaye de Fulde, la premiere & la plus illuſtre de toute l'Allemagne, mais comme il nous falloit paſſer pluſieurs jours ſur les terres des heretiques, tout le monde nous dit qu'ils ne manqueroient pas de nous inſulter, ſi nous ne changions pas d'habit. Cela nous obligea de porter nos vûës ailleurs, & de prendre la route de Cologne. Ainſi nous repaſſâmes à Gerden & à Paderborne, d'où nous partîmes le 10. de Novembre. Nous allâmes coucher ce jour-là à Altenruden dans la Surlande, chez le Curé qui étoit un religieux de nôtre ordre, à qui nous portâmes une lettre de nos confreres d'Adbinghoff: il nous reçut fort charitablement, & auſſi bien qu'on peut ſouhaiter dans un pays où l'on n'a pas les commoditez que nous avons en France. Le lendemain qui étoit le jour de ſaint Martin, nous fûmes dire la meſſe à la paroiſſe, & par la propreté que nous y remarquâmes, nous vîmes qu'elle avoit pour paſteur un regulier. Nous y apperçûmes à côté de l'autel un crucifix habillé & attaché avec quatre cloux. Nous prîmes enſuite congé du bon curé, qui nous donna un guide & une lettre pour ſon abbé, qui étoit à Vvartheim petite ville à deux lieuës de là. Nous trouvâmes en lui un homme de merite & ſçavant, qui nous témoigna de la joye de nous voir. Nous retint à dîné, & nous donna un guide, qui nous conduiſit à quatre lieuës de là chez un curé, qui étoit un de ſes religieux, avec ordre de nous donner un autre guide, qui nous conduiſit le lendemain à ſon abbaye de Graffchat, ce qui nous fit un très-grand plaiſir, car dans toute la Surlande on ne trouve que des montagnes & des bois, un pays deſert, peu peuplé, & deſtitué de toutes les commoditez de la vie.

Graffchat. Nous paſſâmes la fête de tous les ſaints de nôtre ordre avec nos confreres de Graffchat, qui nous édifierent tous & par leur regularité & par leur zele à bien faire l'office divin. Ils ſont quarante religieux, vingt-ſept dans le monaſtere, & treize dans les cures: ils étudient bien, & tous les dimanches ils prêchent l'un après l'autre en latin. L'abbé eſt primat de Vveſtphalie. Un peu avant la reforme de

Digitized by Google

Bursfelde, on n'y recevoit que des gentilhommes, comme on fait encore aujourd'hui dans quelques monasteres illustres d'Allemagne. Mais cet abus causa bien-tôt un si grand desordre dans le spirituel & dans le temporel, qu'on vit deux fois la maison sans aucune ressource, & à deux doigts de sa perte. Elle étoit reduite à un état si pitoyable quand elle fut unie à la congregation de Bursfelde, qu'il y avoit à peine de quoi entretenir cinq ou six moines. Depuis ce tems on s'est fait une loi de ne recevoir aucun gentilhome, quelque merite qu'il ait, & il n'y a pas encore long-tems qu'on refusa un proche parent d'un des principaux abbez de la congregation, qui s'offroit de faire beaucoup de bien à la maison. On se contente d'admettre des enfans de bons bourgeois, qui ne se font pas religieux pour décharger leur famille & chercher du pain, mais pour travailler serieusement à leur salut dans l'éloignement du monde. Ce fut là l'intention de saint Annon archevêque de Cologne qui fonda, à ce qu'on dit, cinq monasteres de nôtre ordre entre autre celui de Graffchat. Tous les lieux reguliers sont de la derniere simplicité. Il n'y a rien de plus pauvre, ce qui n'empêche pas les religieux d'y vivre plus contens que s'ils étoient dans des palais: ils font leurs richesses de leur regularité Il reste dans la bibliotheque quelques manuscrits, dont les principaux sont la vie de saint Annon, les vies des peres du desert & de quelques autres saints, l'histoire ecclesiastique d'Eusebe de la version de Rufin, Raban sur Judith & Ester.

Nous fûmes de Graffchat au monastere des chanoines reguliers d'Evvich de la congregation de Vindesheim, où nous n'arrivâmes que fort tard, parce que les chemins sont fort mauvais. Ce monastere est situé dans un lieu fort agréable, sur le bord d'une petite riviere qui est fort poissonneuse, à un quart de lieuë d'Altendoff. Il ne se peut rien ajoûter à toutes les honêtetez que nous reçûmes du Prevôt, (car dans la congregation de Vvindesheim il n'y a point d'abbé, mais seulement des prevôts ou prieurs) il nous retint un jour entier. Nous vîmes cependant les manuscrits qui sont tous recens, le monastere n'ayant eté fondé que l'an Evvich

Digitized by Google

1424 par un riche marchand, qui se nommoit Henry Vvich. Ils ne contiennent que des ouvrages de pieté, dont le principal est celui de l'imitation de Jesus-Christ sans nom d'auteur, à la fin duquel on lit ces propres mots : *Explicit libellus devotus de imitatione* JESU-CHRISTI *dictus.* Qui sequitur me non ambulat in tenebris, *finitus per Johannis Kirchten manus, cognominatus Busen, Domini* M. CCCC. XXXVI. *anno, exaltationis Crucis festo, quod tum celebrabatur ipsa* VI. *feria.* On peut juger par cette inscription de ce qu'on doit penser du prétendu original de Thomas de Kempis, conservé chez les Jesuites d'Anvers, qui n'a été mis au monde que l'an 1442, c'est-à-dire six ans aprés le manuscrit d'Evvich.

Altemberg Nous vîmmes en deux jours d'Evich à l'abbaye d'Altemberg de l'ordre de Cîteaux, appellée en latin *Veteris Montis*, soit parce qu'elle est environnée de tout côté de montagnes, soit parce qu'elle a été d'abord bâtie sur le haut de la montagne, car aujourd'hui elle est dans un lieu très-profond. Elle passe avec justice pour une des principales de l'ordre. L'egliſe est la plus belle que nous ayons vûë en Allemagne, la plus grande, la plus élevée, la plus delicate, & la mieux percée. Le dortoir dont la voute est soûtenuë par des petits piliers de marbre noir, le cloître & le chapitre, repondent à la beauté de l'Egliſe. On voit dans le cloître la vie de saint Bernard peinte sur les vîtres. La bibliotheque n'est pas si considerable, il y a pourtant encore quelques manuscrits des Peres de l'egliſe, parmi lesquels nous en trouvâmes un de plus de 500 ans, qui a pour titre : *Herenei Lugdunensis episcopi in Apocalipsim.* Ce titre nous frappa, mais ayant examiné l'ouvrage, nous reconnûmes aisement que cet ouvrage ne pouvoit être de saint Irenée ; car il y est fait mention de d'Arius & de saint Martin. Saint Ambroise, saint Augustin & saint Gregoire y sont citez. Il n'y a guere de monastere où il y ait tant de sepultures illustres qu'à Altenberg, car on y compte jusqu'à seize Comtes, cinq Comtesses, sept Ducs, trois Ducheſſes, quatre Archevêques, & quatre Evêques, dont nous ne rapportons pas les noms

Digitized by Google

ni les epitaphes, qu'on trouve dans Jongelin, qui parle assez au long de ce monastere dans sa notice des abbayes de l'ordre de Cîteaux. On croit y avoir les chefs des saints martyrs Jean & Paul, & cette maison a toûjours passé pour avoir des reliques fort averées. La dixme des corps des onze mille Vierges, qu'ils disent avoir, en est une preuve. Toute leur eglise en est garnie, & à tous les autels on ne voit depuis le bas jusqu'au haut que de leurs ossemens. Il n'y a assurement aucune maison de cet ordre, qui ose se glorifier d'avoir onze cens corps saints comme Altenberg. On en doit sans doute être surpris, mais la maniere dont on dit que ce nombre prodigieux de saints y est venu, est encore plus surprenante. Il faut rapporter ici la chose, pour la rareté du fait, telle que les religieux nous l'ont rapportée eux mêmes d'un ton fort serieux. Il y avoit, nous dirent-ils, dans une grange du monastere un saint Frere convers, qui étant une nuit en oraison, vit une grande procession de saintes Vierges, qui venoient de Cologne. Il fut si charmé de leur modestie & de leur devotion, qu'il ne pût s'empêcher de les suivre. Elles vinrent droit à Altenberg, entrerent dans l'eglise, & de l'eglise se retirerent dans le chapitre. Le Frere convers ravi de ce qu'il avoit vû, passa le reste de la nuit dans l'eglise. Sur ces entrefaites le sacristain étant venu sonner matines à deux heures, fut fort surpris de trouver à l'eglise ce frere, qui devoit être à sa grange; & quoique ce fut le tems de la nuit, où selon la regle on doit garder un plus grand silence, il ne pût s'empêcher de lui demander ce qu'il faisoit là. Belle demande, lui repondit le frere, n'avez-vous pas vû cette belle procession de saintes Vierges qui sont venuës de Cologne? Le sacristain lui repondit que non. Vous n'avez, lui dit le frere, qu'à aller au chapitre, vous les y trouverez. Cependant on chante matines, lesquelles étant finies, le sacristain avertit l'abbé de ce qui se passoit: l'abbé attendit jusqu'après primes, qu'il vint à la tête de la communauté, & trouva le chapitre tout rempli d'ossemens. Mais comme le demon se plaît toûjours à troubler les choses saintes, il avoit mêlé parmi tant de sain-

Digitized by Google

tes reliques un os de cheval, qui exhaloit une odeur si puante, qu'on ne pouvoit la supporter. Alors l'abbé exorcisa ces ossemens, & à l'instant l'os de cheval sauta de lui-même hors du chapitre, & la mauvaise odeur cessa. L'abbé ramassa tous ces ossemens, & les porta avec respect dans l'eglise; & pour ne pas être trompé, il envoya à Cologne des religieux à l'abbaye des Machabées, pour sçavoir si toutes les onze milles Vierges s'y trouvoient encore, lesquels virent la place d'onze cens vuides, & vinrent faire leur rapport à l'abbé, qui rendit graces à Dieu du present qu'il lui avoit fait. Cesarius qui étoit sur les lieux, & qui étoit fort credule sur tout ce qui regardoit les visions & les miracles, parlant de cette translation, ne dit pas un mot de la procession des Vierges, ni du Convers. Voici comme il s'explique dans ses dialogues dist. 8. chap. 88. & 89. *Retulit mihi quidam monachus de Veteri-Monte, in quo amplius quam mille dicuntur esse corpora, quod nullas falsas inter se patiantur reliquias. Tempore quodam cum plurima illic allata fuissent corpora. Monachi laverunt illa, cumque eadem posuissent super sedes capituli, pannis mundis substratis & siccarentur, fœtor intolerabilis quasi ex eis exhalans omnium nares infecit. Timens vero domnus Gosvvinus abbas fœtorem, eumdem ex aliquo diaboli ludibrio fuisse creatum, ut per eum devotionem fratrum erga reliquias martyrum exingueret, assumis secum sacerdotibus, vestes sacras induit, cum quibus circa hostium capituli stans sic ait: adjuro te immunde spiritus, per eum qui venturus est judicare vivos & mortuos & sæculum per ignem, ut si aliquid tui operis est in hoc facto remanifesteur & annihileur, desque honorem Deo & Sanctis ejus. Mira res. Vix verba compleverat, & ecce os grande equinum cunctis videntibus de medio reliquiarum exiliens extra capitulum quasi turbine impulsum projectum est, cum quo omnis fœtor extractus est, advenitque odor suavissimus.* Nous avons rapporté ici ce que les religieux nous ont raconté eux-mêmes, & ce que Jongelin en a écrit dans sa notice des abbayes de l'ordre de Cîteaux, pour faire voir la credulité des Allemans. Il est surprenant de voir jusqu'à quel excès ils la portent sur le fait des miracles & des reliques; & si nous rapportions tout ce qu'ils

Digitized by Google

nous en ont raconté, on ne pourroit pas s'empêcher d'en rire. Ils s'imaginent avoir tout ce qui a servi à Jesus-Christ & à la Vierge Marie, & ils rendent tous les respects possibles à ces reliques fort incertaines, pendant qu'ils negligent celles des saints locaux, qui sont indubitables, & pour lesquelles ils devroient avoir plus de devotion. Lorsque nous arrivâmes à Altenberg l'abbé n'y étoit pas, mais le prieur & les religieux nous firent assez d'amitié. Il n'y eut qu'un brutal de palefernier qui donna à un de nos chevaux un grand coup de fourche, qu'il lui enfonça fort avant dans la cuisse. Nous souffrîmes cette insulte en patience, & nous n'en dîmes rien ni aux religieux ni à l'abbé, qui étoit à Cologne. Nous traînâmes comme nous pûmes nôtre bête jusques-là, où nous la troquâmes avec une perte considerable.

Le premier monastere qui se presenta à nous fut l'abbaye de Tuy, qu'on nomme vulgairement Dusse. Elle est située sur le bord du Rhin, & reconnoît pour fondateur saint Heribert archevêque de Cologne. On y voit sa chasuble qui est fort grande, & qui sert le jour de sa fête; sa crosse qui est de bois & en forme de potence; sa tasse de bois, qui est enchassée dans de l'argent; l'inscription qui fut trouvée dans son tombeau sur une lame de plomb en ces termes : *Anno incarnationis Domini nostri Jesu Christi* MXXI. *indictione* V. XVIII. *calendas Aprilis, obiit Heribertus archiepiscopus, qui hoc monasterium fecit.* Son corps est dans une grande chasse faite dans le tems qu'il fut élevé de terre. L'abbé Rupert a été le plus bel ornement de cette maison. Il étoit religieux de saint Laurent de Liege, & avoit reçu du ciel une science infuse, qui l'a fait admirer dans les siecles posterieurs. Il fut abbé de Sibourg & de Tuy, où il mourut en odeur de saintete l'an 1127. Il fut enterré dans le cloître, mais aujourd'hui on n'a aucune connoissance de l'endroit où il est. Voilà le sort des grands hommes. Il reste peu de monumens dans l'abbaye, nous n'y avons vû de considerable qu'un beau texte des evangiles, & la vie de saint Heribert. L'abbé & les religieux nous reçurent avec de grandes demonstrations d'amitié & Tuy

Digitized by Google

d'eſtime. Outre ceux qui reſident dans le monaſtere au nombre de trente ou environ, il y en a au moins dix-neuf qui deſſervent les cures : ils font de bonnes études, & ſont fort reguliers. L'abbaye étant expoſée, a été ſujette à pluſieurs revolutions. Du tems de Rupert elle fut brûlée, & il nous apprend qu'on ne fit ceſſer l'incendie, qu'en lui oppoſant un corporal, qui ſe garde encore aujourd'hui. Depuis ce tems-là elle a été ruinée plus d'une fois dans les guerres ; c'eſt pourquoi les religieux nous dirent qu'ils ſe ſeroient rebâtis il y a long-tems dans une ſolitude, qui eſt bien plus propre à la vie monaſtique, ſi ſaint Heribert n'avoit pas eu revelation que Dieu vouloit être ſervi dans ce lieu.

S Pantaleon de Cologne

Outre l'abbaye de Tuy qui eſt hors de la ville au-delà du Rhin, il y a dans Cologne quatre abbayes de nôtre ordre, deux d'hommes, & deux de filles. Celle de ſaint Pantaleon eſt la plus conſiderable. Il y avoit autrefois pluſieurs manuſcrits, mais les religieux qui n'en connoiſſoient pas le prix, les ont vendus pour fort peu de choſe : il n'y reſte qu'une très-belle bible, l'hiſtoire eccleſiaſtique de Pierre le Mangeur & Jean Belet. Il y a dans l'egliſe trois tombeaux remarquables : Celui de Bruno archevêque de Cologne, frere de l'empereur Otton I. & fondateur du monaſtere ; celui du ſaint abbé Herimannus, & celui de l'imperatrice Theophanu femme de l'empereur Otton II. qui, à ce qu'on dit, apporta de Rome le corps entier de ſaint Alban martyr d'Angleterre. C'eſt une des belles reliques qu'on puiſſe voir. Car le corps eſt tout entier ſans corruption, la tête ſeparée du corps, parce qu'il eut la tête tranchée, ce qu'on remarque bien encore. On eut la bonté de nous faire voir à découvert ce précieux monument, & nous fûmes ſurpris de voir la facilité avec laquelle on ouvre les chaſſes des ſaints, car on ne fait aucune difficulté de les ouvrir à toutes les perſonnes un peu conſiderables, & cela eſt aſſez ordinaire dans tout le pays. Si au lieu de s'appliquer uniquement à l'étude de la ſcholaſtique & des cas de conſcience, ils étudioient la diſcipline de l'Egliſe, ils verroient qu'il n'y a rien

Digitized by Google

rien de plus défendu dans les conciles, & que cette facilité est capable de rendre leurs reliques suspectes.

L'abbaye de saint Martin le Grand passe aussi pour considerable. L'eglise est ancienne & assez jolie. Il y a quelques manuscrits dans la bibliotheque, mais comme on bâtissoit, elle étoit toute derangée, & les livres en confusion les uns sur les autres, de sorte que nous ne pûmes rien voir. S. Martin. L'abbaye des Machabées est située dans le lieu même où l'on a fait mourir sainte Ursule & ses Compagnes. C'est pourquoi elle est en possession de ce grand tresor, qui sert d'ornement & de tapisserie à l'eglise, car leurs ossemens y sont rangez depuis le haut jusqu'en bas. On y montre encore à l'autel les sept chefs des sept freres Machabées, & celui de saint Joachim. Pour l'abbaye de sainte Agathe, elle étoit originairement de l'ordre de saint Augustin, & il n'y a pas trois cens ans que les religieuses ont pris la regle de saint Benoît. Je ne parle pas de la Cathedrale, qu'on nomme le Dôme. Si elle étoit achevée, elle seroit une des belles eglises qu'on puisse voir, mais il n'y a que le chœur de fait, & il n'y a pas d'apparence qu'on y mette jamais la derniere main. On y conserve les corps des trois Rois qui furent apportez de Milan à Cologne du tems de l'empereur Frederic Barberousse. Outre la cathedrale il y a dans la ville onze eglises collegiales, dix-neuf paroisses, quinze convents d'hommes, vingt-deux de filles, & plusieurs autres eglises moins considerables. Nous vîmes seulement celles où nous esperions trouver quelques manuscrits. La maison des chanoines reguliers, qu'on nomme *Corporis Christi*, est fort belle. Elle est de la congregation de Vvindesheim. On y conserve une très-belle bible en cinq volumes in folio, qui est d'autant plus respectable, qu'elle a été toute écrite de la propre main de Thomas à Kempis, comme nous apprennent ces paroles qu'on lit a la fin du cinquiéme volume. *Completum est hoc volumen novi Testamenti anno Domini* M CCCC XXVII. *in vigilia Pentecostes, per manus fratris Thomæ de Kempis ad laudem Dei.* Cette inscription fait assez voir ce qu'on doit penser de son pretendu original.

Digitized by Google

de l'imitation de Jesus-Christ, conservé chez les Jesuites d'Anvers, à la fin duquel on lit cette inscription, sur laquelle on se fonde pour lui attribuer cet excellent ouvrage, qui étoit au monde plusieurs années auparavant. *Finitus & completus anno Domini* M CCCC XLI. *per manus fratris Thomæ Kempensis in Monte S. Agnetis prope Zwvoll.*

Comme on nous avoit beaucoup vanté la bibliotheque des Brigittains, nous fûmes dire la messe chez eux, & après l'avoir dite, nous demandâmes à voir les manuscrits. Aussitôt le superieur homme d'esprit, nous y mena lui-même. Nous y trouvâmes quelques manuscrits, mais recens & de peu de consequence; du reste la bibliotheque n'est pas mauvaise pour le pays. Cette maison est double, car il y a une communauté d'hommes & une de filles, qui n'ont toutes deux qu'une même eglise, où ils chantent successivement l'office divin les uns après les autres. Lorsque nous y arrivâmes, les religieux chantoient prime; aussitôt qu'ils eurent fini, les religieuses commencerent les leurs. Elles sont quarante, & portent une petite couronne sur leurs voiles.

Des Chartreux

Nous fûmes de là aux Chartreux, qui passent pour avoir la meilleure bibliotheque de Cologne. Lorsque nous y arrivâmes, ils étoient occupez à donner l'habit à un novice. Après la grande messe, tous les religieux étant assemblez dans le chapitre, le postulant vint en robbe de chambre faire sa demande au prieur, qui lui fit une exhortation en latin fort pathetique. Il la lût toute entiere sans aucune inflection de voix, & à la fin, il lui dit d'aller se revêtir des habits de gloire. Le novice se leva, & entrant dans une chambre voisine, il y prit ses habits religieux. On le conduisit ensuite à l'eglise, où on chanta le *Veni Creator*, & le prieur recita sur lui quelques prieres. Il entonna le *Miserere*, & le mena en ceremonie avec toute la communauté dans sa cellule, où il dit encore des prieres, & lui donna quelques avis. Le lendemain nous retournâmes pour voir la bibliotheque, qui est effectivement la meilleure qui soit à Cologne. Il y a un trés-grand nombre de manuscrits; mais la plus grande partie sont recents, & ne

Digitized by Google

contiennent que des ouvrages de pieté. Les principaux ſont les vies des ſaints dont s'eſt ſervi Laurent Surius, les actes originaux du concile de Baſle, les actes du concile de Calcedoine, les lettres de Jean Calcar Chartreux, & pluſieurs autres ouvrages des peres de cette maiſon, qui a été feconde en grands hommes; car c'eſt de la chartreuſe de Cologne que ſont ſortis Laurent Surius, Jean Lanſpergius, dont les ouvrages ſont ſi pleins de pieté, Jean Calcar. Je ne ſçai ſi Denis Richels n'en étoit pas auſſi profez. A la fin d'un manuſcrit de ſaint Thomas contre les Gentils, on lit ces mots: *Iſtum librum dedit nobis Carthuſienſibus in Colonia commorantibus, dominus Reynerus de Pomerio miles devotus ſponte recluſus apud S. Pantaleonem in Colonia, qui obiit anno domini* M CCC LXXXII. *in feſto S. Remigii, prima ſcilicet die menſis Octobris, cujus anima requieſcat in pace.*

Nous partîmes de Cologne le premier Dimanche de l'Avent, pour aller à l'abbaye de Brunvvillers, qui n'en eſt éloignée que de deux lieuës. Nous y arrivâmes ſur les onze heures, & monſieur l'abbé ne voulut point ſe mettre à table, qu'on ne nous eût preparé quelque choſe à dîné, afin que nous puſſions manger avec lui. C'eſt un Prélat qui a de fort belles qualitez, il eſt ſpirituel, honnête, regulier & ſçavant. Il a enſeigné la theologie en pluſieurs monaſteres de ſa congregation, & éleve ſes religieux dans les ſciences, autant que le genie du pays le peut permettre. Il eſt le ſeul qui ait à Cologne un ſeminaire, où il entretient ſes jeunes religieux pour étudier dans l'Univerſité. Pour ce qui eſt de ſon monaſtere, c'eſt un des plus illuſtres de l'ordre, & le plus beau qui ſoit dans le pays. On y voit encore tous les anciens bâtimens, qui font aiſement juger qu'il y a eu de tout tems grand nombre de religieux. Ezzon Erenfroy comte palatin, & Mathilde ſon epouſe, en ont été les fondateurs. On y voit encore leurs tombeaux; & voici leurs epitaphes. Brunvillers.

Digitized by Google

EPITAPHE DE EZZON ERENFROY COMTE PALATIN.

Nomen Erenfridi tribuat ſuper æthera ſcribi,
Nomine pro cujus ſtructa ſtat iſta domus.
Ad quod eum factum conjux cariſſima tractum
Flexit, & hæc obiit, liquit & hic ſubiit.
Cujus fœcundi dederint cum pignora lumbi,
Subſtraxit natis quod daret hic monachis.
Quem ſub bis ſenis Gemini miſere calendis,
Qua fovet illæ domo qui Deus eſt & homo.

EPITAPHE DE MATHILDE COMTESSE PALATINE.

Otto avus, Otto pater, fuerant huic Ottoque frater,
Sub queis Roma potens ſubdidit omne nefas,
Hæc hujus tecti ſtructrix dux femina facti,
Machtilth nobilius ſuſcipit inde genus
Arcitenens ipſam quarto ſub lumine fixam
Tranſtulit ad vitam lucis in arce ſitam.
Cui quod debemus, quia non implere valemus,
Tu fer ſolamen Chriſte Redemtor amen.

Il faut joindre à ces deux epitaphes celui d'Otton duc de Suabe leur fils, qui fut enterré à Brunvviliers, à ce qu'on dit, par Bruno evêque de Toul, qui depuis fut pape ſous le nom de Leon IX.

Virgineum fidus dum ſeptem terminat idus,
Admonet hæc vertens ut legat iſta gemens,
Hæc rulit Ottonum flos regum magnificorum,
Imperiale quibus ceſſit in orbe decus.
Flos hic eorumdem tulit Otto nomine nomen,
Cui Mathild mater, cui fuit Ezzo pater.
Dux qui Suevorum moriens, ſit planctus eorum,
Sed de morte Deus hunc repara melius.

Digitized by Google

Entre les grands hommes qui ont fleuri à Brunvvillers, on doit mettre ſaint Vvolpheme abbé, dont on voit le tombeau dans l'egliſe, & les ſacrées reliques dans le treſor ; & l'abbé Emilius qui reçut ſaint Bernard dans ſon monaſtere. On dit que ce ſaint avoit grande envie d'unir l'abbaye de Brunvvillers à ſon ordre, & on montre encore un autel ſur lequel on croit qu'il a dit la meſſe. Comme le monaſtere a beaucoup ſouffert par les guerres, & qu'il a été ſujet comme les autres aux revolutions, on ne doit pas être ſurpris s'il n'y a plus qu'un manuſcrit des lettres de Ciceron ; ainſi rien n'étant capable de nous retenir, nous partîmes le lendemain pour aller à l'abbaye d'Eiſterbach de l'ordre de Cîteaux, qui eſt au-delà du Rhin à deux lieuës de Bonne, le lieu ordinaire de la reſidence des Electeurs.

Eiſterbach

L'abbaye d'Eiſterbach étoit originairement un monaſtere de chanoines reguliers bâti ſur le haut de la montagne : mais la pauvreté du lieu les ayant obligez de l'abandonner, on le donna aux religieux de l'ordre de Cîteaux, qui deſcendirent dans la valée, c'eſt pourquoi on l'appelle en latin, *Vallis S. Petri.* Ils y bâtirent un monaſtere conſiderable. L'egliſe eſt une des plus belles de l'ordre. Les lieux reguliers repondoient à l'egliſe, mais dans le tems des guerres tout a été ruiné. L'abbé qui gouverne aujourd'hui travaille à les reparer, mais ſa plus grande gloire eſt d'avoir fait ſes efforts pour rétablir l'obſervance dans toute ſa pureté, & d'y avoir introduit toutes les pratiques de la fameuſe abbaye d'Orval. Cela ne s'eſt pas fait ſans de grandes contradictions, tant du dedans que du dehors ; mais Dieu lui ayant fait la grace de les ſurmonter, il faut le prier qu'il continue à verſer ſes benedictions ſur lui & ſur ſes freres. On peut regarder comme un miracle de la grace, la vie qu'ils menent, & on a de la peine à comprendre, que dans un pays où les hommes font profeſſion de bien manger & de bien boire, on trouve des gens conſacrez à la plus auſtere penitence, éloignez de tout commerce du monde, ne faire preſque toute l'année qu'un ſeul repas deux heures après

Digitized by Google

midi, ou après vespres, avec des legumes. Ils étoient vingt-trois ou vingt-quatre religieux, qui avoient la paix peinte sur leur visage, & qui nous apprenoient par leur exemple, que le veritable moyen d'être heureux en ce monde, est de renoncer à tout, & de n'aimer que Dieu. Celui qui avoit soin des hôtes, nous charmoit par sa charité; & il n'étoit pas difficile de voir qu'il s'étoit persuadé selon nôtre regle, qu'il recevoit JESUS-CHRIST en ses membres, quelqu'indignes qu'ils soient de ce nom. Lorsque nous le quittâmes, il nous offrit de l'argent, mais nous le remerciâmes, & il nous donna un guide pour nous mettre dans le chemin.

Comme tous les anciens monumens de l'abbaye d'Eisterbac ont été dissipez dans les guerres, nous n'y trouvâmes de manuscrits qu'une bible, avec les dialogues & les homelies de Cesarius; ainsi nous n'y restâmes qu'autant qu'il étoit necessaire pour nous édifier de la vie de ces saints religieux. Nous en partîmes le 30 Novembre dans le dessein d'aller à l'abbaye du Lac, mais il nous fut impossible d'y arriver. Nous fûmes obligez de passer la nuit dans un village, où nous couchâmes dans un petit poële à terre sur de la paille. Le jour suivant nous marchâmes toute la journée avec un grand vent sans pouvoir trouver une ville où nous pussions coucher. Nous passâmes la nuit à-peu-près comme la precedente, & dans un gros village, où nous ne pûmes pas seulement trouver du lait. Le jour suivant nous marchâmes presque toûjours avec la pluye; & lorsque nous fûmes arrivez au lieu où nous devions dîner, nous ne trouvâmes aucune hôtellerie dans le village, mais on nous avertit d'aller au château, où madame de Santes, dont la pieté est connuë dans tout le pays, se faisoit un plaisir de recevoir les religieux. Nous envoyâmes nôtre garçon demander si on voudroit bien nous permettre d'approcher du feu pour nous sécher, & aussi-tôt on vint prendre nos chevaux, qu'on mit dans l'écurie. On nous fit approcher d'un grand feu, & la Dame nous fit donner à dîner. Elle étoit avec le grand Bailli de Coublentz, qui alloit à Luxembourg,

Digitized by Google

& qui devoit ce même jour aller coucher à Prum. Nous fûmes bien aise de cette rencontre, afin d'y aller en même-tems ; mais la pluye avoit tellement rompu les chemins, que son carrosse ne pouvoit avancer ; ainsi nous fûmes obligez de le quitter : mais la Providence qui a toûjours veillé sur nous dans tous nos voyages, nous envoya un guide, qui nous mena, & qui eut la charité de descendre de cheval, pour y faire monter nôtre valet, qui étoit fort fatigué. Cela nous avança d'une heure & demie. Nous n'arrivâmes pourtant à Prum qu'à la nuit.

L'abbaye de Prum est située dans une vallée au pied d'une montagne sur la petite riviere de Prum, qui a donné son nom au monastere & à la ville. Elle a été fondée par Bertrade grand-mere de la reine Berte femme du roi Pepin, laquelle avoit un château à une lieuë de là, & qui la fit bâtir dans son propre fonds l'an 721, qui étoit le premier du roi Thiery. Quarante ans après Pepin, à l'instance de la reine Berte son épouse, transfera le monastere dans le lieu où il est aujourd'hui, le bâtit avec tant de magnificence, & le dota si richement, qu'il éclipsa la premiere fondation. Assuerus comte d'Anjou, qui en fut le premier abbé, & quelques autres seigneurs, qui l'avoient suivi dans sa conversion, lui donnerent presqu'en même-tems de si grands biens dans l'Anjou, dans le Maine, & dans la Bretagne, qu'ils auroient suffi pour bâtir un autre monastere. Les Princes, les Rois & les Empereurs, lui firent aussi de si grandes donations, que l'abbaye passoit pour la plus florissante qui fut en Allemagne, & je doute fort qu'aucune eût pû lui disputer. L'empereur Lothaire fils de Loüis le Debonnaire, l'aimoit singulierement, & après avoir fait trembler toute la terre par la force de ses armes, il y fit un sacrifice à Dieu de toutes ses grandeurs, en prenant l'habit de moine, dans lequel il mourut, & fut enterré au milieu du chœur, où l'on voit son tombeau, qui est assez simple. Les Empereurs ses successeurs hônorerent les abbez de Prum de la qualité de Prince du saint Empire, & continuerent de combler cette maison de si grands honneurs & de si grandes richesses, qu'ils excite-

Prum

Digitized by Google

rent la concupiſcence des archevêques de Treves, qui regarderent l'abbaye de Prum comme un objet qui n'étoit pas indifferent. Ils penſerent plus d'une fois à s'emparer de tous ſes grands biens, & à les unir à leur manſe archiepiſcopale. Vernier de Koningſtein dès le tems de Boniface IX. obtint de ce Pape une bulle ſubreptice pour executer ce projet; mais le même Pape ayant connu la fauſſeté de l'expoſé, revoqua lui-même ſa bulle. Jean de Bade fit la même tentative ſous le pape Sixte IV. mais il ne reuſſit pas mieux, car ce Pape revoqua auſſi lui-même la bulle d'union qu'il lui avoit accordée. Enfin Jacques de Eltz réuſſit mieux ſous le pape Gregoire XIII. Le pretexte des prétendus dommages qu'il avoit ſouffert des Lutheriens, & d'autres motifs qu'on dit n'être point veritables, lui rendirent ce Pape propice. Il en obtint une bulle ſubreptice, que quelques-uns regardent même comme fauſſe & ſuppoſée. Elle eſt fauſſe effectivement dans ſa datte, telle qu'elle a été produite dans un procez par le chapitre de Treves; mais cela ſuffiſoit à un homme avide du bien, qui ne cherchoit ni l'utilité de ſon egliſe, ni celle de l'abbaye, mais ſeulement ſes propres interêts. Il y trouvoit ſon compte, il augmentoit par là ſes grands biens, il n'en falloit pas d'avantage pour lui. Avec cette bulle, ſans aucune formalité, il s'empara à main armée de tous les biens de l'abbaye, dont les Electeurs de Treves ont joüi juſqu'à preſent, & encore aujourd'hui ils joüiſſent de trente ſix mille écus de rente du monaſtere de Prum, ſans parler des grandes terres qu'ils ont alienées. Il eſt vrai que l'électeur d'aujourd'hui eſt plus raiſonnable que ſes predeceſſeurs, & on dit qu'il eſt dans la reſolution de rebâtir l'egliſe & tous les lieux reguliers, qui tombent en ruine. Mais quelque mal que ces archevêques de Treve ayent fait à l'abbaye de Prum, ils n'ont pas empêché que la diſcipline n'y ſoit encore en vigueur, & on peut dire ſans faire tort aux autres, qu'elle eſt la plus reguliere de toutes celles que nous avons vûës en Allemagne. Il y a près de trente religieux, qui vivent ſelon les uſages de la congregation de Burſfeld, quoiqu'ils n'y ayent jamais été

Digitized by Google

été unis. Ils ſont très-retirez, & grands obſervateurs du ſilence, de la pauvreté, & des autres vertus religieuſes. Ils font l'office divin avec beaucoup de devotion, & paroiſſent fort interieurs. Ils ont à leur tête un prieur, qui dans tout le pays a la reputation d'un ſaint, qui joint la ſcience à la pieté, un homme fort mortifié, & qui deſirant porter ſes religieux par ſon exemple à reprendre l'abſtinence, a paſſé deux années entieres ſans manger de viande. La ſeule plainte qu'on fait de lui fait ſon éloge : car on dit qu'il eſt trop retiré, & qu'il ne voit pas aſſez le monde; mais on convient en même-tems, qu'il n'y en a point qui faſſe mieux les affaires de la maiſon que lui. C'eſt une erreur fort groſſiere, de croire que les ſuperieurs qui ſe repandent dans le monde, qui le cultivent & font des repas magnifiques aux ſeculiers, s'acquierent plus d'eſtime & plus d'appuy auprès d'eux; au contraire ils n'en ont d'ordinaire que du mépris. Il a un grand ſoin de faire étudier ſes freres, & pour cet effet il leur a procuré deux maîtres, l'un qui enſeigne le droit & les ſacremens, un autre le traité des actes humains. Outre cela il entretient dans la maiſon un ſeculier docteur en droit.

L'egliſe qui ſubſiſte aujourd'hui eſt ancienne & fort ſimple. Le ſanctuaire eſt pavé de marbre, & auſſi une partie du chœur, au milieu duquel on voit le tombeau de l'empereur Lothaire. Il eſt de marbre noir, mais il n'a rien de magnifique. On conſerve dans le treſor une très-belle croix, dans laquelle il y a du bois de la vraye Croix. Elle eſt enrichie de pierres précieuſes, ſur tout de deux agathes de grand prix, dont une repreſente l'empereur Lothaire. On montre auſſi la ſemelle d'un des ſouliers du Sauveur, donnée au roi Pepin par le pape Zacharie, & il en eſt fait mention dans le titre de la fondation du monaſtere : un bras de ſaint Jacques, un os de ſaint Barthelemi, la machoire de ſaint Thomas. Ils ont auſſi les corps de ſaint Prime & de ſaint Felicien, qui ſont encore en terre : ceux des ſaints Marius, Audifax, &c. apportez de Rome par l'abbé Marcuardus dans le neuviéme ſiecle. On peut voir les actes de leur tranſlation dans le P. Mabillon.

Digitized by Google

Il reſte très-peu de manuſcrits à Prum, mais ceux qu'on a conſervez ſont très-précieux. Nous y avons vû un texte des evangiles très-ancien, écrit en lettre d'or, avec des concordances des Evangeliſtes à la marge. Un autre texte des evangiles, dont les commencemens ſont écrits en lettres d'or unciales, à la fin duquel on lit ce qui ſuit d'un caractere très-ancien.

Anno Dominicæ incarnationis DCCC LII. *indictione* XV. *Adveniens Lotharius imperator Prumiam monaſterium, quod eſt conſtructum in honore Domini & Salvatoris noſtri* JESU CHRISTI, *necnon & genitricis ejuſdem Dei & Domini noſtri, beatiſſimi quoque Johannis Baptiſtæ præcurſoris ejus, ſanctiſſimorum etiam apoſtolorum Petri & Pauli, ceterorumque apoſtolorum, Stephani quoque prothomartyris, cunctorumque ſanctorum Martyrum, Martini etiam & Benedicti venerabiliſſimorum confeſſorum, cunctorumque ſanctorum, anno imperii ſui in Italia* XXXIII. *& in Francia* XIII. *obtulit hæc mente devota ſancto Salvatori & omnibus præfatis ſanctis pro remedio animæ ſuæ & conjugis defunctæ, proliſque & omnium prædeceſſorum ſuorum pro ſtatu regni.*

Ce qui ſuit eſt d'une autre main.

Anno ab incarnatione Domini M XC VIII. *indictione* VI. *concurrente* IIII. *epacta* XV. *cal. Octobris. Rogatu imperatoris Henrici* III. *& per miſſu domini* EIGILBERTI *Trevirorum archiepiſcopi conſecrata eſt hæc crypta à venerabili* VICELONE *Viterneñſi epiſcopo, in honore ſanctæ & individuæ Trinitatis, & ſanctæ Crucis, & ſanctæ Dei genitricis Mariæ, & S. Michaëlis archangeli, & S. Andreæ apoſtoli, & SS. viginti quatuor ſeniorum.*

Nous y vîmes la chronique de Reginon, qui differe en pluſieurs endroits des imprimez, & dans le même volume la vie de Charlemagne, & les annales ſans nom d'auteur, qui commencent ainſi: DCC XLI. *Hoc anno Carolus major domus*, &c. qui ſont ſuivies de quelques fragmens de Thegan auſſi ſans nom d'auteur, à la fin deſquels on lit ces mots: *Anno Dominicæ incarnationis* M LXXXIV. *ſcriptum eſt hoc volumen ab Arnaldo ſcholari, præcipiente domino Wolframmo pio ac venerabili abbate Prumienſis cœnobii.* Les dialogues de ſaint Gre-

Digitized by Google

goire, les vies de saint Remi & de saint Remacle, & ce que nous estimons le plus, un très-ancien cartulaire, qu'on nomme communement le livre d'or, parce que la couverture sur laquelle on voit les anciens habits des Rois, est dorée. Il faut ajoûter à cela le livre des cens, écrit de la main de l'abbé Cesarius, qui après avoir gouverné quelques années l'abbaye de Prum avec édification, par un genereux mépris de toutes les grandeurs humaines, renonça à sa dignité, & se retira au monastere du Val saint Pierre, qu'on nomme aujourd'hui *Etsterbach*, pour y passer le reste de ses jours dans les exercices de la penitence la plus austere. Il ne faut pas le confondre avec le Cesarius aussi religieux d'Eisterbac, auteur des douze livres des dialogues qu'on trouve dans la bibliotheque de Cîteaux, dans lesquels il rapporte la maniere dont il fut fait religieux, & plusieurs choses qu'il dit avoir appris de Cesarius religieux du Val S. Pierre, autrefois abbé de Prum. Il n'y a pas de sçavans qui ne sçache que le fameux Vvendalbert, dont nous avons un martyrologe en vers, & quelques autres poësies, étoit religieux de Prum. Dans la preface de son martyrologe, il promet de donner aussi en vers une explication de l'Exameron: comme elle n'est pas imprimée, j'avertis ici les lecteurs qu'elle se trouve dans un manuscrit de Vvendalbert, écrit du tems de l'auteur, que j'ai vû autrefois dans la bibliotheque de monsieur Bigot.

Nous restâmes six jours entiers à Prum, fort édifiez du prieur & des religieux. Nous prîmes ensuite le chemin d'Hemerode; mais comme la journée est un peu forte, on nous conseilla de coucher à saint Thomas, où l'on nous assura que nous serions les bien venus. C'est une abbaye de religieuses de l'ordre de Cîteaux, où l'on ne reçoit que des demoiselles, c'est pourquoi elle est trés pauvre; car le moyen de ruiner les monasteres, & pour le temporel & pour le spirituel, c'est de n'y admettre que des personnes nobles. Celui-ci est consacré sous l'invocation de saint Thomas de Cantorbie, & situé sur le bord d'une petite riviere. Nous y arrivâmes sur les trois heures, & nous demandâmes d'abord l'abbesse, qui nous fit dire qu'elle ne pouvoit pas nous le- S. Thomas

Digitized by Google

ger, & que nous allassions au cabaret. Nous demandâmes où étoit ce cabaret, & on nous montra une petite chaumine près du monastere, où il n'y avoit ni vin, ni œufs, ni poisson, ni lait, mais seulement du pain très-noir. Nous demandâmes où nous pourrions coucher, on nous montra un petit poële, mais qui étoit si infecte, qu'il étoit impossible d'en supporter la mauvaise odeur. Comme il n'y avoit point de cheminée dans la maison, nous nous promenions pour nous échauffer, & nous étions déterminez tous deux de passer la nuit dans l'écurie avec nos chevaux. Nous celebrions alors le tems de l'advent, & considerant que la sainte Vierge & saint Joseph étant allez à Bethléem, n'y avoient pas trouvé où se loger, & que la premiere demeure du Sauveur en ce monde avoit été une étable, nous souffrions sans peine cette petite avanture.

Environ une heure après l'abbesse ayant fait quelques reflexions, nous envoya son Jardinier, qui étoit François, pour tenter nos dispositions. Nous ne lui témoignâmes aucun mécontentement, ni aucune envie d'être mieux; car nous étions très-contens. Une heure après l'abbesse n'ayant point de reponse du jardinier, nous envoya le confesseur, qui nous demanda excuse, rejettant la faute sur la tourriere, & nous pria de revenir à l'abbaye. Nous y allâmes, & nous y trouvâmes un Jacobin & un Recolet qui faisoient la quête du grain. La bonne abbesse nous fit tout l'accueil possible, & si elle avoit fait une faute en nous refusant d'abord, elle la repara bien par toutes les honnêtetez qu'elle nous fit, & le lendemain elle nous donna un homme qui nous conduisit à Hemerode.

Hemerode L'abbaye d'Hemerode qu'on appelloit autrefois le Cloître, *Claustrum*, reconnoît pour son fondateur Alberon archevêque de Treve. Elle est située dans une grande solitude, environnée de toute part de montagnes; c'est pourquoi saint Bernard étant venu sur les lieux pour en jetter les premiers fondemens, & en ayant consideré la situation, on dit qu'il s'écria: *Vere hic est claustrum B. Mariæ*, & que c'est de là que lui est resté le nom *Claustrum*. On prétend neanmoins que les premiers religieux, s'étoient d'a-

Digitized by Google

bord établis à quatre lieuës de là, mais qu'ils n'y furent pas long-tems,& qu'ils vinrent presque aussi-tôt après fixer leur demeure où ils sont. De tous les anciens bâtimens, il ne reste que l'egliſe, qui est grande, mais qui se ressent de cette simplicité qui faisoit tout l'ornement des premiers tems de l'ordre de Cîteaux. Les chaires du chœur sont semblables à celles de Clairvaux. Tous les autres lieux reguliers sont nouveaux. On prétend que la chapelle de l'infirmerie est la premiere egliſe du monastere, & que saint Bernard dont on montre l'étole, y a dit la messe; mais ce petit édifice ne nous paroît pas si ancien, & il peut avoir été renouvelé sur un autre d'une plus grande antiquité. Il y avoit autrefois à Hemerode un grand nombre de moines. Il y a quatre cens ans que l'abbé de Clairvaux les fixa à soixante religieux de chœur, & deux cens convers. Environ cent ans après ce grand nombre se trouva reduit à quarante moines, & à neuf convers seulement. Je ne sçai si aujourd'hui ils sont autant. L'abbé qui gouverne depuis plus trente-cinq ans, est un homme destingué par son merite personnel, par son zele pour l'observance, & par ses emplois. Il a assisté à plusieurs chapitres generaux, dans lesquels il a été definiteur. Il est aujourd'hui vicaire de l'ordre dans la Vvestphalie & dans la Saxe, & il a plus de quarante monasteres à visiter. Comme il est porté pour les lettres, il nous mena lui-même dans la bibliotheque, & nous permit d'en tirer tout ce que nous voulions. La plus grande partie des manuscrits sont des ouvrages des peres. On y trouve pourtant quelques ouvrages historiques. Une histoire des guerres de la Terre sainte, écrite par le patriarche de Jerusalem, la chronique de Mathieu de Florence, celle de Martin le Polonois, dans laquelle il n'est pas fait mention de la papesse Jeanne, les lettres de saint Hildegarde, quelques ouvrages d'Æneas Silvius, sçavoir, *de origine Bohemorum ad Alphonsum regem Aragonum. Tractatus in Mahometum contra Turcas. Tractatus editus ad regem Bohemiæ Ladislaum dum esset episcopus Tergestinus de institutione puerorum. Tractatus sive dialogus contra Bohemos sive Taboritas de communione Corporis Christi*, & quelques Lettres.

Digitized by Google

Un autre Ouvrage qui a pour titre : *Itenerarius à terra Angliæ in partes Ieroſolymitanas & in ulteriores tranſmarinas editus primo in lingua Gallica à milite ſuo auctore anno incarnationi Domini* M CCC LV. *in civitate Leodio, & in eadem tranſlatus in hanc formam Latinam.*

Parmi les ouvrages des Peres nous trouvâmes un fort beau manuſcrit de Paſcaſe Radbert. Mais celui qui nous frappa le plus, fut un volume qui contient vingt livres ſur le prophete Jeremie, ſous le nom de ſaint Jerôme. Tous les ſçavans ſçavent que les commentaires de ce Pere ſur Jeremie ſont imparfaits, & que juſqu'à preſent on n'en a pû trouver que ſix livres, quoique Caſſiodore nous aſſure qu'il en a écrit vingt, autant que ſur Iſaye. Nous trouvâmes d'abord trois livres ſur les lamentations, & enſuite dix-ſept livres ſur la prophetie. Nous en collationnâmes quelque choſe du commencement ſur l'imprimé, & nous y trouvâmes les propres termes de ſaint Jerôme : de ſorte que nous priâmes monſieur l'Abbé de nous permettre de l'apporter avec nous en France. Ce qu'il fit de la meilleure grace du monde. Mais l'ayant examiné après nôtre retour, nous remarquâmes qu'il contient dans les douze premiers livres les ſix de ſaint Jerôme ſur Jeremie, qui y ſont copiez mot pour mot : que les conferences de Caſſien y ſont citées, qu'il y a même quelques expreſſions de ſaint Gregoire. Nous crûmes d'abord que ſaint Jerôme ayant travaillé à deux fois ſur Jeremie, il avoit dans ſa reviſion compris en ſix livres ce qu'il avoit d'abord diviſé en douze, & que les copiſtes en l'écrivant auroient pû l'interpoler de quelques endroits de Caſſien & de ſaint Gregoire. Mais l'ayant examiné plus exactement, nous trouvâmes que ce n'étoit qu'un abregé de l'ouvrage de Raban Maur. Et nous en avertiſſons le public, afin que perſonne n'y ſoit trompé.

S. Maximin de Treves

Nous partîmes d'Hemerode le vendredy des quatre-tems de l'advent, & nous eûmes de la pluye toute la journée. Sur les deux heures nous deſcendîmes à une petite ville pour y dîner, mais nous n'y trouvâmes ni poiſſons, ni œufs, ni lait, mais ſeulement du pain & du fromage;

Digitized by Google

de ſorte que nous fûmes obligez de nous contenter de faire ſeulement collation, & de reſerver nôtre dîné pour le ſoir. Nous arrivâmes à Treves à l'entrée de la nuit, & nous fûmes deſcendre à l'abbaye de ſaint Maximin, dont l'Abbé étoit abſent. Il étoit encore à Luxembourg, où il étoit allé preſider aux Etats; mais peu de jours après il revint. En ſon abſence, le prieur, le ſoûprieur, les officiers, & generalement tous les religieux nous reçurent avec de grandes démonſtrations d'amitié. Nous fûmes charmez de leur regularité, & on peut aſſurer en toute verité que Dieu eſt bien ſervi en cette maiſon. La retraite, le ſilence, l'exactitude à l'office divin, & generalement toutes le ſaintes pratiques de la religion y ſont autant en vigueur qu'en aucun monaſtere des plus reformez de France. Ils ſe levent tous les jours à minuit; ils diſent tous les jours l'office de la Vierge, même le Vendredy ſaint; leur plein chant eſt majeſtueux; leurs ceremonies ſimples, mais venerables. Ils ont gardé l'abſtinence de la viande preſcrite par la regle juſqu'aux derniers tems, qu'ils furent extrêmement incommodez par les guerres, pendant leſquelles ils ne joüiſſoient que d'une très petite partie de leurs revenus. Mais ils n'en vinrent là qu'après avoir conſulté toutes les plus fameuſes Univerſitez d'Allemagne, qui toutes furent d'avis qu'ils pouvoient ſe relâcher ſur cet article. A cela près, on peut dire que l'obſervance eſt dans toute ſa vigueur. Tout le monde en eſt ſi perſuadé à Treves, qu'un pere Jacobin que nous trouvâmes à ſaint Thomas, nous dit qu'il aimoit mieux être ſimple religieux parmi les freres Preſcheurs, que d'être prieur de S. Maximin, & que le Prieur tout prieur qu'il étoit, étoit plus ſerré & plus gêné que lui, ne conſiderant pas que cette pretenduë gêne fait la veritable liberté des enfans de Dieu, qui ont plus de joye en un jour, que les autres avec toute leur grande liberté n'en ont en toute leur vie. Il eſt vrai que leur abbé, qui depuis ce tems-là eſt mort, adouciſſoit bien la peſanteur du joug qu'ils s'étoient impoſez eux-mêmes. Son exemple étoit capable de leur faire tout ſupporter avec joye. Sa douceur & ſa bonté

Digitized by Google

avoient une force à laquelle il n'étoit pas poſſible de reſiſter. Son humilité & ſon amour pour la pauvreté ſuffiſoient pour confondre les plus difficiles. Il étoit tous les jours le premier à matines, exact à tous les offices divins, aſſidu aux exercices de la communauté. Il mangeoit toûjours au refectoire avec ſes religieux, & il falloit que les hôtes fuſſent d'une grande diſtinction pour le retirer d'avec ſes freres. Il ne ſe répandoit point au dehors, & il étoit rare de le voir ſortir, ſans des raiſons & des neceſſitez très-preſſantes. Quoiqu'il y ait à ſaint Maximin des appartemens magnifiques pour les hôtes, le ſien étoit très-ſimple; & dans ſon lit & dans ſes meubles, on ne s'appercevoit pas qu'il étoit un des plus grands abbez d'Allemagne. Enfin nous ſommes obligez de rendre témoignage à la verité, & de dire que dans le ſejour que nous fiſmes à ſaint Maximin, nous n'y vîmes rien ni dans l'abbé ni dans les religieux, qui ne nous ait édifié. Cette abbaye eſt très-certainement la plus ancienne de toute l'Allemagne. On eſt perſuadé à Treves qu'elle fut fondée dès le tems de l'Empereur Conſtantin. Il eſt au moins certain, qu'il y avoit des religieux du tems de ſaint Auguſtin, ſes confeſſions en font foi. Pour ſes richeſſes & pour les grands hommes qu'elle a renfermé dans ſon ſein, ou qu'elle a donné à l'Egliſe, il n'y a en Allemagne que Fulde qui ſoit capable de lui diſputer. L'Egliſe reconnoît pluſieurs de ſes religieux pour ſaints, & en a tiré un grand nombre d'evêques & d'abbez. On ne ſera peut-être pas fâché de voir une liſte des principaux, que nous avons tirée de l'hiſtoire du monaſtere.

SANCTI QUI VIXERUNT IN MONASTERIO SANCTI MAXIMINI ET QUORUM FIT MENTIO IN ANNALIBUS MANUSCRIPTIS.

S. Baſinus ex duce Lotharingiæ ſancti Maximini monachus, inde archiepiſcopus Treverenſis ac tandem monachus ſancti Maximini.

S.

S. Bernardus abbas ſancti Maximini.

S. Fibicius nonus abbas & poſtea archiep. Trevirenſis.

S. Hildulphus ex monacho ſancti Maximini archiepiſcopus Trevirenſis, & fundator cœnobii Mediani in monte Voſago.

Ss. Johannes & Benignus fratres gemini & monachi ſancti Maximini in Auguſti eadem die moriuntur & eodem tumulo ſepeliuntur.

S. Nicetius ex religioſo ſancti Maximini archiep. Trevirenſis.

S. Poppo abbas ſancti Maximini & aliorum in Gallia monaſteriorum.

S. Ramnoldus ex ſacellano archiepiſcopi Trevirenſis monachus S. Maximini, & dein abbas ſancti Emmeramni.

S. Sandradus ex cellerario ſancti Maximini abbas Gladbacenſis, & Virtenburgenſis & reformator monaſterii Sancti-Gallenſis.

S. Simeon monachus orientalis ad ſanctum Maximinum diu commoratus.

S. Spinulus ex monacho ſancti Maximini abbas ſanctæ Crucis in monte Voſago, tantis poſt mortem miraculis claruit, ut à ſancti Hildulpho inhiberi debuerit, ne officium divinum turbaretur adventantium multitudine & tumultu.

S. Vvolfgangus monachus ſancti Maximini & epiſcopus Ratisbonenſis.

S. Vvenido ædituus ſeu cuſtos & monachus ſancti Maximini una vini lagena manente repleta LX. homines reficit, & energumenum ſinu exceptum à malo dæmone liberat 1108.

S. Vveomadus ex abbate archiepiſcopus Trevirorum.

S. Vvolfhelmus ex canonico metropolitano Colonienſi monachus S. Maximini & poſtea abbas Gladbacenſis & Brunvvillerenſis.

S. Clodulphus ex monacho ſancti Maximini epiſcopus Metenſis.

VIRI ILLUSTRES.

Adalbertus ex cœnobita ſancti Maximini primus Magdeburgenſis archiepiſcopus Ruthenorum ac Slavorum apoſtolus ac

primas Germaniæ spiritu prophetico claruit.

Absalon cœnobita sancti Maximini conflator ærei fontis ad sanctum Maximinum.

Anno ex asceta sancti Maximini abbas Magdeburgensis cœnobii Ss. Petri & Mauritii & Vangionum episcopus ab Ottone imp. constitutus, fuit claro Hassorum genere procreatus.

Aredio discipulo sancti Nicetii dum ad sanctum Maximinum in choro psallit columba capiti insidere conspicitur.

Blidulphus ex primicerio Metensi monachus sancti Maximini & abbas ac reformator cœnobii Mediani.

Berengosus abbas sancti Maximini, libris editis clarus & substantiæ monasterii recuperator.

Conradus ex religioso sancti Maximini abbas ad S. Maurbiam Treveris.

Ello ex cœnobita sancti Maximini primus abbas Brunvillerensis, fuit vir omni virtutum genere ornatissimus.

Ernestus cœnobita sancti Maximini divinis revelationibus clarus.

Gundilachus ex monacho sancti Maximini abbas & reformator Mediani cœnobii.

Gislarius illustri loco natus ex asceta Maximiniano episcopus Merseburgensis.

Hartvicus ex monacho sancti Maximini abbas Tegernseensis cœnobii in Bavaria & reformator.

Humbertus sancti Maximini abbas & reformator. Epternacensis cœnobii incensam ecclesiam & disciplinam Epternacensem restituit, & corpus sancti Vuillibrordi transfert.

Helisachar ex abbate sancti Maximini magnus Galliæ cancellarius, vir doctissimus & antiphonarii auctor

Humbertus religiosus sancti Maximini propter amorem Christi XXX. annis seipsum inclusit, sepultus sub altare sancti Andreæ.

Israël monachus sancti Maximini vir doctissimus, fuit præceptor Brunonis fratris Ottonis magni & episcopus in Britannia.

Lamberius ex asceta sancti Maximini abbas Vualciodorensis supra Mosam, & Hasterienſis.

Ludwinus ex monacho sancti Maximini episcopus Tullensis.

Quo restituatur monasterii sancti Maximini, saltus ex abbate

episcopus Tungrensis & Leodiensis.

Richvvinus monachus sancti Maximini gravi ægritudine in missa ad aram correptus, patrocinio sancti Maximini sanatur.

Regino abbas Prumia ejectus, ad sanctum Maximinum monachum egit, mortuus ibi & sepultus.

Reginarius presbyter & monachus sancti Maximini, cujus ope per linteamina quibus fratrum suorum pedes fuerant detersi, missum mirabiliter recepit.

Ravengerus ex monacho sancti Maximini abbas Epternacensis, commendatariis qui centum annos abbatiam tenuerant successit, assumtisque secum ex monasterio suo XL. *monachis, clericos ejecit, & monasticen restituit, vocatus pater monachorum.*

Rudolphus ex monacho sancti Maximini præpositus Stabulensis, abbas Hersfeldensis, & demum episcopus Paderbornensis.

Rupertus ex monacho sancti Maximini abbas ad sanctum Matthiam.

Theodo ex duce Bavariæ monachus sancti Maximini.

Thietfridus monachus sancti Maximini cantando Alleluya, *cum versu* Laudate pueri Dominum, *puerum à dæmone liberat.*

Vvicherus abbas sancti Maximini præposituræ Dabennensis fundator, ope sancti Maximini ad cujus tumulum infirmus & reptando accesserat, sanitatem conclamatam recuperat.

Vvolmarus ex religioso sancti Maximini Vvissenburgensis abbas.

Il faut pourtant avoüer que l'abbaye de saint Maximin a eu ses revolutions, & qu'elle a eu le sort d'une infinité d'autres. Dans le neufviéme siecle elle fut détruite par les Normands, & dans les dernieres guerres des François, elle fut entierement rasée avec l'eglise collegiale de saint Paulin, & la Chartreuse. L'auteur de cette barbare execution étoit un officier protestant, qui avoit dessein de faire la même chose aux abbayes de saint Matthias, de Nôtre-Dame des martyrs, & de saint Martin, mais Dieu arrêta ses détestables entrepriſes, & le punit visiblement; car passant à cheval sur le pont, son cheval frappé d'un coup d'éclair, prit l'épouvante & le jetta

Digitized by Google

dans la riviere, où il alla rendre ſa maudite ame à celui dont il avoit été l'organe D un ſi pitoyable évenement Dieu en tira un bien, car l'abbé Alexandre frere de l'abbé de ſaint Matthias, la rétablit en peu de tems avec plus de magnificence qu'auparavant. Mais on ne reparera jamais certains monumens qui ont été entierement ruinez. Tel eſt le tombeau d'Ada fille du roi Pepin, & ſœur naturelle de Charlemagne, qui étoit au milieu du chœur, avec cette epitaphe : *Ada ancilla Chriſti, ſoror Caroli Magni.* Le necrologe de ſaint Maximin fait mention d'elle en ces termes : *V. Idus maii obiit Ada ancilla Chriſti piæ memoriæ, filia Pippini regis, ſoror Caroli Magni imperatoris, quæ multa bona circa & infra Mogontiam & Wormatiam, in loco* Nachovve *S. Maximino contulit, & poſt finem vitæ hic ſepulta quievit.*

Lorſqu'on rebâtit l'egliſe, on trouva en creuſant les epitaphes ſuivantes.

HIC JACET PERPETUUS IN CHRISTO

DEO SUO PERBENEMERITUS.

QUI VIXIT ANNOS XXV.

LECONTIA MATER TITULUM POSUIT IN PACE.

A. P. n.

VIVO HIC REQUIESCET IN PACE

FIDELIS VIGOR.

Colombe. A. P. n. *Colombe.*

FILIUS IPSIUS PATRI PIO

TITULUM PRO....OSUIT.

Digitized by Google

Il n'eſt reſté de toute l'ancienne egliſe, que la crypte qui eſt ſous le grand autel On y voit les tombeaux de ſaint Maximin, de ſaint Agrice, & de ſaint Nicet archevêque de Treves, & aſſez proche de là trois tombeaux anciens, qu'on croit être de trois martyrs. On y a conſervé les reliques de ſaint Baſin & de ſaint Veomade archevêques de Treves. Pour le corps de ſaint Maximin, il eſt dans une grande chaſſe d'argent, & ſon chef dans un beau buſte auſſi d'argent, que monſieur l'Abbé nous fit la grace d'ouvrir pour nous le faire voir à découvert Il nous montra auſſi le couteau dont Nôtre-Seigneur ſe ſervit à la cene, & le voile de la ſainte Vierge, qu'ils croyent avoir à ſaint Maximin.

La bibliotheque avoit été miſe à couvert, ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait beaucoup de livres perdus. Il eſt pourtant reſté un aſſez grand nombre de manuſcrits pour faire plaiſir aux curieux, & à ceux qui recherchent les antiquitez. La pluſpart ſont des ouvrages des Peres, qui ſont aſſez communs dans les bibliotheques des monaſteres, où les moines en faiſoient leurs lectures ordinaires. Il y a auſſi un très-beau recueil de vies de Saints, diſtribuées par mois, en huit gros volumes, d'une écriture d'environ ſix cens ans. Une très-belle hiſtoire Romaine diſtribuée en vingt-ſix livres, avec cette inſcription *Incipit hiſtoria Romana Eutropii gentilis uſque ad obitum Joviniani imperatoris, cui aliqua Paulus Aquilegienſis diaconus addidit rogatu Adelbergæ Beneventanæ ductricis. Deinde Paulus ex diverſis auctoribus colligens, à Valentiniani imperio incipiens, uſque ad tempora Juſtiniani, quem Landulfus Sagax plurima & ipſe ex diverſis auctoribus colligens, in eadem hiſtoria addidit, & perduxit ea uſque ad imperium Leonis. Eſt annus Dominicæ incarnationis . . . ngenteſimus ſextus indictione* VII. Le recueil des anciennes regles monaſtiques ramaſſées par ſaint Benoiſt d'Aniane il y a plus de neuf cens ans dans un grand volume in folio, eſt le plus beau que j'aye jamais vû. Nous remarquâmes qu'à la fin de la regle de S. Ceſaire, pour des vierges, il y a le privilege d'exemption accordé par le pape Hormiſdas à la demande

Digitized by Google

de ſaint Ceſaire même, & ſigné par pluſieurs evêques, dans lequel il eſt deffendu à l'evêque de ſe mêler en aucune façon du monaſtere, de n'y pas même mettre le pied, ſi ce n'eſt qu'il y vienne quelquefois avec ſon clergé en proceſſion. Ce qui fait voir que les exemptions des monaſteres ſont preſque auſſi anciennes que les monaſteres mêmes, & que les plus ſçavans & les plus ſaints evêques les ont crû neceſſaires, pour aller au-devant des entrepriſes de quelques evêques, qui n'ayant aucune teinture des obſervances regulieres, pourroient même contre leur propre volonté y apporter de la confuſion, & y introduire le deſordre s'ils en avoient la conduite. Ce privilege meriteroit d'être rapporté ici tout entier, mais parce que le pere Bollandus l'a rapporté avec la regle de ſaint Ceſaire pour les Vierges à la fin de la vie de ſainte Ceſarie ſœur du ſaint Evêque, au mois de Janvier, j'aime mieux y renvoyer mes lecteurs. J'ajoûterai icy qu'à la fin de la regle de ſaint Aurelien archevêque d'Arles, on lit ce qui ſuit.

In Chriſti nomine fundatum eſt monaſterium virorum Dei in civitate Arelatenſi à S. AURELIANO *epiſcopo, jubente ſanctæ memoriæ* CHILDEBERTO *rege Francorum* XV. *Kal. Decemb. indict.* XI. *Anno quinto poſt conſulatum Baſilii junioris* CV *& Baſilica ibidem in honorem ſanctorum apoſtolorum & martyrum. Habetque ibidem reliquias poſitas, id eſt de Cruce Domini noſtri* JESU CHRISTI, *Beatæ Mariæ, Genitricis Domini noſtri* JESU CHRISTI, *Johannis Baptiſtæ & præcurſoris Domini noſtri* JESU CHRISTI, *Stephani, Petri, Pauli, Johannis, Jacobi, Andreæ, Philippi, Thomæ, Bartholomæi, Matthæi, Jacobi, Simonis, Judæ, Matthiæ, Geneſii, Symphoriani, Baudilii, Victoris, Hilarii epiſcopi & confeſſoris, Martini epiſcopi & confeſſoris, Cæſarii epiſcopi.*

Simulque precantes oramus etiam Domine pro animabus famulorum tuorum patrum atque inſtitutorum quondam noſtrorum Aureliani, Petri, Florentini, Redemti, Conſtantini, Himiteri, Hilarini, Januarini, Reparati, Childeberti, Vultrogotum, vel omnium fratrum noſtrorum, quos de hoc loco ad te vocare dignatus es, cunctorumque etiam hujus loci

Digitized by Google

memores fidelium, patrumque parentum nostrorum atque servientium hujus loci, & pro animabus omnium fidelium, famulorum tuorum, vel famularum, ac peregrinorum in pace ecclesiæ defunctorum, ut eis tu Domine noster peccatorum tribuas veniam, & requiem largiaris æternam, meritis & intercessionibus sanctorum tuorum Mariæ Genetricis Domini nostri JESU CHRISTI, *Johannis Baptistæ & præcursoris Domini nostri* JESU CHRISTI, *Stephani, Petri, Pauli, Johannis, Jacobi, Anareæ, Philippi, Thomæ, Bartholomæi, Matthæi, Jacobi, Simonis, Judeæ, Mathiæ, Geneſii, Symphoriani, Bandilii, Victoris, Hilarii episcopi & confessoris, Martini episcopi & confessoris, Cæsarii episcopi.*

Hæc propitius præstare & exaudire digneris, qui vivis & regnas in unitate Spiritus sancti Deus in sæcula sæculorum. Amen.

A l'occaſion de cet ancien monument de la dedicace de l'egliſe du monaſtere de ſaint Aurelien, je rapporterai icy ce que je trouvai dans un ancien manuſcrit de ſaint Maximin de la conſecration de l'egliſe & des autels de cet illuſtre monaſtere.

Anno ab Incarnatione Domini DCCCXLII. *dedicata est basilica in honore sancti Johannis apostoli & evangelistæ apud urbem Treviricam, à venerabile pontifice ipsius urbis* RUOTBERTO, *& translata sunt in eamdem ecclesiam corpora SS. archiepiscoporum Maximini, Agricii, Nicetii, à Reverendis præsulibus* RUODBERTO *archiepiscopo videlicet Trevirensi,* ADELBERONE *Metensi, à religiosis abbatibus* OGONE *ejusdem sancti Maximini monasterii, qui ipsam ecclesiam pessum datam sola à fundamentis erexit,* AGENALDO *etiam Gorziensi,* ERCEMBOLDO *Tullensi,* HERIBERTO *S. Arnulfi cœnobii,* FREDERICO *sancti Hubert,* SALOCHONE *sancti Martini, præsente multo monachorum collegio ac copiosa populorum frequentia. Recondita vero sunt pretiosa sanctorum corpora simul in crypta honorifica, in diversis sarcophagis, subtus altare in honore sancti Johannis evangelistæ benedictum à jamdicto antistite R. in quo continentur ipsius sancti Johannis præcipuæ reliquiæ, & buxtæ tres cum scrinio dimidii cubiti elephantini ossis plena reliquiis authenticorum sanctorum. Altum S.*

Digitized by Google

Martini extat à dextris hujus altaris, consecratum à præsule Mediomatricorum præfato ADALBERONE, *in quo habentur buxtæ tres cum reliquiis sanctorum. Super hoc altare habetur turris, continens oratorium sancti Pauli cum reliquiis illius. A Sinistris statutum est altare benedictum in honore S. Andreæ apostoli, similiter à pontifice venerando A. in quo sunt buxtæ tres similiter reliquiis repletæ. Quorum vero sanctorum reliquiæ in his continentur buxtis, multitudo ipsarum scrutari non permisit. Super hoc altari est turris habens oratorium S. Petri, habens reliquias ipsius de corpore, & catena ejus, & de reliquiis S. Georis. Dedicationis vero dies* III. *idus Octobris colitur.*

Anno ab incarnatione Domini DCCCC LVIIII. *abbate* VILLERO, *erudito admodum viro, ipsum cœnobium sapienter regente, consecratæ sunt tres aræ in jam dicta basilica, una quæ ad S. Crucem dicitur, in qua habetur de Cruce Domini &c. Ad occidentalem partem ecclesiæ à dextris locata est ara S. Gregorii, continens illius reliquias, & à sinistris vero tertia posita est ara sancti Stephani protomartyris, ejus habens reliquias &c... à dextris ipsius aræ quæ est ad S. Crucem est altare in quo sunt reliquiæ SS. martyrum Nerei, Achillei &c. à sinistris aliud altare in quo sunt reliquiæ SS. Cosmæ & Damiani &c. In turri vero contra aram S. Crucis est altare in honore sancti Michaelis &c.*

Anno ab incarnatione Domini DCCCC LII. *abbate* VVELLERO *regimen monachile gubernante,* RUODBERTO *vero præsulatum disponente, dedicata est crypta superior ad pedes sanctorum Confessorum Agricii, Nicetii, & altare in honore Salvatoris nostri & omnium sanctorum. A dextris hujus abbatis sanctificatum est altare sancti Sixti &c. à sinistris vero est altare in honore sancti Benedicti &c. Ad pedes sanctorum Confessorum Maximini, Agricii, Nicetii sacratum est altare in honore episcoporum Trevirensium &c. In inferiori ipso die consecratum est altare sancti Calixti, & juxta illud altare est ara sancti Mauritii &c. In medio supradictæ inferioris cryptæ habetur altare sanctæ Mariæ &c. à sinistris ipsius altaris consecratum est altare sancti Sebastiani &c. in sinistro altari est altare in honore sanctarum Virginum &c.*

Anno Dominicæ incarnationis MXVIII. *indictione* I. *regnante*

te HENRICO *imperatore, venerabilis* POPPO *Trevirorum archiepiscopus petitione devoti abbatis* VVINRICI, *rogatus oraculum quod est capella abbatis consecravit.*

Anno Dominicæ Incarnationis M LXXII. *indictione* X. *dedicatum est hoc oratorium* V. *idus Januarii à venerabili Trevirorum archiepiscopo* UDONE, *quod dicitur S. Blasii, in honore S. Benedicti abbatis &c. nullo terreno munere illectus, sed solo Dei amore & fratrum petitione idem* UDO *archiepiscopus consecravit, & ea solum modo conditione, ut singulis annis in anniversario ipsius dedicationis communis missa in eadem capella pro eo & parentibus ejus perpetualiter celebretur.*

Je ne parlerai pas ici de l'histoire de la translation des reliques de saint Benoît en France, écrite par un auteur plus ancien qu'Adrevald, que le pere Mabillon tira d'un manuscrit d'Allemagne qui avoit plus de 900. ans, & qu'il imprima ensuite au quatriéme tome de ses Analectes, que nous avons aussi trouvée à saint Maximin. Je ne parlerai pas non plus de l'histoire des antiquitez de Luxembourg composée par le sçavant P. Vvilthem Jesuite, qui meriteroit bien de voir le jour, ni d'un autre manuscrit recent qui a pour titre *Metropolis Trevirensis*. Mais je ne puis me dispenser de parler ici du plus beau & du plus précieux manuscrit qui soit à saint Maximin. C'est un grand texte des evangiles très-ancien, écrit en lettres d'or, qui fait plaisir à voir. C'est un present de la pieuse princesse Ada fille du roi Pepin, comme nous apprenons de ces vers qui sont écrits à la fin en lettres unciales.

Hic liber est vitæ, paradisi & quatuor amnes,
Clara salutiferi pandens miracula Christi,
Quæ pius ob nostram voluit feciſſe salutem:
Quem devota Deo jussit prescribere mater,
ADA *ancilla Dei, pulchrisque ornare metallis.*
Pro qua, quisque legas versus, orare memento.

Digitized by Google

La couverture du livre eſt encore plus précieuſe, puiſqu'elle eſt enrichie d'une infinité de pierres d'un prix ineſtimable. La plus conſiderable eſt une agathe qui ne ſe peut payer. Le R. P. Nicetius Lucas maître des novices de ſaint Maximin, homme d'une rare pieté, a bien voulu nous la deſſiner, & nous croyons que les curieux nous ſçauront bon gré de la repreſenter ici.

Pag 190.

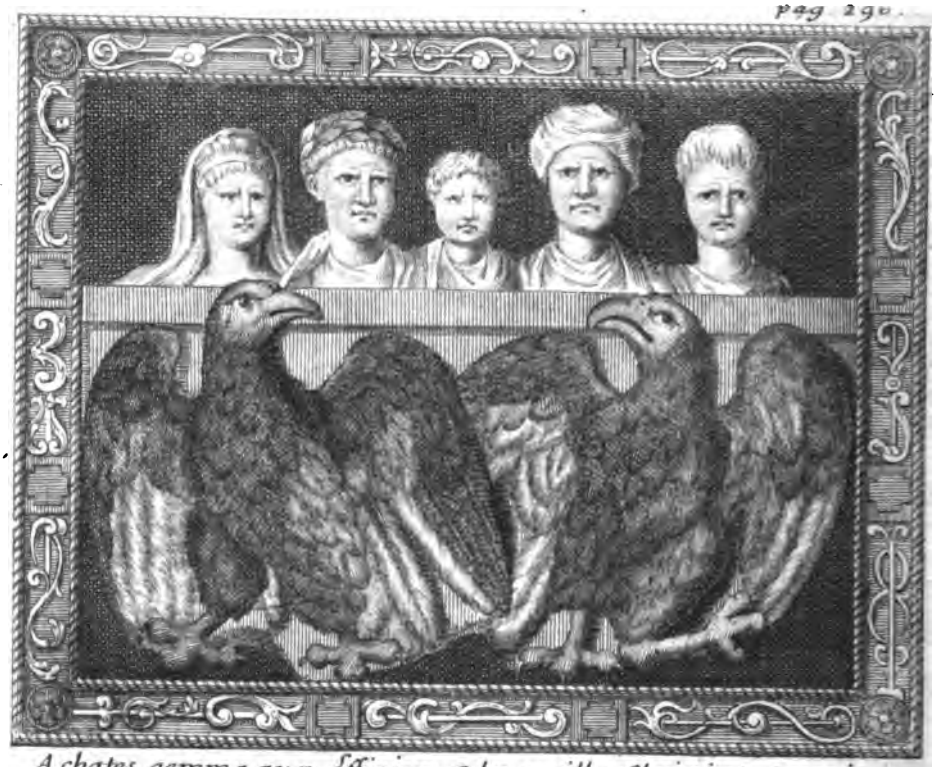

Achates gemma, quæ Effigiem Adæ ancillæ Christi et sororis Caroli magni cum tribus ejus, ut videtur, filiis repræsentat.

Digitized by Google

A la fin du texte on trouve les capitules des evangiles, qui se lisoient à la messe durant le cours de l'année, dans lequel il y a cela de remarquable, que depuis le jour de saint Valentin, dont l'egliſe fait la fête le 14. de Fevrier, juſqu'à la saint Tiburce qui vient au 14. du mois d'Avril, on ne trouve aucune fête: ce qui fait voir qu'en ce tems-là on ne faiſoit l'office d'aucun saint durant le carême. Nous trouvâmes la même choſe à la fin d'un autre texte des evangiles d'environ ſix cens ans, & enſuite l'oraiſon ſuivante, qui ſe diſoit à l'*Agnus Dei* de la meſſe contre ceux qui perſecutoient le monaſtere.

CLAMOR ADVERSUS PERSECUTORES.

In ſpiritu humilitatis, & in animo contrito ante ſanctum altare tuum, & ſacratiſſimum corpus & ſanguinem tuum, Domine JESU CHRISTE, *accedimus, & de peccatis noſtris pro quibus juſte affligimur, culpabiles coram te nos profitemur, & reddimus. Ad te Domine venimus, ad te proſtrati clamamus, & ad tuam genitricem & ad B. Johannem apoſtolum & evangeliſtam, & ad ſanctos patronos noſtros Maximinum, Agricium & atque Nicetium, & ad omnes ſanctos quorum reliquiæ in iſta continentur eccleſia, quorum meritis & pietatis viſceribus miſericordiæ auxilium imploramus, quia iniqui & ſuperbi bona prædictorum ſanctorum tuorum ſervorumque tuorum hoſtiliter invadunt, & crudeliter diſtrahunt homines, qui tibi & tuæ ſanctæ genitrici, & S. Johanni evangeliſtæ ſervire vellent & deberent, ſuo proprio ſubjacere ſervitio, ſuæque poteſtati & ſuo faciunt ſervire dominio. Pauperes tuos ſervos & ancillas, miniſtros & agricolas in dolore & anguſtia vivere conſtringunt, noſtras etiam res, unde in tuo ſancto ſervitio vivere deberemus, & quas beatæ animæ huic loco pro ſalute ſua reliquerunt, diripuerunt & violenter auferunt. Eccleſia tua hæc, Domine, quam priſcis temporibus fundaſti, & in honore S. Johannis evangeliſtæ, ſanctorumque Maximini, Agricii, atque Nicetii ſublimaſti, ſedet in triſtitia, non eſt qui conſoletur eam, & liberet, niſi tu Deus noſter. Exurge Domine,* JESU CHRISTE, *& intende in adjutorium noſtrum, &*

judica causam nostram, & conforta nos & auxiliare nobis. Expugna impugnantes nos, frange superbiam & feritatem eorum, qui hunc locum & nos affligunt, & affligere cupiunt. Justifica eos Domine, sicut scis, & in virtute tua fac eos, quæsumus Domine, recognoscere sua malefacta, & libera nos in multitudine misericordiæ tuæ. Ne despicias nos Domine, clamantes ad te, sed propter gloriam & magnificentiam nominis tui, pater omnipotens, visita nos in pace, & in salutari tuo, & erue nos à presenti angustia, & ab omnibus malis quæ innovantur in nobis, ut cognoscant omnes diligentes te & nomen sanctum tuum invocantes, quia tu es Deus solus, qui salvas supplices tuos propter magnam misericordiam tuam.

Conspirantes Domine contra tuæ plenitudinis firmamentum dexteræ tuæ, quæsumus, virtute prosterne, ut justitiæ non dominetur iniquitas, sed veritati omnium reproborum semper subdatur falsitas. Per.

Il faut encore ajoûter icy les vers suivans, que nous trouvâmes aussi dans un manuscrit de saint Maximin.

HI VERSUS CONTINENTUR IN CORONA PIPINI.

Christe fave votis Pipini gratia regis,
quam misit supplex dignare coronam.
Corpore quo passus jacuisti vita sepulchro
Et de quo surgens solvisti vincula mortis.
Illum tu firma regno pariterque salute,
Conjuge quin etiam, necnon & stirpe nepotum,
Pro quorum vita partimque hæc munera regno
Obtulit æternum sperans Pippinus honorem.

S. Mathias

Outre l'abbaye de saint Maximin il y a encore à Treves trois autres abbayes de nôtre ordre, saint Mathias, saint Martin, & sainte Marie aux Martyrs, auxquelles il faut ajoûter l'abbaye de saint Irmine, dans laquelle on ne reçoit que des demoiselles. L'abbaye de saint Mathias est la plus considerable. Elle est ancienne, riche & illustre

Digitized by Google

par les grands hommes qui y ont fleuri. Elle a eu le bonheur de donner naiſſance à la congregation de Burſfelde. Jean Rode prieur des Chartreux, & abbé de ſaint Mathias, par un ordre exprès du Pape, lui donna commencement, introduiſant le premier la reforme dans ce monaſtere, par le moyen de quelques religieux qu'il tira de ſaint Jacques de Liege. Il y a à ſaint Matthias quatre egliſes toutes venerables. Celle où les religieux font l'office divin, & qui fut autrefois conſacrée par le pape Eugene III. eſt la plus grande. C'eſt dans cette egliſe qu'on croit conſerver le corps de ſaint Mathias apôtre, & une partie de celui de ſaint Philippe, dans une grande chaſſe expoſée ſur l'autel, qui leur eſt conſacré dans le milieu de la nef, aſſez proche du chœur. On y a une très-grande devotion dans tout le pays, & il ne ſe paſſe point d'année qu'il n'y vienne des proceſſions de plus de trente lieuës. Deſſous le chœur de cette egliſe il y a une grande crypte, qui eſt peut être le lieu le plus reſpectable qui ſoit à Treves. On y voit les tombeaux des premiers evêques de Treves, qui ſont tous ſaints, & on en compte juſqu'à quatorze, mais les noms ne ſont marquez qu'à ceux de ſaint Euchaire, & de ſaint Valere. La ſeconde egliſe, qu'on appelle ſaint Materne, eſt plus ancienne, mais plus petite, & faite en forme de croix. Elle a été reparée il n'y a pas longtems par un homme qui avoit été élevé à ſaint Mathias, & qui ayant fait fortune à la cour de l'Empereur, envoya en reconnoiſſance une ſomme conſiderable pour être employée à cette reparation, & voulut y être enterré. La troiſiéme eſt l'egliſe de ſaint Quirin & de ſaint Quentin martyrs, ſous laquelle il y a auſſi une crypte, où l'on voit des tombeaux qui pourroient bien être de quelques martyrs. Ce lieu eſt ſi venerable qu'on ne peut le voir ſans devotion. La quatriéme, & la plus recente de toutes, eſt celle de Nôtre-Dame, qui étoit autrefois la chapelle des abbez, & qui ſert aujourd'hui de cimetiere aux religieux. Il y a un tombeau élévé, mais ſans epitaphe, & ſans figure. On y voit auſſi ſur l'autel un ſepulcre ſuſpendu

Digitized by Google

qui eſt de marbre, ou d'une autre pierre qui vaut le marbre. On ne pût nous dire de qui il étoit. Mais je ne doute point qu'il ne ſoit celui de quelque ſaint. On montre dans le monaſtere un endroit, où l'on prétend que S. Euchaire détruiſit une idole de Diane; mais aujourd'hui on ne voit aucun veſtige ni de l'idole ni de ſon temple.

Le jour de Noël nous aſſiſtâmes à la meſſe de minuit, & nous remarquâmes qu'à la fin le diacre dit, *Ite miſſa eſt alleluia alleluia*, ce que je n'ay vû pratiquer en aucune egliſe. A la grande meſſe les religieux ſe proſternerent ſur les formes depuis l'élevation, juſqu'à l'*Agnus Dei*, mais les jeunes religieux, qui ſont aux baſſes chaires durant l'office, ſe proſternerent tout le corps à terre. Cette proſtration eſt en uſage parmi les Chartreux, & comme Jean Rode abbé de ſaint Mathias, avoit été Chartreux, il y a bien de l'apparence qu'il introduiſit à ſaint Mathias & dans ſa congregation de Bursfelde beaucoup de leurs uſages. C'eſt pourquoi ils n'ont que très-peu de ceremonies. A veſpres & à laudes lorſqu'on chanta, *Verbum caro factum eſt*, tout le chœur ſe mit à genoux.

La bibliotheque de ſaint Mathias eſt riche en manuſcrits des ouvrages des peres, & des traitez de pieté. Il y a auſſi pluſieurs auteurs profanes. A la fin d'un manuſcrit on lit les vers ſuivans.

URBANUS PAPA IV. MISIT IMPERATORI AGNUM CONSECRATUM CUM HIS VERSIBUS.

Balſamus & unda cera cum criſmate munda,
Conficiunt agnum, quod do tibi munere magnum,
Fonte velut natum per myſtica ſanctificatum,
Fulgura de ſurſum depellit, & omne malignum,
Prægnans ſalvatur, ſine vi parius liberatur.
Portatus undæ ſalvat à fluctibus undæ,
Peccatum frangit, ut Chriſti ſanguis, & angit.
Dona confert dignis, virtutibus deſtruit ignis.
Mortem repentinam redimit ſathanæque ruinam.
Si quis honorat eum retinebit ab hoſte triumphum.

Digitized by Google

Je ne parle pas des lettres de Jean de Veris.

Avant que de sortir de S. Mathias, je remarqueray qu'originairement le monastere portoit le nom de saint Euchaire premier evêque de Treves, & que ce n'est que depuis environ le 12. siecle qu'on a commencé à l'appeller saint Mathias.

Nôtre-Dame des Martyrs de S. Martin.

L'abbaye de saint Martin, & celle de Nôtre-Dame des Martyrs, ne sont pas considerables comme les deux autres. Elles sont neanmoins anciennes, bâties sur le bord de la Moselle. Nôtre-Dame des Martyrs est dans le lieu même où furent jettez dans la riviere les martyrs de la legion Thebaine, dont on conserve plusieurs corps, avec un morceau de la robbe blanche dont Herode revêtit le Sauveur, & une robbe de la Vierge. S. Martin est bâti dans le lieu où étoit le palais de Tetradius, que ce saint evêque convertit à la foi. On croit y avoir le peigne & le rasoir du saint, & plusieurs autres reliques très-richement enchassées; mais la plus précieuse & la plus certaine est le corps de saint Magneric evêque de Treves, qui est encore dans son tombeau sous l'autel de la crypte.

S. Simeon

L'egliſe collegiale de saint Simeon étoit dans son origine une porte de la ville, qu'on nommoit la porte noire, ouvrage admirable des Romains. Poppon archevêque de Treves, la convertit en egliſe en l'honneur de saint Simeon reclus, qui avoit eu sa cellule tout auprès. Il y a trois egliſes l'une sur l'autre, & il faut monter au moins cent marches pour aller à la troisiéme, où est le corps de saint Simeon dans une grande chasse. On enterre les chanoines dans la seconde, & ils font l'office dans celle où sont les reliques de leur saint patron. Ils ont eu le soin de conserver une ancienne bibliotheque, qui est composée des plus anciennes éditions, & d'un grand nombre de manuscrits, dont les plus rares sont un texte des evangiles écrit en lettres Saxones il y a plus de mille ans, les vies des saints archevêques de Treves dans un grand manuscrit d'environ six cens ans, les commentaires de Servius sur Virgile, les lettres d'Ives de Chartre, & de l'empereur Rodolphe,

Digitized by Google

celles de Pierre des Vignes en ſix livres, & quelques ouvrages du Cardinal de Cuſa.

La cathedrale appellée communement le Dome, eſt une ancienne egliſe, qui dans ſon tems étoit très-magnifique. Il y a deux chœurs aux deux bouts, comme dans l'egliſe de Beſançon, & dans celle de Liege. On n'y enterre que les archevêques. Les domaires ou chanoines ſont enterrez dans l'egliſe de Nôtre-Dame qui joint le Dome; en ſorte qu'on entre d'une egliſe dans l'autre. Celle-ci eſt faite en forme de croix, & eſt très-delicate.

Nous reſtâmes à Treves juſqu'au 30. Decembre, comblez des honnêtetez de tous les religieux des quatre monaſteres, mais en particulier de monſieur l'abbé de ſaint Maximin, que l'on peut propoſer comme un modele d'un ſuperieur accompli. Il ne faiſoit jamais rien ſans conſeil, & ne diſpoſoit de rien ſans le conſentement de ſa communauté. S'il vouloit par exemple établir un prieur, un ſoûprieur, un pere-maître, un cellerier, il demandoit l'avis des uns & des autres, & par ce moyen il baniſſoit du cloître toutes ſortes de murmures. Que ſi après avoir pris ces meſures, on lui faiſoit par hazard quelques plaintes de ceux qui étoient en charge, il répondoit avec douceur: c'eſt vous qui les avez choiſis, vous avez tort de vous plaindre. Les religieux à ſaint Maximin ont accoûtumé de reciter le pſeautier le Vendredy ſaint, ſelon l'ancienne pratique de l'ordre. Ce pſeautier joint aux autres offices, qui ſont fort longs ce jour là, occupe toute la matinée, & fatigue fort tout le monde à cauſe du jeune. Le prélat pour ſoulager au moins les plus foibles, repreſenta un jour qu'il ſeroit plus à propos de n'en reciter qu'une partie le matin, & de remettre le reſte pour l'aprés-dînée, qui eſt aſſez vuide d'exercices. Cependant ne voulant gêner perſonne, il laiſſa la choſe au choix d'un chacun, & voulut bien conſentir qu'on ne changeroit rien de l'ancienne pratique. Lorſque nous partîmes pour aller à Epternac, il nous fit encore de grandes démonſtrations d'amitié. Nous fûmes bien aiſe de voir en paſſant à deux lieuës de Treves le tombeau des Secondins, ouvrage des Romains,

Digitized by Google

Romains, que le P. Vvilthem a fait deſſiner dans ſes antiquitez de Luxembourg, & qui eſt gravé dans les annales de Browerus.

L'abbaye d'Epternac eſt à quatre lieuës de Treves. S. Vvilbrod apôtre de Friſe, qui en eſt le principal fondateur, en jetta les fondemens dans une grande ſolitude, où depuis il s'eſt formé une petite ville qui eſt aſſez peuplée. Epternac. Son deſſein étoit d'y élever des miſſionnaires qui puſſent le ſeconder dans ſes travaux apoſtoliques. Et deſlors cette abbaye devint très-puiſſante, comme il paroît par pluſieurs donations qu'il lui fit ou qu'il reçut comme abbé; car il la gouverna une longue ſuite d'années en cette qualité, & voulut enfin y être enterré. On y conſerve encore aujourd'hui ſes ſacrées reliques dans une belle chaſſe, ſon calice, ſa croſſe de bois. Son tombeau eſt ſous le grand autel.

Cette abbaye fut ruinée dans le neuviéme ſiecle par les Normands. Les moines furent diſperſez, & on mit des chanoines en leur place. Mais l'empereur Otton dans le dixiéme ſiecle, tira de ſaint Maximin de Treves un abbé & des moines, qui y rétablirent l'obſervance, qui ſubſiſte encore aujourd'hui. Les grandes revolutions arrivées à Epternac, n'ont pas tellement ruiné les anciens monumens, qu'il n'y reſte encore pluſieurs manuſcrits: ils ſont preſque tous très-anciens. Les plus conſiderables ſont un texte des evangiles écrit en lettre d'or ſur du grand velin d'une beauté charmante, & je ne crois pas qu'on puiſſe rien voir de plus beau en ce genre. On y voit toute la vie de Jeſus-Chriſt repreſentée en mignature. Il y eſt crucifié avec quatre cloux, & habillé de violet. Les deux larrons y ſont auſſi repreſentez habillez. On croit, & avec aſſez de probabilité, que c'eſt un preſent de l'empereur Otton, qui y eſt repreſenté ſur la couverture avec l'imperatrice Theophanu. Ce preſent eſt ſans doute digne d'un ſi grand prince. Les ſçavans qui aiment l'antiquité n'eſtimeront peut-être pas moins un autre texte des evangiles beaucoup plus ancien, écrit en lettres Saxones, & corrigé à ce qu'on prétend ſur l'original même de ſaint Jerôme, comme il paroît par ces mots qui

Digitized by Google

ſe liſent à la fin du manuſcrit. *Proemendavi ut potui ſecundum codicem de bibliotheca Eugipi præſpiteri, quem ferunt fuiſſe S. Hieronymi, indictione* VI. *poſt conſulatum Baſilii* VC. *anno ſeptimo decimo.* On voit dans les marges du manuſcrit les concordances des quatre Evangeliſtes, & les corrections qui y ont été faites ſur l'original, marquées par cette notte ÷. On ne peut trop eſtimer ce manuſcrit, venerable par ſon antiquité, & il y a bien de l'apparence que c'eſt ſaint Vvilbrod lui-même qui l'a apporté d'Angleterre. J'en dis autant d'un trés-ancien martyrologe de ſaint Jerôme, écrit auſſi en lettres Saxones, que les Bollandiſtes ont fait graver & inſerer dans leur recueil des vies des ſaints. On peut juger de ſon antiquité par ces paroles qu'on lit à une marge du calandrier, qui eſt à la fin du martyrologe, écrites d'une autre main un peu moins ancienne. *In nomine Domini Clemens Vvilbrordus anno ſexcenteſimo nonageſimo ab incarnatione Chriſti veniebat in Francia, & in Dei nomine anno ſexcenteſimo nonageſimo ab incarnatione Domini, quamvis indignus, fuit ordinatus in Roma epiſcopus ab apoſtolico viro Domino Sergio papa. Nunc vero in Dei nomine agens annum ſeptingenteſimum vigeſimum octavum ab incarnatione Domini noſtri* JESU CHRISTI *in Dei nomine feliciter.* Il y a bien de l'apparence que c'eſt ſaint Vvillebrod qui a écrit lui-même ce calendrier, & cette apoſtille qui eſt à la marge du mois de Novembre. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut douter au moins qu'elle ne ſoit écrite de ſon temps. Dans un autre manuſcrit auſſi très-ancien, & dont les commencemens ſont déchirez, nous trouvâmes l'ouvrage que ſaint Jerôme a fait des noms hebraiques, avec ce titre. *Deſcriptio Euſebii Sophronii Jheronymi de formis Hebraïcarum litterarum. Interpretatio nominum Hebraïcorum.* A la fin du manuſcrit on lit ces mots. *Explicantur interpretationes nominum Hebraïcorum tam in veteri quam in novo teſtamento. Incipit præfatio Domini Euſebii Sophronii Hieronymi in libro locorum ab Euſebio Pamphili Cæſarienſi epiſcopo prius edito quidem in Græco, ſed à præfato Jeronymo poſtmodum diligentius in latinum ſtylum tranſlato.* J'ajoûterai ici ce que j'ai remarqué dans un ma-

Digitized by Google

nuſcrit de l'hiſtoire de France écrite par Gregoire de Tours, dont le caractere a au moins 800 ans. Le premier livre contient 44 chapitres, & tout ce qui regarde les evêques de Clermont en a été retranché. Le ſecond livre a 34. chapitres, qui ſont raportez dans un ordre different de celui qui eſt dans les imprimez. Le quatriéme eſt compoſé de 40 chapitres, dans lequel tout ce qui touche les evêques de Clermont eſt obmis. Le cinquiéme livre a 33 chapitres, & le ſixiéme en a autant; mais le chapitre 14 eſt imparfait, & le 15 manque tout entier. J'ai crû que ce manquement vient de ce qu'on aura coupé un feuillet, car on trouve enſuite un feuillet blanc, pour remplacer ſans doute ce qui manque de ces deux chapitres, & l'écriture qui ſuit immediatement eſt d'une main differente. Le ſeptiéme livre a 40 chapitres, le premier qui eſt de ſaint Salvi y manque. Le huitiéme livre comprent 20 chapitres dont le premier eſt obmis. Enfin dans le neuviéme livre qui eſt de 25 chapitres, le premier & le ſecond ſont retranchez. Voilà ce que j'ay pû remarquer en paſſant ſur ce manuſcrit. On pouroit peut-être en dire davantage, ſi on l'examinoit plus à loiſir. Il faut ajoûter icy les epitaphes de quelques anciens abbez, que nous avons trouvées dans un vieux manuſcrit.

EPITAPHE DE L'ABBE' RAVANGERUS.

Hac recubant foſſa Ravangeri patris oſſa
Et ſiunt hominis lege ſoluta cinis
Hunc Otto primus tranſmiſit Cæſar opimus,
Sifridi montis egregii comitis.
Miſit & hunc talem qui vitam cœnobialem
Hic reparare pio ſufficeret ſtudio.
Nam locus iſte bonis hoc tempore relligionis
Factus erat vacuus, rebus & exiguus,
Dumque vir inluſtris tribus annis ſex quoque luſtris,
Præfuit, eccleſiam reddidit eximiam.

Digitized by Google

Septembris ſtendis nonis deniſque calendis
Clauſerat ipſe diem, nunc habeat requiem.

EPITAPHE DE L'ABBE' VROLDE.

Continet hic arctus locus Vroldi patris artus
Cujus in eccleſia ſunt monumenta pia,
Flamma vorax ſedes templi conſumſit & ædes,
Anno cum decimo præfuit à minimo.
Queis motus damnis undenis fecerat annis
Quod reparata pie pars fuit eccleſiæ.
Deinde loco cedens annis quoque quinque recedens,
Se voluit ſoli credere Leucopoli :
Quo migrans membris ſeptena luce Novembris
Sub claro titulo creditus eſt tumulo.
Ordine poſt juſto tranſlatus ab hoſpite buſto,
Hac tumba propriæ clauditur eccleſiæ.

EPITAPHE DE L'ABBE' GODEFROY.

Quod caro ſit vermis, quod homo ſit pulvis inermis
Approbat illud homo verme ſcatens in humo.
Hunc pater ad morem GODEFRIDUS *carnis honorem,*
Qui fugit ut fumus, mutat, & hic fit humus.
Provida mens, habilis complexio, ſanguis herilis,
Huic dederant aditum culminis ad meritum.
Sed geminos phœbus cum ſcanderet octo diebus
Carnis deliquio tranſiit e medio.
Annis ter denis & quatuor haud modo plenis
Abbatis titulo functus & hinc tumulo.
Aſt homo qui cineris ſors hic dum vivus haberis,
Ad cineres hominis vota fer ipſe cinis.

Nous n'avons rien dit de l'egliſe d'Epternac qui eſt aſſez belle. On y montre dans la nef un cierge de 350 livres, qu'on dit être un vœu de l'empereur Maximilien, qui étant venu à Treves tenir une diete, eut la douleur de voir la ville attaquée de la peſte. Perſuadé que dans des occaſions ſemblables les ſecours ſpirituels ſont les plus efficaces, il

Digitized by Google

vint à Epternac demander à ſaint Vvilbrod la délivrance d'un ſi grand fleau, & lui offrit le gros cierge qu'on y voit encore. Nous paſſâmes la fête de la Circonciſion à Epternac. On y chanta la grande meſſe en muſique. Elle ſoulage les religieux du chant, mais elle n'inſpire pas la devotion comme un pleinchant bien reglé.

Munſter.

Il ne nous reſtoit plus à voir que le monaſtere de Nôtre-Dame de Munſter, qui eſt à Luxembourg. Monſieur l'abbé d'Epternac eut la bonté de nous donner un de ſes religieux pour nous y conduire. Comme Luxembourg eſt une place de guerre, l'abbaye de Munſter a été ſujette à bien des revolutions.

Dans le ſeiziéme ſiecle les François ayant pris Luxembourg, ruinerent entierement l'abbaye qui étoit dans un lieu aſſez agréable. Jean Bertels un de ſes plus illuſtres abbez, eut ſoin de faire transferer le corps de Jean roi d'Hongrie & comte de Luxembourg, qui fut tué à la bataille de Creci, dans l'egliſe des Cordeliers, où il fut dépoſé derriere l'autel dans une caiſſe de bois aſſez ſimple. C'eſt de quoi il ſe plaint dans un poëme où l'auteur le fait ainſi parler.

Dum mea mœnia Luxemburgi rex capit armis
Franciſcus Gallus, pellor ego e tumulo.
Qui ſceptris ceſſi Caſimiro ſponte Polonis,
Regno ut rex præſens eſſet uterque ſuo.
Qui tres auguſtos genui, qui lumine quamvis
Orbatus, pugna Creſſiaca cecidi,
Fortiter affini pro Gallo rege Britannis
Incurrens, tribus his num merui tumulum?

L'abbé Pierre Roberti, homme d'un rare merite, ayant ſuccedé à Jean Bertels, eut aſſez d'accès auprés de l'archiduc Albert, pour lui perſuader de faire ériger un riche mauſolée à ce grand prince. Il le fit avec une magnificence digne de ce roi. Le mauſolée étoit de marbre & de jaſpe. Les plus belles actions de ſa vie & ſa mort y

Digitized by Google

étoient repreſentées en bas relief, & ſa figure au naturel en marbre blanc, avec cette epitaphe.

Johannes rex Bohemiæ comes Luxemburgi
Henrici VII *imperatoris filius,*
Caroli IV. *imperatoris pater,*
Vvenceſlai & Sigiſmundi imperatorum avus,
Princeps animo maximus;
Sed uno corporis vitio infelix, quod cæcus.
In Britannos auxilia pro rege affine ducens,
Prælio Creſciaco cecidit.
Acie diſrupta, rebuſque deſperatis, in victores irruit,
Et cum non videret hoſtem periit,
Non pugnando tantum, ſed occumbendo fortis.
MCCC XLVI. III. *calendas Septembris.*

Tantum hominem jacere ſine epitaphio
Magnus Belgarum princeps non paſſus, Albertus
Liberalitate & magnificentia ſua monumentum fieri
Voluit, & iniquæ ſortis, ſed invictæ virtutis
Memoriam æternitati commendavit.
CIↃ IↃ XIII.

Le roi Loüis XIV. ayant ſoûmis Luxembourg à la force invincible de ſes armes, l'abbaye de Munſter éprouva une ſeconde fois le ſort de la guerre, & fut entierement raſée. Mais le pieux Monarque ne voulant pas l'aneantir, la transfera dans un fonds hors de la ville, où il la fit rebâtir. On y transfera en même-tems les oſſemens du roi Jean, qui ſont encore dans une caiſſe de bois, en attendant qu'on lui faſſe ériger un nouveau mauſolée. Après tant de revolutions on ne pouvoit pas s'attendre à faire des découvertes dans la bibliotheque. En effet, nous n'y avons trouvé que cinq ou ſix manuſcrits, dont le plus conſiderable contient pluſieurs ouvrages de Tertulien. Le manuſcrit n'eſt pas ancien, mais la rareté des ouvrages manuſcrits de cet auteur le rend précieux. Nous paſſâmes un jour entier avec les religieux de Munſ-

Digitized by Google

ter, quinous témoignerent bien de l'amitié. Nous les quittâmes le 5. de Janvier pour aller à Orval. Nous couchâmes ce jour là à Arlon, & le lendemain après avoir dit la meſſe chez les peres Carmes, nous nous mîmes en chemin pour nous y rendre. Lorſque nous fûmes arrivez à deux lieuës de l'abbaye, nous prîmes un guide pour nous conduire dans les bois, & en marchant nous lui demandâmes ce qu'on diſoit des religieux d'Orval, & nous Orval.
remarquâmes avec plaiſir la bonne odeur qu'ils répandent dans le pays. Ce ſont des ſaints, diſoit-il, ils jeûnent continuellement, & donnent tout leur bien aux pauvres; enfin ils font vivre tout le pays. Il ajoûta qu'on leur avoit offert pluſieurs fois des fonds à acheter, & qu'ils n'en avoient point voulu, diſant qu'ils avoient aſſez de bien, & que ſi après avoir pris leur entretien, il leur reſtoit quelque choſe de leur revenu, ou du travail de leurs mains, il devoit être employé en aumônes, & non pas en acquiſitions. Voilà comme ce bon homme nous parloit, & comme on en parloit dans tout le pays. Ce qui fait voir le bien que font les reformes dans un royaume, & les ſervices qu'elles rendent à l'Etat, puiſqu'elles font ſubſiſter tant de ſujets du roi, & les mettent en état de payer les impôts publics. Avant la reforme d'Orval il n'y avoit qu'environ vingt religieux dans l'abbaye. L'egliſe étoit couverte de paille, & les lieux reguliers tous en deſordre, & pour comble de malheur ce monaſtere étoit chargé de cinquante mille écus de dettes. Aujourd'hui il y a près de cent cinquante religieux. L'egliſe & tous les lieux reguliers ſont reparez, toutes les dettes ſont payées, & l'on fait vivre tout le pays.

Ce fut pour nous une grande conſolation de converſer un jour ou deux avec ces ſaints ſolitaires, & de nous édifier de leur vie admirable. Ils nous aprirent que le corps de ſaint Menne martyr, dont l'Egliſe fait memoire l'onziéme de Novembre, étoit dans leur monaſtere, & que monſieur Baillet l'avoit confondu avec ſaint Meſme ou ſaint Mange, comme on dit dans le pays, evêque de Chaalons, de même qu'il avoit confondu un

Digitized by Google

ſaint Mort, qui eſt en veneration à Huy, avec ſaint Maur.

D'Orval nous vînmes à Mouſon, de là à Eſlant, & d'Eſlant à l'abbaye de Signi, où nous ſouhaittions de voir les manuſcrits que nous avions parcouru autrefois en paſſant; mais comme nous étions dans un commencement d'année, le prieur qui en avoit la clef, étoit allé voir quelques uns de ſes amis; on crût même qu'il avoit pouſſé juſqu'à Reims. Ainſi aprés avoir attendu un jour entier, nous partîmes pour l'abbaye de la Valroy que nous n'avions pas encore vûë. Nous eſperions trouver des manuſcrits dans cette ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, comme on en trouve dans la pluſpart des monaſteres de cet ordre: mais nous n'y trouvâmes que quelques reſtes d'un monaſtere détruit, & on nous dit qu'un abbé commandataire l'avoit démoli pour tranſporter les materiaux à Reims, où il bâtiſſoit le college des reverends peres Jeſuites: Loüable d'avoir conſtruit un college pour l'inſtruction de la jeuneſſe: très-blâmable d'avoir détruit un monaſtere qu'il auroit dû rébâtir s'il avoit été ruiné. Il épargna au moins l'egliſe, qui eſt très-grande, très belle & très-decorée par les ſoins du ſage prieur, qui gouverne aujourd'hui cette maiſon. Nous y trouvâmes un ancien tombeau qui avoit cette epitaphe.

Cy giſt prince de noble memoire monſeigneur Jehan comte de Rouci & de Braine, qui trepaſſa l'an de grace MCCCXLVI. *Cy gist dame de noble memoire madame Marguerite fille de monſeigneur Thiebaut le Grand ſeigneur de Bovies & de madame Marguerite fille au comte de Comminges, jadis comteſſe deſdits lieux, & fille dudit comte Jehan, qui trepaſſa l'an de grace* MCCC LXVIII. *& leur fit faire cette ſepulture Monſeigneur Jehan de Rouci evêque & Duc de Laon comte d'Aniſi, pair de France, fils de monſeigneur Simon comte de Rouci & de Braine, fils des ſuſdits comte & comteſſe.*

Nous fûmes de là à Laon, où nous paſſâmes la fête de ſaint Maur avec nos confreres, & dans peu de jours nous

Digitized by Google

nous nous rendîmes à Paris pour y joüir du fruit de nos travaux, & nous diſpoſer à faire un plus long voyage, qui doit ſe terminer à l'éternité. Je ſupplie les lecteurs de prier Dieu qu'il nous la donne bien-heureuſe.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

CE second Voyage Litteraire n'étant pas de la grosseur du premier, pour faire ce Volume un peu plus fort, j'ajouteray icy quelques pieces détachées de nôtre grande collection : il semble même que ce soit icy le lieu qui leurs convient, puisque quelques-unes portent le titre de voyage, & que ce sont des relations de ce qui s'est passé dans les voyages de ceux qui en sont auteurs. Je croy que les savans m'en sauront bon gré, & que l'excellence de ces anciens monumens les dedomagera de ce qui peut manquer dans l'ouvrage que je viens de donner.

Digitized by Google

VOYAGE
DE NICOLAS DE BOSC
EVEQUE DE BAYEUX,

POUR negocier la paix entre les couronnes de France & d'Angleterre.

Tiré d'un manuscrit de feu monsieur Bulteau curé de de S. Laurent de Roüen.

Cy-après s'ensuit le voyage fait pour le traité de la paix ès parties de Picardie l'an de grace mil trois cens quatre-vingt & un par l'ordonnance du roy & de nosseigneurs ses oncles qui y envoyerent. an. 1381.

ET premierement, je evêque de Bayeux parti de Paris en la compagnie monseigneur l'archevêque de Roüen* le XXIX. jour d'Avril, & arrivâmes à Monstereul le premier jour de May, & apportai avec moi une instruction faite par le Conseil du Roi nôtre Sire, & signée de la main de monsieur d'Anjou, dont la teneur s'ensuit.

*Guillaume de Leurange. Voyez l'histoire des archevêques de Roüen par le P. Dom François Pommeraye pag. 532.

Digitized by Google

Instruction baillée par messeigneurs aux messages pour le traité de la paix.

» Premierement est ordonné par nosseigneurs, que ils » ayent trois lettres, l'une pour traiter de la paix final, » l'autre pour donner trieves, si besoing est, generaulx » ou particuliers, l'autre de donner saufconduit par tout » aussi qu'autrefois.

» *Item.* Quant du lieu & jour pour assembler, il plaist » à nosseigneurs que par l'ordonnance & bon pourchas » de monseigneur de Roüen soit fait, & par l'avis des » messages.

» *Item.* Il plaist à nosseigneurs que les messages puissent » donner trieves particulieres en la marche où l'en trai- » tera brefves ou longues, & outre &c. generales en com- » prenans tous nos alliez.

» *Item.* Aussi plaist que lesdits messages puissent don- „ ner saufconduits, ainsi que bon leur semblera, au „ profit du traité, & gardent bien à qui & pour cause.

„ *Item.* Il plaist que le traité soit repris en l'état où fut „ laissé, & pour ce que l'en estoit sur trois points, & plaist „ que ainsi soit entendu c'est assavoir.

„ Premierement, quant aux mariages du roi d'Angle- „ terre, & de madame JEHANNE, il plaist de y entendre „ & aussi tenir paroles de monsieur de Valois, & oir de- „ quelle dame l'en parlera, & de ce rescripre, sans passer „ plus.

„ Secondement, d'allience il plaist de les faire bonnes, „ & pour ce voyent les consaulx des alliances, que les „ Rois ont avant les autres, & par conseil soit avisé com- „ ment tout se fera à l'honneur des seigneurs, seureté du „ païs, & profit de la besogne.

„ Tiercement, il plait que parmi les protestations & „ reservations autrefois faites; c'est à savoir que foy, hom- „ mages, souveraineté, & ressort de tout nous demeure. „ Que en rien ne renoncent à nos demandes, droits, al- „ liances, &c. & soit offert comme autrefois, & oultre

Digitized by Google

ce que noſſeigneurs ont ordonné, qui eſt bailler clos " par noſſeigneurs A. "

Et ſoient les meſſages bien aviſez en parlant que nul- " lement ne le départent, ne dient paroles qui ſentent " département d'alliances de nos alliez. "

Si plaiſe à noſſeigneurs de mettre en cedule & char- " gier ceux qui leur plaira de ce qu'ils voudront que l'on " offre au plus fort, & la maniere de proceder au ſur- " plus ſoit laiſſiée en la diſcretion des meſſages. "

Ainſi ſigné, LOYS.

Item. LEdit premier jour de May que nous fûmes monſeigneur de Roüen & moy arrivez à Monſtereul, nous trouvâmes que les meſſages d'Angleterre n'eſtoient pas encore venus à Calais, ne paſſez la mer; & pour ce demeurâmes oudit lieu de Monſtereul. Et le Jeudy 2. jour de May y arriva l'archidiacre de Chaalon, & y apporta une inſtruction dedans laquelle avoit une cedule, de laquelle inſtruction & cedule la copie s'enſuit.

C'eſt ce qui eſt aviſé par le roi noſtre Sire & ſon conſeil ſur les choſes qui luy ont eſté rapportées par les gens envoyez par luy à Boulogne ſur le fait du traité de la paix.

Premierement, que leſdites gens quand ils ſeront re- " tournez par delà ſachent par les meilleures voyes & " manieres que ils pourront, dequoi les gens du roi d'An- " gleterre ſe voudront apeticier de leur demande, & à " quoi finalement eux reſtraindre; & ſemble que ainſi de- " vroit eſtre fait par raiſon conſideré que le Roy a fait " réponſe & offre à ladite demande. "

Item. Si les gens du roi d'Angleterre ne vouloient ce " faire, ſe premierement les gens du Roy ne s'élargiſſoient " oultre l'offre autrefois faite; veut le Roy que ſeſdites " gens montrent aux Anglois le bon droit & la bonne " juſtice qu'il a en cette derniere guerre, & és païs & ter- " res dont les Anglois font demande, & auſſi qu'il a de "

Digitized by Google

„ leur faire demande pour les dommages & intereſts, que „ il, ſes pais & ſubgiets ont porté par les Anglois tant „ pour les compaignes, comme pour ce que le roi d'An- „ gleterre ne fiſt pas vuider les forteresſes qu'il tenoit oc- „ cupées ou royaume ou temps du traité de la paix, „ comme en pluſieurs autres manieres, ainſi comme con- „ tenu eſt plus à plain és inſtructions autrefois baillées aux „ gens du roy ; & ce nonobſtant encore plaiſe au roy, „ pour bonne affection que il a au traité, par les pro- „ teſtations autrefois faites par ſes gens en cette matiere „ ſoy élargir, oultre ce que autrefois a eſté offert de la „ cité de Caours & de la partie du païs d'Elrerſin qui fut „ reſervé en ladite offre, & d'abondant s'eſlargir, & veut „ eſlargir de tout le païs de Pierregord, & veut que ſeſ- „ dites gens ſe tiennent le plus longuement que bonne- „ ment pourront en ſes termes, & que par toutes voyes „ & manieres que ils ſauront, montreront aux Anglois „ comme cette offre eſt raiſonnable, & que ils doivent „ eſtre contens.

„ *Item.* Si les Anglois n'en eſtoient contens, veut le roy „ que ſes gens ſachent comme deſſus leur intention, à quoy „ ils ſe vouldront reſtraindre & diminuer leur demande.

„ *Item.* Si les Anglois ſe vouloient tenir en leur termes, „ & que ils ne fuſſent contens de ce que dit eſt, encore „ plaiſt au Roy de ſoy eſlargir de la partie du païs de „ Xaintonge, qui eſt oultre la riviere de Charente.

„ *Item.* Plaiſt au Roy donner pour le mariage du roy „ d'Angleterre avecques madame CATERINE ſa fille la „ comté d'Angoleſme & le païs de Roergue, qui ſera he- „ ritage de ladite Dame, & aux hoirs qui iſtront d'ice- „ luy mariage, & ſe il n'en iſſoit hoirs, leſdites terres re- „ tourneront au Roy & à la couronne de France, & ſe „ ainſi bonnement ne pouvoit eſtre fait, encore plairoit- „ il au Roy que ledit païs de Roergue demouraſt pour „ le fait principal, & ladite comté d'Angoleſme pour le „ mariage par la maniere deſſus dite.

„ *Item.* Si les Anglois ſe determinoient pour le maria- „ ge du roy d'Angleterre à une des niepces du Roy, il

Digitized by Google

plaiſt au Roy de donner une ſomme d'argent, juſques " à deux cens ou trois cens mille francs. "

Item. Sur ce que les Anglois ont parlé de faire au- " cunes modifications du reſſort & ſouveraineté &c. il " plaiſt au Roy que toutes les bonnes & raiſonnables mo- " difications ſoient faites ſans enervacion de ſon homma- " ge, reſſort & ſouveraineté ; & ſur ce ſoit adviſé par le " conſeil au mieux que il pourra eſtre fait. "

Item. Pour ce que les Anglois ont parlé que le Roy ſe " voulſit départir des alliances qu'il avoit avecques au- " cuns de leurs adverſaires, & ſemblablement ils ſe dépar- " tiront de leur coſté des alliances qu'ils ont avecques au- " cuns des adverſaires du Roy ; veut le Roy afin que les " Anglois voyent ſa bonne voulenté & bonne foy, & com- " ment il veut plainement proceder en ceſte matiere, que " les copies des alliances que il a avecques ſes alliez ſoient " toutes tabellionnées & monſtrées aux Anglois, & ſoit " veu & regardé en leur preſence, ſe bonnement le Roy " ſe pourra départir deſdites alliances : car le Roy en veut " faire tout ce que il pourra ſans deshonneur. "

Item. Que ou cas que il ſera veu que bonnement le " Roy ſauf ſon honneur ne pourroit partir des alliances, " ſemble au Roy que l'en pourroit traiter bonne paix en- " tre leſdits alliez & ledit roy d'Angleterre, le duc de " Lencaſtre, & autres qui peuvent avoir avec leſdits al- " liez aucuns debat ou diſcort, ainſi comme autrefois a " eſté parlé, & le Roy y travailleroit & mettroit toutes " les diligences & paines qu'il pourroit, & auſſi à l'aide de " Dieu par le moyen du Roy pourroit eſtre bonne paix, " bon accort & amitiez entre leſdits roy de France & " d'Angleterre, & deſdits alliez. "

Item. Veult le Roy en toutes manieres que le chaſtel " de Chierebourc luy demeure par le traité de la paix, " & ſe par la paix ne le pouvoit avoir, que il l'euſt par " le mariage de monſieur de Valois & de la fille au duc " d'Encaſtre. Et ſi leſdits Anglois parloient de r'avoir Ar- " dreandruic, Banelinghem & la Planche, il plaiſt au Roy " qu'il leur ſoient rendus avant qu'il y euſt empeſche- "

Digitized by Google

„ment au traité de la paix : mais il veult en toutes ma-
„nieres ſe ils ſont rendus, que ils ſoient abatus & de-
„molis.

„ *Item.* Si les Anglois parloient du fait du roy de Na-
„varre, du duc de Bretaigne, & du comte de Saint Pol,
„il ſemble au Roy que l'on leur a à répondre, que les
„deſſus dits ſont ſubgés & vaſſaulx du Roy, & que leſ-
„dits Anglois par voyes de raiſon ne s'en doivent entre-
„mettre de leur fait, conſiderées & attenduës les grans
„fautes que ils ont faites contre le Roy; & que ce que
„le Roy a fait à l'encontre d'eulx, il a fait juſtement &
„raiſonablement & par voye de juſtice. Et neanmoins
„veult le Roy que leur donne bonne eſperance, que ou
„cas que l'en chera en paix & en accort, que pour hon-
„neur du roy d'Angleterre, & par ſon bon advis meſ-
„mes, & de ſon conſeil, il fera tant en cette matiere,
„que le roy d'Angleterre en devra être content.

„ *Item* Veult le Roy que ſes gens entretiegnent le trai-
„té au mieulx que ils pourront ſans rompre de ſa partie.

CHARLES.

Copie de la cedule qui eſtoit dedans l'inſtruction.

„ *Item.* Ou cas que les Anglois ſe determineroient au
„mariage du roy d'Angleterre, à l'une des niepces du
„Roy, & ils n'eſtoient contens de la ſomme d'argent
„qu'il a ordonnée leur offre pour cauſe de ce, il li plaiſt
„donner pour ledit mariage le païs de Roergue ſans ar-
„gent. Et de fait ou cas qu'ils ne ſeroient contens dudit
„païs de Roergue, il plaiſt au Roy de donner la comté
„d'Angouleſme en lieu de Rouergue, qui veult qui li
„demeure en tel cas, par celle maniere toutes voyes que
„les terres qui ſeront données pour ledit mariage ſeront
„heritage de la Dame & des hoirs qui iſtront dudit ma-
„riage. Et ou cas qu'il n'en iſtroit hoirs, que leſdites ter-
„res retournaſſent au Roy & à la couronne de France.

„ *Item.* Veult le Roy ſemblablement avant que il ne
viengne

Digitized by Google

viengne à bonne concluſion de paix laiſſier le païs de Ly- "
moſin, excepté la comté de Limoges, pour retourner à la "
Vicomteſſe. "

Item. Veut le Roy que pour le mariage qui pourra "
venir par argent ſans terre, que l'on offre pour meſda- "
mes ſes niepces deux ou trois cens mille francs o plus, "
& pour ſa fille trois ou quatre cens mille francs o plus. "

CHARLES.

ET l'inſtruction & cedule deſſus dite ledit monſieur l'arcediacre apporta ſeellée & cloſe du ſeel monſeigneur d'Anjou ; & ledit archidiacre les ouvrit & les copia, les me montra; ſi euſmes advis que bon ſeroit que ledit archidiacre retournaſt vers le Roy & monſieur d'Anjou pour trois choſes. La premiere pour oſter les autres meſſages ordonnez à venir, la ſeconde ſavoir auxquels l'en montreroit la cedule, la tierce pour ſavoir ſe le Lymoſin ſeroit offert pour mariage & pour le traitié du païs; & ainſi l'eſcrimes à monſeigneur d'Anjou : & ledit archidiacre s'en partit le Lundy VI. de May.

Item. Le VII. jour de May maiſtre Yves vint à Monſtreul, & apporta trois lettres du Roy : l'une pour traittier, l'autre pour treves, & l'autre pour ſaufconduis donner. Je m'en rapporte à leur fourme; car eulx ſont ſelon la fourme autrefois faite en l'autre cayer.

Item. Le merquedy XV. de May au ſoir retourna ledit monſeigneur l'archediacre, & rapporta une petite cedule pour reponſe & inſtruction aux demandes par li faites, & dont la teneur s'enſuit, & me chargea que rien n'endeiſſe, ne parlaſſe, fors à monſeigneur de Coucy quant il vendroit.

Memoire de dire à l'evêque de Bayeux, que quant au fait de la cedule y n'en y eut oncques point d'autres que celle qui a eſté envoyée.

Item. Il ne plaiſt point au Roy que on face nulle men- "

Digitized by Google

„cion aux gens du Roy d'Angleterre du païs de Lymo-
„ſin, ne par mariage, ne autrement, ne n'eſt pas l'en-
„tencion du Roy que l'en face point plus grans offres
„que l'en a fait du tems de ſon pere.

„*Item*. Que on ne face nulle mencion à ceulx qui ſont
„ou traittié, que ce fut l'entencion du Roy de ſoy élar-
„gir du païs de Lymoſin, ſe ce n'eſt à monſeigneur de
„Coucy.

LOYS.

ET demouray à Monſtereul continuellement juſques au Samedy xv. jour de May, auquel jour après-dîner nous partiſmes l'arch. maiſtre Yves & moy, alaſmes à Abeville; & la vint à nous Dimenche Regnaudon, qui venoit de Calais, & nous apporta les lettres que monſeigneur de Roüen avoit receu. Les copies ſont au ſac. Et pour ce que point n'apparoit que les Anglois fuſſent venus, & pour pluſieurs autres cauſes nous partiſmes & alaſmes à Paris, & y arrivâmes merquedy xxix. jour de May, parlaſmes à monſeigneur & au conſeil, & ordenerent & baillerent par écrit ce qui leur pleuſt, & y miſtrent leur ſeaulx, & dont la teneur s'enſuit.

„OU conſeil tenu en l'oſtel de ſaint Pol à Paris en
„la garde-robe de la chambre monſeigneur d'An-
„jou, le premier jour de Juing qui fut la veille de Pen-
„tecouſte, l'an mil trois cens quatre-vingt & un, ouquel
„eſtoient monſeigneur les ducs d'Anjou, Bourgoine &
„de Bourbon, monſeigneur le Chancelier de France,
„monſeigneur le Chancelier du Dalphiné, l'evêque de
„Bayeux, meſſire P. de Bonmaſiau, l'archidiacre de
„Chaalons, & Jehan le Mercier, fut deliberé que la Con-
„té d'Angoleſme, qui pour le mariage avoit autrefois
„eſté accordée eſtre baillée au roy d'Angleterre pour le
„traittié de la paix, ſi comme plus à plain appert par
„la grant cedule eſcripte de la main meſſire Arnault de
„Corbie, & ſignée de la main du roy noſtre Sire, que
„Dieu abſoille, ſoit offerte auſdits Anglois pour ledit

Digitized by Google

traittié ſimplement, ſans mariage, oultre ce qui autrefois " leur a eſté offert, & non autre choſe. "

LOIS.

Le ſignet de monſeigneur de Bourgoigne.

(O)

Item. LE premier jour de Juing ſe parti le chevaucheur, & alla vers monſeigneur de Roüen pour nous excuſer, qui retourna le onziéme de Juing, nous apporta les lettres de monſeigneur de Roüen, comme les Anglois eſtoient venus, qui vindrent le VIII Juing, ſi pourſuit nos Seigneurs ſavoir ſi rien vouldroient muer ne adjouter, dirent en effet que l'on s'y preiſmes congié le XVI. de Juing.

Le XVII. de Juing l'an quatre ving & ung, je parti de Paris vint à Monſtereul Vendredy XXI. de Juing, & tantoſt le fis ſavoir à Boulogne à monſeigneur de Roüen; & audit lieu de Monſtereul trouvay noſtre ſaufconduit du Roy d'Angleterre dont la teneur s'enſuit.

RICHARD par la grace de Dieu roy d'Angleterre & " de France, ſeigneur d'Irland, à tous nos lieutenans, " conneſtables, mareſchaux, capitaines, ſenechaux, baillis, " prevoſts, maieur, eſchevins, gardes de bonnes villes, " chaſteaux, fortereſſes, de pons, de pors, & de paſſa- " ges, & à tous nos autres officiers, & de noſtre pouvoir, " ou à leurs lieutenans, & autres nos bienveillans, amis, al- " liez, & adherans, ſalut. Comme à l'onneur de Dieu fai- " ſeur de toute paix, & pour eſchever l'effuſion de ſanc hu- " main, nous avons grant affection au bien de la paix eſtre " entre nous & noſtredit adverſaire de France, & pour ce " nous ſoyons aſſentus au traité d'icelle. Et pource que l'e- " vêque de Bayeux, ENGUERRANT ſeigneur de Coucy, " RAOUL ſeigneur de Raineval, REGNAUT des Dormans " archidiacre de Chaalons, & ſeigneur de Sempy, GILLES " de Galois, & maiſtre YVES de Derian, meſſages & de- "

Digitized by Google

„ putez de par noſtredit adverſaire, doivent venir prochain.
„ és parties de Picardie, ſi comme nous avons entendus, à
„ cauſe dudit traittié, nous voulant pourveoir à la ſeurté
„ d'eux, leurs gens, familiers, chevaux, harnois, & biens
„ quelconques, avons pris, mis, & reçu; prenons, met-
„ tons, & recevons les deſſuſdis meſſages, & chacun d eux
„ avec leur gens, familiers, chevalliers, eſcuiers, clers,
„ varles, chevaux, harnois, & autres biens quelxconques,
„ en noſtre ſauf & leur conduit, protection, tuicion, ſauve-
„ garde & deffenſe eſpeciaulx, en venant, allant & paſſant
„ par noſtre royaume, es parties de Picardie, & ailleurs où
„ meſtiers ſera, pour ledit traittié, & là demourant, ſejour-
„ nant, & eulx retournant vers les parties de France par
„ terre & par mer, tous enſemble ou par parties, ſi comme
„ il leur plaira, juſques au nombre de deux cens perſonnes
„ à cheval ou à pié, & ainſy ſouvent comme ils voudront,
„ & à faire ſera par quatre moys prouchains venans après
„ la datte de ces preſentes. Et pour ce nous mandons &
„ commandons à vous tous nos ſubgiez & nos amis, bien-
„ veillans, alliez & adherens; prions & requerons à cha-
„ cun d'eux, & leurs lieutenans, officiers & deputez, que
„ les deſſuſdis meſſages de noſtredit adverſaire, leur gens,
„ familiers, chevaliers, eſcuiers, clers & autres de quel-
„ conque eſtat ou condicion qu'ils ſoient juſques audit
„ nombre de deux cens perſonnes à cheval ou à pied, les
„ chevaux, monnoye, biens, & harnois quelxconques,
„ vous ſouffrez & laiſſiez, ſouffrent & laiſſent paiſiblement
„ paſſer & repaſſer, demourer & ſéjourner, aler, retour-
„ ner, enſemble ou par parties, à leurs voulentez, & tant de
„ fois comme il leur plaira, tant par mer comme par terre,
„ par tout noſtre pouvoir, juſques audit nombre par leſdis
„ quatre mois prochains venans aprés la date de ces preſen-
„ tes, ſans faire, donner, ou ſouffrir eſtre fait ou donner par
„ voie d arreſt à cauſe de marque repulſaire ou autre cours
„ par autre cauſe, couleur ou occaſion quelconque à eulx
„ ou à aucun d'eulx, en perſonne, chevaux, monnoye, biens,
„ harnois, & autres choſes; griefs, dommages, moleſte,
„ vilenie, arreſt, deſtourbiez, ou empêchemens aucuns,

Digitized by Google

ancois ſemeſtier eſt, & par eulx ou aucun d'eulx en eſtes " requis, leur faites avoir ſaufconduit, gens, vivres, & au- " tres choſes neceſſaires pour leur paſſage, & pour demeu- " rer & retourner à leurs deſpens raiſonnables. Donné " par teſmoignage de noſtre grant ſeel à noſtre Palais de " Vveſtmouſtier le xxx. jour de May l'an de noſtre regne " quart. Ainſy ſigné par le Roy & Conſeil. FFRAYNGTON. "

LE xxii. de Juing vins à Bouloigne, & monſieur l'archidiacre de Chaalons vint le xxiii. & maiſtre Yves le xxiiii. & le xxv. au matin parlâmes à monſeigneur de Roüen pour faire reparer les terres rompuës, avoir ſaufconduit pour monſeigneur de Breſne, & nous offrir de proceder au principal, & prendre jour & lieu & par ordre.

Le xxvi. à ſouper vint le conte de Breſne, & aprés ſouper fuſmes tous chez monſeigneur de Roüen, & là furent lettres écrites à Calais, & ordonné que maiſtre Pierre Marie compaignon monſeigneur de Roüen, & Bertrant eſcuyer dudit archeveſque iroient à Calais : qui y allerent Jeudy xxvii. dudit mois, & le Vendredy retournerent, & apporterent que bref les Anglois ne reſtitueroient rien de preſent, mais s'offroient d'aſſembler, & eux oüis ſe par raiſon devoient reſtituer, eulx le feroient, ainſi l'eſcriprent à l'archeveſque ; & lors fut déliberé par nous premier, que nous aſſemblerions avec les Anglois, ſecondement que nous accorderions treves juſques au xv. de Juillet ſoleil levant, & de ce eſcriproit l'archeveſque à Calais, & y envoya pour ce Regnaudon & Bertrant, qui partirent tantoſt, & lors eſcripmes à Paris par Colinet le chevaucheux toutes nouvelles, & ſi furent eſcriptes les nouvelles de la mort de l'archeveſque de Cantorbiere, & toute la commocion ; & Regnaudon porta la cedule de treves toute ſeellée de nous & de noſtre povoir.

Samedy xxix. jour de Juing environ veſpres, retournerent Bertrant & Regnaudon, & nous apporterent comme les Anglois eſtoient d'accort d'aſſembler le Mardy enſuivant à Lilengueen pour parler à nous, & ſi nous apporta cedule des Anglois contenant treves juſques au xv. de Juillet

Digitized by Google

ſoleil levant, & amenerent deux eſcuyers Anglois, qui nous virent jurer leſdittes treves, les clers les mains miſes à la poitrine, & les laïs par leur foy, & ſi oiront crier les treves ſelon la cedule, leſquelles furent ce jour criés ; & de la-ditte cedule la teneur s'en ſuit.

„ NOUS JEHAN ſeigneur de Cobehan, JEHAN d'Eu-
„ reux capitaine de la ville de Caleys, JEHAN de Sho-
*F. Lincoln „ peye doyen de *Nicole, & RICHART Stury chevallier,
„ meſſages envoyez par le Roy noſtre Sire és parties de Pi-
„ cardie pour traittier de paix entre lui & ſon adverſaire de
„ France, & ayant plain povoir à ce qui s'enſuit. Avons
„ acordé & octroyé pour la partie de noſtredit ſeigneur, &
„ en ſes gens ſubgez & obeiſſans, aliez, & adherens, & aux
„ fortereſſes de ſondit adverſaire de France treves & abſti-
„ nence de guerres és païs d'entre les rivieres de Somme &
„ d'Oiſe, & la mer, & generalement ou païs de Picardie,
„ & de Pontieu, juſques au xv. de Juillet prochain venant
„ ſoleil levant. Et promettons & jurons en l'ame du Roy
„ noſtredit ſeigneur ſuſdit, que icelles treves & abſtinences
„ nous ferons tenir & garder par les gens, ſubgez & obeiſ-
„ ſans, alliez, & adherens du Roy noſtredit Seigneur ſans
„ enfraindre, & ſans faire ne venir encontre ſoit par voye
„ de marque de reprehenſailles, ou par quelconque autre
„ voye ou maniere que ce ſoit ; & reparer, retablir, & re-
„ mettre au premier eſtat tout ce qui ſeroit pris, fait ou
„ atenté au contraire durant le temps ſuſdit. En teſmoi-
„ gnance de ce nous avons plaquez nos ſeaulx à ceſte ſce-
„ dule. Donné à Caleys le xxix. jour de Juing mil trois
„ cens quatre ving & un.

Mardy ſecond jour de Juillet aſſemblaſmes à Leliguehen monſeigneur l'archeveſque de Roüen comme moyen, le conte de Braine, l'archediacre de Chaalons, maiſtre YVES Darien & moy pour le Roy, meſſire JEHAN Cobehen, BERTRANT Deſtapeton, capitaine de Guines, maiſtre JEHAN Sepoie doyen de Nicole, & meſſire RICHART Stury pour le roy d'Angleterre ; & faite la recommendation par monſeigneur de Roüen, & requeſte de bien proceder

Digitized by Google

&c. Nous offrisines proceder d'un costé & d'autre plainement &c. Mais je qui parlay requis restitution des choses prises le Dimanche devant des treves ; & cuidasmes que par caucion juratoire faire se deust,& prindrent les Anglois delay pour en parler au capitaine de Calcis. Aprés fut parlé & accordé des treves accordées jusques au xv. de Juillet, & mettre par lettre en seaulx pendans, & les povoirs d'une partie & d'autre encorporer,& du saufconduit pour le conte de Braine faire semblablement : puis les uns devant les autres jurasmes les treves dessusdites, & sur le livre. Et ainsi départismes.

LE Merquedy envoyerent les Anglois dessusdis, excepté messire Bertrant, lettres à nous, archevesque de Roüen, le conte de Braine, & moy, faisant mencion comme aucune restitution ne se feroit jusques par messire de Coucy & autres capitaines en seroit ordené, & sus le principal vousissiez proceder, & nous en declarer, car trop avoient demouré sans fruit &c. Les apporta un Anglois, qui ne savoit François. Repondu que monseigneur de Roüen n'estoit pas message du Roy, & le Conte & moy sans les autres ne povions rien faire.

Le Jeudy IIII. de Juillet fusmes d'accort que l'archediacre de Chaalons iroit à Paris dire l'estat d'Angleterre, des messages envoyez d'Angleterre &c. porta par memoire ; & ainsy fusmes d'accort de requerir monseigneur de Roüen, qu'il alast vers les Anglois pour trois choses. La premiere pour parler de la restitution comme dessus, la seconde pour les treves, & saufconduit fait sceller, la tierce pour monstrer que nous savions bien l'estat & mutacion d'Angleterre, & que le Conseil estoit mort ; & pour ce doubtions que eulx ne voulsissent proceder, tendant à fin de delay, pour faire venir greigneurs Seigneurs & avisez par le moyen conseil &c.

Le Vendredy v. de Juillet envoya monseigneur de Roüen Regnaudon à Calcis requerir les messages, qui venissent à Leliguehem, & que monseigneur de Roüen peût parler à eulx, rapporta qui seroit à saint Guidenet le samedy, &

Digitized by Google

monſeigneur de Roüen s'accorda de y aller, & nous l'y deiſmes qu'il tendiſt à reſtitucion, & ſi non par caucion aux mains des perſonnes, ſinon de tout *hinc & inde*, & au fort accordaſmes d'aſſembler Lundy ſus tout. Le Samedy partit monſeigneur l'Archeveſque, & ledit Vendredy bien tart vint Colart le chevaucheur de Paris, nous apporta lettre du Roy & de monſeigneur d'Anjou, qui nous mandoient que nonobſtant la reſtitucion nous procediſſions, ſi les Anglois avoient bonne volenté de proceder ſus le principal. Dimanche VII. de Juillet retourna Regnaudon de Calais, nous rapporta que les Anglois eſtoient d'accort d'aſſembler Mardy.

Mardy IX. de Juillet aſſemblaſmes à Lelinguehem, & y fu le capitaine de Calais: parlaſmes longuement de la reſtitucion, finalement fuſmes d'accort que les Anglois eſcriproient, & nous auſſi dedens la fin de Juillet; & ce ſeroit baillé ou envoyé à monſeigneur de Coucy, monſeigneur de Braine, monſeigneur de Raineval, & monſeigneur de Sempy, leſquelx quatre, trois ou deux d'eulx en devroient ordener dedens la fin de Aouſt, ſe reſtitucion ſe feroit pleniere, ou quelle: & ce que eulx ordonneroient ſeroit tenu: ainſy fu juré: & cependant le corps des perſonnes ſeroient reſtituez *hinc & inde* juſques au dit des eſleus: par ainſy que le maire de Boulongne jureroit faire ſon povoir de faire retourner ceulx de noſtre partie qui ſeroient reſtitués, ou cas que dit ſeroit que retourner devroient: & ainſi fu juré par les capitaines de Calais & de Guines de rendre leurs priſonniers ſe dit eſtoit.

Et aprés ce entraſmes ou principal. Si fiſt maiſtre JEHAN Sepoie la demande de tout ce qui fu baillé, & aïnſy fu baillé pour le roy JEHAN. Si fu repondu que point n'y entendrions: & pour ce fut recité le lendemain appointement de la ſouveraineté pour nous, du mariage du roi d'Angleterre à madame CATERINE, d'aliances & des offres faites ſur ce ſans declaracion quelle. Et aprés accorderent aſſez les Anglois que ainſi avoit eſté parlé, mais tout eſtoit mient par les proteſtations toûjours faites, & pour noſtre nouviau Roy, en diſant que l'offre ne ſouffriroit point; & que

au

Digitized by Google

au conſeil d'Angleterre jamais ne ſouffiroit, & encors nous dit oultre, que au mariage plus n'attendroient, ne puiſſance n'en avoient; & pour ce priſmes journée de y penſer ſur tout, & de y retourner un jour, tel que monſeigneur de Roüen feroit ſavoir. Et aprés ce il fu parlé de treves continuer; & ſur ce euſmes conſeil au ſeigneur de Clary & de Bé; & conſideré l'eſtat du païs, & tout fuſmes d'accort, & continuaſmes & juraſmes treves juſques au premier jour d'Aouſt ſoleil levant: & nous accorderent que meſſons ne merrien de maiſons n'enporteroient, ne arbre portant fruit ne couperoient. Et ſe fait eſtoit, reparer le feroient. Par ainſi furent les treves écrites à Liliguehem, & après à Bouloigne Jeudy onziéme jour de Juillet eſcripmes à nos Seigneurs tout ce que dit. Et parti pour ce Colart le chevaucheur.

Vendredy XII. de Juillet vint Aubert le chevaucheur, apporta lettres de l'Archeveſque, comme il plaiſoit à nos Seigneurs que nous continuiſſons treves juſques à XVI. jours: ce que fait avions.

Samedy XIII. de Juillet aſſemblaſmes, & ſe tindrent les Anglois fort, que nos offres eſtoient trop petites. Et pour ce nous convint parler, ſi deiſmes au lonc le droit du Roy en la nouvelle guerre, les demandes qu'il povoit faire, le tort des Anglois qui avoient failli, & ſi que ledit traittié de l'an LX. ne povoit eſtre accompli, concluant que par les Anglois avoit eſté refuſé & empeſchié ledit traittié. Et nientmoins comme nous renoncions à nos demandes par proteſtacions &c. & ſi offrions XX. dioceſes & trois ou quatre M. chaſteaux, & ce qui oncques ne fu au roy d'Angleterre &c. en concluant que nous nous mettions bien en raiſon, & offrions grans choſes, & dura longuement, & ſe débatirent pour les Anglois: mais prirent journée pour monſtrer que nos offres eſtoient captieuſes, mains ſouffiſantes, & trop petites au mardy enſuivant XV. de Juillet.

Lundy parti Aubert le meſſager, & par lui eſcripmes à nos Seigneurs.

Mardy XVI. aſſemblaſmes, & là fu le capitaine de Calais. Commença à parler maiſtre JEHAN Sepore, & aprés tantoſt continua ledit capitaine, & monſtra que ce que nous ofS.ſ.

frions estoit petit, & y avoit fortereſſes & pou y tenions, & ce que nous retenions estoit leurs, & avoient chasteaux pour nous y contraindre, en mõnstrant que en tout ce que nous baillions ne tenions rien cler, & concluant les offres petites. Et nous *contra* longuement. Si nous firent les Anglois par interval les deux demandes. La premiere se nous avions point de puissance ne voulenté de plus offrir, & ad ce respondisines que assez puissance avions & bonne voulenté de traittier & nous mettre à raison. La seconde se au fort nõus vouldrions retenir la Rochelle & Poitou. Ad ce ne voulsismes respondre, fors que les mains que nous pourrions, baudrions &c. Aprés se mirent à part les Anglois, & pour ce que monseigneur de Roüen avoit dit que le ressort estoit passé, au retour ledit Sepoie nous dit, & par maniere de conclusion, que le resort point ne tenoient passé, mes tout ce qui avoit esté fait au temps passé pour nient consideroient que par condicion, & que nostre foy estoit morte, & oultre que nos offres jamais n'accepteroient. Si monstrasmes que le ressort avoit esté passé &c. Mais les Anglois trop fort si tindrent.

Merquedy deliberasmes d'envoyer monseigneur de Roüen à Calais, mais il accorda d'aler aux Anglois; mais que je NICOLAS de Bayeux alasse avec luy, & pour ce y alay, & assemblasmes à Linguehem prés de Syeules, & monstray comme sus traittier de souveraineté jamais n'assembleroient nous seigneurs; & aussi comme c'estoit contre raison de dire tout nient, & qu'il sembloit que les Anglois vouloient tout rompre; allegué plusieurs raisons, en concluant que messeigneurs & compaignons jamais ne vouldroient, se nous n'avions octroy de la souveraineté. Et le Anglois *contra*: mais marchandoient que nous nous atreignissions, & par serement de plus offrir & grant chose, & parmy ce eulx parleroient à laditte souveraineté: & ce debati à nous rien attraindre. Si me dirent pour final, que sans mes compaignons rien ne me diroient, ne feroient, & fu monseigneur de Roüen chargé de savoir, se messeigneurs vouldroient assembler avec eux & quant.

Vendredy XIX. jour de Juillet vindrent monseigneur de Rai-

Digitized by Google

neval, & Gilles de Galois, auſquels nous deiſmes tout l'eſtat de la beſoigne, cheumes en acort de dire à monſeigneur de Roüen que ſamedy paſſé vouloient aſſembler. Ainſy le fis ſavoir aux Anglois, qui eſlirent à aſſembler au mardy XXII. de Juillet Et cependant fu eſcript par ſire Gilles à monſeigneur de Coucy & monſeigneur le Chancelier, que ils voulſiſſent venir juſques à Monſtreul, & au ſeigneur de Sempy qu'il veniſt; & ſi monſtraſmes au ſire de Raineval & Gilles toutes nos inſtrucions, & informaſmes de tout le fait.

Dimanche XXI. jour de Juillet bien tart retourna l'archediacre de Chaalons de Paris.

Lundy enſuite XXII. de Juillet parla à nous, & nous bailla certaines inſtrucions qu'il avoit apportées dont la teneur s'enſuit.

Memoire à l'eveſque de Bayeux, au ſeigneur de Coucy, au conte de Braine, & aux autres envoyez de par le Roy en Picardie, pour le traittier de la paix.

Que nonobſtant que les meſſages envoyez de la partie "des Anglois ne ſoient pas de ſi grant auctorité comme ceux "de par deça. "

Item. Que nonobſtant la diſcenſion d'Angleterre, le "Roy veut que ſeſdites gens procedent avec les Anglois "ſelon l'inſtruccion que autrefois leur a eſté baillée. "

Item. Que ou cas que les Anglois traitteront ſur le fait "principal, que les gens du Roy leur pourront offrir ce qu'ils "ont autrefois offert, tant ſur le principal, que ſur mariage. "

Item Leur pourront dire, que pour ce que autrefois leur "a eſté offert, que pour bien de paix encore leur offrons: com-"bien que ſe ce fut à faire de nouvel, on ne leur en offriroit en "pieces tant. Tres cher & amé frere ſoubs voſtre correction il "m'eſt avis que il ſeroit bon ajoûter à ceſt article, que l'offre "que autrefois leur fut faite, ce fu ſur l'eſperance du pour-"parlé, qui avoit eſté, du mariage faire entre le roy d'Angle-"terre, & l'une des ſœurs du Roy, lequel ne ſe peut faire de "preſent. Et pour ce leur offre l'en plus que on ne fiſt one-"ques mais. "

Digitized by Google

„ *Item.* Leur pourra l'en dire, que il le rapportent en An-
„ gleterre, & que en reviengnent à certain jour, & plus grant
„ Seigneur pour aller avant en la beſoigne.

„ *Item.* Ou cas que l'offre ne leur plairoit, & que ils di-
„ roient, que ſur cette offre ne vouldroient jamais retour-
„ ner, ne veut on point que on ſe muë plus avant: meſme-
„ ment que en ceſt cas ſe retourne y avoit, elle vendroit de
„ leur coſté.

„ *Item.* Que toutes ces choſes ſe facent, pourveu que les
„ Anglois confeſſeroient le reſſort & ſouveraineté, ainſi &
„ par telle maniere que autrefois ont fait.

„ Sur ce que l'archediacre de Chaalons a rapporté de
„ vers le Roy, de par ſes gens eſtant au traittié, & que ils
„ ont aprés eſcript, adviſé eſt par le Roy, noſſeigneurs ſes
„ Oncles, & le Conſeil en la maniere qui s'enſuit.

„ Premierement que les gens du Roy procedent en tout
„ ſelon la forme & teneur des inſtrucions qui leur ont eſté
„ baillées, tant en offres comme autres choſes, nonobſtant
„ choſes qui ſoient entrevenuës, & que il a rapportées pour-
„ veu que avant toute œuvre les meſſages d'Angleterre
„ confeſſent l'hommage, reſſort, & ſouveraineté en la ma-
„ niere que autrefois a eſté fait.

LOIS.

LE mardy XXIII. de Juillet audit lieu de Linguhem fuſ-
mes aſſemblez les meſſages tous de France & d'Angle-
terre, & aprés pluſieurs paroles, fuſmes d'acort que les An-
glois jureroient tout dire ce qui chargié leur eſtoit, tant de
ſouveraineté que de reſſort, que de ce a quoi ils ſe pourroient
reſtraindre de leur demande: & nous meſſages de France
jurerons ce à quoi nous nous pourrions hauſſer des offres
autrefois faites, & que l'ordre ſeroit tel, que premierement
les Anglois diroient & nous octroiroient le reſſort, & ſou-
veraineté, ainſi comme autrefois avoient fait: aprés nous
dirions nos offres: & derrier eulx diroient ce à quoi ils pour-
roient condeſcendre, & ainſi le juraſmes ſur les evangiles. Et
ce fait les Anglois firent leurs proteſtations devant trois ta-

Digitized by Google

bellions & plusieurs tesmoings, lesquelles ils baillerent par escript : & les protestacions faites, les tabellions & tesmoings partirent. Et aprés ce parmy les protestacions les Anglois offrirent par la bouche de maistre JEHAN Sepye de tenir tout ce que ils tenoient de present, & qui baillé leur seroit; & generaument tout ce qu'ils tendroient par deça la mer ou royaume de France, en la foy, hommage, ressort, & souveraineté du Roy CHARLES qui est à present, ses successeurs, & de la couronne de France, parmi bonnes modifications, & condicions contenues és protestacions.

Aprés ce pour nostre partie nous feismes en la presence desdits tabellions & tesmoings plusieurs protestacions, qui furent depuis baillées par écrit, & auxquelles je me rapporte, & en demandasmes instrument : & ce fait, partirent les tabellions & tesmoings. Et aprés ce feismes nos offres, oultre ce que autrefois avoit esté fait de tout ce que le Roy tenoit en Roergue & Angolesme. Aprés lesquelles choses les Anglois dirent que consideré le ressort qu'ils avoient laissé par protestacion, comme dit est, eulx n'avoient puissance, ne charge de rien laissier de tout ce qui leur avoit esté promis par le traitté de roy JEHAN; & par especial de Poitou & de Xaintonge, ne de rien de la duché de Guienne : & pour ce que autre chose ne povions faire, il fu parlé sur deux voyes, ou rapporter vers les Seigneurs de faire venir greigneurs Seigneurs, & graigneur puissance, & sur ce fu pris jour d'assembler le jeudy ensuite. Voir est que en la fin & sur nostre département, nous accordasmes & jurasmes prorogacions de treves jusques au IX. jour d'Aoust soleil levant.

Merquedy XXIIII. jour dudit mois escripmes ces choses par monseigneur de Raineval à monseigneur le Chancelier, & à monseigneur de Coucy; & si fusmes d'accort de les escrire au Roy & à Nosseigneurs.

Jeudy XXV. dudit mois fusmes tous audit lieu de Leulinghem, excepté le sire de Raineval qui s'en estoit alé, & le capitaine de Calais qui ne vint point; & là fut parlé en repliquant les uns aux autres sur toutes les choses dessusdites; & parla maistre Jehan Sepie, & vout reculer de ce qu'il

Digitized by Google

avoit offert le reſſort & la ſouveraineté : & je lui fis declarer ſi plainement & plus que oncques n'avoit fait, par maiſtre Jehan de Vranderez, comme par ledit inſtrument peut apparoir. Et oultre parlaſmes que greigneurs Seigneurs veniſſent, & que l'en priſt autre journée pour aſſembler ; & ne vouldrent oncques les Anglois prendre plus briefve journée que à la ſaint Martin d'iver, Et accordaſmes chacun de rapporter cependant vers Noſſeigneurs. Et lors parlaſmes de treves prendre longues & breves ; mais oncques les Anglois n'y vouldrent entendre ; & pour l'abſcence du capitaine de Calais preiſmes journée de raſſembler le ſamedy enſuivant.

Vendredy xxvi. Juillet partirent de Bouloigne l'archediacre de Chaalons & Gilles le Galois, à aler à Amiens devers monſeigneur le Chancelier & monſeigneur de Coucy, pour les adviſier de mettre pourviſion ſur le païs.

Du banc que je baillé ſeellé de mon ſeel.

Samedy xxvii. de Juillet à Lenlinghem fuſmes, & y vint le capitaine de Calais, & ne peuſmes rien plus profiter que devant eſt dit ; mais qui pis fu, declarerent les Anglois que ils ne ſe chargeroient point de faire venir aucuns des oncles du Roy : mais ſeulement ſe chargeroient de rapporter, & parler ſur le principal, & ſur treves longues de douze ans, & de retourner audit jour de la ſaint Martin, & de faire ſavoir le xx. jour d'Octobre quelles gens, de quel eſtat, & en quel nombre ils envoyeroient à la journée, afin que le Roy y puiſſe envoyer ſemblables : & ainſi le jurerent, & avec ce prinrent par eſcript ledit appointement ſaubs le ſeel de monſeigneur de Roüen, & ainſi départiſmes, & fuſmes d'acort d'eſtre vers le Roy mardy vi. jour d'Aouſt.

Et nota que maiſtre Yves a toutes les lettres cloſes qui nous furent envoyées du Roy & de nos ſeigneurs, & copie de toutes les lettres que nous envoyaſmes, & copie de toutes les inſtruccions, & ſi eſt chargé de faire inſtrument comme tabellion de la maniere comment les Anglois octroyent premierement le reſſort & ſouveraineté.

Item. Au ſire de Barquetes & au maire de Bouloigne nous

Digitized by Google

baillaſmes toutes les treves & abſtinences qui avoient eſté priſes en ce voyage ; & ſi les adviſaſmes de faire crier que les bonnes gens ſe retraiſſent, que leſdites treves faudroient le IX. jour d'Aouſt ſoleil levant.

Item. Nota que monſeigneur le conte de Braine emporta les raiſons que nous avions faittes & celles des Anglois ainſi touchant le fait de la reſtitucion des choſes priſes la veille de ſaint Jean dont nous eſtions à debat, & maiſtre Yves en emporta les lettres cloſes des Anglois touchant ce fait, que li furent baillées par monſeigneur de Roüen.

Et je eveſque de Bayeux, pour ce que je doye dire à Abbéville par le receveur general, que monſeigneur de Coucy, monſeigneur le Chancelier eſtoient partis de Amiens, prins mon chemin à aler avec monſeigneur de Roüen.

Memoire des offres qui ont eſté faites.

Et premierement en la grant aſſemblée qui fut à Bouloigne l'an LXXVII. le XXI. jour de Juin meſſeigneurs les archevêques de Roüen & de Ravane offrirent toutes les terres poſſidées par le Prince de la Garonne, & auſſi toutes les terres poſſidées de parti delà la Derdongne, & oultre de ce qui eſt par deça la Derdongne, encore furent offres baillées Bourc-liborne, ſaint Milion, & Chaſteillon Mais en recompenſacion de Calais, & de ce que le roy d'Angleterre tient à preſent en Picardie, veult le Roy retenir des choſes deſſus dites, Caours & Caërcin, & toutes les terres qui ſont entre l'Oſt & la Derdongne, & la cité de Montauban, & tout le païs qui eſt entre Voron & Taren, avec ce furent offert douze cens mille frans pour toutes les terres, droits &c. Et parmy certaines proteſtacions d'avoir reſſort, ſouveraineté, hommage de ce qui eſt deça la mer.

Item Mardy XXII. de May l'an quatre ving, aprés, ce que les Anglois orent offert & conſenti reſſort, ſouveraineté, hommage, & foy de tout par proteſtation de ladite ſouveraineté avoir, & que à nos autres drois & tort fait ne renoncerions, fors en cas de paix, ne à nos aliances &c. Oultre ce que deſſus eſt, meſſire Ernaut &c. offrit pluſieurs terres dont les Anglois vouldrent avoir par eſcript

Digitized by Google

copie, & monſeigneur de Roüen du conſentement de nous les bailla, & fu de ce faite cedule dont la teneur s'enſuit.

Oblationes &c. ultra alias dudum factas ſuper oblationibus terrarum.

Primo civitas & tota diœceſis Caturcenſis.

Item. Civitas Petragoricenſis & Sarlatenſis, & totam patriam Petragoricenſem.

Item. Civitates Ruthenenſem & Vvabrenſem, & totam patriam Ruthenenſem.

Item. Civitas Xantonenſis & patria Xantonenſis, quidquid eſt ultra la Tharente

Et pro matrimonio Dominæ CATHARINÆ *cum rege Angliæ civitas terra & totus comitatus Angoliſmenſis.*

Item. Pro terris retentis & non oblatis regi Angliæ fuerunt obligata pecunia, ut ſupra, XII. C. *millia Francorum.*

Et ſic de terris quæ antiquitus fuerunt regum Angliæ, rex Franciæ non retinet niſi patriam Lemovicenſem.

Pictavienſem, Alniſienſem, quæ eſt pars diœceſis Xantonenſis, in quo eſt villa de Rupelle. Retinetur & civitas & terra de Monte-Albano, ubi ſunt ſolum XV. *vel* XX. *parochiæ, inter quæ hactenus fuerunt de Comitatu Toloſano. Retinetur & comitatus de dioceſis Ambianenſis. Et propter quæ retenta, & in recompenſatione prædictorum per regem Franciæ offeruntur civitates Ruthenenſis & Vvabrenſis, & tota terra Ruthenenſis, civitas Tarbenſis & tota terra Bigoiræ. Retinet rex Angliæ inſuper Calleſim,* Guines *& terras circumvicinas, quæ alias ante tempus guerrarum non fuerunt de dominio regis Anglorum. Et ultra hæc offeruntur, ut dictum eſt, in pecunia* XII. C. *millia Francorum.*

Ex quibus poſtquam pax eſt facilibilis & facilis ad inveniendum.

Et oultre encore avoit le Roy voulu offrir &c. & de ce avoit povoir à part monſeigneur de la Riviere, monſeigneur le Preſident, & Jean le Mercier *ut in parva cedula continetur ſupra in folio.*

L'an de grace mil ccc. quatre vingt & trois le jour de Decembre en l'Egliſe de Lelinguehem aſſiſe entre Bouloigne & Calais, furent preſens meſſeigneurs les ducs de Berry,

Digitized by Google

Berry, & avec li meſſeigneurs le duc de Bretagne, & le conte de Flandres, l'eveſque de Laon, & pluſieurs autres du conſeil du Roy noſtre ſire, pour & ou nom de noſtredit Seigneur d'une part: & monſeigneur le duc de Lenclaſtre, le conte Darby, meſſire Jehan de Holland, l'eveſque de Hereſort, & pluſieurs autres du conſeil du roy d'Angleterre d'autre part, & ou nom dudit roy d'Angleterre. Et aprés ce que une chacune part ont montré ſon povoir, & firent pluſieurs proteſtacions, qui vouldront avoir toûjours pour repetées en chacune article & journée, que eulx parleroient enſemble, & leſquelles proteſtacions ont été autrefois baillées par eſcript audit jour. Et jours enſuivans ont été parlées pluſieurs choſes; & premierement furent faites de la partie d'Angleterre pluſieurs & grans demandes, & de la partie de France fu monſtré ladite demande eſtre deſraiſonnable, & neantmoins fu offert ou parlé d'aucunes choſes en cas de paix final, & au cas qui plairoit au Roy noſtre ſire, parmy ce que de tout que tenoit ou baillé ſeroit au roy d'Angleterre, foy & hommage, reſſort & ſouveraineté, demourroit & ſeroit du Roy noſtre ſire.

Item. Pour ce que de la partie d'Angleterre fu requis avoir & declairé eſtre pluſieurs modificacions ſur leſdits reſſorts & ſouveraineté, de la partie d'Angleterre furent baillée par eſcript pluſieurs parties ou eſcritures pour reſtraindre leſdits reſſort & ſouveraineté, & declarer leſdittes modificacions, ſi comme par la teneur deſdits articles peut apparoir.

Item. De la partie de France y furent faites aucunes reſponſes de bouche, & depuis baillée par eſcript, ſi comme contenu eſt en la fin d'un chacun article baillée de la partie d'Angleterre; & ſont leſdis articles & reſponſes ſignées de maiſtre Jehan Tabary ſecretaire du Roy noſtre ſire, & en chacune partie copie.

Item. Fu parlé des alliez, adherens, & bienveillans d'une partie & d'autre eſtre compris au fait principal de la paix, & en tout le traittié.

Item. Fu parlé que pour mieux accomplir les choſes dont parlé avoit eſté, bon ſeroit d'avoir treves generaulx entre-

Digitized by Google

les parties, ſubgez & alliez, à durer juſques à la chandeleur qui ſera l'an quatre ving cinq.

Item. Pour ce que aucun ne ſe fit fort de ſes alliez, parlé fu que chacun reſcriproit à ſon allié, pour avoir le conſentement & plaine volenté de ſes alliez dedans le jour qui fu prins pour raſſembler, comme dit ſera cy-aprés.

Item. Pour ovier aux inconveniens, qui pourroient venir, ce que Dieu ne veille, fu parlé entre leſdis Seigneurs de pluſieurs choſes, & par eſpecial d'aucunes terres particuliers & en certain païs, & leſquelles furent accordées & ſeellées, ſi comme par la teneur deſdittes terres ſeellées, comme dit eſt, pourra apparoir, à durer par certains païs & tems, ſi comme plus plainement eſt declaré es lettres ſur ce faites.

Item. Fu parlé que tout ſeroit mis par eſcript; & pour ce que parlé fu que choſe dicte ou parlée d'une partie ou d'autre ne tournât à prejudice, fu parlé oultre que chacune partie retourneroit vers ſon Seigneur pour ſavoir ſa volenté ſur toutes les choſes deſſus dittes, dependantes & appartenantes, & generalment ſur tout ce qui pourroit venir ou valoir à fin principal de bonne paix.

Item. Fu parlé que chacun deſdits ducs biens aviſé, bien conſeillé, retourneroient au premier jour de Juing prochain venant & au lieu deſſus dit, & amerroit chacun avec li ceulx qui mieulx li plaira, par ſpecial. Se faire ſe peut, ledit monſeigneur de Berry amerra avec li le duc de Bourgoigne ſon frere, & autre tels qu'il vouldra, & ledit de Lanclaſt amerra auſſi ſon frere le conte de Bouginghem, & tielx autres qu'il li plaira.

Item. Que chacune partie apportera bon pouvoir pour traittier, & retournera aviſé & bien conſeillé pour proceder au parfait de la beſongne, ainſi que mieulx ſe pourra faire à l'onneur de Dieu.

Digitized by Google

COPIE DE CE QUI FUT FAIT AU traittié à Bouloigne en Juillet l'an quatre-vingt-quatre, ouquel furent noſſeigneurs les ducs de Berry & de Bourgogne, & pluſieurs autres.

Nota. QUE Mercredy xx. de Juillet quatre vingt & quatre meſſire Pierre Loup de Harala, & maiſtre Pierre Loup docteur en decret, parti de Paris, vint à Bouloigne Jeudy xxviii. maiſtre Yves xxxi. & nos Seigneurs Mercredy & Jeudy, & le Cardinal Vendredy v. d'Aouſt, Samedy partirent par conſeil meſſire Parceval de Collonge, G. de Meaſet, G. de la Tremoille, & N. Paynel chevalier, alerent à Calais faire trois choſes, querir ſaufconduit pour tous nos Seigneurs, & conſeil, & autres non nommez au premier pour les Eſcos ou Eſpaignos venir jurer les ſaufconduis, parler de jour & place pour aſſembler les conſaulx, & ſur ce orent inſtruction & cedule du ſerment, dont la teneur aprés s'enſuit.

Vous jurez ſur les ſaints evangiles de Dieu corporellement touchées par la foy de voſtre corps & par honneur de chevallier, que bien & loyamment, ceſſant toute fraude & mal engin, vous tendrez & ferez tenir entierement les ſaufconduis donnez par voſtre ſeigneur le roy d'Angleterre & par vous à meſſeigneurs les ducs de Berry & de Bourgogne & aux autres gens du roy de France, commis ſur le fait du traittié de la paix entre leſdis Roys pour eulx & pour leurs gens & bien, ſelon les fourmes deſdis ſaufconduis, ſans faire ne ſouffrir eſtre fait par vous ne par autres pour quelconque cauſe ou occaſion que ce ſoit aucune choſe au contraire, & ſe aucuns d'eulx qui ſont compris en eſpecial ou en general eſdis ſaufconduis, ou aucuns de leurs familiers ou biens eſtoient pris ou arreſtez durant le tems deſdis ſaufconduis par les ſubjez,

Digitized by Google

„ amis, ou alliez dudit roy d'Angleterre ou par les voſtres,
„ vous le ferez délivrer; & generalement ferez tout reparer
„ & mettre au premier eſtat ce qui auroit eſté fait au con-
„ traire; ne pour quelconque choſe aucune, ou qui puiſſe
„ avenir, ne ſera que leſdis ſaufconduis vous ne faciez te-
„ nir & fairez tenir ſelon leur fourme & teneur. Et ſe à voſtre
„ cognoiſſance vient que l'en voulſit faire le contraire, vous
„ en aviſerez meſdis ſeigneurs de Berry & de Bourgoigne,
„ & les autres à qui leſdis ſaufconduis ont eſté donnez, ſi
„ à temps qu'ils y puiſſent pourveoir à leur ſeureté; & ou
„ cas que aucuns feroient au contraire, vous ſerez partie
„ avec noſdis Seigneurs de Berry & de Bourgongne contre
„ ceulx qui ce auront fait. Et ainſi le promettez vous au
„ nom de voſtre Seigneur, ou en vos propres noms par la foy
„ de vôtre corps; & y obligiez vous, vos biens preſens & à
„ venir; & ſemblable ſerement faites de tenir vos ſaufcon-
„ duis, que donrez aux meſſages des roys de Caſtelle &
„ d'Eſcoce.

Samedi vendrent les Eſcos, Dimanche VII. d'Aouſt par-lerent à nos ſeigneurs, dirent premierement comme eſtoient venus à plain povoir de parler du traittié de paix final, ſi non de treves, ſi non comme nous nous gouvernerons en la guerre. Et oultre dirent quatre poins. Le premier comme nous avions failli à l'alliance en deux point: le premier en ce que guerre ouverte en Eſcoce comme notoire eſtoit, nous devions faire guerre de noſtre povoir: le ſecond comme nous avions pris treves ſans eulx: le troiſiéme comme contre les convenances parlée à Orliens, & aprés confirmées & jurées par maiſtre Jo. Freſnel nous n'avions pas envoyé mil hommes d'armes chevalliers & Eſcuiers, nul harnois, & XL. mil frans, comme tenus y eſtions par la promeſſe dont auroient eu grand dommage: requeroient eſtre amandé & proviſion pour le tems à venir, & quelle ſeureté pourroient avoir. Reſpondu fu par le conſeil, par la bouche du preſident, que le cardinal de Glaſco avoit un m. avoient eſte à Paris requerre aide pour les treves qui failloient, dit li fu que plus ne s'en poroit faire, que de mil &c. comme en la convenance faite par Freſnel, & par ce le Roy n'eſtoit plus

Digitized by Google

tenu de faire guerre en Angleterre contre ſon povoir ; & ladite aide n'avoit point eſté faite par les treves ſurvenuës ; & quans aux trieves priſes, rien n'eſtoit mal fait appart, car les Eſcos eſtoient comprins comme nous, s'il leur plaiſoit, & pour ce envoyez meſſages pour ſçavoir leur volenté & accort par le duc de Lanclaſtre : cependant riens ne ſe feroit de guerre, ſe mal a eſté fait, ce n'eſt pas par la coulpe du Roy, mais la faute des Anglois, qui tindrent les meſſages trop ; & montrer oultre comme le Roy avoit fait ſon devoir, & nos Seigneurs ne onques ſeurſeis n'avoient guerre contre Eſcos : mes *unde econtra*, & auſſi avions eu tousjours guerre, & n'avoient pas fait les Eſcos guerre, concluant que tout avons bien fait, & au ſurplus offrir de bien fere &c.

Lundy VIII. d'Aouſt retournerent ceulx qui eſtoient alez à Calais, vindrent avec eulx quatre chevalliers Anglois, meſſire RICHART Beulle, ODE de Granſſon, & autres deux, dirent comment les Anglois avoient juré ſelon la fourme, apporterent leur ſaufconduis, & un general pour les alliez, dirent que les Anglois requirent le fauf conduit du Roy eſtre prorogué juſques au XV. d'Octobre ; raconterent avoir veu pluſieurs lieux pour aſſembler &c. Et les Anglois apporterent ſaufconduit general pour les Eſcos & Caſtellans, où eſtoit ſeul contenu pour ceux que l'en voudroit amener de quelconques païs & nacion &c. Et ſi n'eſtoit pas la clauſe nonobſtant quelconques choſes faites ou à faire en la fin, comme au noſtre &c. nonobſtant ce jurerent nos ſeigneurs les Ducs ſeulement ſelon la fourme de la clauſe, & fu dit qu'il convenoit reparoir ſaufconduis pour les Eſcos & Caſtellans, & fere comme le noſtre. Si requirent que l'envoya à Calais fere noſtre reſponſe ; & de ce fu chargez deux chevalliers, dont fu l'un meſſire Guichart pour requerre ſaufconduis pour Eſpagnos & Eſcos : dirent que l'en eſtions d'accort d'aſſembler les conſaulx, non pas les ſeigneurs premierement ; & à Marquiſe, non pas à Suihent. Et mercredi X. de ce mois de Aouſt octroyé fut ſaufconduit à meſſire Jehan de Beauchamp capitaine de Calais au ſeigneur de ſaint Vvalier &c. & furent renvoyez de Calais meſſages dire noſtre ſaufconduit bon, cellui des Eſpagnos & Eſcos fault re-

Digitized by Google

faire nous avions juré. *Item*. Qu'il vaille autant dire bienveillant comme alliez. *Item*. Que l'en envoyera au Roy qu'il alonge le saufconduit jusques au xv. d'Octobre. *Item* Que nous assemblons à Marquise & mercredy, se nous avons le saufconduit pour Escos & Espaignos. *Nota*. Que les Anglois requerent les messages du roy de Navarre & de * Gault fussent en saufconduit. Et mercredy matin furent leuës les lettres ou copie de monseigneur le duc de Bretaigne faisant mencion du département monseigneur de Berry & du duc de Lanclastre, & autres des consaulx des Roys ; & après conseillé comme l'en y entreroit en traittié. Ou cas que les Anglois vendroient, fut conclus que povoirs seroient demandez à veoir, & aprés faite mencion de département, & comme nous avons fait venir nos alliez prés de Veir, comme ou fait des alliez l'en procedera. Car en nostre fait est assez procedé & esboché &c.

* F. Gand.

Audit jour au soir retournerent messire Guichart & N. Paynel : rapporterent comme avoient tout fait ce que chargé leur fu, & que les Anglois estoient d'accort d'assembler vendredi ou samedi à Vvisent ou à Lelinguehem, non pas à Marquise : car c'estoit une lieuë plus prés de nous ; & que les consaulx de France & d'Angleterre assemblassent sens ceulx des alliez ; & lors diroient aucunes choses pourquoi ne donnoient saufconduit aux alliez : amerent aussi messire Ode de Grancon & autres chevalliers Anglois, qui dirent en creance comme dessus. Aprés fut conseillé, conclu & respondu que samedy à Lelinguehem les consaulx des Roys, sans les alliez, s'assembleroient, & que l'en dit bien des raisons pourquoi l'on ne devoit pas donner saufconduit aux Gantois ; & y avoit plusieurs raisons & peril que s'en pourroient ensuir ; ne n'estoit pas fait de voulenté, nonobstant l'opinion de l'evesque de Bayeux.

Samedy xiii. jour d'Aoust fusmes assemblez à Lelinguehem les consaulx des Roys ; & pour sur ce qui fut conseillé, nous parlasmes plusieurs raisons que les Gantois ny deussent estre pour honneur, prouffit & bonne exemple, & perils qui s'en pourroient ensuir ; & finablement partismes par trois conclusions que nous baillerent le Anglois, ou que

Digitized by Google

nuls de nos alliez y fuſſent ou par ſaufconduit general ou par eſpecial tous nommez ; & combien que nous debâtiſſions tous au contraire, neanmoins jour pris pour pourſuir le mardy aprés, & rapporter voulenté de nos ſeigneurs, par ſpecial que les Anglois euſſent mis que les Gantois n'y fuſſent point, mais nos autres alliez, bien rapport fut fait.

Dimanche XIIII. d'Aouſt fut conſeillé que nous retourniſſions, tendiſſions que les Gantois n'y fuſſent, mais que tous nos alliez y fuſſent par ſaufconduit exprez, & nos povoirs veus, & fut dit que nous euſſions nos povoirs & de nos alliez, & les portiſſions, ou copie. Ainſi fut fait.

Mardi XVI. d'Aouſt aſſemblaſmes, tendirent les Anglois que nous traitiſſions ſens nos alliez ; & par pluſieurs raiſons. Premierement, c'eſt le principal, & les alliez fuiront leur mal, les trouveront trop d'empeſchemens, le quart nous pourrions encore eſtre moyens, deffendu fut de non pour l'appointement, pour honneur, pour confiance, pour ce que ainſi le nous ait fait, pour ce que ainſi ſommes obligez, pour ce que par pluſieurs pourront mieulx eſtre conſeillez que par pou, reſpondu &c. & pluſieurs alteracions, & finablement voulmes ſavoir ſe les Anglois vouldroient traittier en ce lieu avec alliez, & ſe leurs alliez avoient puiſſance de traitter comme nous & les noſtres. Et pour ce montraſmes nos povoirs & de nos alliez. Et ceulx nous demanderent ſe nous vouldrions reparer les grands attentats, & traiter avec alliez. Sur ce jour pris à vendredy. Et nota que fort fut parlé contre leſdis Eſcos, que eulx avoient pris treves ſans nous pris à traitter au pleint à Doubvre, & que oncque l'en avoit traittié à eulx de paix, ne de treve, fors là en Angleterre &c. & largement fut rapporté mercredy dix ſeptiéme d'Aouſt. Jeudi XVIII. d'Aouſt fut déliberé que nous reſponderions clerement au premier avis, & aux deux autres par raiſon, & à chacun ſelon ſon eſtat : mais nous pourſuirons que les Anglois repondiſſent premierement.

Vendredi aſſemblaſmes à Lelinguehem, pourſuiſmes que les Anglois reſpondiſſent. Reſpondirent & dirent que leurs alliez avoient bon povoir : mais ne les avoient pas apportez ; mais bien le leur. Car quant l'on traitteroit d'eulx qui ſeroit

Digitized by Google

en cas de paix final, lors en enſeigneroient, non devant eſtoit beſoing aux Caſtellans : eſtoient prés de traittier. Le duc de Lanclaſtre eſtoit preſent ; & outre ſouffiſoit leur povoir, quant Eſcos vouloient aſſembler avec nos ſeigneurs, & lors leurs reſpondroient, & dirent choſes ſecretes, que les conſaulx ne povoient ſavoir autrement, ne vouldront reſpondre, combien que fort pourſuis. Si reſpondiſmes par eux requis ainſi que en chargé fu, en concluant que clerement & ſouffiſament reſpondrions, requerant que ainſi feiſſent : mais pour neant, & nous vouldrent charger de rapporter ſeulement, ſe nos ſeigneurs vouldroient aſſembler ou non, & reſcripre par ce. Si debatiſmes &c. comme deſſus, & finablement jour pris à mardi enſuivent & rapporter.

Dimanche environ veſpres vindrent à Bouloigne meſſire Thomas de Parſy, Ode de Grancon, & le Caucune de Roberſac : apporterent lettres des ducs de Lanclaſtre, & conte de Bourguiguehem dont la teneur s'enſuit.

„ TRés-hauts & trés-puiſſans princes & nos trés-chers &
„ amez couſins, nous penſons comment vous avez bien
„ memoire qu'au premier jour de Juing derrain paſſé les
„ commiſſaires d'une part & d'autre devoient aſſembler
„ pour proceder ou traittié de paix a doncque commencié,
„ ſelon ce que appartiendroit & la nature de la beſoigne le
„ requeroit : depuis lequel jour nous vous avons longue-
„ ment attendus tant par delà comme par deçà la mer,
„ comme vous bien ſavez. Et neantmoins pour le grant bien
„ de paix, nous l'avons toûjours pris en patience, comment
„ que ſelon la commune opinion du monde, & a eſté en par-
„ tie contre l'honneur du Roy noſtre ſire & de nous. Et de-
„ puis vous venez en ceſtes parties à inſtance & plaiſirs de
„ vous, nous fuſmes aſſentus encontre les aviſemens de nos
„ conſeils, & contre la fourme accouſtumée devant ces heu-
„ res en ſemblable traittié, que les conſeillers de Ambedeux
„ nos parties ſe devront premierement encontre pour par-
„ ler de certaines choſes preambules audit traitié, leſquielx
„ ont eſté maintenant aſſemblez à trois journées, & qu'elle
„ finit, ou effet en ſoit enſuis. Nous penſons que vous eſtes

aſſez

assez prés par relacion de vos conseillers avant dis : mais " par special nous merveillons que à la journée de Venredi " derrain passé, là où nos conseillers ont plainement parlé " du fait d'Espaigne, & aussi du fait d'Escoce, si avant com " me ils ont pût, ou que nous povons bonnement vous fai- " re savoir devant nos premieres assemblées, & ce pour cer- " taines causes, qu'elles nous vous déclairerons à nos as- " semblées avant dittes, vosdits conseillers ne se veullent " chargier de rapporter à vous ce qui leur estoit dit de par " nous touchant ledit fait d'Escoce, s'il le vous plairoit, ou " non mie. En quelle chose faisant, il nous semble que at- " tenduë les matieres avant dittes, ils faisoient mais que " poy de honneur à vous. Et ainsi est entreprise journée à " mardy prochain venant, pour rapporter les voulentez de " vous & de nous comment il seroit de proceder en avant " sur le fait dudit traittié. Pourquoi trés-chers & amez cou- " sins, vous plaist considerer & chargier deuëment les cho- " ses avant dittes ; & nous signifier en escript par nos che- " valiers porteurs de cestes vos voulentez touchant nosdites " assemblées personnelles ; & que soit si presentes comme " homme pourra bonnement : car feurement nous pensons " que ce sera expedient & besoignable, ne il ne nous sem- " ble proufitable au besoigne principal de nous ouvrir plus " avant à vosdits conseillers devant nos dictes assemblées, " Trés-hauts & trés-puissans princes & nos trés-chers amez " cousins nostre Seigneur Dieux vous ait en sa très sainte " garde. Escript de Calais sous nostre seaulx le 22. jour " d'Aoust. "

Le Duc de Lancastre & Le Conte de Bukinguehem.

A nos trés-hauls & puissans princes & nos trés chers amez cousins, les ducs de Berry & de Bourgongne.

Et alors fu déliberé que l'en auroit avis sur les lettres, & que l'en vaudroit lettres au Anglois, faisant mencion que reponses seroient envoyées par nos chevalliers : & le-

Digitized by Google

lundi fu déliberé & réponſe faite par écrit ; & furent chargez monſieur de Reneval, N. Paynel, G. de Marſei de porter la reſponſe dont la teneur s'enſuit.

„ TRés hauls & trés-puiſſans princes & nos trés-chers
„ amez couſins, vos lettres que nous receuſmes hier
„ au ſoir tant par vos chevalliers, comme par ceulx vous
„ ont eſcript, contenant en ſubſtance, que puis le premier
„ jour de Juing, que les commiſſaires d'une part & d'autre
„ ſe devoient aſſembler pour proceder au traittié de la paix,
„ vous nous avez longuement attendus delà & deçà la mer;
„ & que depuis nos venuës, à noſtre inſtance & pour noſtre
„ plaiſir vous vous eſtes aſſentus contre les avis de vos con-
„ ſaulx, à ce que les conſeillers d'une part & d'autre ſe aſ-
„ ſemblaſſent premierement pour parler d'aucunes choſes
„ prealables au traittié contre la fourme de la paix accouſ-
„ tumée en ſemblable traittié, & qu'il ont ja aſſemblé par
„ trois journées, dont vous penſez que nous povons aſſez
„ ſavoir quel frui s'en eſt enſuy : & auſſi que le conſeil de
„ monſeigneur le Roy, qui fu aſſemblé vendredi derrain
„ avec le conſeil de voſtre partie, ne ſe veut chargier de
„ nous rapporter ce que voſtredit conſeil leur avoit reſpon-
„ du ſur le fait d'Eſcoce : & oultre que nous vous vueillons
„ ſignifier par eſcript nos voulentez ſur nos aſſemblées per-
„ ſonnelles. Trés chers & trés amez couſins nous tenons
„ que vous beau couſin de Lanclaſtre éſtes bien recors, que
„ la journée dudit premier jour de Juing fu à voſtre inſtan-
„ ce eſloignée juſques au XII. jour dudit mois, pour ce ſi
„ comme vous diſiez que vous deviez eſtre au parlement
„ lors tenu par le roy d'Angleterre à Saleſbur, ſi ques vous
„ ne povez bonnement eſtre audit premier jour de Juing par
„ deçà : & depuis pour pluſieurs occupacions que je duc de
„ Berry ay euës es parties de la Languedoc, où je m'eſtois
„ tranſporté pour pourveoir à la ſeurté du païs, & auſſi du
„ païs de Guienne ; deſquels monſeigneur le Roy m'a bail-
„ lé la charge & le gouvernement ; & eſquels païs les gens
„ de voſtre patrie n'ont tenu, ne voulu tenir, ne encore
„ tiennent aucunes trieves : pour quoi convint que je y de-

Digitized by Google

mouraſſe plus longuement que je ne penſoie, fu ladite " journée proroguée juſques à la Magdeléne, lendemain " de laquelle furent pluſieurs du conſeil de monſeigneur " le Roy à Bouloigne; & nous deux y veniſmes aſſez toſt " aprés. Et auſſi vous ſavez que les meſſages de noſtre couſin " d'Eſcoce noſtre allié, devoient avoir ſaufconduit pour eſtre " à ladite journée: lequel n'ont pu avoir, & par ce n'ont pu " venir juſques nagueres par deçà, où ils ſont venus en " grant peril de leurs perſonnes par defaut dudit conduit. " Quant eſt de ce que vos dittes lettres contiennent, que " vous eſtes aſſentus à l'aſſemblée des conſaulx contre la " fourme accouſtumée: nous ſommes biens recors que ainſi " a eſté fait autrefois: car ſi comme vous ſavez les con- " ſaulx d'une part & d'autre furent aſſemblez avant noſ- " tre aſſemblée perſonnelle par pluſieurs fois en divers lieux, " c'eſt aſſavoir à ſaint Ynglenert, à Bouloigne & autre part: " ſi nous ſemble que ce n'eſt pas contre, mais eſt ſelon la " fourme accouſtumé; & ſe petit fruit s'en eſt enſuy, il ſem- " ble que ce n'a pas tenu en nous; car ſi vous euſſiez envo- " yé les ſaufconduis pour nos alliez, & vos gens euſſent reſ- " pondu plainement ſur le fait d'Eſcoce, comme le conſeil " de monſeigneur le Roy a reſpondu clerement aux deman- " des qu'ils leurs ont faites de voſtre part, ce euſt eſté grant " avancement en la beſogne: & vous devez bien ſavoir que " noſtre entencion a touſjours eſté, & eſt que nos alliez " fuſſent comprins en noſtre traittié, & que l'en parlaſt de " leur fait ſi avant comme du fait de monſeigneur. Et quant " eſt de ce que vous dittes, que le conſeil de monſeigneur " ne ſe veut chargier de nous rapporter les reſponſes que " vos gens leur firent ſur les faits d'Eſpagne & d'Eſcoce; " vueillez ſavoir que il nous ont rapporté, que ils s'en char- " gerent: & certainement ils ont fait relacion de tout ce " que voſdittes gens leur reſpondirent pour en rapporter " noſtre volenté à la journée mardi prochain. Et quant eſt " de nos aſſemblées perſonnelles, faites nous avoir les ſauf- " conduis pour noſdits aliez, & reſpondre clerement aux " demandes que le conſeil de monſeigneur ont faites, com- " me ils ont reſpondu à celles du conſeil de voſtre partie, "

Digitized by Google

„ & par eſpecial ſur le fait d'Eſcoce : laquelle choſe nous „ ſemble raiſonnable pour pluſieurs raiſons, que le conſeil „ de monſeigneur nous ont rapporté qu'ils ont dittes aux „ gens de voſtre conſeil, leſqueles nous penſons que ils „ vous ont rapportées auſſi, & leſquelles ne recitons pas „ pour cauſe de briefveté. Nous procederons en oultre en „ cette beſoigne ſi avant comme il appartiendra, & tant que „ nous mettrons tousjours Dieu & raiſon de noſtre part. „ Trés haults & puiſſans princes & nos tres chers & amez „ couſins, noſtre Seigneur vous ait en ſa trés ſainte garde. „ Eſcript à Bouloigne le xxii. jour d'Aouſt.

Les Ducs de Berry & de Bourgongne.

A trés haults & puiſſans princes & à nos trés chers & amez couſins le duc de Lenclaſtre, & le conte de Bukynguehem.

Et partirent lundi aprés-diſner, retournerent mardi aprés veſpres, dirent que la journée ne ſe povoit tenir, mais que les Anglois envoieroient de leurs conſaulx vers nos ſeigneurs à Bouloigne, & lors ſeroit parlé de raſſembler jeudi ou vendredi, & ſur ce apporterent lettres. Et nota que des lettres de creance apportées par monſeigneur Eude, & de ce que lui fu ouvert, & par meſſire Thomas de Parſy; & que meſſire G. porta auſſi lettres de creance, & que tout fut dit au conſeil.

Mercredi xxiiii. d'Aouſt vindrent meſſire Thomas Parſy, maiſtre Vvatier Scarlaire, le juge de Bourdeaux & autres apporterent lettres de creance, & faiſant mencion que eulx eſtoient envoyez pour reſpondre aux lettres. Dirent à part à noſdits ſeigneurs leur creance, laquelle nos ſeigneurs rapporterent au conſeil: & en effet parlerent au long de juſſifier leurs lettres, & que les noſtres ne ſouffiſoient par les raiſons autrefois dittes : en adjoutant premierement que oncque n'avoit eſté parlé que les alliez veniſſent, n'oncques n'avoit eſté dit que les Eſcos euſſent ſaufconduit, n'oncques à la requeſte du Duc le terme ne fu eſloigné du premier jour de Juing, mais par meſſire Guichart, ou nom

Digitized by Google

de monſeigneur de Berry &c. Si fu en conſeil & conclu, que l'en reſponderoit que nos ſeigneurs envoyeroient de leur conſeil auſſi à Calais pour reſpondre : & furent ordonnez monſeigneur le conte de Sancere, le preſident Rayneval &c. Et aprés leur fu reſpondu aux Anglois, & journée priſe d'aſſembler leurs conſaulx à Lilinguehem.

Jeudi xxv. d'Aouſt vindrent le chancelier du roy des Romains, & pluſieurs autres Allemans : parlerent à noſſeigneurs ; & n'y fu point ; mais je fu à la reſponſe faite, où fut recité que eulx avoient demandé & requis, c'eſt aſſavoir, que eulx avoient envoyé noſſeigneurs à paix en monſtrans les biens & inconveniens &c. Secondement avoit requis que je .... toutes dilacions & frivoles noſſeigneurs y voulſiſſent entendre. Tiercement comme eulx ſe offroient eſtre moyens; & plus l'empereur, s'il plaiſoit à noſſeigneurs, y vendroit. Et aprés auſſi avoient parlé que le roy des Romains verroit voulentier le roy & noſſeigneurs, & que ce pourroit eſtre trés grant bien. Et pour ce requeroient que lieu & jour fuſt pris, & qui pleuſt à bailler par eſcript ſur quoi eulx avoient à parler : ainſi que le roy des Romains veniſt, adviſé reſpondu fu par le conſeil de noſſeigneurs ; & lors fu que noſſeigneurs mercieroient le Roy de ſa bonne voulenté, & de ce qu'il les avoit envoyez. Secondement fu dit la bonne voulenté & raiſonnable que le roy & noſſeigneurs avoient en la paix, & comment s'en eſtoient mis en leur devoir, comme l'on y avoit plainement procedé. Et fu dit que appart aprés ſouper monſeigneur le Cardinal les informeroit, afin que eulx ne fuſſent delaiez. Fu aprés montré comme il plaiſoit au roy & à noſſeigneurs que eulx fuſſent mediateurs : autrefois l'avions offert de tout le vouloir de eulx plus pour la confiance, pour leur ſens, pour l'aliance, & lignage &c. Et aprés de l'aſſemblée qui deuſt eſtre ſamedi de nous & les Anglois fuſt touché, afin que ils y fuſſent, & de l'aſſemblée du roy des Romains; fu mis en leur deliberacion de prendre le jour preſent en enchier qu'ils partiſſent, prindrent d'attendre, puis eurent congié; & leur furent baillé deux chevalliers & deux ſergens d'armes pour aller à Calais, & leur fu dit que point n'entraſſent.

Digitized by Google

„ JEhan &c. A tous ceulx &c. ſavoir faiſons que nous a-
„ vons voulu, accordé, & promis, par vertu du povoir
„ eſpecial que nous avons de monſeigneur le Roy à nos
„ couſins le duc de Lanclaſtre & le conte de Bukyngue-
„ hem, & par la teneur de ces lettres permettons & accor-
„ dons que la fortereſſe de la ville & les habitans de Gand
„ & les fors qui ſe tiennent à preſent pour eulx, & les habi-
„ tans d'iceulx, & autres qui à preſent tiennent leur parti,
„ ſeront & demoureront en bonne & loyal ſeurté, ſans frau-
„ de & ſans mal engin, cele que monſeigneur le Roy, ne
„ noſtre trés chier frere le duc de Bourgongne, conte de
„ Flandre, duquel nous nous faiſons fort en ceſte partie, ne
„ ferons ou ferons fere par eulx, ne par leurs ſubgez ou aul-
„ tre à ladite fortereſſe, ville, ou habitans de Gand, ne
„ aux autres fortereſſes qui ſe tiennent à preſent pour eulx,
„ ne aux habitans d'iceulx, ne autres qui à preſent tien-
„ nent leur parti, comme dit eſt, grief ou dommage quel-
„ conques en corps ou en bien par voye de fait ou autre-
„ ment, juſques au premier jour de May prochain venant.
„ Parmi ce toutes voyes que iceulx habitans & autres deſ-
„ ſus nommez ne mettrons empeſchement, ne feront cho-
„ ſe pourquoi noſtredit frere de Bourgongne & les gens
„ d'egliſe, chevalliers, eſcuiers & autres ſes ſubgez ne
„ joïſſent à plain de leurs rentes & revenus, qu'ils ont ou
„ païs de Flandres ou dehors de ladite ville de Gand, &
„ auſſi ne entreront leſdits habitans ou autres deſſus nom-
„ mez és chaſteaux, villes fermées, ou fortereſſes de l'o-
„ béiſſance de noſtredit frere durant ledit temps, ſe n'eſt
„ pas licence ou congié de noſtredit frere, ou de ſes gens,
„ ou officiers ayant puiſſance de par lui à ce & oultre pro-
„ mettons comme devant, que nous ferons que monſeigneur
„ le Roy aura les choſes agreables, & ratifiera & confer-
„ mera nos preſentes lettres par les ſiennes. En teſmoing
„ &c.

Digitized by Google

C'eſt le fait du traittié recommencié en l'an ccc. *quatre-vingt & cinq.*

Premierement lundy xvii. jour d'Avril cellui an aprés Paſques vindrent à Bouloigné ſur la mer l'eveſque de Bayeux nommé meſſire Nicol. du Bos, & meſſire Arnault de Corbie premier preſident de parlement, qui envoyez y eſtoient par le Roy pour ledit traittié; & là orent reſponſe du fait d'un chevaucheur qu'ils avoient devers les Anglois; & tantoſt reſcriprent auxdits Anglois à Calais, & y envoyerent deux eſcuyers, qui prindrent le ſerement pour le ſaufconduit. Et le mardi enſuivant xviii. jour dudit mois les Anglois leur envoyerent ſemblablement lettres & deux eſcuiers, auxquelx ils jurerent pour le ſaufconduit.

Item. Ledit mardi vindrent à Bouloigne le ſeigneur de Reneval, meſſire Ancel de Salins, ſeigneur de Montferrand, conſeillers & maiſtre Yves Darien ſecretaire du roy: & bailla ledit maiſtre Yves auxdits eveſque & preſident unes lettres à eulx envoyées par le duc de Bourgongne.

Item. Le mercredi enſuivant xix. jour dudit mois d'Avril aſſemblerent tous leſdits meſſages du Roy avec les Anglois; & la fu le ſire de Sempy: & y furent pour les Anglois l'eveſque de Herefort, meſſire Guillaume de Beauchamp, maiſtre Vvatier Scarlare, meſſire... & deux notaires; & la reverence faite & les povoirs monſtrez, parla ledit eveſque de Herefort de treves en Picardie depuis Somme juſques à la mer, en comprenant le Vvoit de Flandres, & ſens Gand, à durer juſques au premier jour de Juing enſuivant: & ſi fu parlé de treves generaulx à durer juſques à la Chandeleur prouchaint enſuivant, & de là en un an, c'eſt aſſavoir juſques à la Chandeleur l'an mil ccc. quatre vingt & ſix. Et auſſi fu parlé de parler ſur le principal: & pour ce fere venir greigneur ſeigneur. Si fu prinſe journée de raſſembler au ſamedi aprés; & reſcriprent leſdittes gens du roy à monſeigneur de Bourgongne par un chevaucheur qui parti ce jour, deux choſes: premierement s'il vouldroit treves particuliers; ce les, comme ils li envoyerent par copie,

Digitized by Google

le 11e parce que les Anglois se hastoient d'estre en Angleterre à la saint George, que ils pensoient de tout ouvrir sur les treves generaulx, ainsi que escript leur avoit, s'il ne leur mandoit le contraire dedens le vendredi ensuient.

Copie des lettres sur ce envoyées par le duc de Bourgongne aux dessusdis evesque & president.

„ REverent pere en Dieu & trés cher & bon ami, nous „ avons reçu par maistre Yves Darien les lettres du „ cardinal de Laon & du chancelier de monseigneur le Roy, „ contenant creance, & l'avons oy en ce qu'il nous a dit de „ par eulx: & sur ce que escript leur avions, que pour ce „ que les messages d'un costé & d'autre peussent parler seu„ rement ensemble, nous sembloit que bien se povoit faire „ que les treves feussent esloignées, particulierement és païs „ de Picardie & de Flandres: mais ce qui en seroit fait l'en „ feist sçavoir aux Escos. Encore nous semble-t'il que ledit „ esloignement est bien convenable & expedient: & quant „ à le fere savoir aux Escos, quant prests seront, semble qu'il „ est necessaire avec ce que l'en leur face savoir la cause „ pour laquelle ycelles treves seront esloignées, laquelle „ est pour ce que les messages puissent seurement parler en„ semble, comme dit est, sans laissier nous faire ou fait de „ guerre és autres parties & frontieres de nous & de nos al„ liez. Car par les aliances d'entre monseigneur le Roy & „ les Escos, on ne peut prendre paix ne treves generales ne „ particulieres avec les Anglois, sens le faire savoir auxdis „ Escos, si comme ils dient. Et semble aussi qu'il est bon „ de leur faire savoir la diligence mise de la part de mon„ seigneur en ce qui a esté octroyé ou fait d'Escoce de son „ costé, & que de la partie du roy ny aura point de def„ faut. Et nous plait bien que Gand y soit comprins par seur„ té à part, comme autrefois a esté fait. Quant est de pro„ ceder sur les attentas de Gand, nous voulons bien que „ l'on procede à ce que Vvastines & Sandrebecque qu'ils „ ont fait fors depuis les treves prises, qui est chose notoi„ re, laquelle chose ne se povoit faire par la teneur desdittes

treves,

Digitized by Google

treves, fuſſent deſemparez. Et quant au demourant pour « ce qu'on y pourroit longuement demourer, que ce non- « obſtant l'en procedaſt ſur le fait de monſeigneur le Roy; « & au fort ſuppoſé qu'ils ne voulſiſſent faire deſemparer, « ne voulons nous pas que l'en laiſſe à proceder ou fait de « monſeigneur le Roy & à ſon conſeil, ouquel ont eſté noſ- « tre couſin de Bourbon, noſtre couſin le Conneſtable, le « ſire de la Riviere, le ſire Domont, & autres que la meil- « leure maniere de proceder en ce fait pour venir à conclu « ſion de bonne paix, ſeroit de prendre une longue treve « de quatre ans ou de plus juſques à x. ans, ou à xii. ou à « plus, s'il plaiſoit à la partie de l'adverſaire de monſei- « gneur: mais de moins de quatre ans, non comme ſi a eſté « reſpondu à Cambray à Canonne de Roberſac, qui avoit « eſté devers les Anglois, & en parloit preſent noſtre fre- « re le duc AUBERT, ſens comprendre eſdittes treves Por- « tugal, ne Gand: & que icelles treves fuſſent bien gardées « & tenuës; & que l'adverſaire d'Angleterre & ſes oncles & « des prelats, des nobles, & des communs du païs d'An- « gleterre les juraſſent en la preſence des gens de monſei- « gneur le Roy: & auſſi que monſeigneur & gens de pareil « eſtat de ſon coſté les juraſſent ſemblablement preſens des « gens de ſon dit adverſaire; & que meſſages ſolemnels « d'un coſté & d'autre fuſſent envoyez ſur les frontieres « pour les y faire tenir mieulx que autrefois n'y ont eſté « tenuës: & que l'en accorde que moderacion ſoit miſe ſur « les partis que les Anglois prennent ſur les frontieres & « païs voiſins; & que cependant journée ſoit priſe dés main- « tenant pour lors, que les treves ſeront miſes en ordenance « d'eſtre tenuës pour traitter de paix final en lieu conve- « nable. Et ſemble que les Anglois, s'ils procedent de bon- « ne foy, ne le peuvent bonnement refuſer: car en ce ne « puet on noter fraude ne mal engin, ſi comme nous avons « pleinement dit aux ſeigneurs de Rayneval, de Montfer- « rand & de Sempy qui par l'ordonnance de monſeigneur « vont par delà pour le fait duquel traittié. Et en ce cas « monſeigneur ſe pourroit fere fort du roy de Caſtelle, car « il n'y a point d'intereſt, puiſque Portugal en ſera hors; «

Digitized by Google

„ & auſſi des Eſcos. Car puiſque l'en leur aura fait ſavoir „ monſeigneur en ſera acquitté acceptant les treves ou non, „ ſelon les aliances. Et plaiſt bien à monſeigneur le Roy & „ à ſon conſeil que le duc AUBERT ou la ducheſſe de Bra- „ bant; s'il plaiſt aux Anglois, ou ſe plus veulent, que le „ roy des Romains ſoit moyens audit traittié. Noſtre Sei- „ gneur vous ait en ſa ſainte garde. Eſcript à Arras le XVI. „ jour d'Avril.

Cy enſuit ce qui fut lors fait audit traittié, & parlé entre les meſſages de France & d'Angleterre, aprés la reception des lettres dudit duc de Bourgongne apportée auxdis meſſages de France par un de ſes chevaucheurs le vendredy... jour d'Avril.

Premierement leſdis meſſages de France aſſemblerent avec les meſſages d'Angleterre l'an mil ccc. quatre ving cinq deſſuſdit au lieu accouſtumé: & pour leur povoir firent tout ce que ledit duc de Bourgongne leur avoit eſcript. Et quant eſt des trieves generaulx & longues à durer juſques à quatre ans au moins ſans comprendre Gand ne Portugal: & ſur les circonſtances que ledit duc de Bourgongne leur avoit eſcript, les Anglois vouldrent avoir déliberacion, & en parler au conſeil en Angleterre. Et pour en reſpondre, & venir tous adviſez, prindrent journée au XX. jour de May prochain enſuivant. Et auſſi pour parler des ſeigneurs qui pourroient eſtre moyen en fait principal de paix, & furent nommez ceulx que le duc de Bourgongne avoit eſcript. Et quant eſt des treves particuliers leſdits meſſages de France pourſuirent ſelon les derrenieres lettres dudit ſeigneur, que toute Picardie & toute Flandres, hors Gand, y fuſſent compris: mais les Anglois reſpondirent que faire ne le povoient, & que ſur ce avoient eſcript en Angleterre, & euë reſponſe, ſi ne le feroient-ils nullement de tous Flandres comprendre en ces treves particuliers, ſe Gand n'y eſtoit auſſi comprins: & pour ce que de laditte partie de France fut fort debatu, leſdits d'Angleterre ouvrirent trois voyes ſur les treves particulieres. La premiere que eulx eſcriproient à ceulx de Gand, & ſe-

Digitized by Google

lon ce en parleroient au conſeil en Angleterre ; & ſe le conſeil l'ordenoit, ils ſe feroient fort pour Gand, & que parmi tout ce y fuſt compris. Et ceſte voye n'eurent pas ceulx du conſeil de France agreable, tant por la longueur que pource qu'il leur eſtoit defendu par les lettres dudit ſeigneur. Et pour ce leſdis Anglois ouvrirent autre voye que en celle treve particuliere ne fuſt comprins ne Gand ne Flandres ; mais ſeulement Picardie ; & que ainſi fuſt accordé par les meſſages, ou que les deux capitaines des païs s'en feiſſent font d'icelle treves tenir en Picardie ſeulement, ſans Flandres & Gand : mais bien y pouvoit eſtre comprins Gravelinghes & le païs de Vvoit Flandres, & que ainſi le paſſeroient, leſquelx meſſages de France n'en firent rien juſques à ce qu'ils ſceuſſent la volenté dudit ſeigneur ; & pour ce lui eſcriprent afin qu'il leur reſcriſit ſur ce ſa voulenté, & qu'il pourveiſt à la frontiere dudit païs : car ils avoient prins journée à reſpondre auxdis Anglois au Jeudi prochain enſuivant. Et pour la neceſſité qui eſtoit de pourvoir à laditte frontiere, & pour entretenir mieux le traittié, prindrent une abſtinence particuliere depuis le premier jour de May juſques au xv. ſoleil levant prochain enſuivant.

Item. Le Jeudi xxvii. jour dudit mois aſſemblerent, & furent treves priſes & jurées par toute Picardie depuis Somme juſques à la mer, en comprenant Gravelinghes, & tout le Vvoit Frandres juſques au premier jour de Juing lors prochain enſuivant ; & ainſi fu crié ; & puis ſe departirent & deurent retourner le xx. jour dudit mois de May M ccc. quatre vingt & cinq.

Le xxii. jour dudit mois de May cellui an furent leſdis meſſages du Roy à Monſtereul ; & là receurent lettres de l'eveſque de Herefort, maiſtre Vvatier, & meſſire Clauvem, faiſant mencion que ils vouloient bien treves, toutesfois generales & égales, & que tous y fuſſent comprins, tant Gand que Portugal. Si reſcriprent au capitaine de Calais pour ſavoir quant ils voudroient, & pour avoir ſaufconduit, & s'il voudroient proroguer treves au païs deſſuſdit ; & il leur reſcript qu'il avoit eſcript & envoyé en Angleter-

Digitized by Google

re : mais encore n'eſtoient point venus, & reſcript qu'il accordoit treves juſques à VI. ſemaines, & que ils envoyaſſent pour les fermer ; & pour ce furent ordonnez les ſeigneurs de Reneval & de Sempy, & maiſtre Yves, qui furent à Lilinghem.

Item. XXVII. jour du mois de May deſſuſdit y prorogue-rent leſdittes treves en la maniere qui enſuit.

„ NOus RAOUL ſire de Raineval pannetier de France, „ & JEHAN ſire de Sempy capitaine general pour le „ Roy noſtre ſire és parties de Picardie, d'Artois, de Bou„ longnois, aians plains povoir du Roy noſtredit ſire à ce „ qui s'enſuit, ſi comme plus à plaint puet apparoir par ſes „ lettres, deſquelles la teneur eſt telle. CHARLES &c. fai„ ſons ſavoir à tous que comme certaines treves generales „ par mer & par les terres furent pieça priſes & accordées „ entre nos ſeigneurs les ducs de Berry & de Bourgongne „ pour le Roy noſtredit ſire & ſes aliez d'une part ; & le duc „ de Lenclaſtre & le conte de Buquinghem pour ſon ad„ verſaire d'Angleterre d'autre part, en eſperance de par„ ler & traittier de bonne paix entre leſdittes parties, icel„ les trieves durant juſques au premier jour de May der„ rain paſſé ; & depuis pour certain cauſes aient eſté leſ„ dittes trieves eſlonguées és marches de Picardie par ter„ re entre la riviere de Somme & la mer, en y comprenant „ Gravelinghes & le païs de Veſt Flandres juſques au pre„ mier jour de Juing prochain venant : nous pour entre„ tenir ledit traittié, & pour ce que les meſſages & depu„ tez d'une partie & d'autre ſur le fait d'icellui traittié puiſ„ ſent ſeurement aſſembler & parler ſur ce, & que choſe „ quelconques n'y puiſſe entrevenir, qui donne empeſche„ ment ou delay à la beſoingne, & pour autres cauſes „ qui à ce nous meuvent, avons par vertu de noſtredit po„ voir eſloigné & eſloignons ; & de nouvel accordons leſ„ dites trieves eſdites marches de Picardie par terre entre „ laditte riviere de Somme & la mer, en y comprenant le„ dit lieu de Gravelinghes & la terre qui eſt ſeche ſur les „ heures une fois le jour, tant d'une part comme d'autres,

Digitized by Google

dedans les mettes desdittes trieves, & le païs de Vvest " Flandre, à durer jusques au xv. jour de Juillet prochain " venant soleil levant par la forme maniere promesse, & " condicions contenues és lettres faites, sur les treves ge- " nerales d'une partie & d'autre: Et promettons, jurons que " se aucune chose y estoit faite ou attentée au contraire, " que Dieu ne veuille, nous le ferons reparer & adresser au " plustost que bonnement se pourra fere, aprés ce que re- " quis en serons, cessant toute fraude & mal engin. En te- " moing &c.

Instruction baillée aux messages du Roy qui alerent à Boulongne l'an mil CCC. *quatre vingt & cinq ou mois de Fevrier.*

INstruction ordenée & baillée par le Roy en son conseil, ouquel estoient messeigneurs les ducs de Bourgongne & de Bourbon, le cardinal de Laon, messire Hugue de Chalon, les chanceliers du Dauphiné & de Bourgongne, le sire de Chastillon, l'admiral de France, & plusieurs autres à l'eveſque de Bayeux, aux contes de Sancerre & de Dampmartin, messire Pierre de Giac chancelier de France, le sieur de Raineval, messire Arnault de Corbie premier presidents en parlement, messire Almaury d'Orgemont, & messire Pierre de Semur seneschal de Berry, ordonnez par le Roy pour aller à Boulongne sur la mer pour parler de traittié de paix ou de trieves avec les messages du roy d'Angleterre qui pour ce doivent estre lors à Calais.

Premierement semble pour plusieurs causes qui furent " touchées oudit conseil, que il vault mieulx quant à present " traittier des trieves generales & longues par mer & par " terre, que de paix final.

Item Se les messages d'Angleterre vouloient proceder " sur le fait de la paix, leur pourra estre respondu pour les " oster de ce propos, que à parler de paix final à present " conviendroit que les alliez des parties, qui y doivent estre " compris en leur messages ayant à ce souffisant povoir, y " feussent presens; laquelle chose ne se peut faire si hasti- "

„ vement, conſideré la brieveté de la journée priſe pour „ aſſembler.

„ *Item* Que le derrain appointement qui fu pris ſur la „ darreniere departie des meſſages d'un coſté & d'autre, „ fu ſur fait de trieves, ſi ſemble que l'on devroit illec re- „ prendre. Auſſi les trieves ſont & doivent eſtre en eſperan- „ ce de venir à bonne paix avec autres raiſons, qui y pour- „ roient eſtre adviſées par la diſcretion deſdits meſſages. Et „ auſſi leur pourra eſtre dit, que ſe ils veulent proceder ſur „ la paix, que certaine journée ſoit pour ce priſe, aprés avoir „ juré, publié, & executé leſdittes trieves ſelon le conte- „ nu és articles cy deſſoubs. A laquelle journée les meſſa- „ ges des aliez d'un coſté & d'autre puiſſent eſtre avecques „ plaine puiſſance de y proceder.

„ *Item*. Soient leſdittes trieves generales par mer & par „ terre à durer à VI. à VIII. à X. à XII. à XV. ans, & plus long „ temps ſe les puet; & qui n'y pourra venir, ſoient priſes à „ quatre ou à trois ans qui plus ne pourra.

„ *Item*. Que les alliez du Roy, c'eſt aſſavoir le roy de Caſ- „ telle, & le roy d'Eſcoce y ſoient comprins.

„ *Item*. Que pour tenir icelles trieves mieulx que les au- „ tres priſes au temps paſſé n'ont eſté tenuës, ycelles trie- „ ves ſoient jurées par le roy d'Angleterre, par ſes autres & „ autres grands ſeigneurs, par aucuns archeveſques & eveſ- „ ques, & par ſouffiſans bourgeois des bonnes villes d'An- „ gleterre, & par les capitaines & gardes des chaſteaulx & „ villes que ils tiennent par deçà, & par leurs principaux „ officiers eſtre tenuës & gardées loyaument, & reparer ce „ qui ſeroit fait au contraire. Et le roy fera ce ſemblable de ſa „ partie: Et ſe aucuns eſtoient refuſans de les jurer & tenir, que „ à ce ſoient contraire par la puiſſance des deux roys: & oul- „ tre que toutes les meilleures voyes de ſeureté qui y pour- „ ront eſtre adviſées, y ſoient priſes.

„ *Item*. Que les alliez d'une partie & d'autre qui ſeront „ comprins és dittes trieves, baillent leur lettres d'icelles „ trieves, par leſquelles promettent & jurent par leur foi „ & ſerement de les tenir, & faire tenir en leurs obeiſſances „ bien & layaument.

Digitized by Google

Item. Que grans ſeigneurs d'une partie & d'autre ſoient " envoyez ſur les frontieres pour les y faire jurer & tenir, " & contraindre les ſubgiez de fait & par force d'armes, ſe " meſtier eſt. "

Item. Que tous partis ceſſent durant leſdittes trieves, " & que les chaſteaulx qui prennent partis, & auxquelx ap- " partiennent revenuës, ſe gouvernent de leurs revenuës; " & ceulx qui n'ont aucunes revenuës ſoient abatus, ou les " ſeigneurs à qui ils obéiſſent les ſouſtiennent & gouver- " nent du leur, ou aultrement y ſoit pourveu par advis des " ſages hommes, aux mains des grefs de ſubgiez que faire " ſe pourra. "

Item. Les forteresſes & chaſteaulx, qui ſe tiennent par " larrons & robeurs, ſans obeïr à aucuns des roys l'en puiſ- " ſe prendre par guerre ou par traittié, ſens enfraindre leſ- " dittes trieves; & que la force des deux parties ſe aſſem- " ble pour ce faire. "

Ce fu fait oudit conſeil en la chambre du Roy à S. " Pol, le v. jour de Fevrier, l'an mil ccc. quatre vingt & cinq. "

Le XXII. jour dudit mois de Fevrier leſdis meſſages du Roy vindrent à Bouloigne; & le premier jour de Mars enſuite aſſemblerent à Lilinghem avec les meſſages d'Angleterre. C'eſt aſſavoir maiſtre VVAUTIER eveſque de Conventre & de Sulfort, le chancelier d'Angleterre meſſire GUILLAUME de Beauchamp, meſſire HUGUES Segranne, meſſire JEHAN d'Evreux, meſſire JEHAN Clanvant, & maiſtre RICHART Rouale, & virent leur povoir &c. Et au povoir monſtré des Anglois n'eſtoit faite mencion d'aliez d'un coſté ne d'autre; & parlerent de treves particulieres juſques au premier jour de May.

Item Le jeudi VIII. jour de Mars à Lilinghem aprés pluſieurs paroles jurerent treves par toute Picardie en comprenant Gravelinghes & le Vveſt Flandres, & donnerent ſaufconduit au capitaine de Calais, au ſire de Saveuſes, & au ſire de Sempy, & firent leur demande ou principal.

Item. Lundy XII. jour dudit mois de Mars laiſſié le principal pour pluſieurs cauſes &c. monſtrerent povoir ſouffiſant pour les aliez les Anglois. Si entrerent les meſſages du

Digitized by Google

Roy à parler de trieves longues, & y comprendre tout : & lors ouvry ledit d'Evreux du fait ou alée du duc de Lancastre.

Item. Le Jeudy xv. de Mars fu parlé comme sens les alliez ils ne povoient prendre treves longues ne traitté de paix. Et pour ce fu parlé de plusieurs choses, & finablement fu conclut, que de la parlance se feroit cedule & baillée par le roy d'Ermenie ; & retournerent le lundy xix. de Mars, pour accorder la cedule audit jour. Et ce jour receurent lesdits messages lettres du Roy dont la teneur s'ensuit.

DE PAR LE ROY.

„ NOs amez & feaulx, sur le contenu de vos lettres, „ que tantost avons receuës, par lesquels nous escri- „ vez que lundy darrain passé assemblastes avec les messa- „ ges d'Angleterre, & que aprés ce que ils vous eurent „ monstré le povoir qu'ils ont, faisant mencion des alliez „ de nostre adversaire, ils ont voulu que l'en entendit au „ fait principal d'entre nous & nostredit adversaire, en lais- „ sant les faits des alliez d'un costé & d'autre comme acces- „ soire : à quoi ne voulsistes aucunement condescendre, ne „ laissier derrier ne en delay le fait desdits alliez. Et pour „ ce fu par le moyen du roy d'Ermenie nostre cousin parlé „ d'avoir une trieves generales par mer & par terre, entre „ nous & nos alliez d'une part & nostredit adversaire & ses „ aliez d'autre part jusques à six ans. Sur la forme & te- „ neur desqueles feroit faite une cedule & rapportée de- „ vers les seigneurs, pour en savoir leur entention, & de leur „ aliez, & prise une journee environ la Pentecoste ou la S. „ Jehan, pour rapporter laditte entencion, & proceder en „ oultre sur ce, si comme il appartiendroit ; & qu'entre „ deux toutes nouvelle entreprise cessast, dont lesdis mes- „ sages n'ont pas esté d'accort pour plusieurs causes que ils „ vous ont alleguées ; & especialement pour l'armée que „ vous ont ouvert que met fus le duc de Lancastre en en- „ tencion d'aller en Castelle. Ains a esté finablement prise „ une journée au Jeudi prochain, pour rassembler tous ad-

vise

viſé ſur ce, & que nous vous eſcriſons ce qu'il nous plai- "
ra que vous faites, ou cas que leſdis adverſaires depor- "
ter ne ſe vouldront de laditte armée. Sachez quant au "
premier point, c'eſt aſſez que vous m'avez volu entend- "
dre au fait principal en tant que nous touche, ſens "
ſemblablement entendre ou fait de nos alliez, que en "
ce vous avez bien fait, & l'avons bien agréable. Et quant "
au ſecond vous povez faire eſcripre la cedule deſdites "
trieves generaulx, & pour toûjours mettre Dieu & droit "
par devers nous, ſe leſdits meſſages veulent envoyer ou "
aller aucuns d'eulx par devers noſtredit adverſaire, & "
ledit duc de Lanclaſtre, pour ſavoir ſe de laditte armée "
ſe vouldront deporter. Il nous plait bien que vous de- "
mourez encore par delà juſques à VIII. ou X. jours pour "
attendre leur reſponſe ſur ce. Et ou cas que deporter "
s'en vouldront, eſlongnez les trieves particulieres juſ- "
ques à la Pentecouſte ou à la ſaint Jehan: & dedans icel- "
les prenez une journée à laquelle l'on raſſemblera pour "
conclure ou fait deſdittes trieves generaulx, & pour en- "
tendre ou fait principal, pour les deux parties & les al- "
liez d'icelles; & vous faites fort que laditte prolonga "
cion de trieves & acceptacion de journées nous aurons "
agreables; & nous faiſons fort que noſdits alliez envoy- "
ront à laditte journée pour entendre ou fait deſdittes "
trieves generaulx, & proceder en oultre au principal, "
ainſi comme il appartiendra. Et ou cas que noſtredit ad- "
verſaire & ledit duc ne ſe vouldroient deporter de ladit- "
te armée ou enprife; nous ne veons, & auſſi ne voit noſ- "
tre oncle de Bourgongne & autres de noſtre conſeil eſ- "
tant de preſent avec nous, que l'en puiſſe entendre à "
trieves generaulx, ne à paix final avec noſtredit adverſai- "
re; attenduës les alliances & convenances que vous ſa- "
vez que nous avons à noſdis alliez, tant de Caſtelle com- "
me d'Eſcoce. Donné à Abbeville le XIIII. jours de Mars "
M. CCC. quatre vingt & cinq, ainſi ſigné J. HUE. *Superſcrip-* "
cion. "

Digitized by Google

A nos amez & feaulx gens ordenez eſtant à Bouloigne pour le traittié &c.

Et ces lettres receuës reſcriprent leſdis meſſages au Roy de ce qu'ils avoient fait audit lundy, & le vendredy enſuivant XVI. de Mars deſſuſdis envoyerent audit roy d'Ermenie copie de laditte cedule que envoyer luy devoient.

„ LE roy d'Ermenie dira aux meſſages d'Angleterre, „ que les meſſages de France ont accordé laditte ce- „ dule en ſubſtance, qui leur fut baillée par leſdits meſſa- „ ges d'Angleterre lundy derrain à Lilinghem, & l'ont „ baillée audit roy d'Ermenie, ſcellée de leur ſceaulx pour „ la leur bailler en prenant la ſemblable de leur coſté.

„ *Item.* Pour ce que ledit roy d'Ermenie a dit auxdits „ meſſages de France, qui en parlant des choſes dont a „ eſté parlé aux jours que les meſſages d'une partie & d'au- „ tres ont eſté aſſemblez audit Lilinghem en ſa preſen- „ ce, il n'a pas entendu que leſdis meſſages de France ont „ offert d'accorder dés maintenant les trieves generaulx „ par mer & par terre pour eulx & leurs alliez juſques à „ VI. ans, iceulx meſſages de France dient qu'ils ont offert „ auxdis meſſages d'Angleterre de accepter des mainte- „ nant leſdittes trieves juſques audit terme pour eulx & „ leurs alliez, & encore ſont preſtes de le faire. Ainſi, „ leſdits meſſages d'Angleterre le veullent faire ſembla- „ blement de leur coſté, & que il ſe facent fort pour leur „ aliez; & ceux de la partie de France ſe feront fors pour „ les leurs, afin que le roy d'Ermenie & chacun voye que „ le Roy y veut proceder de la partie bonnement & de „ bonne foy.

„ *Item.* Ou cas que ceulx de la partie d'Angleterre ne „ le vouldroient de preſent ainſi fere, & que il ſembleroit „ audit roy d'Ermenie que le terme de lendemain de la „ S. Jehan, donc parlé a eſté, fuſt trop long; ſoit priſe „ laditte journée plus briefve. C'eſt aſſavoir à la XV. ou „ au mois de Paſques ainſi comme les meſſages de la par-

Digitized by Google

ne de France l'ont autrefois offert, afin que il apper que " de la partie du Roy l'en ne veult pas mener ceste beſoi- " gne par delay. "

Item. Baillera ledit roy d'Ermenie auxdits meſſages " d'Angleterre les lettres des trieves particulieres, qui luy " ont eſté baillées ſoubs les ſeaulx des meſſages de Fran- " ce, en reprenant ſemblables lettres ſoubs les ſeaulx deſ- " dits meſſages d'Angleterre. Ainſi ſignées,

CHARLES.

NOus NICOLE eveſque de Bayeux, PIERRE de " Giac chancelier de France, JEHAN conte de San- " cerre; RAOUL ſire de Raineval, ARNAULT de Corbie " premier preſident au parlement dudit Roy noſtre ſire à " Paris, PIERRE de Semur chambellan, & ALMAURY Dor- " gemont, maiſtre des requeſtes de l'oſtel d'iceluy ſeigneur, " commis & ordennez de par le Roy noſtre ſire pour aſſem- " bler avec les commis & ordennez de par ſon adverſaire " d'Angleterre, pour traittier & accorder avec eulx paix ou " trieves generales ou nom & pour noſtredit ſeigneur, à tous " ceux qui ces lettres veront, ſalut. Saxvoir faiſons que à la " requeſte de noble & puiſſant prince le roy d'Ermenie me- " diateur en ce preſent traittié. Et pour ce que nous & les " meſſages dudit adverſaire d'Angleterre puiſſient plus ſeu- " rement aſſembler & parler ſur ce fait, & que aucun incon- " venient n'y aviegne, que y puiſſe donner empeſchement: " nous par la vertu du povoir que noſtredit ſeigneur nous " a donné ſur le fait deſdittes trieves, duquel povoir la " teneur s'enſuit. CHARLES par la grace de Dieu roy de " France, à tous ceux qui ces preſentes lettres verront, ſa- " lut. Savoir faiſons que pour l'onneur de Dieu & pour " eſchever l'effuſion du ſanc chreſtien, & les maux & " dommages irreprochables qui par le fait des guerres d'en- " tre nous & noſtre adverſaire d'Angleterre pourroit en- " ſuir ou temps à venir, ſi comme ſont enſuis ou temps " paſſé, deſirant venir à bonne paix & concorde avec noſ- " tredit adverſaire; & confians à plain des ſens loyautez & "

Digitized by Google

„ diligence de nos amez & feaulx PIERRE de Giac „ noſtre chancelier, l'eveſque de Bayeux, les contes de „ Sancere & de Dampmartin, ARNAULT de Corbie pre- „ mier preſident en noſtre parlement, le ſire de Raineval „ pannetier de France, noſtre chambellan, ALMAURRY „ Dorgemont maiſtre des requeſtes de noſtre hoſtel, & „ PIERRE de Semur ſeneſchal de Berry chevalier, yeulx „ avons ordenez & commis, ordonnons & commettons, „ pour & en lieude nous pour aſſembler ſur le fait du trait- „ tié de laditte paix avec les gens de noſtredit adverſai- „ re, en quelconque lieu & place que beſoing ſera: & avons „ donné & donnons à noſdis commis, & aux ſept, aux VI. „ aux V. aux IIII. & aux III. d'eulx plain povoir auctori- „ té & mandement ſpecial de accorder, donner, octroyer, „ & accepter avecques les deputez de noſtredit adverſai- „ re, ayant de ce faire bonne & ſouffiſante puiſſance de par „ lui, bonnes, fermes & loyaulx trieves, ſouffrances & abſ- „ tinences de guerre generales ou particulieres, par mer & „ par terre, par la meilleure fourme, maniere, & condi- „ cion qu'il ſe pourra faire, tant pour nous, comme pour „ nos royaumes, ſubgiez, amis, aliez, aidans, & adhe- „ rans, & pour leurs ſeigneuries, terres, pays & lieux quelcon- „ ques; & noſtredit adverſaire, ſon royaume, ſes ſubgez, „ amis, aliez, aidans & adherans; & pour leurs ſeigneu- „ ries, terres, païs & lieux quelconques: à durer icelles „ trieves, ſouffrances, & abſtinences tant & ſi longuement „ comme bon leur ſemblera avecques toutes les choſes, „ condicions, modificacions & circonſtances, qui pour- „ ront eſtre neceſſaires expediens; & ſeront accordées de „ mettre, ordener, & établir commiſſaires deputez, gar- „ des, & conſervateurs deſdittes trieves, tant & tels & en „ tels lieux & païs comme ils verront qu'il ſera à faire, de „ affermer & aſſeurer par foy & ſerement en l'ame de nous „ & ſur ſaintes evangiles de Dieu & autrement au mieux „ qu'il pourra eſtre fait icelles trieves, ſouffrances, & abſ- „ tinences, avecques toutes les clauſes, condicions, mo- „ dificacions, & dependences, qui y ſeront miſes & paſ- „ ſées, & de les faire crier & publier par tout où meſtier

Digitized by Google

ſera : & auſſi de promettre & jurer par la maniere que " deſſus eſt dit, & reparer, faire reparer, amender, & " adrecier tous attemptats, & griefs contraires aux dittes " trieves, ſouffrances, & abſtinences, ſi avant comme te- " nus y ſeront, par ainſi que noſtredit adverſaire fera à nous " & à nos ſubgiez les cas ſemblables de voir jurer, affer- " mer & aſſeurer leſdittes trieves & autres choſes deſſuſ " dittes, & chacune d'icelles en ſemblable maniere par " les gens de noſtredit adverſaire, & generalement de fai- " re autant ſur les choſes deſſuſdittes & chacunes d'icelles " comme nous meſmes ferions & pourrions fere, ſe preſens " y eſtions en propre perſonne, combien quelles ſoient " ou fuſſent plus grans, & telles que requeiſſent mande- " ment plus eſpecial; & encore de jurer & promettre, ſe " meſtier eſt, en l'ame de nous, en bonne foy, & en parole " de roy, que nous aurions agreable, & tendrons, & fe- " rons tenir ferme & eſtable; & accomplirons tout ce qui " par les deſſus nommez les ſept, les VI. les V. les IIII. & " les trois d'eux ſera traittié, accordé, promis & con- " venancié en ceſte part; & le confermerons par nos let- " tres toutefois que requis en ſeront. En temoing de ce " nous avons fait mettre noſtre ſeel à ces lettres. Donné " à Paris le VI. jour de Fevrier l'an de grace M CCC. qua- " tre vingt & cinq, & de noſtre regne le VI. Avons oc- " troyé & accordé, & par ces preſentes octroyons & accor- " dons pour & ou nom du Roy noſtredit ſire, bonnes & " loyaulx treves ſeurtez, & abſtinences de guerre par tout " le païs & langue de Picardie, dés la riviere de Somme " juſques à la mer, en y comprenant auſſi la ville de Gra- " velinghes, & tout le païs de Vveſtflandres juſques à la " ville de Neufport; à durer du jourd'hui juſques au pre- " mier jour de May prochain venant, ſoleil levant: Du- " rant leſquelles trieves, ſeurtez & abſtinences ceſſeront " eſdits païs toutes priſes de perſonnes, de forteresſes, de " biens & lieux quelxconques, demoliſſemens de maiſons " & de murailles, abatemens d'arbres portans fruit, tous " larcins, pilleries, & roberies; & ne ſerons aucuns chaſ- " teaux, villes, ou forteſſes aſſaillies, combatuës, eſchel- "

„ lées, ou emblées, ne perſonne ou biens prins de la partie
„ du Roy noſtredit ſire, és terres, païs & lieux deſſuſdis :
„ ſoit ſoubs couleur de marque, repriſailles, caucions, pro-
„ meſſes, obligations, ou par autre maniere quelconque;
„ & generalement & particulierement ne ſera faite par le
„ Roy noſtre ſire ne par ſes ſubgez, ou aïez pour quelcon-
„ ques cauſe, occaſion ou couleur que ce ſoit choſes quel-
„ conques, qui ne pouroit ou peuſt eſtre faite loiſiblement
„ en temps de bonne paix ledit temps durant. Et s'aucu-
„ ne perſonne, biens ou lieux eſtoient prins, ou aucune
„ choſe autrement attentée contre leſdites trieves, ſeure-
„ tez & abſtinences par quelconques manieres que ce fuſt,
„ le Roy noſtre ſire le fera rendre & reſtituer, & tout re-
„ parer ſans nulle faute : & pour ce que leſdittes trieves
„ ſoient mieulx tenuës & gardées, avons ordenné, & par
„ ces preſentes ordenons, & conſtituons le ſire de Saveu-
„ ſes capitaine general pour le Roy noſtredit Sire ou païs
„ de Picardie, conſervateur d'icelles trieves oudit païs de
„ Picardie ; & le ſire de Sempy ou païs de Vveſt Flandres
„ & de Gravelinghes, leſquelx prometteront & jureront
„ en la preſence des meſſages dudit adverſaire d'Angle-
„ terre les tenir & faire tenir & garder loyament & veri-
„ tablement, & tout faire reparer, comme deſſus eſt dit
„ & accordé ; & avons promis & accordé ou nom de noſ-
„ tredit ſire le Roy, comme deſſus, que pour aucuns meſ-
„ fait, attemptat, ou entrepriſe, ſi aucun entrevenoit,
„ que Dieux ne veuille, contre les choſes deſſuſdittes ou
„ aucunes d'icelles, ne ſeront ou pourront ces preſentes
„ trieves eſtre tenuës ou reputées pour enfraintes, ne guer-
„ re pour ce eſtre faite de la partie du Roy noſtredit ſire:
„ mais ſeront reparez & remis au premier & deu eſtat
„ leſdits meſfaits, attemptas, ou entrepriſes qui ſeroient fait
„ de la partie du roy noſtredit ſire contre leſdites trieves,
„ & les malfaiteurs punis ſelon l'exigence des cas, ceſſant
„ en toutes choſes deſſuſdites, & chacune d'icelles toute
„ fraude & mal engin : toutes voyes a eſté parlé & accor-
„ dé d'une partie & d'autre que la forme de ces preſen-
„ tes trieves touchant le païs de Vveſt Flandres, leſquel-

Digitized by Google

les ſont ainſi accordées à l'inſtance dudit roy d'Erme- "
nie pour ceſte fois ne puiſſent porter préjudice à la par- "
tie dudit adverſaire, ne eſtre traittée à conſequence en "
aucun temps à venir. En temoins de ce nous avons ſeel- "
lé ces lettres de nos ſeaulx. Donné à Lilinghem le VIII. "
jour de Mars l'an mil trois cens quatre vingt & cinq. "

Aujourd'huy XV. jour de Mars M CCC. quatre vingt & cinq à Lilinghem où eſtoient aſſemblez les meſſages des deux Roys qui eſtoient envoyez és marches de Picardie, pour traittier de paix entre eulx & leurs aliez, a eſté parlé en la preſence du roy d'Ermenie mediateur dudit traittié, que pour venir à bonne concluſion de paix, ſoient priſes unes trieves generales par mer & par terre entre leſdits roys pour eulx & pour leurs alliez à durer juſques à VI. ans.

Et pour ce leſdits deux roys n'ont pû ſavoir l'entention de leurſdits alliez, s'ils vouldroient eſtre comprins eſdittes trieves ou non : & parlé que iceulx meſſages ou autres que leſdits ſeigneurs roys y vouldront ordener ſoient audit lieu de Lilinghem lendemain de la Nativité de ſaint Jean Baptiſte prochaine inſtruits de la volenté chacun de ſon ſeigneur & de ſes alliez. Et que leſdits roys feront ſavoir audit roy d'Ermenie, c'eſt aſſavoir que la partie d'Angleterre ſera tenuë de certifier à Boulongne, ou à Ardre : & la partie de France à Calais devant la Paſques prochaine, ſe ils vouldront que laditte journée de lendemain de la Nativité ſe tiengne par la maniere deſſuſditte, & que juſques à la veille de Paſques prochaine nulle armée royal ſera chevauchant de guerre, de par aucun des deux Roys, ne de part le Duc de Lancaſtre, ne nul ne arrivera ſur l'autre dedens les royaumes de France & d'Angleterre, & par ſpecial en Gaſcoigne, ne auſſi és royaumes de Caſtelle & de Portugal.

Item. Que ou cas que leſdittes trieves generales ſeront auſſi accordées, eſt parlé que à icelle journée ſoit pris un autre jour aprés ce que icelles trieves ſeront ju-

Digitized by Google

rées & assurées par maniere que accordées seront, de rassembler pour proceder sur le fait de la paix d'entre lesdits roys principaument & leursdits alliez, chacun selon sa nature, & comme le cas le requiert.

ITER

ITER INDICUM BALTHASARIS SPINGER

Ex manuſcripto codice cl. v. domini baronis de Craſſier Leodienſis.

Relatio Balthaſaris Spinger de maxima ſua marina peregrinatione ex partibus Hollandiæ in Ulixbonam Portugalliæ, ac deinde per oceanum auſtrale verſus polum Antarticum in Indiam, & ejus inſulas.

EGO Balthazar *Spinger* inductus precibus amicorum ſimul & animi mei attractus delectatione, ut alii quoque in his capiant delicias, quæ vergunt in Chriſtianæ fidei incrementum, nequaquam ſilentio præterire volui maximam peregrinationem & viam maris, qua claſſibus oceanum ſulcantes, ex Hollandiæ partibus ad civitatem regalem Ulixbonam regni Portugalliæ, ac deinde per multa regna inſulas & marina pericula in Indiæ provinciam Calcoet pervenimus, ac in patriam tandem redivimus.

NARRATIO.

Anno igitur domini M D VII. ſolventes ab Ulixbona Luſitaniæ, ſimul cum claſſibus inclyti regis EMANUELIS & ſpectabilium mercatorum nationis Teutonicæ, qui dicuntur vulgariter *Fuckerde Velſerem Hoegſtederem*, *Hirſvogelem*, ſociorumque eorum vigeſima quinta die Martii pervenimus in inſulam Canariam, quæ diſtat centum quinquaginta milliaribus ab Ulixbona, & hæc inſula eſt

Digitized by Google

posita inter duas alias, in quarum una sunt homines bene compositi, qui faciunt caseos de lacte silvestrium caprarum, piscaturæ quoque dedita piscium mercibus vicinas provincias sustentat. Succarum quoque inde abundanter evehitur. Alia vero insula est inhabitabilis, licet aliquibus locis paucos habeat incolas. Sunt autem istæ tres insulæ satis pulcræ, sed raro habitatore. Exinde venitur in regnum Barbariæ, à quo usque in Gennea, quod est regnum Maurorum, sunt ducenta quinquaginta milliaria. Habet autem regnum Gennea in principio sui promontorium, quod gallice dicitur *Capuverde* seu caput viride, juxta quod est civitas *Bisagits* quingentis distans milliariis ab Ulixbona, in cujus mari sunt multæ balenæ, & pisces volantes. Introrsus hic puer oceanum spatio CCD. milliarium navigatur perpendiculariter sub sole & luna & circulo æquinoctiali, quo usque polus noster arcticus non appareat, sed antarcticus ex adverso positus. maximum hic passi sumus solis æstum, qui Mauros habitatores regni nigerrimos facit, qui nudi prout sunt nati tam viri quam mulieres bestialiter & sine verecundia incedunt, habentes plures anulos aureos in digitis & pedicis, & cathenulas ab auribus dependentes. Extenditur autem regnum Gennea in longum MCCCC. milliriabus. Post hæc navigavimus in regnum *Allego* dictum, quod DL. milliaribus extenditur usque ad fines Arabiæ. In terra *Allego* est regnum quod dicitur *Saphalle*, & hic incedunt homines tecti pellibus leonum, leopardorum, & aliarum bestiarum. Habent isti naturalem verecundiam. Nam viri verenda sua, quæ in morem palliorum appensis pellibus minus tegunt, in quibusdam receptaculis de ligno vel corio factis, & columbis colligatis gerunt. Mulieres vero circa verecundiora sua pelliculas habent dependentes: caput etiam pellibus ovinis vel quibuslibet aliis velant, filiis etiam suis verenda sursum ligant. Viri quoque capillos, & crines indurant & pice luunt. Habent habitacula in locis subterraneis. Habent boves & oves magnas & alia pecora multa & pulcra. Terra est satis delectabilis, rivis aquarum & herbis aromaticis. Habent

Digitized by Google

velocem loquelam. Pecunia nulla est ibi, præter monetam de ferro, qua sola ibi possunt singula comparari. Gerunt homines in manibus parvos & albos baculos, quorum arma sunt tela longa vel lapides, quæ fortiter vibrant in adversarios. Terra hæc est adeo fabulosa, quod tam viri quam mulieres necessario sub plantis ligant asseres circulares, ut sic sine læsione per arenam incedant.

Postea venimus in Arabiam, unde dicitur fuisse unus de tribus regibus, cujus incolæ ligant ad aures boum aurum Arabicum, cornibus annulos aureos etiam inserentes, & cruribus. Incedunt autem pannis lineis vel sericis palleis super nudo dependentibus. Nam aurum comparatur ab eis commutatione linei panni vel serici quem mercatores illuc advehunt, ut in figura tali habentur depicti.

Post Arabiam sunt quinque insulæ, quarum prima dicitur *Monsabit*, in qua providimus navibus de dulci aqua. Pervenimus quoque in civitatem *Quiloe* regiam, quæ DC. milliaribus distat à terra *Saphalle*. Hanc civitatem invasimus & spoliavimus, & cives multos interfecimus, quia erant inimici nostri, rege fugato, qui habebat arcem juxta civitatem, quam & ipsam occupavimus, vocantes eam arcem S. Jacobi, pro tuitione ejus & totius terræ relinquentes ibi milites armatos centum. Deinde LXX. milliaribus distat à *Quiloe* civitas regia, quæ Bombassa dicitur, quam occupantes spoliavimus, incendimus, & multos interfecimus, divitias inde maximas exportantes. Unde navigantes XXIV. milliaria, pervenimus ad civitatem quæ dicitur Mellinda, cujus habitatores erant nobis amici. Hic sunt multi Sclavi & servi venditi ex Gennea. A Mellinda sunt XC. milliaria usque ad fines Persidis. Ab hac igitur navigavimus per magnum mare juxta civitatem Mecha, ubi Mohometes ossa in magna reverentia à Sarracenis & Turcis habentur, usque in insulam quæ dicitur Auxendiva, à qua putatur fuisse alius de tribus Magis sive Regibus. Ab hac insula navigavimus C. milliaribus in regnum Cananorum, in quo incipit crescere diversitas pretiosarum specierum. Abhinc pervenimus tandem in majorem

Digitized by Google

Indiam, ubi homines ſunt fuſci coloris, nudi incedentes, præter ſola verenda quæ lintheis tegunt, longos habent capillos. Eſt autem India hæc magna & pretioſa provincia, mirabilibus plena. Vidimus circa littus terræ homines pueros & uterſilia domus ſecum portantes. Hic invenitur Zinziber, Piper, Gariofili, Cynamomum, & aliæ ſpecies pretioſæ, necnon & lapides pretioſi, quæ omnia parvo pretio comparari poſſunt. Creſcunt hic fructus optimi & ficus maxime, longitudine extenſæ manus virilis, & ſpiſſitudine trium vel quatuor digitorum, optimi ſaporis. Habent multa armenta bubalorum, boum, vaccarum, ſed non mactant ea. Creſcunt hic optima vina, abundant mella & diverſa bona. Eſt in India civitas quæ Banderana dicitur, à qua ſeptem milliaribus pervenitur in *Calecoet*. Abhinc ſunt XL. milliaria uſque ad emporium, unde comparantur omnes ſpecies, ad quod etiam adhuc Veneti tendunt, ut navigiis per mare rubrum per Alexandriam ad Europam vehantur ſpecies. Sed poſtquam inventa eſt hæc nova & longa via ab Ulixbona per oceanum in *Calecoet* pro ſpeciebus grave diſpendium mercatores Veneti ab Hiſpanis & Teutonibus præventi patiuntur. Invenientur autem in *Calecoet* multi Chriſtiani Indicæ nationis de terra S. Thomæ. A *Gutſchim* navigamus in regnum *Gutſchim*.

Poſtquam autem pervenimus in regnum *Gutſchim*, ex juſſione regis Portugaliæ fabricatæ ſunt ibi duæ magnæ claſſes. Ab hoc regno putatur fuiſſe tertius Magorum vel Regum. In hoc regno creſcit piper in magna abundantia, & eſt ibi principale emporium Piperis. Abhinc pervenitur ulterius per XXIV. milliaria in regnum Colon. in quo ſunt multi Chriſtiani illius nationis. Habet & elephantes grandes valde & multos, & miranda deverſi generis, ſed nobis incogniti animalia, qualium formas nequeo exprimere. Fructus etiam terræ ſunt ibi multo majores quam in noſtra Europa. Ulterius per C. milliaria pervenitur in aliud regnum ſive inſulam Melaqua, à qua etiam multæ ſpecies vehuntur, & res pretioſiſſimæ ibi creſcunt. Abhinc pervenitur in duas alias inſulas, quarum

Digitized by Google

una dicitur *Bandan*, in qua ſoli gariofili abundanter creſcunt, quos juxta noſtrum Teutonicum idioma nagellos vocamus, propter ſimilitudinem quam habent cum clavis parvis. Aliæ autem ſpecies hic non inveniuntur. Altera inſula dicitur Thanagora ſive Naguaria, & hic creſcit lignum album, quod *Cethi* dicitur, & rubrum quod *Sandel* nominamus. Hic abundant uniones & margaritæ. Nam pro uno ſpeculo comparavit quidam ex noſtris manum plenam margaritis. Hic & in regno *Gutſchin* ſubditi & familiares portant regem ſedentem in feretro, cui vulgus in tantum ſubjicitur & obedit, quod non aliter niſi rege dicente Seminemus & metamus, omnes paſſim ſeminant & metunt, ac deinde ſuam partem de frugibus accipientes, partem regiam in agro ſine contradictione relinquunt. Id ipſum etiam de ſingulis mercibus faciunt. Tandem ab iſtis regnis & inſulis diſtat xxx. milliaribus magnum regnum Arſiniæ, ubi habetur corpus S. Thomæ, cujus rex habet XII. reges ſub ſe.

Hic plenierem facit narrationem de mirabilibus viſis.

Superius ſuccincti & ſuperficialiter viam peregrinationis noſtræ propoſuimus magis quam expoſuimus; ſed quoniam deſcendentes mare in navibus, & facientes operationem in aquis multis, vidimus opera Domini & mirabilia ejus in profundo, memores illius quod dicit ſapiens Eccleſiaſtici 43. qui navigat mare enarrat pericula ejus, & audientes auribus noſtris ammirabimur illic præclara opera & mirabilia, varia beſtiarum genera, & creaturas belluarum. Propter ipſum confirmatus eſt itineris finis. Ammonemur vobis dilecti domini ſingula plenius exponere, ut ſciatis, quibus diebus, in quibus inſulis, & regionibus fuerimus, quæ mirabilia in ſingulis viderimus, quæ pericula incurrimus, quantumque in cunctis antea negatum oceanum vento impellente excurrimus.

Ex induſtria igitur regis Portugalliæ EMANUELIS pro expeditione Indica & navigatione, præparatis claſſibus, habuimus ſimul cum navibus regiis in portu Ulixbonæ na-

Digitized by Google

ves xxx. omnibus neceſſariis & bonis onuſtas. Cum magna igitur armonia muſicorum inſtrumentorum & fiducia deſcendentes in continenti, terra pervenimus ad monaſterium *Roſtel*, quod uno millario diſtat ab Ulixbonæ portu. Ubi manſimus duobus diebus, ſcilicet à xxiii. die utque ad xxv. Martii, quæ fuit illius anni ſcilicet 1505. annunciationis Dominicæ ſolemnitas feria tertia Paſchæ. Tunc ergo cœpimus oceanum ſulcare, quod extendit ſe in longum ab Hiſpaniæ finibus uſque in Indiam pluſquam 4000 milliaribus.

Poſtquam igitur à monaſterio *Roſtel* diſceſſimus, & ventorum flatibus carbaſa commiſimus, venit ad naves ex oceano Portugalenſi piſcis quidam ignotus, toto corpore niger & terribilis, longitudine xii. vel amplius pedum, qui habebat alas longitudinis ſex pedum. Hic piſcis collecto in ſe aere poſtquam ſe undis immerſit, evomuit aquam in altum vi ſpiritus ad longitudinem virilis menſuræ. Viceſimo igitur die Martii venerunt juxta naves multi piſces & varii, qui naves ſequebantur longius. Viceſimo ſeptimo etiam die jaculo tormenti ceperunt nautæ belluam marinam magnitudine virilis ſtaturæ. Hæc habebat corpus obeſum & teſticulos ut porcus, ſimiliter inteſtina. Os vero habebat ut agnus, ſed latius, & in mandibulis parvos dentes. Hujus carne cibavimus uno die 116 homines. Viceſimo octavo die Martii per noctem navigevimus inter duas inſulas, quæ ab invicem diſtant lx. milliaribus, quarum una dicitur Canaria, diſtans ab Ulixbona clxxx. milliaribus, altera Illa Madera diſtans ab ea ccl. milliaribus.

Ultimo die Martii aſpicientes reliquimus poſt nos inſulas Canariæ, quæ novem ſunt, & de dominio regis Hiſpaniarum ſive Caſtellæ & Legionis. In his abundat ſuccarum. Ex his multi Sclavi & Mauri Chriſtianis venduntur. Iſto tandem die ab Ulixbona elongati ſumus ccl. milliaribus.

Tertio quoque die Aprilis pervenimus ſuper mare Gennea, ubi diu navigamus circa terram nigrorum Æthiopum xii. vel xv. milliaribus à littore. Ibi apparuerunt nobis

Digitized by Google

cete grandia & multa, diverſæ tamen magnitudinis, quarto ſcilicet die Aprilis.

Sexto die navigantes ad continentis littus tendimus ad promontorium terræ quod vocant *Capuverde* gallice, id eſt caput viride, interim multos piſces capientes in via maris.

Septimo die relinquentes poſt nos promontorium *Capuverde*, pervenimus juxta terram nigrorum Maurorum, jactis anchoris tribus milliaribus à civitate regni quæ *Briſagith* dicitur. Habent iſti regem ſuum, incedunt iſti tam viri quam mulieres nudi velut beſtiæ ſine verecundia, excavantes truncos vetuſtiſſimarum arborum, quibus pro lembis utuntur in piſcatura. Venerunt hoc die ad galeas noſtras eorum quatuor in duabus naviculis, loquentes nobiſcum in lingua Hiſpanica, quod bene poterant intelligi. Habent copiam diverſorum pecorum & animalium, boum, vaccarum, caprarum ſcilicet, & gallorum & pullorum, ſed non vendunt ea pro aliqua moneta, quia ignota eſt eis omnis pecunia. Sub ramis & frondibus arborum faciunt ſibi habitacula, & parvas caſas cum luto & gleba, tegentes eas culmis vel gracilibus virgis arborum. Has caſas eorum duodecim quandolibet pro tempore portant ad pratum. Diſtat autem ab Ulixbona D. milliaribus.

Duodecima die menſis Aprilis miſit rex provinciæ filium ſuum ad naves noſtras, quem plus reputamus deridendum, quam honorandum, unde eum illuſum patri remiſimus. Manſimus ibi in portu octo diebus cum novem navibus. Quarta decima die Aprilis ab eo loco navigavimus octo milliaria ad locum, in quo invenimus naves capitanei principalis oceanicarum claſſium, à quo tali caſu antea ſeparati fuimus. Navigantibus enim nobis à *Roſtel* ventorum magna vi impulſa eſt alia quædam navis in noſtras, quibus læſuram intulit, quam neceſſe habuimus aliquo tempore reparare. In ejus igitur reparatione occupatis, præceſſit nos capitaneus noſter cum ſuis navibus D. milliaribus uſque in hunc diem, quo tandem cum difficultate ad eum redivimus.

Quinto decimo die Aprilis redintegrato numero navium

Digitized by Google

plena classe navigavimus à terra Nigrorum Maurorum per maximum oceanum Gennea, quod est longum MCCCC. milliaribus usque ad præcelsum montem in mari, Gallice *Cabe de bonâ speranze* dicitur, id est mons bonæ spei. A regno *Bisigith* XIIII. milliaribus in mediterranea est illud maximum regnum Gennea, sed est terra mala, pestilentem habens aerem & malum populum. Est autem mons dictus excelsus valde & rotundus à fundo mari, in cujus medio situs est in altum surrectus, nullum habitatorem habens, circa cujus pedem inferius sunt maximæ quædam arbores, quas quatuor viri brachiis complecti vix extensis possent. Habent autem folia in similitudinem nucum, & fructus prægrandes valde, & nostris hominibus incognitos.

In hoc oceano, ut etiam supra retulimus, perpendiculariter sub sole & luna & per circulum æquinoctialem navigavimus. In hoc miranda vidimus, pisciculos albos alatos à mari in altitudinem aeris in magna copia in modum avium volantes, quorum alæ sunt de membranis, ut vespertilionum. In tantum autem in oceani hujus interiora à latere excurrimus navigando, quod nec volucres, nec pisces, nec quicquam vivens reperimus, sed erat omnino desertum & invium. Iterum tandem navigavimus versus *Cabe de bone speranse*, montem scilicet bonæ spei, à quo evagati fuimus MCCCC. milliaribus. Ut autem venimus ad locum maris, qui ab eodem monte distabat D. milliaribus, erat ibi frigida hiems in Junio, sicut in nostris terris est tempore natalis Christi. Hic sæpe contingit violentia imbrium, & tempestate ventorum naves everti, nisi nautæ sibi in hoc providerint. Navigantes igitur per vastum istud oceanum, reliquimus montem *Cabe* à latere CCC. milliaribus, ut compendiosius in Indiam tenderemus. Verumtamen longe per multa centenaria milliariorum oceanicam viam legentes, nescivimus prorsus ubi essemus. Cumque adhuc nescientes ubi essemus, longius evageremur, tandem venimus ad locum ubi paulatim apparuerunt nobis cete grandia & immensa multa, sed & belluæ maris plures, & monstra oceani valde longa & terribilia. Excurrimus autem à monte

Cabe

Digitized by Google

Cabe xv. hebdomadibus, quod nullam omnino vidimus terram, ſed tantum cælum & aquam.

Quinta decima vero hebdomada, die ſcilicet xix. Julii apparuerunt navigantibus nobis adhuc multi piſces. Paulo poſt ſcilicet in ſpatio duarum horarum habuimus in aſpectu noſtro terram inter *Saphalle* & *Monſimbil*. Iſtam autem terram prætereuntes, venimus ad aliam inſulam. Ab ea CL. milliaribus diſtat. In hac inſula metropolis dicitur Quiloa regni ſedes.

Viceſima tertia die menſis Julii jactis claſſium anchoris in proſpectu civitatis Quiloæ, cum omnibus lembis noſtris ſpatiando in portu juxta palatium regale, exploravimus utrum amici eſſent & tributum dare vellent, vel inimici & repugnare ſatagerent. Sed experto quod omnimodis nobis nocere vellent, & ad rebellionem aſpirare, redivimus cum lembis ad naves. Viceſima igitur quarta die Julii cum octo navibus violenter in civitatem irruentes, eam cepimus in ortu ſolis, occidentes ejus habitatores in ore gladii, ſpoliantes eam maximis divitiis auri & argenti, margaritarum & pretioſorum lapidum & ſupellectili & ornamentis pretioſiſſimis. Extra civitatem autem invenimus arcem nondum perfectam quatuor turrium, quam rex pro rebellione ædificaverat, ſed nondum conſummaverat.

Viceſima ſeptima die Julii, effugato rege Quiloa, coronavit dominus capitaneus alium quemdam provincialem de regia ſtirpe in regem corona aurea, cum magna pompa & ſolemnitate, ſub prætextu quod in omnibus obediret regi Luſitaniæ ſive Portugaliæ, reſtituit ſibi regnum, ut id pateret Portugalenſibus.

Quarto die Auguſti, rediit rex fugatus, confugiens ad miſericordiam, petiit pro regno aliquem ducatum, & poſtea ſi ſe ſupervivere contigerit poſt obitum novi regis, qui patruus ſuus fuit & nutritius, reſtitui in regnum: nolle autem propter ſe privari patruum, quem amaret, accepto regni jure. Igitur in præſentia multorum principum creatus eſt abrogatus rex cum magna pompa in ducem ſub pietatis intuitu. Sexto die cum pleno exercitu regreſſi à civitate, diſpoſitis bene rebus, rediebamus ad naves,

Digitized by Google

quibus ſolutis, ferebamur directe verſus civitatem aliam Bombaſſam, multum timentes ne forte ſociæ naves in noſtras impingerent, aucto etiam timore propter littoris vicinitatem. Sed Deo propitio cum undecim navibus progreſſi abſque periculo ſumus. Tertio decimo die Auguſti cum x. navibus intravimus portum civitatis Bombaſſæ ſatis pulcrum, ſed cives erant inimici noſtri. Habebant autem fortalitium in portu, quod paulo ante fecerant pro ſui tuitione in ſcopulo prærupto maris. Ab hoc jaculabantur contra nos ſpicula & tela. Sed nobis in illud irruentibus, omnes fugerunt in civitatem, quæ parum ab eo diſtabat, quos continuo ſequentes civitatem oppugnauimus ſicut potuimus.

Quarto decimo die Auguſti oppugnantibus nobis civitatem, torquebant contra nos lapides & miſſilia terribiliter, multos ex noſtris lædentes. Nos vero ignem græcum in quatuor angulos civitatis jaculantes, multas domus incendimus. Provocaverant enim nos duobus elephantis, quos circumducebant coram nobis deriſorie.

Quinto decimo vero die ſcilicet... maria, irruentes in civitatem omnimodis munitiſſimam, magis auxilio Dei quam viribus noſtris cepimus eam. Habebat autem plateas valde arctas, & Maurorum multitudinem populoſiſſimam, per quas compreſſi incedentes, terribiliter de ſuper à domibus jaculantibus Mauris, civitatem laboriòſe & cum periculo obtinuimus. Plures ibi gentiles interfecimus, tantum duobus ex noſtris interfectis. Fugerat autem rex & cives in ſilvam civitati vicinam, conglobantes ibi maximam multitudinem Maurorum. Nos vero poſitis cuſtodiis juxta portas, ne ſubito in nos irruerent, civitatem ſpoliavimus, ubi tantas divitias auri & argenti, margaritarum, aureorum, veſtium, & ſuppellectilium precioſiſſimarum invenimus, quod valor æſtimari omnino nequit.

Decima octava die Auguſti à portu nobis navigantibus evenit periclitari navem in qua ego eram, quæ *Leonart* dicebatur. Nam ex ſociis navibus una fregit nobis gubernaculum, & ſic ventus quo volebat gubernaculo carentes

Digitized by Google

ferebat, donec tandem impulit iterum juxta prædictum fortalicium ſuper ſabulum. Amiſſis ergo ſociis navibus, in magna deſolatione fuimus. Auxiliante tamen Domino, mane ſequentis diei ſcilicet XIX. Auguſti arrepti à vento jacti fuimus juxta civitatem, ſed hoſpitati & adjuti ab aliis navibus quæ nobis ſuccurrebant, fecimus quantocius novum gubernaculum. Viceſima tertia die cum magno labore navem ex portu in mare perducentes, cœpimus navigare cum quinque navibus, ſed XI. naves habuimus in oppugnatione civitatis, quarum decem prius applicuerunt ad civitatem, undecima vero periclitata in mari, ſequenti die applicuit, Raphael dicta. Habuimus nos Teutones tres naves, prima dicebatur S. Hieronymi, ſecunda Raphael, tertia S. Leonardi, quæ in omnibus noſtris præliis, & laboribus ſemper participes erant. Rex Portugaliæ prius non habuit plures quam tres naves proprias, reliquæ pertinebant Teutonicis, præter illas quas quidam ex Longobardia mercatores habebant. Diſtat Bombaſſa à Quiloa LXX milliaribus. A Bombaſſa autem uſque ad civitatem Melinda, quæ illius provinciæ regni ſedes eſt, ſunt CCL. milliaria, cujus rex ſemper habet bellum contra regem Bombaſſæ; ſed erat amicus noſter. Nam capitaneus noſter, quem nos impediti ſequi nequivimus, ad Melindam applicans cum quinque navibus, multum fuit honorifice exceptus ab eis, congratulantibus quod regem Bombaſſæ vicimus, civitatem incendimus, & inimicorum ſuorum virtutem enervavimus, præter quaſdam excelſas Bombaſſæ domus teſtudinatas, quibus ignis prævalere non poterat. Viceſima quarta die Auguſti cœptum præcedentis diei iter proſequentes, ſuſtinuimus periculum. Nam quædam navis iterum in noſtram illata, unam ex noſtræ anchoræ alis fregit. A qua cum difficultate diviſi & eruti, tandem quarto die in magnum mare Mechæ civitatis pervenimus, Melindam à latere relinquentes.

Viceſima ſeptima cœpimus magnum oceanum Mechæ extenſis carbaſis navigare uſque in Indiam. Diſtat autem à Melinda LXX. milliaribus. Navigantes igitur per vaſtum Mechæ mare, quod & Indicum dicitur, tandem ubi per-

Digitized by Google

pendiculariter ſolem & lunam & circulum æquinoctialem permeavimus, cum quatuordecim navibus pervenimus ad locum, ubi fixis anchoris, in proſpectu habuimus terram Cananorum, quod eſt principium Indiæ & regnum opulentum, ubi pernoctavimus XII. die Septembris. Tertia decima die Septembris retractis anchoris, navigavimus in inſulam *Anſediſſe* dictam, cujus portus eſt ſatis aptus, ſed ipſa eſt inhabitabilis. Intrantes tamen in interiora inſulæ, pervenimus ad quamdam arcem, ubi quoſdam non longe à littore vidimus homines. Manſimus autem ibi XXXIII. diebus, quoniam in India non invenitur melior portus, quam iſte, ubi naves poſſint habere refugium. Eſt autem in India æſtas tempore noſtræ hyemis, tempore vero quo in hac inſula manſimus, fecerunt carpentarii noſtri novam galeam & lembum. Antequam autem ex oceano ad hanc inſulam pervenimus, ſequebantur navem fluitantes itinere trium dierum in magno numero cancri marini, & ſerpentes. Non longe ab inſula eſt quoddam oppidum, cum arce fortiſſima in monte, & regnum montuoſum. Interim quod manſimus hic quieti, venit quædam navis plena Æthiopibus cum magno impetu ad nos: quod videntes, quantocius cum lembis noſtris occurrimus eis, torquentes tela & lapides contra eos, & ſic repulſis eis, obtinuimus campum, quem illi juxta portum invadere volebant. Rejecit etiam ventus tam fortiter eorum navem ad quemdam ſcopulum, quod fracta periit. Æthiopes vero & equi eorum natantes evaſerunt periculum, fugientes in montem ubi ſe tutos arbitrabantur, quia erat locus ſub ditione regis *Enneor*. Diſtat autem *Enneor* ab Anſediſſa XV. milliaribus. Æthiopes vero & equos eorum dicebant judices terræ ad jus regis reſediſſe, unde nullum ſpolium ab eis habere potuimus.

Decima ſexta tandem Octobris die rurſus navigantes verſus *Enneor*, applicuimus illuc in profeſto S. Lucæ. Tunc capitaneus noſter, miſit quemdam provincialem terræ ad regem, ut requireret ab eo homines & equos prædictos. Reſpondit rex ſe neſcire factum hujuſmodi, porro ſi vellemus eſſe amici, exponeret neceſſitati noſtræ cibaria emen-

Digitized by Google

da & quæ liberet. Sin autem paratus esset excipere nos in pugna. Habebat enim juxta se paratos ad prælium octomillia hominum.

Decima octava die, scilicet in festo S. Lucæ, in aurora navigavimus cum XVIII. lembis, in quibus erant non minus quam octingenta expediti ad prælium ad terræ illius littus, ubi vidimus innumerabilem populum albis camisiis vestitum & omnino inermem, qui dicebant sibi placere quicquid capitaneus noster vellet, nec aliud optare: sed postquam jussu capitanei in eos jecimus jacula, omnes fugerunt. Post parvam tamen moram redierunt cum innumera biliexercitu, gerentes pulcra scuta in latere, & fulgentes gladios in dextra. Habebant etiam plures naves, in quas & in aliquot eorum domus ignem græcum jecimus, ipsos tamen in littore declinavimus, jacula dirigentes in exercitum eorum, quod illi parvipendebant. Relictis ergo illis, quibus impares eramus, eodem die S. Lucæ navigavimus versus regnum *Cananor*. Vicesimo autem secundo die Octobris, illuc applicuimus, manentes ibi quatuor diebus, quia ibi invenimus multitudinem zinziberis, cinamomi, margaritarum, & aliorum pretiosorum lapidum. Interim venit amicus noster rex *Cananor* ad capitaneum nostrum, quem post obitum sui fecit heredem, & futurum regem terræ illius.

Vigesima septima die, quæ fuit Simonis & Judæ, iterum solventes classem, navigavimus versus regnum *Gutschin*. Vicesima octava die navigantes reliquimus à latere emporium destructum *Calecot*, à quo sequenti die sequebantur nos multæ sambuccæ, sic enim vocant in *Calecot* suas naves.

Tricesima die venimus ad regnum *Gutschim*, ubi jactis anchoris, quievimus una leuca à littore separati, in secundum diem Novembris. Die secunda quatuor naves pipere cœpimus onerare, quæ dictæ sunt Raphael, Leonart, Judæa, Conceptionis Mariæ, quarum tres oneratæ migraverunt in reditu versus *Cananor*. Nos tamen cum nostra nave S. Leonardi mansimus aliquot diebus in *Gutschim*. Interim descendit rex ad capitaneum nostrum, à quo diademate aureo coronatus est, quod sibi rex Portugaliæ misit.

Digitized by Google

Viceſima die Decembris, diſcedentes à *Gutschim* navigavimus verſus *Cananor*, quo pervenimus in vigilia nativitatis Chriſti, ubi exoneravimus partim navim noſtram, propter duas alias naves, ſcilicet Raphael & Conceptionis, quæ ſuſceperunt à nobis ducenta millia piperis talenta & ſexingenta, & oneratæ diſceſſerunt à nobis ſecunda die Januarii, tendentes verſus Portugalliam. Nos autem cum ſola noſtra nave permanentes in *Cananor*, exoneratam navem alio pipere in *Cananor* replevimus, donec adhuc aliæ duæ naves ex *Gutschin* ad nos redierunt.

Viceſima prima die Januarii cum tribus navibus tendimus verſus Portugalliam navigantes directe à *Cananor* verſus *Anſediſſe*. Eſt autem infra *Cananor* & *Anſediſſe* regnum quoddam Catarkalla dictum, cujus incolæ erant inimici noſtri. Unde ab hoc divertentes, juxta *Anſediſſe* quoque tranſeuntes, quinto die Februarii vaſtum Mechæ oceanum intravimus, ubi iterum perpendiculariter ſub ſole & luna navigavimus, ſcilicet à quinto decimo die Februarii uſque ad octavum Martii, & tunc tandem vidimus inſulam quamdam, quæ tamen à continenti diſtabat CXL. milliaribus. Diſtat etiam alia quædam inſula S. Chriſtophori à priori XL. milliaribus, cujus terra in abundantia producit zinziber & abundat pecoribus & victualibus. Hanc habuimus in proſpectu undecimo die Martii, ſed duobus diebus manſimus in mari, nequeuntes ad ejus littus perveniri. Terra eſt ſatis bona, ſed difficulter ad eam poteſt pervenire. At poſtquam ventus carbaſa implevit, à loco illo diſcedentes tendimus ad continentem, quæ adhuc diſtabat C. milliaribus.

XIV. die Martii iterum vidimus terram quæ diſtabat à *Monſebit* ſexaginta milliaribus, ſed illam relinquentes XIX. Martii pervenimus ad inſulam *Monſebit*, ubi jactis anchoris uſque ad XIV. diem Aprilis manſimus purgantes naves, quas lignis & dulci aqua ibi oneravimus. XIV. autem die Aprilis inde diſcendentes, in magnum oceanum navigavimus verſus montem *Cabe de bonne ſperanze*, id eſt Montem bonæ ſpei. Sed eo tempore quo venimus ad *Monſebit*, una noſtrarum navium dicta Magdalena, periclitata eſt, fundo

Digitized by Google

& arenæ impulsa, propter quam diutius in portu *Monsebit* mansimus, eruentes ex ea species, & sic eas à nocumentis redintegrantes extra navem, tandem in locum suum absque magno damno reposuimus, ibique bene providimus navibus pro magna oceani via de carnibus pullorum, caprarum, & aliorum victualium, quorum in *Monsebit* copiam invenimus. Tendentes versus *Cabe*, tempestatem etiam passi sumus. Decimo nono enim die Maii fuit magna commotio aeris & fluctuum, sic quod cujusdam terribilis undæ moles navi illisa, omnes nos fere perdidit, frontem navis fregit, velum majus rupit, à sinistro quoque latere inclinata navis fluctibus replebatur, una etiam camera piperis fracta non parvum damnum accepit, sicque omnes in ultima fere desperatione positi, clamavimus fortiter invocantes auxilium divinum & beatæ Virginis, quo solo liberati, in tantum laboravimus die ac nocte illa, aquam ex navi projicientes, quod præ nimia debilitate deficientibus viribus, refocillabant nos pane & vino; sicque tandem navis nobiscum perdita à maximo periculo emergens, tempestatem evasit. Vicesimo igitur die Maii velo redintegrato, altera die, scilicet xxi. incipientes iterum navigare in meridie, invenimus alias naves duas, quas præcedens tempestas longius abegit à nobis. Simul igitur navigantes versus montem *Cabe* cxxv. milliaria habuimus ventum contrarium, quod procedere nequivimus; sed habentes ibi vicinum aliquem portum, illic mansimus usque in ultimum diem Maii, ibique defecerunt nobis vinum & alimenta, quod præter panem & aquam omnia erant consumta. Ibi etiam duas anchoras amisimus.

Ultima igitur die Maii navigavimus cum duabus navibus versus montem *Cabe*, id est bonæ spei. Nam capitaneus supremus, amissis duabus anchoris, à nobis separatus, necesse habuit in oceanum excurrere, quo eum ventus ferebat, quem postquam invenimus, præcepit nobis ut secum omnes rediremus ad *Monsebit*. Tempestas enim venti cogebat nos retrorsum, quod in anteriora tendere nequivimus.

Secundo die Junii, consilio habito, nitebamur redire ad

Digitized by Google

patriam, & non ad *Monſebit*; ſed ſæviente nimia aeris commotione, præcipit nobis iterum ſupremus capitaneus, ſub interminatione vitæ, & omnium bonorum noſtrorum ne diſcederemus ab eo tendente ad *Monſebit*. Tunc nauclerus noſter alta voce inclamabat: Miſericordia, rogando ut ſe converteret ad reditum patriæ, alioquin navis noſtra nobiſcum periret: quia in ea non habuimus panem, niſi ad tres menſes: ſi autem ad *Monſebit* nos redire cogeret, fames nos perderet. Eo igitur die diſcedentes à duabus navibus ſociorum contra ventum navigantes tendimus verſus *Cabe*.

Decimo die Junii venimus iterum ad portum, ubi duas anchoras amiſimus. Nam ab ea retrorſum per multa milliaria coacti eramus redire ad *Monſebit*. Ibi per noctem pauſavimus propter contrarium ventum. Sequenti autem die, undecima ſcilicet, venimus ad alium portum, qui dicitur *Labai de rock*. XIII. die intrantes navem, venimus ad portum *Allago*, ibique multos piſces cepimus ubi aliquot dies manſimus habentes, ventum adverſum. Invenimus autem ibi oves, & boves, & armenta pecorum multa, de quibus vendebant nobis Mauri ſufficienter pro modico ferro, quod apud eos pretioſum eſt. Incedunt iſti, ut ante diximus, nudi, tantum utentes pellibus loco palliorum, ligantes verenda in teſta &c. mirabilem loquelam habentes. Strident enim quando loquuntur quaſi fiſtulæ. XXVI die Junii proſperum habentes ventum, navigavimus inde in inſulam S. Blaſii, à qua diſcedentes die ſequenti, tendimus verſus *Cabe* à quo adhuc eramus LX. milliaribus.

Sexto die Julii habentes in proſpectu ipſum *Cabe*, tota die ac nocte navigavimus contrario vento, quod longius ab eo nequivimus diſcedere; ſed ſemper in oculis eum habuimus. Septimo tandem die relinquentes poſt nos montem bonæ ſpei, intravimus in magnum oceanum Gennea. Sunt autem MCCCC. milliaria à monte *Cabe* per ipſum oceanum uſque ad civitatem & regnum *Biſagith*. In tanta autem navigatione multa pericula & tempeſtates ſæpe habuimus. Tempore quo in Europa melior eſt æſtas & dies longiores

Digitized by Google

longiores, est circa montem *Cabe* hyems, dies breves, noctes vero longæ, quod experti fuimus hoc tempore, donec percurrentes per multa centenaria milliariorum Oceanum, Gennea iterum venimus ad locum ubi perpendiculariter sub sole & luna navigavimus, sicut ante in mari *Meche* etiam fecimus.

XXI. die Julii vidimus in prospectu insulam S. Helenæ dictam, quæ distat à *Cabe* DCL. milliaria, sed ad ejus portum venire nequivimus. Eam autem transeuntes cœpimus habere ventum mitiorem, aspicientes à longe, quamdam aliam insulam Ascensionis dictam. Continua autem navigatione intenti, tandem XV. die Augusti vidimus novem insulas, quarum una dicebatur S. Jacobi, altera *de Mai* &c. sub tertia illa de Foco &c. In illa *de Mai* si leprosus aliunde deferatur, infra biennium quo ibi manserit, aut curatur aut moritur. Jactis igitur anchoris ante insulam S. Jacobi, providimus navi de aqua dulci, carnibus, lignis & fructibus, qui ibi abundanter crescunt, & nos præ fame his indiguimus. Sunt ibi lanigeræ arbores in abundantia. Sunt autem hæ novem insulæ subjectæ regi Portugaliæ, distantes ab Ulixbona D. milliaribus, quarum aliquæ sunt bene provisæ de habitatoribus, aliquæ pene omnino desertæ. Mansimus autem juxta insulam S. Jacobi usque in XVIII. diem Augusti, invenientes ibi quamdam navem, *Karveil* Teutonice, quæ ex Gennea veniens tendebat versus Portugaliam. Octavo die Septembris postquam à prædictis insulis navigavimus LX. milliaribus, rejecit nos ad easdem ventus contrarius, ibique deficiente pane, dabantur cuilibet quotidie in victum tantum sex unciæ panis. Consilio igitur ex necessitate habito, decimo tertio die iterum venimus ad insulam S. Jacobi, ubi comparavimus pro navi carnes, risi, & milium pro navi & aquam dulcem. XX. die iterum navigantes tendimus versus Portugaliam, & tunc cœperunt plures ex nostris febricitare quartana. Primo enim Octobris die habuimus in navi nostra XX. viros ægrotos, quorum tres moriebantur. Navigavimus igitur usque in XXI. diem Octobris, & tunc appropinquare cœpimus ad insulam Illamaderam, ubi XXII. die jactis

Digitized by Google

anchoris manſimus XII. diebus providentes navi de vino & pane, prout neceſſarium erat. Tertio die Novembris rurſus navigare cœpimus uſque in XII. diem & tunc vidimus montem S. Vincentii diſtantem ab Ulixbona XXXV. milliaribus, à quo diſcedentes in directum XV. die Novembris tandem Ulixbonæ portum intravimus.

Digitized by Google

DESCRIPTIO APPARATUS BELLICI

Regis Franciæ Caroli intrantis civitates Italiæ, Florentiam ac deinde Romam, pro recuperando regno Siciliæ sive Neapolitano.

DEsignatus est dux ENGELBERTUS de Clivis præfectus, & capitaneus generalis ac primarius omnium peditum Alemannorum, videlicet decem millia Svvitensium, qui in trifariam divisi suos peculiares capitaneos habent, quorum sex millia lanceis longis, ut Svvitensium mos est, quorum est capitaneus Svvitensis cognomine *Studer* rei bellicæ scientissimus, instructa sunt.

Duo millia Hellenbrordus capitaneo quodam Basileensi nomine *Schutser*. Reliqua vero duo millia bombardis manualibus, ac capitanea Henrico de *Vvysen* ex ducatu Gelrensi.

Deinde habet XXIV. millia peditum deferentium arcus manuales ex militibus Francigenis, qui Latrones & vulgariter Arcigeri nuncupantur.

Postremo duodecim millia Sagittariorum ex Britannia & Basconia, qui balistis calibeis utuntur.

Summa omnium peditum quadraginta sex millia.

Dux Aurelianensis dux & præfectus primarius omnium equitum habet sub se capitaneum substitutum dominum Robertum de *Arrenborch*, virum rei militaris gnarum, quemadmodum Leodienses attestantur. Is enim præest quatuor millibus. Lancea autem quælibet continet equites ternos.

Digitized by Google

Deinde eques quidam aureatus nomine *Beſegge* Alemannus præeſt lanceis mille & quingentis.

Item. Ludovicus de *Znader* Burgundus vir tantæ ſtrenuitatis, ut per totam Franciam ſibi ſecundum habere dicatur neminem, ſub ſe continet lanceas mille.

Dux Engelbertus de Clivis pro tuitione, & defenſione ſuorum peditum habet equites mille, ceteros equites deducet ipſe dux Aurelianenſis imperator generalis.

Summa omnium equitum lancearum quatuordecim millia.

Præterea inſtructæ ſunt infinitæ claſſes ſive naves, quibus mari bellum gerendum eſt, ad quas inſtruendas aſſumuntur loco remigum catenatorum, omnes illi qui per totam Franciam ultimo ſupplicio deputantur, & quo magis credatur, vidit horum omnium relator mille & quadringentos ex civitate Pariſienſi deduci, qui omnes fuerunt vel malefici, vel latrones, vel vagabundi, & tales quos mendicos validos appellamus. Eodem ipſo die, quo hanc ſchedulam conſcriberem, rumor increbuit Bononiæ ex his navibus tot circa arcem Oſtienſem adveniſſe, ut decem millia militum continerent, & id quidem ad repulſionem exercitus papalis Oſtiam obſidentis. Quid autem cauſæ ſit quod cardinalis ad Vincula Petri clam ſe in Franciam receperit, ac eo animo, ut permulta illic moliatur in perniciem papæ & regis Neapolitani, qui mediante quodam in gratiam redierunt, & cardinalem ab omni fœdere expulerunt.

Comitabantur exercitum præſcriptum papiliones, & tentoria tria millia, bombardæ ſerpentinæ quingentæ, quæ plerumque tantæ longitudinis ſunt, ut viginti quatuor pedes excedant: breviſſima namque omnium pedes ſuperat ſexdecim, extorquent globos ferreos omnes librarum duodecim. Item bombardæ quas *Cortouvve* appellamus, ducentorumque, plerumque ſunt pedum decem octo & viginti ejiciunt itidem globos XXIV. & XXX. librarum.

Poſtremo habet machinas bellicas quaſdam tantæ longitudinis, ut incredibiliter prima fronte videatur. Nam

Digitized by Google

ad eas provehendas opus ſunt equi ſexaginta & hujuſmodi tam miræ molis ſunt, & ad minus numero decem. Qui mihi ſcribenti præfata dictavit, recte venit ex Francia per Lugdunum, & illic omnia ſe vidiſſe affirmabat. Adjecit exercitum omnem viginti octo millia ex Lugduno iter arripere Italiam verſus, ſed adverſum quos nominatim procederent, nondum ſatis divulgatum fuit, aliis aliter conjectantibus. Et quod dixerim de equis ſexaginta, ipſe non crederem, niſi repetitis vicibus ſic affirmaſſet. Nec parum credulitatis etiam mihi adjecit Mauritius Lugdunenſis, quem noſti, cum diceret ſe Lugduni vidiſſe machinas bellicas tantæ magnitudinis, ut non niſi ſexaginta paribus boum pervehi potuerint. Experiemur forte noſtro incommodo ſingula. Bononienſes metuunt nihil, emori mallent quam exterum dominum, benevolis profligatis, admittere. Inſtaurant quotidie magis atque magis muros & portas, bombardas fundunt, pulveres conficiunt, comparant etiam permulta alimenta quæ ad rem bellicam attinent.

Copia litterarum regis Franciæ publicatarum Florentiæ, & fere in omnibus civitatibus Italiæ, dum exercitum duceret contra regem Neapolitanum & infeſtiſſimos Turcos.

Carolus Dei gratia Francorum rex univerſis Chriſti fidelibus præſentes litteras inſpecturis, zelum catholicæ fidei & ſalutem in Domino ſempiternam.

Conſiderantes attentius, & intra noſtræ mentis arcana ſæpenumero revolventes innumerabilia damna & incommoda, cædes, & vorangias, ac nobilium civitatum & fidelium populorum deſolationes, & devaſtationes, ac plura alia horrendiſſima facinora, quibus ſpurciſſimi Turci ſanguinem Chriſtianum infeſtarunt, debacchantes à quinquaginta annis & citra, ut à priſcis noſtris profecto fide dignis didicimus, inhumaniſſime perpetrarunt. Cupientes more progenitorum noſtrorum Francorum regum Chriſtianiſſimorum tantis ſceleribus, quæ ipſi perfidiſſimi e-

Digitized by Google

ligioni Christianæ continue minantur pro viribus occurrere, ac eorum furibundam rabiem totis conatibus reprimere, postquam placuit Altissimo in regno & dominiis nostris suam pacem ponere, ac illa tranquilliter potiri, proposuimus, pro repellendo Turcorum eorumdem furore rabido, & recuperanda terra sancta, & aliis dominiis per eos Christianis principibus & populis ablatis, propriæ personæ, laboribus, facultatibusque non parcere: quin immo dilectissima uxore & filio unico regnoque amplissimo pacifico & opulentissimo præter voluntatem principum & regni nostri procerum relictis, statuimus cum adjutorio Dei, cujus causam amplectimur, ac summi omnium Christianorum pontificis & pastoris, necnon principum ac aliorum præsidio fidelium, hoc sanctissimum opus fideli devotione & magno animo aggredi. Quod quidem sanctum propositum divina credimus inspiratione nostro cordi infixum. Nec arbitretur quisquam, ut ad occupanda quorumcumque principum vel populorum dominia aut civitates opus hoc tam licitum tamque laudabile aggrediamur; sed, ut ipse Deus ineffabilis verus testis est, hoc solum ad ejus laudem & gloriam, suæque fidei & Christianæ religionis exaltationem & amplificationem amplectimur. Sperantes in Christo Deo, à quo omnia profecto opera perfectionem suscipiunt, nos hoc sanctum desiderium nostrum adoptatum effectum perducturos. Sed quia regnum Siciliæ, quod Neapolitanum appellant, superius per genitores nostros à manibus infidelium & aliorum Romanæ ecclesiæ & apostolicæ sedis hostium ereptum, & idem ecclesiæ restitutum fuit, & de quo ipsi progenitores nostri XXIV. investituras, videlicet XXII. à diversis Romanis pontificibus, ac duas alias à duobus aliis sacris conciliis receperunt, & quod ad nos jure hæreditario pertinet, quamvis Pius papa secundus volens suos ex humili plebe natos ad principatus fastigium extollere, regnum ipsum nobis contra justitiam abstulit, & illud quondam FERDINANDO de Aragonia concessit, ad oppugnandum dictos perfidissimos Turcos, præcipue per portum Velanæ; & nonnulla alia

Digitized by Google

loca nobis facile ingreſſum præbere poterit, illud Deo auxiliante intendimus recuperare, ut nobis & noſtris facilis ingreſſus & egreſſus ac totum præſidium eſſe poſſit. Nec intendimus propterea almæ urbi Romanæ, prout modernus Alfonſus de Aragonia & ſui prædeceſſores alius Alfonſus & Ferdinandus magna temeritate & rebellione eam obſidendo fecerunt, aut aliis terris Romanæ eccleſiæ præjudicium aliquod ſeu damnum inferre; ſed illam & eccleſiæ ſubditos, pro illius apoſtolicæ ſedis honore & reverentia ab omni damno & injuria pro poſſe noſtro illæſos conſervare, ac ipſius eccleſiæ ſtatum & honorem, dignitatemque more progenitorum dictorum noſtrorum, quantum cum Deo poſſumus, potius adaugere. Quia vero pro dicto regno recuperando, & noſtro ſancto propoſito exſequendo, pro faciliori & breviori via ad Urbem prædictam veniendo, per nonnullas terras dictæ eccleſiæ tranſitus ſit nobis faciendus, ſanctiſſimum in Chriſto patrem & dominum ALEXANDRUM divina providentia papam ſextum, ſacrô-ſanctum Romanæ eccleſiæ collegium, necnon quorumcumque civitatum, oppidorum, terrarum, & locorum ejuſdem Romanæ eccleſiæ rectores, gubernatores, poteſtates, officiales, cives, incolas & habitatores quoſcumque in domino requirimus & hortamur & obteſtamur, ut ſaltem quemadmodum hoſtibus noſtris, & in hoc ſancto propoſito adverſantibus, favores & auxilia, quæ potuerunt præſtiterunt & præſtant; ita nobis & noſtris liberum ingreſſum per civitates & oppida, terras & loca prædicta, ut victualia neceſſaria noſtris ſumtibus & expenſis exhibere dignentur. Niſi enim nos in hoc ſaluberrimo opere impediviſſent, credimus jam urbem Neapolim & magnam regni partem expugnaſſe, & in principio veris proxime futuri, fines hoſtium ingredi potuiſſe. Si vero ingreſſus & regreſſus ac liber tranſitus & victualia nobis & noſtris ſolvendo debita pretia fuerint, quod non credimus, denegata, nihilominus conabimur totis viribus meatum invenire, & capere victualia neceſſaria quibus poterimus mediis providere, proteſtantes ſolemniter nobis ad culpam non de-

Digitized by Google

bere imputari, ſed potius illis qui perfida iniquitate de fide noſtra non recte ſapientes, noſtrum pium & ſanctum propoſitum voluerint impedire, proteſtando inſuper de injuriis & Deo & nobis faciendis, damnis quoque & intereſſe per nos propterea jam incurſis, & ſi quæ in futurum incurſuri fuerimus, quas proteſtationes proſequimur coram univerſali eccleſia ac principibus totius chriſtianitatis, quos convocare intendimus, pro hac ſanctiſſima expeditione Deo duce feliciter adimplenda. In quorum omnium fidem & teſtimonium præſentes litteras fieri, & per notarium publicum infraſcriptum ſubſcribi & publicari, noſtrique regalis ſigilli appenſione communiri fecimus. Datum Florentiæ die XXII. menſis Novembris anno Domini M CCCC XCIV. & regni noſtri duodecimo.

INTROITUS REGIS IN URBEM.

Acceſſus & introitus ſereniſſimi regis Francorum in Urbem Romam ſcriptus domino duci de Borbonio.

Favente propitioque Deo, die Mercurii pridie calendas Januarii anni Chriſti M CCCC XCIV Chriſtianiſſimus dominus noſter rex Franciæ hora fere quinta poſt meridiem, aere obducto caligine & tenebris, propius urbem Romam exercitum jam per reliquam Italiam traductum admovit, cum comitatu magno, tam illuſtrium, quam nobilium virorum, necnon etiam militum, bellantiumque validorum maxima caterva, nihil tale tamque ſubitum verito ſummo pontifice. Precedebant autem quatuor millia arcua & baliſta ſagittariorum, ex quibus ſupra mille veſtiti erant tunicis argentatis, ſigno regiæ crucis in pectore adnotato. Sequebantur ſex millia equitum ſtrenuorum paratiſſimi ipſi ad pugnam. Poſt hos alio agmine octo millia bellatorum mixti peditibus equites inſtructiſſimi ad prælium. Mane vero poſtquam hæc res ad ſanctiſſimi domini noſtri papæ pervenit auditum, attonitus re ſubita, ambaſſatores & legatos

ire

Digitized by Google

ire jussit ad dominum nostrum regem, cardinales duos, qui in primis à rege peterent salvum, ut vocant, conductum, commeatumque liberum pro duce Calabriæ, qui unius tantum diei itinere aberat cum expedito equitatu & eo non exiguo ab Urbe: quibus proficiscentibus, non satis confisus sibi & suis, si qua incideret mora, simul metuens, ne à nostris, qui jamdudum oram Campaniæ cum exercitu ingressi erant, circumveniretur, aut obvios eos sibi haberet, postulavit liberum tantummodo sibi discessum concedi, non expectaturo ingressum regis nostri in Urbem. Quod ad petitionem sanctissimi domini nostri papæ rex libens permisit. Quo facto, repetenteque terras Campanas duce, præfatus sanctissimus dominus noster plenam per expressum concessit deditque auctoritatem reverendis patribus cardinalibus ALCANIO & S. Severini, de ceteris rebus cum rege nostro tractandi. At rex, consultis proceribus suis, tamdiu nihil de concordia & conditionibus tractandis cum pontifice, qui sepridem adversæ partis, Neapolitanæ scilicet, fautorem gesserat, tractandum censuit, donec Urbem salvis omnibus suis ingressus fuisset, ut tunc opportunior facultas daretur alloquendi pontificis. Quod responsum probantes cardinales ipsi, una cum rege Urbem accesserunt, ingressusque est rex per locum cui nomen *Montemaer*.

Litteræ missæ per regem duci de Borbonio.

Frater mi, examinatis per ordinem singulis negotiis nostris, & visis favoribus, subsidiis & auxiliis per pontificem adversæ nostræ parti præstitis, necnon in maximum detrimentum, etiam præjudicium meum peractis, consultum mihi videtur & utile, quatenus transitum liberum in meum regressum & commeatum meis & mihi faventibus assecurari faciam. Intellige paucis quid sentiam. Præterea, frater, redditæ sunt nobis litteræ vestræ xv. mensis Decembris, per quas certioratus sum de singulis regni mei successibus. Quod autem insinuastis capitaneis deputatis in confinibus & extremitatibus regni, quatenus se non movere, aut ad

Digitized by Google

alia loca transferre præsumant, percaute & consultissime actum fuit, remque laudabilem vobis & obsequium non parvum mihi intulisti: quare velut optime merito de nobis, si quam rem possum pro vestra fraternitate, non erit hæc apud auctoritatem meam vobis denegata, etiam perseverando, de quo non dubito, casus diffortunii non emergentur in nostro regno.

Similiter, frater mi, perspicacissime actum fuit à nobis, uno conglobando cumulo balistarios liberos, ut si opus esset & necessitas postularet, in aliquibus finibus regni nostri ad resistendum promti & habiles reperirentur.

Item. Consulte actum est communicationem habuisse cum mariscalco de *Bandricourt*, & eum repentino regressu remisisse ad partes Burgundiæ. Quod si urgentibus hostium incursibus opprimeretur, patria sine tuitione & succursu relinqueretur, absente præfecto nostro. Frater, omnibus negotiis nostris consideratis, non dubito quin opus est magnis pecuniarum summis, tam in viaticis, dietis servandis, quam in singulis aliis, quæ concernunt rempublicam & utilitatem nostri regni. Scripsi generali Balhardo de Normandia quatenus larga manu exbursetomnia quæ per vos ordinata extiterint.

Item. Veridica didici relatione, qualiter officiatores & ballivi comitatus nostri *d'Alançon* magnam in præjudicium meæ auctoritatis, & violationem nostræ legis commisere protervitatem, nec dubitent quin magnam meam incurrerint indignationem. Nihilominus exploratis & informationibus claris de hac re habitis, secundum quod forefactum & crimen requirit, justitiam ministrare non differatis. Scitis enim horum exemplo, nisi emendatum sit correctumque delictum, quod similia creari mala possent. Idcirco rogo attente perspiciatis, quatenus talia in regno meo non habeant locum.

Insuper, frater mi, si quæ sint & oriantur novitates apud vos, rogo vos desuper, me vestris instruatis litteris, vice versa autem de statu & successibus nostris efficiam vos certiorem. Valete. Ex Urbe XII. mensis Januarii.

Digitized by Google

Aliæ litteræ.

Frater mi, recepi litteras noſtri exercitus exiſtentis jamdiu in regno Neapolitano. Sunt enim duo comites incolæ regni mei Neapolitani, qui ſe ſubjectioni & obedientiæ noſtræ dedere. Obtinent autem præfati comites multa fortalitia & loca bene munita, per quæ poterimus facilius nobis ſubjugare adverſarios. Veriſimiliter ſum aviſatus per nonnullos nuncupantes ſe de Laquilla, qui etiam toto cordis deſiderio optant ditioni noſtræ ſe ſubjicere, nec anhelant in dies aliud, quam mitteretur per nos ſufficiens numerus militum præſidio, formidantes ſcilicet ſibi, quia ſuſpecti ſuis metuunt per adverſarios noſtros ſe poſſe invadi. Quare, favente Altiſſimo, ſpero in brevi de his ac aliis noſtris proſperis ſucceſſibus ab alto prædeſtinatis veſtrum lætificari animum. In ſignum.

CAROLUS. ROBERTET.

Superſcriptio litterarum Fratri meo ducï de Borbonio *& d'Auverzne.*

Sequuntur copiæ litterarum miſſarum per ducem Borbonii conſulatui & communitati civitatis Pariſienſis.

Petrus de Borbonio amicis ſuis S. D. Placuit regiæ majeſtati CAROLI noſtræ vitæ ductoris nos ſuis litteris de ſibi ab Alto ſecundis conceſſis ſucceſſibus ſolari. Quare non dubitavi vos de his cum magna cordis aviditate certiorari poſſe. Volui vos non ignorare ad me miſſas novitates, quarum copias authenticas ad vos dirigo. Valete. Raptim. Malini XXII. menſis Januarii.

PETRUS. ROBERTET.

Digitized by Google

Qualiter rege ingresso urbem Romam, nonnulli cardinales fautores pontificis venerunt ad regem, pro via concordiæ capta perficienda.

Elapsis duobus diebus post ingressum regis in Urbem, cardinalis de Valentia, comitantibus se pluribus cardinalibus & episcopis, venit ad conspectum regis pro concordia inter sanctissimum dominum nostrum & regem, si quæ reperiri posset, pertractanda, & omnibus per antedictum cardinalem in multa facundia & urbanitate non mediocri prolatis, respondit rex paci & concordiæ amicus, quod se in omnibus æquitati subjicere velit. Sed tria sibi concedi postulavit.

Primum, quod pontifex suo auxilio, consilio, & favore prosequeretur regem in subjugando sibi regnum Neapolitanum.

Secundum, si concessa prima petitio foret, traderetur sibi præfatus cardinalis Valentiæ in obsidem, & id quidem ut petitio majori potiretur virtute.

Tertium rex petiit possessionem fortalicii cujusdam in Urbe, Castrum S. Angeli nuncupatum. Ad quod dum sibi daretur facultas & occasio, intrare & exire, & eo ad libitum frui posset.

Item. Præter petita voluit super omnia sibi ad custodiam mancipari Turcum magnum, qui, ut fertur, toto cordis desiderio cupit baptizari.

Cardinales prædicti per regem petita retulerunt pontifici, ad quæ pontifex pro responso dixit suæ non esse intentionis, condescendere minimæ petitioni istarum: allegans quod si petitionibus regis, maxime autem de castro S. Angeli consentiret, si qui tumultus & motus in Urbe, sive per inimicissimum sui cardinalem S. Petri ad vincula, sive quem alium, in caput & fortunas fieret, contra hujusmodi casu emergentia, non haberet quo se tuto reciperet. His conditionibus se non petere communicationem cum rege & societatem; sed permittere ei quæ animo concepit

Digitized by Google

perficere, nihilominus rex cultor potius concordiæ quam rancoris, conceſſit pontifici pro maturiori deliberatione ſex dierum ſpatium, interea examinaret debite ſingula &c. nihilominus, ſicut infra patebit, amice ſe confœderaverunt papa & rex.

Nota ſequens.

Item. Corruit magna pars muri caſtri S. Angeli: quare Romani multum perterriti augurantur plagam ſibi deſuper deſtinatam.

Item. Miniſtrat rex rigoriſiſſimam juſtitiam, nec quovis modo vult quod aliqua deprædatio fiat in Urbe. Quare quidam præpoſitus nomine Turquera, ad ſuſpendium pertrahi juſſit quinque de ſatelitibus regis in campo Floræ, qui deprædarunt quemdam Romanum.

Copia concordiæ & pacis inter pontificem & regem Carolum Franciæ Delphinum, cum copiis litterarum miſſarum domino duci de Borbonio.

Cooperante ad hoc Spiritu ſancto, amoris diſſenſionisque inimico, qui induratos animos & opiniones malas placare ſua miſericordia dignatus eſt. Hodie quæ fuit xv. menſis Januarii S. D. N. una cum Chriſtianiſſimo rege Franciæ, omnibus differentiis olim obortis extinctis, reconciliatus eſt, pax, unio, & concordia firmata eſt. Unde omnipotenti Deo de ſua clementia digne regratiari debemus.

Tenor autem concordiæ per articulos diſtinctus ſequitur & eſt talis.

Et primo ſanctiſſimus dominus noſter & rex Chriſtianiſſimus Franciæ una ſe confœderavere amicitia, quatenus quamdiu ſanctiſſimus dominus noſter ſuperſtes hac in vita extiterit, bonus pater, pius fautor domini noſtri regis permanebit, & in ſingulis ſibi poſſibilibus, ſaltem æquitati inhærentibus, regi complacebit: rex autem vice verſa ca-

Digitized by Google

rus filius ſanctitatis domini noſtri papæ erit, & omnibus rebellizantibus ſanctæ Romanæ eccleſiæ promiſit ſe toto conamine, quantum ad regiam ſuam majeſtatem pertinebit, violenter & fideliter reſiſtere. Et ſi quæ pridem fuerint inter eos diſcordiæ, remittuntur ſingulæ & abolitæ cenſentur, tamquam numquam perpetratæ aut ſuſceptæ fuiſſent.

Item. Condeſcendendo petitioni & ſatis faciendo deſiderio Chriſtianiſſimi regis, ſanctiſſimus dominus noſter in primis juſſit fecitque cardinalem Valentiæ cum comitiva celeberrima doctorum virorum ac etiam bellantium decentiſſima caterva ſequi regem, atque ab illo niſi ipſo permittente non diſcedere. Quamobrem rex ſanctiſſimo domino noſtro ingentes retulit grates, ac ſpopondit ante dictum cardinalem humaniſſime ſe tractaturum & habiturum.

Item. Conſignabit & tradet pontifex de communi conſenſu cardinalium Zinzimam fratrem perditiſſimi Turci in manus regis, quem non transferet ad alia loca, quam per dictos cardinales extiterint deputata, etiam ſituata in territorio eccleſiæ Romanæ, videlicet in Terracina, aut in alio loco bene munito, ubi ſecurius poterit cuſtodiri. Et quidem ſecum ducit Turcum hoc conſilio, quod cum ejus animi ſit, ut in Turcos, ſi volet Deus, bellum peracturus ſit, per hunc, qui plurimos habet in regno & imperio Turcorum fautores, motus & ſeditiones, defectiones & concordias apud Turcos efficere poſſit. Quæ res ſolet maximis regnis ruinæ eſſe principium, ſit quoque Italia tutior ab incurſu Turcorum, ſi forte conductitium militem Turcum rex Neapolitanus adverſus regem Franciæ evocaturus ſit, cum principem multis eorum cariſſimum, tamquam obſidem cum rege Franciæ videant. Etiam promittit rex antequam regnum ſuum Franciæ repetat, reſtituere Turcum prædictum ad manus & poteſtatem eccleſiæ Romanæ, ſi petatur, ut ſecundum tenorem bullæ editæ per felicis recordationis Innocentium papam VIII. cuſtodiæ mancipetur.

Item. Promittit rex, quod cauſantibus Turcorum

Digitized by Google

insultibus quos Turcus frater prædicti Zinzimæ ecclesiæ movere posset, propter traditionem sui fratris ad manus regis, totis viribus realiter & cum effectu tuebitur cum resistentia, & defendet pontificem & terram ecclesiæ Romanæ.

Item. Promittit rex sollicitis studiis infra sex mensium spatium id in effectum deducere, quatenus cardinalis magister de Rhodis habebit ratum articulum præcedentem, facientem expressam mentionem de Turco jam dicto.

Item. Pro majori securitate de Turco jam ad manus regis tradito habenda, obligabunt se omnes in generali principes, comites, barones, milites & quicumque nobiles in formis cameræ apostolicæ, casu & eventu quo Turcus non restitueretur in carceribus ecclesiæ Romanæ, aut eventu accideret eum evadere, ad summam debiti quingentorum millium ducatorum de camera persolvendorum incamera apostolica.

Item. Occasione cujusdam tributi de summa quadraginta millium ducatorum annue persolvenda per Turcum fratrem Zinzimæ, intendit rex, quod summa illa persolvatur pontifici, sicut moris fuit, obligando se in forma apostolica fidejussoribus deputatis ad persolvendam antedictam summam quadraginta millium ducatorum.

Item. Tradet sanctissimus dominus noster civitatem dictam *Civita Vesche*, cum appendiciis, castris, & fortalitiis prædictæ civitatis ad manus domini regis, quam rex, durantibus illis, ad quæ regalis sua celsitudo devenire intendit, occupabit, ac suo præsidio tenebit, sopitisque propositis suis restituet singula pontifici, & ecclesiæ Romanæ. In quorum testimonium desuper confectæ sunt litteræ per manus regis subscriptæ, & sigillo suo secretiori sigillatæ.

Item. In ea civitate & locis præfixis non ministrabit rex justitiam seu jurisdictionem, nec si qui denarii occasione teloneorum veniant, non intromittet se rex de his, sed deputati per pontificem.

Item Quod omnes mercatores victualia deferentes & singuli mercantiis incumbentes, cogentur necessario ap-

Digitized by Google

plicare ad portum prædictæ civitatis, & in eam atque alias civitates ecclesiæ domino regi concessas victualia deferent, aliaque exercitui regio opportuna. Et si qui veniant de regno Neapolitano mercatores, habebunt petere à sanctissimo domino nostro salvum conductum, prospiciantque illi quatenus armati non sint, nec præjudicium inferant Francis in his locis ausu temerario, sub pœna criminis læsæ majestatis. Similiter si quis procuret illic domino regi inimicos aut rebelles litteris aut verbis aliquibus.

Item. Promittit sanctissimus dominus noster quatenus liberum transitum, retransitum dabit omnibus his qui in subsidium præfati regis advenerint nec inferentur ipsis molestiæ, in aliquo tamen casu, quo forefactum non requirat correctionem. Ac mandabit toti terræ ecclesiæ Romanæ subjectæ id observare.

Item. Rege optante redire in urbem Romanam, & ibi residere, aperientur sibi & suis omnia loca, fortalitia, hospitia existentia in Urbe, excepto tamen castro S. Angeli.

Item. Promittit sanctissimus dominus noster mandare omnibus sibi & ecclesiæ subjectis, quatenus fautores adhærentesque præfati regis humaniter & benigne tractent & foveant.

Item. Promittit rex quod omnia loca & singula fortalitia existentia & situata in territorio ecclesiæ aut dominio cardinalium occupata per regem restituentur integraliter infra XII. dierum spatium sanctissimo domino nostro & cardinalibus, exceptis regi concessis, exceptis etiam illis jam occupatis per adversarios regis, si quæ recuperentur & expugnentur, exceptis etiam civitatibus & fortalitiis illorum non reconciliatorum cum rege, ac præstantibus auxilium & favorem regi ALPHONSO.

Item. Civitas Ostiæ tradetur reverendissimo domino cardinali S. Petri ad vincula, quam civitatem rex etiam obtinebit, donec sua impleantur vota.

Item Remittet sanctissimos dominos nostros omnibus his qui favoribus & auxiliis prosecuti sunt regem, & loca ecclesiæ in subjectione regi dedidere, videlicet Dignæ, Prudent,

Digitized by Google

Prudent, Monfilla, Ceronæ, Balſonæ, Viterbe & alia loca regiæ majeſtati faventia, nec inquietabit ſanctiſſimus eos in aliquo, permanentibus etiam omnibus in ſuis officiis & dignitatibus.

Item. Obligabitur ſanctiſſimus dominus noſter reſtituere omnibus patribus cardinalibus foventibus partem domini regis omnia loca, privilegia, libertates, dignitates & officia, non intervenientibus etiam aliquibus, exemtionibus nec inquietationibus, renovabiturque amicitia & dilectio priſtina, nec improperabit una pars alteri quicquam. Tamen promittent etiam prædicti cardinales tamquam obedientiæ filii in omnibus æquitati conſonis complacere, & obedire ſactiſſimo domino noſtro præfato.

Item. Similiter remittet irrevocabiliter & indulgebit omnibus forefactis commiſſis & perpetratis contra ſuam ſanctitatem per nobiles & barones de *Columna*, *Sabelles*, *Vitelles*, *Hieronyme*, *d'Eſtoteville*, & aliis nobilibus communitatibus ſanctitati ſuæ ſubjectis. Veriſimiliter rex remittet omnibus qui ſibi adverſati ſunt in aliquo, videlicet dominis de Urſinis, Jacobo Comitis, & aliis dominis & communibus populis, nec umquam intendet eos de his in aliquo moleſtare, reſervatis tamen aliquibus controverſiis & objectis per Jacobum Comitis dominis de Columna.

Item Petitioni regis obtemperando, ſanctiſſimus dominus noſter aſſenſum præbet, quatenus in oppido & caſtro *de Sezanne* rex, rejecto caſtellano per pontificem prædictum ibidem deputato, cuſtodiam alteri ſibi magis favorabili committet, tamen unum ex prælatis, cardinalibus, aut epiſcopis eccleſiæ Romanæ.

Item. Ad legationem ad Marchiam Chomitanam ſanctiſſimus dominus noſter ſubſtituet unum de collegio cardinalium, quem rex etiam de conſenſu pontificis eliget.

Item. Similiter per dictum regem deputabitur legatus in legatione patrimonii, etiam per pontificem ratihabitione ſubſequuta.

Item. Durante controverſia inter ALPHONSUM regem & regem Francorum, mittet rex tamquam fautorem car-

Digitized by Google

dinalem de Columna ad legationem Muritimanenſem.

Item. Quia pro nonnullis rixis & conditionibus & differentiis inter pontificem & præfectum Urbis habitis, ſanctiſſimus dominus indignatus graviter in præfectum antedictum extitit, quare rex tamquam fautor ipſius præfecti recepit eumdem in protectionem ſuam, voluitque quatenus per ſanctiſſimum antedictum aut ipſius fautores in omnibus bonis mobilibus, poſſeſſionibus, ſtatu, gradu, dignitate, ipſi præfecto ſpectantibus, non ſit qui præſumſerit quicquam immutare aut innovare. Et ſi quæ adverſus ſanctitatem domini noſtri per præfectum antedictum perpetrata fuerint, aut per parentes ipſius præfecti, ſanctiſſimus irrevocabiliter remittit & indulget. Etiamſi fuerint nonnulli fautores dicti præfecti, tam eccleſiaſtici, quam ſæculares principes, communitates, aut quæcumque etiam perſonæ, cujuſcumque conditionis aut ſtatus extiterint, qui etiam ſtipendiarii ipſius fuerint, aut ſervitium in aliquo impedierint, plenariam remiſſionem irrevocabiliter ipſis papa concedit. Quod ſi ſanctiſſimo contraveniente ſuis pollicitationibus & remiſſionibus, ipſos moleſtare aut opprimere, niſi ſaltem legitima occaſione id poſtulante, contingeret; rex eos & ſingulos in ſuam protectionem & defenſionem recipit.

Item. Occaſione quadraginta millium ducatorum, quæ ſanctiſſimus dominus noſter ab eodem domino præfecto Urbis petit, etiam certa alia bona ac captivos, rex infra quatuor menſium ſpatium eam controverſiam diſcutere habebit, hæc etiam & ſingula moderare.

Item. Sanctiſſimus dominus noſter tenebitur in integrum reſtituere reverendiſſimum cardinalem S. Petri ad vincula, reſtituendo eum ad legationem de *Avignon*, etiam ad omnia caſtra, civitates, loca, dominia, libertates, privilegia, officia, & ad omnia & ſingula jure ſibi debita, conceſſa tam per ſanctiſſimum dominum noſtrum modernum, quam felicis recordationis prædeceſſores ſuos. Gaudebitque ſingulis olim per eum poſſeſſis, ac de novo ſibi concedentur & confirmabuntur, ac ſi numquam per eum ad-

Digitized by Google

verſus ſanctitatem ſuam aliqua perpetrata extitiſſent. Et hæc promittit ſanctiſſimus in virtute ſuæ ſanctitatis, id in æternum ſe irrevocabiliter obſervaturum.

Item. Sanctiſſimus dominus noſter intercedet apud dominos cardinales, quatenus reverendiſſimus dominus cardinalis *Dugurſe* integraliter gaudere poſſit eis privilegiis, fructibus cardinalatus, & libertatibus, ac ſi perſonaliter in Urbe reſideret. Procurabitque idem ſanctiſſimus id in conſiſtorio ſibi confirmari, confirmando etiam proviſionem ſibi factam epiſcopatus Metenſis & *Biſanzon.*

Item. Sanctiſſimus dominus noſter in integrum reſtituet reverendiſſimum cardinalem *Sabille* ad legationem de *Cathon* & Poilleto gaudebitque illis ſicuti antea gaviſus fuerat.

Item. Domini de Columna, Sabella, Vitelles, *Iheronyme*, *d'Eſtoteville*, & alii domini barones, comites, fautores domini regis Franciæ in integrum reſtituentur ad ſingula bona mobilia & immobilia, & ſi quæ irrogatæ fuerint ipſis injuriæ per abſtractionem aliquorum officiorum in Urbe, ad illa ingreſſum, ulla non interveniente contradictione, habebunt; & hoc ſanctiſſimus promittit cum complicibus &c.

Item. Renuntiabit ſanctiſſimus dominus noſter cuidam actioni, qua cardinales moleſtare poſſet, videlicet de obligatione quadam per eos facta, de non abſentando ſe ab Urbe, niſi licentia prius ab eodem ſanctiſſimo petita, etiamſi ſanctiſſimus dominus noſter transferet ſe ad alia loca, eum ſequi quocumque iret, & ſingulis contentis in bulla per eos firmata renuntiabit. Et poterunt libere prædicti cardinales ad quæcumque loca vel provincias ſe transferre ſine licentia pontificis, & remanere extra Urbem abſque quod pontifex eos redire compellere poſſet, ipſis invitis, & hoc promittit &c.

Item. Rege redeunte, & completis his quæ animo concepit, reſtituetur ſanctiſſimo urbs Romana, claves urbis, portæ, pontes, quæ ſanctiſſimus regiæ majeſtati ſubjecerat.

Digitized by Google

Item. Non gravabit rex ſanctiſſimum in aliquo &c petendo introitum ac poſſeſſionem caſtri S. Angeli, nec faciet eumdem ſanctiſſimum per aliquem requiri, nec inſtantias fieri.

Item. Rege redeunte, tamquam ſanctæ eccleſiæ ſubjectus & tutor, obedientiam ſanctiſſimo domino noſtro exhibebit, antequam repetat Franciam, in virtute concluſionis omnium articulorum præſcriptorum.

Item. Promittit rex in vim & virtutem ſuæ regiæ nobilitatis, non offendere ſanctiſſimum in aliquo, tam in ſpiritualibus quam in temporalibus. Et ſi occaſione tractatus initi inter regem & eumdem ſanctiſſimum ab aliquo gravetur, rex totis viribus eum defendet & tuebitur. Et hæc promittit &c.

Item. Concludendo ſanctiſſimus dominus noſter cautionem fidejuſſoriam dabit ſufficientem tam pro ſuæ ſanctitatis perſona, quam pro dominis cardinalibus & populo Romano, de non offendere regem in aliquo. Et ſi qui fuerint auxiliatores, complices & fautores præſtantes favorem, aut auxilium in pecuniis, armatis, & aliis ſubventionibus, adverſariis regis directe aut indirecte, juſtitiam tamquam de perjuris & falſariis miniſtrare non differat. Attentans autem ſimilia, ſtabit juri & æquitati, diſcutiendo quæ forefacta per ſanctiſſimum dominum & eumdem & chriſtianiſſimum regem.

Finitur tractatus concordiæ initus inter ſanctiſſimum noſtrum papam Alexandrum VI. & Chriſtianiſſimum regem Franciæ concluſus XV. menſis Januarii anni M CCCC XCV, in exaltationem Chriſtianæ noſtræ fidei. In ſignum &c.

ROBERTET.

Digitized by Google

Missa celebrata per pontificem in præsentia regis Franciæ vicesima prima mensis Januarii, scripta duci Borbonio cum ceremoniis & solemnitate factis in ea.

Die xxi. mensis Januarii anni Christi M CCCC XCV. instanter postulante christianissimo rege Franciæ, sanctissimus dominus noster papa ad summum apicem cardinalatus creavit, decoravit, & publice nuncupari fecit dominum *de Mans* (a) quamobrem dominus *de Mans* maximam gratiam debet domino nostro regi, speroque brevi pileum ad eumdem dominum *de Mans* papam transmissurum. Præterea metuende domine, quo in rebus humanis neque jucundius, nec salubrius audiri quicquam posse reor tractatu fœderis & concordiæ, qui inter sanctissimum dominum nostrum & dominum nostrum regem est initus, qua de re maxima Deo agenda gratia est, quod scilicet tantus ignis, tantusque animorum motus & discordia tanta moderatione sedatus, & unione deletus est, ut ne unus quidem ex ambabus sectis tanto inter se odio dissidentibus armatus inermisve ceciderit, vere potius divinum hoc reor quam humanum: Unde Deo & toti cohorti supercœlesti regratiandum non immerito videtur.

Die lunæ quæ fuit xx. Januarii in consistorio publico dominus noster rex tamquam obediendiæ filius & sanctæ ecclesiæ cultor debitam sanctissimo domino nostro papæ exhibuit obedientiam, osculando pedes sanctitatis ejus, hoc quod nondum factum fuerat, & postea ad modicum temporis spatium loquebatur pontifici.

Dominus autem noster rex ignarus idiomatis illius regionis, accersiri jussit suum præsidentem. Vir is est sagax & prudens nomine *Basnay*. Hic Basnaus domini nostri regis præsidens, quæ dominus rex referebat sibi Gallico

(a) Philippum à Luxemburgo episcopum Cenomanensem, quem perperam quidam asserunt anno 1497. purpura donatum fuisse, cum ea biennio decoratum doceat hæc relatio.

Digitized by Google

idiomate, latine interpretabatur pontifici, & pontificis verba invicem Gallice reddidit regi: qui præsidens multum pro sua industria ac eloquentia laudatus fuit per pontificem.

Deinde die Martis quæ fuit xxi. mensis ejusdem celebravit summus pontifex missam in præsentia domini nostri regis, & pro firmiori conglutinatione amicitiæ ac corroboratione, virtute concordiæ pertractatæ, fecit papa has ceremonias subsequentes, nec credo aliquem in humanis existere, qui meminerit se majorem solemnitatem vidisse.

Primo sanctissimus dominus noster fecit se portari in cathedra de palatio suo usque ad summum altare, sicuti consuetum est. Hic sanctissimus dominus noster præter solitam solemnitatem, mitratus erat mitra æstimationem pretiumque habente trecentorum millium ducatorum, ut vulgo ferebatur. Accessit altare cum comitiva centum & viginti episcoporum, qui antecedebant eum in albis, decorati vestibus sacerdotalibus cum mitris de albo serico, sicut moris est, & cappis induti maximi pretii.

Sequebantur xx. cardinales etiam mitrati mitris albis de damasco albo, sicut moris est. Cardinales episcopi vestiti cappis pretiosissimis, cardinales presbyteri vestiti casulis presbyteralibus, cardinales diaconi secundum exigentiam, subdiaconi secundum quod status, ordo & conditio eorum requirebat.

Duo seniores cardinales diaconi ministrabant sanctissimo domino in missa.

Item. Licet bona unio firmata fuerat inter sanctissimum Dominum nostrum & aliquos de cœtu & collegio cardinalium, inter quos controversia grandis pristinis temporibus fuerat, noluerunt in persona sua papali missæ interesse. Quamobrem sanctissimus dominus noster noluit quod indulgentiæ datæ & remissiones à pœna & à culpa suffragarentur ipsis in aliquo.

Dominus *de Foix* archicamerarius regis domini nostri cum pelvi & aqua sequebatur sanctissimum dominum nos-

Digitized by Google

trum usque ad summum altare, qui postquam illo venit, porrexit aquam ad lavandum pontifici.

Deinde vestibus allatis vestiebatur sedens in cathedra, alba casula & aliis ornamentis ad divina mysteria peragenda requisitis. Quæ casula lapidibus pretiosis, adamantibus, zaphyris, margaritis, unionibus, aliis variarum virtutum & pretiosorum lapidum generibus ornata erat. Quæ casula cum ceteris indumentis & reliqua suppellectili illi officio opportuna, cum vestitu diaconi & subdiaconi, æstimabantur vulgo ad quingenta millia ducatorum.

Sanctissimus dominus noster in ordine debito ad divina mysteria celebranda positus, accessit ad summum altare. Legebatur *confiteor*. Illo expleto, ascendit cathedram à terra elevatam ad quantitatem trium cubitorum, nec durantibus missarum solemniis se de cathedra, nisi tempore elevationis corporis Domini, amovit.

Cantata fuere duo evangelia per diaconum, unum latine, alterum græce. Cantatæ fuerunt duæ epistolæ per subdiaconum, una græce & alia latine.

Ministrabant pontifici in missa domini *de Montpensier* & *de Bresse*, sed non ad finem. Nam dominus noster rex Christianissimus ministravit post sumtionem eucharistiæ, quam pontifex in quatuor divisit partes, quarum ipsemet unam sumsit, secundam diacono tradidit, tertiam subdiacono, quartam in signum fœderis regi domino nostro dedit. Etiam de sanguine verisimiliter quatuor sumserunt per ordinem præscriptum. Et illis solemnitatibus finitis, rex accepta aqua, superfudit super manus pontificis.

In throno superiori in quo pontifex sedebat à dextris & sinistris tantum ad quantitatem cubiti demissius ac humilius erant duæ aliæ cathedræ, in quibus in dextro latere sedebat cardinalis Neapolitanus decanus collegii cardinalium, in sinistro sedebat dominus noster rex. Ad modicum loci spatium à dextris & sinistris sedebant reliqui cardinales & episcopi, unusquisque secundum quod gradus requirebat, & dignitas sua postulabat. Episcopi autem prænominati sedebant juxta pedes cardinalium in ordine & consessu proprio.

Digitized by Google

Item. Missa & ceremoniis istis ita solemniter peractis, sanctissimus dominus noster papa benedixit toti populo existenti in missa. Nec dubitet quisquam quin in ista solemnitate fuerint plusquam viginti millia personarum, interquas, ut arbitror, vix mille erant Romani, maxima pars exteri & Francigenæ. In itinere per quod rex permeare debuerat, monstrabatur ferrum lanceæ Domini, per quod latus ejus apertum fuit, & exivit sanguis & aqua in remissionem peccatorum.

Etiam paulo post papa & rege deambulantibus demonstrabatur facies Veronica. Ibidem toto populo congregato dedit sanctissimus dominus noster remissionem omnium peccatorum à pœna & à culpa. Et ut turba ibidem existens audire attentius ac melius intelligere posset, publicabatur per tres cardinales. Unus publicabat in Italico sermone, alius latine, tertius Gallice, quod à memoria hominum non reperitur factum. Datum Romæ apud sanctum Petrum XXI. mensis Januarii M CCCC XCV.

Quia historiam totius rei bellicæ per regem Francorum actæ occasione repetendi regni Siciliæ, quod scilicet cum Neapolitano conjunctum est, & seriem placuit perscribere, nunc postquam summam ingressus ejus in urbem Romam exposuimus, jam demum in Neapolim quomodo pervenerit, brevi libet hoc tempore sermone proponere, secundum ea quæ diversis temporibus ex castris atque exercitu regio in patriam regnumque suum præscripta sunt.

Accessus regis Francorum in Neapolim.

Item. XX. Februarii fuit CAROLUS rex Franciæ ad tria milliaria apud Neapolim, quo loco convenere nobiles Neapolitani, & quinque civitates quæ sunt in liga, natione Neapolitana, & inter alios principalis magister de Goas, & deinde omnes captivi nobiles qui fuerunt illic sunt relaxati, & obviam regi profecti sunt, & præterea unus XVIII annorum captus, & uxorem Frederici & Bolfridum nepotem papæ recepit ad se rex cum honore.

Item. Rex Fernandus habet captivum filium principis Salernæ.

Item.

Digitized by Google

Item. Ne rex Franciæ navigio trajiceret, incendit Fernandus tres naves.

Item. Neapolim ingreſſi ſunt nomine regis Franciæ præſidio, comes *de Monpenſier*, & Virgilius de Gle dominus de Cleri, qui habet cuſtodiam portus.

Item. Neapolitani habuerunt in manu caſtellum domicellæ Fredericæ nomine *Cappon.*

Item. Erat conſtitutum regem Franciæ ingreſſurum Neapolim XXII. Februarii, & dominus Virgilius & comes de *Pitelant* non potuerunt habere ſalvum conductum à rege Franciæ, & abfuerunt à Neapoli xv. millia paſſuum, & fuerunt eo animo machinati contra regem malum.

Item. Caſtellum novum obſeſſum eſt xx. Februarii à rege Franciæ, in quo erat rex Fernandus, qui propere fugit.

Digitized by Google

TABLE

DU VOYAGE LITTERAIRE.

A

Abbé de Florine ne porte ni mitre ni croix page 129
Abdinghof monaſtere de Benedictins à Paterborne 240
Abſalon religieux de ſaint Maximin 282
Ada fille de Pepin & ſœur de Charlemagne enterrée à S. Maximin 284 289
Ada comteſſe de Soiſſons 11
S. Adalard fonde Corbie en Saxe 254
Adalberge ducheſſe de Benevent 285
Adalberon I. evêque de Liege 193
Adalberon evêque de Mets 287 288
Adalbert premier evêque de Magdebourg 281
Adam de Vierzi chevalier 12
Adele comteſſe de Champagne & de Brie, ſon epitaphe 6
Adeodat ſur les cantiques 197
Adolfe evêque de Liege 167
Adrien I. donne à Charlemagne une collection des canons 231
Adrien de Habarci abbé d'Aucourt 71
S. Adulfe evêque d'Aras 66 71
Æneas Silvius manuſcrit 115 277
S. Agathe abbaye de Benedictines à Cologne 265
Agathe très groſſe 153
Agenald abbé de Gorze
S. Agilolfe archevêque de Cologne & martyr 159
Agnes comteſſe de Namur 123
Agnes comteſſe de Braine religieuſe de Fontenelle 26
Son epitaphe 27
Agnes comteſſe de Dreux & de Braine 33
Agnes de Cayer dame de Soyencourt 61
Agonie de Jeſus-Chriſt monaſtere de Chanoines reguliers 197
S. Agrice archevêque de Treves, ſon tombeau 285
Aix la Chapelle 199
Alard abbé de Marchienne 70
S. Alban martyr, ſes reliques 264
S. Alberic religieux de Gladbach 207
Alberic abbé de Marchienne 69
Alberon archevêque de Treves 275
Albert comte retablit l'abbaye du Mont S. Quentin 51
Albert III. comte de Namur avoüé de Stavelo 163
Albert gouverneur des Pays-bas 212
Albert d'Aix manuſcrit touchant

Digitized by Google

les guerres saintes 205
Albert de Sibourg 252
Alcuin manuscrit 90
Alexandre III. maltraité par les Romains aprés sa mort 83
Ses lettres 63
Alexandre I. evêque de Liege 193
Alfonse Doresmieux abbé de Favernay 70
Alfridus evêque de Munster, son epitaphe 236
Alger sur le saint Sacrement 197
Almannus sçavant moine d'Hautvilliers 46
Altenberg abbaye de l'ordre de Cîteaux 260
Altenruden 258
Alvisus evêque d'Aras, son epitaphe 94
S. Amand evêque de Tongres 120
S. Amand abbaye de l'ordre de S. Benoist 99
S. Ambroise, oraison du canon de la messe qui lui est attribuée 41
Ambroise Camaldule son oraison prononcée au Concile de Basle 116
Anatheme contre les usurpateurs des biens ecclesiastiques 45
Anchin abbaye de l'ordre de saint Benoist 76
Anculfe evêque de Soissons, son epitaphe 8
S. André, son bras 207
André evêque d'Arras 93
André de Baudemont fondateur de Braine, religieux de Clairvaux 26
Angelique abbesse de Port-royal 180
S. Anglin abbé de Stavelo 159
Anne Marie Loüise grande Duchesse de Toscane, epouse de l'electeur Palatin 226
S. Annon archevêque de Cologne 259
Annon abbé de Magdebourg & ensuite evêque de Vormes 282
S. Anschaire archevêque de Hambourg 284
Anselfe evêque de Soissons 34 35
S. Anselme manuscrit 90
Anselme abbé de saint Vincent de Laon premier evêque de Tournay 47
Anselme de Laon 46
Antoine de Gemiecour abbé de S. André Château-Cambresi 70
Antoine de Lalaing chambellan des ducs de Bourgogne 88
Archambaud abbé de Toul 287
Aredius religieux de S. Maximin 282
S. Arnoul evêque de Soissons 15
Aroais abbaye de l'ordre de S. Augustin 59
Arras ville episcopale 62
S. Aubert evêque de Cambray 67 71
Aubert Mirée tronque le continuateur de Sigebert 83
S. Aubri abbé de Stavelo 159
S. Augustin manuscrit 12
S. Augustin de la Cité de Dieu 21
Augustins de Lieges 186
Aulaïs de Dothenghien dame de Lens 110
Aumusse sur la teste 194
Avoüez de Stavelo 160 161 &c.
S. Aurelien archevêque d'Arles fonde un monastere d'hommes à la priere de Childebert 286
Autels portatifs trés-anciens 189
Autel portatif consacré par saint Gregoire pour les Anglois 242
Autel portatif sur lequel on disoit

Digitized by Google

autrefois la moitié dans la chambre des Chanoines malades 239 250
Aryle de Strateyg
B
S. Babolen evêque second abbé de Lavelo 159
Barthelemy evêque de Laon fondateur de Vauclair 40
Son tombeau 49
Barthelemy de Cluny auteur d'un ouvrage composé pour des religieux 108
S. Basin archevêque de Treves 280
Ses reliques 285
Basseavre prevôté d'Afflighen 117
Sainte Batilde reine de France fondatrice & religieuse de Chelle 2
Baudoüin abbé d'Ipre 93
Beatrix d'Avesne 166
Beaurepert abbaye de Premontrez 182
Bede, sa chronique manuscrite 189
Son histoire ecclesiastique d'Angleterre 63
Benedictins Anglois à Doüai 76
Benedictines de Lieges 196
Benediction du S. Sacrement 193 204. 237
S. Benigne religieux de saint Maximin 281
Histoire de la translation de saint Benoist 289
Benoist de Mailli dernier abbé regulier de saint Gerard 129
S. Beregise premier abbé de saint Hubert 132
Berenger archevêque 188
Berengosus abbé de Moyenmoutier 282
S. Bernard 46 81. Il veut fonder une abbaye de son ordre à Arras 75. L'epître aux Chartreux du Mont-Dieu lui est attribuee 90. Sa chasuble 108. Sa coule. 40
Bernard evêque de Paderborne, fondateur d'Hardenhousen 251
S. Bernard abbé de saint Maximin 281
Bernard Vvesth prieur de Liesborne écrit l'histoire des troubles causez par Luther 237
Bernard Arquet prêtre mort en odeur de saintete 49
Bertilinde religieuse de Chelle 3
Bertulfe abbé de saint Mathias de Treves 160
Bibles manuscrites 149 199
Bible de saint Hierôme 134
Bible donnée par Charles le Chauve à saint Vvast 63
Bible copiée par Thomas à Kempis 265
Bible avec des concordances 24
Toute la Bible lûë en l'eglise pendant l'année 149
Bibliotheque de l'electeur Palatin 224
Bibliotheque de Bodexen 247
Bibliotheque des Chartreux de Cologne 266
Bibliotheque de monsieur le Baron de Crassier 177
Bibliotheque de S. Laurent de Liege 188
Bibliotheque de monsieur de Louvrex 182
Grand Bigard monastere de Benedictines 110
Blanche fille du roy de Sicile comtesse de Flandre 84
Blanche de Coucy comtesse de Braine 29 30
Blidulfe religieux de saint Maximin & abbé de Moyenmoustier 282
Bodechen monastere de chanoines reguliers 146

Digitized by Google

Bonpournic pain de Vveſtphalie 238
Bourgfontaine Chartreuſe 6
Bourſes anciennes des Chevaliers croiſez pour la Terre-ſainte 61
Braine abbaye de Premontrez 25
Cure de Braz 148
Breviaire à l'uſage des chanoines de Laon 46
Brigittains de Cologne 266
Brindler abbaye de l'ordre de Cîteaux 248
S. Bruno peint au naturel 183
Bruno archevêque de Cologne 161 164
Brunvvillers abbaye de l'ordre de S. Benoiſt 267
Bruxelles 113
Buchel bibliothecaire de l'electeur Palatin 222
Burgeric avoüé de Stavelo 161
Congregation de Burſfelde, ſon commencement 293

C

Cæſarius abbé de Prum & enſuite religieux du Val S. Pierre 275
Calice d'or 133
Calice de ſaint Eloy 4
Calice de ſaint Ludger 234
Calice de ſaint Thomas de Cantorberie 67
Calice donné par ſaint Loüis aux Jacobins de Liege 182
Cambron abbaye de l'ordre de Cîteaux 105
Canon de la meſſe 40
Canons penitentiaux manuſcrits 258
Carmes de Liege 186
Carmes de Vienne 127
Cathedrale de Liege 183
Catherine de Bourbon abbeſſe de N. D. de Soiſſons 20
Catherine Marguerite de Fieſque abbeſſe de N. D. de Soiſſons 20
Catholicon de Jacques de Geſne 100
Celeſtins d'Amiens, leurs manuſcrits tranferez à S. Vvaſt d'Arras 63
Ceremonies de la meſſe 206
Ceremonies du Vendredy ſaint 201
Ceremonies pour les mourans 104
Ceremonies particuliere d'Anchin 85
Ceremonies de Duſſelthal 230
Ceremonies d'Hardenhouſen 252
Ceremonies de ſaint Hubert 134
Ceremonies de S. Laurent de Liege 192
Ceremonies de l'egliſe de Liege 183 191
Ceremonies de Liesborne 237
Ceremonies de Marchienne 196
Ceremonies de S. Martin de Tournay 104
Ceremonies de ſaint Mathias de Treves 294
Ceremonies de la meſſe à S. Vvaſt 68
S. Ceſaire exempte les religieuſes de la juriſdiction des evêques 206
Chalumeau pour la communion ſous les deux eſpeces 61
Sainte Chandelle d'Arras 74
S. Chanoald evêque de Laon 47
Chanoines reguliers d'Aix la Chapelle 212
Chanoines reguliers de Cologne 265
Chappe du pape Leon III. 201
Chapitre general tenu à Treves à ſaint Maximin 150
Charles de Severi abbé de Floref 123
Charlemagne 199 200. ſon ſceptre 236. ſes trois vies 25. ſon office tous les mois 202

Digitized by Google

Charles le Chauve 43
Charles IV. empereur avoüé de Stavelo 167 168
Charles de Valois roy de France, fondateur de Bourg-fontaine 6.
Charles le Hardi duc de Bourgogne fait des preſens à l'egliſe de Liege 184
Charles comte de l'Alaing, ſon epitaphe 86.
Charles de Saluce 30
Chartres de l'empereur Lothaire II. écrite en lettre d'or 151
Chartreux de Cologne 266.
Chartreuſe de Liege 182
Chaſuble de ſaint Bernard 201
Chaſuble de ſaint Lambert 184
Chaſuble de ſaint Meinvverc 240
Chaſuble de ſaint Thomas de Cantorberie 77
Chaſuble donnée à Anchin par S. Loüis ibid.
Chelles abbaye 2
Chroniques manuſcrites 91
Chronique de Henry de Hereford 251
Childebert fondateur d'un monaſtere d'hommes à Arles 286.
Cilice donné aux penitens le mercredy des Cendres 122
Cimetiere des Chretiens à Reims 38
Cimetiere des evêques de Laon 47
Claude Haccart abbé de ſaint Sepulcre 71
Claude Louvet abbé de Creſpin ibid.
Clemangis manuſcrit 13
Clemence vicomteſſe de Châteaudun, ſon epitaphe 28
Clement VIII. adreſſe un bref à Philippe II. roy d'Eſpagne par lequel il lui accorde le chef de S. Laurent conſervé en l'abbaye de Gladbach 215. Second bref du même pape addreſſé à l'abbé & aux religieux de Gladbach 217
S. Clodulfe evêque de Mets 281
Clotaire I. fondateur de ſaint Medard de Soiſſons 13. ſon tombeau 14
Clotaire III. roy de France, ſon tombeau & ſon epitaphe 5.
S. Clotilde aſſemble une communauté de Vierges à Chelles 2
Clôture des chanoines reguliers de Vindesheim 117 202
Collection de canons par Balderic evêque de Liege 189.
Collection de canons par Denys le petit 231.
Collection des ſtatuts de l'ordre de Cîteaux 83.
S. Colomban manuſcrit 129
Communion des malades ſous les deux eſpeces 122.
Collection de conciles 43. 63. 90. 134. 199. 231.
Concile de Baſle manuſcrit 79. 223 252. 267.
Concile de Calcedoine manuſcrit 267
Collection d'Eſpagne des conciles manuſcrite 13
Concile de Latran ſous Alexandre III. 25
Concile de Piſe manuſcrit 189
S. Condet religieux de Fontenelle 115
Confeſſion des pechez ancienne 138
Conon chanoine regulier cardinal 59
Conrad abbé d'Abdinghoff 240
Conrad abbé de ſaint Mathias de Treves 282
Conſecration de l'euchariſtie par les paroles de Jeſus-Chriſt 107

Digitized by Google

Conſecration & onction de la tête des preſtres, & des mains des diacres en leur ordination 92
Conſtance fille de Loüis le Gros, comteſſe de Toulouſe 20. Se retire à N. D. de Soiſſons 23
Conſtitutions des chanoines reguliers de Nuremberg 202
Corbie en Saxe 254. Ses coûtumes manuſcrites. 256
L'abbé de Corbie a droit de conſacrer les egliſes 257
Cordeliers de Lieges 194
Coriolanus nonce du pape 211
Corneil-Munſter abbaye de Benedictins 203
Coule de ſaint Bernard 40
Couronne de Pepin 292
Couteau de Nôtre-Seigneur 285
Le Baron de Craſſier, ſa bibliotheque 177
S. Creſpin, ſes reliques 20
S. Creſpin le Grand abbaye de Benedictins à Soiſſons 19
S. Creſpin en Chaye abbaye de chanoines reguliers à Soiſſons 23

D

DAcmen chanoine de Cologne fondateur de l'abbaye de Duſſeldhal 224
Dalheim monaſtere de chanoines reguliers 250
David, vers à ſa loüange 137
Dedicace des egliſes 151
Dedicace de l'egliſe ſaint Maximin de Treves 287
Denys le petit, ſa collection de canons 231
Diane de Dommartin 133
Didier evêque de Terouenne 108
Dilighen abbaye de Premontrez 212
Diptiques de Liege 184
Dodilon evêque d'Arras & de Cambray 71 120
Doüai ville de Flandres 75
Drogon abbé de ſaint Jean de Laon cardinal 47
Dudon doyen de ſaint Quentin manuſcrit 83
Durand evêque de Liege 190
Duſſeldhal abbaye de l'ordre de Cîteaux nouvellement fondée 224
Sa fondation 225
Duſſeldorp ville capitale du Palatinat 222
Ecce homo peint l'an MCXIII 177
Les ecoliers religieux doivent reciter l'office divin en particulier 106
Ecritoire lieu où l'on écrivoit les livres dans les monaſteres 158
Egbertus ſes ſermons 252
Eginard de la vie de Charlemagne manuſcrit 83. 205
Egive reine de France, ſon epitaphe 15
Egilbert archevêque de Treves 274
Egilbert fondateur de Vaſor & de ſaint Michel en Thierrache 131
Eiſterbach abbaye de l'ordre de Cîteaux. 169
Election de l'abbé d'Inde avant la ſepulture de l'abbé deffunt 204
Election des Bourgmeſtre de Liege 192
Eleonor comteſſe de Vermandois, ſon eptiaphe 9
Elizacar religieux de ſaint Maxlmin, & Chancelier de l'Empereur 282
Ello abbé de Brauvilliers 159 282
S. Eloque abbé de Lagni 131
S. Eloy, ſon calice & ſon chef 45
Emine, ſa meſure 99
Engelbert d'Enghien ſeigneur de Rameru 109
Enguerant de Coucy enterré à

Digitized by Google

Premonſtré 50. ſon epitaphe 8
Enjorrand de Ruis chanoine de Laon 10
Epine de la couronne de Nôtre-Seigneur 182
Epitaphes du Mont ſaint Quentin 52
Epternac abbaye de l'ordre de S. Benoiſt 297
Erard de la Mark evêque de Liege, ſon tombeau 184
Erchinoald maire du Palais 51
S. Erembert moine de Fontenelle & evêque de Toulouſe 115
Erenfroy comte avoüé de Stavelo 161
Ermenſinde comteſſe de Luxembourg 164
Ermenſende comteſſe de Namur 123 164
S. Ermin evêque & confeſſeur 120
Erneſte religieux de ſaint Maximin 282
Erreurs ſur l'euchariſtie 125
Etherie premiere abbeſſe de Nôtre-Dame de Soiſſons 20
S. Eſtienne, ſon bras 207. Terre arroſée de ſon ſang 200
Eſtienne evêque de Liege 120 142
Eſtienne premier abbé de ſaint Laurent 190
Eſtienne de Tournay manuſcrit 100
Eſtienne comte de Blois 61
S. Etton confeſſeur 120
Evangiles manuſcrites 289 297
Evangiles en lettre d'or 18 174
Evangiles de ſaint Jerôme corrigez par le prêtre Eugipe 298
L'Evangile chanté dans une tribune 201
S. Euchaire evêque de Treves 293
L'Euchariſtie conſervée dans un armoire hors de l'autel 243. Boëte où elle étoit conſervée 67
Euchariſtie enfermée dans l'autel lorſqu'on fait la dedicace d'une egliſe 151
Everacle evêque de Liege 120
Everhelme abbé d'Haut-mont 159
Eugene III. pape conſacre l'egliſe de ſaint Mathias de Treves 293
Euſebe de Ceſarée evêque 120
Euſebe manuſcrit 259
S. Euſebie, ſes reliques 95
Eutrope hiſtoire romaine 285
Evvich monaſtere de chanoines reguliers 259
Exemption des religieuſes de ſainte Ceſaire de la juriſdiction des évêques 286
Extrême-onction donnée par pluſieurs prêtres 121. & pluſieurs jours de ſuite 122
Ezzon Erenfroi comte Palatin 267 268
Fabius Planciades Fulgentius manuſcrit 92
Farabert evêques de Tongres 120
S. Faron abbaye à Meaux 5
Faſtrede abbé de Cambron & enſuite de Clairvaux & de Cîteaux, ſa croce 108
S. Felix martyr d'Aquilé 242
Ferdinand de Furſtemberg ſçavant evêque de Patherborne 239
Feſtes, on n'en faiſoit pas autrefois pendant le Carême 291
S. Fibice abbé de ſaint Maximin & enſuite archevêque de Treves 281
Fieſque maiſon illuſtre 20
Flodoard hiſtoire de Reims 43
Floref abbaye de l'ordre des Prmontrez 122
S. Floribert evêque de Tongres 159

Digitized by Google

Folmar abbé 163
Fondation de l'abbaye de Duſſelthal 225
Forannanus abbé de Vaſor 131
Fortunat manuſcrits 43
Foucher evêque de Noyon 15. Il détruit toutes les abbayes qu'il peut 103
Franco abbé d'Haſnon 93
Franco *de corpore & ſanguine Domini* 198
S. François de Sales, deux de ſes lettres 178 & ſeq.
S. François Xavier, ſa chaſuble 246
François Boucaut abbé de ſaint Sepulcre 71
François de Bar ſçavant prieur d'Anchin 78
François comte de Lalaing 89
Françoiſe de Brezé comteſſe de Braine, ſon epitaphe 32
Fraſmarus evêque de Noyon 71
Fredegaire manuſcrit 188
S. Frederic evêque de Liege 185
Frideric abbé de ſaint Hubert 287
Frideric abbé de Stavelo 165
Frideric comte avoüé de Stavelo 161
Frideric II. comte avoüé de Stavelo 162
Fulmare abbé de Vvirzebourg 159
Furſtemberg, evêques de Padherbornes de cette maiſon 239

G

GAutier d'Hardecour abbé du Mont ſaint Quentin 52
Gautier abbé de ſaint Martin de Laon evêque de cette ville 48
Gembloux abbaye de l'ordre de S. Benoiſt 117
S. Geneſt archevêque de Lyon aumonier de ſaint Batilde, ſes reliques 5
Geofroy evêque de Châlons 15
Geofroy ſecond evêque de Munſter, ſon epitaphe 235
Geofroy abbé de ſaint Medard de Soiſſons, & enſuite evêque de Châlons 39
Geofroy marquis de Lombardie avoüé de Stavelo 162
S. Gerard abbaye de l'ordre de S. Benoiſt 128
Gerard evêque de Soiſſons 8
Gerard comte 165
Gerard frere du comte de Loz 131
Gerard de Morbais châtellain de Bruxelle 119
Gerberge dame trés noble 162
Gerden abbaye de Benedictines 253
S. Gereon martyr de Cologne, ſes reliques à Floref 127
Gilbert de la Porée, ſes diſciples 99
S. Gilles abbaye de chanoines reguliers à Liege 193
Gilles de Muits abbé de ſaint Martin de Tournay 105
Gilles abbé de Stavelo 166
Gilles abbé de Vauclair 40
Gilles Charliers doyen de Cambray 107
Gilles de Soyencourt 61
Gilles de Valcour fondateur d'Oignies 119
Gilon cardinal auteur des poëſies ſur les guerres de la Terre-ſainte 91
Giral de Parme chanoine de Soiſſons 11
Giſclair evêque de Merſebourg 281
Giſele ſœur de Charlemagne religieuſe de Chelle 3
Giſelle abbeſſe de Nôtre-Dame de Soiſſons 29
Giſlebert comte 161

Digitized by Google

Gladbach monaſtere de Benedictins 204
Gobert de Mont-Chaſon 42
S. Gobin manufacture de glaces 50
Godefroy abbé d'Epternac, ſon epitaphe 300
Godefroy abbé du Mont S. Quentin, ſon epitaphe 51
Godefroy Lemens abbé d'Ulierberc 70
Godefroy comte de Namur enterré à Floref 123. où il s'étoit fait frere convers 124
Godefroy auteur du livre de la Violette 64
S. Goduin abbé de Stavelo 153 159
S. Goſvvin abbé d'Anchin 76
Gozilon avoüé de S. Martin de Mets 162
Gozilon comte avoüé de Stavelo 161
Graffchat abbaye de l'ordre de S. Benoiſt 258
S. Gregoire manuſcrit 12
Gregoire de Tours manuſcrit 134 188 299
Gregoire Vidame de Plaiſance religieux de Long-pont 9
Grimberg abbaye de Premontrez 112
Guerre entre Philippe roy de France, & les comtes de Flandres, de Champagne & de Blois 61
Gui abbé de Marchienne 70
Gui de Meigni 10
Guiburge, ſon épitaphe 38
Guillaume de Flandria evêque de Cambray 84
Guillaume Caulier abbé de ſaint Gerard & de Lobbes 70
Guillaume de Mandreſcheit abbé de Stavelo & de Prum 151
Guillaume abbé de ſaint Thierri 39
Guillaume de Dampierre 84
Guillaume de Granelle 39
Guillaume de l'Alaing 89
Guillemette de Sarebruche comteſſe de Braine, ſon epitaphe 31
Guilliman prieur des chanoines reguliers de Rouge-cloître 114
Gumbert abbé d'Abdinghoff 141
Gundilac abbé de Moyen-moutier 282
S. Gundulfe evêque 120

H

HAbit ancien des religieux de S. Vvaſt 64
Halmon ſur les epîtres de S. Paul 116
Hardenhouſen abbaye de l'ordre de Cîteaux 251
Hartvvic abbé de Tegern 282
Haſnon abbaye de l'ordre de Saint Benoiſt 97
Haymeri abbé d'Anchin 70
Hegilvide mere de l'imperatrice Judith abbeſſe de Chelles 3
Henry archevêque de Cologne 164
Henri archevêque de Reims 34 93
Henri de Cuick evêque de Ruremonde 212
Henri d'Argouges abbé du Mont ſaint Quentin, ſon epitaphe 58
Henri abbé de ſaint Quentin de Beauvais 93
Henri de Bolan abbé de Stavelo 166 167
Henry de Gueldre abbé de Stavelo 166
Henri abbé de Vauclair 42
Henri de Pyr chanoine de S. Paul de Liege & enſuite Chartreux, écrit de l'abſtinence de la vian-

Digitized by Google

de 97
S. Henri empereur 243
Henri comte de Luxembourg, & enſuite empereur 166
Henri roy de France 162
Henri duc de Baviere & comte de Luxembourg 162
Henry comte 161
Henri comte avoüé de S. Maximin de Treves 162
Henri comte de Namur enterré à Floref 123
Henri fils d'Albert comte de Namur avoüé de Stavelo 162 163
Henri l'Aveugle comte de Namur 163
Henri le Grand ſurnommé le Blond avoüé de Stavelo 165
Henri le Juſte comte de Luxembourg 166
Henri de Herefort auteur d'une chronique 251
S. Heribert archevêque de Cologne, ſa chaſuble, ſa croce & ſa chaſſe 263
Heribert abbé de ſaint Arnoul de Mets 287
Heribert abbé de ſaint Vincent de Mets 260
Heribrand abbé de ſaint Guilhen 159
Heriger abbé d'Utrech 159
Heriman abbé de ſaint Pantaleon de Cologne 264
Herivord abbaye de Benedictines 24
Herman evêque de Munſter fondateur de Marienfeld 238
Hervide abbeſſe de N. D. de Soiſſons 22
S. Hidulfe archevêque de Treves 281
Hildebert de la vie de Mahomet 91
S. Hildegrin evêque d'Halberſtade écrit les homelies de ſaint Gregoire, ſon epitaphe 232
Himerode abbaye de l'ordre de Cîteaux 276
Hiſtoire du monaſtere de S. Laurent de Liege 188
Hiſtoire des troubles cauſez par Luther 237
Hiſtoriens des guerres de la terre Sainte 91
Honoré cardinal 247
Honoré l'Ermite ſur les cantiques 125
Hoſtie miraculeuſe à Braine 32. ſon hiſtoire 33
Hoſties, leur forme & leur grandeur 35
Huars Soibers chaſtelain de Viviers 10
S. Hubert evêque de Liege 184 194
S. Hubert abbaye dans les Ardennes 137
Hugues evêque de Liege 164
Hugues de Pierre-Pont evêque de Liege 184
Hugues abbé de Marchienne, ſa vie 91
Hugues abbé de Stavelo 167
Hugues de S. Victor, ſon epitaphe 93 94
Hugues comte de Rouci & de Braine 29 30
Hugues ſeigneur de la Houſſaye 61
Hugues de Longeval enterré au Mont ſaint Quentin 56
Hugues de Clery & de Perimont 55
Humbert abbé d'Epernac 159 282
Humbert religieux de ſaint Maximin 281

Digitized by Google

I

JAcobins de Liege 182
Jacques de Vitri chanoine regulier d'Oignies 117. cardinal & evêque d'Acon 119. ſa diſcipline, ſon pontifical & ſa croſſe 119. ſes geſtes 115
Jacques de Eltz archevêque de Treves obtient l'abbaye de Prum 272
Jacques Coëne abbé de Marchienne 95
Jacques Marquais abbé de S. Martin de Tournay 70
Jacques de Guiſe abbé de S. Vincent de Laon, ſon Memorial hiſtorique 48
Jacques de Lalaing decedé au ſiege de Vautpoueque 89
Jacques Baſtar de Vendôme, ſon epitaphe 8
S. Jacques abbaye de Liege 293
S. Jean-Baptiſte, ſon doigt 129
S. Jean de Laon, abbaye 47
S. Jean des Vignes abbaye de chanoines reguliers 24
S. Jean & ſaint Paul martyrs, leur chef 261
Jean Saraſin abbé de S. Vvaaſt & archevêque de Cambray 66
Jean de Baden archevêque de Treves obtient l'abbaye de Prum 272
Jean Le Fevre evêque de Chartres 71
Jean de Rouci evêque de Laon 29 304
Jean d'Enghein evêque de Liege 159
Jean de Flandria evêque de Liege 84
Jean de Suſat trés ſaint abbé d'Abdinghoff 244
Jean d'Enghicien abbé d'Audenbourg 74
Jean Fayt abbé de ſaint Bavon 100
Jean le Clerc abbé de Blangi 70
Jean de Cardrel abbé de Gembloux 70
Jean de Nollet abbé de ſaint Gilles 195
Jean abbé de Huncourt 70
Jean Fachin abbé de S. Jean de Terouenne 70
Jean de Villiers abbé de S. Lucien 70
Jean diſciple de ſaint Poppon abbé de Limbourg & de ſaint Maximin de Treves 159
Jean Bertels abbé de Munſter 301
Jean III abbé du Mont S. Quentin 54
Jean d'Eſtrez abbé du Mont ſaint Quentin 57
Jean d'Hardencour abbé du Mont ſaint Quentin 55
Jean Henon abbé du Mont ſaint Quentin 56
Jean d'Inchi abbé du Mont ſaint Quentin 54
Jean de Villiers abbé de S. Quentin 52
Jean Vvarluzel abbé du Mont S. Quentin 71
Jean Thritheme 98
Jean de Nivel doyen de Liege 119
Jean Ghencius chanoine regulier de Rouge-cloitre fait un recueil de vies des Saints 115
Jean de Mont-mirel religieux de Long-Pont 8
S. Jean religieux de ſaint Maximin 281
Jean Calcar Chartreux 267
Jean Rode Chartreux abbé de S. Mathias de Treves donne com-

Digitized by Google

mencement à la congregation de Bursfelde 293
Jean Nyder frere Prescheur 116
Jean de Tombac frere Prescheur 116
Jean Belet disciple de Gilbert de la Porrée 99
Jean roy de Boheme, comte de Luxembourg, avoüé de Stavelo 167
Jean roy d'Hongrie enterré dans l'abbaye de Munster 301
Jean Guillaume electeur Palatin, fonde l'abbaye de Dusselthal 225
Jean de Dreux 27
Jean comte de Roucy & de Braine, son epitaphe 30
Jean de Faveroles 10
Jean de Lens enterré à Cambron 110
Jean de Lion escuier 12
Jean de Malifort 11
Jean de Soyencour 62
Jeanne de Crequi dame de Lalaing 89
Jeanne de Rubempré 9
S. Jerôme manuscrit 12 298. sur Jeremie 188 278. ses lettres manuscrites 24
Jerôme de Moncheaux abbé de Grardmon 71
Jesuites de Liege 186
Imadus evêque de Paderborne 239
Imitation de Jesus-Christ 257 260 266
Impression quand elle a commencé 223
Inde monastere de l'ordre de saint Benoist près d'Aix la Chapelle 203
Ingobrand abbé de Lobbes 70
Ingran evêque de Laon 15
Saint Jonas premier abbé de Marchienne 94
Histoire de Joseph manuscrite 63 231
Joseph Colonne abbé de Blangy 70
Joslin evêque de Soissons, son epitaphe 7
Jourdain Fantalma disciple de Gilbert la Porrée 99
S. Irenée manuscrit 260
Irminsul idole des Saxons 248. sa figure 249
Israël religieux de saint Maximin, & ensuite evêque 282
Itineraire du moine Antonin 25
Itineraire de Gilles de Trasegnies 115
S. Jude, son chef 22
S. Ivé archevêque de Roüen, ses reliques à Braine 32
Ive de Chartres, ses lettres 295
Ive doyen de Chartres, disciple de Gilbert de la Porrée 99
Frere Julien disciple de saint François 194

K

KArloman roi de France 44
Kirker Jesuite 246

L

LActance manuscrit 12 corrigé 247
Lalaing maison illustre 87
Saint Lambert evêque de Tongres martyr 159. il fait penitence devant la croix 156. son chef 184 ses ornemens 184
Lambert archevêque de Mayence 159
Lambert evêque d'Arras 73
Lambert abbé de saint Laurent de Liege 190

Digitized by Google

Lambert abbé de Vvasor 160 182
Lambert *de Stipite* religieux de S. Laurent de Liege 189
Lanspergius Chartreux 267
Laon ville episcopale 42
S. Laurent, son chef à Gladbach 207. poursuites faites par Philippe II. & Philippe III. roys d'Espagne pour l'avoir 207 & seq.
S. Laurent abbaye de Benedictins à Liege 186
Leduinus abbé de Marchienne 69.
Saint Leger evêque d'Autun, son chef. 67
S. Leger abbaye de chanoines reguliers 24
Leidrade archevêque de Lyon 15.
Lentrude fondatrice de N. D. de Soissons 20
Leopold duc d'Autriche 164
Leproserie de sainte Julienne 183
S. Liboire evêque du Mans patron de Patherborne 239
Liesborne abbaye de Benedictins dans le diocese de Munster 237.
Lignes seigneur de Lignes enterré à Cambron 109.
Loix des Saxons, des François & des Thuringiens manuscrites 256
Long-pont abbaye 7
Lothaire I. empereur 43
Lothaire empereur, son portrait 136. vers à sa loüange 137. il se fait moine à Prum 271. où il est enterré 273.
Loüis de Bourbon evêque de Liege 184.
Loüis le Debonnaire prisonnier à saint Medard 15
Louis II. empereur 44.
Louis roy de Germanie 43
Louis le Begue roy de France 44
Mr. de Louvrex 182
Luc premier abbé de Beaurepert 182
Ludelme evêque de Toul 282
S. Ludger premier evêque de Munster 231. écrit les evangiles 232. son calice 234
Ludger Gebhardts savant religieux de Verden. 233.

M

LEs Machabées abbaye de Benedictines à Cologne 265. leur reliques 265.
Marchienne abbaye de l'ordre de saint Benoist 90
Magdebourg abbaye érigée en evêché 245.
Manasses archevêque de Reims 103
Manous dame de Voulces 10
Marguerite d'Aremberg comtesse de Lalaing 89
Marguerite de Croy comtesse de Lalaing 87
Marguerite de Roucy 31 55 304
Marguerite fille du comte de Brienne 84
Ste. Marie d'Oignies 119
Marie reine d'Angleterre 87
Marie de Chatillon comtesse de Braine 29
Marie comtesse de Dreux & de Braine, son epitaphe 28
Marie de Lalaing 109
Marie de Lignes femme de Gilles baron de Berlaymont enterrée à Moulins 231
Marie fille de Jean de Monmirel & mere d'Enguerant de Coucy 8
Marienfeld monastere de l'ordre de Cîteaux dans le diocese de Munster 237.
Marienmunster abbaye de Bene-

Digitized by Google

dictins 253
Marin abbé de Vauclair 40
Marinus Sanus des guerres de la terre Sainte 100
S. Martin, ſes reliques 77
S. Martin de Cologne abbaye de l'ordre de S. Benoiſt 265
S. Martin de Laon abbaye de Premonſtrez 47
S. Martin de Tournay abbaye de l'ordre de ſaint Benoiſt 101
S. Martin de Treves abbaye de l'ordre de ſaint Benoiſt 295
S. Martin collegiale de Liege 193
Martin abbé de ſaint Vaſt 93
Martin de Parme chanoine de la Chapelle en Brie 11
Martin le Polonois, ſa chronique 277
Martyrologe de ſaint Jerôme ancien 298
S. Mathias de Treves abbaye de l'ordre de S. Benoiſt 293
Mathilde abbeſſe de N. D. de Soiſſons 20
Mathilde comteſſe Palatine 267 268
Matthieu de Lannays abbé de ſaint Amand 100
Matthieu abbé du Mont S. Quentin 52 56
Matthieu de Florence, ſa chronique 277
Matthieu de Roye 11
S. Maur martyr de Reims 129
Maximilien empereur 300. ſon election & ſon couronnement 115
S. Maximin, ſon tombeau 285. & ſes reliques ibid.
S. Maximin de Treves abbaye de l'ordre de ſaint Benoiſt 278. ſes ſaints & ſes grands hommes 280
S. Medard de Soiſſons abbaye 13 & ſeq.
S. Meinverc evêque de Paderborne fondateur de l'abbaye d'Abdinghoff 240. ſon tombeau 240. ſa chaſuble 240
Memento ſingulier de la meſſe 206
S. Menne Martyr à Orval 305
S. Menulfe diacre 246
Meſſe, premiere meſſe 85
Meſſe dans la chambre d'un malade 122
Michel Bureau auteur d'un traité de la reformation de l'ordre monaſtique 98
Minimeſſes à Soiſſons 25
Mitre précieuſe 108
Ste. Monique, ſes reliques à Arras 60
Monſtrueil abbaye de l'ordre de Cîteaux. 48
Mont S. Eloy abbaye de chanoines reguliers 75
Mont S. Martin monaſtere 51
Mont S. Quentin 51
S. Momulfe evêque 120
Moulins monaſtere de l'ordre de Cîteaux 130
Munſter abbaye de l'ordre de ſaint Benoiſt 301

N

NAnter abbé de S. Martin de Mets 162
S. Nicetius archevêque de Treves 281. ſon tombeau 285
Nicolas abbé de Vaucler 41
Nicolas de Lyra, ſes ouvrages 516
Nicolas Jacquers frere Preſcheur 116
Nicolas Simeri de l'ordre des freres Preſcheurs 189
S. Nicolas aux bois abbaye de l'ordre de S. Benoiſt 48

Digitized by Google

Nivelon evêque de Soissons 22
S. Norbert reçut la regle de saint Augustin à Rolduc 203
Norbert abbé de S. Gal 159
Nôtre Dame du Chesne lieu de devotion 117
Nôtre-Dame des Martyrs abbaye de l'ordre de S. Benoist 295
Nôtre-Dame de Soissons abbaye de S. Benoist 20

G

Odilard avoüé de Stavelo 161
Odilon abbé de Stavelo 156 159
Odon abbé de S. Martin de Tournay & ensuite evêque de Cambray 103
Odon moine de Cantorbie 78
Ogon evêque de Tongres 110 282
Ogon abbé de saint Maximin 287
Oignies monastere de chanoines reguliers 117
S. Omer evêque de Terouenne 67
Oraison à dire avant le pseautier 138
Oraisons pour l'état de l'eglise 139
Orval abbaye de l'ordre de Cîteaux 303
Otbert evêque de Liege 149
Otbert abbé de S. Jacques de Liege 179
Otton duc de Suabe 268
Otton seigneur de Lalaing 88

P

Pain converti en pierre 243
Pain de Marienfelde appellé Bonpournic 238
Pallium de Gregoire X. 184
S. Pantaleon de Cologne abbaye de l'ordre de S. Benoist 264
Paschal second, son eloge par le cardinal Milon 244
Paschase Radbert élevé à N. D. de Soissons 23, ses ouvrages *ibid.* 119 278
Paterborne ville episcopale 258
S. Paul premier Ermite 47
S. Paul monastere de chanoinesses regulieres 25
Pepin roy de France couronné à S. Medard de Soissons 15. vers autour de sa couronne 292
Pepin fils de Pepin roy d'Aquitaine renfermé à saint Medard 43
Perrette Boyencourt dame de la Houssaye &c. 61
Philippe Cloëman abbé de Gembloux 70
Philippe Dergmies abbé de Sauve près Valenciennes 71
Philippe Gauvrel abbé de S. Vast 66
Philippe Auguste roy de France 61
Philippe de Valois acheve la Chartreuse de Bourg-Fontaine 6
Philippe II. roy d'Espagne veut mettre à l'Escurial le chef de S. Laurent 207. poursuite qu'il fit pour l'avoir 207. Il le demande par une lettre addressée à l'abbé & aux religieux de Gladbach 218. Lettre du même au marquis de Guadaliste pour le même sujet 219
Philippe III. fait de nouvelles poursuites pour l'avoir 213
Philippe comte de Flandres 61
Philippe comte de Lalaing 87 88
Philippe comte Palatin 223
Pierre archevêque de Mayence, ses Statuts Synodaux 251
Pierre le Chantre élû evêque de Tournay, religieux de Long-Pont

Digitized by Google

Pont 9
Pierre Damiens manuſcrit 12
Pierre le Venerable manuſcrit 78
Pierre abbé de Braine 34
Pierre Richardot abbé d'Epternac 70
Pierre Luſius abbé de Noſtre-Dame de Luxembourg 160
Pierre Bachelier élû abbé du Mont S. Quentin 57
Pierre Puille abbé du Mont ſaint Quentin 56
Pierre Roberti abbé de Munſter 301
Pierre abbé de Vaux de Cernay manuſcrit 12
Pierre Abaillard ſon introduction à la theologie 78. ſa lettre à ſaint Bernard 237
Pierre d'Herentals prieur de Floref, ſes lettres 124
Pierre Bruneti chanoine d'Arras 74
Pierre de Roſay chanoine de Soiſſons 10
Pierre doyen de la Ferre 10
Pierre Mauclerc comte de Bretagne & de Dreux, ſon epitaphe 27
S. Pierre ancienne abbaye de Benedictins à Liege aujourd'hui collegiale 194
Pontifical ancien manuſcrit 231
Pontifical de ſaint Thomas archevêque de Cantorbie 92
S. Poppon abbé de Stavelo 148. 159 162 de S. Vvaaſt & de Marchienne 69. de Treves 281. ſes reliques 156
Poppon archevêque de Treves 289 295
Preface de la Trinité chantée les Dimanches à la Meſſe 124
Premonſtrez abbaye chef d'ordre 49
Prieres contre les perſecuteurs 291
Saint Prime & Felicien transferez à Prum 275
Priſons royales à S. Nicolas aux Bois 48
Proceſſion pour obtenir la gueriſon du mort infernal 102
Proceſſion ſolemnelle à Liege 112
Proceſſion de Flagellans 105
Prum abbaye de l'ordre de S. Benoiſt 271
Pſeautier recité par ſemaine 149
Pſeautier recité le Vendredy ſaint 296

Q

SAint Quentin monaſtere 50

R

RAban ſur Judith & Eſter manuſcrit 259
Rage, le plus puiſſant remede contre la rage eſt d'avoir recours à S. Hubert 145
S. Ramnold abbé de ſaint Emmeran 281
S. Ranulfe 66
Raoul evêque de Liege 190
Raoul abbé 162
Raoul abbé de Stavelo 149
Raoul religieux de S. Vvaſt, ſon portrait 63
Raoul comte de Vermandois, ſon epitaphe 9
Raoul comte enterré au chapitre de Long Pont 10
Ratherius evêque de Verone manuſcrit 43
Ravenger abbé d'Epternac 283 ſon epitaphe 299
Raynard evêque de Liege 148

Digitized by Google

Regale accordée à l'egliſe d'Arras 73
Reginaire trés ſaint religieux de S. Maximin 283
Reginon de Prum mort à S. Maximin de Treves 283. ſa chronique 274
Regles monaſtiques 285
Regle des chanoines faites à Aix la Chapelle 202
Reglement pour la nourriture des Religieuſes de Chelles 4
Saint Remacle, ſa tranſlation 153 ſa chaſuble & ſes autres ornemens 153 ſa cuculle 154. 155 ſa chaſſe 151
Renerius écrit les miracles de ſaint Frederic evêque de Liege 185
Reynier Pomier reclus à ſaint Pantaleon de Cologne 267
S. Richard evêque de Liege 159 194
Richard abbé de ſaint Vvaaſt de Lobbes & de Florines 70
Richer evêque de Tongres 120
Richuin religieux de ſaint Maximin 283
S. Rictrude fondatrice de Marchienne 90. ſa tranſlation 93. ſes reliques 95
S. Robert evêque 120
Robert archevêque de Treves 287 288
Robert abbé du Mont S. Quentin 53
Robert abbé de S. Remy, ſon hiſtoire de la Terre-ſainte 252
Robert abbé de Vvaſor 160
Robert II. comte de Braine 27
Robert III. comte de Braine, ſon epitaphe 27
Robert frere de Jean comte de Dreux 27
Robert de la Marck mareſchal de France 31
Rodolfe abbé de Hersfeld, evêque de Paterborne 159
Rodolfe empereur écrit deux lettres à l'abbé de Gladbach pour faire donner le chef de ſaint Laurent au roy d'Eſpagne 220
Roger religieux d'Aroaïs aſſaſſiné 59
Roger de Mortagne 84
Roland general des troupes de Charlemagne 250
Rolduc abbaye de chanoines reguliers 203
Rotilde abbeſſe de N. D. de Soiſſons 21
Rotonde d'Aix la Chapelle 199
Rouge-Cloître monaſtere de chanoines reguliers 114
Rudolphe abbé d'Hersfeld evêque de Paderborne 159 283
Rupert abbé de Saint Mathias de Treves 283
Rupert abbé de Tuy religieux de S. Laurent de Liege 187. il obtient de la Vierge le don de ſcience 190
Rufin ſon hiſtoire eccleſiaſtique 63

S

SAcramentaire de Mayence 151
Inſtitution de la fête du S. Sacrement à Liege 194
S. Salaberge, ſon Pſeautier 47
Sale de antiques de la cour de Munich 177
Salaucon abbé de ſaint Martin de Treves 287
Madame de Santes dame de pieté 270
Sauvoir abbaye de l'ordre de Cîteaux à Laon 48
Sceptre de Charlemagne ſur lequel

Digitized by Google

les Vaſſaux de Verden font ſerment de fidelité 236
Sceptre ancien d'un roy de France 37
Sceptre de Loüis IV. roy de France 36
Septre de Lothaire roy de France 36
Scrutins des cathecumenes 184.
S. Sebaſtien, ſes reliques transferées à ſaint Medard de Soiſſons 18
S. Sendrade abbé de Gladbach 207 281
Sens general de Feuillans 180
Servius ſur Virgile 295
Sextus Rufinus hiſtoire Romaine 125
Sidoine Appollinaire manuſcrit 90
Sigebert roy de France, ſon tombeau 14
Sigebert, ſa chronique 83
Sigehard abbé d'Abdinghof 241
S. Sigolen abbé de Stavelo 159
S. Sigrade mere de S. Leger, ſes reliques 21
S. Simeon Hermite à Treves 284
S. Simeon collegiale de Treves 295
Simon Malifort evêque de Paris 11
Simon de Vvarluze abbé d'Ehinam 70
Simon de Vvarluzel abbé de Grandmond 71
Simon de Rouci comte de Braine 29. 30
Simon de Chaavre 10
Smaragde ſur les evangiles, & ſur les epîtres de S. Paul 231
Solyman, ſon livre de prieres en Arabe 223
S. Sophie chapitre de chanoines à S. Medard de Soiſſons 17
S. Spinule religieux de ſaint Maximin 281
Statberg autrefois abbaye, maintenant prevoſté de Corbie en Saxe 248
Statuts Synodaux de Cambray 112
Statuts Synodaux de Cologne 202
Statuts Synodaux de Pierre archevêque de Mayence 251
Stavelo abbaye imperiale 148. Les religieux de Stavelo rendent la moitié de leur fondation 158. Hommes illuſtres tirez de Stavelo 159

T

TErtulien manuſcrit 302
Thegan manuſcrit de la vie de Loüis le Debonaire 205
S. Theodard evêque de Tongres martyr 159
Theodon duc de Baviere religieux de S. Maximin 283
Theodore de Furſtemberg evêque de Paderborne 239
Theodoric abbé de Stavelo, ſon epitaphe 157
S. Theodufe abbé 38
Theophanu imperatrice enterrée à ſaint Pantaleon de Cologne 264
Theodrade abbeſſe de N. D. de Soiſſons 20
Thibaut comte de Champagne 61
Thibaut comte de Bar avoüé de Stavelo 163 164
S. Thidgrin evêque d'Halberſtade, ſon epitaphe 235
Thiefroy ſaint religieux de ſaint Maximin 283
Thientris de Roye Vidameſſe de Chalons 11
Thierry archevêque de Treves 264
S. Thierry abbé de S. Hubert 159
Thierry abbé de Neuvilliers 160
Thierry abbé de Stavelo 162

Digitized by Google

Thierry I. roy de France, ſon tombeau 66
Thierry de Baivre 84
S. Thierry abbaye 38
Thietmarus abbé d'Abdinghof 242
S. Thomas d'Aquin, ſa lettre à la Ducheſſe de Brabant 115
S. Thomas de Cantorberie, ſon calice 67. il donne une croix à Marchienne 97
Thomas à Kempis 198. 251. il copie la Bible 265
S. Thomas abbaye de l'ordre de Cîteaux 275
Thomas marquis de Saluce 31
Thomas de Coucy, ſon tombeau 50
Thomas de Courcelles 81
Toiles d'Hollande fabriquées à Gladbach 221
Tongres ancienne ville epiſcopale 197
Tranſlation des reliques de ſainte Rictrude 93
Tribune d'Aix la Chapelle 201
Triſtan de Roye 11
Tritheme, ſa chronique 223
S. Tronc abbaye 197
Tuy abbaye de l'ordre de ſaint Benoiſt 263

V

Val-Dieu monaſtere de l'ordre de Cîteaux 198
Val-ſaint Lambert abbaye de l'ordre de Cîteaux 184 195
La Val-Roy abbaye de l'ordre de Cîteaux 304
S. Valere evêque de Treves 293
Vaſelinus abbé de ſaint Laurent de Liege 188 ſes lettres ibid.
Vaſor abbaye de l'ordre de ſaint Benoiſt 131
Vaſſaux de Corbie en Saxe 255
Vauclair abbaye 39
Udo archevêque de Treves 289
Vegetius de l'art militaire 100
S. Veomade, ſes reliques 285
Verden abbaye du Dioceſe de Munſter 231
Veronique 48
Vicelon evêque de Viterne 274
Vies des Saints 115
Vies des Peres du deſert par Poſtumien 91
Vigogne abbaye de Premonſtrez 100
S. Vigor evêque de Bayeux 71
Villerus abbé de ſaint Maximin de Treves 288
S. Vincent de Laon abbaye 47
S. Vindicien evêque d'Arras 67 ſes reliques 75
La *Violette* manuſcrit qui traite des vertus 65
S. Vivine abbeſſe du Grand Bigard 110
Ultrogote reine de France 286
S. Voüé, ſes reliques 21
Urbain IV. archidiacre de Laon 48
Urold abbé d'Epternac, ſon epitaphe 300
Ste. Urſule, reliques de ſes Compagnes à Altenberg 261
Uſuard manuſcrit 188
Vvalcandus evêque de Liege 133
Vvaleran avoüé de Stavelo 164 165
Vvarnier de Koningſtein archevêque de Treves obtient l'abbaye de Prum 272
Vvarnerius abbé de Vaſor 131
S. Vaſt abbaye 62. ſa biblioteque 64. ſon egliſe 66. ſes reliques 67. ſes ceremonies 68. ſes refectoires

Digitized by Google

67. ſes grands hommes 69. ſes privileges 71
Vvaultier abbé de Berg 93
Vvaultier abbé d'Ehinan 70
Vvenceſlaus avoüé de Stavelo 168
S. Vvenide religieux de ſaint Maximin de Treves 281
Vvibaldus abbé de Stavelo & de Corbie 151 160
Vvicher abbé de S. Maximin 283
S. Vvilbrod evêque fondateur d'Epternac 297. ſon ordination 298
Vvilthem Jeſuite 289
Vvinric abbé de ſaint Maximin de Treves 289
Vvirundus abbé 159
Vvolbodon evêque de Liege 159 190
S. Vvolfgang evêque de Ratisbone 281
Vvolfgang Vvilhs duc de Juilliers 213
Vvolfram abbé de Prum 274
Vvolmar abbé de Vviſſembourg 283
S. Vvolpheme abbé de Brunvillers 269
S. Vvolfhelme abbé de Gladbach & de Brunvillaire 281. ſes vers ſur l'ancien teſtament 149

FIN DE LA TABLE.

Fautes à corriger.

PAge 16. ligne 8. d'étein *liſez* d'étaim. p. 17 l. 11 retenuë *l.* retenu. p. 161. 3 deux de *effacez* de. p. 201. 22 d'abbaye *l.* d'abbayes. p. 261. 10. choiſi *l.* choiſie l. 14 tiré *l.* tirées, l. 15 conferé *l.* conferées, p. 281. 24. relevé *l.* relevée, p. 3 l. 11 on avoit gravé *l.* ſont gravées, p. 51 l. 30 vertigia *l.* veſtigia. p. 55 l. 3 cretus *l.* rectus, ibid. l. 21 juſti *l.* juſte, p. 58 l. 27 hic *l.* his, p. 61 l. 10 d'ivoir *l.* d'ivoire, p. 62 l. 17 & S. Vvaſt *l.* à S. Vvaſt, p. 65 l. 11 croyent *l.* croyoient, p. 66 l. 14 qu'ils citent *l.* qu'il cite, p. 118 l. 35 ſuivirent *l.* ſuivent, p. 164 l. 25 gratiam *l.* gratia, p. 165 l. *ult.* Brazi *l.* Braz, p. 169 l. 4 120 florenorum *l.* CXXM florenorum, p. 260 l. 30 Saints *l.* Saintes, p. 219 l. 12 Belgium *l.* Belgio, p. 228 l. 3 perpetuus *l.* perpetuis, p. 237 l. 18 on *l.* ont, p. 239 l. 28 recouvrée *l.* recouvré.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

NOus avons dit en parlant de l'abbaye de S. Hubert, page 135. qu'on y conſervoit un Pſeautier écrit en lettres d'or, donné par l'empereur Lothaire, dont on voit le portrait à la tête; mais depuis ayant fait attention à l'oraiſon qu'on diſoit avant que de commencer le Pſeautier, écrite ſur la couverture du manuſcrit d'une main auſſi ancienne, il nous paroit plus vraiſemblable que ce Pſeautier a d'abord appartenu à une fille de Lothaire, abbeſſe ou religieuſe d'un monaſtere de filles: car elle y prie pour ſes freres Lothaire, Charles, & Loüis, tous trois fils de l'empereur Lothaire. Elle y prie auſſi pour Charles ſon ſeigneur, c'eſt-à dire, comme je crois, Charles le Chauve qu'elle appelle ſon ſeigneur, parce qu'apparemment ſon monaſtere étoit ſous la domination de ce Prince. Les trois oraiſons qui ſe trouvent auſſi à la fin du même Pſeautier pour l'évêque Eſtienne, qui vingt ſix ans aprés la mort de Charles le Chauve gouvernoit l'egliſe de Liege; font croire que ce Pſeautier paſſa enſuite des mains de cette princeſſe dans celles de ce prélat, & que lui ou quelqu'un de ſes ſucceſſeurs le donna à S. Hubert.

Digitized by Google

Permiſſion du R. P. Superieur General.

FRere [Charles de l'Hoſtallerie humble Superieur General de la Congregation de S. Maur Ordre de S. Benoiſt, à notre très-cher Frere Dom Edmond Martene Religieux de la même Congregation, Nous vous permettons de faire imprimer votre *Second Voyage Litteraire.* Donné au Monaſtere de S. Germain des Prez le ſecond jour du mois de Janvier l'an mil ſept cens vingt.

Fr. CHARLES DE L'HOSTALLERIE.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit qui a pour titre *Second Voyage Litteraire*, dans lequel je n'ai rien trouvé, qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. Fait à Paris ce premier Octobre mil ſept cens vingt-trois.

DE VERTOT.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, à nos amez & feaux Conſeillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénechaux, leurs Lieutenans civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra: SALUT. Notre bien amé François Montalant Libraire à Paris, Nous ayant fait remontrer, qu'il ſouhaiteroit faire imprimer & donner au public un manuſcrit qui a pour titre, *Second Voyage Litteraire de deux Religieux Benedictins de la Congregation de Saint Maur*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege ſur ce neceſſaires. A ces cauſes favorablement voulant traitter ledit Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Preſentes de faire imprimer ledit Livre en tel volume, forme, marge, caracteres, conjointement ou ſéparement, & autant de fois que bon lui ſemblera; & de les vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le temps de huit années conſecutives, à compter du jour de la datte deſdites Preſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; comme auſſi à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter, ni contrefaire ledit Livre, en tout, ni en partie, ni d'en faire aucun extrait ſous quelque pretexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiſcation des exemplai-

Digitized by Google

res contrefaits ; de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hoſtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que ces preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles: Que l'impreſſion de ce Livre ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs ; en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie ; & qu'avant que de l'expoſer en vente, le manuſcrit ou imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Livre ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de notre trés-cher & feal Chevalier, Garde des Sceaux de France le Sr Fleuriau Darmenonville Commandeur de nos Ordres ; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier, Garde des Sceaux de France le Sr Fleuriau Darmenonville Commandeur de nos Ordres ; le tout à peine de nullité des preſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant ou ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites preſen- qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dud. livre, ſoit tenue pour dûëment ſignifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foy ſoit ajoutée comme à l'original Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le trentiéme jour du mois de Juin, l'an de grace mil ſept cens vingt quatre, & de notre Regne le neuviéme. Par le Roy en ſon Conſeil.

CARPOT.

Regiſtré ſur le Regiſtre VI de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris N 22 f 17 conformément aux anciens Reglemens, confirmez par celui du 28 Fevrier 1723. A Paris le 4 Juillet 1724. BRUNET, Sindic.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

cinifto 19.tt

cpl. m.

10 gravures
1 plan
4 monogrammes au (24)

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 00700 0147
Digitized by Google

Digitized by Google